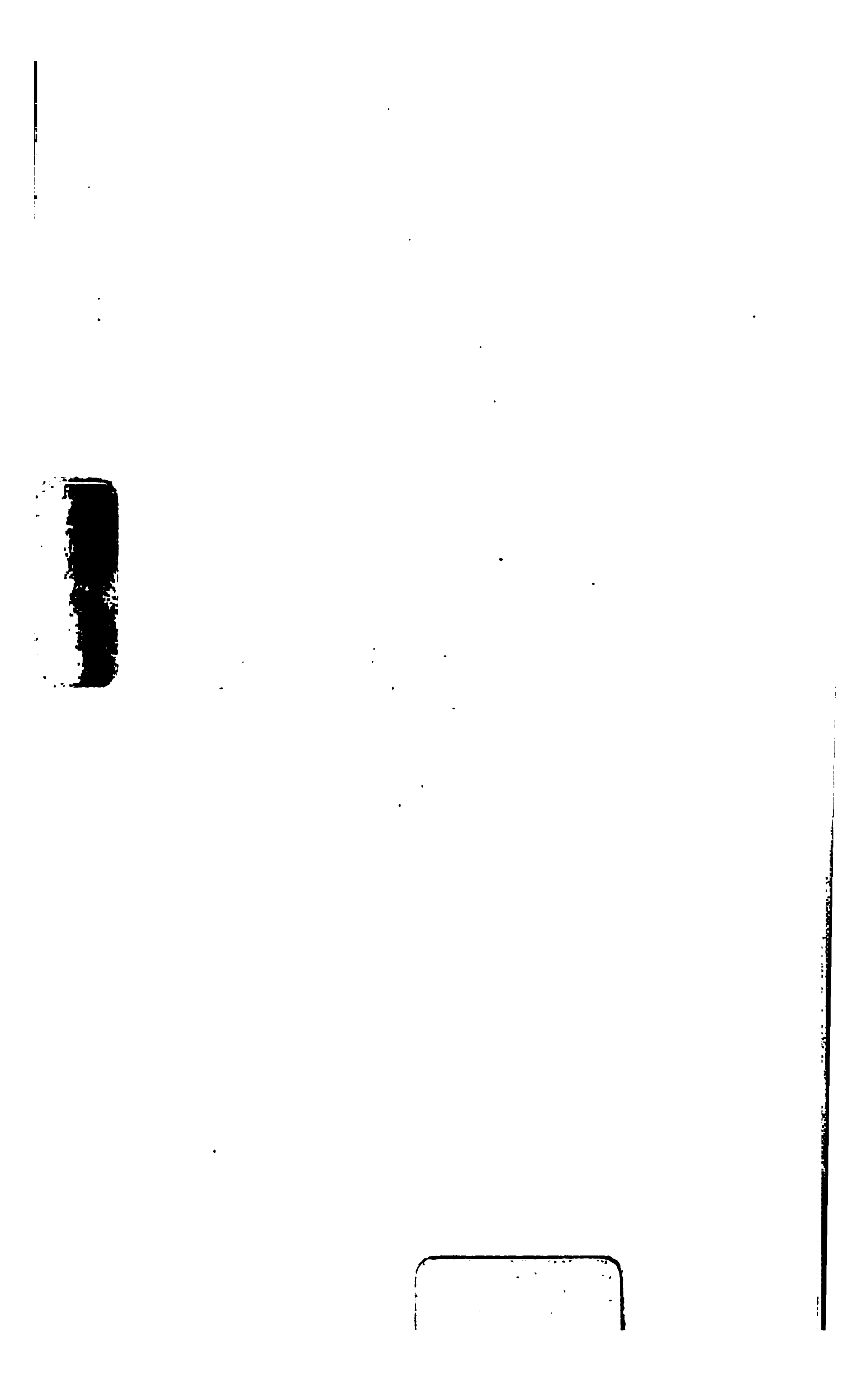

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06935165 2




Annales

Annales Dauphinoises

SANS REPROCHE ET SANS PEUR

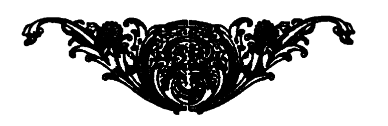
DEUXIÈME ANNÉE

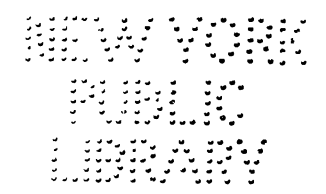
1901

ANNALES DAUPHINOISES

II

1901





GRENOBLE
IMPRIMERIE VALLIER ÉDOUARD ET Cie

1902

(1)

TABLES

NOMS DES AUTEURS

qui ont collaboré à la rédaction

de ce

DEUXIÈME VOLUME

AVRIL (Pierre), Voir *Poésie*.

BAFFERT (Pierre), v. *Archéologie, Histoire, Biographie, Bibliographie*.

BELLET (Mgr), v. *Critique historique*.

BOREL (Emile), v. *Poésie*.

COLOMB (Victor), v. *Critique historique, Histoire*.

FAVOT (Louis), v. *Histoire*.

FILLET (L.), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, v. *Histoire*.

JACQUART (Ed.), v. *Descriptions*.

LAGIER (A.), v. *Archéologie*.

LHÉOMONT (René de), v. *Beaux-Arts*.

MAILLET-GUY (Dom), v. *Critique historique*.

MAZET (chanoine), v. *Biographie*.

MARTIN, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, v. *Archéologie*.

PERROSSIER (Cyp.), Archiviste, v. *Biographie, Bibliographie*.

ROMAN (J.), Correspondant de l'Institut, v. *Histoire*.

VARNOUX (E.), v. *Histoire*.



TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES

CRITIQUE HISTORIQUE

DESCRIPTION

HISTOIRE

POÉSIE



TABLE

DES

ILLUSTRATIONS

ERRATA

Page 3, dans le sous-titre, au lieu de Près d'Aouste, lire : *Puis d'Aouste.*

Page 255, au lieu de St-Thiers-de-*Laon*, lire : St-Thiers-de-Saou.

Page 274, supprimer le titre : *Tapisseries de Saint-Maurice.*

Page 276, à la dernière ligne, lire : *Galla* au lieu de Gallaa.





LES

“ Annales Dauphinoises ”

A NOS LECTEURS

Le premier volume des *Annales Dauphinoises* est entre les mains de nos souscripteurs. Née d'hier, notre nouvelle revue a su recueillir de vives et nombreuses marques de sympathie, et sa vitalité s'est affirmée dès les premiers numéros. Le nombre de nos abonnés s'est graduellement accru et a eu rapidement dépassé le chiffre atteint, après plusieurs années seulement d'existence, par d'autres revues locales.

Ce succès est dû au caractère d'intérêt exclusivement dauphinois dont nous avons cherché à revêtir notre publication.

Aujourd'hui plus que jamais l'on s'occupe d'études scientifiques concernant les provinces; on débrouille leurs annales; on écrit leur histoire; on étudie leurs monuments, leurs industries. Or, tel a été notre but pour le Dauphiné. L'avons-nous atteint? L'accueil sympathique dont notre revue a été l'objet de toutes parts, les lettres flatteuses que nous avons reçues, nous permettent de le supposer. Cette bienveillance de nos lecteurs nous fait espérer leur indulgence pour les hésitations, les tâtonnements, les retards inséparables de tous débuts.

Diriger une revue de province n'est pas une chose facile. Si elle plaît aux gens du monde, elle déplaît aux érudits. Si, au contraire, elle donne trop de place aux questions d'archéologie, d'histoire, de bibliographie, elle court le risque de repousser les nombreux lecteurs qui préfèrent les

productions d'une lecture aisée et courante aux graves recherches de l'érudition.

Or, les deux éléments étant nécessaires pour permettre aux *Annales* d'exister, comment arriver à contenter des frères ennemis? La revue est trop sérieuse, disent les uns, ou elle ne l'est pas assez, disent les autres...

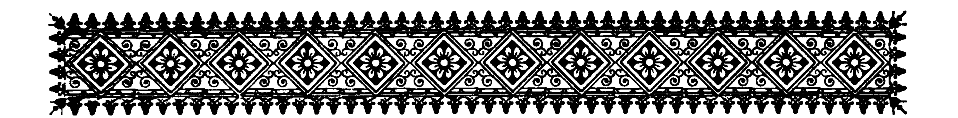
Sans vouloir trancher la question, nous nous réservons cette année de mettre encore plus de variété dans la distribution des articles. Les études de pure érudition y seront généralement de courte haleine. Nous ferons une large part à la description et à l'histoire des monuments et des curiosités naturelles du Dauphiné, nous attachant surtout à l'étude de ce qui est inexploré ou peu connu. Les diverses industries du Dauphiné, ses voies électriques, trouveront également place dans les *Annales*, ainsi que quelques légendes dauphinoises, celles du moins qui semblent inséparables de certains sites ou monuments, et qui ont un caractère historique, archéologique ou artistique.

Les illustrations qui accompagnent le texte seront l'objet de soins particuliers. Elles seront plus nombreuses encore que par le passé et la plupart inédites.

Enfin la rédaction, d'abord faible de nombre, a vu peu à peu se grouper autour d'elle des écrivains de mérite bien connus dans le monde de l'érudition, des lettres et des arts. Avec de tels témoignages de bienveillance, d'intérêt et de dévouement, notre revue ne pourra que prospérer, grandir, et mériter de plus en plus la confiance d'un public ami de la science et des arts, de la gloire et de la beauté du Dauphiné.

La Direction.





AUTOUR DU CONCORDAT

(1800-1808)

Lettres inédites de Mgr d'AVIAU DU BOIS DE SANSAY

successivement archevêque de Vienne et de Bordeaux

à M. JACQUES ARNAUD

curé de Monteux, près d'Aouste (Drôme)

AVANT-PROPOS

On se plaît aujourd'hui à lire l'histoire dans les récits, mémoires et correspondances des contemporains. Ces témoignages rétrospectifs sur les événements et les hommes du passé ont le particulier mérite de représenter *de visu* et de raviver ce que le temps a mis loin de nous.

Mais tandis que les mémoires, rédigés après coup, laissent trop voir chez l'auteur les préoccupations personnelles, le souci de présenter les faits « sous un jour calculé d'après leur dénoûment », la correspondance, écrite dans l'ordre des événements eux-mêmes, a d'ordinaire plus d'autorité et de valeur comme témoignage ; car, en écrivant sans souci de la postérité, chacun émet des vues et des opinions qui, pour être personnelles, n'en sont pas moins sincères.

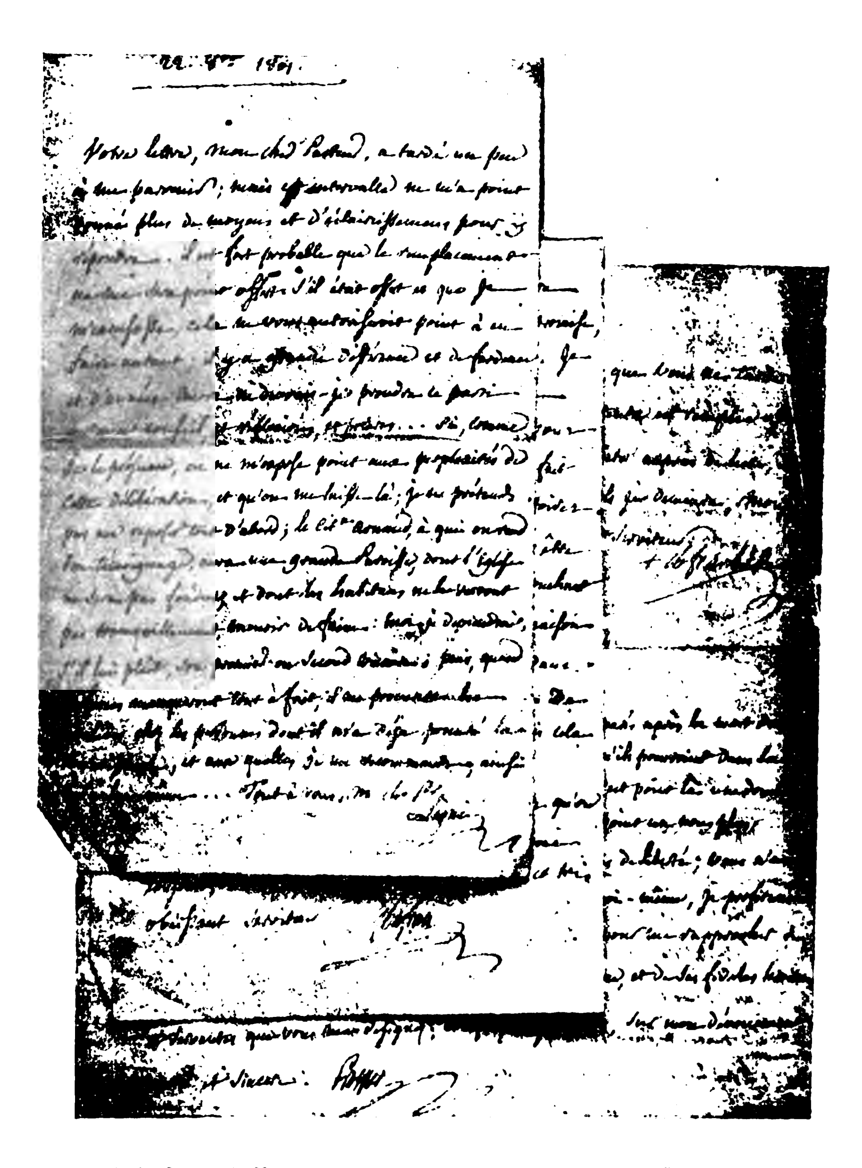
Il y a souvent dans ces lettres des documents précieux pour l'histoire et pour l'histoire locale en particulier. Il faut savoir gré aux collectionneurs persévérants qui recueillent pour l'avenir ces productions fugitives de l'intelligence d'hommes notables, dont le jugement sur leur époque et sur eux-mêmes est du plus grand intérêt.

Les lettres de Mgr d'Aviau, que nous publions ici, sont tirées des cartons de M. l'abbé Chenu (1), ancien secrétaire de Mgr Chatrousse, évêque

(1) L'abbé Xavier Chenu était né, à Vienne, en 1814. Il acheva ses études classiques à Embrun où il avait suivi un de ses maîtres, devenu principal du collège de cette ville, M. Paret.

Entré dans l'Université, il était professeur à Embrun même, lorsqu'il fut admis au Grand Séminaire de Grenoble, sur la recommandation de M. Chatrousse, vicaire général et ancien curé de St-Maurice de Vienne.

Ordonné prêtre en 1838, l'abbé Chenu fut nommé vicaire de la cathédrale de Grenoble, par Mgr de Bruillard, qui lui écrivait le 2 novembre : « Vous serez près de votre évêque, sous les ailes de M. Cha-



Fac-similé des Lettres de Monseigneur Daviau, avec les quatre signatures différentes employées par ce prélat pendant son exil.

(Cliché de M. Sénequier-Crozet.)

de Valence. Elles ont été adressées à M. Arnaud (1800 à 1808), successivement curé de Monteux et d'Aoste (Drôme), soit directement, soit par l'entremise de Mademoiselle Angélique Faure, dont la famille avait recueilli ce prêtre persécuté dans sa maison de St-Vallier, où Mgr d'Aviau lui-même reçut souvent l'hospitalité, durant la persécution révolutionnaire.

Huit de ces lettres, écrites avant la promulgation du Concordat 18 avril 1802), ne donnent aucune indication sur le séjour de Mgr d'Aviau, sauf une du 4 août 1800, qui porte le timbre de la poste de Lyon, et comme adresse : *A la citoyenne Angélique Faure, à St-Vallier.*

Les autres sont également arrivées à destination par des intermédiaires, quelques-unes même sous le couvert d'un nom de guerre : « Montey ou Monttsey, rappelant Monteux. » Mgr de Vienne a signé plusieurs fois comme aux plus mauvais jours : « Chafran, Prosper ou Ligny ».

Après le Concordat, ces noms conventionnels disparaissent naturellement dans sept lettres écrites de Bordeaux et toutes adressées par la poste, à part la première, du 23 septembre 1802, à M. Arnaud, curé d'Aouste par Crest. C'est donc en tout *quinze lettres* ou *billets* du dernier archevêque de Vienne à l'un de ses curés les plus affectionnés et resté oublié.

Le format du papier, comme le papier lui-même, change à peu près chaque fois, allant du petit in-4° à l'in-18 ; mais l'écriture fine, anguleuse et presque droite, demeure toujours facilement lisible, malgré l'âge avancé du vénérable prélat. « Je suis dans une soixante-douzième année, écrit-il en 1808 ; il me semble que je vous suivrais à de longues distances, si j'avais encore la satisfaction de vous constituer mon guide. »

Quel est donc ce prêtre que son archevêque, un des prélats les plus

trousse..... et vous vous formerez au Saint Ministère par les leçons et les exemples d'un bon pasteur (M. Gerin) : *funes ceciderunt tibi in præclaris.* »

En 1840, M. Chatrousse, nommé évêque de Valence et sacré à Vienne (21 septembre), demanda à M. Chenu de l'accompagner, en qualité d'aumônier-secrétaire attaché à sa personne.

Pendant les 6 ans qu'il vécut à Valence, auprès de Sa Grandeur, le jeune abbé dépensa toute son activité à remplir sa double charge de secrétaire et de chanoine du chapitre de la cathédrale : les notes qu'il a laissées témoignent de la somme considérable de travail qu'il fournissait.

Il tomba malade. Ne pouvant plus remplir les fonctions qui justifiaient son canonicat, il donna sa démission et rendit son camail pour devenir, en 1846, curé de la modeste paroisse de St-Laurent-en-Royans. Il n'y fit que passer.

La vie religieuse avait pour lui des attraits qui s'étaient plusieurs fois manifestés. En 1840, dom Jean-Baptiste, général de la Grande-Chartreuse, lui écrivait : « La vie solitaire ne saurait convenir à votre faible santé ». L'expérience de 1846-47 donna pleinement raison au vénérable religieux.

Rentré à Vienne dans sa famille en 1847, il lui fallut tous les soins de ses sœurs affectionnées pour recouvrer la santé. Entre temps, il devenait professeur de philosophie et aumônier du collège. M. Chambon, vicaire général, lui offrit un poste très honorable dans le diocèse de Grenoble, de la part de Mgr l'Evêque. Il supplia qu'on lui permît de refuser.

Officier de l'Instruction Publique, membre de la commission du Musée et de la Bibliothèque de la ville, l'abbé Chenu, outre quelques articles dans la « Semaine Religieuse », a publié plusieurs discours de Distributions de Prix au Collège, une pièce de vers « Le Grand Jour » aux enfants de la première Communion, Vienne, 1866, in-8°, 16 pages ; une notice historique sur la Chapelle et le Pèlerinage de Saint-Maxime, paroisse de Chuzelles. Vienne, 1878, in-16, 16 pages.

L'abbé Chenu est mort à Eyzin-Pinet, dans la retraite, le 27 mars 1892. Il eut à Vienne ses joies et ses.... tristesses. Il fut bienveillant pour tous, doux et bon. Les pauvres de la ville ont gardé son souvenir.

illustres du siècle, honora d'une si vive et si fidèle amitié ? Dans l'histoire de Mgr d'Aviau par M. l'abbé Lyonnet (Paris 1847), il n'est fait aucune mention de ses services, ni de l'hospitalité que son archevêque trouvait avec lui chez « ces bonnes et respectables hôtesses » de St-Vallier, durant la tourmente révolutionnaire. Le nom même de M. Arnaud n'y figure nulle part. Grâce cependant à l'obligeance de M. le chanoine Perrossier, qui a bien voulu diriger nos recherches, nous avons trouvé, aux archives de l'évêché et de la préfecture de Valence, un certain nombre de documents qui permettent de reconstituer, en partie du moins, *le curriculum vitæ* de l'abbé Arnaud, successivement curé de Monteux et d'Aouste, — deux paroisses aujourd'hui du diocèse de Valence.

Après avoir bénéficié de son active expérience, il est bien juste que nous adressions encore ici à M. le chanoine Perrossier, archiviste du diocèse de Valence, l'expression de notre vive gratitude.

L'ABBÉ ARNAUD (1748-1815)

Jacques Arnaud était né le 22 janvier 1748, à ce qu'il nous apprend lui-même dans une lettre à M. Bisson « secrétaire épiscopal », 10 août 1804 (1), mais ce document ne fait pas connaître son pays d'origine. Nous savons d'ailleurs que c'est St-Paul-lès-Romans, où plusieurs familles portent ce nom (2). L'abbé Arnaud y trouva un asile quand il quitta sa paroisse de Monteux, en septembre 1792 ; car il a daté de cette commune, entre autres lettres, celle du 11 avril 1793, adressée à sa mère « la citoyenne Thomas, veuve Arnaud », qui reçut de lui procuration pour percevoir son reliquat de traitement.

Ordonné prêtre (nous n'avons pu savoir à quelle époque), l'abbé Arnaud fut installé à la cure de Beaumont-Monteux (3), en 1782 : le premier baptême enregistré, sous sa signature, dans le registre de catholicité

(1) Archives de l'évêché de Valence.

(2) Extrait du registre de catholicité de la paroisse de St-Paul-lès-Romans.

« Ce vingt deux janvier mil sept cent quarante huit est né et a été baptisé Jacques Arnaud, fils légitime à feu S[r] Jacques Arnaud et de demoiselle Françoise Thomas, mariés ; la cérémonie a été faite dans l'église paroissiale de St-Paul, le parrain a été François Tinturier, et la marraine, Anne Gondoin, tous habitants de St-Paul : ainsi le certifie Mortillet, curé.

« Note : Jacques Arnaud est le troisième enfant de Jacques Arnaud

« et de Françoise Thomas, mariés le 3 février 1739, dans l'église de St-Paul. »

On sait que le nom de demoiselle se donnait, à l'époque, non seulement aux femmes mariées qui appartenaient à la noblesse, mais encore à toute personne de qualité.

(3) Le village de Monteux est situé sur la rive droite de l'Isère, en aval de Châteauneuf, à 10 kilomètres de Tain, son chef-lieu de canton, mais le territoire de la commune s'étend, à l'est, presque jusqu'aux portes de Romans. Avant 1790, époque de la formation des communes, le Calvaire de Romans, le faubourg des Récollets, leur couvent, — aujourd'hui le Grand Séminaire, — s'élevaient sur le territoire même de Beaumont-Monteux, à plus de 10 kilomètres loin de l'église paroissiale. Cette anomalie provenait de ce que l'ancienne communauté de Beaumont ayant été supprimée, tout son territoire fut adjoint à celui de Monteux. On a créé depuis la paroisse de St-Maurice-des-Granges. La population des deux paroisses réunies n'est que de 903 habitants. L'église de l'époque de M. Arnaud a été emportée par l'Isère avec le cimetière qui l'entourait. (D'après M. le chanoine Perrossier.) Beaumont-Monteux appartenait au diocèse de Vienne, qui était limité au sud par le cours de l'Isère.

de Monteux, est du 4 juin. Si, faute de témoignages positifs, il nous est impossible de dire quel fut tout d'abord le ministère de ce prêtre, dont Mgr d'Aviau louait plus tard les œuvres de zèle, il est un fait, — établi par des pièces officielles, — qui révèle la popularité dont il jouissait parmi ses paroissiens, mais qui prouve aussi qu'il était dans le mouvement, dans les idées nouvelles de réformes.

Quand, au lendemain du 14 juillet 1789, les campagnes, à l'exemple de Paris, vinrent à se « municipaliser » elles-mêmes, et que l'Assemblée nationale eut décrété, le 12 novembre, « qu'il y aurait une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté », les citoyens actifs (1) de la communauté de Beaumont-Monteux élurent maire, directement, selon le décret du 14 décembre, le citoyen Arnaud, leur curé, qui accepta. Il n'y avait pas incompatibilité, à l'époque, entre les fonctions civiles et la charge pastorale dans la même commune.

Le 14 juillet 1790, pendant que les fédérés des 83 départements français assistaient à la cérémonie du Champ-de-Mars, où l'évêque d'Autun célébra la messe sur « l'autel de la patrie », la municipalité de Beaumont-Monteux voulut s'associer, comme les autres municipalités du royaume, à cette fête qui offrit, dit le procès-verbal, « le spectacle d'une famille de frères qui viennent de se jurer une union indissoluble, une amitié éternelle. » Un extrait des registres de la municipalité et collationné sur l'original, signé Arnaud, curé, maire (2), nous offre de cette « fédération » de campagne un compte rendu assez intéressant, croyons-nous, pour être reproduit *in extenso*.

On remarquera qu'on n'entendit, à cette cérémonie toute religieuse, aucun discours relatif à la fête, aucune allusion « aux immortels vainqueurs de la Bastille », rien qui ressemblât à une approbation des pillages ou des meurtres qui remplirent cette période d' « anarchie spontanée », comme l'appelle Taine, l'historien des « Origines de la France contemporaine ».

On fit des vœux, au contraire « pour le rétablissement de l'ordre », et on jura, sous le regard de Dieu invoqué, de « protéger la sûreté des personnes et des propriétés ». Tout se passa avec dignité, sans trop d'emphase dans la formule du serment, sans excès de sensibilité dans les manifestations de « ces joies patriotiques », qui tournèrent ailleurs en embrassades et folles sarabandes.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le quatorze juillet et à l'heure « de midi, nous, officiers municipaux de la communauté de Beaumont- « Monteux, désirant sincèrement concourir de tout notre pouvoir au « rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique, considérant que « le vrai moyen est l'union qui doit régner parmi tous les Français, la

(1) Pour être électeur du premier degré, ayant droit de voter dans les assemblées primaires, il fallait avoir 25 ans d'âge, un an de domicile, n'être pas serviteur à gages, payer une contribution de la valeur de trois journées de travail.

(2) Archives de la Drôme.

« soumission et le respect pour tous les décrets de l'Assemblée nationale,
« sanctionnés par le roi : en conséquence, et de conformité à tous les bons
« Français qui sont assemblés dans le moment, nous nous sommes aussi
« réunis, — ici, — dans l'église de Monteux, avec la garde nationale et les
« autres habitans convoqués aux termes ordinaires. Nous avons commencé
« notre cérémonie par implorer la miséricorde divine, en assistant au
« Saint Sacrifice de la messe ; peu après, nous avons prononcé la formule
« du serment qui suit, qui a été lu à haute et intelligible voix par
« M. Arnaud, curé et maire :

« Nous jurons de rester à jamais fidèles à la nation et au roi et de
« maintenir de tout notre pouvoir la Constitution, décrétée par l'Assem-
« blée Nationale et acceptée par le roi, nous jurons de protéger de tout
« notre pouvoir et conformément aux lois, la sûreté des personnes et des
« propriétés, la libre circulation des grains, la perception des impôts, sous
« quelque forme et dénomination qu'ils se perçoivent et de demeurer
« unis à tous les bons français, par les liens indissolubles de la frater-
« nité : Ainsi Dieu vous soit en aide.

« Tous les assistants ont répondu individuellement : nous le jurons.
« Après quoi, il a été fait une procession où nous avons chanté le *Te Deum*,
« le psaume *Exaudiat*, le verset et l'oraison pour le roi, et avons signé,
« ainsi que les officiers de la garde nationale.

« Arnaud, curé, maire, Collin, Champion, ... officiers municipaux.

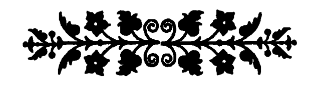
« Pour extrait tiré des registres de la municipalité et collationné sur
« l'original.

« Arnaud, curé, maire. »

Cette fête qui avait consacré, semblait-il, « à ne considérer que le dehors et le moment », l'union de tous les cœurs par un pacte libre solennel, et positivement conclu, n'éveilla hélas ! que des illusions dans les esprits abusés. Elle fut sans lendemain à Monteux, comme partout. La Révolution, loin d'être terminée, allait tenter de *décatholiciser* la France, selon le mot de Mirabeau et de la *déchristianiser* comme dira plus tard Hébert.

L'Assemblée Constituante, dont certaines idées généreuses se traduisirent par de sages et utiles réformes de l'ordre civil et politique, avait manifesté dès le début contre l'Eglise catholique une hostilité qui n'étonne point à la fin du dix-huitième siècle.

(A suivre.) L. FAVOT.





ALEXANDRE MILON

Evêque de Valence

(Suite)

Mais la création à Valence de l'école dirigée par les Frères de la Doctrine Chrétienne ne fut pas le seul témoignage du zèle de Mgr Milon pour la bonne éducation de la jeunesse.

Il y avait à Chabeuil, petite ville située à deux lieues au levant de Valence, un vieux projet de formation de collège qui, depuis cent-vingt-cinq ans, n'avait jamais pu être réalisé. Un notaire, Jean Raynaud, par testament en date du 13 juillet 1601, avait légué tous ses biens aux pauvres à la charge de prélever, sur les fonds et revenus de sa succession, une somme annuelle de trois cent soixante livres, pour la fondation, à Chabeuil, d'un collège dans lequel les enfants seraient instruits « gratuitement » par des maîtres qui devaient être « gens d'église ».

Les « Recteurs des pauvres » se montrèrent fidèles exécuteurs des intentions de Jean Raynaud. Toutefois, vainement ils offrirent à divers corps religieux la direction du collège projeté, aucun ne pouvait, avec une somme aussi minime, s'engager à continuer cette œuvre.

Enfin en 1726, à peine installé sur le siège de Valence, Mgr Milon obtint de la municipalité de Chabeuil que la redevance annuelle serait élevée à huit cents livres pour l'entretien de trois régents chargés d'enseigner la langue latine. Ces classes furent confiées aux prêtres, formant la Congrégation du Saint-Sacrement, laquelle dirigeait déjà le séminaire et le collège de Valence.

L'établissement a fonctionné jusqu'à la Révolution. Relevé, après la tourmente, par un saint prêtre, il a fourni au diocèse de Valence d'excellents ecclésiastiques et nombre d'hommes honorables.

Ainsi dès son entrée en son diocèse, Mgr Milon réalisait, à Chabeuil,

une œuvre longtemps considérée comme impossible. Nous le trouvons en d'autres circonstances également heureux pour aplanir les plus fâcheuses difficultés. Sa haute situation personnelle, sa réputation de bienfaisance, son tact fin et sûr lui assuraient dans les affaires un véritable ascendant.

Sur la fin de son épiscopat, un désaccord s'élève à Valence entre le Conseil de ville et les prêtres du St-Sacrement, auxquels était confié, depuis le 2 novembre 1643, le collège. Ce Conseil prétendait avoir un droit de contrôle sur la nomination et l'enseignement des professeurs. Il payait une subvention de 1.500 livres, à laquelle on ajoutait 300 livres pour location des bâtiments du collège ; il voulait règlementer les leçons et en déterminer les programmes.

Disons le mot : déjà le vent soufflait vers toutes les réformes. L'opinion publique réclamait moins de latin, une part plus grande à l'étude de la langue française, de l'histoire et surtout des mathématiques. Ce dernier enseignement, au dix-huitième siècle, a toutes les faveurs. Les langues vivantes étaient l'objet d'un culte presque égal. C'était la lutte, non encore terminée, entre l'enseignement *classique* et l'enseignement dit *moderne*.

A cette époque, un évêque avait tous les droits pour faire cesser un désaccord entre l'autorité municipale et la Congrégation chargée du Collège ; mais Mgr Milon se garde bien de mettre en avant ses droits. Le 18 janvier 1770, il écrit au Conseil de ville une lettre qui, sans rien refuser ni rien accorder, sans formuler ni blâmes ni louanges pour personne, satisfait les uns et les autres et laisse, à l'abri des innovations dangereuses, l'ancien enseignement classique.

Toutefois, Messieurs de la Ville avaient demandé que la direction du Collège fût confiée, non plus aux *Sacramentistes*, mais aux *Cordeliers*, dont le savoir en mathématiques était alors grandement estimé. Sans rien innover dans les études des jeunes élèves des Sacramentistes, une salle fut ouverte, au couvent des Cordeliers, voisin du Collège, pour l'enseignement réclamé. A cette époque, les premières expériences, révélant l'action de l'électricité, excitaient vivement la curiosité. Ce furent les religieux Cordeliers qui les firent connaître, à Valence, dans des cours publics. La ville inscrivit à son budget une rente annuelle de trois cents livres pour la location de la « Salle des mathématiques au couvent des Cordeliers ».

Voici une autre affaire dans laquelle les vues larges et l'esprit conciliant de Mgr Milon apparaissent en des circonstances très difficiles et délicates.

Valence possédait une Université fondée par Louis XI, encore dauphin, et qui a subsisté jusqu'à la Révolution. Sa faculté de droit fut illustrée par l'enseignement du célèbre Cujas. Si sa faculté de médecine ne compta pas de maîtres aussi renommés, reconnaissons qu'elle en posséda de bien méritants.

En 1745, quelques soldats de l'armée que le prince de Conti conduisait en Piémont, atteints de maladies contagieuses, furent amenés à Valence et déposés dans les hôpitaux. Les deux professeurs de médecine, MM. Mon-

tresse et Ruel. non seulement voulurent les soigner, mais ils demandèrent à être enfermés au milieu d'eux. Ils moururent victimes de leur dévouement. Deux agrégés de la même faculté, MM. Montlovier et Valetti, sollicitèrent la faveur de les remplacer auprès du lit des malades, et périrent, eux aussi, peu de jours après, à ce même champ d'honneur.

Mgr Milon fut douloureusement affecté d'un événement si malheureux. Il convoqua les membres du corps enseignant et prononça, en leur présence, l'éloge des quatre défunts, « lesquels, dit-il, étaient également re« commandables par leur capacité et par leur charitable dévouement ».

Ces pertes privaient la faculté de médecine de Valence de tous ses maîtres. On sait que les anciennes universités formaient des corps indépendants. Les futurs professeurs étaient admis à la suite d'un concours dont les anciens maîtres étaient les seuls juges. Elles se faisaient gloire de ne rien avoir à emprunter aux autres écoles.

Dans le cas présent, comment nommer les titulaires des deux chaires de médecine, puisque même les deux agrégés désignés pour les occuper un jour avaient succombé victimes de la fidélité au devoir professionnel ?

Huit candidats se présentaient. Les uns demandant à aller subir l'épreuve du concours devant la faculté de Montpellier, alors la plus célèbre école de médecine de France; les autres proposaient la faculté établie en l'université d'Orange, la plus rapprochée de Valence.

Parmi les huit candidats, il s'en trouvait un jouissant déjà d'une réputation de savoir. Arnulphe Daumont ou d'Aumont était né à Grenoble, le 27 novembre 1720. Il avait fait ses études et avait reçu le bonnet de docteur à Montpellier.

Les discussions sur le lieu du concours traînant en longueur, Daumont s'adressa directement au roi. Avait-il été conseillé et recommandé à la Cour par Mgr Milon? La conduite en cette affaire du prudent prélat le donne à penser. En avril 1745, l'évêque, chancelier et protecteur de l'Université de Valence, communiqua au recteur le décret suivant qu'il recevait directement du Ministère :

« Aujourd'hui 22 avril 1745, le roi étant à Versailles, Sa Majesté étant informée que les deux chaires de professeurs en la faculté de médecine de l'Université de Valence sont actuellement vacantes et que le petit nombre de docteurs, qui reste dans cette faculté, ne permet pas d'y mettre lesdites chaires au concours; il serait nécessaire de le renvoyer dans une faculté éloignée, ce qui serait difficile à exécuter et priverait pendant trop longtemps les étudiants des leçons ordinaires, à quoi voulant pourvoir, Sa Majesté, sur les bons témoignages qui lui ont été rendus de la suffisance, capacité, intégrité de vie et de mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, fidélité, zèle et affection à son service, du sieur Arnulphe d'Aumont, l'a choisi et ordonné pour remplir et posséder la première des deux chaires de professeurs en la faculté de médecine de l'Université de Valence, pour la desservir aux mêmes droits, honneurs, privilèges et appointements

qui y sont affectés, sans que, pour ce sujet, le sieur Arnulphe d'Aumont soit tenu de subir aucun examen, ni concours, dont Sa Majesté l'a dispensé et dispense, sans néanmoins tirer à conséquence. »

Suivent les signatures : Louis, et, plus bas, Devoyer d'Argenson (1).

Ce brevet décerné contre l'usage, par le pouvoir central, souleva, à Valence, de véritables clameurs. Dans cette petite ville, à cette époque, université, écoles et tribunaux occupaient une grande partie de la population. Les vieux almanachs du Dauphiné ont des listes interminables d'hommes de loi, d'avocats, de professeurs. En vain, une *lettre de cachet* du 20 août suivant ordonna-t-elle de rendre le décret exécutoire ; de nouvelles protestations furent adressées à la Cour, et l'Université ajourna les provisions de l'élu jusqu'à ce que, enfin, Mgr Milon réussît à calmer les esprits, ce qui n'eut lieu qu'au mois d'octobre 1747. En effet, le 5 de ce mois, d'Aumont reçut ses lettres de provisions signées de l'évêque, et le premier docteur agrégé en médecine l'installa en présence de tous les élèves de la faculté.

Malgré cette nomination, il était toujours difficile de décerner au concours la seconde chaire du professorat. Toutefois, le nouveau professeur satisfit si bien, dès le début, les élèves qui suivirent ses leçons que nul d'entre eux ne témoigna le moindre désir d'en avoir un deuxième. Cette dérogation aux règles anciennes semblait diminuer l'importance de l'Université ; elle affligeait les maîtres qui la dirigeaient. Vers 1756, ils adressèrent des suppliques au roi pour que cette chaire ne demeurât pas plus longtemps silencieuse. Ils recoururent à Mgr Milon « sans le crédit et l'appui duquel, « disaient-ils, tous les mouvements auraient été inutiles. »

Mais déjà à Paris toutes les influences étaient favorables à la centralisation ; déjà plusieurs universités étaient condamnées à périr par démembrement.

Toutefois l'enseignement du docteur Arnulphe Daumont donna un dernier éclat à l'Université de Valence. La réputation de ce « professeur royal, « unique et premier agrégé de la faculté de médecine en l'Université de « Valence », s'étendit au loin.

Malheureusement elle le mit en rapport avec les Diderot et les d'Alembert. Le professeur de Valence a fourni, à la fameuse Encyclopédie, trois cent soixante-quatorze articles, distingués par la lettre (D). M. Daumont est cité comme « un des plus habiles et des plus utiles collaborateurs ».

Avait-il, au moment de sa nomination en 1745, des relations avec les Encyclopédistes ? Nous l'ignorons.

(1) *Voir* Histoire de l'Université de Valence, par le chanoine Nadal.

(A suivre.)

L'Abbé MAZET,
Chanoine.



UN PROBLÈME D'HAGIOGRAPHIE

LE BIENHEUREUX AYRALD

ÉVÊQUE DE MAURIENNE

(Première moitié du XII[e] Siècle)

(Suite)

Sur les renseignements fournis par ces érudits, Mgr Devie, évêque de Belley, et son grand vicaire, M. Dépéry, ont pu affirmer, en cour de Rome, que le manuscrit était certainement antérieur à 1528; ce qui était nécessaire pour établir, en faveur de saint Artaud, la preuve d'au moins cent ans de culte, exigée par Urbain VIII, dans son décret *De Casu excepto*. Or, si le manuscrit mentionne saint Artaud, il mentionne également le B. Ayrald, et en termes très explicites, comme on vient de le voir.

Maintenant, quelle est là-dessus l'opinion de M. Trépier? « Admettons, dit-il, qu'il soit des quatre ou cinq dernières années du xv[e] siècle », il s'en suit qu'il est « postérieur d'au moins trois siècles et demi à la mort d'Ayrald », et c'est le plus ancien des auteurs cités par le R. P. D. Boutrais, puisque la *Vie du Bienheureux,* qu'il croit contemporaine, est certainement moderne!

L'observation de M. Trépier est parfaitement juste, si l'on considère ce document en lui-même; il est par trop éloigné du personnage pour faire preuve suffisante. Tout ce qu'on en pourrait alors conclure — et c'est bien quelque chose — c'est que vers la fin du moyen âge, les chartreux croyaient que le B. Ayrald avait d'abord été moine chartreux avant de devenir évêque de Maurienne : *Ex Cartusiano Maurianensis Episcopus.* Seulement, le *Brevis Index* ne doit pas être pris isolément, et il ne faut pas oublier les Obituaires qui lui sont antérieurs, surtout celui de Lyon.

Ces Obituaires lui donnent beaucoup de poids, et lui-même sert à les préciser et à en déterminer le sens vrai. De telle manière que ce que les Obituaires avaient exprimé dans leur style bref et concis, ce document le fixe sans doute possible.

A côté de ce témoignage s'en place un autre qui demande aussi à être examiné, c'est l'*Elenchus illustrium Virorum sanctitate et doctrina qui ex eremo Portarum prodiere*. On y lit :

« Ayrald, moine de cette maison (Portes), qui, à cause de la sainteté de toute sa vie, fut ensuite évêque de Maurienne, comme il conste de l'ancien cartulaire de Portes *et termina sa belle vie par une sainte mort.* » *Ayraldus Monachus hujus domus, qui, ob vitae totius sanctitatem, postea in Episcopum Maurianensem assumptus fuit, ut liquet ex vetusto Portarum Cartulario, laudabilem finem sancto fine conclusit.*

M. Trépier nous dit qu'il laisse de côté ce document, parce qu'il n'a pas pu le contrôler, faute de l'avoir eu sous les yeux (p. 133). Il faut avouer que le procédé est un peu expéditif. Mais, s'il a raison de se défier, en l'absence surtout de tout contrôle, pourquoi ne pas s'en enquérir ? Nous l'avons fait dans une certaine mesure, et voici ce que nous avons pu constater :

Aux archives de l'Ain, dans le fonds de Portes, il n'y a ni nécrologe ou obituaire, ni calendrier, ni cartulaire. On y trouve seulement, sous la cote H 218, un cahier de 12 feuillets, non daté, mais l'écriture accuse évidemment le XVII[e] siècle. Ce cahier contient une notice sur la fondation de la Chartreuse de Portes. Un chapitre de cette notice est intitulé :

Elenchus inlustrium virorum sanctitate et doctrina qui ex eremo Portarum prodiere. On y lit :

« *Airaldus monachus hujus domus qui, ob vitae totius sinceritatem postea in episcopum Maurianensem assumptus, ut liquet ex veteri Portarum Cartulario, laudabilem vitam sancto fine conclusit.* »

Les variantes, entre ce texte et celui donné par le R. P. D. Boutrais, sont légères et ne portent que sur certains mots, sans que le sens en soit aucunement modifié. Elles ne sont donc pas de nature à infirmer le fait principal ; Ayrald est sorti de Portes pour devenir évêque de Maurienne.

Que vaut ce témoignage? Evidemment il est beaucoup trop moderne pour former une preuve de quelque valeur, et nous l'écarterions même impitoyablement, s'il ne renfermait un détail important à noter : l'auteur, qui écrivait au XVII[e] siècle, a soin d'indiquer la source où il a puisé, et cette source, c'est précisément l'ancien cartulaire de Portes : *ut liquet ex veteri Portarum Cartulario*. Ainsi, le rédacteur de l'*Elenchus* avait sous les yeux ce Cartulaire, aujourd'hui disparu, et il y avait trouvé la preuve *(ut liquet)* qu'Ayrald avait d'abord été chartreux à Portes, et ensuite *(postea)* évêque de Maurienne.

Mais alors, dirons-nous, comment se fait-il que D. Le Couteulx, qui a connu également le Cartulaire de Portes, n'y ait pas trouvé cette même preuve? A cela nous avons déjà répondu qu'à l'époque de Le Couteulx le recueil des Chartes de Portes devait être déjà bien incomplet, et qu'une partie seulement fut transportée à la Grande-Chartreuse, sur la demande de D. Innocent Le Masson, après l'incendie de 1676.

Quoi qu'il en soit, l'ancien Cartulaire de Portes, aujourd'hui disparu, contenait la preuve qu'Ayrald avait d'abord été chartreux à Portes, et que c'est de là qu'il fut élevé au siège de Maurienne.

Un auteur du XVIIe siècle, qui l'a eu entre les mains, le mentionne formellement, et il n'est pas possible de ne pas tenir compte de ce témoignage.

Nous arrivons maintenant à un autre document, qui a servi de canevas à tout ce que les biographes rapportent d'Ayrald ; nous voulons parler de la *Vie* même du Bienheureux, morceau peu développé et publié par M. Truchet (1).

Le R. P. D. Boutrais considère cette *Vie* comme presque contemporaine; aussi, lui et M. Truchet en font grand cas. M. Trépier n'est guère de cet avis, et il pense, au contraire, que c'est une œuvre récente et remplie de faussetés et d'invraisemblances. Il s'appuie ici sur Le Couteulx qui nous dit :

« La vie d'Ayrald, écrite par un auteur très récent, se trouve dans beaucoup de mains, soit parmi les chartreux, soit parmi d'autres religieux ; mais elle est remplie de tant de choses peu conformes à la vérité, que nous n'avons pas jugé convenable de l'insérer dans nos Annales. » — *Ejus vita a recentiore quodam auctore scripta multorum in manibus tum Cartusiensium tum alterius religionis virorum habetur, sed tot adjunctis veritati parum consonis refert, ut his eam Annalibus inserere minus aequum duxerimus* (2). »

M. Truchet conteste que la *Vie*, critiquée par Le Couteulx, soit bien la même que celle dont il se sert et qu'il publie, par la raison que ni M. Trépier ni lui ne le savent : « Je n'en sais rien, dit-il, ni lui non plus (3) ».

Sans être très difficile, on peut trouver la raison insuffisante. D'abord, ce qui prouve que c'est identiquement la même *Vie*, c'est qu'on n'en connaît point d'autre que celle-là. Ensuite, sans vouloir constater les erreurs ou les inexactitudes qui s'y trouvent, nous nous en tiendrons à la seule question relative à son âge. Est-ce une œuvre contemporaine, ou tout à fait moderne? A notre avis, le latin de cette *Vita* ne ressemble guère au latin du XIIe siècle et même des siècles suivants. Il n'y a qu'à le lire pour constater que l'auteur vivait et écrivait à une époque très récente.

(1) *Réplique*, pp. 35-38. — Nous avons déjà dit que ce texte avait été également publié dans les *Ephemerides ordinis Cartusiensis* de D. Léon Le Vasseur.

(2) *Annales*, II, 44.

(3) Réponse, p. 35.

Qu'on le compare, par exemple, avec le latin de la *Vie* de Saint Hugues de Grenoble, et de la *Vie* de Saint Hugues, évêque de Lincoln, et on s'apercevra tout de suite qu'il n'y a, entre ces deux *Vies* et celle du B. Ayrald, aucun rapprochement littéraire possible; tout y est dissemblable.

Pour nous donc, ce texte est absolument moderne, et s'il fallait donner une date, qui ne peut être qu'approximative, nous l'attribuerions à la première moitié du XVII[e] siècle, autant que nous en puissions juger. Ce document n'a donc pas d'ancienneté, ce qui en diminue beaucoup l'autorité.

Quant à l'Epitaphe placée autrefois sur le tombeau du B. dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, ce texte nous paraît antérieur au XVI[e] siècle.

D'après M. Truchet, elle serait même antérieure au XV[e], puisqu'elle disparut lorsque, à cette époque, furent exécutées les peintures murales qui existent encore.

Cette appréciation est corroborée par la facture même de cette poésie en vers léonins. Nous ne pensons pas, en effet, que ces vers aient été en usage en dehors du moyen âge. En outre, le membre *Claro de sanguine natus* semble d'une rédaction ancienne : les modernes eussent dit autrement.

Nous pouvons donc négliger la *Vie*, mais nous acceptons l'Epitaphe qui se joint alors soit aux Obituaires, soit aux trois autres documents. Ainsi qu'on l'a vu, il résulte de ces trois Obituaires que le B. Ayrald a été d'abord moine profès à la chartreuse de Portes, et que c'est de là qu'il a été tiré pour devenir évêque de Maurienne. Cette conclusion atteint un haut degré de probabilité, et rend ce sentiment de beaucoup préférable au sentiment contraire. Mais ce qui achève de nous fixer, ce sont les trois témoignages qui s'appellent le martyrologe, l'*Index Brevis* et l'*Elenchus*. Sans doute, s'il était permis d'isoler tous les documents, de les envisager séparément, ils n'auraient probablement pas une grande valeur; mais ils font corps, ils se corroborent mutuellement, et nous ne pensons pas qu'aucun critique impartial répugne à la conclusion que nous en tirons. La certitude, ici, n'est peut-être pas absolue, mais elle est très suffisante, et en histoire il faut souvent se contenter de moins encore.

Nous n'hésitons donc pas à le dire : Pour nous, il est avéré que le B. Ayrald a d'abord été chartreux avant son épiscopat. Voilà un premier résultat acquis; quant à déterminer la date de son épiscopat, c'est une question tout à fait différente, et qui viendra en son temps, car, auparavant, nous devons examiner les textes de la partie adverse.

IV

CRITIQUE DES TEXTES OPPOSÉS

Il est bien évident que nous devons appliquer le même procédé

critique aux textes qui servent de base au sentiment de M. Trépier. Cet érudit, on le sait, s'appuie surtout sur deux passages de la *Vie* de Saint Hugues, évêque de Grenoble, par Guigues le Chartreux.

Ces deux passages ont paru suspects à ses honorables contradicteurs. L'un d'entre eux, le regretté Dom Ildefonse Roguet, savant bibliographe cartusien, mort prieur de Sélignac, avait adressé à Mgr Vibert, évêque de Maurienne, pour être transmis à la Sacrée Congrégation, un mémoire historique, dont le but était de réfuter la thèse de M. Trépier. Ce mémoire remarquable, tel qu'on pouvait l'attendre de son auteur, et dont on nous a communiqué la minute, développe l'argument d'altération dans le texte de Guigues. Dom Ildefonse, en effet, soutient que la *Vie* de Saint Hugues est une œuvre incomplète, que Guigues n'a pas eu le temps de l'achever, qu'une main étrangère l'a plus tard retouchée; de là des interpolations, notamment dans les deux passages en question.

Le texte, publié d'abord par Surius, l'a été ensuite par les Bollandistes (1er avril) et par Migne (1). Le second de ces passages est placé entre parenthèses, dans le texte donné par les Bollandistes; ce simple détail a suffi pour faire naître les premiers soupçons.

Le R. P. D. Boutrais a laissé de côté cette grosse question d'interpolation, et il n'en a pas dit un mot. M. Truchet ne se prononce pas. Cependant, il pose à M. Trépier le dilemme suivant : « il faut admettre, ou une faute de copiste dans le texte de Guigues, ou deux Ayrald successifs entre 1132 et 1146 (2). »

M. Trépier soutient au contraire qu'il n'y a eu ni interpolation, ni faute de copiste. Il a pleinement raison; seulement, ni lui, ni ses contradicteurs n'ont employé ici la méthode scientifique, qui seule peut résoudre la difficulté, et qui consiste à établir le texte en le collationnant sur des manuscrits anciens et autorisés. Le P. Dom Ildefonse a cru que ces manuscrits n'existaient plus (3); c'est une erreur, car, pour notre compte, nous en avons vérifié cinq, dont trois du XIIe siècle, un du XIIIe et un du XVe.

Les trois manuscrits du XIIe siècle sont aujourd'hui conservés dans les Bibliothèques de Troyes et de Douai. Celui de Troyes, numéro 1179 du Catalogue des manuscrits, est d'origine bénédictine, car il vient de Clairvaux; les deux de Douai, numéros 840 et 853 du Catalogue, proviennent de l'ancienne abbaye de Marchiennes, aujourd'hui diocèse de Cambrai, autrefois diocèse d'Arras. Quant à celui du XIIIe siècle, il est à la Bibliothèque Nationale, numéro 11.757 du fonds latin. C'est à l'aide de ces divers

(1) *Patrol. lat.* CLIII, col. 759-784.

(2) Réponse, p. 53.

(3) Dans son Mémoire manuscrit, on lit : « Il est certain que la question gagnerait considérablement en lumière si nous avions les manuscrits du temps ou d'un temps rapproché, mais ils ont été inutilement cherchés : un seul a été retrouvé, mais d'une époque et dans un état qui le mettent hors de cause pour nous, comme pour nos adversaires. »

manuscrits que nous avons donné une édition critique de la *Vita sancti Hugonis* (1).

Or, dans ces manuscrits de provenances diverses, les deux passages sont absolument conformes au texte publié, et il n'y a point de parenthèse. La seule différence c'est que, dans les imprimés, on a renoncé à l'orthographe latine usitée au moyen âge, voilà tout; il n'est donc pas possible de parler d'interpolation ou de faute de copiste quelconque. Au reste, nous allons reproduire, sur deux colonnes, les passages visés, soit d'après le texte des Bollandistes reproduit par Migne, soit d'après notre édition faite sur des manuscrits très autorisés :

TEXTE DES BOLLANDISTES

« *Rogaverant quidem idipsum complures alii, sed maxime non spernendae auctoritatis, Arialdus et Hugo, Mauriennensis et Gratianopolitanus Episcopi; è quibus prior habitu et vita regularis, beati viri in tractandis ecclesiasticis rebus per triginta ferè comes extitit annos; posterior vero ex nobis monachus, ita ei in ecclesiastico regimine successit, ut propter diuturnam ac vehementem infirmitatem ipsius in ejus locum, ipso petente vestraque pietate jubente, priusquam obiret ipse, consecraretur.* »

TEXTE DE LA NOUVELLE ÉDITION

« *Rogaverant quidem jampridem idipsum quamplures alii, sed maxime non spernende auctoritatis, Airaldus et Hugo, Mauriennensis et Grannopolitanus episcopi, e quibus prior habitu et vita regularis beati viri in tractandis ecclesiasticis rebus per triginta* (2) *ferme comes extitit annos. Posterior vero, ex nobis Monachus ita ei in ecclesiastico regimine successit ut propter diuturnam et vehementem infirmitatem ipsius, in ejus locum, ipso petente vestraque pietate jubente, priusquam obiret ipse consecraretur.* »

TEXTE DES BOLLANDISTES

« *De qua etiam cohibentia sensuum dum vice quadam cum religiosis quibusdam colloqueretur (inter quos erat vir litteris et puritate conspicuus, Dominus scilicet Airaldus, archipresbyter tunc ipsius, nunc Mauriennensis Episcopus) respondit idem vir Domini Airaldus, passim se mulieres adspicere, nec earum sibi nocere contuitum; est enim castissimus.* »

TEXTE DE LA NOUVELLE ÉDITION

« *De qua etiam Cohibentia sensuum, cum vice quadam cum religiosis quibusdam colloqueretur, inter quos erat vir litteris et puritate conspicuus, domnus scilicet Airaldus, archipresbiter tunc ipsius, nunc autem Mauriennensis episcopus, respondit idem vir Domini Airaldus passim se mulieres aspicere, nec earum sibi nocere contuitum; est enim castissimus.* »

(1) *Ut Supra.* — Cette édition est de 1889. Depuis lors, les Bollandistes ont fait connaître cinq autres codex, dont deux du XII[e] siècle, conservés à la Nationale, sous les cotes 1956, 2883, 5311, 5614 et 14650. Cf. *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum saeculo XVI qui asservantur in Bibliotheca Nationali Parisiensi*, t. I, pp. 98, 224; t. II, pp. 83, 521; t. III, p. 260.

Le collationnement de ces divers codex a confirmé absolument le texte établi dans notre édition. Le tome III, p. 60, mentionne le numéro 11.757 que nous avions connu.

(2) Le manuscrit de Troyes porte : XXX [a].

Dans notre édition, nous avons suivi quatre manuscrits, mais de préférence celui de Troyes, qui provient, avons-nous dit, de l'abbaye de Clairvaux, comme le prouve la note suivante écrite au *verso* du dernier folio : *Liber Sancte Marie de Claravalle.* Tous les quatre donnent un texte rigoureusement identique; quant aux variantes avec l'imprimé, elles sont insignifiantes : *fermè* au lieu de *ferè ;* en outre, il n'y a aucune parenthèse, aucune rature, aucune surcharge, aucun renvoi en marge, l'ecriture est très nette et très belle, surtout dans les deux manuscrits de Douai. En présence d'un pareil résultat, la critique ne permet pas d'hésiter : Evidemment, ces deux passages — comme tout le reste — sont absolument authentiques, ils sont bien de Guigues le Chartreux (1), et ils n'ont subi aucune altération, ni aucune interpolation (2).

Ceci posé, examinons maintenant leur valeur réelle dans la question qui nous occupe.

D'abord, un fait incontestable s'en dégage, c'est que, pendant les années 1135-1137, époque où Guigues composa la *Vie de S. Hugues,* l'évêque de Maurienne s'appelait Ayrald, que cet Ayrald, avant d'être évêque, n'avait pas été Chartreux mais archiprêtre de saint Hugues pendant trente ans. Et, en effet, les cartulaires de l'Eglise de Grenoble nous le montrent à la tête du Décanat de Savoie, où il exerçait les fonctions de doyen; en d'autres termes, il était le grand vicaire forain de l'évêque de Grenoble. Il est absolument certain que cet Ayrald n'a jamais été chartreux avant son épiscopat; le texte de Guigues est suffisamment explicite là-dessus pour qu'on n'en puisse pas douter.

De plus, comme tous les contradicteurs sont d'accord pour placer la mort du B. en l'année 1146, M. Trépier fait le raisonnement suivant :

(1) *L'incipit vita* ne porte pas le nom de l'auteur, comme on peut le voir par le rapprochement du texte des manuscrits sur ce point :

(Douai, 853) : *Incipit Vita Sancti Hugonis Grannopolitani episcopi et confessoris.*

(Douai, 840) : *Incipit Vita Sancti Hugonis episcopi et confessoris.*

(Troyes, 179). N'a point d'*Incipit.*

(Paris, B. N. 11.757 latin) : *Incipit Vita Sancti Hugonis Grannopolitani episcopi, cujus transitus celebratur Kalendis aprilis.*

Mais il faut remarquer que plusieurs passages du texte indiquent clairement que l'auteur est Guigues le Chartreux. De plus, la *Vita* est précédée d'une lettre d'Innocent II à Guigues pour lui demander d'écrire cette vie; vient ensuite la réponse de celui-ci, annonçant qu'il s'est rendu à ce désir, ou plutôt à cette demande. La lettre du Pape, qui sert de prologue, suffit à montrer que Guigues est bien l'auteur de la *vie de Saint Hugues :*

(Douai, 853 et 840) : *Epistola Innocentii pape ad Guigonem priorem Carthusie de scribenda Vita Sancti Hugonis Grannopolitani episcopi et confessoris.*

(Troyes, 1179) : *Incipit prefatio in Vitam Sancti Hugonis Grannopolitani episcopi editam a Guigone Cartusiensi priore ex precepto dompni Innocentii pape.*

(Paris, 11.757) : *Incipit epistola Innocentii pape ad Guigonem Cartusie priorem de Vita Sancti Hugonis Grannopolitani episcopi.*

(2) Le Couteulx était arrivé aux mêmes conclusions ; voici ce qu'il dit (Annales, I, p. CVI) : « Hujus vitae acta habemus in duobus codicibus, quorum unus antiquissimus in Majore Cartusia repertus, videtur paulo post S. Hugonis obitum exaratus ; alter recentior est ac medio seculo quinto decimo excriptus quem e Cartusia Bruxellensi habuimus. Uterque vero ad invicem collatus nullam habet differentiam, neque variat a Suriana et Henscheniana editionibus, nisi in quibusdam vocibus nullius momenti. »

« De 1132 à 1146, il n'y a eu qu'un seul évêque à St-Jean-de-Maurienne, qui est l'Ayrald dont parle Guigues; donc c'est lui qui est le B. Cependant, comme il y a des textes qui établissent qu'il a été chartreux, il faut alors qu'il ait démissionné pour se faire chartreux. »

Le raisonnement de M. Trépier nous paraît vulnérable sur un point capital : l'examen critique des textes nous a amené à conclure que le B. Ayrald avait été chartreux non pas *pendant* ou *après*, mais *avant* son épiscopat, car c'est de la chartreuse de Portes qu'il a été tiré pour monter sur le siège de Maurienne.

Même en présence de ce fait, M. Trépier n'abandonne pas sa thèse, bien au contraire. Ecoutons-le : « Que s'ensuivrait-il contre notre thèse? absolument rien. En effet, parce qu'Ayrald aurait été moine de Portes avant d'être évêque de Maurienne, cela ne prouverait pas que, avant d'être moine de Portes, il n'eût pas été une première fois évêque de Maurienne, et auparavant encore chanoine régulier de Saint-Augustin, quoique son article nécrologique dans l'Obituaire de Lyon ne fasse nulle mention de ces deux états antérieurs (1). »

Ce silence nous paraît au contraire fort extraordinaire; nous y reviendrons tout à l'heure.

En définitive, pour donner satisfaction aux exigences des textes, M. Trépier est obligé de soutenir que l'Ayrald, qu'il dit être le B., a été successivement chanoine régulier et archiprêtre pendant trente ans, évêque de Maurienne, démissionnaire, chartreux et encore évêque de Maurienne. Bon gré mal gré, M. Trépier est forcément contraint d'admettre tous ces changements de vie, si invraisemblables, et qui en tous cas, ne sont nullement prouvés. Aussi M. Truchet a justement répondu : « Que le B. Ayrald ait pu, étant évêque, porter l'habit de chanoine régulier; qu'il ait pu renoncer à son siège, se faire chartreux à Portes, quitter la Chartreuse et rentrer dans son évêché, cela est incontestable : il aurait même pu faire beaucoup d'autres choses. Seulement, quand on écrit l'histoire, il s'agit de ce qui a été fait, non de ce qui aurait pu être fait (2). »

(1) *Replique*, p. 111.
(2) *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*, 4e vol., p. 359.

(A suivre.)

Charles-Félix BELLET,
Archiviste et bibliothécaire de l'Evêché de Grenoble.





MONOGRAPHIE

Historique, Artistique et Archéologique

DE

L'EGLISE SAINT-MAURICE

ANCIENNE CATHÉDRALE DE VIENNE ET SIÈGE DU PRIMAT DES PRIMATS

(Suite)

Chorier parle de deux autres chapelles, opposées à celles dont nous venons de parler, et qui étaient situées en dehors du chœur. La première, dédiée au Saint-Esprit, portait le nom de *Tabernière*, dont Chorier donne une fausse étymologie. Sa principale dotation, consistant en vignes, fut l'œuvre de Pierre Tabernier. Cette chapelle était chargée de fournir du vin à toutes les messes célébrées dans la cathédrale.

ONZIÈME TRAVÉE

A la clef de voûte. — Fleuron.
Au pilier. — Chapiteau à feuillage.

ANCIENNE CHAPELLE DE SAINT-ANDRÉ

A la fenêtre : restes d'ancien vitrail. Evangélistes : saint Jean, l'aigle à ses pieds. Blason de l'église : d'azur à la croix tréflée d'argent.

On voit aussi, dans cette chapelle, une pierre sépulcrale du XIIe ou du XIIIe siècle, représentant, gravé au trait, un personnage vêtu d'habits pontificaux, vraisemblablement un archevêque de Vienne.

Cette chapelle, qui est occupée aujourd'hui par un confessionnal, était autrefois dédiée à saint André, et contenait, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le tombeau de Humbert II.

DOUZIÈME TRAVÉE

A la clef de voûte. — Coq nimbé, en sculpture naguère encore dorée.

Au pilier. — Chapiteau à feuillage.

Tombeau des Maugiron

A gauche se trouve le sombre et modeste tombeau des Maugiron. Il se compose d'un portique formé de deux pilastres en marbre noir, couronnés par un fronton de même matière et de même couleur, et reposant sur un autel; entre les pilastres apparaissent accolées, sur deux tables de marbre blanc, les épitaphes de Guy de Maugiron et de sa femme Ozanne l'Hermite. Elles sont surmontées de l'écu de Maugiron : gironné d'argent et de sable, de six pièces mal ordonnées, timbrées d'un casque, dont le cimier a été brisé et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel (1).

Sur le devant de l'autel et au-dessous de chacune des épitaphes, on distingue la place qu'occupaient deux autres écussons, aux armes sans doute de Guy de Maugiron et d'Ozanne l'Hermite, qui portaient, le premier : écartelé, au premier et au quatrième quartier, d'azur à trois gerbes d'or, liées de gueules; au second et au troisième, d'argent à une tête ou massacre de cerf de sable (2). Le tombeau des Maugiron, au dire de Charvet, ayant été renversé par les Huguenots, ce que nous en voyons n'est qu'une restauration assez négligemment exécutée (3). C'est ce qui nous explique comment il se fait que d'après l'épitaphe restituée, dame Ozanne l'Hermite, morte en 1538, dix-sept ans avant son mari, soit qualifiée femme de feu messire Guy de Maugiron, et qu'on lise au bas de son épitaphe, ***requiescant in pace*** au lieu de ***requiescat***. Les inscriptions brisées par les Huguenots, vers 1562, n'auront été vraisemblablement rétablies que plus tard, d'après les débris plus ou moins lisibles qui en restaient, et c'est alors que ces deux contresens se seront glissés dans le texte de l'épitaphe d'Ozanne l'Hermite. Voici le texte actuel des deux épitaphes.

(1) Armes parlantes : mal gironné, mau gironné, *Maugiron*. La disposition de cet écu est, du reste, unique; on n'en trouve pas d'autre exemple dans l'Armorial.

(2) Histoire des Grands Officiers de la Couronne.

(3) Histoire de la Sainte Eglise de Vienne, p. 773.

ÉPITAPHES DE GUY DE MAUGIRON ET D'OZANNE L'HERMITE

CY GIST HAVLTE ET PVISSANTE DAME OZANNE LHERMITE FEMME DE FEV MESSIRE GVY DE MAVGIRON DAME DE MOLINS-SVS-CHARANTE BEAVVAIS ET LES CLOSVRES EN POICTOV. LAQVELLE DECEDA LE SECOND IOVR DV MOIS DE IANVIER LAN A LINCARNATION MIL V^C XXXVIII. DIEV PAR SA GRACE PARDON LVI FACE. AMEN. REQVIESCANT IN PACE.

CY GIST HAVLT ET PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE GVY DE MAVGIRON SEGNIEVR DAMPVYS MONTLIANS BEAVVOIR MERIEV LA ROCHE LAOUVRE ET LEYSSINS CHEVALIER DE L'ORDRE DV ROY CONSELLIER AV CONSEIL PRIVE DE SA MAIESTÉ GENTILHOMME ORDINAIRE DE SA CHAMBRE CAPPITAINE DE CINQVANTE HOMMES D'ARMES GOVVERNEVR ET SON LIEVTENANT GENERAL EN SES PAIS DE DAVLPHINE ET SAVOYE . LEQVEL TRESPASSA LE PENVLTIEME DE DECEMBRE MIL CINQ CENTZ CINQUANTE CINQ. PRIES DIEV POVR SON AME.

Guy de Maugiron avait pris soin, plusieurs années avant sa mort, de recommander sa mémoire au souvenir de l'Eglise et du Chapitre, par une fondation dont Charvet nous donne le texte latin. En voici, du reste, la traduction d'après M. H. de Terrebasse :

« Le saint jour de Pâques, convocation de noble et très puissant seigneur, Monseigneur Guyot de Maugiron, chevalier de l'ordre du roi, seigneur d'Ampuis, gouverneur et lieutenant-général de Sa Majesté en ce pays de Dauphiné et en Savoie, qui, l'an du Seigneur 1544 et le 21e d'avril, devant maître Galian, donna cent écus d'or au Soleil, à telles fins que ce saint jour de Pâques, à la grand'messe, tous ceux, jusqu'au nombre de cent, qui y assisteront, reçoivent chacun une miche ou un pain blanc du poids de vingt huit onces et une pinte de bon vin, à la mesure du cloître (1); dans laquelle messe les deux clergeons de semaine entonneront l'antiphone *O salutaris hostia,* que finira ensuite le chœur; et tous ceux dudit nombre qui célébreront la messe le même jour auront un sou tournoi, qui sera remis sur l'autel de chacun des célébrants. »

Guy ou Guyot de Maugiron était fils de Hugues de Maugiron, seigneur d'Ampuis, et de Claude Lambert, dame de la Roche, près de Saint-Symphorien-d'Ozon. De très bonne heure il embrassa la carrière des armes, et ne prit pas même le temps d'apprendre à *signer son nom,* ce qui ne l'empêcha pas, du reste, de s'élever aux plus hauts emplois. Il se signala à la bataille de Marignan. A celle de Pavie, il fut dangereusement blessé et fait prisonnier aux côtés du roi; il commandait alors une compagnie

(1) La *pinte* équivalait à deux pots. Il fallait 80 pots pour faire la *charge* qui revenait à peu près à l'hectolitre. La mesure du Cloître était, d'après Charvet plus grande que celle de la ville de 16 pots.

des Archers du Corps. Conduit avec François Ier en Espagne, il ne recouvra sa liberté qu'au prix d'une rançon de deux mille écus d'or, dont le comte de Saint-Paul, François de Bourbon, se rendit caution (1).

Maugiron, nommé sénéchal de Valentinois, devint, en 1528, lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné. En 1536, il fut nommé également gouverneur de la Savoie, en raison de la part qu'il avait prise à la conquête de cette province.

Il avait épousé Ozanne l'Hermite, fille de Pierre l'Hermite, seigneur de Moulins-sur-Charente, et de Jeanne du Fau, fille de Jean, seigneur du Fau en Touraine, et de Jeanne, bâtarde de Bourbon. Ce Pierre l'Hermite, fils du fameux Tristan, l'instrument des vengeances de Louis XI, avait été lui-même panetier de ce prince et l'un des cent gentilshommes de sa chambre.

De son mariage avec Ozanne l'Hermite, Guy de Maugiron eut plusieurs enfants, entre autres: Laurent de Maugiron (2) qui succéda à tous les titres de son père; Aymar, doyen du Chapitre de Saint-Maurice, évêque de Glandèvres et abbé de Montmajour; Guillaume, seigneur d'Igé en Mâconnais, tué au siège de Valfenières en 1554. Annet, seigneur de Leyssins, qui se signala dans les guerres de religion, avait épousé Marguerite de la Baume de Suze. Il fut enterré également à Saint-Maurice, comme en témoigne un petit bénitier en marbre blanc, à gauche du tombeau des Maugiron, sur lequel est sculpté en relief un écusson portant les armes accolées de Maugiron et de la Baume-de-Suze : d'or à trois chevrons de sable, au chef d'azur chargé d'un lion naissant d'argent.

La famille de Maugiron s'éteignit en la personne de Louis-François, comte de Maugiron, lieutenant-général des armées du Roi, mort à Valence, le 15 mars 1767. Ce dernier avait épousé Marie-Françoise de Sassenage, dont il n'eut qu'une fille mariée à André-Jean-Baptiste de Roüault, vicomte de Gamaches (3).

Guy de Maugiron était seigneur d'Ampuis, village qui appartenait anciennement *au Pagus* Viennois. Quoique du Lyonnais, cette localité, jusqu'à la Révolution, faisait partie du diocèse de Vienne. Le château d'Ampuis, que la famille de Maugiron possédait depuis 1367 jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, a été acheté de nos jours par M. le marquis Claude de Harene de la Condamine. Dans le salon, on remarque le portrait en pied de Louis de Maugiron, dont nous avons parlé plus haut.

(1) Maugiron avait été lieutenant de la compagnie de deux cents gens d'armes de François de Bourbon.

(2) Laurent de Maugiron est le père du fameux Louis de Maugiron, qui, grâce à sa beauté, était devenu un des *mignons* d'Henri III, et avait péri dans le duel des *trois contre trois*, en reniant Dieu et en blasphémant comme un damné. (*Voir* Louis de Maugiron, par M. H. de Terrebasse. *Revue Dauphinoise*, 1900, mars.)

(3) *Voir* P. Anselme : L'estat politique de la province du Dauphiné, t. III, p. 359. — Chorier. — Le « Palais de la gloire », contenant les généalogies historiques des illustres maisons de France. Paris, 1664, in-4°, p. 494.

Claude de Trivio, avocat au baillage de Vienne en 1680, a également dressé une généalogie de la famille de Maugiron. — Histoire des Grands Officiers de la Couronne, in-12, p. 193.

La terre de Beauvoir-de-Marc avait été également échue aux Maugiron en 1518, et leur avait appartenu jusqu'à l'extinction de cette famille.

Montléans, aujourd'hui Montléans, ruine fort pittoresque située sur la commune de Jardin, près de Vienne, était le siège d'une très importante seigneurie et appartenait également aux Maugiron. Le seigneur de Montléans avait le singulier privilège d'avoir, à Vienne, un lieu d'asile qui consistait en une table de pierre, au milieu d'une enceinte réservée, et connue sous le nom de Table-Ronde. « Ceux qui appréhendaient la prison, dit Chorier, y trouvaient un refuge assuré pour eux, leurs meubles et marchandises, et n'avaient d'autre chose à faire pour être à l'abri de toute exécution que de crier en s'y jetant : *Franchise Montléans* ». Ce privilège dura jusqu'en 1539. En 1540, Montléans fut acheté par Guy de Maugiron. Ce dernier possédait également une maison à Vienne, appelée maison de Montléans et qui avait le droit d'asile comme les églises. Les Maugiron possédaient encore la terre de Meyrieu, près de Saint-Jean-de-Bournay, le fief de Leyssins, situé sur la commune d'Aoste, la Roche sur le territoire de Meyrieu, et Laouvre ou Louvre sur celui de Beauvoir-de-Marc. Ces deux derniers fiefs étaient des maisons-fortes (1).

Dans le tombeau de Guy de Maugiron et d'Ozanne l'Hermite sont également renfermées les cendres de Laurent de Maugiron et de son fils Timoléon, qui avait livré Vienne aux ligueurs, mais qui, finalement, était mort au service du roi, rachetant ainsi sa déloyauté.

Porte. — La porte, qui se voit à gauche du tombeau, conduisait autrefois à l'archevêché par un cloître dont une partie sert encore aujourd'hui de débarras. On voyait sur l'ancienne porte, qui a été remplacée en 1898, les traces des scellés apposés sous la Révolution.

TREIZIÈME ET DERNIÈRE TRAVÉE

CHAPELLE DU SAINT-SACREMENT ET DU SACRÉ-CŒUR

Cette chapelle, dont la riche restauration est le fruit d'une souscription de la paroisse de Saint-Maurice, en 1898, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Mgr Pra, curé de Saint-Maurice, possède un vitrail moderne, œuvre de M. Bégule, représentant la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité*, dans le style du XIVe siècle. Le type des personnages est emprunté aux verrières de la cathédrale de Chartres. L'autel, en pierre de l'Echaillon et du style des XIVe et XVe siècles, est surmonté d'une statue du Sacré-Cœur de Fabisch. L'autel et la table de communion sont l'œuvre de M. Chovet, architecte.

Cette chapelle était dédiée autrefois à Saint Pachasse, évêque de Vienne, et à Saint Clair, abbé de Saint-Marcel Elle eut pour bienfaiteur Pierre d'Oriol, et pour patrons laïques les seigneurs de Maugiron.

(1) On appelait *maisons-fortes* de petits fiefs ou arrière-fiefs dépourvus de juridiction et relevant de la seigneurie sur le mandement de laquelle ils étaient situés. On avait le droit de les fossoyer, de les flanquer de tours, de les munir de créneaux. D'où le nom de *maisons-fortes*.

(*A suivre.*) Pierre BAFFERT.



Notice Chronologico-Historique

SUR LES

ARCHEVÊQUES D'EMBRUN

(Suite)

AIMAR de Bernin. — Aimar de Bernin était frère cadet de Jean de Bernin, archevêque de Vienne (1218-66). D'abord élu abbé de Saint-Pierre de Vienne vers 1220, il devint évêque de Saint-Jean de Maurienne en 1221, et fut transféré à l'archevêché d'Embrun dès la fin de 1235. Le 1er juin 1237, il reçut de la dauphine Béatrix, tutrice de son fils Guigues, l'hommage pour l'Embrunais. Le 10 avril 1238, il fit lui-même hommage à l'empereur Frédéric II, qui lui confirma tous les privilèges de son archevêché. Le 2 juillet de la même année, une sentence arbitrale est rendue entre lui et les consuls d'Embrun. Le 14 mai 1239, il est chargé, avec l'archevêque de Vienne, d'étudier le projet d'union des évêchés de Valence et de Die. Le 4 décembre 1240, il rachète la quatrième partie de la châtellenie de Châteauroux. Le 8 juin 1241, une sentence a lieu entre lui et les consuls d'Embrun. Le 12 février 1241/2, une sentence judiciaire condamne Trinquier, châtelain de Châteauroux, à livrer la tour de cette localité à l'archevêque, quand il en aura besoin. Le 17 septembre 1242 fut réglé un différend existant entre lui et le commandeur des Templiers. Le 23 août 1243, il fut témoin de l'acte par lequel le roi d'Angleterre fit don du bourg de Saint-Macaire (Gironde) à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. Le 27 janvier 1244/5, il présida une enquête, à Châteauroux, dans son diocèse. Il mourut pendant le Concile de Lyon, le 23 mai de la même année 1245. On a conservé son tombeau et son épitaphe dans la cathédrale St-Maurice, de Vienne. (V. les *Annales Dauphinoises*, t. I, p. 79).

HUMBERT. — Humbert, religieux de Saint-Benoît, était déjà archevêque d'Embrun le 1er octobre 1245. Le 3 janvier suivant, Innocent IV

lui accorde le privilège de ne pouvoir être excommunié par aucun légat sans une permission expresse du Saint-Siège. Le 18 du même mois, le même pape lui accorde le privilège de ne pouvoir être convoqué hors de son diocèse sans une bulle spéciale. Le 1er avril suivant, il achète du chevalier Folquet, de Châteauroux, sa part de châtellenie en ce lieu. Un acte du 31 janvier 1246/7 nous le montre amenant les gens de Châteauroux à lui reconnaître le droit d'instituer et de destituer leurs consuls. Bientôt après, il fait un accord avec le dauphin. Le 28 décembre 1247, Humbert fait une fondation, imposée sur des vignes situées à Chadenas, près d'Embrun, pour entretenir quatre moines de Boscodon, qui auraient à dire tous les jours la messe pour lui, de son vivant et après sa mort. Enfin, le 2 mai 1249, il était encore archevêque d'Embrun, comme le prouve un acte d'échange entre la prieure de Saint-Saturnin-lès-Embrun et Pierre Lazare. Mais la mort l'enlevait quelques mois après.

HENRI DE SUZE. — Henri de Suze, célèbre canoniste, était évêque de Sisteron depuis 1244, quand il fut élevé, en 1250, sur le siège d'Embrun. Le 2 janvier 1251, Innocent IV confirme à ce prélat les biens et privilèges de son église, et lui accorde le pouvoir de se faire précéder de la croix dans son diocèse et dans toute la province des Alpes-Maritimes. Le 29 juillet suivant, Guillaume de Hollande, roi des Romains, lui accorde un privilège, suivi, le 15 décembre de la même année, d'un autre encore plus étendu, par lequel il confirme à l'archevêque et prince d'Embrun Henri, les privilèges et biens de son église, et l'autorise à instituer des notaires impériaux dont les actes feront foi dans tout l'Empire. En 1252, Innocent IV l'autorise à faire certains échanges de terres. En 1253, il ratifie un accord intervenu entre son prédécesseur et le dauphin; mais il a, depuis lors, avec les Embrunais, des démêlés qui ne seront assoupis qu'en 1257 et bien terminés que par un acte du 20 août 1258. On le voit ensuite convoquer et présider, à Seyne (Basses-Alpes), un concile provincial, qui s'ouvrit le 26 octobre 1260, et où l'on fit des ordonnances datées du même jour. Il fut en grande estime dans l'esprit de saint Louis qui, en 1262, le chargea de terminer le différend existant entre la reine Marguerite, sa femme, et le comte d'Anjou, au sujet de la Provence. Créé cardinal évêque d'Ostie et de Velletri, le 3 janvier 1263, il devait mourir, à Lyon, le 6 novembre 1271 (1).

JACQUES II Serène. — Jacques II Serène, élu prévôt d'Embrun, promettait, le 1er mars 1256/7, à l'archevêque Henri et au Chapitre, de bien remplir ses fonctions. Il avait encore cette dignité et était, de plus, depuis 1261, chapelain du pape Urbain IV, quand Henri de Suze fut promu au cardinalat et à l'évêché d'Ostie. On élut, pour remplacer celui-

(1) Après *Henri de Suze* se trouve, dans la liste de Fornier et dans plusieurs autres, le nom d'un *Melchior*, qu'il faut supprimer, comme l'a fait M. Guillaume.

ci à Embrun, un chartreux, qui refusa la dignité (1). Ce fut alors qu'on élut Jacques Serène, qui était déjà chargé, par Urbain IV, en 1263 même, d'une mission auprès de Mainfred, prince de Salerne. Les services que le nouvel élu avait rendus à Urbain expliquent ces paroles d'une bulle du même pape, des premiers mois de 1263, à *son bien-aimé fils élu d'Embrun :* « Par la justice de vos mérites, vous avez gagné les bonnes grâces et la faveur du Saint-Siège apostolique en plusieurs façons, et d'ailleurs vous êtes le bienvenu en notre présence, à l'opinion même du monde... » Fornier nous apprend que Serène, pendant son séjour en Italie, *où il se fit sacrer* (probablement par le pape), et Henri, son prédécesseur, avaient averti Urbain IV du peu de compte qu'on tenait du décret du concile de Valence de 1248, défendant aux évêques de recevoir ceux que leurs collègues avaient excommuniés. Il ajoute que, « à raison de cela, Urbain envoya expressément à l'archevesque d'Aix, à celuy de Vienne et à l'éleu de Lyon. à la sollicitation (comme il tesmoigne) de l'archevesque d'Ambrun, de faire bien garder ce décret du concile. »

Le 10 août 1263, Urbain désigne l'archevêque de Vienne et les évêques de Grenoble et de Nice pour terminer le différend existant entre l'archevêque d'Embrun et le dauphin, au sujet du palais construit par ce dernier à Embrun. Le 25 du même mois, il autorise l'archevêque d'Embrun à donner à un autre le fief que le dauphin possède à Embrun, si celui-ci ne veut pas prêter hommage à l'archevêque. Le lendemain, il enjoint au dauphin de respecter les traités conclus par ses prédécesseurs avec l'archevêque, de lui prêter hommage et de démolir, dans six mois, le palais qu'il a construit à Embrun. Des actes de 1265, 1267 et 1268 montrent positivement Jacques Serène siégeant à Embrun.

En 1275, notre prélat fut chargé, par l'empereur Rodolphe, de lever. en Allemagne, les décimes de six ans pour la croisade. Le 31 janvier 1276, le même empereur confirme, à cet *archevêque et prince* d'Embrun, les privilèges accordés à son église par son prédécesseur, en 1251 ; il lui confirme les droits régaliens et lui donne le domaine majeur de Saint-Clément. Enfin, Jacques Serène eut, à Embrun, un concile provincial en 1278, et mourut le 6 novembre 1286.

(1) En effet, Raymond Juvenis, à l'exemple de Chorier, place, après Henri de Suze, un archevêque élu d'Embrun, qu'il appelle *Guillaume V de Briançon.*

Celui-ci fut élu archevêque après Henri de Suze ; mais il résista à toutes les instances qu'on fit pour le tirer de sa solitude de chartreux et l'élever sur le siège d'Embrun. (*Histoire des Alpes-Maritimes* du P. Fornier, éditée par M. Guillaume, t. II, p. 52, note).

(*A suivre.*)

Le Chanoine L. FILLET,
Curé-Archiprêtre de Grignan,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique
pour les
Travaux historiques et scientifiques.



BIBLIOGRAPHIE

ESSAI sur les CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES de la Bibliothèque de Gap, par JOSEPH MICHEL. (Extrait du Bulletin de la **Société d'Études** des Hautes-Alpes; brochure in-8, 74 pp.)

Je souhaite à toutes les bibliothèques municipales d'avoir, comme celle de Gap, pour bibliothécaire, un homme de goût et un travailleur. L'**Essai** que vient de publier M. Joseph Michel, et que nous avions déjà lu avec le plus vif intérêt dans le Bulletin trimestriel de la **Société d'Etudes,** justifie amplement ce souhait.

Cette étude, d'ailleurs fort érudite, risquait de n'être — presque fatalement — qu'un savant et morne catalogue. M. Joseph Michel, qui est un artiste et un lettré, a parfaitement réussi, sans se départir de la précision et de la méthode qu'exige cette sorte d'ouvrage, à donner au public des pages d'une lecture facile. Un détail historique, une courte digression sur un point de littérature ou d'art, un rapprochement inattendu et frappant, une anecdote prestement insinuée, viennent, çà et là, rompre fort à propos l'inévitable monotonie d'une longue énumération. Nos lecteurs, que ces questions intéressent, liront cette brochure avec profit et plaisir. Pour ma part, je regarde cette étude comme un modèle du genre. Elle tient le juste milieu entre la compilation indigeste ou sèche et la publication superficielle d'un amateur qui travaille *de chic*, si l'on me permet cette expression.

J. C.

***

REVUE DES ALPES DAUPHINOISES. — *Les jardins alpins.* — Les Echelles (Savoie), étude historique, archéologique. Grottes des Echelles, avec plans et photographies.

Annales des Alpes. — Guerre entre la Provence et le Dauphiné en 1366 et 1369, d'après les Archives du Vatican, par le R. P. Denifle, correspondant de l'Institut. — Transaction et Reconnaissance de Manteyer près Gap, 1500 et 1544, par P. Guillaume. — Variétés : Charte d'affranchissement de la Salle-les-Alpes (1316); Lettre de Henri II au chapitre de

Gap, en faveur de Jacques d'Orcière, prieur de St-Arey (1551); Quittance en langue vulgaire, par François Farel (1548). —Liste chronologique des évêques de Gap, d'après les travaux du Chan. Albanes et les inventaires des Archives départementales des Hautes-Alpes.

Revue dauphinoise. — Albert (A.) Alexis Muston. — La gravure. — Les graveurs dauphinois : Treillard, Gilibert, Mécou, Achard, Poncet, Didier, par Fl. (J. de). — Nabuchodonozor Giraud, par H. Second. — Sensations du Dauphiné : Au pays des Félibres, par F. Grégoire.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. — Origine et traduction de l'inscription celto-grecque de Malaucène (Vaucluse). — Mémoires concernant le Valentinois et le Diois, J. Chevalier. — Glossaire d'ameublement (XIVe siècle), abbé Moutier. — Les imprimeurs et les journaux à Valence, E. Emblard. — Un torrent, la Drôme, F. Grégoire. — Les notaires Piémont de Saint-Antoine, Dom G. Maillet-Guy. — Essai de bibliographie romanaise, C. Perrossier. — L'arrondissement de Nyons, A. Lacroix.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. — Sommaire : Une bulle de Clément VII sur « la fête des fous à Vienne », extraite des archives du Vatican, par M. l'abbé Félix Vernet. — Nomination d'un curé d'Alixan (1339), par M. le chanoine Perrossier. — Nécrologe des couvents de Capucins de la custodie de Dauphiné, par M. J.-B. Martin. — Traversée du Bas-Dauphiné par un voyageur du XVIIe siècle, par M. le chanoine Perrossier. — La baronnie de Bressieux, par MM. Lagier et Gueyffier. — Description du Dauphiné par un auteur flamand du XVIIe siècle, par M. le chanoine Perrossier. — Histoire de la commune de Beauregard, comprenant les paroisses de Beauregard, Jaillans et Meymans, pendant la Révolution, d'après les registres municipaux et d'autres documents authentiques, par M. l'abbé Chabert.

Bulletin historique du diocèse de Lyon. — Tricou : Fourvière et ses médailles. — J.-B. Martin. Notes d'archéologie et d'histoire Lyonnaises. Réception des enfants de chœur de la primatiale au XVIIIe siècle — Processions des Rogations à Lyon. — L'Eglise St-Bonaventure et la confrérie de ce saint.

La Revue Forézienne. — La dame d'Urfé, A. Vingtrinier. — Etudes historiques sur le Forez : Vernay et son pèlerinage, J. Prajoux. — Nos poètes amis. — La tour de Grangent (légende forézienne). L'art en Forez : causerie artistique, A. Lugnier. — Les mineurs du Gier, etc.

Sa Sainteté Léon XIII. —La maison Alfred Mame et Fils, de Tours, vient d'acquérir le droit de reproduction du splendide Portrait de Sa Sainteté Léon XIII, par le grand français **Benjamin Constant**. Cette

œuvre d'art a fait l'admiration des visiteurs de l'Exposition Universelle qui l'ont contemplée dans le pavillon des Missions catholiques, au Trocadéro. Ce portrait, tout récemment terminé, est considéré comme le plus ressemblant qui existe du Saint-Père.

Les reproductions en héliogravure sont de deux formats : L'une tirée sur Chine appliqué, aux dimensions de 0m63 × 0m90, établie au prix de 10 francs l'exemplaire; l'autre, sur grand vélin, mesurant 0m22 × 0m28, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

On peut en faire la demande à la Maison Mame, à Tours, ou dans toutes les grandes librairies.

On pourra en voir un exemplaire dans nos bureaux, rue Championnet.

La Tradition. — Une très curieuse étude sur la fête des *Fous* au Moyen Age. Ordonnance pour la suppression de ces fêtes grotesques. — La foire aux jouets du Pont-Neuf, explication d'une vieille gravure. — Bibliographie des Provinces.





LE MONDE DAUPHINOIS

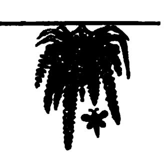
A Vienne, au Carmel, prise de voile de Mlle Berthe Galland, fille de M. Galland, industriel. — M. Marcel Reymond a fait, à l'Académie Delphinale, deux conférences artistiques, l'une sur Michel-Ange et l'autre sur le Bernin. — Mgr Henry a été élu membre de l'Académie Delphinale. — Mme la générale Le Masson a fait donner, à Saint-Louis, par les Chanteurs de Saint-Gervais, une audition musicale en faveur des Ecoles libres de Grenoble. Mgr Henry a prononcé, à l'Evangile, une éloquente allocution

MARIAGES

A Annecy, Mlle P.-A. Richard avec M. A. Defaix, ingénieur des mines, à Voiron. — A Voiron, Mlle M.-L. Mermet et M. J.-A. Faure, notaire à Viriville. — A Gap, M. Romillat, inspecteur des forêts, et Mlle M.-H.-E. Josse, à Paris.

NÉCROLOGIE

Le marquis de Virieu, père de la comtesse de Gontaut-Biron. — A Loriol, le capitaine Bocquet. — A Clamart, et inhumé à Valence, M. H.-L. Freydier, ingénieur civil. — M. le docteur A. Chatin, président de l'Académie des Sciences, directeur honoraire de l'Ecole supérieure de pharmacie. — A Domène, Mme Aug. Chevrant. — A Paris, Mme Célestin Silvy, épouse de M. Silvy, de Grenoble, chef de bureau au Ministère des Postes et des Télégraphes. — A La Tronche, M. Léon Barret, chef d'escadron en retraite. — A Valence, et inhumé à Rochetaillée, M. Anatole Lantelme, compositeur de musique religieuse et orphéonique. — A Voreppe, Mme Tapet, en religion sœur Anne-Marie, qui fut supérieure des Petites Sœurs de l'ouvrier à Bourgoin et à Annecy, et belle-sœur de M. Terray, industriel à Grenoble. — A Tullins, le poète Chatroux. — A Crief sur Voiron, Mme veuve Avril, née Calvat. — A Grenoble, M. Emile Beylier.





LES

" Annales Dauphinoises "

ALEXANDRE MILON

Evêque de Valence

(Suite)

Mais les rédacteurs de cette Encyclopédie, qui ont tant blâmé la prétendue intolérance du clergé, auraient pu affirmer combien étaient tolérants les évêques, leurs contemporains.

Mgr Alexandre Milon avait reconnu, en un jeune docteur âgé de 25 cinq ans, les qualités d'un maître vraiment instruit; il travailla aussitôt, même aux dépens de sa popularité, à l'attacher à l'école de médecine de sa ville épiscopale. Il ne s'informe que de son savoir; il fait nommer et soutient, envers et contre tous, un homme, peut-être d'une foi douteuse, mais dont le savoir sera utile et dont le renom prouvera que même en une Université de province, il peut y avoir des maîtres dignes d'être estimés.

N'est-ce pas là une large tolérance ?

VI. — SÉMINAIRE. — ORDONNANCES SYNODALES RETRAITES PASTORALES

Le nom de Mgr Alexandre Milon demeure uni dans l'histoire de l'Eglise de Valence à une œuvre bien supérieure à toutes celles que nous venons de mentionner : il fut l'organisateur du Séminaire diocésain.

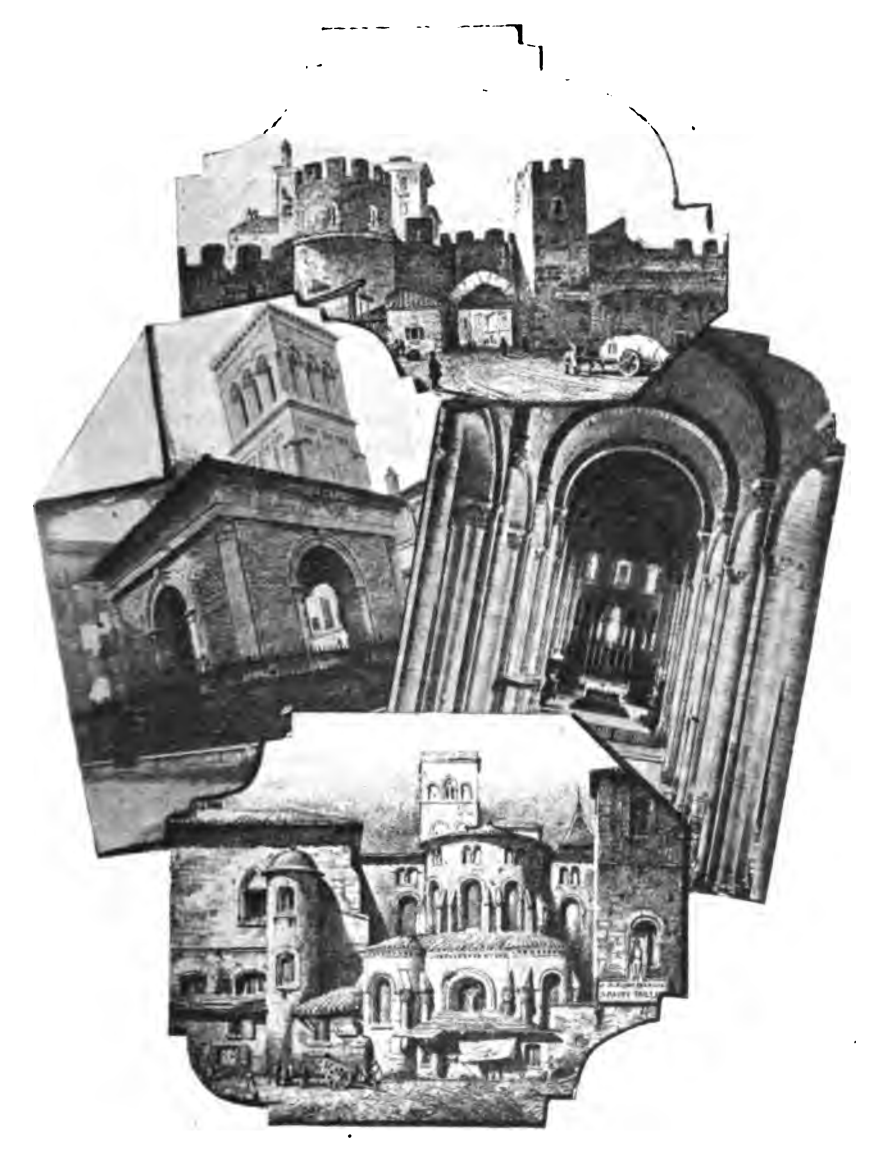
Nous disons organisateur et non créateur. Le diocèse de Valence, grâce au zèle de ses évêques et au concours d'un saint prélat fondateur des *Prêtres du Saint-Sacrement*, Mgr d'Authier de Sisgaud, a vu, le premier en France, se former, pour l'éducation des jeunes clercs, un Séminaire établi conformément aux prescriptions du Concile de Trente.

Généralement on attribue cette primauté au Séminaire de Vaugirard, fondé par l'illustre M. Ollier, en 1642. Un chanoine de Valence, le regretté M. Nadal, dans sa « Vie de Mgr d'Authier », a justement revendiqué cet honneur pour son diocèse. A l'appui de sa thèse, il a publié, dans l' « Histoire du Séminaire du diocèse de Valence », une Ordonnance de Mgr Charles de Léberon (évêque de Valence et de Die de 1624 à 1654), datée du 5 décembre 1639 et prescrivant « qu'aucun estant de nos diocèzes « ne soit receu dans le clergé, ny promeu aux Ordres sacrés qu'il n'aye « au préalable demeuré vingt jours pour chaque Ordre dans la maison de « nos dits Missionnaires (du Saint-Sacrement) establis dans Valence : « Sçavoir, vingt jours pour la Première Tonsure, et les quatre Mineurs, « vingt jours pour le Soubsdiaconat, autant pour le Diaconat et de « mesme pour la Prestrise : pour y estre par iceux instruicts et esprouvez « dans les exercices de leur Institut... »

On nous objectera que cette Ordonnance a pour objet l'établissement de retraites préparatoires aux saints ordres plutôt qu'un cours perpétuel d'études et d'exercices pour la formation des futurs ecclésiastiques. A cette époque, Mgr Charles de Léberon, privé de ressources, en ces diocèses de Die et de Valence ruinés par les pillages des Huguenots, n'osait pas imposer une épreuve plus longue. Mais nous savons que, à la suite de la publication de cette Ordonnance épiscopale, plusieurs aspirants à l'état ecclésiastique, attirés par les mérites de Mgr d'Authier, furent heureux de vivre sous sa direction, soit pour s'instruire auprès de ses disciples, soit pour suivre les cours de l'Université de Valence, et se préparer ainsi aux grades conférés par sa faculté de théologie.

Tous les évêques, successeurs de M. Léberon, montrèrent le même zèle pour soutenir leur Séminaire. Le Concile de Trente mettait à la charge des Chapitres de chaque cathédrale l'entretien du Séminaire; mais à Valence et à Die, les Chapitres avaient assez à faire de relever les deux cathédrales.

Mgr Daniel de Cosnac, après de longues instances, obtint, de Louis XIV, en 1664, de nouvelles Lettres Patentes « permettant audit Evêque, avec les



Dans le haut, les vieux remparts de Valence et la porte Saint-Félix, par laquelle les évêques faisaient leur entrée, — d'après une vieille gravure. — Au-dessous, à gauche, l'intérieur actuel de la cathédrale, — à droite, le Pendentif, avec, dans le fond, le clocher moderne de la cathédrale. — Au bas, vue de l'abside de la cathédrale du temps de Mgr Milon, — d'après une vieille gravure.

« autres députés qui composent la Chambre ecclésiastique desdits diocèses,
« d'imposer annuellement sur tous les bénéfices la somme de 1,000 livres
« qui sera levée comme les décimes ordinaires... »

Par ces mêmes Lettres, le Séminaire était autorisé à recevoir des legs et dons. Au 18 janvier 1676 est signé, au palais épiscopal, en présence de l'évêque, le testament suivant : « Moi, Giles Le Féron, ayant compassion « de la misère des temps auxquels l'hérésie de Calvin continue à infecter « la foi des fidèles et à se répandre dans les deux diocèses... Je donne « audit Séminaire, ma maison, ma grange et tous les fonds qui en « dépendent, mon mobilier et tous les livres de ma bibliothèque. »

L'exemple de ce chanoine de la cathédrale de Valence est suivi par Guillaume Lombard, docteur en théologie et curé de Châteauneuf-d'Isère, par Jean Armand, ancien curé de Saint-Péray.

C'est grâce à ces bienfaiteurs que les Prêtres du Saint-Sacrement construisirent d'abord les bâtiments du *Séminaire* occupés, aujourd'hui, par les Musées de la Ville. Plus tard, ils élevèrent, au levant, sur la rue Farnerie, le Collège, devenu de nos jours *Collège universitaire*.

On le voit, évêques et prêtres rivalisèrent de zèle pour l'établissement du Séminaire diocésain.

Ça été la gloire du clergé de France, à cette époque, d'avoir, malgré bien des obstacles, réalisé le désir du Concile de Trente, en établissant ces pépinières où devaient se former les pasteurs chargés d'instruire et de diriger les fidèles. Les évêques de Valence, peut-être parce qu'ils en sentaient mieux la nécessité, furent à la tête de ce mouvement régénérateur.

Ce même Daniel de Cosnac, nommé par l'Assemblée du clergé, tenue en 1685, président d'une commission chargée de rendre compte de l'Etat de la religion dans le royaume, faisait sagement observer « que rien ne « serait plus avantageux à l'Eglise que d'élever dans les Séminaires de « jeunes ecclésiastiques que l'on formerait d'une manière spéciale à la « controverse et à l'art si difficile de convertir les *dévoyés.* »

Il faut l'avouer, c'était par suite de l'abandon dans lequel était tombée la formation des jeunes clercs que l'hérésie, surtout en nos contrées, avait fait des progrès si tristement rapides.

Tant qu'avait régné la ferveur dans les nombreux monastères et prieurés, dans les chapitres et églises collégiales, les vocations saintes avaient pu grandir et se fortifier à l'ombre des cloîtres. Ces instituts étaient de vrais séminaires dans lesquels se formaient les futurs pasteurs des paroisses environnantes. Foyers de charité, ils étaient comme autant de familles sacerdotales au sein desquelles le prêtre pouvait venir réchauffer son zèle et reprendre de nouvelles forces. Il avait là un abri pour ses vieux jours, qu'il consacrait, en union avec ses confrères, à cette perpétuelle célébration

de la psalmodie liturgique, si en honneur autrefois, et dont nous ne pouvons plus conserver que de rares et faibles échos (1).

Malheureusement, sur la terre, le bien est toujours en butte aux attaques du mal. Aux quatorzième et quinzième siècles, par suite des pilleries des gens de guerre, les abbayes sont dévastées ou obligées de se placer sous la protection des seigneurs puissants qui, sous le titre d'*abbés-commendataires*, s'adjugent trop souvent la principale part des revenus des églises. Le découragement gagne peu à peu les religieux, l'intérêt personnel désagrège ces fraternités monastiques. Les Chapitres se *sécularisent*, c'est-à-dire que les maisons conventuelles, les menses canonicales se divisent en habitations particulières et en revenus personnels.

Nous avons, à Valence, un monument qui rappelle cette transformation. Il s'élève au milieu de l'ancien cloître de Saint-Apolinaire, primitivement lieu de sépulture réservé aux membres de ce Chapitre.

Cet édifice est connu sous le nom de Pendentif. C'était primitivement un oratoire funéraire, « érigé, *pour lui et sa famille*, en 1548, par noble Mistral, chanoine-sacriste de la Cathédrale, prieur et seigneur de Bourg. » Le cloître de l'ancien Chapitre régulier de Valence était donc, dès la première moitié du seizième siècle, devenu comme une propriété de famille (2).

Sans doute, ce monument, ainsi que d'autres dont nous aurons à parler, montre qu'à cette époque l'art était en honneur à Valence. Mais tout autour, dans des populations isolées, au milieu de ces montagnes du Dauphiné où s'étaient maintenus quelques restes des doctrines des Vaudois, la sécularisation des monastères fut le signal du réveil de la barbarie. La décadence des ordres religieux amena la fermeture des écoles, la rareté des vocations sacerdotales et, malheur plus grand encore, l'admission dans le sanctuaire de prêtres formés, on ne sait comment, ignorants et privés de toute dignité morale.

C'est là ce qui explique les rapides progrès, en nos contrées, de l'hérésie protestante. Par là, on comprend comment un baron des Adrets, un Montbrun, et tant d'autres, purent recruter si promptement, au premier appel d'un Condé, ces bandes de barbares qui, soudainement, saccagèrent et ensanglantèrent notre pays, à la fin du seizième siècle.

On a appelé leurs dévastations : *Guerres de religion!* De religion, ces malheureux n'en avaient jamais connu. On accuse leur fanatisme, il fut

(1) Cette organisation de monastère-séminaire existe encore, dans le Valais, en Suisse, en l'abbaye de Saint-Maurice, dont l'abbé est, de droit, évêque *(in partibus)* de Bethléem, titre épiscopal qui appartint à Mgr d'Authier de Sisgaud, fondateur du premier Séminaire de Valence.

(2) Ce monument est remarquable. L'ordre suivi dans la formation de sa voûte est, en France, le premier modèle de ce genre, si bien qu'il a conservé, dans le langage des hommes de l'art, le nom de *pendentif de Valence*. Les quatre façades, d'égale dimension, sont vermiculées, percées de baies cintrées dont la clef est ornée de têtes ou d'armoiries. Les angles laissent voir des colonnes d'ordre corinthien à demi engagées. Tout ce travail atteste le bon goût et le savoir des artistes qui l'ont traité avec un fini admirable. Malheureusement, il porte les traces du vandalisme révolutionnaire.

d'autant plus cruel qu'il était plus aveugle et avait pour première cause leur ignorance. Jamais personne ne leur avait parlé ni de Dieu, ni de sa justice, ni de sa conscience.

Cet abandon dans lequel tombèrent les paroisses rurales, par suite de la fermeture des écoles monastiques, fut, on ne l'a pas assez remarqué. une des grandes causes de la révolution religieuse du seizième siècle. Sans doute, l'ambition des grands provoqua le soulèvement des masses, mais ces masses furent d'autant plus faciles à soulever qu'elles avaient été plus abandonnées (1).

Richelieu voulant avant tout empêcher le retour des désordres, sous lequel le Pouvoir royal et la France elle-même avaient failli sombrer, fut un des premiers à encourager l'évêque de Valence et Mgr d'Authier dans leur projet de création d'un séminaire. Louis XIV donna de grands éloges à cet établissement.

Il semble qu'aidée de tels appuis, cette œuvre aurait dû atteindre en peu de temps son parfait achèvement.

Mais sous cet ancien régime que l'on croit communément avoir été si favorable aux entreprises du clergé, les choses n'allaient pas si vite.

Déjà, au dix-huitième siècle, on censurait fort les richesses de ce clergé et personne n'eut osé ouvrir des souscriptions ou entreprendre des quêtes en faveur d'un établissement ecclésiastique. Du reste, nos rois, pressés par des besoins d'argent, s'étaient arrogé la garde des biens de l'Eglise. Sous prétexte de distinction des pouvoirs, ils entendaient commander seuls et en maîtres dans les affaires ecclésiastiques.

Ainsi en nos pays, il avait fallu, suivant le véritable droit, un acte du pape Grégoire X, pour unir, le 23 septembre 1275, les diocèses de Die et de Valence sous le gouvernement d'un seul évêque. En 1687, c'est le pouvoir royal qui prononce la séparation des deux églises.

Dans leurs Lettres patentes, Louis XIV et Louis XV ont, dans leurs préambules, de magnifiques paroles pour louer les projets de séminaire; mais, dans leurs conclusions, ils paraissent dominés par la crainte d'augmenter le nombre des établissements qui ne rapportent pas à la couronne les revenus de mutations ou d'impôts.

En arrivant dans son diocèse, Mgr Milon trouve un Séminaire dont les religieux directeurs étaient très estimés; ils avaient construit un bâtiment, attiré des disciples; mais ils manquaient de ressources pour recueillir des jeunes gens pauvres dont le dévouement pouvait cependant

(1) Nous avons eu le bonheur de rencontrer et de publier dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, 1879, une pétition des Catholiques de Valence, accompagnée, article par article, des réponses données par le roi Charles IX, en Conseil privé, au 8 juillet 1568. Sous le numéro 10, les Valentinois demandent instamment, pour la tranquillité de leur ville, que l'*exercice de la religion catholique soit rétabli en tous les lieux du Dyois, Gappençois et aux Barronnys*.

Par là, on voit que malgré la terrible invasion du baron des Adrets, en 1562, le Protestantisme ne dominait pas à Valence, mais que les montagnes des Alpes lui avaient fourni un repaire toujours menaçant.

être si utile. Comment imposer à ces jeunes clercs un séjour au Séminaire assez long pour éprouver leur vocation, la mûrir et la fortifier par des études sérieuses!

Son premier soin fut d'unir la cure de l'église paroissiale de Saint-Jean, voisine du Séminaire, à cet établissement. Ainsi on obtenait un double avantage : la cure fournirait quelques ressources au Séminaire, et les directeurs savants et zélés de cette maison assuraient à la paroisse une direction modèle. C'était également un moyen de former d'une manière vraiment pratique les futurs pasteurs des paroisses. Ce premier acte, depuis longtemps désiré, fut accompli en 1728, un an après l'entrée du nouvel évêque dans sa ville épiscopale.

Mais le savoir faire de Mgr Milon et son crédit auprès du roi devaient lui obtenir un autre bénéfice. Il y avait, au petit village de Saou, l'abbaye de Saint-Thiers, fondée au douzième siècle et malheureusement dévastée pendant les guerres de religion. Longtemps, ses chanoines réguliers de Saint-Augustin avaient fourni des prêtres aux églises de Saint-Sauveur à Cléon d'Andran, de Notre-Dame de Rognac, de Saint-Martin, Saint-Félix de Marsanne, de Saint-Laurent de Meyrac, de Saint-Pierre d'Auriples. En 1729, elle ne comptait plus que trois religieux pourvus d'offices claustraux, c'est-à-dire ayant droit à ce qui restait des revenus adjugés au *Sacriste*, au *Pitancier* et au *Camérier* de l'antique abbaye.

L'abbé commendataire, du Marnais Saint-André, habitait Grenoble. On eut d'abord à négocier avec ce personnage qui entra facilement dans les vues de l'évêque de Valence. Mais il fallait lui laisser, ainsi qu'aux trois derniers religieux, la jouissance de leurs revenus leur vie durant (1).

Tout cela fut contrôlé, débattu, devant le Parlement de Grenoble. Puis le roi supprima cette abbaye de Saint-Thiers de Saou, en Dauphiné, transférant les droits et les charges de ladite abbaye au Séminaire de Valence, à la condition formelle que les revenus ainsi transférés ne dépasseraient pas la somme annuelle de deux mille cinq cents livres. L'affaire se prolongea pendant de longs mois, il y eut enquête et contre-enquête. Enfin Mgr Milon parvint à la faire aboutir et son Séminaire eut au moins l'espoir de quelques revenus assurés.

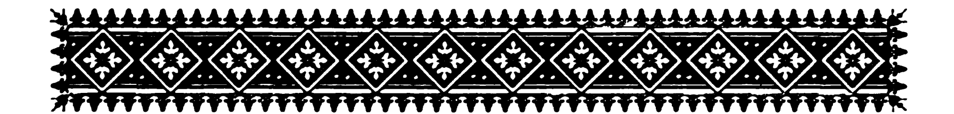
Heureusement le généreux prélat avait des ressources personnelles dont il pouvait disposer plus facilement. Sous son épiscopat, nous voyons le Séminaire de Valence réunir jusqu'à quatre-vingts élèves.

Mgr Milon s'empresse aussitôt de donner un règlement plus complet à cet établissement.

(A suivre.)

L'Abbé MAZET,
Chanoine.

(1) Celui qui avait la plus grosse part ne mourut qu'en 1780. Ces parts, du reste, étaient plus que modestes, la part des curés à portion congrue prélevée, il ne resta jamais, au Séminaire, que 600 livres de rentes annuelles.



AUTOUR DU CONCORDAT

(1800-1808)

Lettres inédites de Mgr d'AVIAU DU BOIS DE SANSAY

successivement archevêque de Vienne et de Bordeaux

à M. JACQUES ARNAUD

curé de Monteux, puis d'Aouste (Drôme)

(Suite)

Les abus trop réels qui existaient dans le clergé de France, leur servant de prétexte, les membres de cette Assemblée, dont les plus modérés se laissaient guider par certaines idées jansénistes, pendant que la plupart n'avaient d'autre religion que celle du Vicaire Savoyard, s'érigèrent en concile, envahirent le domaine spirituel de l'Eglise, afin de la « constituer » sur des bases nouvelles, et commirent ainsi leur « plus grande faute ». « La constitution civile du clergé eut en effet pour résultat de troubler les consciences, d'ouvrir l'ère des discordes religieuses, d'empêcher les catholiques sincères d'adhérer à la Révolution et de précipiter celle-ci dans les excès (1). »

Ne formant plus un ordre de la nation, depuis le 27 juillet 1789, où ses députés s'étaient réunis à ceux du Tiers Etat, le Clergé avait encore abondonné spontanément, par l'organe de Mgr de Juigné, archevêque de Paris (10 août 1789), le privilège des dîmes qui avaient été déclarées rachetables, quelques jours auparavant, dans la fameuse nuit historique du 4 août. Bien plus, après avoir défendu, comme c'était leur devoir, le patrimoine de l'Eglise de France, ses représentants, le fait accompli, ne s'abaissèrent jamais jusqu'à « troubler d'un seul mot, d'une seule plainte, le cours des opérations fondées sur l'hypothèque des biens qu'on leur avait ravis (2). »

Mais quand l'Assemblée Constituante, sans entente avec le Souverain Pontife, prétendit transformer les membres du clergé « en officiers de l'Etat et le service des autels en fonction publique » supprimant, de son chef, 51 sièges épiscopaux, faisant élire les évêques et les curés par les collèges électoraux, attribuant même aux métropolitains l'institution canonique de

(1) E. Chénon, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, dans l' « Histoire générale », publiée sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud. Vol. VIII, p. 504.

(2) Lettre collective des évêques de l'Assemblée Nationale, exposant au Saint-Père les principes qui avaient dicté leur conduite.

leurs suffragants (12 juillet 1790), il ne fut plus permis de se montrer désintéressé; il y allait des principes constitutifs de l'Eglise, auxquels le pouvoir séculier n'aura jamais droit de toucher. Pour éviter le schisme, les évêques firent corps autour du « centre d'unité » et envoyèrent à leurs diocèses « des mandements dans lesquels, — chose inouïe, — depuis un siècle dans l'Eglise Gallicane on ne lit que des protestations d'amour et de fidélité au Saint-Siège (1). »

Avec le serment de fidélité à cette constitution schismatique rendu obligatoire pour tous « les ci-devant archevêques, curés, etc. », par le décret du 27 novembre 1790, toute concession devenait inutile. Un certain nombre d'ecclésiastiques, il est vrai, prêtèrent le serment exigé avec des restrictions, qui le rendaient orthodoxe, mais cette échappatoire leur fut enlevée, par décret du 4 janvier 1791.

Il y eut dès lors, en France, deux clergés, l'un constitutionnel ou assermenté, l'autre réfractaire ou insermenté. Celui-ci fut approuvé dans sa conduite par le Saint-Père qui condamna la constitution civile, le 10 mars, et interdit le serment par bref du 13 avril 1791. Il n'y avait plus d'équivoque possible. Seuls les insermentés restaient en communion avec le Saint-Siège. Ils jouirent d'une certaine liberté sous la Constituante qui leur alloua même une rente de 500 livres, mais l'Assemblée Législative, le 29 novembre, leur enjoignit de prêter le serment, sous peine d'être considérés comme « suspects », et enfin, le 24 mai 1792, elle porta contre les « réfractaires » la peine de la déportation.

Louis XVI avait montré, cette fois, quelque énergie, et refusé de sanctionner les deux décrets, qui restèrent sans effet jusqu'au 10 août. Mais quand il fut devenu prisonnier de l'Assemblée et de la Commune, son véto aboli, il fut enjoint aux prêtres insermentés de sortir dans les huit jours du département, et dans les quinze jours du royaume, sous peine de déportation à la Guyane.

C'était le commencement d'une cruelle persécution (26 août 1792).

L'abbé Arnaud remplit son mandat de maire de Beaumont-Monteux jusqu'au 13 novembre 1791 (2). A cette époque, comme du reste il n'était pas immédiatement rééligible aux termes de la loi, il fut remplacé par le citoyen Brunet.

(1) Chenon. *Loc. cit.*

(2) M. Arnaud avait prêté le premier serment, rendu obligatoire par le décret du 27 novembre 1790. Beaucoup de prêtres des plus recommandables, comme M. Fière, qui mourut en 1831, vicaire général de Valence, furent dans ce cas.

Le nom de M. Arnaud figure sur une liste de prêtres « qui, ayant prêté le serment, n'ont pas voulu reconnaître l'évêque du département de la Drôme, en refusant de lire et de publier sont *(sic)* mandement, sont tenus de se conformer à l'art. 1er de ladite loi (du 26 août 1792); en conséquence, de sortir hors des limites de ce district (de Romans) et du département de la Drôme dans huit jours, et dans quinzaine hors de la République, à compter de la publication du présent arrêté; qu'à cet effet, il sera délivré des passeports par le directoire du district ou par les municipalités de leur résidence, à ceux qui s'y présenteraient dans le délai ci-dessus. »

(Circulaire imprimée du Directoire du district de Romans, contenant le procès-verbal de la séance publique du 8 avril 1793, l'an II de la R. F.). — Communication de M. le Chan. Perrossier.

Les registres de la mairie où sont consignés les procès-verbaux des nombreuses séances du conseil municipal qu'il présida, ne font plus mention de lui avant le 22 septembre 1792. Ce jour-là, il remit à la municipalité l'inventaire des objets de son église, en la priant de veiller également sur son mobilier.

Le 29, il se réfugiait à Romans (1), laissant dans la tristesse une population qui lui donnait, à cette époque encore, quand les communautés étaient dispersées par la force, les couvents vendus, les prêtres arrêtés, puis massacrés les premiers jours de septembre à Paris, à Lyon et ailleurs, des témoignages de fidélité et d'attachement qui font grand honneur au curé et à sa paroisse. C'est ce qui ressort des différentes pièces conservées aux archives de la commune de Beaumont-Monteux.

Dans l'une d'elles, il est raconté que M. Arnaud, ayant parlé de donner sa démission, le 30 août 1792, parce qu'il avait appris que des gens de la commune et des communes voisines se proposaient de se réunir pour l'insulter, il fut prié de ne point se retirer « son absence devant affliger la majorité de la paroisse ».

De pareilles démonstrations de sympathie expliquent le séjour relativement prolongé de M. Arnaud dans sa paroisse, après le décret du 26 août, pendant que tant d'autres avaient dû prendre le chemin de l'exil ou se cacher, dès les premiers jours de septembre, pour ne pas être arrêtés et condamnés à la déportation. D'ailleurs, il ne semble pas que de graves dangers aient tout d'abord menacé sa vie et même sa liberté, car, arrivé à Romans, il ne craignit pas de s'adresser directement « aux citoyens administrateurs du directoire du département de la Drôme », pour réclamer la part de traitement qui lui restait due depuis le 1er avril. Il s'exprimait ainsi :

« Aux citoyens administrateurs du directoire du département de la Drôme,

« Le citoyen Jacques Arnaud, habitant dans la commune de Romans depuis le vingt-neuf septembre dernier, expose qu'il lui est dû six mois de service de la cure de Beaumont-Monteux, comme curé du dit lieu, c'est-à-dire depuis le premier avril mil sept cent quatre-vingt-douze jusqu'au susdit vingt-neuf septembre, que la cause de la suspension du dit traitement était étayée sur l'arrêté du directoire du département du trois avril de l'année dernière, portant que le traitement d'avance était suspendu provisoirement à l'égard de tout curé qui n'aurait point lu le mandement de l'évêque du département (2). L'exposant n'ayant point lu le dit mandement, il a, de conformité à cet arrêté, subi la suspension provisoire de son

(1) Chez le citoyen Lozier fils.

(2) François Marbos, curé de Bourg-lès-Valence, élu évêque constitutionnel de la Drôme le 21 février et sacré à Paris, le 3 avril 1791, déclara Louis XVI coupable, puis se démit de ses fonctions en 1793, pour rentrer dans l'administration civile. Il fut plus tard conseiller de préfecture. Il avait résisté à toutes les instances des constitutionnels, prétextant que personne à Valence ne voulait le reconnaître et qu'aucun prêtre n'acceptait de le suivre. Il abjura ses erreurs, avant de mourir, pendant la grande Mission de Valence, en 1819. (D'après une note de M. Chenu.)

traitement, avec cette soumission que doit tout citoyen à une autorité constituée. Mais une suspension de traitement d'avance n'est pas une privation totale, et en payant à présent ce n'est plus payer d'avance : de plus, de conformité aux décrets, il doit être payé jusqu'au remplacement, et le remplacement ne s'est opéré que le trente septembre, l'exposant ayant fait le service jusqu'au 20 du susdit mois inclusivement. De plus un arrêté du département ayant compris dans la déportation les curés qui n'avaient point lu le dit mandement, l'exposant attendait avec soumission le moment qu'il plairait au corps administratif de mettre à exécution le dit arrêté. Ayant appris par un bruit général qu'on délivrait actuellement des passeports de déportation, il se présente à vous, citoyens, pour vous en demander un, pour aller partout où vous jugerez à propos qu'il se retire ; mais il vous désigne la ville de Genève, si vous le jugez bon, désirant sincèrement le bonheur de sa patrie, ne l'abandonnant qu'à regret ; mais voulant donner des preuves de son respects *(sic)* pour les loix et de son amour pour la tranquillité publique. Mais l'exposant observe que les deux trimestres qui lui sont dus lui sont nécessaires pour son voyage et ses besoins indispensables, et que de conformité aux loix, ils doivent lui être payés : il a par conséquent la ferme confiance que votre loyauté et votre justice ordonneront de suite au receveur du district de lui compter, sans délai, la somme de six cents livres faisant son contingent pour les susdits trimestres, et il n'attend que son passeport et la susdite somme pour effectuer avec résignation sa déportation, et sera justice.

L'exposant observe encore qu'il lui est dû les menues dépenses, petites fournitures de sacristie et pour le clerc qui lui a servi la messe pour neuf mois de l'année dernière, puisqu'il a fait le service jusqu'au mois de septembre inclusivement, il demande que les susdits frais lui soient payés. »

Le 10 avril 1793.

ARNAUD.

Cette demande est appuyée d'un certificat du maire Brunet et des officiers municipaux de Monteux, attestant qu'il a desservi la paroisse jusqu'au 27 septembre de l'année dernière.

Malgré cela, le Directoire oppose une fin de non recevoir à cette requête légitime et tenue pour telle par les représentants de la commune de Beaumont-Monteux.

« Vu la présente, ouï le procureur syndic, le Directoire du district, pensant que la Nation n'a entendu payer que des prêtres fonctionnaires constitutionnels, est d'avis qu'il n'y a lieu aux fins de la demande, observant qu'il a été délivré un passeport à l'exposant pour sortir de la République. »

Fait à Romans, au directoire du district, 10 avril 1793 (1).

D'après le document qui suit, à la date du 18 mai 1793, M. Arnaud « était sorti de la République pour satisfaire à la loi », mais nous avons vainement cherché ses traces, à Fribourg en particulier, où la présence de M. Lacroix St-Pierre, curé de St-Clément, commune de Mercurol, voisine de Monteux est marquée par la lettre de rétractation de ses serments, qu'il adressa de cette ville à sa municipalité en date du 1er septembre 1793.

(1) Archives de la Drôme.

C'était une indication, d'autant plus que le citoyen Dupré, commissaire de police de Romans « donnant avis au procureur syndic du département qu'il a arrêté et mis en prison Louis-François Lacroix St-Pierre, cy-devant curé de St-Clément » annonce qu'il a aussi arrêté et mis en prison Antoine Arnaud. En prévision d'une erreur de prénom, nous avons suivi cette piste, mais en vain. Les recherches, que nous devons à l'obligeance de M. de Roémy de Weck, qui a dressé les listes de nos émigrés dans la ville de Fribourg, sont restées infructueuses.

Débouté une première fois de sa demande en payement du traitement qui lui restait dû, M. Arnaud adressa une nouvelle requête « par le moyen de sa mère, aux citoyens administrateurs du district » protestant « de son obéissance aux loix et de son civisme » affirmant « qu'il a desservi sa paroisse avec tous les caractères d'un vrai pasteur, jusqu'au 23 septembre 1792, qu'un autre curé nommé par les électeurs prit sa place. »

« A cette époque, il lui était dû cinq cent soixante-treize livres sept sols huit deniers, pour deux trimestres, moins huit jours de son traitement. »

« Le seul reproche qu'on puisse lui faire, si on peut être reprochable dans son opinion religieuse, c'est de n'avoir pas reconnu l'évêque du département de la Drôme. Mais l'exposant est instruit qu'on a reconnu la justice vis-à-vis des prêtres dans le même cas que lui. »

Ce dernier argument fut décisif.

« Le directoire du district de Romans, vu deux cas analogues de prêtres ayant refusé de reconnaître l'évêque constitutionnel, et auxquels leur traitement a été payé, jusqu'au jour de leur remplacement, considérant que l'absence du réclamant qui n'est sorti de la République que pour satisfaire à la loi, ne doit pas le priver du salaire du service qu'il a fait, estime que la somme qu'il réclame doit lui être payée. » 18 mai 1793.

Signé : Vial, Martignat.

Le procureur général, syndic du département, décrète qu'il y a lieu de payer le requérant, entre les mains de sa mère, à la charge par celle-ci de justifier de sa procuration, 22 mai 1793.

Germigny. Alex. Romieux.

Ci-joint la lettre de l'abbé Arnaud à sa mère.

« De St-Paul, le 11 avril 1793.

« Ma très chère mère,

« Je vous prie d'avoir la bonté de vouloir bien retirer pour moi les deux trimestres, avril et juillet, qui me sont dus pour avoir servi comme curé la cure de Monteux pendant six mois, sans avoir été payé, c'est-à-dire depuis le premier avril mil sept cent quatre-vingt-douze jusqu'au mois de septembre inclusivement. J'espère que vous voudrez bien vous charger de cette procuration et quittance pour moi.

« J'ai l'honneur d'être avec un respect filial,

« Ma chère mère,

« Votre très humble, très obéissant serviteur et fils,

« ARNAUD (1). »

(1) Archives de la Drôme.

A cette époque (mai 1793), il n'y avait plus de sécurité en France pour un prêtre qui n'était pas rentré dans le clergé constitutionnel. M. Arnaud réussit cependant à se soustraire aux mesures draconiennes qui allèrent s'aggravant contre le clergé « réfractaire » jusqu'à la chute de Robespierre (9 thermidor, 27 juillet 1794) (1).

On sait qu'après thermidor, si les droits à la liberté ne furent pas rendus aux personnes, les personnes du moins bénéficièrent d'une tolérance de jour en jour plus grande, sous la pression de l'opinion publique (2).

Le 21 février 1795, un décret établissait le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'était un progrès. Les prêtres insermentés reparurent en foule et furent accueillis avec enthousiasme par les populations, qui se pressaient dans les granges ou maisons transformées en églises (3). Le 24 août 1797, au Conseil des Cinq-Cents, la majorité, devenue antiterroriste aux dernières élections (mai 1797), « impatiente de céder au vœu général et à la voix de l'humanité », vota l'abrogation de toutes les lois relatives aux prêtres insermentés. Mais le 18 fructidor (4 septembre), le Directoire, ayant procédé à un coup d'Etat contre les royalistes, remplaça pour le clergé le serment de soumission aux lois de la République par le serment de haine à la royauté que Pie VI condamna.

La persécution recommença et dura deux ans encore (4). Mgr d'Aviau qui était rentré dans son diocèse, réussit à se soustraire, pendant ce temps, à toutes les recherches dirigées contre lui.

(1) Rappelons les différents décrets qui, selon les Terroristes, devaient mettre fin non seulement à la résistance des prêtres insermentés, mais au christianisme même et aux moindres traces de son culte :

Le 17 septembre 1793, il était décrété que les prêtres cachés, qui ne se livreraient pas dans le délai d'une décade, seraient punis de mort dans les 24 heures. Une récompense de 100 livres était promise à qui les dénoncerait. — Quiconque les cacherait serait condamné à la déportation (décret du 20 octobre 1793). Le 10 novembre 1793 était inauguré le culte de la déesse Raison. Les jours qui suivirent furent remplis de violences et de profanations : reliques, missels, vases sacrés brûlés ou fondus, églises transformées en temples de la Raison ou en greniers à foin. En votant le 16 frimaire (26 décembre 1793), la liberté des cultes, la Convention déclara « qu'elle n'entendait déroger en aucune manière aux lois ni aux précautions de salut public contre les prêtres réfractaires. »

Le 10 février 1794, un décret portait que les jugements rendus contre les ecclésiastiques « seraient exécutés sans appel ni recours au tribunal de cassation ». De fait, jusqu'au 9 thermidor, grand nombre de prêtres furent guillotinés. MM. Revenaz et Guillabert étaient exécutés à Grenoble le 26 juin. Mais « le tyran » était renversé, peu de temps après la fête de l'Etre Suprême, célébrée le 8 juin.

(2) Cependant le Comité de salut public avait donné des ordres sévères aux autorites locales (décembre 1794), « pour surveiller tous ceux qui voudraient ressusciter l'imbécile liturgie du sacerdoce, sous le prétexte de la liberté des cultes. »

(3) Le décret du 11 prairial (30 mai) rendit aux communes les églises non aliénées « tant pour les assemblées ordonnées par la loi que pour les exercices de leurs cultes », mais avec cette clause que « nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte dans les dits édifices, à moins qu'il ne se soit fait décerner acte, devant la municipalité du lieu où il voudra exercer, de sa soumission aux lois de la République ». Sur le conseil de M. Eymery, beaucoup de prêtres « insermentés » firent cette déclaration de soumission aux lois. — Ceux qui s'abstinrent furent impliqués dans la conspiration royaliste du 13 vendémiaire et condamnés aux peines les plus rigoureuses.

(4) « Les prêtres, qui avaient émigré pour obéir au décret du 26 août 1792, furent condamnés à mort par les commissaires militaires et fusillés. Il fut interdit de célébrer le dimanche et ordonné de célébrer le décadi. Les moindres contraventions entraînaient la déportation : 260 prêtres furent ainsi envoyés à la Guyane où la moitié périt : 1200 furent internés dans les îles de Ré et d'Oléron. »

Chénon, dans l'Histoire Générale, tome VIII, page 526.

Rien n'a pu nous fixer, dans les documents aujourd'hui connus, sur le séjour où M. Arnaud échappa aux mesures successives et atrocement rigoureuses de la Convention et du Directoire contre le clergé catholique. Alla-t-il chercher dans l'exil, avec le passe-port qui lui fut délivré en 1793, la sécurité que lui refusait la loi française ? Accompagna-t-il en Suisse, son voisin M. l'abbé Lacroix St-Pierre? Nous n'avons que de vagues indications à ce sujet. Nous savons que les administrateurs du district de Romans furent relativement complaisants. L'un deux était frère du P. Célestin Blain, capucin de Montélimar. Celui-ci, ayant reçu de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Valence les pouvoirs de vicaire général, continua son ministère dans sa ville natale, sous le nom d'abbé Lavarol, et échappa à toutes poursuites, évidemment protégé par la situation de son frère (1).

(A suivre.) L. FAVOT.

(1) Blain (Pierre-Claude), en religion P. Célestin de Romans, né le 27 mai 1756, rentra chez les Capucins de Grenoble en 1777 et appartenait au couvent de Montélimar, lorsqu'il fut supprimé en 1790. — Revenu à Romans, il échappa à tous dangers, en ne craignant pas de figurer dans les fêtes civiques en habit de garde national. Il ramena à l'orthodoxie plusieurs prêtres assermentés, entre autres l'abbé Actorie, fondateur du collège d'Annonay.

Le Père Célestin mourut à Montélimar en 1822.

Brun-Durand, *Dictionnaire bibliographique* de la Drôme.





UN PROBLÈME D'HAGIOGRAPHIE

LE BIENHEUREUX AYRALD
ÉVÊQUE DE MAURIENNE
(Première moitié du XII[e] Siècle)
(Suite)

Cependant, ajoute M. Trépier, on peut citer un exemple analogue et presque contemporain, celui de saint Artaud, qui fut successivement chartreux d'Arvières et de Portes, évêque de Belley, et enfin chartreux d'Arvières où il mourut. — Entre ces deux faits, il y a des différences : saint Artaud ne fut qu'une fois évêque de Belley, tandis que l'Ayrald de M. Trépier aurait été deux fois évêque de Maurienne, car il faut à sa thèse deux épiscopats, pour y intercaler la profession cartusienne. Ensuite, saint Artaud restait toujours chartreux, tandis que cet Ayrald passe par des états de vie nombreux : chanoine régulier, grand vicaire, évêque, chartreux et évêque encore.

Mais, il y a une autre difficulté dont il faut tenir compte : Voilà un homme qui a été pendant trente ans le collaborateur de saint Hugues, et ces trente années représentent certainement la plus grande partie de sa vie. Certes, c'est bien le cas de parler de l'éloquence des chiffres, et nous ne devons pas être surpris d'apprendre qu'il a été un prêtre éminent et d'une grande sagesse : *vir non spernendae auctoritatis, vir magnae maturitatis et consilii*, nous dit-on de lui. Or, cet homme si sage, si expérimenté, qui, à cause précisément de ses vertus et de ses talents, avait mérité pendant tant d'années la confiance d'un évêque comme saint Hugues, voyant sa longue et laborieuse carrière couronnée par la dignité épiscopale, si bien méritée d'ailleurs, cet homme, dans une telle situation, s'est déjugé lui-même, car, arrivé à ces années qui touchent déjà à la vieillesse,

alors surtout qu'on aime le repos et la fixité dans les idées comme dans la conduite, il a quitté son siège épiscopal pour s'ensevelir dans un monastère cartusien et y finir ses jours. Et cette solitude, il l'a quittée également pour remonter sur son siège et reprendre la charge pastorale! En vérité, n'y a-t-il pas là des impossibilités morales qui ne permettent pas d'accepter une semblable hypothèse? En tous cas, cette hypothèse n'a pas à son service la moindre preuve, et, en histoire, c'est tout à fait insuffisant.

Au reste, il est matériellement impossible que le B. Ayrald ait pu passer par tous ces divers états, dans les dernières années de sa vie, en admettant qu'il s'agisse de l'Ayrald qui aurait siégé de 1132 à 1146. En effet, on le voit figurer comme évêque de Maurienne de 1132 à 1137, en 1138, et encore le 30 mars 1143; d'autre part, son successeur, Bernard, paraît dès le 6 janvier 1146. Ces dates sont évidemment inconciliables avec tous les changements que suppose M. Trépier, et ne laissent pas place à leur réalisation. Car il faut qu'Ayrald démissionne, se fasse chartreux, puis redevienne encore évêque de Maurienne; et, pendant la vacance du siège, le chapitre avait dû nommer un autre évêque, car il n'est pas admissible qu'Ayrald ait démissionné avec l'arrière-pensée de remonter sur son siège. Tout cela est irréalisable, étant donnée la chronologie de ce seul Ayrald, que M. Trépier identifie avec le B.

A cette difficulté s'en joignent d'autres de diverse nature, et nous ne voyons pas que M. Trépier en soit venu à bout. Il en est trois surtout qui nous ont particulièrement frappé; les voici :

1°. — La *Vie de saint Hugues* de Grenoble a été évidemment, et dès le principe, connue des Chartreux, qui n'ont pas pu l'ignorer. A défaut d'autre titre, le nom seul de l'auteur la recommandait à ses confrères. Aussi les monastères cartusiens devaient la posséder et en faire des copies exactes. Or, si le B. Ayrald était réellement l'Ayrald mentionné si élogieusement dans cette *Vie,* l'ancien collaborateur de saint Hugues pendant trente ans, comment les religieux qui ont rédigé les Obituaires d'Arvières et de Meyriat n'en ont-ils pas dit un seul mot, n'y ont-ils pas fait la moindre allusion? Comment l'Obituaire de Lyon et les trois autres documents cartusiens sont-ils dans le même cas, c'est-à-dire entièrement muets sur un point pourtant fort important dans la vie du personnage? Enfin, comment se fait-il que tous ces documents soient unanimes à le qualifier de *monachus*, alors qu'il aurait été surtout *canonicus*, chanoine régulier? Quand on pense à la place que saint Hugues occupe dans l'histoire des Chartreux et à ce grand vicaire de trente années, formé par lui, disons-le, un tel silence est inexplicable et inadmissible (1).

(1) Qu'on ne dise pas que ce silence s'explique par ce fait que, pour des écrivains Chartreux, la qualité qui devait l'emporter, à leurs yeux, était celle de *monachus* et non pas celle de *canonicus*. Nous avons déjà vu plus haut, à propos des Obituaires, que cette théorie, soutenue par M. Trépier, est arbitraire, gratuite et sans preuve, et nous avons cité des exemples qui la démentent.

2°. — Il y a plus encore : si le B. Ayrald était bien le même que ce *vir non spernendae auctoritatis*, comment alors explique-t-on que, dans le diocèse de Grenoble et surtout dans le décanat de Savoie, il y ait absence complète de tout culte rendu à sa mémoire, de tout document concernant sa sainteté de vie, de tout souvenir relatif à ses miracles? Comment n'y retrouve-t-on pas la moindre relique, la plus petite image, peinture ou inscription, quelque chose enfin qui soit un indice, qu'à une époque quelconque, le clergé et les populations ont eu la pensée qu'Ayrald pouvait être honoré comme saint? Tout cela manque entièrement au diocèse de Grenoble; et cependant c'est là, sous la direction d'un grand et saint évêque, qu'il a passé la meilleure partie de son existence sacerdotale! Par contre tout cela, nous le constatons chez les Chartreux et dans le diocèse de Maurienne qui, eux, ont gardé le souvenir et le culte du B. Voilà donc un fait certain, et auquel on ne peut répondre que par des suppositions, ce qui est au moins insuffisant; fait très grave non seulement au point de vue liturgique, mais encore au point de vue historique, le seul qui nous occupe.

3°. — Une autre raison qui, pour être d'un ordre différent, n'en est pas moins décisive contre le sentiment de M. Trépier, c'est le rapport médical de M. le Dr Mottard. Qu'on le remarque, cette déclaratiou a été faite en 1858, alors qu'on ne prévoyait pas qu'aucune polémique s'élèverait un jour quant à l'identité du personnage.

Voici donc cette déposition faite sous la foi du serment, après un scrupuleux examen des ossements du B., car son corps, enseveli dans la cathédrale de Maurienne, y a été l'objet de la vénération publique :

« D'après l'état des ossements qui sont bien conservés, il paraît évident que le corps n'est pas resté longtemps dans la terre, si même il y a été, ce qui semble douteux, à moins que ce ne fût dans un sol très sec.

« Il ne semble pas non plus que ce squelette soit celui d'un homme âgé, et tout me fait croire qu'il n'aurait pas même atteint la soixantaine. Le motif en est dans ce que les sutures des os du crâne ne sont pas adhérentes comme elles le sont chez le vieillard.

« La non-adhérence des os du crâne se présente ici comme une difficulté à qui ne réfléchit pas assez sur la marche physiologique de la nature ou à qui ne la connaît pas.

« La profondeur et la multiplicité des sinus artériels et veineux, qui s'observent aux parois intérieures du crâne, dénotent qu'il a appartenu à un homme de méditation, de science et de travaux intellectuels précoces et fortement soutenus. La vie, pour mieux me faire comprendre, s'était concentrée dans le cerveau, au détriment de la boîte osseuse.

« Dans l'ordre naturel, les sutures de l'espèce sont complètes à 50 ans, souvent plus tôt; mais si nous faisons bien attention que nous avons affaire à un homme qui, dès son enfance, a beaucoup étudié, médité, prié; qui s'est constamment mortifié, qui a macéré son corps par le jeûne et la pénitence;

si nous observons que tous ces os sont petits, presque inachevés, la difficulté que j'ai soulevée, pour l'acquit de ma conscience, disparaît d'elle-même et fait place au raisonnement et à la science qui disent et prouvent que tout est harmonique dans la nature et que rien ne doit être disparate dans un corps qui n'offre aucune difformité (1). »

Nous avons soumis cette appréciation de M. le Dr Mottard à des juges compétents, soit à plusieurs savants médecins et physiologistes, qui tous l'ont approuvée. Voici, en substance, leur jugement : La science anatomique apprend que les sutures des os du crâne sont toujours soudées chez tous les individus âgés de 65 ans, très souvent même elles sont produites à 60 ans, mais à coup sûr elles ont eu lieu après 65 ans. De ce qu'un crâne ne présente pas de sutures adhérentes ou soudées, il ne s'en suit pas que ce crâne appartienne à quelqu'un âgé de 30, 40 ou 50 ans; c'est là un point que la science est impuissante à fixer. Mais ce qu'elle sait et ce qu'elle prouve, c'est que ce crâne n'est pas celui d'un homme âgé de 65 ans, à plus forte raison de 70 ans. Par conséquent, dans le cas cité par M. le Dr Mottard, les ossements étant bien conservés, et les sutures des os du crâne n'étant pas soudées, ce crâne n'est certainement pas et ne peut pas être le crâne d'un homme de 65 ans, et surtout de 70 ans.

Appliquons maintenant ces données scientifiques à l'Ayrald de M. Trépier. Ayrald fut pendant trente ans archiprêtre de saint Hugues; il avait bien au moins 26 à 28 ans lorsque saint Hugues le choisit pour grand vicaire; de ce chef il faut lui reconnaître de 59 à 61 ans. En outre, M. Trépier assure qu'il fut évêque de 1132 à 1146, mettons 1145, ce qui fait 13 ans. Il en résulte qu'à sa mort, cet Ayrald était âgé de plus de 70 ans. Donc, les ossements du B. conservés dans la cathédrale de Maurienne ne se rapportent pas à Ayrald, archiprêtre de saint Hugues, mais à un autre Ayrald qui en est absolument distinct. Pour tous ces motifs, nous nous croyons autorisé à conclure dans ce sens.

Mais alors, nous dira-t-on, vous retombez dans la thèse du R. P. D. Boutrais, et vous êtes obligé de soutenir que, de 1132 à 1146, il y a eu deux Ayrald successivement évêques de Maurienne.

Nous savons bien qu'il y a là une grosse difficulté, et que c'est en définitive la base même de tout le système de M. Trépier. Car, de deux choses l'une : ou il n'y a eu qu'un Ayrald, et c'est le chanoine régulier; ou il y en a eu deux, et alors, dit M. Trépier, il faut prouver la mort du premier et la promotion du second.

M. Trépier soutient qu'il n'y en a eu qu'un, et, nous l'avons déjà dit, cette opinion nous semble plus rationnelle et plus probable que l'opinion contraire, bien qu'elle ne soit pas démontrée avec évidence.

M. Truchet avait d'abord été pleinement de l'avis de M. Trépier; écoutons-le : « M. Trépier, dit-il, a parfaitement raison de ne pas admettre,

(1) Cette citation est empruntée au *Mémoire* manuscrit du P. Dom Ildefonse Roguet.

avec certains auteurs, qu'il y ait eu successivement en Maurienne, de 1132 à 1146, deux évêques du nom d'Ayrald, dont le premier aurait été chanoine régulier, et le second chartreux avant sa promotion à l'épiscopat. Cette division, rejetée par nos documents diocésains, n'est qu'un expédient de conciliation, sans valeur historique(1). « Voilà ce qu'écrivait M. Truchet en 1879; ce qui n'a pas empêché le R. P. D. Boutrais, l'année d'après, de soutenir l'existence de deux Ayrald. Là-dessus, M. Truchet a dû se raviser surtout en voyant M. Trépier tirer parti de ce dissentiment, car il n'a plus été si catégorique, il semble même avoir abandonné sa première manière de voir, puisqu'il a répondu à M. Trépier : « J'aurais pu faire remarquer à l'auteur des *Recherches* que, pour démontrer sa thèse, il ne suffit pas de prouver qu'Ayrald, évêque de Maurienne en 1134, avait été archiprêtre de saint Hugues et doyen de Saint-André; mais qu'il faudrait encore prouver que cet Ayrald est le même qui est mort en 1146, et qui est honoré d'un culte religieux, ce qu'il n'a pas fait. (2) » — Ailleurs il écrit encore : « M. Trépier a d'autres arguments que ma petite autorité contre la thèse des deux Ayrald. (3) »

Evidemment M. Truchet n'est pas fixé quant à la chronologie du B.; peut-être aussi a-t-il compris qu'en s'en tenant à sa première opinion, il donnait gain de cause à M. Trépier? Car enfin, si le B. Ayrald est mort en 1146, et que de 1132 à 1146 il n'y a eu qu'un seul évêque de Maurienne, cet unique évêque est forcément l'Ayrald dont parle Guigues le Chartreux; si ces deux points sont vrais, M. Trépier a entièrement raison.

Seulement, sont-ils vrais? tout est là. Nous n'avons pas de répugnance à croire avec M. Trépier qu'il n'y a eu qu'un seul évêque, de 1132 à 1146; d'abord, il en a donné des raisons assez plausibles; ensuite, il demande au moins une preuve qui établisse la succession des deux Ayrald, en démontrant la mort de l'un et la promotion de l'autre, et cette preuve on ne peut pas la fournir. Sans doute le R. P. D. Boutrais l'infère du raisonnement suivant : nous trouvons un Ayrald qui n'avait pas été chartreux avant son épiscopat; nous trouvons un Ayrald qui avait été chartreux avant son épiscopat; donc, il y a eu deux Ayrald qui se sont succédé de 1132 à 1146.

M. Trépier rétorque l'argument : En 1080, Hugues de Châteauneuf, chanoine de Valence, est nommé évêque de Grenoble; deux ans après, il quitte son siège pour se faire moine bénédictin à la Chaise-Dieu, puis il remonte sur son siège.

Nous trouvons un Hugues qui n'avait pas été moine bénédictin avant son épiscopat; nous trouvons un Hugues qui avait été moine bénédictin; donc, il y a eu deux évêques Hugues.

Ceci nous paraît plus spécieux que solide, et l'exemple n'est pas tout à

(1) *Travaux de la Société d'histoire de la Maurienne*, 4e vol., p. 350.
(2) *Réponse*, p. 47.
(3) *Ibid.*, p. 50.

fait conforme : saint Hugues a été successivement chanoine, évêque, moine et de nouveau évêque; ces états de vie sont différents sans doute, mais ne sont pas contradictoires. En d'autres termes, il n'existe pas de documents qui parlent d'un évêque Hugues comme n'ayant pas été bénédictin avant son épiscopat, et d'un évêque Hugues comme ayant été bénédictin avant son épiscopat. Il faut le déduire par un raisonnement fondé sur des faits connus; tandis que pour le B. Ayrald, ces documents existent et, sans qu'il soit besoin d'aucun raisonnement, ils nous présentent deux situations contradictoires et qui s'excluent, étant appliquées au même personnage; de telle sorte que si l'une est vraie, l'autre est nécessairement fausse. Guigues nous parle d'un Ayrald qui n'a pas été chartreux avant son épiscopat; les Obituaires et d'autres documents nous parlent d'un Ayrald qui a été chartreux avant son épiscopat. Ce sont là deux faits contradictoires qui ne peuvent pas se rapporter au même personnage : donc, il y en a deux.

Sur ce point, le R. P. D. Boutrais a raison. Mais où il n'a plus raison, c'est quand il en veut conclure que ces deux évêques se sont succédé, sur le siège de Maurienne, *l'un après l'autre*.

Evidemment, cette preuve ne prouve pas, et nous croyons, avec M. Trépier, que de 1132 à 1146, il n'y a eu qu'un évêque.

Reste le second point : le Bienheureux Ayrald est-il mort en 1146? Hâtons-nous de le dire : tout le nœud de la question est là.

Les honorables contradicteurs aboutissent à des impossibilités inextricables, véritables impasses dont ils ne sortiront pas. D'abord, pour M. Trépier : le B. Ayrald a été chartreux avant son épiscopat; le sien ne l'a pas été. Pour y suppléer, il est obligé de soutenir des suppositions et des hypothèses qu'il ne peut pas prouver.

Quant au R. P. D. Boutrais, pour échapper à l'argumentation de M. Trépier, à son tour, il est obligé de soutenir la succession de deux Ayrald évêques de Maurienne, et lui aussi n'a pas de preuves à son service. Qu'en faut-il conclure?

C'est que, très probablement, il y a un côté du problème qui n'a pas été étudié, et qui peut amener la solution vainement cherchée ailleurs.

Nous entendons par là la chronologie du Bienheureux. En histoire, la chronologie est chose capitale, et qui souvent éclaircit des faits très obscurs. Nous croyons que la présente question le montrera une fois de plus.

Avant de passer à ce point important, résumons brièvement ce qui vient d'être dit. A cet égard, nous ne pouvons mieux faire que de citer les conclusions suivantes de M. Trépier (1); après chacune d'elles,

(1) *Réplique*, p. 151.

nous mettons un mot d'appréciation, telle qu'elle ressort de notre étude :

1° *Il n'y a eu qu'un seul Ayrald sur le siège épiscopal de Maurienne de 1132 à 1146.* — Bien que cette assertion ne soit pas clairement démontrée, nous l'acceptons comme beaucoup plus rationnelle et probable que l'opinion contraire.

2° *L'hypothèse de deux Ayrald successifs sur le siège de Maurienne, dans ce laps de temps, est fausse et absolument insoutenable.* — Nous l'accordons, mais avec la réserve précédente.

3° *Ayrald, évêque de Maurienne de 1132 à 1146, n'avait jamais été chartreux avant son épiscopat.* — C'est absolument certain, étant admis, comme nous le croyons avec M. Trépier, qu'il n'y a eu qu'un seul évêque.

4° *Il avait été chanoine régulier et doyen du décanat de Saint-André de Savoie, ou archiprêtre de saint Hugues de Grenoble, et trente ans son collaborateur en cette qualité.* — C'est encore absolument certain.

5° *L'évêque Ayrald, de 1132 à 1146, est bien le même qui a toujours été honoré d'un culte spécial en Maurienne, et qui a été canoniquement mis au rang des Bienheureux par Pie IX.* — Nous le contestons et nous croyons que le Bienheureux n'est pas cet Ayrald de 1132 à 1146, mais un autre, comme on va le voir bientôt.

6° *Le Bienheureux Ayrald ayant été, trente ans, le chef du décanat de Savoie, qui est devenu le noyau et le centre du diocèse de Chambéry, a des droits particuliers à notre reconnaissance et à nos hommages.* — La proposition précédente étant inexacte, celle-ci, qui en est la conséquence, l'est pareillement.

7° *Ayrald, après son élévation à l'épiscopat, a été, un moment ou un autre, moine de Portes.* — L'étude impartiale des documents nous a montré qu'Ayrald a été chartreux, à Portes, *avant* son épiscopat.

8° *L'a-t-il été en qualité de véritable moine profès, ou en celle de simple moine assimilé ou affilié? Adhuc sub judice lis est. — Mais les arguments divers allégués par ses auteurs, en faveur de la deuxième hypothèse, paraissent lui assurer un assez fort degré de probabilité et de vraisemblance.* — Nous avons établi que cette interprétation est arbitraire et fausse.

Passons maintenant à la chronologie du B. Ayrald.

V

CHRONOLOGIE DU B. AYRALD. — SON IDENTITÉ CONCLUSION

Dom Charles Le Couteulx, après avoir rapporté le texte des trois

Obituaires et de l'épitaphe, — sans faire mention des trois autres documents examinés plus haut, — conclut en ces termes :

« Il est assez clair, d'après ces textes, qu'Ayrald, ainsi que nous l'avons dit, a autrefois suivi la vie cartusienne; mais nous avons constamment soutenu que cet Ayrald ou bien est distinct de l'Ayrald dont parle notre Guigues dans la *Vie* de saint Hugues, ou bien, si c'est le même, a certainement pris l'habit de chartreux après sa promotion à l'épiscopat, après avoir démissionné, mais pas avant. »

Ex his satis liquet Airaldum aliquando, ut diximus, vitam fuisse cartusiensem professum. Sed constanter asseramus hunc, vel alium esse ab Airaldo, cujus Guigo noster in Vita Sancti Hugonis honorifice meminit; vel certe, si idem est, cartusiensem vestem tantum induisse post adeptum sive etiam post abdicatum episcopatum, non vero antea (1).

Ce dilemme de Le Couteulx est d'une évidence palpable : Oui, ou le B. Ayrald est distinct de l'Ayrald dont parle Guigues; ou bien, si c'est le même, il a dû alors abdiquer pour se faire chartreux. Le Couteulx ne se prononce donc pas, puisqu'il nous laisse avec cette alternative : *vel alium, vel, si idem est.*

Nous avons eu occasion de constater qu'avec les seuls textes cités par lui, la question pouvait ne pas être suffisamment élucidée, mais qu'il en était autrement avec les trois autres documents qu'il n'a pas connus, et qui, réunis aux Obituaires, précisent leur sens, et, dès lors, permettent d'éliminer la seconde proposition du dilemme pour ne s'en tenir qu'à la première. En d'autres termes, le B. Ayrald a été chartreux avant d'être évêque, et non pas après; donc, il est différent de l'Ayrald mentionné par Guigues.

(A suivre.)

Charles-Félix BELLET,
Archiviste et bibliothécaire de l'Evêché de Grenoble.

(1) *Annales*, II, 44.





MONOGRAPHIE

Historique, Artistique et Archéologique

DE

L'EGLISE SAINT-MAURICE

ANCIENNE CATHÉDRALE DE VIENNE ET SIÈGE DU PRIMAT DES PRIMATS

(Suite)

LA PLACE SAINT-PAUL

LES CLOITRES, L'ARCHEVÊCHÉ



Après la description de l'intérieur de l'église, nous ne pouvons nous dispenser, sans crainte d'être gravement incomplet, d'une étude sommaire au moins de l'extérieur de l'église, des anciens cloîtres et de l'archevêché.

LA PORTE

En sortant par la porte s'ouvrant sur la place Saint-Paul, et dont nous avons décrit le riche portique intérieur, l'attention des archéologues, voire même des simples visiteurs, ne tarde pas à être vivement sollicitée par le détail extérieur de cette porte. Composée d'éléments bien divers, cette porte a toujours été un champ de discussion ouvert aux archéologues.

Deux montants de marbre cannelés, de provenance romaine, suppor-



PORTE SAINT-PAUL

Linteau antique rapporté. Cintre du XII[e] siècle également rapporté et disposé en ogive, par la suppression des claveaux du centre.

tent un linteau admirablement sculpté représentant des griffons affrontés, séparés par des candélabres, des coupes, des groupes de fleurs. On a cru voir ici un fragment de la Renaissance; mais comme il est incontestable que cette porte fut établie au XIVe siècle, cette dernière opinion est inadmissible. Il est vrai que la finesse et l'élégance de la ciselure ont aisément pu motiver cette appréciation. Le tympan, aujourd'hui dépouillé de la sculpture dont il était décoré, est encadré par un arc roman orné de rinceaux merveilleusement fouillés; cet arc repose sur des colonnettes romaines en marbre blanc couronnées de chapiteaux feuillagés du XIVe siècle. Il est à observer que cet arc, provenant de la cathédrale primitive, et ainsi utilisé à cause du mérite de sa sculpture, n'a point aujourd'hui le développement qu'il devait avoir dans son premier état; il devait être à plein cintre et non ogival. Pour arriver à l'adapter aux proportions de la porte actuelle, on dut supprimer trois ou quatre des claveaux du centre, de façon à pouvoir rapprocher les deux parties latérales. Ce fait ressort clairement du manque de raccord des rinceaux à la partie supérieure (1).

FACE LATÉRALE.

Au-dessus se déroule la belle galerie romane provenant de l'ancienne basilique, et reportée sur ce mur extérieur au XIVe siècle (2).

L'attention se porte ensuite naturellement sur le jeu compliqué et imposant des contreforts étendant, comme de grands bras, leurs robustes arcs-boutants au-dessus du premier toit, jusqu'au sommet des parois de la grande nef, et lançant dans les airs leurs légers et hardis pinacles délicatement ouvragés. Sur l'un de ceux-ci, l'on voit un beau saint Maurice en chevalier bardé de fer avec l'écu aux armes du Chapitre; un peu plus loin, sous le pignon d'un autre, Jésus, vainqueur du démon, enfonçant, debout et calme, la hampe de sa croix dans la gueule enflammée du monstre qui se débat vainement sous ses pieds. A cheval sur la crête d'un des plus élevés, un chevrier joue du tambour de basque, tandis que, juchés sur d'autres, des gymnastes, dans des postures effrayantes, se livrent, au-dessus de l'abîme, à des exercices périlleux. On voit aussi des cariatides, des animaux symboliques, dans des médaillons, des gargouilles en forme d'hydres et de salamandres qui semblent s'élancer dans le vide.

Au pied des fenêtres de la grande nef, règne une sorte de plinthe ornée dans le style du XIIe siècle.

ÉPITAPHES

Les murs de l'église et de la chapelle St-Théodore sont tapissés d'inscriptions postérieures au XIIe siècle. Entre la belle porte flamboyante de

(1) Cf. M. L. Bégule. Rapport lu au Congrès archéologique tenu à Vienne en 1879, pp. 302 à 314.

(2) Voir tome I des *Annales*, p. 219, l'explication de cette apparente anomalie résultant du fait du couronnement d'un mur du XIVe siècle par des arcatures du XIIe.

la chapelle St-Théodore, on voit, en commençant par le haut de la place. l'épitaphe de Melioret, sous-diacre de Vienne, mort en 1165...; — celle de Guillaume Dodon, chanoine et sous-diacre, mort en « 1200 moins sept » (1193); il était, dit l'épitaphe « doué de la sagesse de Salomon »; — plus loin on voit les épitaphes de Wilelmine de Cuvière, morte en 1193; — de Guillaume de la Môtte, archidiacre, mort en 1213, et de Guillaume, son neveu, également archidiacre; — de Guillaume de Cuvière, et d'Aymon de Virieu.

Sur le mur de l'église, entre la porte Saint-Paul et le clocher nord. on peut lire les quatorze épitaphes de Raymond, archidiacre, † 1163, — de Pierre « sage homme et prêtre », — d'André, † 1197, — de Gerbert de Venosc, † 1208, — de Guiffrey, chantre, † 1222, — de Raymond de Ville, † 1224, — de Baron, prêtre, † 1225, — d'Aymon d'Olouise, † 1234, — de Charles et de sa femme Colombe, † 1235, 1239, — de Guigue d'Annonay, — de Boson, dit le Fèbre de Cuvière et de Poncie, sa femme, — de B. Doyen et de Jean de Leschanals, — de Drodon, diacre et chanoine, — d'Alleman, précenteur « appelé la perle des lévites, l'archilévite, tenant au milieu des plus vertueux le sceptre des vertus », — enfin d'Hugues de Voiron.

Entre la porte et l'angle sud-est de la place, on voit la curieuse épitaphe en vers phaleuques, et à la date de 1571, de Pierre Court ou Lecourt, qui fut principal du collège de Vienne.

Non loin du clocher, dans l'étroit passage qui conduit sur le parvis, on aperçoit une ouverture rectangulaire, encadrée d'une sculpture très effacée. Cette ouverture donnait autrefois dans une espèce de puits où l'on jetait les os des morts privés de sépulture. Au-dessus était suspendue une lampe constamment allumée.

Le long du mur de l'église existent encore les corbeaux qui soutenaien soit les nervures des voûtes, soit la charpente du Cloître.

(*A suivre.*) Pierre BAFFERT.





Notice Chronologico-Historique

SUR LES

ARCHEVÊQUES D'EMBRUN

(Suite)

GUILLAUME V. — Guillaume V, prélat vertueux, fut nommé archevêque le 4 août 1286. Il siégea jusqu'à sa mort, arrivée avant avril 1289.

RAYMOND III DE MÉVOUILLON. — Raymond III de Mévouillon, élu évêque de Gap en 1282, devint archevêque d'Embrun le 4 octobre 1289. Le 12 août 1290, il convoqua à Embrun un concile provincial, auquel assistèrent les évêques de Digne, de Glandevez, de Grasse, de Senez, de Nice et de Vence, l'abbé de Boscodon et les députés des chapitres. On ne fit guère qu'y confirmer les statuts que, Henri, son prédécesseur, avait faits en 1260 dans un concile provincial tenu à Seyne. En 1292, il fut témoin de la donation que la dauphine Anne fit, à son fils Jean, de tout le Dauphiné. Le 8 août de la même année, il échangea ses dîmes de Savine et d'Embrun en deça de la Durance, à la réserve du vin d'Embrun, etc., contre la prébende de Saint-Clément et d'autres droits du prévôt, que lui cédait le chapitre de Notre-Dame d'Embrun. Un chapitre général de l'ordre des Dominicains, auquel il appartenait, ayant été ouvert à Montpellier le 7 juin 1294, il s'y rendit ; au retour, il passa au Buis en vue de la fondation à y faire d'un couvent de son ordre, et y mourut le 28 du même mois. On a des monnaies frappées sous lui.

GUILLAUME VI DE MANDAGOT. — Guillaume VI de Mandagot fut nommé archevêque d'Embrun le 20 avril 1295. Boniface VIII, dans cette circonstance, ne se rendit pas aux désirs du chapitre métropolitain

d'Embrun, qui demandait pour archevêque un enfant des Alpes, Lantelme de Saint-Marcel-d'Avançon, évêque de Grasse. Guillaume était un des plus savants prélats de son temps. Boniface VIII, avec lequel il resta toute sa vie en relations d'amitié, l'envoya en Catalogne, avec Rostaing, archevêque d'Arles, le cardinal Guillaume de Ferrières, et Charles II, roi de Sicile, pour conclure la paix entre ce prince et Jacques d'Aragon.

A son retour, il se mit à visiter son diocèse; mais bientôt Boniface VIII lui écrivait de se rendre à Rome avec tous ses écrits et ses livres, afin de travailler au sixième livre des Décrétales. Il arriva à Rome le 31 octobre 1296, et y travailla à ce livre, conjointement avec Béranger, évêque de Béziers, et Richard de Sienne. En 1300, toujours archevêque d'Embrun, il travailla à un accord entre l'évêque et les citoyens de Gap, et Jean comte de Gapençais. Clément V eut pour Guillaume de Mandagot la même estime que Boniface VIII, et l'employa pour faire le recueil des *Clémentines*. Mais notre archevêque, étant devenu recteur du Comtat-Venaissin, avait besoin d'en être rapproché. Clément V lui donna l'archevêché d'Aix; ses bulles de provisions sont du 26 mai 1311. Toutefois son séjour à Aix fut court; le 23 décembre 1312, Guillaume devint cardinal-évêque de Palestine. Il mourut, à Avignon, le 11 novembre 1321.

JEAN Ier. — Jean Ier du Puy (d'autres disent *de Gascogne)* naquit à Condom. Il fut élevé dans l'ordre de Saint-Dominique. Nommé archevêque d'Embrun, par Clément V, le 22 mai 1311, il résida peu dans sa ville épiscopale, soit plutôt à cause de certaines voies de fait que certains habitants d'Embrun commirent contre lui et les siens. Il était le plus souvent à Pernes, ville assez proche d'Avignon. En 1315, il reçut l'hommage du dauphin pour le comté d'Embrun, et fit un accord avec lui. Il mourut le 29 septembre 1318.

RAYMOND IV Robaud. — Raymond IV Robaud, probablement originaire de Marseille, fut archidiacre de Riez en 1304 et 1305, prévôt de Fréjus de 1308 à sa nomination à l'évêché de Marseille, le 1er janvier 1313. Une bulle de Jean XXII, du 12 septembre 1319, le transféra à l'archevêché d'Embrun. Il augmenta le nombre des prébendes de son chapitre, les portant de 11 à 18. Le 30 juillet 1321, il traita avec Henri, évêque de Metz, sur les droits du dauphin Guigues, pupille de celui-ci, et ceux de l'archevêché d'Embrun. Il est le seul archevêque de cette ville qui se soit attribué la qualité de comte d'Embrunais, les autres l'ayant toujours laissé aux dauphins pour prendre eux-mêmes le titre de prince d'Embrun. Il est le deuxième des archevêques connus comme ayant frappé monnaie. On a de lui un gros d'argent et un demi-gros. Raymond siégeait encore le 28 janvier 1322 (n. s.) On ignore la date précise de sa mort.

BERTRAND de Deux. — Bertrand de Deux *(de Deucio)*, né à Blauzac (Gard), prévôt dès 1319, puis archevêque d'Embrun depuis le 5 septembre 1323, fut employé à des négociations politiques et religieuses

d'une grande importance. Il assista au Concile ouvert à Avignon, le 18 juin 1326. Le 21 juin 1327, il présida, à Embrun, un accord fait entre les consuls et le chapitre d'Embrun. Le 12 août 1328, il transigea avec les habitants de Guillestre et de Risoul, au sujet de leurs droits. Le 16 octobre 1331, il promulgua des statuts organiques. Le 20 août 1334, il reçut du dauphin Humbert II l'hommage pour tout ce que ce prince avait dans l'Embrunais. Il laissa l'archevêque d'Embrun pour devenir, le 18 décembre 1338, cardinal-prêtre de Saint-Marc, puis, en 1350, évêque de Sabine, et mourut, à Avignon, le 21 octobre 1355.

PASTEUR de Sarras. — Pasteur de Sarras (dit *d'Aubenas*), franciscain à Aubenas, province de Provence, dès 1329, fut élu évêque d'Assise le 1er octobre 1337, et promu le 27 janvier 1338 à l'archevêché d'Embrun. Sa vie eut moins d'éclat que celle du précédent, mais n'a pas laissé de profondes traces. Ami de la reine Sancia, épouse de Robert, roi de Naples, et mère de la fameuse Jeanne Ire, il reçut de cette princesse, et d'autres souverains qui l'avaient aussi en haute estime, des dons considérables qui lui permirent de satisfaire sa soif de charité, de zèle pour la maison de Dieu, et de bonnes œuvres. Il reçut en 1341 l'hommage de Guillaume de Bardonnesche. En 1343, le 14 mars, il fit des largesses admirables pour le mobilier et l'ornementation de Notre-Dame d'Embrun. En 1347, Clément VI l'envoya, avec Guillaume Ami, évêque de Chartres, auprès de Philippe VI, roi de France, afin d'obtenir de lui qu'il révoquât les ordres qu'il avait donnés à ses officiers de se saisir des dîmes et revenus des cardinaux et prélats qui ne résidaient point en France. Grâce aux bons offices de la reine Jeanne, leur mission eut un plein succès. Le 31 mars 1349, Pasteur publia, d'accord avec le dauphin Humbert II, de nouveaux règlements pour le gouvernement politique de la ville d'Embrun et l'administration de la justice. Cet archevêque est un des trois d'Embrun connus pour avoir frappé une monnaie spéciale; c'est ce que prouve un double gros en billon, appartenant au Cabinet de France et portant pour inscription : PASTOR ARCHIEP(iscopu)S EBREDVNENSIS. Le 17 décembre 1350, il fut fait cardinal-prêtre des Saints-Marcellin et Pierre. Il quitta alors le siège d'Embrun, et mourut, à Avignon, le 11 octobre 1356.

GUILLAUME VII des Bordes. — Guillaume VII des Bordes, antérieurement chanoine de Langres et membre de la maison du pape Clément VI, était déjà archevêque d'Embrun le 19 février 1351. Les premiers écrits connus concernant son administration ont rapport à l'hérésie vaudoise, dent il avait à purger son diocèse. Le 20 octobre 1351, le gouvernement du Dauphiné enjoignait au bailli de Briançon de prêter main-forte à un inquisiteur envoyé par le Pape. Le 7 mars 1352, Clément VI écrivait aux évêques, abbés, ecclésiastiques, seigneurs, juges et communautés, de venir en aide à Guillaume des Bordes, chargé, ainsi que l'in-

quisiteur Pierre de Monts, de purger les contrées infectées du venin de l'hérésie en question. Le 9 novembre 1355, Guillaume reçut d'Aymar de Poitiers, agissant au nom de Charles, dauphin, fils du roi de France, l'hommage de ses biens de l'Embrunais. Il reconnut lui-même pour suzerain l'empereur Charles IV, qui, le 16 février 1357, accorda à l'archevêque une bulle par laquelle il le prenait sous sa sauvegarde, le déclarait feudataire immédiat de l'Empire, lui confirmait ses droits juridictionnels et le privilège de ne pouvoir être cité que devant l'Empereur. Le dernier acte connu présentant Guillaume sur le siège d'Embrun est une commission du 12 juillet 1360, donnée à Jean Guillaume, son vicaire général, pour l'organisation des travaux de défense et de fortification d'Embrun. Sa mort a dû arriver au commencement de 1361.

RAYMONDY de Salgues. — Raymondy de Salgues *(de Salquis)*, qui, en mai 1361, était encore évêque d'Eln (Pyrénées-Orientales), fut transféré à Embrun en 1361 même. Le 24 avril 1362, à Avignon, cet archevêque donnait, à nobles Jacques et Bertrand Rogne, l'investiture des biens et seigneurie qu'ils avaient acquis, aux Hodouls, d'Etienne de Bordes, et en recevait l'hommage. Plus tard (en 1364), il fut nommé évêque d'Agen. Il mourut, en 1374, avec le titre d'administrateur perpétuel du patriarcat d'Antioche.

BERTRAND II. — Bertrand de Châteauneuf, d'abord archevêque de Tarente (1348-49), puis archevêque de Salerne (1349-63), fut transféré sur le siège d'Embrun en 1364, le 8 janvier (selon Ughelli) ou le 1er février (selon la *Gallia* nouvelle). Le 17 août 1364, étant à Embrun, il accorda à la communauté de Guillestre l'extinction des droits de fournage moyennant une pension annuelle de 20 florins d'or. Le 13 mai 1365, on le trouve parmi les prélats des trois provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun qui étaient réunis en concile à Apt. Il était encore sur le siège d'Embrun le 30 septembre 1365, jour où son bayle consentait, en son nom, un échange avec le prieur de Guillestre. Il est même très vraisemblablement l'archevêque d'Embrun dont le vicaire général, Pierre, abbé de Sainte-Sophie de Bénévent (Italie), agissait le 20 janvier 1366 (n. st.) au nom de ce prélat, *alors en pays éloignés*. Mais Bertrand, que l'on a fait transférer le 7 septembre 1365, à l'évêché de Viviers, en remplacement d'Aimar de la Voulte, *décédé en 1365 même*, avait, un peu plus tard du moins, ce dernier siège, qu'il garda jusqu'en 1373 (1).

(A suivre.)

Le Chanoine L. FILLET,

Curé-Archiprêtre de Grignan
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique
pour les
Travaux historiques et scientifiques.

(1) Fornier, Sauret et d'autres ont mis ici un archevêque du nom de Bernard III, qui aurait siégé *vers 1366*, mais n'aurait fait que passer. L'existence de ce prélat repose uniquement sur une confusion de nom avec Bertrand de Châteauneuf.



BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE MORESTEL, par M. le Chanoine A. Auvergne, de l'Académie Delphinale. — A divers intervalles de temps, et dans plusieurs publications périodiques, M. le Chanoine Auvergne a fait paraître un certain nombre de documents ou de notes historiques sur *Morestel et ses environs*. C'étaient des articles détachés, indépendants les uns des autres, sans ordre chronologique, provenant surtout des Archives de la Préfecture. Ces notes historiques et archéologiques ont été revisées avec soin, considérablement augmentées, et publiées sous forme de récit suivi, par ordre de dates, en un fort volume, petit in-8° de 312 pages. Une perspective idéale du vieux Morestel accompagne le texte.

Ce récit est plein de détails et semé d'anecdotes vraiment intéressantes, surtout pour les cantons de Morestel, Crémieu, Bourgoin, La Tour-du-Pin, le Pont-de-Beauvoisin, et pour le Bugey et la Bresse. On y trouve : 1° l'histoire des seigneurs primitifs, indigènes et savoisiens, qui se sont succédé au château de Morestel, jusqu'à ce que les Dauphins en soient devenus les maîtres; 2° les luttes entre les Dauphins et les Comtes de Savoie pour la conservation, l'agrandissement, l'échange de leurs territoires respectifs; 3° la manière dont les taxes et les impositions étaient etablies, réparties et revisées de temps en temps, avec les exemptions pour cause de pauvreté ou autres; 4° les listes nominatives des chevaliers ou hommes qui prenaient part à des expéditions militaires, et des témoins qui comparaissaient dans certaines enquêtes ou procès retentissants; 5° l'histoire des diverses familles des seigneurs *engagistes* de Morestel depuis la réunion du Dauphiné à la France jusqu'en 1789; 6° la fondation de quelques maisons religieuses, notamment des Augustins de Morestel, de l'hôpital, etc.

Enfin, ce récit donne une idée de ce qui se passait en même temps dans toute la France, une physionomie de la transformation d'un peuple sortant de la barbarie à travers le cours des siècles.

Cet ouvrage, unique pour les régions de Morestel, Crémieu, Pont-de-Beauvoisin, Bourgoin, se trouve dans nos bureaux et dans les principales librairies, au prix de 2 fr. 50.

MARIAGES

A Pont-de-Beauvoisin, Mlle Emma Favot avec M. Emile Rey, juge au Tribunal d'Annecy. — A Lyon, M. Vernot de Joux, lieutenant au 26e d'artillerie avec Mlle Elisabeth de Terrebasse.

NÉCROLOGIE

A Vienne, Mme Pirouelle, veuve du peintre de ce nom. — A Crémieu, M. Allier, ancien maire. — A Paris, et inhumée à Die, Mme de Courcelles. — A Cette, le R. P. Régnier, M. S., supérieur de la maison de cette ville. — A Meylan, M. Aimé du Boys-Aymé, ancien inspecteur des douanes. — A Vienne, Mme Vve Pierre Bouvier, veuve de l'un des fondateurs de l'importante manufacture de draps : *Bouvier frères*. — A Gap, M. Moynier, ancien adjoint au maire. — A Serres, M. Victor Vincent, avocat. — A Grenoble, M. J.-L. Dethorey qui, après M. de Miribel, avait contribué à organiser le 14e régiment territorial. — A Saint-Uze, M. Revol, industriel. — A Tencin, M. Isidore Chevrier, directeur des poudres, en retraite. — M. Octave de Vallavieille, fils de l'ancien préfet de l'Isère.



LE MONDE DAUPHINOIS

M. Bizot, conservateur du Musée-bibliothèque de Vienne, M. Urbain Basset, professeur de sculpture architecturale, à Grenoble, ont été nommés officiers de l'Instruction publique. — MM. Brun, artiste peintre, et Douvier, inspecteur des forêts, ont reçu les palmes académiques. — M. Rousset, archiprêtre de St-Marcellin, a été nommé archiprêtre de Bourgoin. — M. Crozat, archiprêtre du Touvet, a été nommé archiprêtre de St-Marcellin. — M. Dard, curé d'Ornacieux, a été nommé archiprêtre du Touvet. — M. Maurice, curé de St-Martin-le-Vinoux, a été nommé archiprêtre de Vif. — M. Petit, curé de Pierre-Châtel, a été nommé archiprêtre de Monestier-de-Clermont. — M. Enay, archiprêtre de Monestier-de-Clermont, a été nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Grenoble. — M. Bas, chef d'escadron au 2e rég. d'artill., a été nommé commandant du 5e bataillon. — Ont été nommés chanoines honoraires de Gap : MM. Sauvebois et Bontoux, professeurs au Grand Séminaire. — M. Jules Clairfond, de Grenoble, a été nommé directeur du Crédit Lyonnais à Bordeaux. — M. Louis Rondet a été nommé président de la Chambre syndicale des Fabricants de gants, et M. Paul Perrin, président honoraire.



LES

" Annales Dauphinoises "

AUTOUR DU CONCORDAT

(1800-1808)

Lettres inédites de Mgr d'AVIAU DU BOIS DE SANSAY

successivement archevêque de Vienne et de Bordeaux

à M. JACQUES ARNAUD

curé de Monteux, puis d'Aouste (Drôme)

(Suite)



L'ABBÉ Etienne Fière, ancien curé d'Eurre, devenu, après le Concordat, curé de Saint-Jean-en-Royans, vécut aussi dans la même ville de Romans, sans cesser d'exercer son ministère, tout le temps de la persécution.

Ce double exemple de tolérance relative, dans le district, autorise à croire que M. Arnaud, rentré de bonne heure de l'exil (si jamais il fut exilé), bénéficia des mêmes influences.

Du reste, le citoyen Palherey, maire de Monteux, écrivant au préfet de la Drôme, le 22 frimaire an XI (12 décembre 1802), pour se justifier d'avoir refusé les clefs de la cure à l'abbé Arnaud, rentré dans la paroisse après le Concordat, s'exprime de façon à justifier pleinement cette opinion :

« Le citoyen Arnaud, dit-il, en contravention avec la loi, avait des édifices particuliers à sa disposition pour semer le trouble et la division dans les ménages; ce citoyen Arnaud, d'accord avec la loi, en trouvera bien plus facilement pour rappeler le peuple à la paix et à l'union. »

Quoi qu'il en soit, en lui écrivant, Mgr d'Aviau revient, on le verra, avec une telle complaisance, sur les services qu'il lui rendait à l'époque où il rentra dans son diocèse, qu'il n'y a aucun doute que l'abbé Arnaud brava tout au moins, avec lui, les persécutions qui sévirent sous le Directoire, dans les années 1798-1799.

A Saint-Vallier, où son archevêque lui adressera ses lettres, quand il sera possible de correspondre ainsi, sans trop de risques, l'abbé Arnaud avait trouvé un refuge dans la famille Faure (1). C'est de là qu'il partait pour le service des âmes, selon les intuitions de son zèle, mais aussi souvent pour remplir les missions de confiance qu'il tenait de Mgr d'Aviau, comme il apparaît dans quelques-unes des lettres que nous publions.

Avec le Concordat, l'archevêché de Vienne étant supprimé, l'abbé Arnaud prenait rang dans le clergé de Valence, et c'est à Mgr Bécherel, nouvellement nommé, qu'il dut demander les pouvoirs nécessaires pour exercer désormais le saint ministère.

Quand il rentra dans son ancienne paroisse pour se réinstaller dans sa cure, où il fut d'abord maintenu, semble-t-il, par l'autorité diocésaine, il se heurta au mauvais vouloir du maire, qui lui refusa les clefs et même ne craignit pas de résister au préfet, comme en témoigne la lettre suivante, d'où se dégage une idée des sentiments qui animaient les représentants de l'autorité locale à cette époque et de la manière dont ils les exprimaient :

« Monteux, 22 frimaire an XI
(12 décembre 1802)

« Citoyen préfet,

« Je tiens pour bien certain que la philosophie populaire n'amène d'autres résultats que l'immoralité et la dépravation des mœurs : aussy personne mieux que moi ne saisirait avec empressement le stimulant de la religion pour ramener le peuple à ses principes d'équité, qui, en lui faisant envisager son prochain avec cet intérêt que nous nous portons à nous-mêmes, lui donne l'espoir d'un avenir constamment heureux. Déjà j'aurais ouvert la cure de Monteux (dont je suis copropriétaire) au citoyen Arnaud, pour remplir cette honorable et pénible tâche, mais j'ai l'honneur de vous observer que c'est le seul local où soient et puissent être les archives de la commune. Ma responsabilité ne me permet donc pas de laisser ce dépôt à l'abandon et à la merci de chacun. Le citoyen Arnaud, en contravention avec la loi, avait des édifices particuliers à sa disposition pour semer le trouble et la division dans les ménages : ce citoyen Arnaud,

(1) Le chef de la famille Faure était notaire. Son étude appartient aujourd'hui à Mᵉ Ravit. C'est en vain que nous avons cherché à recueillir documents, souvenirs ou traditions sur le séjour de Mgr d'Aviau et de son correspondant chez « les bonnes hôtesses » les demoiselles Faure. La famille n'est plus représentée à Saint-Vallier, et les recherches faites de différents côtés n'ont donné aucun résultat.

d'accord avec la loi, en trouvera bien plus facilement pour ramener le peuple à la paix et à l'union (1). »

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« PALHEREY,
« *maire.* »

De pareilles dispositions devaient rendre très difficile le ministère de M. Arnaud dans son ancienne paroisse : mais, chose plus grave, ses ennemis l'avaient desservi auprès de son évêque (2). Il dut se défendre de faire opposition au nouveau régime, créé par le Concordat.

La profession de foi qui figure à son dossier, dans les archives de l'Evêché de Valence, quoique non signée, parce qu'elle est évidemment écrite de sa main, constitue, à notre avis, un document curieux, d'autant plus intéressant qu'il semble d'hier; tant il est vrai « que ce passé du Clergé a des lumières, peut-être des éléments de solution pour certaines questions agitées ardemment autour de nous (3) ».

Profession de foy

« Je crois que la religion catholique, apostolique et romaine s'est toujours pliée aux différentes formes que les révolutions ont donné aux gouvernements temporels, et ses ministres n'ont jamais dû prendre part à ces révolutions : ils ont obéi aux autorités qui s'élevaient : les fléaux du Seigneur les ont toujours trouvés soumis, comme les protecteurs du sanctuaire.

« L'Homme-Dieu, en ordonnant à ses apôtres d'enseigner l'Evangile à toutes les nations, leur a en conséquence ordonné d'être soumis aux gouvernements et aux autorités qu'ils trouveraient établis dans le pays où ils iraient. puisque leur royaume n'est pas de ce monde. D'ailleurs, ils sont des ministres de paix et ils seraient des ministres de discorde, s'ils troublaient les sociétés politiques et on les punirait non comme des ministres de J.-C., dont ils déshonoreraient le ministère, mais comme des perturbateurs du repos public, et la punition serait juste.

« Je crois que le droit de constater l'état civil des citoyens pour mariage, naissance et mort, n'est point un droit inhérent au pouvoir que J.-C. a donné à son Eglise...

« Il doit (le prêtre) contraindre, par les moyens qui sont en son

(1) Archives de la Drôme.

(2) Mgr François Bécherel, né à Saint-Hilaire (Manche), le 8 mars 1732, était curé de Saint-Loup, lorsqu'il fut élu député du baillage de Coutances aux Etats Généraux. Ayant prêté serment à la constitution civile du clergé en 1791, les électeurs de la Manche l'élurent évêque du département. Sacré le 10 mars 1791, il signa la première « encyclique » des évêques « réunis » 15 mars 1795, fut membre du Concile de 1797 où l'on prêta le serment de haine à la royauté, et de celui de 1801 que présida Grégoire. Ayant démissionné en 1801, le Premier Consul le nomma à l'évêché de Valence en 1802. Il mourut à Valence, le 21 juin 1815, emporté, dit-on, par le chagrin que lui causa le retour des Bourbons.

(3) Abbé Sicard : L'ancien Clergé de France : Préface.

pouvoir, à remplir cette formalité, sans quoi il ne serait plus un ministre de paix, mais un ministre de procès.

« Je crois que je dois respecter les autorités comme ministres de Dieu et établis pour contenir les méchants et empêcher l'anarchie et procurer à la société la paix et la tranquillité publique, et, comme nous sommes entourés de personnes qui cherchent à nous calomnier, je dois m'abstenir de parler des lois et du Gouvernement, qu'autant qu'il serait utile pour empêcher le désordre : dans ce cas, ce serait pour moi un devoir, et je peux donner le défi le plus formel à tous les dénonciateurs de procurer que j'ai parlé pour empêcher l'exécution des lois. Non, la religion catholique ne connaît que la patience dans les maux qu'on lui fait souffrir; elle ne se soulève jamais, même contre les perturbateurs les plus acharnés. Je serais doublement coupable si je m'opposais au Gouvernement actuel qui nous a donné tant de liberté, sans compter ce que nous aurons lieu d'en attendre encore. »

« J'ai conformé ma conduite à tous ces sentiments. »

Après ces déclarations, l'abbé Arnaud demande copie des dénonciations portées contre lui et se charge d'y répondre victorieusement, sans vouloir faire toutefois la moindre démarche pour la punition des coupables.

Malgré la justification de toute sa conduite et la parfaite déférence qu'il témoignait aux pouvoirs établis, il y avait quelque impossibilité pour lui de continuer avec fruits son ministère à Monteux. Son nom avait été trop mêlé aux dissensions des partis, tout récemment encore, pour qu'il pût faire taire lui-même les préventions des opposants et réaliser l'œuvre de paix et d'union que s'étaient proposée les signataires du Concordat, le pape Pie VII et le Premier Consul, Napoléon Bonaparte.

Aimant par-dessus tout les âmes et ne voulant pas servir de prétexte à de nouveaux scandales, comme la lettre du maire de Monteux au préfet de la Drôme le faisait prévoir, il se retira à Romans, se demandant s'il ne renoncerait pas au ministère paroissial, qui lui semblait plus difficile que jamais dans les conditions du moment. Mgr d'Aviau, qui lui écrivait au mois de septembre 1802, peu de temps après son installation à Bordeaux, avait dû combattre son rigorisme dans l'application outrée des différents principes de théologie et de droit canonique, et insister vivement pour qu'il acceptât un nouveau poste qu'on ne manquerait pas de lui offrir.

En effet, après être intervenu dans les démêlés qui s'élevèrent à Monteux, où M. Arnaud ne fit peut-être que réclamer le mobilier qu'il avait jadis confié à la garde de la municipalité, le préfet de la Drôme, par mesure de conciliation sans doute, lui avait offert le service de son influence auprès de l'évêque. Les premières propositions qu'il lui fit ne furent pas agréées. Voici comment M. Arnaud y répondit. Il s'agissait du poste de Rousset :

....

« Ce n'est pas, citoyen préfet, un refus formel de ma part. Je reconnais l'autorité de Mgr l'Evêque : elle est légitime cette autorité et je ne suis pas *acéphale;* toutes les fois qu'il en émanerait un ordre formel et que je croirais ou douterais que la Providence veut se servir de moi pour opérer son œuvre, ma conscience, d'accord avec mon devoir, me prescrirait l'obéissance, et j'espère que j'y serais fidèle; mais ici, citoyen préfet, c'est une offre simple que vous m'avez faite... »

« Je vous parle, citoyen préfet, avec franchise. Vous me l'avez inspiré par vos bontés, je vous prie de prendre en considération ce que je vous expose.

« J'ai l'honneur, etc...

« ARNAUD,
« *ancien curé de Monteux* ».

Romans, 6 thermidor an XI (24 juillet 1803) (1).

Le préfet insista, non pour le poste de Rousset, mais pour celui de Mirabel qui s'était présenté depuis.

« Valence, le 10 thermidor an XI.

« Le Préfet de la Drôme
« au citoyen Arnaud, prêtre à Romans,

« J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 6 : elle a un caractère de confiance, de franchise et de résignation religieuse qui honore vos sentiments. Ce qui n'a pu que m'en rendre l'expression très agréable.

« Depuis que je vous ai parlé de Rousset, il s'est présenté mieux encore. » C'est Mirabel (2) qu'il lui offre en revenant sur les considérations pressantes qu'il lui a déjà faites, pour qu'il acceptât de reprendre du ministère :

« Vous voyez bien, dit le préfet en terminant, qu'il ne vous reste plus en conscience qu'à vous préparer au voyage. »

Quelque temps après, l'abbé Arnaud s'installait à Aouste (3) où M. Brun, nommé à la cathédrale de Valence, attendait avec impatience son successeur, pour prendre lui-même possession de son nouveau poste. Il écrivait au secrétaire de l'évêché : « Ensuite de ce qui fut convenu entre vous et moi, le 8 messidor dernier, j'ai cru constamment que le prêtre que M. l'Evêque a désigné pour me succéder à Aouste se serait rendu les jours passés pour prendre possession aujourd'hui (dernier dimanche de juillet)

(1) Archives de la Drôme.

(2) Mirabel et Blacons, annexe d'Aouste, probablement.

(3) La paroisse d'Aouste, ancienne ville romaine Augusta Vocontiorum, aujourd'hui commune de 1.127 habitants du canton nord de Crest, arrondissement de Die, est située dans la vallée de la Drôme, sur la grande route de Livron aux Alpes. Mgr Fabre des Essarts, évêque de Blois, y naquit en 1795. Peut-être fut-il l'élève de M. Arnaud, qui parle, dans sa correspondance, de deux enfants qui se destinent au Séminaire.

Il existe sur Aouste une notice par M. l'abbé Abel Vincent. Valence 1856, in-16 de 42 pages. (Communication obligeante de M. le chanoine Perrossier.)

et j'ai pris des engagements ultérieurs pour me rendre moi-même à Valence et y prendre possession le premier dimanche d'août. Je suis très surpris que ce prêtre, que vous avez certainement prévenu, n'ait encore donné icy aucun signe de vie. Veut-il ou ne veut-il pas arriver? Je n'en scai rien, mais il m'importe de savoir....., etc. (1). »

Arrivé à son poste, en août probablement (le premier acte de baptême qu'il y signa porte la date du 11 septembre), le nouveau curé d'Aouste demanda presque aussitôt à être déchargé des annexes de Mirabel et de Montclar. Il invoquait, à ce sujet, le mauvais état de sa santé, en priant le préfet, auquel il s'adressait toujours avec une confiance particulière, de vouloir bien rattacher ces villages à la paroisse de Beaufort.

« Aouste, le 21 vendémiaire an XII (12 octobre).

« Citoyen Préfet,

« Je me suis rendu dans le pays, mais ce n'est pas sans sacrifice : ma conscience d'accord avec les vrais principes m'en ont fait un devoir et m'ont forcé à sortir de l'état de repos où je désirais terminer ma carrière. Dieu veuille répandre sa bénédiction sur ma bonne volonté. Je me suis rendu mercredy dernier, 19 courant, à Crest. J'y ai vu un prêtre destiné pour Bofford *(sic)* et que M. l'Evêque envoie à Chatillon, pour vicaire, après avoir été installé à Bofford. Il désirerait être chargé des annexes de Montclar et Mirabel, dépendantes d'Aouste, et ne point s'éloigner de ces pays. D'après les renseignements que j'ai pris, il m'est impossible de faire le service des susdites annexes et je ne m'en chargerai jamais, car je ne veux promettre que ce que je peux faire...............................

« Le brave juge de paix, le citoyen Athénor, vous envoie un mémoire concernant cette affaire. M. l'Evêque en recevra un double. Je vous prie de le prendre en grande considération. »

Le mauvais état de santé qui avait fait hésiter le vénérable curé d'Aouste à accepter le ministère pastoral dans une nouvelle paroisse, éloignée ainsi de ses relations habituelles, ne lui permettait pas d'assumer une trop lourde charge. Il s'efforça donc de la réduire à la mesure des forces que lui avaient laissées les fatigues de son apostolat pendant la Révolution.

En 1804, il écrivait à son évêque qu'il envisageait comme probable sa prochaine retraite : « Les temps variables augmentent mes douleurs et l'humeur qui est dans la poitrine m'oppresse davantage. Je crains avec fondement d'être encore en plus mauvais état cet hiver. Après avoir pris patience autant que je pourrai, je crois bien qu'il faudra prendre la retraite. »

Une santé précaire, comme celle de M. Arnaud, ne pouvait qu'aggraver la misère d'un pauvre desservant de campagne, resté sans traitement

(1) Archives de l'Evêché de Valence.

jusqu'en mai 1804, et qui, avec les 500 francs alloués à cette époque, devait encore s'en rapporter, pour vivre, à la charité de ses paroissiens.

La lettre suivante, qui fait entendre comme le cri de la faim, est un douloureux témoignage d'une situation que n'avaient pas même connue les curés « à portion congrue » de l'Ancien Régime. Elle est adressée au juge de paix, M. Athénor, qui obtint du préfet un supplément de 400 fr. pour le curé d'Aouste.

Aouste, 18 février 1805.

....

« Je suis à Aouste depuis seize mois : j'avais trouvé une pension où j'ai vécu un an, je n'y suis plus, ni peux y être, je n'en trouve point d'autre. Ça n'est pas même possible dans ce pays. Je n'ai point encore établi de ménage arrangé : ma santé exige certains soins indispensables, il faut donc absolument avoir une personne à gages pour me procurer des soins indispensables, mais pour cela il faut nécessairement du revenu. Je n'ai pourtant qu'à me louer des habitants. Ils m'ont donné de l'argent dans un temps, sans avoir rien demandé et le mode qu'ils ont employé surpasse la chose. Mais, depuis onze mois, je n'ai rien reçu, je n'ai rien demandé ni demanderai; ils ont pensé que d'un moment à l'autre le Gouvernement payerait. »

(A suivre.) L. FAVOT.





PIE VI

Buste marbre par Le Laboureur

(Cathédrale de Valence)



Pie VI à Valence et le général de Merck

(Histoire d'une Polémique)

Le 8 janvier 1812, mourait à Londres, Jean-Georges de Merck, adjudant général, gouverneur de la Citadelle de Valence, à l'époque de la détention de Pie VI dans cette dernière ville.

Il est bien certain que lorsque la terre se fut refermée sur le cercueil du pontife exilé, aucune des personnes présentes à cette lugubre cérémonie des funérailles ne songeait que, 89 ans après, le nom de De Merck sortirait de l'oubli, — second linceul des morts, comme dit le poète, — et serait la cause d'une polémique qui ferait du bruit, non pas dans Landerneau, mais dans les revues et journaux du Dauphiné.

Je vais tâcher de résumer, pour les lecteurs des « Annales Dauphinoises », la polémique soulevée autour des noms de Pie VI et de de Merck.

1899 était l'année du centenaire de la mort de Pie VI à Valence. Mgr Cotton, évêque de Valence, voulant célébrer cet anniversaire par de magnifiques fêtes religieuses, publia une remarquable lettre pastorale, panégyrique éloquent et ému du pontife exilé (1).

Les fêtes furent grandioses : deux archevêques et six évêques y assistèrent, et un des princes de la chaire contemporaine, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, prononça le panégyrique de Pie VI. Dans la cathédrale, magnifiquement ornée par les soins de M. Didelot, de sainte et douce mémoire, quatorze tableaux, placés entre les colonnes, rappelaient les divers épisodes de la vie du saint Pontife (2).

Un de nos compatriotes, M. l'abbé Hector Reynaud, docteur ès lettres, voulut contribuer à la célébration du centenaire par la publication d'une

(1) Pie VI. — Lettre pastorale et Mandement de Mgr l'Evêque de Valence, à l'occasion du centenaire de la mort de Pie VI. Valence, Imprimerie Valentinoise, 1899, in-8°.

(2) Ch. Didelot.— Décoration de la Cathédrale à l'occasion des fêtes du centenaire de la mort de Pie VI. Explication sommaire des tableaux qui y figurent. — Valence, Imprimerie Valentinoise.— Broché in-8°.

plaquette, superbement illustrée, et éditée par la Librairie Dauphinoise à Grenoble (1).

Des reproductions de gravures rares de l'époque, représentant le passage des Alpes par Pie VI, sa mort et ses funérailles à Valence, etc., etc., accompagnaient le texte.

Pour cette étude, l'auteur ne voulut pas faire œuvre de copiste ; il préféra remonter aux sources. Les archives de la Drôme lui fournirent une copie d'un volume, ou fragment de volume, composé par le général de Merck, commandant de la citadelle de Valence, au moment de la détention du saint Pontife. Mais quel ne fut pas son étonnement, quand il vit que ce général, qu'on avait toujours représenté comme un homme indigne, était au contraire plein de déférence pour le pape...

La publication de M. Reynaud, d'après ces documents inédits, fut signalée avec éloges, non seulement par la presse dauphinoise, mais, — chose rare, — pas une revue et un des grands journaux de la capitale, qui consacrèrent chacun un article spécial à *Pie VI à Valence.*

En historien consciencieux, M. Reynaud devait démolir une légende mensongère ; c'est ce qu'il fit sans hésiter. Mais comme il n'est pas facile de déraciner une opinion acceptée, l'écrivain courageux paraît un importun. On le fit bien sentir à

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal.

Au moment même où on célébrait les fêtes religieuses en l'honneur du Pontife exilé, et où paraissait l'étude de M. Reynaud, un journal habituellement mieux inspiré, insérait, contre la brochure en question, l'article suivant :

« Une observation nécessaire »

« Le commandant de la place de Valence, à l'époque où Pie VI fut interné dans cette ville, était un nommé Merck.

« C'était, — écrit M. le chanoine Nadal, — un soldat sans aveu, que la fortune éleva aux premiers grades et qui ne figure dans aucun des fastes militaires de cette époque. Le Directoire le jugeant peu propre à combattre en fit le geôlier de Pie VI.

« Merck respectait assez peu cet *individu*, comme il l'avait lui-même appelé, en ordonnant de le conduire à Valence ; aussi ne vit-il en lui qu'un prisonnier qui ne méritait pas les moindres égards.

« Non content d'insulter à sa vieillesse et à ses douleurs, il osa écrire sur sa détention une brochure pleine de mensonges infâmes et d'anecdotes indignes de toute croyance.

« L'auteur lui-même en était si convaincu qu'il hésita jusqu'à sa mort à publier ce roman. Ce fut sa veuve qui le fit imprimer en Angleterre et le répandit en France vers 1814.

« Mgr Spina, qui n'avait pas quitté un seul instant le chevet du pape

(1) Pie VI à Valence, par Hector Reynaud, docteur ès lettres, broch. petit in-4° de 24 pp. et 12 ill. h.t. et dans le texte. Grenoble, Librairie Dauphinoise.

Pie VI, durant son séjour à Valence, protesta contre cette infâme publication, et affirma qu'il n'y avait pas un seul mot de vrai. (Histoire hagiologique du diocèse de Valence.)

« Ajoutons que Merck va même jusqu'à accuser la Municipalité de Valence, affreuse calomnie, d'avoir fait empoisonner le trop gênant Pie VI.

« De ce factum abominable, dont nous possédons un des très rares exemplaires, il existe une copie manuscrite dans les archives départementales de la Drôme.

« Donc, par respect pour la sainte mémoire de Pie VI, jamais ne devrait être cité le pseudo-témoignage de ce pseudo-biographe... (H.-C. Toupin : *Messager de Valence*, 30 août 1899.) »

C'était catégorique et le coup porta.

De nombreuses personnes, même parmi ses amis, s'étonnèrent de voir un écrivain de la valeur de M. Reynaud oser citer l'œuvre d'un pareil misérable.

L'auteur revit la *Copie des Archives de la Drôme;* ses yeux ne l'avaient pas trompé, mais un doute subsistait encore : et si la copie n'était pas conforme ? Il était hélas matériellement impossible de vérifier; car le volume de de Merck était introuvable. Il ne restait donc plus qu'à se taire et à attendre ; c'est ce que fit l'auteur de la brochure sur Pie VI à Valence.

Les bibliophiles partagent souvent avec les audacieux les faveurs de la fortune. En voici une nouvelle preuve.

A quelque temps de là, un ami de M. Reynaud, un patient chercheur, ne fut pas peu surpris de trouver, chez un bouquiniste parisien, un volume intitulé : « *La captivité et la mort de Pie VI, par le général de Merck, gouverneur de la citadelle de Valence à l'époque de la détention du Souverain Pontife. — Londres, de l'imp. J. F. Dove, 1814, in-8° de 2, 8 et 218 pp.; un portr. h. t. Pius VI, Pont. Max, et un portr. h. t. général de Merck. Queilley fc.)* — Le volume introuvable était trouvé et on put constater que la copie des archives de la Drôme lui était absolument conforme. Cette fois la chose changeait de phase.

M. Reynaud pensa qu'il y avait lieu de détruire une erreur historique et qu'il ne fallait plus appeler de Merck un fripon : comme un vulgaire Rollet. Aussi écrivait-il dans la *Revue Dauphinoise* un article sur *L'Adjudant général de Merck*, article qui vient de paraître en brochure (1) et qui est une véritable rectification historique, bouleversant par le fait des idées fausses reçues jusqu'ici.

Le *factum abominable*, comme l'appelait le contradicteur de M. Reynaud, était au contraire tout à la louange du Saint Père et on n'y trouve pas une page, pas une ligne, pas un mot contre le malheureux Pontife. Ce livre pêcherait plutôt par l'excès contraire, s'il était permis de s'exprimer ainsi.

(1) Broch. gr. in-8°, 11 pp., 1 ill. h.t. Grenoble, Librairie Dauphinoise, 1901.



Général de Menck.

Éloignons nous mon Père de cette terre impure fuyons loin de son ravage sacrilège!

Les historiens (?) qui appelaient ce général un « *Soldat sans aveu* », disant que « Le Directoire, le jugeant peu propre à combattre, en fit le geôlier de Pie VI » n'étaient pas très bien renseignés. En effet, M. Reynaud a pu se procurer au Ministère de la guerre les états de service du général de Merck, et nous voyons que presque tous les grades de ce soldat ont été gagnés sur les champs de bataille. Quant au *choix* du directeur, il n'y a qu'une *légère erreur : De Merck était gouverneur de la citadelle de Valence, en octobre 1787*, c'est-à-dire deux ans avant la détention de Pie VI à Valence.

La plaquette sur l'*Adjudant général de Merck* fit une vive impression sur ceux qui s'intéressent à l'histoire locale; aussi les journaux ne manquèrent pas de disserter sur ce sujet qui fut vraiment d'actualité.

Nous allons mentionner et analyser très sommairement les divers articles publiés, ceux du moins qui sont parvenus à notre connaissance.

C'est en premier lieu le *Journal de Valence* (n°s 18-19 février), qui publie, sous la signature de M. E. Mellier : *Une erreur historique — Captivité de Pie VI à Valence.* L'écrivain, après avoir mentionné le premier travail de M. Reynaud sur *Pie VI à Valence*, l'avoir félicité d'être remonté aux sources et d'avoir rappelé l'article du *Messager de Valence*, cité plus haut, dit :

« Très justement froissé dans sa conscience d'historien, M. Reynaud n'a pas voulu accepter la trop autoritaire et présomptueuse semonce, et il vient aujourd'hui, dans sa nouvelle brochure, apporter les preuves certaines de la véritable attitude du général de Merck auprès de Pie VI, afin que le lecteur, ayant vu l'attaque, puisse connaître la défense, ou plutôt la riposte, qui, nous l'avouons, est aussi dure que méritée. Ainsi, à l'allégation erronée, empruntée un peu à la légère à M. Nadal, « que de Merck était un soldat sans aveu... qui ne figure dans aucun des fastes militaires de cette époque et que le Directoire, le jugeant peu propre à combattre, en fit le geôlier de Pie VI », M. Reynaud réplique avec documents à l'appui : 1° Que de Merck fut nommé au commandement du département de la Drôme le 7 octobre 1797, plus de *vingt mois avant l'arrivée du pape Pie VI à Valence.* Il ne fut donc pas envoyé en qualité de geôlier; 2° que les états de service de de Merck, communiqués par M. le général de La Noé, directeur du musée de l'armée *furent au contraire des plus brillants.* Ces états de service sont reproduits en entier dans la brochure en question...

« Quant au « *livre infâme, le factum abominable* » portant le titre de « *La captivité et la mort de Pie VI* », par de Merck, M. Reynaud l'a *lu*, et il n'y a pas rencontré une seule ligne méritant les fameuses épithètes lancées par des historiens (?) qui, sûrement, ne l'ont jamais lu !

« Il importe donc de se méfier de l'histoire, telle que souvent des écrivains partiaux l'ont transmise, falsifiée dans un intérêt de parti. C'est pour cela qu'il faut remercier les hommes consciencieux et dévoués, amis *quand même* de la vérité qui n'hésitent pas à signaler et à rectifier les nombreuses erreurs qui fourmillent encore dans nos recueils historiques...

« Nous savons maintenant que Valence accueillit un vénérable vieillard, le pape Pie VI, malheureuse victime d'une politique encore assez obscure, avec toute la déférence, toute la compassion que méritait son épouvantable

infortune. Quelles que soient les évolutions futures des mœurs et des idées, ce sera, pour la cité, un éternel bonheur... »

Trois jours après (n° du 22 février), *La Revue de la Drôme* ouvre le feu. Elle défend plus spécialement de Merck, et après avoir rappelé les attaques injustifiées dont fut victime ce général, elle dit :

« Ces jugements nous parurent suspects. Nous avions nos notes sur de Merck, mais vagues, cet officier n'étant pas une des grandes étoiles de nos annales militaires : il est moins célèbre que Masséna, Davoust, Murat, etc.: il n'a enlevé ni le pont d'Arcole ni gagné la bataille de Mantenotte. Et puis, le livre de de Merck, cité par les critiques, est un ouvrage excessivement rare, que personne n'a entre les mains, auquel on peut faire dire tout ce que l'on veut, sans possibilité de réfutation, et que très certainement les critiques eux-mêmes n'ont pas lu ; se disant ce que l'on se dit en pareil cas : Bah! le Monomotapa est si loin, que personne ne s'y rendra pour nous démentir...

« Eh bien, par une de ces circonstances que l'on peut dire providentielle, M. l'abbé Reynaud a pu se procurer cet ouvrage abominable, infâme, et il y a lu.... que l'adjudant général ne cesse de témoigner les sentiments les plus respectueux à l'égard du pape persécuté... »

C'est ensuite *Le Journal de Montélimar* (2 mars) dont nous ne parlerons pas. l'article étant de nous.

Nous laissons maintenant la parole au *Messager de Valence* (13 mai), en reproduisant en entier les lignes de M. H. Toupin :

« A propos du général de Merck, commandant la citadelle de Valence à l'époque de la détention de Pie VI dans cette ville ».

« Il y a deux ans, nous fîmes reproduire, dans le *Messager de Valence* et dans la *Croix de la Drôme*, une très intéressante brochure sur la captivité et la mort de Pie VI, mû par l'unique désir de payer un juste tribut d'admiration à cette illustre victime. Ce travail était suivi d'une note concernant le général de Merck, note qui a eu le don de susciter naguère, contre M. Nadal et nous, un joli petit concert dans la *Revue Dauphinoise*, dans le *Journal de Valence*, celui de Montélimar et dans la *Revue de la Drôme*. Nous croyons devoir y répondre, plus par amour de la vérité que pour nous défendre contre des attaques qui ne peuvent nous atteindre. C'est ce que nous allons faire, nous inspirant uniquement du mot de saint Augustin : *Ama homines interfice errores*. Pour cela, nous reproduirons simplement la note suivante empruntée au savant ouvrage intitulé : *Les martyrs de la foi pendant la Révolution française, par M. l'abbé Aimé Guillon, docteur en théologie depuis 1780, prédicateur jusqu'à la fin de 1790. (Paris, chez Germain Mathiot, 1821, tome IV, page 320).*

« Pour seconder les intentions de Mgr Spina, archevêque de Corinthe, « aujourd'hui Cardinal, qui, depuis Grenoble, ne cessa d'être aux côtés « du Pape, nous devons avertir qu'on ne doit voir *qu'un impudent roman*, « indigne de toute croyance, dans une brochure de 168 pages, imprimée « à Paris, et portant au frontispice le titre suivant : La Vie et la Mort de « Pie VI, par le général de Merck, commandant la citadelle de Valence à « l'époque de la détention du Souverain Pontife, publiée à Londres, par « Mme de Merck, veuve du général..., chez Adrien Leclère, à Paris, 1814.

« Il n'y a pas un mot de vrai, suivant ce qu'affirme Son Eminence, dans « tout ce que l'auteur prétend lui avoir été dit par le Saint-Père, qui n'a « eu d'entretien confidentiel avec aucun officier français. Les anecdotes « apocryphes que renferme cet écrit ne pourraient qu'induire dans les « plus graves erreurs ceux qui voudraient le consulter.

« A ce témoignage irrécusable, nous pouvons joindre celui, non moins probant, de Baldassari, qui eut l'honneur de partager la captivité de Pie VI et qui est regardé à juste titre comme l'historien le plus autorisé de l'internement du Pape à Valence. Lui aussi *déclare que le récit du général de Merck est d'un bout à l'autre un véritable roman... interamente romanzesco*. (Histoire de la Captivité de Pie VI, par Baldassari, librairie catholique de Périsse frères, 1842; préface page X.)

« Ne pouvons-nous donc pas, très légitimement conclure, comme en 1899, que lorsqu'il s'agit de la sainte mémoire de Pie VI, l'on ne devrait jamais citer le témoignage de ce pseudo-historien qui, non content de travestir l'histoire et d'accuser la municipalité de Valence d'avoir empoisonné l'auguste Pontife, mit le comble à son infamie en trahissant la France. Nous le prouverons quand on le voudra. »

« Henri Toupin. »

En lisant ces lignes, le lecteur pourrait croire que leur auteur a été attaqué le premier, tandis qu'il en est tout autrement; les journaux cités plus haut n'ont fait, au contraire, que répondre à une attaque injustifiée, ce qui n'est pas la même chose.

A l'article du *Messager*, la réponse ne se fit pas attendre, et le lendemain 14 mars, le même journal publiait la réponse de M. Hector Reynaud, réponse que nous publions également en entier.

« A propos du général de Merck »

SIMPLE EXPLICATION

« Dans une étude récemment publiée par la *Revue Dauphinoise*, j'ai voulu établir :

1° Que le général de Merck n'était pas *impropre à combattre*, comme le prétend mon honorable contradicteur. Des états de service relevés aux Archives de la guerre en font foi.

2° Que de Merck était depuis deux ans gouverneur de la Drôme quand Pie VI vint à Valence; qu'il ne fut donc point envoyé à Valence tout exprès pour être le geôlier du Pape.

3° Que son livre n'est point un livre *infâme*, mais au contraire débordant de respect pour la personne du Souverain Pontife.

Ces trois points sont-ils acquis, oui ou non ? Là est toute la question ; on la fait dévier si l'on en modifie les termes.

Que de Merck, né Autrichien, ait passé plus tard du service de la France à celui de l'Angleterre, comme un condottiere qu'il était — l'ai-je nié ?

Que nous ne devions mettre à contribution son témoignage qu'avec réserves et muni de sens critique, ne l'ai-je point affirmé ? Et dans la brochure de *Pie VI à Valence*, n'ai-je pas eu soin, ayant prévenu le public, de m'en tenir à quelques citations pittoresques et d'appuyer sur de tous autres fondements l'ensemble de mon récit ?

Citadelle de Valence, démolie en 1872

Ce méfait m'a valu maint horion, sans doute en vertu de l'adage de Saint Augustin : « *Ama homines !* » On me taxa d'irrévérence à l'endroit de Pie VI et on me fit un procès de tendances, dont la répercussion s'étendit ailleurs que dans les colonnes d'un journal... Ma riposte de ces jours derniers fut un peu vive; je la souhaiterais injustifiée. »

Hector REYNAUD.

On sait que l'auteur de *Pie VI à Valence* a mis en pratique la charité chrétienne, car sa réponse, — qui eût pu être fort vive, — est empreinte d'une grande modération.

Le lendemain, la *Revue de la Drôme* (15 mars) répliquait à son tour, en réponse à l'article de M. H. Toupin :

« En réponse à notre article, dont l'unique but était de défendre la mémoire de l'adjudant général de Merck brutalement attaqué dans son honneur de soldat, à l'occasion d'un livre de M. l'abbé Reynaud, curé de Loriol, sur la captivité de Pie VI à Valence, M. l'abbé Henri Toupin publie, dans le *Messager de Valence*...., nous allions dire une réfutation, mais le mot est impropre, parce que M. l'abbé ne réfute rien, absolument rien.... »

....

Après avoir parlé de l'abbé Guillon et de Baldassari, invoqués par son contradicteur, la *Revue de la Drôme* continue :

« Telles sont les autorités sur lesquelles s'appuie M. l'abbé Toupin. Lui n'a pas lu le livre, mais il s'en rapporte complètement, les yeux fermés, à M. l'abbé Guillon, le porte-parole de Mgr Spina, et au signor Baldassari, pour nous dire que s'il a pris la plume, « c'est plutôt par amour de la vérité que pour se défendre contre des attaques qui ne peuvent l'atteindre ». Parbleu ! pour l'atteindre, il faudrait d'abord traverser l'abbé Guillon et le signor Baldassari. »

« Eh bien, nous récusons, nous, comme autorités, et l'abbé Guillon, se disant l'interprète des sentiments de Mgr Spina, archevêque de Corinthe, et le signor Baldassari, parce qu'au-dessus de ces autorités se trouve le livre lui-même à qui l'on ne peut faire dire ce qu'il ne dit pas, c'est-à-dire des injures à Pie VI, alors qu'au contraire il est plein de déférence et de respect pour l'auguste Pontife. Et toutes les autorités, même celle du pape en la circonstance, ne sauraient prévaloir, parce que, encore une fois, ce qui est imprimé est imprimé, et qu'il n'appartient pas à la volonté humaine de rendre noir ce qui est blanc. Ce livre de de Merck, que M. l'abbé Toupin n'a jamais lu, pas même vu, si ce n'est dans un songe, nous l'avons entre les mains ; nous n'y relevons *pas une ligne, pas un mot* d'outrage à l'adresse de Pie VI et nous mettons M. l'abbé au défi de nous contredire sur ce chapitre au moyen de la moindre citation, car toute la question est là et pas ailleurs.... »

....
....

« Maintenant, pour terminer, voyons ce que pensait, des Administrateurs de Valence, Mgr Spina, qui ne quitta pas le pape pendant sa captivité, que M. l'abbé Toupin fait parler en empruntant l'autorité de M. Guillon, tandis que nous laissons la parole à Mgr Spina lui-même.

« Voici un fragment de la lettre que Mgr adressait aux Administrateurs de la ville, au moment de rentrer en Italie après la mort du Saint-Père. »

7 pluviôse an VIII.

« Citoyens administrateurs,

« Quittant cette ville, mon regret serait grand, citoyens administrateurs, si je ne vous témoignais avant mon départ toute ma reconnaissance pour la manière obligeante dont vous m'avez traité pendant mon séjour ici, soit avant la mort du défunt pontife, soit après son décès. Ce n'est pas à moi seul à rendre l'hommage dû à ses vertus pour les égards que vous avez eus pour le défunt Pie VI lorsqu'il était vivant, et surtout dans les derniers moments de sa vie.

« Il ne me reste donc qu'à vous assurer que le souvenir de ses bontés envers moi sera toujours gravé dans mon cœur, et à vous prier d'agréer les assurances du profond respect avec lequel je suis, citoyens, votre très humble et très obéissant serviteur.

« J. Spina,
« archevêque de Corinthe. »

« Il va de soi que si de Merck, gouverneur de la Citadelle de Valence, avait tyrannisé Pie VI, jamais l'archevêque de Corinthe n'aurait écrit un pareil certificat. »

Cette lettre, en effet, paraît concluante.

***

Enfin, *le Journal de Valence*, dans ses numéros des 20, 21 et 22 mars, publiait, sous la signature de M. Mellier :

Un point d'Histoire. — La captivité et la mort de Pie VI, à Valence. — Dans cette étude, l'auteur déclare qu'il est guidé par le seul souci de l'histoire et qu'il est absolument éloigné de vouloir prendre une part quelconque à la discussion.

Tout, dans cette série d'articles, prouve que de Merck, en particulier, et tous nos compatriotes n'ont pas été les persécuteurs du Saint-Père. M. Mellier, lui aussi, a voulu remonter aux sources et il a lu le volume que l'abbé Baldassari a consacré à Pie VI.

« Or, dit-il, Baldassari, qui mentionne toutes les souffrances provenant soit de la maladie, soit du fait des hommes, que Pie VI supporta si courageusement pendant son douloureux exode et son internement ; Baldassari qui énumère tous les personnages ayant joué un rôle à Valence dans ces tristes circonstances, et s'étend avec complaisance sur les conflits d'attributions qui éclatèrent, à l'occasion du Pape, entre Curnier, commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Drôme, et les membres de cette administration ; Baldassari, témoin oculaire des manifestations, parfois tracassières, de ceux qui s'étaient donné la charge de le garder, en même temps que des innombrables témoignages de dévouement et de

respect de la plus grande partie de la population, Baldassari, disons-nous, ***ne prononce jamais le nom de celui qu'on a fait l'implacable geôlier du pape; pas une seule fois le nom de Merck n'est venu sous sa plume!*** Il loue l'humanité de Curnier, la bienveillance de Boveron, membre de l'administration centrale, peu d'accord avec ses collègues. Il parle de ceux-ci et des mesures, plutôt puériles que méchantes, prises par eux envers le pape; il n'oublie rien, si ce n'est le bourreau principal, l'affreux Merck ! »

Voilà qui tranche définitivement la question.

Plus loin, l'auteur de l'article du *Journal de Valence* nous indique les mesures prises par le Directoire, — mesures qui furent sensiblement atténuées par les administrateurs Valentinois. Ensuite il explique comment de Merck a pu se servir du mot *individu* en parlant du Saint-Père, car c'est le seul grief que l'on puisse faire au Général de Merck.

« L'expression *individu* était fréquemment usitée dans les rapports administratifs, sans intention injurieuse. Nous la retrouvons dans une lettre datée de Paris, 24 vendémiaire an VIII (16 octobre 1799), écrite par le ministre de l'intérieur **Quinette,** aux administrateurs de la Drôme. Il s'agissait d'une demande de passe-ports à « délivrer pour leur pays à cinq ecclésiastiques qui faisaient partie de la suite du feu pape et à six de leurs domestiques. Le ministre pense que les ***individus*** dont il s'agit étant venus librement en France sous la sauvegarde des généraux et autres autorités françaises, et sans qu'il ait été jamais question de les considérer sous un rapport politique, ce serait en quelque sorte manquer au droit des gens que de les retenir... »

« Merck, en sa qualité d'étranger, était naturellement moins familiarisé avec les nuances, parfois si délicates de notre langue, que ne devait l'être un personnage mis à la tête de l'un de nos principaux ministères, méritait plus qu'un autre d'être excusé. Il n'en fut pas ainsi, et son expression, habilement exploitée, lui attira la réprobation des catholiques, réprobation dont il dut bientôt ressentir les effets. »

L'auteur cite ensuite la lettre de Mgr Spina, publiée plus haut, et celle de l'Ambassadeur d'Espagne auprès du Pontife, lettre conçue dans les mêmes termes que celle de l'archevêque de Corinthe.

— Ici s'arrête la polémique soulevée autour des noms de Pie VI et de de Merck; ne continuera-t-elle pas? Je l'ignore, mais j'ai résumé le plus impartialement possible les articles publiés, et fait connaître leur sens au moyen de nombreuses citations.

Et voilà comment on écrit l'histoire!

Noûs adressons toutes nos félicitations au courageux écrivain, M. Hector Reynaud, qui n'a pas hésité à détruire une légende et à faire connaître la vérité, à l'aide de documents incontestables. Que reste-t-il des attaques injustes dirigées contre l'auteur de *Pie VI à Valence?* Rien. — Pardon, je me trompe, il reste la preuve palpable que les Valentinois, loin d'être des persécuteurs, furent au contraire pleins de respect et de sollicitude pour l'infortuné Pontife, martyr de la Révolution.

C'est ce qu'il fallait démontrer.

Victor COLOMB.



UN PROBLÈME D'HAGIOGRAPHIE

LE

BIENHEUREUX AYRALD

ÉVÊQUE DE MAURIENNE

(Première moitié du XIIe Siècle)

(Suite)

De son côté, M. Trépier interprête de la sorte le dilemme de Le Couteulx :

« Il est impossible, dit-il, d'échapper à ce dilemme de dom Le Couteulx, dont nous acceptons toutes les conclusions. Mais le voici. présenté sous une autre forme, qui nous permettra d'éliminer immédiatement l'une de ses deux propositions, pour ne conserver que l'autre.

« Il est prouvé, d'une part, que l'évêque Ayrald, qui siégeait en Maurienne en 1132, 34, 35 et 36, n'avait jamais été chartreux, mais qu'il avait été seulement chanoine régulier, *habitu et vita regularis;* et, de l'autre, que l'évêque Ayrald, mort le 2 janvier 1146, avait été, lui, pendant un temps dont on ne connaît pas la durée, chartreux de la maison de Portes.

« On ne peut concilier ces deux faits, également démontrés, mais contradictoires en apparence, que de deux manières ; ou, en supposant avec certains auteurs, qu'il y a eu successivement en Maurienne, de 1132 à 1146, deux évêques du nom d'Ayrald, dont le premier aurait été chanoine régulier, et le second chartreux avant sa promotion à l'épiscopat, ou bien en supposant, avec les *Annales des Chartreux*, que le même Ayrald..., chanoine régulier avant de monter sur le siège épiscopal de

Maurienne, aurait abdiqué au bout de quelques années d'épiscopat pour se retirer à la Chartreuse de Portes (1). »

Là-dessus M. Trépier présente des arguments pour montrer qu'il n'y a eu qu'un seul évêque, lequel, par conséquent, ne pourrait être que l'Ayrald, ancien chanoine régulier.

Il est curieux que M. Trépier aboutisse ici à un résultat diamétralement opposé au nôtre. Mais ce résultat est-il bien certain ? Nous nous permettrons de ne pas le croire, parce que le raisonnement qui lui sert de base pèche par un point important. M. Trépier, en effet, pense qu'il n'y a que deux manières de concilier ces deux faits également démontrés, mais contradictoires en apparence. Or, il y en a une troisième, car, à notre avis, le B. Ayrald peut fort bien ne pas être du tout l'évêque Ayrald qui siégeait de 1132 à 1146. Nous croyons même que ce n'est pas celui-là, et qu'il faut le chercher ailleurs dans la liste épiscopale de Maurienne. Sans doute cette opinion est nouvelle, mais elle n'est pas arbitraire de notre part ; nous la fondons sur deux faits principaux :

1° Il est impossible que l'Ayrald de 1132 à 1146 soit le B., parce qu'ici on aboutit à une contradiction flagrante : le B. Ayrald *a été chartreux avant* son épiscopat, et l'Ayrald de 1132 *n'a pas été chartreux avant* son épiscopat. Ce point a été suffisamment traité pour qu'il ne soit plus besoin d'y revenir. Il en est autrement du fait suivant :

2° Si le B. Ayrald n'est pas l'Ayrald de 1132, il faut alors chercher ailleurs sa place dans la liste épiscopale de Maurienne ? Hâtons-nous de dire que l'étude de la chronologie des évêques de Maurienne au XIIe siècle se prête entièrement à cette solution qu'elle autorise et confirme ; c'est ce qui nous reste à exposer.

Dans sa *Réponse* à la *Réplique* de M. Trépier, M. Truchet a écrit : « Après le B. Ayrald, le siège de Maurienne fut occupé par plusieurs chartreux, et par un Ayrald II ou III, sur lesquels nous ne possédons que très peu de renseignements, ce qui peut avoir amené une confusion entre eux et le B. Ayrald (2). »

M. Truchet a grandement raison, et peut-être plus qu'il ne croit : nous pensons en effet que là est la solution du problème.

Si l'on jette un coup d'œil sur la liste chronologique des évêques de Maurienne, pendant la première moitié du XIIe siècle, il est facile de constater qu'elle est très loin d'être fixée, non seulement quant à la succession chronologique, mais même quant à l'existence de plusieurs évêques, existence admise par certains auteurs, et rejetée par d'autres.

En 1088, nous trouvons Conon Ier, qui siégeait encore le 2 août 1107 (3).

Après lui, Besson place Berard et Jean Ier, dont on ne sait rien, leurs

(1) *Recherches historiques*, p. 355.
(2) *Réponse*, p. 40.
(3) *Cartulaires de St-Hugues*, p. 3.

noms n'ayant pas même été conservés par la Chronique du Chapitre (1).

Amédée I[er] figure dans une charte non datée, mais que l'on met, sans preuves, au 5 décembre 1112 (2). Il nous semble bien difficile de croire qu'il y a eu deux évêques après le 2 août 1107 et l'année 1112 de cette charte; passons. Amédée I[er] siégeait encore le 27 novembre 1123 (3), et le 30 mai ou le 24 octobre 1124 (4).

Vient ensuite un évêque que les historiens du diocèse de Maurienne appellent Aicald ou Airald, soit Ayrald I[er]; il siégeait en 1125, d'après Besson (5) et autres auteurs (6). La Chronique du Chapitre ne fait que mentionner son nom, et Combet, auteur de *Recherches* restées manuscrites, « pense qu'il était de l'ordre des Chartreux et qu'il fut distingué par sa piété et ses lumières (7) ».

Conon II paraît dans un acte du mois de mai 1127 (8).

Ayrald II, ancien archiprêtre de saint Hugues, élu vers 1132; il paraît en 1138 et 1143. Quelques auteurs, s'appuyant sur une charte du cartulaire de saint Hugues, le font encore siéger en 1145, mais cette charte n'a point de date, et l'éditeur s'est contenté de mettre : 1132-1150, *Circà 1145* (9), ce qui ne nous apprend rien du tout. En tous cas, il n'est pas mort en 1146 comme on le dit, puisque son successeur, Bernard I paraît déjà comme évêque de Maurienne, dans un diplôme de l'empereur Conrad III, daté du 6 janvier 1146 (10). On sait que le R. P. D. Boutrais a soutenu que, de 1132 à 1146, il y avait eu deux évêques appelés Ayrald, l'un mort vers 1137, l'autre, le B., en 1146. Cette opinion n'était pas nouvelle, car, avant lui, Besson avait également placé deux Ayrald dans ce même laps de

(1) Angley, *Hist. du Dioc. de Maurienne*, p. 69.

(2) On y lit : Actum est hoc III nonas decembris luna X. Là-dessus l'éditeur met en note : « Cette date revient au 3 décembre 1112. » (*Documents publiés par l'Académie de Savoie*, 2ᵉ vol. *Chartes du diocèse de Maurienne*, p. 23). — En parlant de cet acte, M. Angley dit (*Hist. du dioc. de Maurienne*, p. 70) : « Soit par le genre d'écriture qui le caractérise, soit par l'espèce de date qu'il présente, il paraît être de l'an 1112. » Inutile d'ajouter qu'il y a là une diplomatique par trop élémentaire!

(3) *Chartes du diocèse de Maurienne*, pp. 23-24.

(4) Giraud, *Cartul. de Saint Barnard de Romans*, p. 21.

(5) *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise (etc.)*, p. 287. (Réimpression de 1871).

(6) M. Angley cite Sainte-Marthe et Chieza. Ces derniers l'appellent *Airaldus*.

(7) Angley, *Hist. du dioc. de Maurienne*, p. 74.

(8) Besson, *Ut suprà*, p. 474.

(9) *Cartulaires de Saint-Hugues*, p. 203.

(10) Le Lièvre, *Hist. de l'antiquité de la cité de Vienne*, p. 336. — Charvet, *Hist. de la sainte église de Vienne*, p. 340. — U. Chevalier, *Diplomatique de Bourgogne*, p. 52, nº CLVII. — M. Angley avait constaté la difficulté que la date de ce diplôme crée à l'opinion qui place la mort d'Ayrald le 2 janvier 1146. Il a cru y parer par l'explication suivante : « Cette erreur apparente ne peut venir que de l'époque à laquelle on commençait l'année, soit en France, soit en Allemagne. » (*Hist. du diocèse de Maurienne*, p. 90). Les éditeurs de Le Couteulx donnent la même explication : « *1147 juxta calculum hodiernum* ». (*Annales*, II, 44). Cette explication n'est pas recevable parce que la date du diplôme est absolument certaine : il est bien du 6 janvier 1146 et non pas du 6 janvier 1147. M. U. Chevalier l'a daté ainsi (*ut suprà*); les Regestes de l'Empire font de même, comme on peut le voir dans les *Reichskanzler* de M. Stumf, nº 3511. Enfin, ce qui le prouve péremptoirement, c'est que le diplôme est donné le 6 janvier 1146, à Aix-la-Chapelle, où se trouvait alors Conrad; tandis que le 6 janvier 1147, l'empereur était à Spire.

temps; il est vrai qu'il ajoute, en parlant du second : « On le confond avec le précédent, ce que je n'oserais nier absolument (1) ». Nous avons dit plus haut que ce sentiment nous paraissait moins probable que le sentiment opposé, car M. l'abbé Trépier a donné des raisons plausibles, qui tendent à montrer qu'il n'y eut alors qu'un seul évêque.

Son successeur, Bernard I, avait été précédemment prieur de Portes, et mourut en 1158, comme l'atteste l'Obituaire du chapitre de Maurienne (2).

Vient ensuite Ayrald III qui, au mois de décembre 1158, assista à une assemblée importante réunie à Roncaglia, en Italie (3), il siégeait encore en 1160. Cependant, M. Angley assure que son successeur, Guillaume, fut élu vers cette année-là : « Willelme ou Guillaume, dit-il, était prieur de la Grande Chartreuse lorsqu'il fut élu évêque de Maurienne vers l'année 1160 (4). » *Vers l'année*, voilà déjà qui n'est guère précis et qui laisse quelque latitude. Ensuite, ce Willelme ou Guillaume n'avait pas été prieur de la Grande Chartreuse; la liste n'en marque aucun de ce nom pour le XII[e] siècle, et celui qui était en fonction, de 1151 à 1173, s'appelait D. Basile. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'évêque Guillaume apparaît pour la première fois, avec certitude, en l'année 1162 (5), après le 7 septembre (6), par conséquent, son prédécesseur Ayrald III siégeait encore en 1160.

Il résulte de ces données chronologico-historiques que, dans la première moitié du XII[e] siècle environ, soit jusqu'en 1160, il y a eu, sur le siège épiscopal de Maurienne, au moins trois évêques du nom d'Ayrald (en latin : *Aicaldus*, *Airardus*, *Airaldus)*. Ayrald I paraît en 1125, entre Amédée I et Conon II.

(A suivre.)

Charles-Félix BELLET,
Archiviste et bibliothécaire de l'Evêché de Grenoble.

(1) *Ut suprà*, p. 287.

(2) *Documents publiés par l'Académie de Savoie*, 2e vol. *Extrait d'un ancien Obituaire du chapitre de St-Jean-de-Maurienne*, p. 342 : VI Kal. (de Mars). Obiit Bernardus episcopus anno Domini M. C. L. VIII.

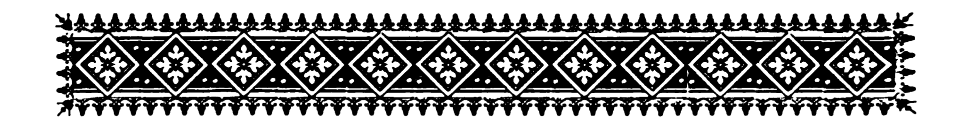
(3) Besson et Angley.

(4) *Hist. du dioc. de Maurienne* (p. 96).

(5) Besson, *ut suprà*, p. 289.

(6) *Régeste Genevois*, n° 369, p. 103.





DESCRIPTION

DES

Localités traversées par le Tramway électrique

DE GRENOBLE A VOREPPE



VOREPPE

La première commune dont nous nous proposons de retracer l'histoire, de signaler et de décrire les curiosités géologiques et les sites intéressants qui peuvent s'y rencontrer, sera donc Voreppe, importante station du chemin de fer de Lyon à Grenoble, et pour le moment station *terminus* du tramway qui dessert la rive droite de l'Isère. L'histoire, nous la trouvons dans les ouvrages dauphinois (1); les faits géologiques, les curiosités qui peuvent intéresser, nous les avons étudiés de près et longuement. Nous serons donc très heureux si parfois nous pouvons intéresser les lecteurs des *Annales Dauphinoises*.

VOREPPE *(Castrum Vorapium, Vorappia, Vorappum)* est un bourg très

(1) *Album du Dauphiné.* — Description des cantons et communes de l'Isère, par Crozet, etc.

ancien, situé à 251 mètres d'altitude, sur un cône de déjection formé par le torrent de Roize, au pied d'une colline de molasse et de poudingue qui s'appuie contre la masse calcaire de l'aiguille de Chalais.

Certains étymologistes ont prétendu que le nom de Voreppe dérivait des deux mots latins *Vorago alpium,* et que les Romains lui auraient donné ce nom pour indiquer ainsi l'ouverture de la grande vallée où coule l'Isère, le défilé formé par la Dent de Moirans et les Balmes de Voreppe. Quoi qu'il en soit de l'étymologie, il n'en est pas moins vrai que la position de ce bourg a toujours été considérée comme un point de défense militaire des plus difficiles à franchir.

Or, l'acte le plus ancien où se lit le nom de Voreppe est une charte du Cartulaire de Domène (1095), dans laquelle un certain Ysard, de Voreppe, donne aux Bénédictins de Domène une petite propriété située près de l'église de Sainte-Marie, dans le mandement du château de Voreppe. Cette donation est rappelée dans deux autres chartes postérieures de quelques années. Dans ces trois chartes, le nom de Voreppe est toujours *Vorappia,* tandis que, dans une autre charte de l'an 1200, cette localité est appelée *Vorappum :* ce qui, au fond, importe peu.

Dans le traité de partage du comté de Salmorenc, entre l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne, et Hugues Ier, évêque de Grenoble, traité promulgué, en 1107, par le pape Pascal II, Voreppe, qui fait partie des onze châteaux cédés à l'évêque de Grenoble, est désigné sous le nom de *Castrum Vorapium.*

Si maintenant, et d'un autre côté, on remonte aux plus anciens documents positifs concernant les Dauphins, on voit que la terre de Voreppe leur appartenait, et qu'ils y exerçaient non seulement le haut domaine et les droits inhérents à la souveraineté, mais encore une véritable propriété. C'est, en effet, ce qui ressort d'une donation faite, en 1110, au couvent de Chalais, par Guigues, dit le Vieux, et Mathilde, sa e mme. Plus tard, la terre de Voreppe ayant passé au pouvoir des comtes d'Auvergne par le mariage de Béatrix, fille du dauphin Guigues IV, avec le comte d'Auvergne Robert IV, Guillaume V, petit-fils de Robert, revendit cette terre au dauphin Guigues-André (7 août 1225). Aussi, les habitants de Voreppe, par un acte de 1262, déclarèrent-ils que tous étaient hommes-liges du Dauphin, qu'ils tenaient de lui tout ce qu'ils possédaient ; et que même les fiefs et les choses nobles de l'Eglise et des nobles étaient pareillement tenus du Dauphin.

Voreppe était donc pour le prince une place d'armes importante, alors surtout que Voiron et son mandement obéissaient au duc de Savoie. Rien d'étonnant si nous voyons ensuite les habitants de Voreppe obtenir, en 1314, une charte dans laquelle le Dauphin leur attribue les plus grands avantages, et leur donne, dans ses immenses possessions, des droits tellement étendus que, dit un historien, « il dut y avoir un intérêt matériel et positif à devenir habitants de Voreppe ».

Or, Voreppe, à cette époque, ne s'élevait pas là où il est actuellement; il se groupait autour d'un château-fort, construit sur un monticule escarpé de molasse, presque isolé, d'un accès difficile, à un quart d'heure environ du bourg actuel. On en voit encore aujourd'hui quelques murailles au-dessus du hameau de la *Gâchetierre*, et on les désigne dans le pays sous le nom de *Château-Vieux*. Or, ce fut en 1316, à la suite d'éboulements, que s'opéra la translation du bourg là où il existe maintenant; il s'établit autour d'un prieuré de Bénédictins dépendant de Saint-Maurice de Vienne, et qui avait été fondé deux siècles auparavant.

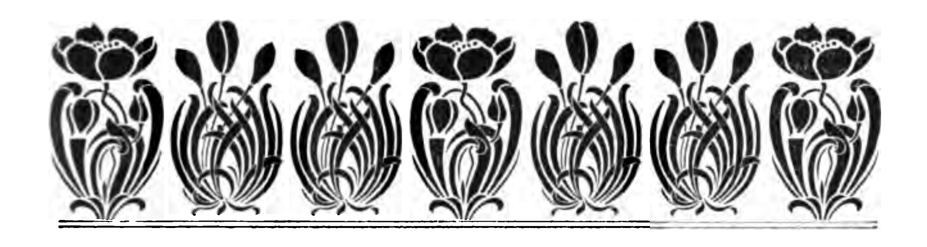
Mais lorsque la féodalité, absorbée par l'autorité royale, ne fut plus qu'un titre honorifique, avec toutefois certaines prérogatives et privilèges, la terre de Voreppe qui, par suite de la cession du Dauphiné, était tombée dans le domaine du roi de France, fut aliénée ou plutôt engagée à diverses reprises, moyennant une somme d'argent. Or, l'un des premiers à qui on l'engagea fut un nommé *Joffrey de Calignon*, chancelier du roi de Navarre, sous Henri IV, et plus tard président au parlement de Grenoble. Sa petite-fille l'apporta ensuite en dot à un membre de la famille d'Agoult, issue de Provence, dont les descendants ont possédé la seigneurie de Voreppe jusqu'à la Révolution.

Ajoutons ici que la commune de Voreppe a fourni plusieurs officiers qui se sont distingués pendant les guerres de la République et de l'Empire; et qu'en 1814, elle se distingua par sa belle défense contre les Autrichiens.

Au point de vue ecclésiastique, Voreppe, avant la révolution, était déjà un archiprêtré dont dépendaient les dix paroisses suivantes : Saint-Martin-le-Vinoux, Moirans, Voreppe, Pommiers, Saint-Vincent (du Chevalon), Saint-Martin-de-Cornillon, Saint-Egrève, Quaix, Proveysieux et le Fontanil. Il a gardé son titre, mais ne comprend plus maintenant que huit paroisses : la Buisse, le Fontanil, Mont-Saint-Martin, Pommiers, Saint-Julien-de-Ratz, Saint-Vincent-du-Chevalon, Veurey et Voreppe. Ce fut, comme on le voit, tout un remaniement.

Actuellement, il s'y trouve deux églises, l'ancienne et la nouvelle. L'ancienne, située dans le cimetière, est un édifice des XIe et XIIe siècles, dont le clocher à quatre étages ornementés est un type remarquable de l'architecture romane. Elle appartenait d'abord à un prieuré de Bénédictins qui dépendait de Saint-Maurice de Vienne. Restaurée par le comte d'Agoult dont les ancêtres, on l'a vu, furent seigneurs de Voreppe, elle sert maintenant de lieu de sépulture à sa famille, aux curés de la paroisse et à quelques familles de la commune. Trois nefs, trois travées, un transept avec coupole, abside circulaire. Or, bien que les parties les plus anciennes de ce monument aient été quelque peu défigurées et altérées, il n'en mérite pas moins une visite.

La suite au prochain numéro.) Ed. JACQUART.



ALEXANDRE MILON

Evêque de Valence

(Suite)

Voici le début de son Ordonnance datée du 1er mars 1735 :

« Le meilleur moyen de pourvoir au besoin spirituel des âmes étant de « ne leur donner d'autres prêtres ni d'autres pasteurs que ceux que Dieu « a choisis, la principale obligation d'un évêque est d'examiner mûrement « si ceux qui aspirent au sacerdoce ou aux bénéfices de l'Eglise y sont « bien appelés du Ciel; c'est pourquoi nous ordonnons à tous ceux de « nos diocésains qui voudraient être admis dans l'état ecclésiastique, de « se présenter à nous ou à nos vicaires généraux pour, s'ils en sont jugés « capables, être reçus dans notre Séminaire, afin de nous y donner des « preuves solides de la vérité de leur vocation et s'y préparer aux Saints « Ordres, jusqu'à ce que nous trouverons à propos de les leur conférer « pour l'utilité de l'Eglise, sans qu'ils entreprennent de nous les demander, « sous peine d'être différés pour longtemps ou même refusés pour « toujours. »

Mais étudions le détail de ce nouveau règlement pour la formation des prêtres.

A cette époque, le Séminaire de Valence comprenait deux genres de pensionnaires : les *Etudiants* et les *Ordinands*.

Les *étudiants* étaient des clercs qu'attiraient, vers cette maison, soit la pieuse réputation des disciples de Mgr d'Authier, *Prêtres du Saint-Sacrement*, qui en avaient la direction, soit les facilités qu'offrait, pour l'étude, le voisinage d'une Université.

Des ordonnances royales avaient rendu obligatoires, pour l'obtention des principaux bénéfices ecclésiastiques, les titres universitaires de maître ès arts, de licencié ou docteur, soit en théologie, soit en droit canonique. On comprend combien une telle mesure devait attirer les jeunes étudiants autour des facultés ayant le droit de décerner ces titres.

Au corps universitaire appartenait la direction des études de ces séminaristes-étudiants. Les examens et conférences avaient lieu dans les salles de l'Université. Nous devons remarquer une particularité : les diplômes, ou même les simples attestations d'études devaient être revêtus des signatures, non seulement du recteur, des régents, mais encore de *deux étudiants* ayant assisté aux examens. Dans nos anciennes universités, élèves et professeurs faisaient également partie de la corporation et devaient avoir une égale sollicitude pour l'honneur de l'école.

Les étudiants ecclésiastiques vivaient au Séminaire. Le règlement était à peu près semblable à celui que suivent encore de nos jours les élèves des grands séminaires. Plusieurs des prêtres directeurs, chargés de cours à l'Université, présidaient les répétitions et argumentations sabbatines au Séminaire.

Chaque jour, à l'heure indiquée par la sonnerie du *Jacquemard* qui dominait le vieux clocher de Saint-Jean (1), les habitants de Valence voyaient une longue suite de jeunes ecclésiastiques sortir des bâtiments du Séminaire (aujourd'hui le Musée), descendre la *Grand'Rue*, alors encore plus étroite et tortueuse que de nos jours. Elle était cependant, à travers la ville, la continuation de la *route royale* de Lyon à Avignon. Quelques auberges, des boutiques profondes, obscures, s'ouvrant sur la voie publique, non par une large devanture, suivant l'usage moderne, mais par une porte basse et en arceau; des enseignes pittoresques, ornées, le soir, de lanternes bariolées; pas de trottoirs, la rigole au milieu, parfois transformée en ruisseau; tel était l'aspect de cette rue principale.

Arrivés sur la place des Clercs, ces étudiants entraient par la petite rue de l'*Université* dans une cour, devenue aujourd'hui une place; tout autour étaient situées les salles, bureaux d'incription, appartements d'honneur, logement de M. le Recteur et du chapelain de Notre-Dame la Ronde, petit sanctuaire, proche de la Cathédrale, relevant de l'autorité universitaire (2).

(1) Le vieux clocher valentinois était en effet orné de deux statues coloriées, dénommées Jacquemard père et fils, frappant sur la cloche pour annoncer les heures. On voit encore aujourd'hui un monument semblable à Romans. Celui de Valence disparut peu de temps avant la Révolution et fut remplacé par la grande ferrure qui termine encore ce clocher.

(2) Sans doute, on trouvera bien médiocres les bâtiments de l'ancienne université Valentinoise, devenus de vulgaires maisons entourant une petite place. De nos jours, le moindre lycée coûte un million. Autrefois, pour créer une école, on se préoccupait moins d'une immense façade faisant honneur à un architecte, que d'avoir des maîtres estimés et dévoués.

A Valence, le recteur appartient toujours aux meilleures familles du Dauphiné. Au jour de son élection, il prêtait serment de consacrer tous ses efforts à l'honneur et à l'utilité de l'école. Cette dignité de recteur ennoblissait sa famille.

Chaque nouvel élève prêtait également serment d'obéissance au recteur; il s'engageait spécialement à faire honneur à ses dettes, à éviter les disputes, les risques et tous désordres.

Les élèves se logeaient chez les particuliers, ou en quelques petites pensions-collèges.

L'année 1788 s'ouvrit encore avec 140 étudiants; quatre ans après, la Révolution avait tout fait disparaître. Plus tard, une académie avec des facultés de droit, des lettres et des sciences fut établie à Grenoble.

Aux jours d'examen, il y avait, en tout le quartier des Clercs, grande animation. Les examens étaient de véritables tournois scientifiques auxquels s'intéressait tout le monde des études (1).

On raconte que, vers 1786, un jeune officier d'artillerie assistait à une de ces *soutenances* dont le prix pouvait être un diplôme ou le bonnet de docteur. Un vieux professeur dominicain guerroyait contre un jeune étudiant éperdu en face de tant de subtiles attaques. La fin de la séance arrivée, la continuation de la lutte est renvoyée au lendemain. Le jeune officier n'avait pas perdu un mot de la discussion. C'était un studieux qui dévorait les livres du cabinet de lecture dépendant de la librairie Marc-Aurel. L'officier court après le pauvre abbé s'en allant un peu désespéré. — « Ne perdez pas courage, lui dit-il, voici des textes qui serviront votre thèse. »

Le lendemain, le vaincu de la veille arrêtait, par une heureuse citation, son terrible adversaire et gagnait la bataille.

Celui qui lui était venu en aide si à propos devait plus tard gagner le victoires de Marengo et d'Austerlitz, il était alors sous-lieutenant, presque inconnu, au régiment d'artillerie dit de La Fère, en garnison à Valence, était le jeune de Buonaparte, futur **Napoléon**.

Les grades universitaires, ou au moins le certificat d'études délivré, comme nous l'avons dit, par les professeurs, s'adjoignant le témoignage de deux élèves, étaient le couronnement des études du Séminaire; aussi le séjour des séminaristes était plus ou moins prolongé suivant les aptitudes de chacun et les chances de l'examen.

Chaque année la rentrée avait lieu, au 18 octobre, en la fête de Saint Luc. C'est à cause de cette clôture des vacances à ce jour, que celles-ci sont appelées, sur quelques titres, *feriæ Lucanæ*. Les séminaristes suivaient d'abord les exercices d'une retraite. Puis les cours se continuaient sans interruption jusqu'au 22 juillet de l'année suivante.

Les séminaristes désignés sous le nom d'*Ordinands* étaient des clercs se préparant immédiatement à la réception des Saints Ordres. Ils étaient convoqués au Séminaire en vertu de l'ordonnance publiée, le 5 décembre 1639, par Mgr Charles-Jacques de Léberon (2).

Mgr Alexandre Milon exigea un plus long séjour que celui qui avait été prescrit par ses prédécesseurs. Il voulut que ce temps fût uniquement consacré aux exercices et enseignements les plus propres à former les ecclésiastiques immédiatement aux fonctions sacrées et aux devoirs du saint ministère. Il leur défendit de sortir même pour continuer à suivre

(1) Les thèses étaient annoncées à l'avance par des affiches publiques. Nous en avons rencontré une dont le programme et les conclusions étaient imprimés sur la soie. On en trouve de très artistement encadrées.

(2) Le diocèse de Valence a compté deux évêques du même nom : Charles de Gélas de Léberon, qui occupa le siège de 1580 à 1600, et tenta l'établissement d'un séminaire ; son neveu Charles-*Jacques* de Gélas de Léberon réalisa ce très utile projet. Il fut évêque de 1621 à 1654.

les cours de l'Université, sans une permission spéciale donnée par l'évêque lui-même.

Précédemment, les ordinands n'avaient que vingt jours à passer au Séminaire avant la réception de chaque ordre. Mgr Milon n'admit aux ordres mineurs que les clercs âgés de dix-huit ans accomplis et témoignant qu'ils ont séjourné au moins deux mois au Séminaire; pour conférer le sous-diaconat, il demande six mois et vingt et un ans accomplis, trois mois pour le diaconat et autant pour la prêtrise.

Quant à la tonsure, qui donne une première entrée dans le sanctuaire, elle est accordée aux jeunes catholiques donnant des signes de vocation et possédant quelques notions de latin. Avant de la recevoir, ils doivent cependant passer au moins vingt jours au Séminaire.

Dès lors les jeunes clercs, ou tonsurés, pouvaient être pourvus de bénéfices ecclésiastiques. Malheureusement ces bénéfices, considérés comme un secours pour les aider dans leurs études, étaient parfois un obstacle à un séjour prolongé dans un Séminaire.

Auprès des églises, ou dispersées dans les campagnes, se trouvaient de nombreuses chapelles, pieuses fondations, avec charge de prières, d'obits, d'honneurs à rendre à des saints au jour de leur fête. Beaucoup de ces chapelles avaient été ruinées, les émoluments, qui avaient échappé, formaient ce qu'on appelait des *chapellenies*, bénéfices concédés à des étudiants ecclésiastiques.

Mais astreints par les actes de fondation à une certaine résidence, les chapelains ne pouvaient pas demeurer d'une manière permanente au Séminaire.

On comprend dès lors la difficulté éprouvée par nos anciens évêques pour retenir, pendant plusieurs années, dans un séminaire, les aspirants à l'état ecclésiastique, comme cela se pratique présentement.

Evêque et chancelier de l'Université, Mgr Alexandre Milon parvint bientôt à donner un grand renom aux études en sa ville épiscopale.

Sur la rive droite du Rhône, à Viviers, brillait alors un grand évêque. Mgr François-Renaud de Villeneuve. Il avait été supérieur du Grand Séminaire, puis vicaire général d'Aix. Appelé au diocèse de Viviers en 1724, il dota sa ville épiscopale d'un magnifique évêché et entreprit l'établissement d'un grand séminaire, qui est un des plus beaux de France.

Il sollicita de l'évêque de Valence ce qu'on appelait alors l'***union*** de son Grand Séminaire de Viviers et du Petit Séminaire du Bourg-Saint-Andéol avec les facultés de théologie et des arts de l'Université de Valence.

(A suivre.)

L'Abbé MAZET,
Chanoine.



LE MONDE DAUPHINOIS

M. Jean Bernard, procureur de la République à Vienne, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Grenoble. — M. Léonce Michal est nommé général de division. Ancien aide de camp du général Nicolaï, en 1870, le général Michal se distingua à Freschwiller, où il fut grièvement blessé.— M. Bonnabel, le sympathique fondateur et directeur de la station estivale du Lautaret, est nommé officier d'Académie. — M. le capitaine Margot est affecté à l'Etat-Major du 16e corps d'armée.— Ont été nommés officiers de l'Instruction publique : MM. Melchior, professeur au Lycée de Grenoble; Allemand, inspecteur des Monuments historiques, à Vienne; Saint, sous-préfet de St-Marcellin ; Arduin, maire d'Embrun; Eymieux de Saillans, compositeur de musique, secrétaire des concerts Widor à Paris. — Mlle Malus, fille de feu le général baron de Malus, ancien directeur de la fonderie de canons de St-Gervais, vient de publier, à la mémoire de son grand-aïeul, Pierre Heurard d'Armieu, ancien garde du corps : *La correspondance d'un garde du corps de Louis XVIII* (1814-1817). — M. Albertin, artiste peintre, a été nommé officier d'Académie, ainsi que M. Perrin fils, et M. Victor Achard, de Grenoble, imprimeur à Lyon.

MARIAGES

A Sabadell, Espagne, Mlle Montserrat Quer y Servas, avec M. A. Boissonnet, de St-Vallier (Drôme). — A Montpellier, le vicomte de La Sizeranne, avec Mlle Vergnette de Lamotte. — A Rives, Mlle Marguerite Blanchet et M. Paul Gillet, de Lyon.

NÉCROLOGIE

A Saint-Christophe-entre-deux-Guiers, M. P. Baffert, industriel, ancien maire, père de M. le Directeur des *Annales Dauphinoises*. — A Grenoble, M. Chovet de Lachance, dernier rejeton de la famille de ce nom, originaire du Forez; le grand-père du défunt avait épousé Mlle de Beauregard, propriétaire du château de Beauregard, qui domine Coublevie et Voiron, et qui sert de couvent aujourd'hui aux religieuses Chartreuses. — A Chantesse, en son château, Mme Tournus, née de Linage. — A Vinay,

M. le chanoine Giray, supérieur de la maison de retraite de Montvinay. — A Donzère, M. Meynot, ancien notaire, maire et conseiller d'arrondissement. — A Crémieu, le comte Emmanuel de Quinsonnas, père de Fernand de Quinsonnas, aujourd'hui religieux de la Grande-Chartreuse. — A Grenoble, Mme Vendre, veuve de l'ancien député de l'empire et maire de Grenoble. — A Paris, Mme Henriette-Léonie de Laurentie, comtesse de Plan de Sieyès. — A Tain, le P. Andrieux, lazariste, supérieur de la maison de la Teppe. — A Grenoble, et inhumée à St-Amour (Jura), Mme de Pelagey, née Anna Chanrond. — A Vienne, M. Brun, ingénieur des Mines. — A Mens, M. Beaup, ingénieur, décédé à Marseille. — A Grenoble, M Raoult, doyen des Sciences à l'Université de Grenoble. — M. Edouard Rey, sénateur, ancien maire de Grenoble. — A Einville, près Nancy, Mme Lhuillier, mère de M. le Vicaire général de Grenoble. — A Risset, M. Lavauden, officier d'administration de 1re classe en retraite, décédé à Grenoble. — A Paris, M. C. Brun, d'Embrun, ancien directeur de la Grande-Roquette. — A Gap, M. le chanoine Louis Davin. — A Vienne, M. J. Clechet, intéressé de la maison Pascal-Valluit et Cie. — A Grenoble, Mme Bonnet-Eymard, née Berger. — A Creys-Pusignieu, Mme la marquise de Quinsonnas, veuve du marquis de Quinsonnas, ancien commandant des Mobiles de l'Isère en 1870. Sa fille a épousé M. Costa de Beauregard, membre de l'Académie française. — A Crest, M. le Docteur Mauduit.



L'abondance des matières nous oblige à renvoyer, au prochain numéro, la suite de la Monographie de St-Maurice et de la Chronologie des Archevêques d'Embrun, ainsi que le compte rendu des exposants Dauphinois au Salon de Lyon.





LES

" Annales Dauphinoises "

MONOGRAPHIE

Historique, Artistique et Archéologique

DE

L'EGLISE SAINT-MAURICE

ANCIENNE CATHÉDRALE DE VIENNE ET SIÈGE DU PRIMAT DES PRIMATS

(Suite)

LA PLACE SAINT-PAUL

La place Saint-Paul occupe tout l'emplacement du petit et du grand cloître.

Au sommet se trouvait la bibliothèque du Chapitre, à la place de l'immeuble compris entre la rue Clémentine, l'église Saint-Maurice et la place Saint-Paul. Les grands cloîtres étaient également situés dans cette partie, mais comme ils étaient déjà en ruine au temps de Chorier, nous ne pouvons en donner aucune description.

LES PETITS CLOITRES

Les petits cloîtres faisaient suite aux grands cloîtres vers le couchant. Ils ont été démolis en 1803 (1). Leur place affectait la forme d'un carré

(1) *Inscr. de Vienne*, v. p. 163.

dont le centre, à l'intersection des diagonales, était occupé par la chapelle du Saint-Sépulcre, transportée en 1524 de l'intérieur de l'église à cette place (1).

Cette chapelle du Saint-Sépulcre se trouvait au milieu du carré non couvert autour duquel s'étendaient les galeries du cloître. Son emplacement exact est à l'intersection de deux diagonales, qui iraient de l'angle sud-est de la place à la porte de la chapelle de Saint-Théodore, et de la porte Saint-Paul à l'angle nord-est de l'immeuble Linossier, par conséquent à peu près en regard de la chapelle de Saint-Clair. Le petit cloître avait à peu près la dimension de ceux de Saint-André-le-Bas et de Saint-Trophime d'Arles.

Un premier couloir, qui communiquait avec le palais archiépiscopal par la porte dont on voit encore un des pieds droits à l'angle de la rue du Doyenné et de la place Saint-Paul, occupait le sommet de la place, et allait de cette porte à la cathédrale, avec laquelle il communiquait par une porte qui existe encore. A l'extrémité de ce couloir se trouvaient les sacristies dont on aperçoit encore les arrachements et les arcs formerets de la voûte.

Un second couloir longeait le mur septentrional de l'église et aboutissait à un troisième couloir qui allait de la porte Saint-Paul à la chapelle de Saint-Théodore ou de Virieu. Enfin un quatrième couloir longeait le mur extérieur de cette dernière chapelle et allait de la travée du premier couloir en regard de la porte du palais archiépiscopal, à cette même porte de la chapelle de Saint-Théodore. Sur ces couloirs s'ouvraient les portes de différentes chapelles, dont il serait difficile de bien déterminer l'emplacement.

CHAPELLE DE MAGUELONNE
OU DE SAINT-MAURICE-LE-VIEUX

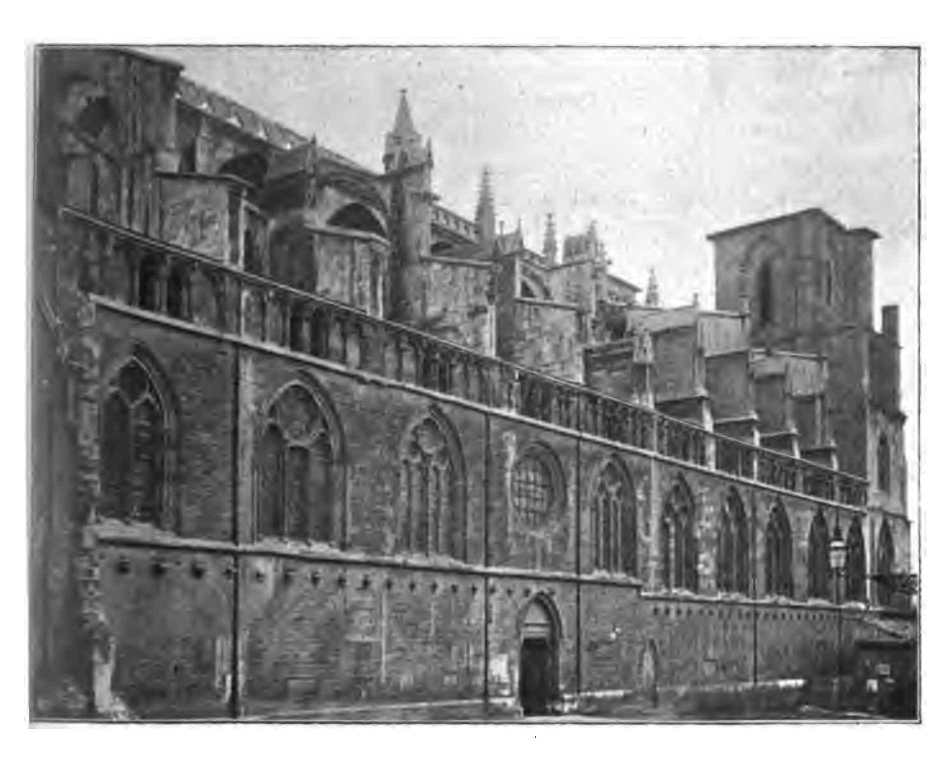
On voyait d'abord, à gauche en entrant dans le Cloître, par la porte qui conduit au palais archiépiscopal, trois chapelles de suite (2). La première, celle de Maguelonne, autrefois dédiée aux Machabées et ensuite sous le vocable de Saint Maurice, était également connue sous le nom de Saint-Maurice-le-Vieux.

Ce nom de Maguelonne lui venait d'Antoine de Louvier, originaire de Revel, village situé à 23 kilom. de Vienne. Antoine de Louvier fut successivement chanoine de Saint-Maurice, évêque de Rennes en 1386, et enfin, en sa qualité de trésorier du Pape Clément VII, en résidence à Avignon, transféré en 1389 à l'évêché de Maguelonne, dont le siège venait d'être transporté à Montpellier (3). Le tombeau de ce prélat était dans

(1) Nous suivons, dans cette description, le plan dressé par MM. Rey et Vietty, au moment des démolitions des cloîtres, et qui a été publié dans leur remarquable ouvrage, aujourd'hui introuvable, des *Monuments Historiques de Vienne.*

(2) Chorier, p. 223.

(3) Maguelonne avait été ruinée en 737. Les évêques de cette ville s'étaient retirés à Substantion; ils revinrent ensuite à Maguelonne, qui s'était relevée de ses ruines. Enfin, en 1536, Paul V transféra ce siège à Montpellier.



FAÇADE LATÉRALE DE SAINT-MAURICE
(du côté des Cloîtres)

cette chapelle qu'il avait du reste fait restaurer et embellir. Il y était représenté à genoux, au-dessus d'une porte, avec ses armoiries qui étaient ***d'azur à deux loups passants d'or***.

Dans des fouilles pratiquées en 1845, sur l'emplacement de cette chapelle, on découvrit un sarcophage de style chrétien, renfermant des ossements intacts et enveloppés d'un vêtement violet. Tout porte à croire qu'on était en présence des restes d'Antoine de Louvier, qui, grâce à la profondeur du tombeau, avaient échappé à la rage des protestants. Le sarcophage et les ossements furent transportés, avec les honneurs dus à un prélat, à Saint-Maurice, et déposés dans une chapelle.

La chapelle de Maguelonne ou de Saint-Maurice-le-Vieux était ornée de remarquables peintures des XIVe et XVe siècle (1), reproduisant des scènes de la vie et du martyre de Saint Maurice; — le Paradis, le Purgatoire et l'Enfer; — une procession où on remarquait notamment l'ancien costume des chanoines de Saint-Maurice, qui portaient la chasuble ample et par dessus l'aumusse (2), espèce de long camail à capuchon, dont les costumes actuels de chanoines semblent être une réduction. On voyait également figurer dans cette procession le précenteur, le chantre, le capiscol (3), avec leurs insignes, c'est-à-dire, leurs *bourdons* (4).

Cette chapelle était plus ancienne que l'église. Si l'on en croit Le Lièvre, elle aurait été fondée par Saint Paul lui-même! et dédiée aux Saints Machabées (5).

Pour terminer l'historique et la description de cette intéressante chapelle des Petits Cloîtres, voici l'épitaphe d'Antoine de Louvier, d'après Chorier :

HIC IACET REVERENDVS PATER IN CHRISTO ANTONIVS DE LOVERIO EPISCOPVS MAGALONENSIS CVIVS ANIMA IN PACE REQVIESCAT AMEN. QVI FVIT MAIOR BENEFACTOR ET PRINCIPALIS FVNDATOR HVIVS CAPELLE : QVI OBIIT DIE XXIII MENSIS OCTOBRIS ANNO DOMINI MILLESIMO CCCC. QVINTO.

Ci-gît révérend père en Dieu, Monseigneur Antoine de Louvier. évêque de Maguelonne; que son âme repose en paix, ainsi soit-il. Il fut le grand bienfaiteur et principal fondateur de cette chapelle, et mourut le 23e jour du mois d'octobre de l'an du Seigneur 1405 (6).

(1) Nous mentionnons ces peintures parce que, d'après la description qu'en a donné Charvet, Aymar du Rivail et Chorier, elles avaient une réelle valeur artistique.

(2) Dans la gravure qui se trouve dans l'ancien bréviaire Viennois et dans l'histoire de la Sainte Eglise de Vienne de Charvet. et qui représente la façade de Saint-Maurice avec une procession. on voit marchant devant l'archevêque, les chanoines revêtus de l'aumusse. Au temps de Chorier, ce costume était abandonné, et l'usage du surplis avait déjà prévalu.

Voir au mot *Aumusse*, dans le nouveau Larousse, une gravure qui représente ce costume.

(3) Chef d'école.

(4) Espèce de longs bâtons terminés par une pomme. Dans les épitaphes, il est fait souvent mention de dons de bourdons d'argent.

(5) Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne, p. 400.

(6) Chorier, *Antiquités de Vienne*, p. 216.
Charvet, *Histoire de la Sainte Eglise de Vienne*, p. 493.
A. Almer et de Terrebasse, *Inscriptions de Vienne* VI, p. 204.

(A suivre.)

Pierre BAFFERT.



AUTOUR DU CONCORDAT
(1800-1808)

Lettres inédites de Mgr d'AVIAU DU BOIS DE SANSAY
successivement archevêque de Vienne et de Bordeaux
à M. JACQUES ARNAUD
curé de Monteux, puis d'Aouste (Drôme)

(Suite)

. . . .

« Il est très urgent pour ma santé ou de me retirer, ou de faire mon établissement. Ce dernier parti me coûtera cher; ayant perdu les trois quarts de mon mobilier, je ne peux m'y décider que sur la certitude d'un revenu suffisant. »

« Vous savez, Monsieur, que je n'ai accepté de place que par respect de l'autorité légitime et sur vos instances : après trente-deux ans de ministère, je me suis éloigné de toutes mes connaissances, pour en trouver de nouvelles. Voilà des sacrifices commandés par la religion où je me suis soumis. Mais à l'impossible nul n'est tenu. Si, dans peu, je ne me vois pas dans le pays un revenu suffisant, je serai forcé d'écrire à M. l'Evêque de pourvoir à ma place. »

On peut juger, par ces extraits de la correspondance de M. Arnaud, des difficultés matérielles que rencontra le Clergé, au lendemain du Concordat.

Sans traitement assuré, car il n'y avait rien dans le principe de nettement stipulé, sans casuel établi et légalement exigible, le décret-loi des fabriques ne parut qu'en décembre 1809, sa dignité se froissait à l'idée de tendre la main pour faire payer ses services :

« J'ai de la peine à en parler, écrivait encore M. Arnaud en 1806 (1) : il me semble que c'est mendier mon pain. Cependant, il est impossible de vivre. Je ne suis pas d'un caractère à exiger un petit casuel comme un huissier : je ne veux point faire de bassesses... »

(1) Lettre à M. Athénor, juge de paix, — 31 août 1806.

Si l'on ajoute à ces soucis matériels les difficultés journalières du ministère d'alors, qui se compliquait de toutes les questions de droit ecclésiastique que le Concordat n'avait qu'effleurées, et pour le for extérieur seulement, on ne peut s'étonner que le pauvre curé d'Aouste n'ait entretenu Mgr d'Aviau que de ses peines, que des cas de conscience inextricables, résultant d'une situation qui faisait fléchir les principes peut-être trop rigoureux de la théologie morale jadis enseignée dans le Clergé. Cette situation, unique dans l'histoire de l'Eglise, provoqua chez M. Arnaud une sorte de découragement, qui, malgré les sages et réconfortants conseils de l'archevêque de Bordeaux, se prolongea jusqu'au terme de sa carrière sacerdotale, aggravé parfois par les actes d'hostilité de quelques paroissiens.

En 1808 éclata, dans la paroisse, un scandale dont le pauvre curé informa son évêque par une lettre empreinte d'une douloureuse émotion. Les Pénitents, dont la confrérie avait été reconstituée le 1er mars 1807, ayant refusé d'assister aux obsèques d'un paroissien, mort sans sacrements par la faute de la famille, celle-ci réclama l'intervention du maire et de l'adjoint, mais sans succès, leur pouvoir, dirent-ils, étant nul pour le cas. Le curé devait expier ces déconvenues : une sorte d'émeute éclata. « Arrivé au cimetière, écrit-il, le corps déposé dans la fosse, la cérémonie n'étant pas finie, on menaça de me jeter dans la fosse... on vomit des injures ; des femmes arrêtent les forcenés qui me venaient dessus. On court demander du secours, criant qu'on m'assassinait. » (3 septembre 1808.)

Cette même année, le 20 juin, Mgr d'Aviau écrivait à son ancien curé de Monteux : « Vous continuez à avoir des peines, des contradictions, des ennuis. Où n'en éprouve-t-on pas? J'ai peine à croire que la religion ait plus à souffrir dans vos montagnes que dans vos plaines.

«... Si vous étiez dans mon diocèse, je vous dirais que vos idées de retraite sont des trahisons. Mgr de Valence vous dira peut-être la même chose. »

En effet, Mgr Bécherel refusa la démission de M. Arnaud. Après l'avoir nommé supérieur des Trinitaires du Crest, il lui offrit, en 1812, l'archiprêtré de Saint-Jean-en-Royans, pour succéder à M. Fière, nommé chanoine et supérieur du Petit Séminaire de Valence.

Ces témoignages d'estime, ajoutés à tout ce que lui écrivait Mgr d'Aviau pour raffermir sa confiance ébranlée et relever son courage, aidèrent le vénérable curé d'Aouste à se persuader que la « persévérance active » (1) était la vertu obligée du moment. Il mourut curé d'Aouste, le 16 mars 1815, à l'âge de 67 ans.

Tout ce que les documents nous ont appris de ce prêtre étant à l'éloge de son zèle et de sa déférence parfaite envers ses supérieurs, nous sous-

(1) Lettre de Mgr d'Aviau.

crivons pleinement à cette appréciation de M. le chanoine Perrossier : « De toute cette correspondance, il me reste l'impression d'un saint prêtre, l'un des meilleurs assurément qui fût alors dans le diocèse de Valence, et je ne m'étonne pas qu'il ait eu toute la confiance de Mgr d'Aviau. »

Lettres de l'Archevêque de Vienne 1800-1802 (1)

Parmi les évêques rentrés en France après les élections anti-terroristes de l'an V (mai 1797), Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, est le seul qui ait exercé un ministère actif dans son diocèse, jusqu'au Concordat, malgré la persécution aussi violente que celle de la Terreur, qui suivit le coup d'Etat du 18 fructidor, 4 septembre 1797.

Il y vécut quatre ans dans de continuelles alertes, se cachant sous des accoutrements divers, ne voyageant guère que la nuit, par tous les temps et par tous les chemins. Dans les Chambarands et dans les Terres froides, sur les bords du Rhône et au delà, dans les montagnes du Vivarais où s'étendait son diocèse, la tradition garde la mémoire des familles et des maisons qui donnèrent asile à l'archevêque proscrit. Ici, c'est un souterrain, un cachot, là un placard pratiqué dans le mur que les héritiers d'héroïques chrétiens vous montrent avec émotion; et, quand ils peuvent offrir à votre vénération quelque objet ayant servi, dans ces jours sombres, à la célébration des saints mystères, calice d'étain, mitre de carton, crosse de bois, comme ils sont fiers, et avec raison, de ces reliques, qui témoignent des nobles sentiments de leurs ancêtres!

Le 18 brumaire (9 novembre 1799), en renversant le Directoire, un gouvernement de honte et de persécution, avait amené une sorte de réaction favorable à l'Eglise catholique. Tout le monde sentait, avec le Premier Consul, qu'il était temps de sortir de l'anarchie où se trouvait la France au point de vue religieux. Le clergé « réfractaire », suivi par la majorité des fidèles était dispersé, persécuté. Le clergé « constitutionnel », discrédité, disputait aux Théophilanthropes l'usage des édifices du culte. Il fallait mettre de l'ordre dans ce chaos, et Bonaparte, qui avait sur le rôle de la Religion dans l'Etat des idées arrêtées, ne tarda pas à les faire connaître. Il disait au clergé de Milan quelques jours avant la bataille de Marengo, le 5 juin 1800. « Nulle société ne peut exister sans morale et il n'y a pas de

(1) Charles-François d'Aviau du Bois-de-Sanzay naquit le 7 août 1756, au château du Bois-de-Sanzay, diocèse de Poitiers. Il fit ses études chez les Jésuites de la Flèche et au séminaire de St-Sulpice à Paris. Docteur en théologie, chanoine de la collégiale de St-Hilaire, puis du chapitre de la cathédrale, il était grand vicaire du diocèse, lorsque Mgr Lefranc de Pompignan, nommé ministre de la Feuille (feuille des bénéfices-affaires ecclésiastiques), le proposa à Louis XVI pour lui succéder à l'archevêché de Vienne (1789).

Sacré le 3 janvier, en la chapelle du séminaire de St-Sulpice, Mgr d'Aviau s'installa le 1er mars. Quand vint la persécution en 1792, il se réfugia d'abord à Annecy, mais chassé de Savoie par l'invasion du général Montesquiou, il dut se rendre en Suisse à Notre-Dame des Ermites, puis à Rome où il séjourna jusqu'en 1797, époque à laquelle il rentra secrètement en France.

Devenu après le Concordat archevêque de Bordeaux (1802-1826) Mgr d'Aviau fut un des plus illustres défenseurs des doctrines romaines contre toutes les prétentions gallicanes renouvelées.



Portrait de Mgr d'AVIAU DU BOIS DE SANSAY

bonne morale sans religion. Il n'y a donc que la religion qui donne à l'Etat un appui ferme et durable. Une société sans religion est comme un vaisseau sans boussole..... La France, instruite par ses malheurs, a enfin ouvert les yeux : elle a reconnu que la religion catholique était comme une ancre qui pouvait seule la fixer dans ses agitations. »

Cependant, malgré l'accalmie provoquée par ces dispositions du Premier Consul, par celles des indifférents eux-mêmes qui appelaient la Religion au secours de la morale, les lois antérieures ne furent pas immédiatement rapportées : elles subsistèrent comme une perpétuelle menace pour le clergé « réfractaire ». Les évêques restaient classés parmi les émigrés. S'ils étaient pris sur le territoire de la République ou en dehors, ils pouvaient être envoyés à la mort sans jugement. Bonaparte n'usa pas de ces rigueurs, mais qui sait s'il ne les garda pas à sa disposition pour appuyer l'attitude incorrecte qu'il prit, quand il essaya d'arracher par l'intimidation, au Souverain Pontife, des concessions que celui-ci n'avait pas le pouvoir de faire ?

Les lettres de l'Archevêque de Vienne qui nous sont tombées sous la main sont de cette époque 1800-1802.

Elles font voir avec quelle prudence le vénérable prélat devait correspondre, même alors, avec ses prêtres qui n'exerçaient le saint ministère qu'à travers mille dangers.

Le 25 mai 1800, il écrit à M. Arnaud et le charge de rétablir la réserve dans une maison qui en avait été privée, à la suite de quelques scandales. On remarquera avec quelle juste mesure le saint prélat savait allier à la bonté qui pardonne, la fermeté qui impose le respect des principes et la réparation des fautes.

25 mai 1800.

« Voila cy-joints, mon cher Pasteur, les papiers de M. Bd. Je crois que, Dieu aidant, et par vos bons soins, son affaire pourra être promptement terminée. Je commence par la fin de la lettre à M. Br.. (1), parce qu'il s'y agit de l'objet que celui qui l'écrit témoigne avoir le plus à cœur, le rétablissement de la réserve.

(1) C'est évidemment de M. Brochier qu'il s'agit ici. Mgr d'Aviau, on le verra, le désigne souvent sous le nom de M. Paul.

Né à Grenoble le 4 septembre 1746, de François Brochier et de Magdeleine Vallet-Verzin, l'abbé Paul-Benjamin Brochier, après dimissoire obtenu le 13 février 1772, fut ordonné diacre à Vienne — et prêtre à Varces le 18 septembre 1772, des mains de Mgr de Bardonenche.

Chanoine de St-Maurice et vicaire général de Vienne, il assista navré au sac de la cathédrale le 26 novembre 1790.

Quand Mgr d'Aviau fut contraint de quitter sa ville épiscopale, c'est à M. Brochier qu'il confia les intérêts de son diocèse et celui-ci — sans émigrer probablement bien qu'il figure sur une liste d'émigrés du 25 vendémiaire an VI — échappa à toutes les poursuites dirigées contre lui. Il séjourna le plus souvent à Reventin, chez les demoiselles Thuilier et Gautier. Il était là, dirigeant le diocèse, quand Mgr d'Aviau revint d'exil en juillet 1797.

En 1802, à l'époque du Concordat, Mgr Claude Simon lui maintint ses pouvoirs pour la partie du diocèse de Vienne annexée à celui de Grenoble.

M. Brochier avait deux frères dans les ordres : François-Victor, chanoine de St-André, official du diocèse de Grenoble, décédé dans cette ville en 1822, entouré de la vénération de tous et Victor-Amédée, de la congrégation des Augustins, décédé le 21 juillet 1797, à Rochefort, où il devait être embarqué pour la Guyane : il fut victime de sa fidélité à l'Eglise catholique. (D'après une note communiquée obligeamment par Mlle de Franclieu.)

M. Br.. dit aussi dans sa réponse qu'il y compte pourvoir incessamment. Je vous donne, Monsieur, cette commission, et vous engage, quand vous la remplirez, à parler selon votre zéle et votre prudence, contre les scandales décadaires qui nous avaient contraint à priver la maison d'un si grand avantage. Il faut inspirer à cette malheureuse jeunesse qu'on entrainait au désordre de grands sentiments de repentir et de confusion. Mais vous sentez que la bonne édification ne serait pas entière ni solidement affirmée, si M. Bd.. ne reconnaissait point alors par lui-même et par votre bouche qu'il n'a montré, dans ces circonstances fâcheuses, ni l'attention ni la fermeté qu'attendaient de lui les vrais catholiques et que lui prescrivait son état; outre ce qui résulte à cet égard de la lettre de M. Br.. j'en ai quelques notions un peu générales; mais vous ne manquez sûrement pas d'en avoir de plus particulières et suffisamment précises, pouvant venir au moins de temps à autre dans le pays. D'un autre côté, comme vous n'y êtes pas habituellement et qu'on vous a marqué de l'ouverture, j'ai lieu de croire que votre mission sera plus agréable, et que l'on fera répondre enfin la conduite extérieure aux bonnes vues et louables dispositions qu'on aura toujours conservées. J'espère donc que vous ne tarderez pas à m'apprendre que notre commune attente est remplie. Je le demande à Dieu, en vous conjurant de m'assister auprès de lui, et de croire à la sincérité des sentiments avec lesquels je demeure, Monsieur le Curé, votre très humble et très obéissant serviteur. »

† Chfr. archd V[e]

Après avoir consacré les premiers mois de l'année 1800 à visiter les Terres-Froides, où il fut accompagné par M. Dorzat, curé de Chaponnay, Mgr d'Aviau rentra à Lyon où il avait un refuge assuré. Il y fit une ordination et repartit peu après pour les montagnes de l'Ardèche.

Il passa par Ampuis où il se reposa quelques semaines, entouré des soins dévoués de la famille de Harenc et de la vénération de toute cette paroisse qui lui fournissait d'infatigables bateliers, quand il descendait le Rhône pour aller, au milieu de la nuit, à Chavanay, au Péage, à Serrières et jusqu'à St-Vallier.

Là haut, dans la montagne, il visita l'Ecole de théologie qu'il avait fondée l'année précédente au Monestier (archiprêtré de Bourg-Argental) : il y fit une ordination dans la grange du presbytère, dont les murs de pisé furent recouverts de grossiers draps de lit en guise de tentures. Des ordinants étaient accourus du Puy, de Toulouse et jusque du fond de la Vendée. Dans cette cérémonie imposante renouvelée des catacombes, le vénérable archevêque adressa à ces jeunes gens, fidèles jusqu'à l'héroïsme à l'appel de Dieu, une allocution qui ne dissimulait rien de ses appréhensions. On ne devait pas tenir un autre langage sous la Terreur : « Mes chers « enfants, si jamais vocation fut inspirée du Ciel, n'est-ce pas la vôtre ? « N'est-ce pas Dieu lui-même qui vous a appelés ? N'est-ce pas lui qui a « mis dans votre cœur cette généreuse résolution ? Oh ! sûrement la chair « et le sang n'y sont pour rien. Que viendraient-ils chercher dans le sanc- « tuaire ? Il n'y a plus de bénéfices, plus de richesses, plus d'honneurs « Les temples ont été dévastés, les autels brisés, les prêtres incarcérés.

« bannis, immolés. Que dis-je ? Les échafauds sont encore dressés, les « prisons regorgent d'ecclésiastiques qui n'ont pas été élargis, la terre de « l'exil n'a pas encore rendu tous ses proscrits. Ces verroux, ces fers, ces « haches ensanglantées ne vous épouvantent pas. Vous dites comme Saint « Paul : Je m'attends à tous ces malheurs, mais je ne crains rien. *Vincula « et tribulationes me manent, sed nihil horum vereor*. Et que pourriez-vous « craindre ? Dieu sera avec vous. » (1)

Voilà un langage qui prouvait bien que l'épiscopat n'était guère rassuré encore au milieu de l'année 1800. La lettre qui suit, où les sous-entendus et les mots de convention abondent, indique que le moment n'était pas encore venu de se départir d'une extrême prudence. Elle est datée du 18 juin 1800 et adressée à M. Montey, pseudonyme de M. Arnaud, réfugié à Saint-Vallier, dans la famille Faure. Le vaillant prélat, après sa tournée dans le Vivarais, à laquelle il va faire allusion, était rentré à Lyon. C'est de là qu'il écrit :

18 juin 1800.

« J'avais appris, monsieur, en continuant mon voyage, le sujet d'affliction qu'ont eu nos bonnes hôtesses ; assurez-les, je vous prie, de la sincère part que j'y ai prise et de tous mes sentiments, si vous êtes encore à leur portée.

Je joindrai ici un mot directement pour elles, et vous aurez bien, fussiez-vous déjà éloigné, les moyens de le leur faire parvenir, s'il vous arrivait d'abord. La messe a été célébrée selon leurs intentions.

J'ai trouvé en haut (2) des jeunes gens dans les meilleures dispositions qu'on pût souhaiter : et tout s'est passé à merveille... Me voilà en ville. J'y attends des nouvelles d'une plus grande (3), pour me remettre en route. Vous seriez, Monsieur, un compagnon fort agréable et utile : mais il ne faut pas vous mettre à tous les jours. En attendant de nouvelles entreprises, ménagez un peu votre santé ; excusez-moi de l'avoir quelquefois compromise et recevez, s'il vous plaît, mes justes remerciements. Je vous en dois encore et à M. Ch... (4) au sujet de Corinthe (?) (5) ; s'il en revient encore de Valence, vous m'obligerez pas un supplément...

On ne se fait point à entendre toutes ces assertions contradictoires.

J'ai écrit à D. Proc (6) que son Croll[rd] devait être mis au courant ; et

(1) M. Lyonnet : Histoire de Mgr d'Aviau, IIe volume, page 188.

(2) Dans le Vivarais, où avait eu lieu l'ordination dont il est question plus haut.

(3) Sécurité : mot échappé à la plume de Mgr d'Aviau et qui se supplée facilement par le sens de la phrase.

(4) Probablement M. Chometon, curé de Chanos-Curson, dont il sera parlé plus loin.

(5) S'agirait-il ici de Mgr Spina, archevêque de Corinthe et des difficultés qui s'élevèrent entre lui et le gouvernement consulaire à propos de la sépulture du pape Pie VI, décédé le 29 août 1799 ? C'est fort probable. Ce qui est certain, c'est que Mgr Spina prolongea son séjour à Valence, jusqu'aux premiers mois de l'année 1800, car le cercueil de Pie VI ne fut transporté de la Citadelle au cimetière de Sainte-Catherine que le 30 janvier, et Sa Grandeur assistait à la cérémonie.
Voir l'ouvrage de Mlle de Franclieu : « Pie VI dans les prisons du Dauphiné. »

(6) Plusieurs Chartreux, chassés de leur monastère, avaient trouvé asile à Romans dans le couvent des Recollets. L'un deux, dom Vallet, y a son tombeau. Le P. Fulgence de Crollard, originaire de Romans même, s'y était aussi réfugié. Ce qui permet de lire avec vraisemblance :
J'ai écrit à Dom Procureur que son Crollard (?)

j'ai prévenu le P. C. (1) touchant la demande et les instances de la maison Pascal.

S'il y a quelque chose d'intéressant dans ce pays-là, vous voudrez bien m'en instruire. De ce côté-cy l'on s'occupe de M. Actorie (2) : mais cela traînera jusqu'aux vacances.

Je me recommande aux hôtesses et vous assure qu'on ne saurait être plus sincèrement que je le serai toujours, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

CHAFRAN.

Cette lettre ne porte aucun timbre de la poste. Elle était parvenue au destinataire par l'entremise de M. Brochier, vicaire général, M. Paul, comme il est dit dans la lettre suivante, adressée à la citoyenne Angélique Faure à St-Vallier,et portant le timbre de la poste de Lyon. Sous les pains qui la cachetaient se trouve la véritable adresse : le citoyen Monthey. Mgr s'y explique sur le cas d'un prêtre, un moment égaré et demandant à rentrer dans l'orthodoxie.

4 août 1800 (3).

« J'ai reçu, mon cher Pasteur, votre lettre du 27 dernier et vous remercie. Vous devez en avoir eu, par l'intermédiaire de Paul, une de moi depuis mon retour... Ma santé avait été calomniée.

Peut-être, M., vous paraîtrai-je d'abord un peu rigoureux sur le cas du Titius (1) à portion congrue : mais je n'excéderai pas..... Puisqu'il *a une certaine aisance*, selon l'exposé, *en acquittant la messe les Dim. et f. pour sa psse*, on ne doit pas *dire qu'il fait plus pour le moment qu'il n'est obligé de faire*. Quand on demanda, à Rome, quelle était à cet égard l'obligâon de nos curés expulsés, bannis, etc., le Pape commença par déclarer que l'obligâon qu'ils avaient contractée de célébrer pour leur Psse à tels et tels jours subsistait ; ensuite pour leur procurer les moyens de se soutenir en recevant ds rétribûons, il accorda les dispenses qui sont connues. Je ne crois donc pas que ceux qui auraient autrement ces *moyens* puissent user de ces dispenses.

Dans ces paroisses, et les bons et les méchants n'eurent jamais un plus pressant besoin des secours spirituels dont il s'agit. *Titius* doit donc restituer pour les obligâons ommises, en acquittant désormais autant de messes sur semaine qu'il pourra, afin d'arriver plutôt à la concurrence des dites ommissions. Si, comme on le représente, il est vrai pénitent, doit-il, après des transgressions si griéves et multipliées, calculer autrement que contre lui-même, afin d'effacer les jours mauvais par un saint emploi de ce qui peut lui rester de vie ? La manière dont on dit qu'il tâche de se rendre utile à son troupeau égaré est très louable.

La réponse pour les sœurs F. a été adressée au P. Cel., à R. Respects et complimens. Une part s. v. p., M., à vos ss. ss. et soyez persuadé de mon attachement sincère. » CHAFRAN.

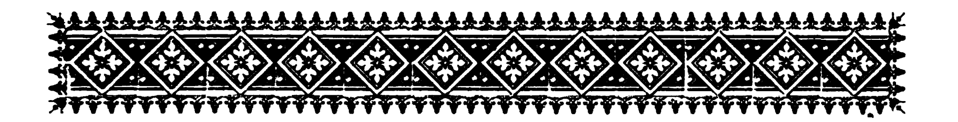
(A suivre.) L. FAVOT.

(1) Le P. Célestin Blain dont nous avons parlé plus haut.

(2) L'abbé Actorie de St-Jean-en-Royans, fut ramené à l'orthodoxie par le P. Célestin. Il fonda en 1802 le collège d'Annonay qui devint le berceau de la congrégation des Basiliens.

(3) Cette lettre contient un certain nombre d'abréviations. Malgré cela, le sens étant facile à saisir, nous nous sommes fait un devoir de les reproduire ici fidèlement. L'orthographe de ces documents n'a été nulle part modifiée.

(4) Nom supposé évidemment pour poser le cas de conscience.



DESCRIPTION

DES

Localités traversées par le Tramway électrique

DE GRENOBLE A VOREPPE



VOREPPE *(Suite)*

Quant à la nouvelle église, elle domine la plus grande partie du bourg, tout en occupant une position plus centrale que l'ancienne. Quelques-uns la trouvent un peu insignifiante et sans cachet. Cependant, la rosace de son portail, son abside à pans coupés et ses ogives à lancettes appartiennent au style du XIII[e] siècle. Des matériaux de premier choix, tirés des carrières voisines, notamment de celles de l'Echaillon, ont été employés à sa construction. En somme, elle reproduit avec assez d'élégance le caractère des monuments religieux de l'époque ogivale. En outre, de belles fresques recouvrent ses murs; elles sont dues au pinceau de M. Debelle, dont la famille est originaire de Voreppe. Ces peintures ont un caractère noble et sévère; et sous le rapport du style et de l'expression, elles rappellent la manière de Flandrin. « Cette œuvre, d'un talent aussi élevé que consciencieux, témoigne particulièrement du grand respect de de M. Debelle pour son art. »

Voreppe, avons-nous dit plus haut, est en partie construit sur un cône de déjection formé par la Roize. La hauteur de ce cône est de plus de 50 m. et le rayon de base est de 1,100 m. Le torrent de Roize qui l'a formé, coule précisément sur l'arête culminante. Prenant sa source dans les prairies élevées de Vararey, la Roize se précipite bientôt dans un abîme imposant, que l'on appelle le *Saut de Roize.* Or, depuis une époque peu éloignée, ce torrent, aux eaux froides et calcaires, et qui descend à travers des amoncellements de rochers parfois impraticables, reprend une activité menaçante, et cherche maintenant à surmonter les puissantes digues dans lesquelles on a voulu le contenir. C'est un mauvais voisin qui justifierait son nom, si l'on en croit l'étymologie qu'on lui donne : *Roize*, *Raze*, *Rage.*

Aussi bien, un débordement formidable de la Roize qui faillit emporter le bourg tout entier, eut lieu le 31 juillet 1851. Le maire de la commune, M. Durand-Lainé, un savant et charmant lettré, en a décrit toutes les

péripéties dans une brochure des plus intéressantes. Or, il paraît qu'un siècle auparavant, semblable événement avait eu lieu, ainsi qu'au XVII[e] siècle. Ce fait curieux se reproduisant à peu près aux mêmes époques, tiendrait peut-être à ce que dans le massif des *Chalves* et des *Bannettes*, s'étendrait un lac souterrain dont les eaux arrivées à un certain niveau, trouveraient un *Siphon-canal*, par où elles se déverseraient dans la vallée. C'est du moins une opinion que nous émettons. On sait d'ailleurs que, dans les montagnes de roches calcaires se trouvent assez souvent d'immenses cavités remplies d'eau, alimentées qu'elles sont par les infiltrations des neiges et des pluies. Des faits que nous avons-nous-mêmes constatés donneraient une certaine valeur à cette opinion.

Environs de Voreppe

Une des plus belles et des plus pittoresques excursions que l'on puisse faire en partant de Voreppe, est, sans contredit et en premier lieu, celle de l'ancien monastère de Chalais. Sites magnifiques, souvenirs historiques et souvenirs religieux, tout engage à y monter et à s'y reposer quelque temps.

Nous disons en *partant de Voreppe;* car on peut y accéder aussi du Chevallon. C'est un peu plus court peut-être, mais dans cette combe, les sentiers y sónt passablement rapides et assez pénibles; et puis, resserré que l'on est dans cette gorge, on y manque de ces magnifiques perspectives que l'on rencontre en prenant Voreppe pour point de départ; et puis, la route est bien tracée, et, de lacets en lacets, vous conduit, sans que l'on puisse se tromper, jusqu'à l'entrée du couvent. Il y a bien quelques sentiers qui abrègent ces détours, mais il faut les connaître, et nous doutons fort qu'ils soient aussi faciles à suivre qu'autrefois

Donc, au-dessus de Voreppe et situé dans la montagne, à mi-côte, dans un pli de terrain et à une altitude de 940 mètres, au milieu d'un site enchanteur, se cachent les bâtiments de l'ancien monastère de *Chalais* ou *Chaleys* (Calesium). D'immenses prairies en pente, où la vue erre au loin sur la vallée de l'Isère, les montagnes d'Autrans, de Saint-Nizier et du Trièves, entourent le monastère, en dévalant des pentes, et un magnifique amphithéâtre de forêts et de rochers dentelés le domine : ce sont les *Bannettes*.

Or, le monastère de Chalais fut fondé en 1108 par Saint Hugues, évêque de Grenoble. C'était, à l'origine, un prieuré de Bénédictins à l'établissement duquel Guigues III, comte du Grésivaudan et d'Albon, et Mathilde sa femme, contribuèrent largement en le dotant d'une étendue considérable de fonds en pâquis, bois et terres, et de nombreux privilèges. vingt-cinq ans après, on joignit ce prieuré à celui de *Boscodon*, dans le diocèse d'Embrun. Chalais reçut alors le titre d'abbaye, et ses abbés devinrent les chefs d'ordre d'un grand nombre de couvents dans le midi de la France.

Mais les abbés de Chalais ayant plus tard transféré leur siège à Boscodon, l'abbaye fut bientôt délaissée à un tel point, que Guillaume IV, évêque de Grenoble, la donna aux Chartreux, en 1303. Chalais devint alors une Chartreuse particulière, administrée par un prieur. On y plaçait les religieux à qui l'âge ou les infirmités ne permettaient pas de supporter les rigueurs du climat de la Grande-Chartreuse. Il y avait là de l'espace, du soleil et des horizons.

En 1640, les bâtiments de Chalais furent reconstruits par les Chartreux, comme en fait foi une inscription dans le cloître actuel du premier étage. Cependant, presque toute l'église, une partie de la nef, le chœur et le transept datent de l'époque de la fondation et offrent des détails d'architecture intéressants. D'anciens tableaux et les stalles du chœur ont pu être conservés. A la droite du transept se trouve la chapelle de la Sainte Vierge, construite vers le milieu du XVIIIe siècle.

Pendant la Révolution, le monastère de Chalais fut vendu comme bien national : mais ses nouveaux maîtres respectèrent le couvent et l'église; et, quand, en avril 1844, le Père Lacordaire en fit l'acquisition pour y installer un noviciat d'études pour les Frères Prêcheurs, il trouva tout en ordre et n'eut qu'à compléter les constructions. Mais ce noviciat ayant ensuite été transféré à Saint-Maximin (Var), les Dominicains enseignants occupèrent Chalais jusqu'à la fin de 1865; époque où la maison retourna aux Pères de la province de Lyon.

Depuis les *Décrets* de 1880, le vieux couvent appartient à un propriétaire du pays; et, dit un voyageur, « maintenant ces vastes bâtiments sont inhabités, et le tintement de la cloche du monastère n'interrompt plus le silence de la forêt. » Disons toutefois que ce propriétaire a toujours respecté le caractère de cette demeure et se trouve heureux d'en ouvrir aux pèlerins et aux anciens possesseurs les portes hospitalières.

Comme nous l'avons déjà insinué, la situation de ce monastère est admirable; et, si l'ascension en est quelque peu pénible, on est bien dédommagé par les magnifiques promenades et points de vue que l'on y trouve. On ne peut surtout le visiter sans aller à la *Grande-Aiguille*, ou au moins à une plate inférieure, appelée bien justement Bellevue. Un chemin bien tracé qui serpente d'abord dans la prairie, puis dans les bois, conduit au sommet en moins de trois quarts d'heure. De cette cime étroite, d'où s'éleva pendant longtemps une grande croix, de ce superbe belvédère qui se dresse presque à pic au-dessus de Voreppe, et où il semble que l'on soit entre ciel et terre, on jouit d'une vue des plus étendues, des plus variées.

(A suivre). E. JACQUART.





UN PROBLÈME D'HAGIOGRAPHIE

LE

BIENHEUREUX AYRALD

ÉVÊQUE DE MAURIENNE

(Première moitié du XIIe Siècle)

(Fin)

Ayrald II siège de 1132 à 1144 ou 1145; ce qui est certain, c'est qu'il siégeait encore en 1143, mais plus en 1146.

Ayrald III paraît au mois de décembre 1158, très probablement il siégeait en 1160; en tous cas, la première date *certaine* de son successeur est 1162.

Maintenant, la question à résoudre est celle-ci : lequel de ces trois Ayrald, chartreux avant d'être évêque, est en réalité le B. Ayrald ?

Cette question surprendra peut-être, mais l'étonnement cessera quand nous aurons dit que la chronologie du B. Ayrald n'est pas du tout connue. On ne sait ni la date de sa naissance, ni la date de son entrée dans le cloître, ni la date de son épiscopat. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il vivait dans la première moitié du XIIe siècle, qu'il appartenait à une grande famille, peut-être même celle des comtes de Bourgogne, qu'il s'était fait chartreux et qu'il avait été tiré de son cloître pour monter sur le siège épiscopal de Maurienne (1). Ce manque de chronologie est chose avérée. Sans doute les honorables contradicteurs sont d'accord pour placer sa mort en 1146, mais cette date est certainement fausse. Comme on l'a vu par un diplôme de Conrad III cité plus haut et qui nous montre le successeur d'Ayrald, déjà évêque le 6 janvier 1146; évidemment, il l'était depuis au moins plusieurs mois. Tous les documents anciens sont muets sur l'année

(1) M. l'abbé Dépéry, dans son *Histoire hagiologique de Belley*, tome II, p. 20, a donné une notice sur le B. Ayrald, notice qui a été littéralement copiée par M. Angley, *Hist. du dioc. de Maurienne*, pp. 76-87. M. Truchet a également retracé la biographie d'Ayrald (*Hist. hagiologique du dioc. de Maurienne*, p. 233-249). Pour le fond, il a suivi les deux auteurs précédents, en y ajoutant cependant plusieurs renseignements puisés à d'autres sources. Ces trois ouvrages, qui manquent de critique, fixent l'épiscopat du B. à 1132-1146. Dans ce cas, il leur est impossible d'échapper à l'argumentation de M. Trépier.

de sa promotion et de sa mort. Les trois Obituaires placent simplement son anniversaire au IV des notres de janvier, sans indiquer l'année. L'obituaire du chapitre de Maurienne est dans le même cas (1); le *Brevix Index*, l'*Elenchuss* et l'*Epitaphe* ne disent rien. Il n'y a que le *Martyrologe* et la *Vie* du B. qui marquent une date. Le martyrologe donne 1146, ce qui n'est pas exact; quant à la *Vie*, outre qu'elle n'est pas ancienne et qu'elle n'a pas une grande autorité, son auteur anonyme ne savait pas à quoi s'en tenir, puisqu'il fournit deux dates différentes, sans savoir laquelle est la bonne : « *Circa annum 1146, velut quidam volunt circa annum 1138* (2). »

Aussi, ne soyons pas surpris si beaucoup d'auteurs modernes ont assigné à l'épiscopat du B. Ayrald une chronologie très peu uniforme, s'étendant même jusqu'en 1167. Et comment pourrait-il en être autrement, puisque cette chronologie n'est pas du tout connue ?

Ceci posé, comme à l'époque même où vivait le B. nous constatons l'existence de trois évêques de Maurienne, également appelés Ayrald, nous devons évidemment nous demander : lequel de ces trois est le B., et a été chartreux avant de devenir évêque ?

Ce dernier point reste acquis par tout ce qui a été dit précédemment ; l'autre, qui est tout différent, en est simplement le corollaire.

Commençons d'abord par Ayrald Ier, qui paraît en 1125. Un historiographe mauriennais, Combet, « pense qu'il était de l'Ordre des Chartreux, et qu'il fut distingué par sa piété et ses lumières ». Voilà qui convient au B. Mais la date de 1125 ne serait-elle pas un peu trop reculée ? Le B. avait été chartreux à Portes; or, la chartreuse de Portes a été fondée vers 1115. Il faudrait alors admettre qu'il y serait entré vers l'âge de 45 ans environ, qu'il y serait resté quelques années, six ou huit ans, parmi les premiers religieux du monastère naissant, et que, vers 1124, il aurait été élu évêque de Maurienne.

Evidemment, ce ne sont là que des suppositions ; mais comme la chronologie du B. fait entièrement défaut, et qu'on est réduit à des hypothèses, il nous suffit de constater que rien, dans les documents anciens, ne vient démentir ces hypothèses. Quand nous disons que *rien dans les documents anciens* n'y contredit, il est inutile d'ajouter que nous écartons la *Vie* du B. ; on sait ce qu'il faut en penser. Il nous semble donc que le B. Ayrald pourrait être Ayrald Ier, malgré même la date reculée de son épiscopat. Cependant, comme on le verra, c'est là une considération qui nous ferait pencher de préférence vers un autre Ayrald.

Nous arrivons à Ayrald II : c'est sur lui qu'a porté toute la controverse, et c'est à sa personne seule qu'elle a été limitée. Nous n'hésitons pas à le dire, il faut l'éliminer, et voici pourquoi : si la liste épiscopale de Saint-Jean-de-Maurienne ne présentait pas d'autre évêque du nom d'Ayrald, on

(1) *Documents publiés par l'Académie de Savoie*, 2e vol. — *Extrait d'un ancien Obituaire du Chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne* : IIII nonas januarii. — Octauæ sancti Stephani, obiit Ayraldus episcopus, cu debetur processio Sollempnis post horam primam et missa in altavi sancti Petri iuxta sepulchrum ejusdem.

(2) M. Truchet, *Un dernier mot sur le B. Ayrald*, p. 37.

comprendrait alors que la question fût discutée ainsi qu'elle l'a été, et on aurait raison de le faire. Mais, comme il existe encore deux autres évêques de même nom et vivant vers la même époque; comme la chronologie du B. est totalement inconnue; comme le B. a été tiré d'une chartreuse pour devenir évêque, et que Ayrald II n'a pas été chartreux; comme pour concilier ces deux faits, M. Trépier est obligé de dire qu'il a été archiprêtre, évêque, puis chartreux pour redevenir évêque; comme ce ne sont là que des hypothèses sans preuves, inconciliables même avec le caractère d'un homme resté 30 ans grand vicaire de saint Hugues ; comme le B. a été constamment honoré d'un culte public, soit chez les Chartreux, soit dans le diocèse de Maurienne, et qu'il n'y a, au contraire, pas trace d'un culte quelconque dans le diocèse de Grenoble, où cependant il aurait passé la plus grande partie de sa vie; comme enfin l'examen anatomique des ossements du B., encore conservés à Saint-Jean-de-Maurienne, notamment la conformation crânienne, accuse, sans doute possible, que le personnage n'avait certainement pas 70 ans, et qu'Ayrald est mort âgé d'au moins 71 ans : pour tous ces motifs, il ressort pour nous que, des trois Ayrald évêques de Maurienne, Ayrald II ne peut pas être le B.

Nous avons vu que l'identification avec Ayrald Ier n'était pas impossible ; examinons ce qui en est d'Ayrald III.

Ayrald III a siégé de 1158 à 1160. Cette date a le grand avantage de pouvoir le faire venir jeune encore à la chartreuse de Portes, et d'y passer de nombreuses années dans la pratique des plus éminentes vertus : ce qui le désignait à tous comme parfaitement apte à édifier les fidèles et à gouverner le clergé; en un mot, à porter, avec talent et piété, le lourd fardeau de la charge pastorale. Les cloîtres cartusiens étaient une grande et riche école de foi et de science, de laquelle sont sortis de nombreux et saints évêques.

Certes, M. Trépier a bien raison de parler de la sagesse consommée d'Ayrald II ; ce chanoine régulier formé par saint Hugues, dont il fut 30 ans le collaborateur, ne pouvait pas ne pas être un grand évêque, et nous n'aurions garde de contester en quoi que ce soit son mérite éclatant. Mais, en même temps, l'église de Maurienne compta également un autre pasteur dont le souvenir a duré jusqu'à nous, perpétué par un culte qui ne s'est jamais démenti et que le Saint-Siège a sanctionné. Si ce B. Ayrald peut être identifié avec Ayrald Ier, nous croyons plus vraisemblable de le voir en la personne d'Ayrald III. Ici encore, rien, dans les documents anciens, ne s'oppose à cette identification.

En résumé, nous dirons : Au point de vue chronologique, toute la controverse a porté sur un évêque Ayrald mort en 1146, selon l'opinion des contradicteurs. Ceci posé, ou bien il n'y a eu qu'un seul évêque de 1132 à 1146, et cet unique évêque est forcément l'Ayrald dont parle Guigues, et qui n'avait pas été chartreux avant son épiscopat, mais alors il faut admettre tous les changements de vie proposés, ou plutôt supposés

par M. Trépier, et cela sans preuve. — Ou bien, il y en a eu deux, l'un, ancien chanoine régulier, l'autre, ancien chartreux ; or, on ne peut pas prouver la mort du premier et la succession du second, ce qui est pourtant indispensable. Nous en concluons qu'il faut chercher ailleurs le B.

Cette solution, à laquelle nous aboutissons par la force même des choses, coupe court à toutes les difficultés, et, de plus, elle est entièrement justifiée, soit par la chronologie du B, soit par celle des évêques de Maurienne du XII[e] siècle. En effet, on ne sait rien, absolument rien, de la chronologie du B. Ayrald, et la date de sa mort, 1146, donnée par les contradicteurs, est une date fausse ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il vivait dans la première moitié du XII[e] siècle, rien de plus.

Or, à cette époque, la succession des évêques de Maurienne est loin d'être fixée avec certitude ; mais, ce qui vaut la peine d'être remarqué, elle renferme précisément trois évêques du nom d'Ayrald : Ayrald I[er], en 1125 ; Ayrald II, 1132-1143 ; Ayrald III, 1158 et 1160, peut-être même au-delà.

Avec Ayrald II, on aboutit à des difficultés inextricables et à des contradictions manifestes ; ces difficultés et ces contradictions n'existent ni pour Ayrald I[er], ni pour Ayrald III ; nous disons alors : le B. doit être l'un ou l'autre, mais plutôt Ayrald III.

Ici se termine cette étude historique, au cours de laquelle nous ne pensons pas nous être départi, un seul instant, de la plus scrupuleuse impartialité.

Les conclusions qui s'en dégagent se réduisent aux points suivants :

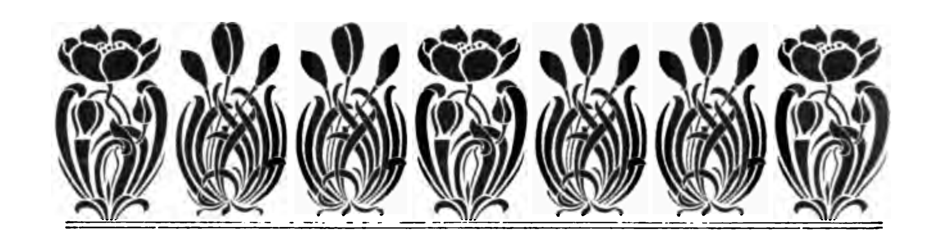
1° *Le B. Ayrald a d'abord été chartreux, et c'est de la chartreuse de Portes qu'il a été tiré pour devenir évêque de Saint-Jean-de-Maurienne.* Ce fait revêt, pour nous, tous les caractères de la certitude, car il ressort de plusieurs documents qui ont de la valeur, et que l'on ne saurait ni rejeter ni interpréter différemment.

2° *Le B. Ayrald est distinct d'un autre Ayrald, son homonyme, égalememt évêque de Maurienne, mais qui avait été auparavant chanoine régulier de saint Augustin et, pendant trente ans, archiprêtre ou grand vicaire de saint Hugues, évêque de Grenoble.* — Ce fait découle du précédent, il en est la conséquence logique.

3° La chronologie du B. Ayrald ne nous est pas connue ; comme le siège épiscopal de Maurienne présente trois évêques du nom d'Ayrald, le premier fait acquis nous autorise à éliminer celui de ces évêques qui n'a pas été chartreux avant son épiscopat, pour nous en tenir aux deux autres, et nous inclinons de préférence vers l'évêque Ayrald III qui siégeait de 1158 à 1160 au moins. Bref, le B. Ayrald a été chartreux **avant** d'être évêque de Maurienne, et doit être distingué de son homonyme l'archiprêtre de saint Hugues.

FIN

Charles-Félix BELLET,
Archiviste et bibliothécaire de l'Evêché de Grenoble.



Les Artistes Dauphinois

AU SALON DE LYON

Ne trouvez-vous pas qu'un air de béatitude provinciale se dégage du salon Bellecour. A voir tous ces portraits émanant de différentes villes, on a tout à fait l'illusion d'une visite de famille rendue aux grands-parents — qu'est en l'occurrence la bonne ville de Lyon. De ci, de là, des paysages, études historiques mettent une note gaie dans cette réception qui ne le cède en rien aux précédents.

Nous ne nous occuperons, et pour cause, que du Dauphiné dont les œuvres ont été à juste titre remarquées. Nous suivrons, si vous le voulez bien, l'ordre du catalogue que l'on aurait bien du respecter dans l'arrangement des tableaux.

Les environs de Fontaines (Isère), sous un lumineux jour de juillet, a fourni à M. A. Albertin une étude bien dessinée et d'une perspective irréprochable. Comme contraste l'artiste nous montre dans une perspective aérienne, aussi bien rendue que la précédente, le déclin du jour dans cette même localité. Si M. Angéniol a eu quelques scrupules à s'exposer luimême aux yeux du public, son portrait dégagé de toute afféterie et d'une énergique facture a dû justement les faire disparaître. Et l'on est heureux alors de pouvoir complimenter *de visu*, l'excellente étude *d'un Intérieur*, où se lit une adroite création.

Combien il serait doux de prier à la lueur mystique de la lampe du sanctuaire d'un effet si bien rendu, sous le pinceau de M. d'Apvril. Abordant ensuite un sujet plus matériel, si je puis m'exprimer ainsi, dans *sa Nourrice*, le peintre nous donne une belle composition de clair-obscur et pleine d'unité.

J'avoue franchement que si je pouvais goûter les charmes d'un farniente *à la ferme de Beauvert*, ceux-ci s'en trouveraient portés à leur summum ; sur le premier plan, brossé lumineusement, le paysage se dégage en toute netteté. M. Bellet ne s'est pas arrêté en si beau site ; aussi nous donne-t-il *un effet de montagne* des mieux traités.

Encore, nous ne saurions nous en plaindre loin de là ; la nature a bien bien inspiré M. Bellin :

Son clair de lune, d'une harmonieuse unité dans les plans, de même que *ses glaciers* — paillettes multicolores — sous les gerbes de feux de Phœbus.

Les Roches au bord de l'Isère, de M. Bellon, sont d'un très vigoureux effet.

L'Oisans devait aussi tenter ceux qui ont le culte de la petite patrie. Aussi M. Bertier nous donne-t-il une vue de *la Bérarde*, qui se fait remarquer par une grande vigueur d'exécution et de tonalité.

Etude aussi bien fouillée *d'arbres sur le bord d'un ruisseau* où la tonalité bleue contraste fort harmonieusement avec les verts des premiers plans.

Hé! hé! toute galanterie mise à part, on voudrait bien passer le lac, sous la gouverne de *la fille du Bateleur* que nous présente M. Bonnet : coloris et intensité de vie épandus — également — sur tableau. Très bien rendus aussi *son effet de givre* de M. Bonnardel, une étude *de tête* où l'on se plaît à reconnaître les qualités de l'artiste : dessin soigné et choix judicieux de tons.

Le Chemineau de M. Bourde est d'un réalisme frappant.

Le portrait de Mademoiselle P. du même peintre se fait remarquer par un fond d'or très réussi, faisant vigoureusement ressortir la jolie tête du modèle.

Mademoiselle Briollet nous donne un portrait d'une grande unité dans l'effet, le visage ressort admirablement.

Les lumières du soir à Authezat peuvent faire contre partie avec les miettes du petit Poucet; nul doute que le voyageur égaré ne retrouve son chemin sous ses scintillantes clartés.

Les plaines de l'Allier et le St-Sandoux sont l'objet d'une composition remarquable par l'unité dans les valeurs des premiers plans. Nos félicitations à M. V. Charreton, l'heureux peintre de ces deux études.

Que ceux qui veulent revoir, autrement que par la pensée, le massif de la Grande Chartreuse, se transportent vers le paysage de M. Chazot : ils y verront le *Mont Chalve* sous un saisissant effet du soir.

Très-bonne étude de fond, due à M. Clamens.

Un paysage de Mademoiselle E. Clet se fait remarquer par son effet très doux et en même temps aussi avec certains accents dans l'exécution. Dans la *Nature morte* de M. Daveaux, chaque objet : casserole, lièvre, sont peints avec science.

A notre avis le paysage de M. Gonod d'Artemare, *le coteau de Cerveyrieu* se fait remarquer surtout par sa parfaite exécution et le plein de lumière qui s'en dégage.

Un Valentinois, M. Lacour, a traité dans une belle exécution une vue de *rocher sur la Madrague*. Nous préférons néanmoins *son coin de littoral*, agréable de ton et juste d'effet.

Pour si perdu qu'il soit ce *chemin à Château-Gaillard* n'en est pas moins bien traité pour cela par M. le Tourneur-Dubreuil. On se plaît à admirer une très intéressante composition où une perspective aérienne très bonne attire tout spécialement les éloges.

Quand on n'a pas l'honneur de connaître les personnes dont les silhouettes animent souvent fort heureusement le salon, on ne peut, bien entendu, se prononcer au point de vue ressemblance, tel est le cas pour le portrait de Madame P. Mais il est loisible d'en constater l'exécution; la correction du dessin et une tonalité heureuse résident ici sous le pinceau de M. Levasseur.

Mêmes réflexions pour le portait de Madame G., par M. Masuyet. Un seul mot traduira notre appréciation sur « *les œillets* » de Mademoiselle E. Perrochat; il n'y manque que le parfum et pour cause.

Au moment où nous écrivons ces lignes, les œuvres du Maître J.-B. Poncet vont tomber dans le domaine public; aussi c'est d'un souvenir ému que nous saluons le *Portrait* qui nous fait regretter l'artiste plus amèrement encore.

Très séduisante est la bouquetière de M. Romain, de même que le *portrait de M. M.*, où le dessin se le dispute à une tonalité des mieux venues.

Avec M. A. Silvy nous continuons la série des portraits. Un sentiment de calme bien rendu que met encore en relief une belle composition est à noter dons son *portrait de Madame R.*

Par transition, nous passons à une vue *d'un moulin à vent à Pont-de-Beauvoisin*. M. Terpan a consciencieusement étudié son sujet; encore plus il nous semble dans « *le coin d'atelier* » où tous les détails même les plus infimes en apparence sont savamment mis en relief. M. Teyssier de Savy nous donne aussi « *un paysage* » d'une facture des plus énergiques.

A noter dans *le portrait de M. R.*, la ressemblance frappante, le fini de l'exécution; je n'en veux pour preuve que le modelé des mains et la délicate touche qui a su si harmonieusement strier une barbe d'un vrai blanc patriarcal; ces deux qualités, dis-je, ont consacré une fois de plus le talent de M. G. Trévoux.

De M. J. Trévoux. Deux vibrantes études d'après nature où le réalisme, dans ce qu'il peut avoir de trop cru, se patine doucement dans les fondus judicieux.

Ici se termine notre trop rapide visite au salon de peinture proprement dit.

Une portière soulevée et nous nous trouvons dans les salles affectées au : dessin, pastel, aquarelle, etc.

Le Crozet et *une vue de St-Bernard*, ont été on ne peut mieux traités par M. Brun. On a parfaitement, en les contemplant, la sensation de visu.

L'Azergue a fort bien inspiré également M. Desgeorges. L'effet du lointain se fait spécialement remarquer.

Composition des micux venues « *dans la campagne* » de M. Girard. Mademoiselle E. Lorilliard, sur porcelaine, nous donne une « *Bachante et amour* » d'une souplesse de lignes très remarquable.

Dans la section de gravure, nous ne relevons pour les Dauphinois que le nom de M. V. Barjon. Dans ces deux études « *moutons sur la falaise et milieu du jour en Charollais*, l'artiste a éployé un talent des plus consciencieux.

Si nous passons à l'annexe nouvelle des Arts décoratifs, nous trouverons *un vase décoratif* d'où s'échappent une profusion de clématites du plus gracieux effet.

Tout à côté et du même artiste, M. A. Lizambert — *un bouquetier*, d'agréable arrangement de tons et qui ferait bon ménage avec certaine bouquetière déjà citée.

M. E. Gairal, de plus en plus en progrès, nous donne trois panneaux céramique qui ont été louangés avec raison par la critique parisienne. Oncques on ne vit plus d'originalité dans la conception ; pour ne citer par exemple que la *Pervenche et la Frileuse.*

A signaler également un bouquetier ; laurier rose de Madame Lizambert.

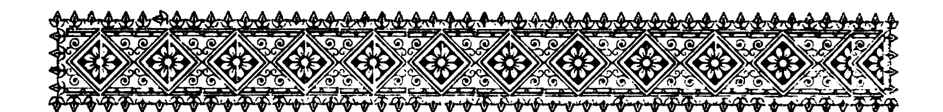
En terminant, ce rapide examen, si quelques oublis ont été commis, qu'on veuille bien nous en excuser, car ils seraient parfaitement involontaires.

Et comme en toutes choses il faut le mot de la fin.

Très respectueusement, à notre tour, nous demandons à la douairière lyonnaise de vouloir bien donner rendez-vous aux exposants dans une demeure plus digne d'elle. La coquetterie n'est-elle pas d'ailleurs l'apanage immortel de l'Eternel Féminin ?

René de LHÉOMOND.





Notice Chronologico-Historique

SUR LES

ARCHEVÊQUES D'EMBRUN

(Suite)

PIERRE IV Amel *(Amelii)*. — Pierre IV Amel, originaire du royaume de France, avait servi le roi, à Paris, dans la chambre des Enquêtes, avant d'être élevé sur le siège d'Embrun. Cette élévation eut lieu antérieurement au mercredi 16 septembre 1366, jour où le bailli de Briançon ayant fait envahir les terres de l'archevêque par une armée de 9.000 hommes, ceux-ci tuèrent Hugues Albert, de Châteauroux, vassal de l'archevêque. C'est ce que nous apprend une requête adressée par ce prélat, en 1366 même, à Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné, à la suite de cette malheureuse équipée. Celle-ci avait été faite pendant que Pierre se trouvait à la Cour pontificale, et sous prétexte que divers hommes de Châteauroux avaient enlevé des brebis à des habitants de Réotier et que les gens de Saint-Clément retenaient des sommes au Dauphin. Le 16 août 1367, l'archevêque reçut l'hommage du dauphin pour les possessions que ce prince avait dans l'Embrunais. Il défendit admirablement Embrun contre les Provençaux. En 1372, il convoqua à Seyne un concile des prélats de sa province et où se rendirent les évêques d'Avignon, de Gap et de Sisteron. Le 16 décembre 1378, Clément VII éleva notre archevêque au cardinalat sous le titre de Sainte-Marie au delà du Tibre, à condition qu'il garderait le titre de défenseur et de protecteur de l'église d'Embrun. Pierre fixa donc sa demeure à Avignon, où il allait recevoir plus tard le titre de cardinal-prêtre de Saint-Marc. Il fut lié d'une étroite amitié avec le cardinal Pierre de Luxembourg, qui, en son testament de 1387, le choisit pour le premier de ses exécuteurs testamentaires. Le 21 avril 1388, le cardinal Anglic Grimoard le choisissait aussi pour un de ses exécuteurs testamentaires. Enfin, le cardinal Amiel mourait le 10 août 1389.

MICHEL-ÉTIENNE de Perellos. — Michel-Etienne de Perellos était aragonais. Il fut nommé le 16 décembre 1378 et sacré par Clément VII lui-même. En 1401, il eut avec le roi-dauphin des difficultés au sujet du droit

de battre monnaie, dont l'archevêque jouissait. Le 22 février 1401, un arrêt du conseil delphinal défendit « de recevoir aucunes espèces » de la monnaie que Michel avait fait fabriquer. Les difficultés s'accrurent encore à propos de l'exercice de la justice commune dans l'Embrunais que l'archevêque, le 20 novembre 1401, revendiquait en partie. Le 13 novembre 1406, l'atelier delphinal de Mirabel fut transféré à Embrun, et y dura jusqu'en 1417. Le 20 février 1420 (v. s.), le gouverneur du Dauphiné se plaignait que les monnaies fabriquées par l'archevêque n'étaient pas de bon aloi. Le prélat exerçait donc encore son droit de battre monnaie. Quant aux difficultés concernant l'exercice de la justice existant en 1401, elles s'étaient renouvelées vers 1420. N'ayant pu se rendre en 1414 au concile de Constance, il y fut représenté par Jean de Poligny, abbé de Boscodon, et par le chanoine Jacques Albert, vicaire général. Le 20 juin 1425, il accorda aux syndics et à l'université de Briançon le pouvoir d'élire un régent et maître ès lettres, ès lois et autres facultés de la science, avec défense à tous autres d'ouvrir des écoles semblables dans le Briançonnais. Michel siégea jusqu'à sa mort, arrivée le 1er mai 1427.

JACQUES III Gélu. — Jacques III Gélu, né à Ivoy (ancienne ville du duché de Luxembourg) vers 1376, étudia à Paris. Il avait déjà rempli dans le monde de hautes fonctions, quand il fut élu évêque de Tours le 7 novembre 1414. Il fut sacré le 13 janvier 1415, dans la chapelle royale, en presence du roi et de la cour. Le 15 juillet 1416, il fut mis à la tête des quatorze légats qui accompagnèrent l'empereur Sigismond auprès de l'antipape Pierre de Lune, dit Benoît XIII. Son écrit intitulé : *Apologie pour l'empereur Sigismond, le roi d'Aragon et les ambassadeurs du concile contre l'antipape Benoît XIII*, reçut l'approbation du concile de Constance, et servit beaucoup à détacher du parti de Pierre de Lune ceux qui l'avaient soutenu. Le clergé d'Embrun l'ayant prié à son passage à Embrun, pour aller à Rome, d'accepter l'archevêché vacant par la mort récente de Michel, il se rendit à ses prières et devint archevêque d'Embrun en juillet 1427. Les cinq années de son épiscopat en cette nouvelle église furent consacrées à l'étude, à la prédication, à la visite des paroisses du diocèse. Eugène IV lui écrivit plusieurs fois au sujet du concile de Bâle; Charles VIII voulut avoir son avis pour savoir si la mission de Jeanne d'Arc venait du ciel ; il lui fit à ce sujet cinq questions auxquelles l'archevêque répondit par l'écrit intitulé : *Jacobi Gelu, ministri Ebredunensis, de puella Aurelianensi dissertatio*. Le grand et savant prélat mourut le 7 septembre 1432.

JEAN II Girard. — Jean II Girard, issu d'une famille noble d'Embrun, qui possédait la terre des Orres et celle de Réotier, fut d'abord président du conseil delphinal vers 1420, puis chanoine d'Embrun et enfin, en 1432, archevêque de cette métropole. C'est sous ce pontife que l'archevêché d'Embrun perdit le droit de faire battre monnaie dans les parties de son diocèse appartenant au Dauphiné. Les anciens droits régaliens du

prélat, comme de faire grâce aux criminels et d'établir des impôts, furent attaqués; mais Jean-Girard parvint à les faire respecter. En 1444, le pape transféra cet archevêque au siège de Vienne; mais cette nomination, faite contrairement à la Pragmatique-Sanction, trouva opposition dans le chapitre de Vienne, à qui la liberté des élections venait d'être rendue. Après quelques années de contestations, Jean Girard se démit du siège de Vienne en 1452, et mourut à Embrun le 17 janvier 1457.

JEAN III Baile. — Jean III Baile, né à Grenoble, fut un des dix-huit enfants de noble Jean Baile, président du parlement de Dauphiné de 1455 à 1461, et d'Alix de Marolles. Il fut donc frère de Jeanne Baile, fondatrice du monastère des Clarisses de Grenoble en 1478. D'abord chanoine d'Embrun, il en fut élu archevêque par le chapitre le 3 mai 1457. Il fut légitimement confirmé par le Souverain-Pontife; mais il n'était pas encore consacré, lorsque, juste un an après l'élection, le 3 mai 1458, à Embrun, devant les syndics, consuls et procureurs de cette ville et d'autres localités du diocèse, il fit son entrée solennelle dans la même ville et prêta serment d'observer les libertés communales. Pourquoi tant de retard ? Cet archevêque fut en butte aux tracasseries de Louis XI et eut des difficultés avec ses chanoines. Sixte IV, pour soutenir dans tant d'embarras un archevêque dont il savait du reste les grandes capacités, le fit recteur du Comtat-Venaissin. Jean III eut cette haute charge de 1472 à 1474; puis, rentré dans son diocèse, il s'appliqua d'une manière plus exclusive au soin de son troupeau. Une de ses œuvres fut de doter son diocèse de nouveaux livres liturgiques. Il fit composer un missel et un bréviaire. Le bréviaire fut imprimé, en 1489, par Jacotin de Rubéis, de Langres. Il s'occupa activement de la conversion des Vaudois établis dans son diocèse, et fit en 1484 la reconnaissance d'une partie des reliques de saint Pelade, rapportée en 1484 par Jean Richier, coseigneur de Montgardin. Enfin, ce prélat, fort instruit et ami des lettres, était à Lyon le 26 mars 1494, au moment de la pose de la première pierre du couvent de l'Observance. Il mourut dans cette ville en septembre de la même année.

(*La fin au prochain numéro*).

Le Chanoine L. FILLET.





BIBIOGRAPHIE

J. Brun-Durand, membre non résidant du Comité des travaux historiques. — *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme, contenant des notices sur toutes les personnes de ce département qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs travaux, avec l'indication de leurs ouvrages et de leurs portraits.* — Grenoble, Librairie Dauphinoise, H. Falque et Félix Perrin. — 2 vol. grand in-8° de X-413 et 471 pp. et 2 ff. (1)

Le département de la Drôme, comme tous ceux de France, et dans une proportion plus grande que bien d'autres, a produit bon nombre d'hommes remarquables, dont les noms méritent d'être conservés. M. Rochas, dans sa *Biographie du Dauphiné*, avait consacré des notices aux principaux d'entre eux ; mais, soit par oubli ou ignorance, soit par omission calculée, il en avait laissé un bon nombre, tout aussi dignes de mémoire et quelques-uns plus encore que beaucoup de ceux qu'il avait recueillis. Outre qu'une biographie générale, quel que soit le cadre qu'elle embrasse, s'augmente nécessairement avec les années, une biographie provinciale trouve encore à s'enrichir des recherches de l'érudition, qui, de temps à autre, exhume quelque personnage inédit, fixe d'une manière définitive l'origine et le lieu de naissance de grands hommes dont le berceau était demeuré inconnu, ou découvre quelque point intéressant de leur vie resté jusque-là dans l'ombre.

Or, depuis quarante ans que la *Biographie du Dauphiné* a paru, d'importants travaux ont été publiés sur notre littérature et nos illustrations locales, et, de plus, bon nombre d'hommes de valeur, dont quelques-uns commençaient seulement à poindre ou étaient à peine entrés dans la vie quand M. Rochas écrivait, ont terminé leur carrière et sont entrés de plain-pied dans le domaine de l'histoire. Il résultait de là des lacunes notables dans notre Panthéon dauphinois. La Drôme, en particulier, pouvait fournir un contingent considérable d'oubliés, de délaissés ou de posthumes pour une nouvelle édition ; mais, ce qui valait mieux encore, c'est qu'elle eût sa Biographie propre et sa galerie spéciale de grands

(1) Imprimé sur les presses typographiques de la maison Edouard Vallier ; le tome Ier achevé d'imprimer le 10 mars 1900, et le tome II juste un an après, le 10 mars 1901. Outre l'édition ordinaire pour le commerce, il en a été tiré 36 exemplaires sur papier de Hollande, 6 en format in-4°, papier vergé jaune, et 30 format in-8°, vergé blanc teinté, tous numérotés par séries.

hommes. C'est ce que vient de réaliser M. Brun-Durand, ancien vice-président de la Société archéologique de la Drôme, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Nul mieux que lui n'était en mesure de concevoir et de mener à bonne fin un ouvrage de ce genre. Sa vaste érudition lui permettait d'en recueillir les éléments, et son talent d'écrivain et de narrateur, de les coordonner et de les mettre en œuvre de la manière la plus intéressante.

Sans doute M. Brun-Durand a pu bénéficier des nombreux travaux publiés depuis Rochas sur notre biographie provinciale : encore a-t-il fallu rassembler, collationner et condenser toutes ces notices particulières et les compléter pour la plupart. Mais l'auteur ne s'en est pas tenu aux données existantes: il s'est livré à un travail personnel très considérable; il a cherché, fouillé, sondé quantité de sources inexplorées, compulsé des masses de documents inédits, d'où il a extrait une grande abondance de renseignements sur des Drômois. Connaissant à fond le département, dans son ensemble et dans ses détails, il avait présents à la mémoire tous ses principaux personnages, grands et petits. Il a su les retrouver dans le dédale et le fouillis des chroniques et des mémoires, principalement des trois derniers siècles, et il les a suivis à la trace de manière à établir la série de leurs faits et gestes et, pour quelques-uns des plus importants, à reconstituer leur physionomie, souvent défigurée ou indécise. Chemin faisant, il a découvert un certain nombre de compatriotes dignes de mémoire, dont les noms, jusqu'ici ignorés, du moins pour leur qualité de Dauphinois, ont été par lui recueillis avec un soin pieux. C'est vraiment un travail de bénédictin auquel s'est livré notre savant auteur. Les principaux organes de la presse, tant de la capitale que de la province, en signalant l'apparition de cet ouvrage, en ont fait le plus grand éloge. Les *Annales Dauphinoises* ont le devoir, plus que bien d'autres, de ne pas rester muettes au milieu de ce concert et de rendre au nouveau Plutarque dauphinois un hommage de reconnaissance pour la précieuse et très intéressante galerie de famille dont il vient de nous doter.

Dans le compte rendu analytique que nous nous proposons de donner ici de l'ouvrage de M. Brun-Durand, notre intention est surtout de le comparer à celui de son prédécesseur. Nous y ajouterons le classement méthodique des personnages, pour établir ce que nous pourrions appeler la statistique biographique de la Drôme. Enfin, si le temps et nos moyens nous le permettent, nous comblerons quelques-unes des lacunes qu'un travail semblable ne peut manquer de présenter.

I. Parallèle

Parmi les 1,300 habitants de la *Biographie du Dauphiné*, on ne trouve que 337 Drômois ayant une notice distincte. Il y en a 888 dans le *Dictionnaire biographique de la Drôme*; c'est donc environ trois cinquièmes de

plus. M. Rochas avait cru pouvoir admettre quelques personnages vivants (1); M. Brun-Durand les a tous éliminés, se souvenant du conseil de la sagesse : *Ante mortem, ne laudes hominem quemquam* (2). M. Rochas fait mention, pour les démolir, de quelques étrangers ou apocryphes acceptés comme Dauphinois par Guy Allard ou par d'autres auteurs; M. Brun-Durand ne s'est pas arrêté à en grossir inutilement son volume; il les a tous passés sous silence.

Quant à la rédaction, le *Dictionnaire Biographique de la Drôme* l'emporte, à plusieurs points de vue. sur la *Biographie du Dauphiné*. M. Brun-Durand, se trouvant outillé de toutes pièces et solidement documenté, a pu construire, ciseler, limer et tailler dans le vif, et de la sorte, donner non seulement du renouveau, mais du nouveau. Ses notices sont, en général plus développées et mieux fouillées. Tel personnage, qui tient dans Rochas en quelques lignes, occupe plusieurs colonnes chez M. Brun-Durand. Celui-là précise là où son antécesseur reste dans le vague: il affirme et détermine là où M. Rochas ignore. Ce dernier dit, par exemple, à la suite de la notice consacrée au général Point : « Un artiste nommé Point, que nous avons tout lieu de croire de la même famille, était peintre en miniature à Paris, sous le Consulat et l'Empire. » M. Brun-Durand, en un article distinct, écrit : « **Point** (Alexis-Joseph), *frère du précédent*, né à Montélimar, le 17 juillet 1759... » Ailleurs, le vague est doublé d'erreur chez M. Rochas; par exemple à l'article **Baratier de Saint-Auban**, où cet homme de guerre est dit *né en Dauphiné*; M. Brun-Durand nous fait connaître qu'il est né à Viviers (Ardèche), et il donne quelques détails sur sa famille. qui était de Montélimar. A la notice du conventionnel Génissieu, il rétablit la vraie date de sa naissance, pour laquelle M. Rochas donne celle de son frère. Une autre erreur, plus grave encore, de celui-ci, est relative au mathématicien Fontaine, qu'il fait naître à Bourg-Argental (Loire), et élimine, par conséquent, du nombre de nos illustrations dauphinoises. M. Brun-Durand a soin de l'y réintégrer, en produisant son acte de baptême, relevé dans les registres paroissiaux de Claveyson.

Mais là où les erreurs abondent, tant dans Rochas que dans les auteurs qui l'ont précédé, et qu'il n'a fait que copier, c'est dans les articles consacrés aux personnages qui appartiennent au protestantisme ou qui ont joué un rôle dans les guerres de Religion. — Tous ceux de la réforme ont été érigés en grands hommes par les historiens du parti, qui leur prêtent toutes les vertus et passent sous silence tous leurs méfaits. M. Brun-Durand remet les choses à point et nous les présente avec leur physionomie véritable, pas toujours séduisante ni édifiante ; et cela, sans acri-

(1) Les personnages vivants admis par Rochas sont : le capitaine Bonnet (de Nyons), Albert du Boys, Jules Chérias, l'abbé Combalot, Paul-Emile Giraud (de Romans), Albin et Scipion Pras, Emile Gueymard, le chanoine Jouve (de Valence), Jean-Denis Long (de Die), Pilot de Thorey et le maréchal Randon, tous morts depuis. Dès lors, les quatre de la Drôme ont pu figurer dans le Dictionnaire de M. Bren-Durand.

(2) *Eccl.*, VI, 30.

monie et sans passion, se contentant de rectifier l'erreur, sans même nommer celui qui l'a commise. Pour plusieurs de ces intéressants personnages, il donne des détails absolument inconnus, et qui projettent un jour nouveau sur les événements de cette époque, embrouillés et obscurcis à plaisir. Qu'on lise, par exemple, les notices sur Blaïn du Poët, sur Casaubon, sur Gabriel Astier, sur Isabeau Vincent (la Bergère de Crest), sur Amos de Ferre (que Rochas appelle *du Serre*), et qu'on les compare à celles de la *Biographie du Dauphiné ;* on y trouvera une différence de la nuit au jour. Notons encore Bertrand de Loque, pasteur et écrivain protestant, que Rochas, après Guy Allard, fait naître dans le Champsaur, et que M. Brun-Durand a reconnu pour le fils de Gaspard de Saillans, excellent catholique de Valence, et originaire de cette ville comme son père. Notre biographe nous apprend encore que la célèbre Diane de Poitiers a vu le jour à Etoile, et que Balagny, le fils du trop fameux Montluc, est né à Livron. Les deux frères d'Aiguebonne et de Chaudebonne (Rostaing et Claude d'Eurre) sont aussi des découvertes de M. Brun-Durand (1).

Parmi les autres notices, nous signalerons, comme étant des plus intéressantes et des mieux fouillées, celles d'Albert de Rions fils, d' * Emile Augier (2), de Job Aymé, de * Jean-Pierre Barnave, de * Gaspard Benoît, de Bérenger de la Drôme, de * Félix Bourjac, de * Brohard, de Championnet, de de Courbon, de Dédelay d'Agier, de Claude Frère, d' * Antoine Guérin, de Laurent Joubert, de * Joachim Lafarge, de Laffemas, de Lally-Tollendal, d' * Alleman Layolle, de Guillaume de Lérisse, de l'évêque * Jean de Montluc, de Jules Ollivier, de Jean Rabot, d'Antoine Rambaud, des deux Montalivet, etc.

Les grandes familles du Dauphiné ont toutes fourni un contingent plus ou moins considérable d'illustrations, surtout d'hommes de guerre et de gens d'Eglise. M. Brun-Durand les a recueillies et étudiées avec soin, et nulle part peut-être on ne trouve en aussi bon ordre et dans un si beau relief les personnages notables de chacune d'elles. C'est la fleur de la galerie de famille, choisie pour être transportée dans la galerie plus sélecte de la petite et même de la grande patrie. C'est ainsi qu'on trouve, dans celle dressée pour la Drôme, les Adhémar avec treize personnages ; les Clérieu avec 5, les Clermont avec 8, les Du Puy avec 9, les Mévouillon avec 5, les Montauban avec 4, les Montchenu avec 7, les La Baume-Suze avec 7, les La Tour-du-Pin avec 12, les Poitiers avec 21, y compris la fameuse Diane, les de Vesc avec 7 et les d'Urre avec 5. Nous observerons.

(1) M. Brun-Durand a publié sur ce dernier, en dehors de son *Dictionnaire*, une notice plus étendue et fort complète, sous ce titre : *Dauphinois du* XVIIe *siècle. Chaudebonne, le meilleur des amis de Mme de Rambouillet.* — Grenoble, Librairie Dauphinoise, H. Falque et Félix Perrin. 1900. — Grand in-4° de 32 pp. — Cette publication a été l'objet d'un compte rendu analytique, ou plutôt d'une étude littéraire, par M. Edmond Biré, dans le feuilleton de *l'Univers* du 4 mars 1901.

(2) Les noms marqués d'une astérisque sont ceux des personnages nouveaux qui ne figurent pas dans Rochas.

pour ces derniers, qu'ils sont classés sous le nom de leur seigneurie ; outre d'Aiguebonne et Chaudebonne, mentionnés plus haut, ce sont : Claude, à l'article *Du Puy Saint-Martin*; Rostaing, à l'article *d'Ourches*, et Thierry, à l'article *Tartarin*.

Le *Dictionnaire biographique de la Drôme* l'emporte encore sur la *Biographie du Dauphiné* à un autre point de vue non moins important. L'histoire, et encore plus la biographie, doivent être écrites sans passion et en dehors de tout esprit de parti, avec le calme et l'impartialité qui conviennent à un juge appelé à instruire une cause dont il a les éléments sous les yeux. Or, ces qualités maîtresses ont manqué à M. Rochas, qui, en maints passages, laisse percer ses sentiments sceptiques et irréligieux. Cette fâcheuse tournure d'esprit déteint d'une manière très sensible sur bon nombre de ses notices, et elle se manifeste aussi par certaines omissions calculées. C'est ainsi qu'on chercherait en vain dans son ouvrage un article sur Mgr Chatrousse, qui avait droit à double titre à figurer dans une *Biographie du Dauphiné*, comme fils de la province, étant natif de Voiron, et comme évêque de Valence. On ne trouve mention de son nom que pour une sortie intempestive que l'auteur fait contre lui dans la notice sur l'abbé Prompsault, où le vénérable prélat est fortement malmené. De même, dans la polémique entre l'abbé Desmoulins, chanoine de Grenoble, et le pasteur André Blanc, président du consistoire de Mens, c'est à celui-ci que M. Rochas fait tous les honneurs, tandis que son antagoniste, dont l'appoint littéraire est pourtant plus considérable, et surtout plus sérieux, n'est mentionné que par le titre de ses ouvrages dans la notice dudit pasteur Blanc. La plupart des ecclésiastiques sont de même maltraités ou passés sous silence.

Cyprien PERROSIER,
Archiviste diocésain de Valence

(A suivre.)



LE MONDE DAUPHINOIS

Une société anonyme, composée d'industriels Grenoblois, vient de fonder un nouveau journal dauphinois : La *République de l'Isère*. — Le collier de l'Annonciade vient d'être conféré à M. E. Loubet. Un autre Dauphinois, le maréchal Randon, avait déjà bénéficié de la même distinction. — Deux jeunes gens de Grenoble, MM. Scholastique et Chabert, ont disparu dans une excursion au Casque de Néron.

NÉCROLOGIE

A Vienne, Mme Frédéric Vial, fille unique de M. Thomas Delorme, ancien conservateur du Musée, auteur de plusieurs ouvrages concernant les antiquités et le Musée lapidaire de Vienne. — A Voiron, M. Faige-Blanc, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de Voiron, âgé de 91 ans. Sous le pseudonyme d'*Alpinus*, M. Faige-Blanc a publié plusieurs ouvrages estimés, notamment : *La chasse alpestre en Dauphiné*, — des articles de journaux marqués au coin d'une fine observation. La belle église de Saint-Bruno de Voiron est en grande partie son œuvre. On peut bien lui appliquer ce qu'il écrivait naguère d'un de ses amis : « *Quelqu'un* est mort en Dauphiné, la chose est devenue *rare* aujourd'hui!!! » — A Grenoble, Mme veuve Guédel, mère de M. le docteur Guédel. — A Saint-Denis de la Réunion, M. de Bernardy de Sigoyer et ses deux filles, qui ont péri dans l'épouvantable incendie de la distillerie de rhum. « M. Antoine de Sigoyer, dit le *Dauphiné*, poète Valentinois, était ami de Lamartine et de Roumanille. Le frère de M. de Sigoyer a déjà péri, il y a une trentaine d'années, d'une façon terrible. C'était pendant la Commune : comme il commandait le 26ᵉ chasseurs qui sauva le Louvre de l'incendie, il fut surpris par les insurgés, qui lui coupèrent les mains, l'enduisirent de pétrole et le jetèrent dans un brasier. Le malheureux laissait une veuve et quatre enfants qui reçurent une pension de l'Etat. Quelle terrible coïncidence entre ces deux morts! » — A Brié-Angonnes, chez sa fille, Mme veuve de Monière, M. le docteur Paulin Marathon, ancien maire de Vinay.— A Grenoble, M. A. Jullien, de la Balme de Rencurel, procureur de la République à Grenoble. — A Romans, M. l'abbé Toupin, publiciste, auteur de travaux historiques dauphinois, prédicateur distingué.

MARIAGES

A Froges, Mlle Charlotte Vielhomme, fille du directeur de la Société électro-métallurgique française, avec M. Jean Seince, fondé de pouvoirs à la Trésorerie générale de l'Isère. — A Voiron, Mlle Augustine Colas, fille de M. Alphonse Colas, directeur du chemin de fer de Voiron à Saint-Béron, avec M. Edouard Rimbert, de Paris. — A Saint-Marcel-lès-Valence, Mlle Marguerite de Garnier des Garets, fille de M. le colonel Alphonse des Garets, avec M. Charles Mareschal, de Charentonay. A Montpellier, M. le vicomte de la Sizeranne, fils de l'ancien député de la Drôme, avec Mlle de Verguette de Lamotte. La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr de Cabrières. — A Brest, M. Depelley de Vinay, chef du personnel de la Cie française des Câbles télégraphiques, à Paris, et secrétaire de la direction de la même Compagnie, et Mlle Yvonne Albarel, fille du directeur du Génie maritime de Brest et filleule de M. Sully-Prud'homme. — A Tours, M. F. Tardif, secrétaire général de la Préfecture de l'Isère, avec Mlle Gabrielle Lelorrain, fille du colonel Lelorrain, qui commandait naguère le 2ᵉ d'artillerie à Grenoble. — A Lyon, Mlle Germaine Bachelard, de Grenoble, avec M. Emile du Marais, fils de M. le baron du Marais, industriel et maire de Sainte-Foy-lès-Lyon. La bénédiction nuptiale a été donnée par Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Lyon. — A Grenoble, Mlle Marguerite de Lestelley, fille de M. de Lestelley, avocat, avec M. le lieutenant Edmond Bourboulon.



LES

" Annales Dauphinoises "

AUTOUR DU CONCORDAT

(1800-1808)

Lettres inédites de Mgr d'AVIAU DU BOIS DE SANSAY

successivement archevêque de Vienne et de Bordeaux

à M. JACQUES ARNAUD

curé de Monteux, puis d'Aouste (Drôme)

(Suite)

QUOIQUE moins exposés que les évêques aux tracasseries du pouvoir établi par la Constitution de l'an VIII, qui déclarait qu'aucun émigré ne pourrait rentrer en France, les simples prêtres, vers la fin de l'année 1800, ne sont pas encore en possession d'une entière liberté, dans l'exercice de leur ministère. Le serment de haine à la royauté a été aboli, mais la promesse de fidélité au Gouvernement est exigée de tous ceux qui veulent remplir un ministère public. Beauconp hésitent à s'engager; il y avait eu tant d'illusions, tant d'espérances trompées en 1795, en 1797! N'y a-t-il pas encore des municipalités jacobines qui ne veulent ouvrir les églises aux catholiques que le décadi? Certains maires exigent même que le prêtre qui reprend ses fonctions déclare qu'il ne les a pas exercées, quand la loi y était opposée. C'est ce que nous apprend cette lettre du 17 décembre 1800, adressée encore au citoyen Montey. Mgr d'Aviau se félicite de le voir jouir d'une plus grande liberté. Que n'est-il plus libre lui-même!

17 décembre 1800.

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 29 dernier : elle se trouve à peu près répondue par ce que vous a écrit M. Paul. J'approuve, comme lui, votre refus de déclarer à M. le Maire que vous n'aviez point exercé : cet acte eût été vicieux dans tous les sens. Je pense aussi qu'il faut constater par témoins et du mieux possible les dispositions du curé de Marsas (1) à se rétracter et à embrasser la Pénitence. Quant au mémoire à consulter, je n'ai pu bien comprendre l'exposition du cas. Je me bornerai à dire que ce qui a été fait sous l'empire des anciennes lois doit tenir. Pour les lois modernes sur les successions, je trouve juste et raisonnable l'opinion de ceux qui disent qu'en général on doit les suivre, parce qu'elles sont les seules qui aient aujourd'hui force coactive, et dont on puisse poursuivre l'exécution devant les tribunaux : or, le bien public exige qu'il y en ait de telles pour la transmission des propriétés. Si on met en principe qu'il est loisible de s'y soustraire, les actes de faux et les procès vont se multiplier sans fin, ainsi que les dissensions et les haines. On admet néanmoins des cas où un contrat de vente simulée ne devrait pas être taxé d'injustice : c'est quand elle se fait en faveur de personnes où la donation paraît sollicitée par le droit naturel ou divin, par exemple en faveur d'un enfant qui a bien mérité de ses père et mère, tandis que les autres ne leur ont donné que des sujets de mécontentement, etc., le soutien presque impossible autrement, de tel établissement pieux et nécessaire, etc... ; en cas semblable, l'exception semble être de droit, puisqu'on suppose que le Législateur n'a pu avoir d'intention contraire, etc.

Pour les effets mobiliers dont Joseph et Rosalie (2) se sont emparés après la mort de leur père, sous prétexte qu'il leur avait dit de prendre ce qu'ils pourraient dans la maison, je ne leur vois point de droit à les retenir; ce n'est point là une donation entre vifs : et quand les testaments auraient lieu, ce n'en est point un non plus.

Je suis charmé, Monsieur, que vous jouissiez d'un peu plus de liberté : vous n'en userez que pour le bien. Quand je serai plus libre moi-même, je profiterai avec empressement de vos offres obligeantes, spécialement pour me rapprocher de M. le D. Je me recommande à vous auprès de Dieu et de ses fidèles serviteurs et servantes que vous me désignez : Comptez toujours, Monsieur, sur mon dévouement entier et sincère. »

PROSPER.

La Constituante, tout en supprimant la distinction des biens nobles et roturiers et le droit d'aînesse, qui provenaient du régime féodal, n'avait point établi un régime successoral définitif. Ce fut l'œuvre de la Convention. La loi du 17 nivôse an II (6 janvier 1794) abolit toutes les coutumes et lois antérieures en la matière. Les biens de succession durent être partagés désormais par tête, à égalité de degré, entre les héritiers. La faculté de tester fut réduite au minimum. Le testateur ne put disposer que d'un dixième de son patrimoine en présence d'un descendant ou d'un

(1) Paroisse de l'ancien archiprêtré de St-Vallier, faisant partie aujourd'hui du canton de St-Donat (Drôme).

(2) Noms de convention sans doute.

ascendant, d'un sixième en présence d'un collatéral. Il était défendu d'avantager par ce moyen l'un des héritiers. La Convention voulait « l'égalité quand même ». Toute libéralité portant atteinte à la réserve des héritiers était déclarée non pas réductible, mais nulle pour tout (1).

Fallait-il obéir à ces lois qualifiées de révolutionnaires? Mgr d'Aviau n'hésita pas à conseiller la soumission, tout en faisant les réserves qui sont de droit naturel. Pour lui, il n'y a pas à revenir sur le passé, en tout ce qu'il a de réformable. « Là soumission au Gouvernement considérée en elle-même est indispensable », comme il s'exprime dans une lettre du 10 juin 1801 adressée « au citoyen Arnauld, à St-Vallier ». A cette date se discutaient à Paris les conditions du Concordat.

Le cardinal-évêque d'Imola, des comtes de Chiaramonti, élu pape dans un conclave tenu à Venise et couronné le 21 mars 1800, sous le nom de Pie VII, était disposé, pour restaurer le catholicisme en France, à toutes les conditions compatibles avec son autorité. Il l'avait laissé entendre dans son encyclique du 25 mai sur les maux de l'Eglise.

Après la paix de Lunéville (9 février 1801), qui rendait au Pape ses Etats, dont le Directoire avait fait une république (février 1798), Pie VI ayant été dépossédé et envoyé en exil à Valence où il mourut (29 août 1799), Bonaparte avait fait demander au Souverain Pontife, par l'entremise de l'évêque de Verceil, d'envoyer en France des plénipotentiaires chargés de régler les affaires religieuses. Pie VII envoya Mgr Spina avec le P. Caselli, et le Premier Consul délégua auprès de Sa Sainteté M. Cacault, avec ordre de traiter le Pape « comme s'il avait 200,000 hommes ».

Le clergé, qui avait été proscrit avec la royauté et associé à tous ses malheurs, pouvait-il lui manquer de fidélité? Dans quelles conditions devait-il accepter le fait accompli et faire acte de soumission au nouveau pouvoir? Cette question du serment de soumission au nouveau régime fut une des plus discutées dans les négociations du Concordat. On s'en préoccupait beaucoup dans le clergé : les serments avaient tenu une si grande place dans la politique religieuse de la Révolution! Les esprits étaient encore tout agités par la promesse exigée de fidélité à la Constitution de l'an VIII. Mgr d'Aviau, dans cette lettre du 10 juin 1801, trace avec sagesse et netteté la conduite qu'il convient de suivre, en attendant l'avis du Pape « qui est nanti de la cause et qui traite avec le Gouvernement. »

10 juin 1801.

« Ce que vous me communiquez, mon cher Pasteur, de l'intéressante correspondance est bien propre à nous flatter d'un doux espoir. Remerciez, je vous prie, M. de St-Vallier (2) pour ce qui me concerne personnellement

(1) E. Thénon. *Histoire générale*, t. VIII. p. 493.

(1) M. La Croix de Chevrière, comte de Saint-Vallier, né au château de Clérieu. le 6 octobre 1756. Il était si populaire à St-Vallier, qu'il échappa à la Terreur sans émigrer. Apres avoir fait campagne en 1791-92, il louvoya jusqu'au 18 brumaire. Membre du Conseil général de la Drome et président de cette Assemblée, il contribua pour une bonne part à l'organisation du département avec le préfet, M. Descorches. Sénateur en 1805, et président du Sénat en 1809, il organisa la défense du Dauphiné vers 1813-14. Il mourut a Valence en 1824.

(D'après M. Brun-Durand. — Dictionnaire biographique de la Drôme).

dans sa lettre et faites-lui agréer mon homage (sic). La soumission au Gouvernement, considérée en elle-même, est indispensable. Si nous ne pouvons en émettre la promesse pure et simple, dans la forme demandée, sans prévenir la décision du Pape que nous savons nanti de la cause, et traiter avec le gouvernement lui-même : si, d'autre côté, une autorité respectable juge que tel mot inséré dans la formule que nous proposions pourrait empêcher d'atteindre le but désiré : ôtons ce mot et laissons toute une la clause de Pie VI dans le serment romain, *sauf en tout la religion catholique* (1). Je me flatte qu'elle ne déplaira point aux personnes bien intentionnées, qui ne veulent pas nous refuser ce qu'elle nous assure : et, en même temps, elle ne nous expose point au blâme de Pie VII, puisque son prédécesseur, de glorieuse mémoire, s'en est contenté; mais aussi l'a-t-il exigée... En des conjonctures d'une si haute importance, je m'unis de nouveau, mon cher Pasteur, à vos sacrifices et vos prières.

Tout à vous,

L'A. de V[e]

« La clause *sauf en tout*, etc. se mettrait donc immédiatement, soit avant, soit après la formule prescrite, sans en déranger les paroles. »

Le 12 juillet, Monseigneur revient sur cette question de serment, dans un simple billet à M. Montey. Sa Grandeur se félicite du résultat obtenu et conseille néanmoins la modération et la prudence. Les préfets des 4 départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et de la Loire ont été sondés par des personnes sûres, qui ont fait connaître leurs dispositions : elles ne sont pas également conciliantes.

12 juillet 1801.

« Je viens de recevoir, M., votre envoi du 24 après avoir craint qu'il ne fût égaré. Je vous remercie de vos soins ainsi que MM. De S. V. et D. C (2) et me félicite du succès. MM. les Prêtres de mon Diocèse dans ce département pourront suivre la marche tracée là où il n'y aura ni inconvénients, ni obstacles particuliers, et ne changeant pas un mot à la formule convenue. Je ne donnerai point d'avis plus marquant, que je ne sois assuré d'une accession plus nombreuse et plus étendue d'autorités. Jusques-là aussi il convient d'aller très modestement, même dans la Drôme,

(1) Extrait de la formule rédigée par Pie VI et contenue dans un bref à Mgr Boni, à Rome, daté de la Chartreuse de Florenee, 16 janvier 1799.

(2) M. de St-Vallier, sans doute, et M. Descorches, préfet de la Drôme.

M. Descorches, marquis de Sainte-Croix, dont le nom est intimement lié à l'histoire du département de la Drôme, pendant les premières années du XIX[e] siècle, était né à Sainte-Croix, commune de Surne (Orne), le 17 mai 1749.

Officier à 18 ans, colonel d'infanterie en 1780, il fut ensuite ministre plénipotentiaire à Liège, à Varsovie et à Constantinople.

Nommé préfet de la Drôme le 2 déc. 1800, il rétablit l'ordre dans le département et amena avec habileté le bon fonctionnement des institutions consulaires et impériales. Son administration, à la fois bienveillante et ferme, contribua beaucoup à rétablir la paix dans les esprits. Les lettres qu'il adressa à M. Arnaud et que nous avons citées plus haut témoignent de ses sentiments d'équité ainsi que de ses efforts pour concilier les intérêts de tous. Mgr d'Aviau trouva sans doute auprès de lui, par l'intermédiaire de M. de Saint-Vallier, un appui dont il fit profiter ses prêtres de la Drôme.

De telles qualités d'administrateur expliquent qu'il soit resté préfet de la Drôme pendant quinze ans jusqu'aux Cent jours, la Restauration n'ayant cru mieux faire que de le maintenir en 1814.

Après avoir refusé la préfecture de l'Aude, M. Descorches alla mourir dans la retraite au château de Sainte-Croix (2 septembre 1830).

(D'après Brun-Durand. — Dictionnaire biographique de la Drôme).

afin de ne pas compromettre les uns et de ne pas donner de l'humeur aux autres. On traite avec l'Ard. (1); n'y employez point M. Pic. ni M. Dur. (2) pour raisons... à Gren... (3) on paraît fort opposé, etc., il faut donc modération et patience... Je pourrai bien selon le désir de ces Messieurs écrire à M. de Val. (4) pour qu'il sache au juste ce que nous faisons et que, etc.

Je vous fait passer M. cette réponse par Ve afin que M. B. (5) sache jusqu'au bout quelle a été ma marche : ce qui lui peut servir pour différentes relations.

« Adieu, M., je me recommande à vous et aux respectables hôtesses. v. t. h. s. »

Ligni.

« Très humbles compliments à Mlle Delphi... et ce qui lui appartient... J'oubliais, M. un mot de votre lettre : S'il y en a (des maires) qui s'y refusent, ils seront en petit nombre : et puis on pourra aller au Préf... Ce recours ne me paraîtrait pas fort avantageux, tant que l'autorité subalterne qui s'aheurterait, aurait pour elle la lettre des lois. »

Trois jours après, le 15 juillet, le Concordat était signé par les plénipotentiaires réunis à Paris. Bonaparte, habitué à imposer sa volonté, s'était d'abord impatienté des objections que Mgr Spina avait opposées à ses exigences. Ayant soumis son projet directement au Pape, la commission des cardinaux, qui l'étudia, avait fait à peu près les mêmes réserves. Alors, dans sa colère, il menaça de rompre les négociations, rappela son ministre Cacault et autorisa les « constitutionnels » à tenir à Paris, sous la présidence de Grégoire, un concile « national », comme s'il eût voulu adhérer au schisme (juin 1801). Sur les conseils de M. Cacault, le cardinal Conzalvi vint reprendre les négociations et fut assez heureux pour aboutir à une transaction, après avoir fait des prodiges de diplomatie (15 juillet 1801).

Le 6 août, les résultats des négociations étaient notifiées au Conseil d'Etat par Bonaparte lui-même. — Le 13, Pie VII exposait dans un bref

(1) Charles-Ambroise de Caffarelli, alors préfet de l'Ardèche, né au château du Falga, en Languedoc, était un ancien chanoine de Toul qui, malgré le serment constitutionnel qu'il avait prononcé, fut retenu en prison de 1793 au 18 brumaire. Tour à tour préfet de l'Ardèche, du Calvados et de l'Aube, il fut destitué aux Cent jours. Il mourut en 1826. C'était le frère du fameux général *à la Jambe de bois*, bien connu pour son héroïque conduite dans la campagne d'Egypte, et de Mgr Caffarelli, évêque de St-Brieuc.

Voir dans l'histoire de Mgr d'Aviau, par M. Lyonnet, 2e volume, p. 204 et suiv. les relations entre ce préfet sans caractère et M. Vernet, vicaire général de Vienne par le Vivarais.

(2) Noms de guerre évidemment.

(3) Gabriel-Joseph-Xavier Ricard, alors préfet de l'Isère, était né Peyroles (Bouches-du-Rhône), vers 1755. Député de la sénéchaussée de Toulon à l'Assemblée Constituante, puis procureur syndic du département du Var, il fut fait prisonnier par les Espagnols en 1793 et retenu 27 mois en captivité. C'est pendant ce temps que le port de Toulon fut livré aux Anglais.

Chargé de différentes missions sous le Directoire, le citoyen Ricard se montra favorable au coup d'Etat du 18 brumaire. Bonaparte, qui l'avait connu dans le Midi, le nomma préfet de l'Isère, par décret du 11 ventôse, an VIII (1er mars 1800). Il mourut le 12 pluviôse, an 2 (31 janvier 1802).

(D'après l'éloge du citoyen Ricard, prononcé au Lycée de Grenoble, le 7 ventôse).

M. Lyonnet (2e vol., p. 202), donne par erreur au préfet de l'Isère le nom de Gérard et parle de sa bienveillance. Mgr d'Aviau est ici d'un avis contraire.

(4) M. Descorches.

(5) M. Brochier qui, à cette date, devait être rentré à Vienne.

les motifs qu'il avait de ratifier le Concordat; le 15, par la bulle *Ecclesiæ Dei*, il exhortait les évêques français à sacrifier leurs sièges dans l'intérêt de l'Eglise.

Mgr d'Aviau — qui avait déjà fait une déclaration de soumission au gouvernement, devant M. Cochard de Ste-Colombe, conseiller de préfecture du Rhône, — si attaché qu'il fût à son église de Vienne, l'une des plus anciennes de France, n'hésita point à faire abandon de ses droits, pour obéir à la voix du Souverain Pontife. Par une lettre, en date du 29 septembre, avec autant de déférence que de générosité, il envoie sa démission ou plutôt la remet entre les mains du Cardinal Caprara, qui était de passage à Lyon.

« Très Saint Père,

« Je respecte trop les ordres de votre Sainteté pour ne pas m'y conformer. Aucun sacrifice ne me coûte, lorsqu'il s'agit du rétablissement de la religion et de la gloire de son auteur, etc. (1). »

Cette réponse n'était pas arrivée à destination que Mgr Spina lui écrivait pour lui demander de se laisser porter sur la liste des futurs évêques. Mais, comme cette lettre laissait entendre que le siège archiépiscopal de Vienne allait être supprimé, Mgr d'Aviau, avant de s'engager, écrivit un long mémoire pour exposer les titres que son église de Vienne avait d'être conservée « elle la plus ancienne et la plus illustre des Gaules, à laquelle nulle, si ce n'est celle de Lyon, ne pouvait être comparée sous le rapport des martyrs, des confesseurs, des docteurs et des conciles. »

Ce fut inutile. La commission, chargée de l'organisation de l'Eglise de France restaurée, n'ayant guère en vue que des considérations territoriales, maintint sa première résolution et n'accorda qu'une chose, pour souvenir de l'antique Eglise de Vienne, l'adjonction de son titre à celui de l'Eglise de Lyon. Il en fut ainsi pour toutes les autres Eglises supprimées.

Sans poste assuré pour l'avenir, le vénérable archevêque écrit au « citoyen Montey » qu'il ne prétend pas se reposer tout d'abord, mais bien devenir le premier ou le second vicaire du « citoyen Arnaud à qui on rend bon témoignage. »

On ne parle ainsi qu'à son meilleur ami.

22 octobre 1801.

« Votre lettre, mon cher Pasteur, a tardé un peu à me parvenir; mais cet intervalle ne m'a point donné plus de moyens et d'éclaircissemens pour y répondre. Il est fort probable que le remplacement ne me sera point offert. S'il était offert et que je m'excusasse, cela ne vous autoriserait point à en faire autant; il y a grande différence et de fardeau et d'années. Encore ne devrais-je prendre ce parti qu'avec conseil, et réflexions et prières... Si, comme je le présume, on ne m'expose point aux perplexités de cette délibération, et qu'on me laisse là; je ne prétends pas me reposer tout

(1) M. Lyonnet. Histoire de Mgr d'Aviau, IIe volume, p. 231.

d'abord; le citoyen Arnaud, à qui on rend bon témoignage, aura une grande paroisse, dont l'Eglise ne sera pas fondue, et dont les habitants ne le verront pas tranquillement mourir de faim. Moi je deviendrai, s'il lui plaît, son premier ou second vicaire; puis, quand les forces manqueront tout à fait, il me procurera les invalides chez les personnes dont il m'a déjà procuré la connaissance, et auxquelles je me recommande ainsi qu'à lui-même. Tout à vous, m. ch. p^r. »

Ligni.

Depuis le 10 septembre, la réorganisation de l'Eglise de France était ratifiée. Bonaparte aurait voulu proclamer immédiatement la restauration officielle du culte et introniser les nouveaux évêques. Il n'avait pas compté avec les délais, rendus indispensables par les négociations qu'il fallut engager avec les anciens évêques, dispersés à travers l'Europe. Le Concordat, de ce fait, ne fut voté par le Corps législatif que le 5 avril 1802 et promulgué, comme loi de l'Etat, que le 8 du même mois.

Pie VII, en adressant à Mgr d'Aviau un bref de félicitations pour sa prompte soumission, l'avait prié de gouverner encore, en qualité d'administrateur apostolique, les diocèses de Vienne, de Die et de Viviers dont il avait été chargé jusqu'à ce jour comme évêque titulaire ou comme délégué du Saint-Siège.

Avec cette nouvelle juridiction, l'ancien évêque de Vienne continua à exercer son ministère. En Dauphiné, à Vienne, dans le Vivarais, jusqu'à Bourg-Argental, partout Sa Grandeur était accueillie avec des démonstrations de joie où se mêlaient les regrets suscités par la perspective d'une séparation prochaine. Les différents cantons se disputaient l'honneur d'une visite. Comment satisfaire tous les désirs?

Mgr écrivait à M. Arnaud, curé de Monteux, à St-Vallier :

10 mars 1802.

« Votre lettre, mon cher Pasteur, m'a été rendue par M. Fière (1) : j'en écris une à M. Guilhermet (2), qui pourra vous être communiquée. Je souhaite qu'elle procure au moins la prompte réhabilitation de ce mariage. Je voudrais bien, surtout en votre compagnie, me promener en vos cantons, comme je l'ai fait ailleurs; mais les circonstances nous en laisseront-elles le temps? Vous pourriez en conférer avec M. Br. qui connaîtra ma

(1) Frère Etienne, né au Bourg-de-Péage en 1765, prêtre en 1789, curé d'Eurre, vécut pendant la Terreur dans sa famille à Romans, sans cesser d'exercer secrètement son ministère. Devenu curé de St-Jean-en-Royans en 1801, il ouvrit dans son presbytère un Petit Séminaire qui comptait 150 élèves au bout de 8 ans. Mais cet établissement étant tombé sous le coup du décret de 1811, qui supprimait les Petits Séminaires indépendants, l'abbé Fière fut nommé chanoine de la cathédrale de Valence et supérieur du Séminaire fondé dans cette ville, et dont les élèves suivaient les cours du collège universitaire. Vicaire général, M. Fière mourut le 28 janvier 1831.

D'après le dictionnaire de M. Brun-Durand).

M. Fière a laissé la mémoire d'un saint. Mgr Devie, qui avait été vicaire général de Valence avec lui, s'écria en apprenant sa mort : « Je ne prie pas pour lui, je l'invoque. »

(2) M. Guilhermet était de St-Marcellin, Chanoine de St-Barnard de Romans, curé de St-Nicolas, il devint au Concordat, curé de St-Donat. En 1808, il se retira à Romans où il mourut peu après. Il avait prêté le premier serment, mais l'avait rétracté de bonne heure.

situation et saura la combiner avec les différents projets, car il y en a d'autres.....

Adieu, Monsieur le Curé, je me recommande, en vous renouvellant les assurances de mon dévouement sincère.

L'anc. Archev. de Vienne,
adm.

Complimens, s. v. p., aux hôtesses et à votre voisin Orphanos (1). »

Cependant, M. Emery, supérieur de St-Sulpice, écrivait à Mgr d'Aviau pour le supplier, au nom du bien général, d'accepter de reprendre ses fonctions épiscopales dans un nouveau poste : « Ce sera, lui disait-il, une place de moins pour les Constitutionnels qui intriguent de toutes manières pour entrer dans les cadres du nouvel épiscopat. »

Cette lettre fut déterminante : « Eh bien ! répondit l'ancien archevêque de Vienne, si l'on veut à toute force me faire rentrer dans les rangs de l'Episcopat, qu'on me nomme dans les montagnes, à Mende ou à Grenoble. Là, du moins, je trouverais une portion notable de mon troupeau.... Le pasteur essayerait de se consoler avec quelques-unes de ses brebis, de la séparation forcée des autres. »

Ce vœu ne devait pas se réaliser. A son retour de Lyon (fin janvier 1802), où il avait réuni les personnages les plus considérables de la Lombardie pour discuter avec eux les articles d'une constitution à donner à la République cisalpine, Bonaparte, qui avait appris par les préfets des départements tout ce qu'avait fait Mgr d'Aviau pendant la Révolution, appuya fortement sa candidature à l'archevêché de Bordeaux. Le fameux Fouché, ayant émis un avis contraire motivé sur des notes de police : « Qu'importent vos notes, lui répliqua le Premier Consul. Est-ce qu'il n'y en a pas dans les cartons de la police contre tout le monde.... Pour l'ancien archevêque de Vienne, il n'a fait en revenant dans son diocèse que son devoir : la place d'un évêque est au milieu de son troupeau comme celle d'un général est à la tête de sa division ou de sa brigade ; j'aime les hommes qui ont le sentiment de leur dignité et le courage de leur position (2). »

C'était sans réplique : tout le monde s'inclina au Conseil. M. Portalis écrivit le 12 avril à Mgr d'Aviau pour lui annoncer sa nomination, lui demandant au plus tôt une réponse affirmative. Mais la lettre s'étant égarée, cette nomination fut d'abord connue par une indiscrétion du *Moniteur*. En réponse à une seconde lettre officielle, Mgr répondit : « Je suis à la volonté du Saint-Père : c'est lui qui m'a délié de mes serments à l'Eglise de Vienne, c'est à lui de m'en imposer d'autres, s'il le croit convenable. »

Il n'y avait plus à en douter, le clergé de Vienne perdait son Pasteur bien-aimé. La séparation fut cruelle comme en témoigne cette lettre de M. Brochier, vicaire général, à M. Arnaud.

(1) Probablement M. Chometon, curé de Chanos-Curson.
(2) Mgr Lyonnet, II, p. 265.

Monsieur Arnaud,

« Il n'est que trop vrai que notre saint Prélat nous quitte. La crainte bien fondée d'être remplacé par un constitutionnel l'a déterminé d'accepter le siège de Bordeaux. La dernière lettre du 4 juin que je n'ai reçue qu'à 8 jours de date ne contient que des regrets et des adieux touchants et bien humbles. Je vous les transcris mot à mot :

« Ne manquez pas surtout, Monsieur, de témoigner mes sentiments « d'estime, de vénération et de l'attachement le plus sincère à ces bons « pasteurs, à ces zélés missionnaires que je viens de quitter... Hélas ! ils « furent ma consolation, ils furent ma joie ; et je ne saurais me les rap- « peller désormais qu'avec un attendrissement pénible. Je compterai tou- « jours sur leurs charitables assistances auprès de Dieu. Je ne réclame pas « avec moins de confiance celles des simples brebis du troupeau fidèle qui « me sera éternellement cher, quoique ce ne soient plus les mêmes rap- « ports. Je supplie d'avoir moins d'égards aux devoirs négligés ou mal « remplis qu'à ce que j'aurais désiré faire... en même tems combien ce « qu'on a fait pour moi, combien ce que j'ai éprouvé d'attentions m'ins- « pire de reconnaissance. »

« Vous avez lu sans doute l'allocution du Saint-Père dans le consistoire tenu le 24 mai (1). Voilà un motif de consolation ; le Saint-Père a été bien indulgent, et on a cruellement abusé de son indulgence.

Saluts et respects,

14 juin 1802. Brochier, v. g.

« Je vous prie de communiquer les adieux du saint prélat à vos voisins et aux personnes de Saint-Vallier et des environs qui ont témoigné un si grand et si respectueux attachement à ce bon père. »

(1) Protestation solennelle contre les « Articles organiques » prononcée par Pie VII dans le consistoire du 24 mai 1802. Le Souverain Pontife annonçait aux Cardinaux qu'il avait demandé le changement ou la modification de ces articles, comme ayant été rédigés sans sa participation et étant opposés à la discipline de l'Eglise.

(A suivre). L. FAVOT.





MONOGRAPHIE

Historique, Artistique et Archéologique

DE

L'EGLISE SAINT-MAURICE

ANCIENNE CATHÉDRALE DE VIENNE ET SIÈGE DU PRIMAT DES PRIMATS

(Suite)

CHAPELLE DE SAINT-JEAN

Tombeau de la reine Ermengarde

La chapelle de Saint-Jean, appelée également chapelle des *Fonts*, était l'ancien *Baptistère*, réparé par saint Avit et consacré par ce saint évêque aux prophètes et aux apôtres. Cette chapelle, qui faisait suite à celle de Maguelonne, était célèbre par le tombeau de la reine Ermengarde, femme de Rodolphe, roi de Bourgogne. L'épitaphe de cette reine, placée au XIIIe siècle à l'entrée de cette chapelle, était accompagnée de son effigie, peinte sous une arcade trilobée gothique (1). Cette peinture existait encore au XVIe siècle.

Ermengarde était veuve et mère de deux enfants quand elle épousa Rodolphe. Elle jouit d'une grande influence sur l'esprit faible et débonnaire de son mari, qui lui légua le château de Pupet (Pipet), la ville et le comté de Vienne, dont cette reine disposa ensuite en 1203 en faveur de l'archevêque. Rodolphe n'ayant pas d'héritier direct, les empereurs d'Allemagne et les rois de France reconnurent cette propriété jusqu'à Louis XI. Ce prince, par un traité, statua que l'archevêque reconnaîtrait la souveraineté du Dauphin et que la justice s'exercerait alternativement par ses officiers et ceux de l'archevêque. Cet état de choses dura jusqu'en 1790.

(1) Voir dans l'Atlas des *Inscriptions de Vienne*, sous le n° 347, le dessin de cette peinture par Allmes, d'après Charvet.

Ermengarde mourut après 1057, probablement en août 1058. La mémoire de ses bienfaits se perpétua à travers les siècles. Du Rivail rapporte que, chaque année, les religieuses du monastère de Saint-André-le-Haut allaient en procession visiter sa tombe.

Epitaphe d'Ermengarde

VI KALENDAS SEPTEMBRIS OBIIT ERMENGARDIS VXOR RODVLPHI REGIS QVI OBIIT OCTAVO IDVS SEPTEMBRIS ET DEDERVNT SANCTÆ VIENN. ECCLESIÆ CASTELLVM CIVITATIS ET MANSIONES IN VRBE QVE DICVNTVR AD CANALES ET OMNEM COMITATVM VIENN. CVM OMNIBVS QVE ERANT DE FISCO REGIS.

Le 27 aoust mourut Ermengarde, femme du roi Rodolphe qui mourut le 6 septembre, et donnèrent les deux époux à la sainte église de Vienne le château de la cité et la maison située dans la ville, qu'on appelle maison du Canaux (1), et tout le comté de Vienne avec tout ce qui dépendait du fisc royal.

Tombeaux de la reine Mathilde et de la Bienheureuse Philippe de Chantemilan

A la suite de la chapelle de Saint-Jean se trouvait celle de Notre-Dame, que la famille de Rossillon avait enrichie par ses bienfaits. A son entrée se trouvait le tombeau de la reine Mathilde, son épitaphe et son effigie conçue dans le même caractère que celle d'Ermengarde dont nous venons de parler.

Mathilde était fille de Louis d'Outremer, roi de France, et petite-fille d'Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, par Gerberge, sa mère. Née en 948, elle épousa vers 967, Conrad, roi de Bourgogne, dont elle eut trois enfants : Rodolphe III, qui succéda à Conrad, Berthe, mariée successivement au comte de Blois et au roi Robert, et enfin Gerberge, femme d'Hermann, duc de Souabe. Mathilde a conservé dans l'histoire la réputation d'une reine guerrière. Elle commanda l'assaut du château de Montbreton (2).

Mathilde mourut le 26 novembre 992, environ dix mois avant son mari, le roi Conrad.

Epitaphe de Mathilde

VI KALENDAS DECEMBRIS OBIIT MAGTILDIS VXOR REGIS CONRADI QVI OBIIT XIV KALENDAS NOVEMBRIS ET DEDIT S. MAVRICIO VILLAM LVSINIACVM CVM SERVIS ET ANCILLIS ET OMNIBVS APPENDICIIS ET DICTA REGINA DEDIT THVRIBVLVM MAGNVM TOTVM AVREVM ET CRVCEM AVREAM ET DEDIT CORONAM LAMPADARVM TOTAM ARGENTEAM ANTE DOMINI SEPVLCHRVM. QVÆ REGINA IACET INTVS PARIETEM ANTE CAPELLAM B. MARIÆ VIRGINIS.

Le 26 novembre mourut Mathilde, femme du roi Conrad, lequel mourut le 19 octobre, et donna à Saint-Maurice le fisc de Luzinay avec ses serfs,

(1) Le palais de Canaux occupait l'emplacement des thermes romains. Le théâtre actuel en recouvre les ruines.

(2) Montbreton se trouve sur le territoire de la commune de Chanas et appartient aujourd'hui à la amille Rostaing.

terres, appartenances et dépendances, et donna ladite reine, un grand encensoir d'or massif et une croix d'argent; et aussi une couronnes de lampes d'argent massif pour être placée devant le sépulcre de Notre-Seigneur. Le corps de cette reine repose dans l'intérieur de la muraille, devant la chapelle de Notre-Dame.

Tombeau de la Bienheureuse Philippe de Chantemilan

Cette chapelle, avant le passage du baron des Adrets, possédait le tombeau de la bienheureuse Philippe de Chantemilan, une contemporaine de Jeanne d'Arc, dont la vie s'est passée d'abord au fond d'un château du Roannais, ensuite à Vienne, à l'ombre de l'église Saint-Maurice.

Née en 1412 ou 1413 au château de Changy (1) où ses parents vivaient dans un état assez voisin de la domesticité, quoique de race noble, la bienheureuse passa dans cette retraite les vingt premières années de sa vie. Après la mort de sa mère et de Mme de Lespinasse, la châtelaine de Changy, Philippe, quitta le Roannais et vint en service à Vienne, chez Anne de Norry, sœur de Jean de Norry, archevêque de Vienne, et de Mme de Lespinasse.

Jean de Chantemilan, sœur de Philippe, qui avait épousé Marguet ou Marguerite, de la maison d'Anne de Norry, avait déjà précédé sa sœur au palais archiépiscopal de Vienne, où il remplissait les fonctions d'écuyer.

Philippe, à Vienne comme à Changy, mena la vie d'une sainte. Elle passait des journées entières en prières dans la chapelle épiscopale ou à St-Maurice, cachée dans un *quignet* obscur de la cathédrale. Ses œuvres de charité consistaient surtout dans la visite des prisonniers, des pauvres et des femmes du peuple en couches.

Ayant quitté le service d'Anne de Norry, la Bienheureuse resta seule à Vienne. Elle en profita pour faire les pèlerinages de Saint Antoine-en-Viennois, de St-Claude, de Notre-Dame du Puy, et enfin de Rome, pendant l'année jubilaire de 1450. De retour à Vienne, elle s'adonna encore davantage aux exercices de piété. Elle assistait chaque jour, cachée de son mieux dans un angle du portail de Saint-Maurice, à toutes les messes qui s'y succédaient à partir de l'aube. Puis, dans la journée, elle visitait l'église de St-Romain-en-Gal, et enfin se retirait dans la chapelle de Notre-Dame-du-Cloître, dont elle avait obtenu la faveur de conserver la clef, et où plus tard elle fut ensevelie en grande pompe par les chanoines de Saint-Maurice.

La Bienheureuse mourut le 15 octobre 1451, emportée par une épidémie de peste.

Son tombeau fut dès lors le théâtre d'un grand nombre de miracles. Beaucoup de témoins racontèrent *par devant notaire* et après avoir *prêté serment de dire la vérité*, les prodiges qu'ils avaient vus.

(1) Une petite maisonnette, perdue au milieu des vignes à Ambierle (Loire), porte encore le nom de Chante-Milan ou Chante-Millon. Ne serait-ce point le berceau de la famille de la Bienheureuse ?

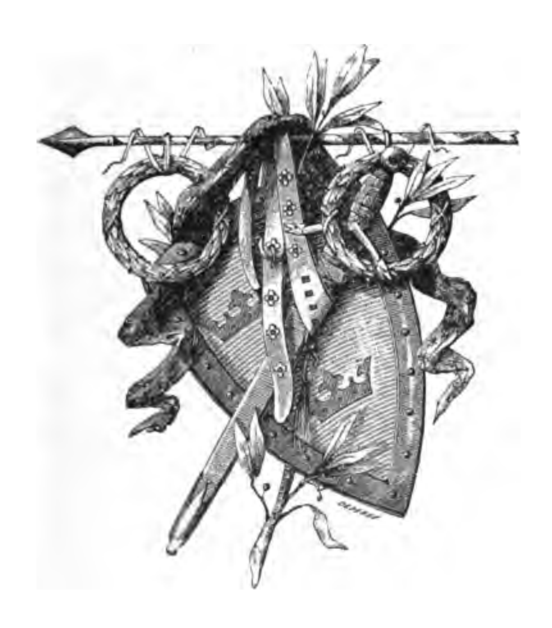
Il fut fait un recueil de ces dépositions, recopiées ensuite par les secrétaires de l'archevêché de Vienne et conservées aux archives du Chapitre (1). On y lit cinquante-cinq procès-verbaux en règle de dépositions faites par les témoins qui avaient vu de leurs yeux les miracles accomplis par l'intercession de la bienheureuse Philippe. Le premier porte la date du 10 février 1453, et le dernier la date de 1480.

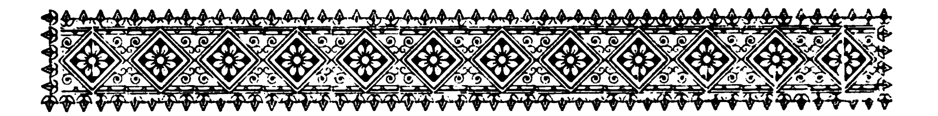
Le bruit de ces miracles se répandit de tous côtés. On venait en pèlerinage au tombeau de Philippe de tous les points du Dauphiné et du Lyonnais.

Le culte de la Bienheureuse a été presque abandonné. Rien à Saint-Maurice ne rappelle son souvenir. Seule, une statue, érigée à Changy depuis quelques années, a fait prononcer, après un silence de plusieurs siècles, le nom de Philippe. De plus, M. Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut et M. Reure, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, ont publié des documents importants concernant la vie et les prodiges opérés par la Bienheureuse.

(1) Ces documents existent encore.

(A suivre) Pierre BAFFERT.





Notice Chronologico-Historique

SUR LES

ARCHEVÊQUES D'EMBRUN

(Suite et Fin)

ROSTAIN d'Ancezune. — Rostain d'Ancezune, prévôt d'Orange en 1489, apparaît la même année évêque de Fréjus, ce qu'il fut jusqu'au 26 novembre 1494, jour de sa préconisation pour l'archevêché d'Embrun. Il était encore évêque de Fréjus, lorsque Charles VIII l'envoya à Rome comme ambassadeur auprès du pape Alexandre VI, et il s'y trouvait lors de sa translation, que le roi avait sollicitée et pour laquelle il avait écrit deux lettres au chapitre d'Embrun. Il reçut en 1498 confirmation, par Louis XII, de son droit à l'hommage de Sa Majesté pour l'Embrunais. Il fut appelé à Rome en 1507 par Jules II pour remplir auprès de ce pape les fonctions de majordome, tout en conservant l'administration de l'archevêché d'Embrun. Il y passa trois ans et y mourut le 27 juillet 1510. Il y fut enseveli dans le sanctuaire de l'église des Saints Apôtres, du côté de l'épître.

JULES de Médicis. — Jules de Médicis, fils de Julien de Médicis et cousin germain de Léon X, devint archevêque d'Embrun en 1510; mais il ne fit que passer et son épiscopat ne laissa point de traces dans le diocèse, quoique son nom soit resté comme la plus grande gloire dans ses diptyques. En effet, il était remplacé à Embrun dès 1511, pour devenir archevêque de Florence et cardinal, puis être élu pape le 19 novembre 1523 et sacré le 25 du même mois, sous le nom de Clément VII.

NICOLAS de Fiesque. — Nicolas de Fiesque était de l'illustre maison génoise des comtes de Lavaigne. D'abord évêque d'Agde (1488-94), puis de Fréjus (1495-1524), il fut même créé cardinal du titre de Saint Nicolas *inter imagines* en 1503, puis des Douze-Apôtres vers 1508, de Sainte-Prisque vers 1510, et promu à l'archevêché d'Embrun. Cette dernière promotion, faite directement par le pape en 1511, ne fut pas sans difficulté. Le chapitre d'Embrun ne renonçait pas volontiers à son droit

d'élection et de présentation. Il élut contre Nicolas, Claude d'Arces, abbé de Boscodon. Mais Louis XII intervint en faveur de Nicolas, qui fut définitivement archevêque. Prélat exemplaire et dévoué à l'Eglise, Nicolas travailla activement à faire réparer la cathédrale de Notre-Dame d'Embrun. Le 29 décembre 1514, à la demande de Louis XII et de ce prélat, le pape accorda, en faveur de cette cathédrale, une bulle des plus favorables. Depuis 1511, Nicolas fut encore promu au titre cardinalice de Sainte-Prisque au concile de Latran de 1512, à l'évêché de Toulon en 1515, à l'archevêché de Ravenne en 1516, à l'évêché suburbicaire d'Albano en 1518, à celui de Sabine en 1521, à celui de Porto en 1523, à celui d'Ostie le 18 mai 1524. La nouvelle situation faite à notre prélat l'amena à renoncer à l'archevêché d'Embrun, non en 1516, comme on l'a dit, mais peu après le 18 octobre 1517. Au surplus, devenu doyen du Sacré-Collège, il jouit peu de temps de cette dignité, et passa à une meilleure vie le 15 juin 1524. On lui donna la sépulture dans l'église de Notre-Dame du Peuple, à Rome.

FRANÇOIS de Tournon. — François de Tournon, que des actes de 1518 appelaient *élu* d'Embrun, fut pourvu de l'archevêché à l'âge de 28 ans. Il avait encore ce siège quand, le 14 janvier 1526, il signa le traité de Madrid qu'il était allé négocier en Espagne et qui rendit le roi de France à la liberté. Cependant il signa en qualité d'archevêque de Bourges, parce qu'il venait d'être appelé au gouvernement de ce nouveau diocèse. Il devait devenir plus tard cardinal-archevêque de Lyon vers 1556, puis doyen du Sacré-Collège et évêque d'Ostie. Il mourut le 2 avril 1562, laissant la réputation d'un homme habile et vertueux, d'un des plus grands protecteurs des sciences et des lettres au XIVe siècle.

ANTOINE de Lévis de Châteaumorand. — Antoine de Lévis de Châteaumorand était fils de Jacques de Lévis et de Louise de Tournon, sœur du cardinal de Tournon dont nous venons de parler. Il avait l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, quand il fut appelé en 1526 à remplacer son oncle sur le siège archiépiscopal d'Embrun. Il fut d'abord retenu à la cour de France par François 1er, et nous voyons Antoine Pascal, évêque de Rose *in partibus*, administrer le diocèse à sa place, mais des difficultés survinrent à propos des droits princiers attachés à son siège, le roi n'ayant pas satisfait l'archevêque, celui-ci rentra dans son diocèse. L'ennui l'ayant pris dans son antique métropole, ce prélat permuta son siège, en 1548, contre celui de Saint-Flour, occupé par le prélat suivant.

BALTHASAR-HERCULE de Jarente. — Balthasar-Hercule de Jarente appartenait à une ancienne famille de Provence. Ayant quitté le siège de Saint-Flour pour occuper celui d'Embrun en 1548, il laissa dans les annales de cette dernière église des traces impérissables de ses bonnes œuvres. On lui doit la construction du dôme qui est en avant du grand Réal, et c'est avec les fonds qu'il laissa pour continuer ce beau travail

inachevé à sa mort, que fut construite la chapelle St-Anne, si remarquable par ses sculptures en bois. Il mourut en 1555, à Embrun même, laissant une mémoire vénérée et proclamé saint par la voix du peuple. Le roi Henri II nomma, pour lui succéder, Louis de Laval de Bois-Dauphin, de l'illustre maison de Laval, mais la mort vint frapper celui-ci avant qu'il eût pris possession de son siège.

ROBERT de Lenoncourt. — Robert de Lenoncourt, déjà évêque de Metz, appartenait à une famille illustre de la Lorraine. Il devint archevêque d'Embrun en 1556. Il jouissait d'une haute considération à la cour, et, à la recommandation de François Ier, le pape Paul III l'avait décoré de la pourpre en 1538. Il mourut à la Charité-sur-Loire, le 4 février 1561, après s'être démis depuis quelque temps, paraît-il, de tous ses évêchés.

GUILLAUME VIII. — Guillaume VIII de St-Marcel-d'Avançon, d'une des plus illustres familles du Dauphiné, naquit en 1535. Il accompagna à Rome, en 1555, son père, envoyé comme ambassadeur par Henri II pour négocier avec le pape Paul IV un projet de ligue en vue de conquérir le royaume de Naples. Il obtint, à cette occasion, la dignité de camérier du pape et fut élevé en 1558 au siège archiépiscopal d'Embrun. Les habitants d'Embrun, pleins de confiance en lui dans ces temps malheureux, le laissèrent avec peine s'éloigner d'eux pour se rendre au colloque de Poissy, en 1561. Lorsqu'il voulut partir pour le concile de Trente, en novembre 1562, les consuls d'Embrun firent tout pour le retenir, mais leurs efforts devaient rester inefficaces et le prélat fit éclater dans ce saint concile, comme il l'avait fait à Poissy et allait le faire plus tard aux Etats généraux du Dauphiné à Grenoble, et aux Etats généraux de France à Blois, son génie et sa piété. Mais, hélas! quand la clôture de cette grande assemblée, le 4 décembre 1563, lui permit de revenir dans son diocèse, il y trouva les esprits divisés, quantité d'églises profanées et d'autels renversés. Il prit part aux affaires de la province et de l'Etat qui intéressaient son diocèse et sut gagner l'estime de ceux même qu'il devait combattre. C'est ainsi que Lesdiguières lui donna une marque de son attachement en engageant Henri IV à solliciter en faveur du prélat la dignité de cardinal. Le pape envoya en effet le chapeau au vieil athlète de la foi, qui mourut à Grenoble en juillet 1600, pendant que le messager du pape était en route pour venir vers lui.

HONORÉ du Laurens. — Honoré du Laurens, dont la piété, la charité et l'éloquence brillèrent d'un si vif éclat, fut le restaurateur du culte et des œuvres dans le diocèse. Depuis l'année 1600, où il remplaça Guillaume de St-Marcel-d'Avançon, jusqu'à 1611, année de sa mort, il travailla avec ardeur à relever la Religion. Ensuite de lettres patentes accordées par le roi en février 1604, il établit à Embrun le fameux collège des Jésuites, et en 1605, il essaya d'établir à Briançon une collégiale qui ne

devait être établie que plus tard. En 1610, il fut appelé à la Cour et choisi pour prononcer l'oraison funèbre de Marguerite d'Autriche. Il prêcha une dernière fois devant la Cour, le 1er janvier 1611; quelques mois après (23 janvier 1612), il succombait à une opération douloureuse.

GUILLAUME IX d'Hugues. — Guillaume IX d'Hugues, religieux cordelier, avait été élu général de son ordre à l'âge de 37 ans. Henri IV l'avait employé aux négociations diplomatiques les plus délicates. Il apparaît comme archevêque d'Embrun en 1612. Dès son arrivée à Embrun, il s'attacha à y relever les ruines morales et matérielles encore existantes. En 1613, il fit sa visite pastorale à Briançon. En 1617, il bénit le mariage de Lesdiguières avec la marquise de Treffort, et en 1622, il reçut à Grenoble l'abjuration de l'illustre converti. En 1628, il rendait solennellement au culte l'église de l'abbaye de Boscodon, violée par les Réformés. Un autre soin du prélat fut de réparer les désastres que l'incendie et le pillage des protestants avaient causés au sanctuaire de Notre-Dame d'Embrun et au palais archiépiscopal; une inscription de 1639 rappelle l'achèvement des travaux. Il mourut le 27 octobre 1648.

GEORGES d'Aubusson. — Georges d'Aubusson venait de remplacer Guillaume d'Hugues, quand, en 1649, le conseil municipal de Briançon lui fit connaître une décision prise à l'égard du choix des prédicateurs de l'Avent et du Carême. Ce fut de son temps que la Sainte Vierge apparut à Benoîte Rencurel et opéra, au Laus, divers prodiges, parmi lesquels il faut compter la guérison d'une maladie dangereuse obtenue par l'archevêque lui-même, en 1661, lorsqu'il représentait Louis XIV en Espagne. Georges était encore à Madrid en cette qualité, quand, en 1664, il permit aux religieux de la Sainte-Trinité de fonder, à Faucon, une maison de leur ordre. Quatre ans après, il reçut l'évêché de Metz, qu'il gouverna pendant 29 ans.

CHARLES Brulart de Genlis. — Charles Brulart de Genlis, nommé à Embrun en 1668, et sacré en 1669, n'arriva dans cette ville que le 6 novembre 1671; mais dès 1670 il prenait part comme archevêque d'Embrun à l'Assemblée générale du Clergé de France. Aux innombrables libéralités que fit l'illustre prélat pour bâtir le séminaire et lui assurer des revenus, il en ajouta d'autres pour soulager la vieillesse des prêtres et pour d'autres œuvres. Enfin, par testament, il légua tous les biens qui lui restaient, par égale portion, à l'Eglise, représentée par le Chapitre, et aux pauvres, représentés par l'hôpital. Il mourut le 3 novembre 1714.

FRANÇOIS-ELIE de Voyer d'Argenson. — François-Elie de Voyer d'Argenson eut le siège d'Embrun en 1715, et le garda jusqu'à 1719, année de son transfert à celui de Bordeaux.

JEAN-FRANÇOIS-GABRIEL de Hénin-Liétard. — Jean-François-Gabriel de Hénin-Liétard, précédemment évêque d'Alais, siégea à Embrun de 1719 à 1724, et mourût à Paris.

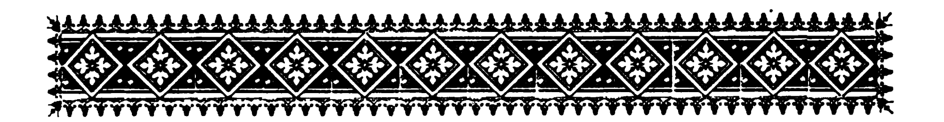
PIERRE V Guérin de Tencin. — Pierre V Guérin de Tencin, né à Grenoble en 1680, devint docteur et grand vicaire de Sens en 1705. Il fut nommé à l'archevêché d'Embrun le 6 mai 1724, et sacré le 2 juillet suivant. En 1727, il présida le concile provincial d'Embrun, dans lequel Jean Soanen, évêque de Senez, fut interdit. Il fut fait cardinal en 1739, et devint archevêque de Lyon en 1740. Il mourut le 2 mars 1758.

BERNARDIN-FRANÇOIS Fouquet. — Bernardin-François Fouquet, à peine âgé de 35 ans quand il fut nommé à Embrun, fut sacré le 8 janvier 1741. Dès 1746, il travailla à l'érection d'une collégiale à Briançon, et son ordonnance du 14 septembre de ladite année, pour l'érection de ce corps, fut homologuée par le parlement de Grenoble, le 18 mars 1747. Aussi, en 1746, il favorisait l'établissement à l'hôpital du St-Esprit d'Embrun, des Dames hospitalières de la Charité de Grenoble, établissement confirmé par le roi en 1748. Il se démit de son archevêché le 8 avril 1767 ; mais il légua 3,000 livres à l'hôpital d'Embrun, 1,000 livres aux pauvres, et autant aux Dames hospitalières qu'il avait appelées de Grenoble. Il mourut à Paris, le 20 avril 1785.

PIERRE-LOUIS de Seyssin. — Pierre-Louis de Seyssin, chanoine-comte de St-Pierre et de St-Chef de Vienne, nommé à l'archevêché d'Embrun en 1767, et sacré le 20 juin de la même année, fit son entrée solennelle dans sa ville métropolitaine le 19 septembre 1768. Il prêcha le discours d'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé de France de l'année 1770. On a une lettre de M. d'Ornacieux l'engageant, en 1783, à laisser Paris pour résider à Embrun. La plus grande gloire de ce prélat est sa conduite en face de la Révolution. Au mois de mars 1791, il était supplanté par un intrus. Il excommunia ce dernier, mais dut partir pour l'exil, où il mourut en 1802, pendant que son diocèse, incorporé au département des Hautes-Alpes, devenait comme tout celui-ci une partie du diocèse de Digne. On sait que ce département forma dès 1823 un diocèse distinct, mais dont le siège était à Gap et y est resté.

L. FILLET.





DESCRIPTION

DES

Localités traversées par le Tramway électrique

DE GRENOBLE A VOREPPE

Environs de Voreppe

CHALAIS *(Suite)*

C'EST un grandiose ensemble de villages, de bourgs, de plaines et de montagnes. C'est tout simplement féerique. On comprend que des hommes, des religieux soient venus planter leur tente et chercher à vivre en paix au milieu de cette nature si riche et si reposante. Aussi, tous ceux qui ont habité Chalais et l'ont aimé, diront comme *Henri Perreyve*, cet ami du P. Lacordaire : « Je ne puis oublier Chalais : j'en ai été blessé au cœur. Dieu veuille m'en conserver le souvenir et raviver par sa grâce les grandes choses que j'y ai entendues. » Et le P. Lacordaire, enthousiasmé de ce « Chalais magnifique », dira que « Chalais est une bénédiction qui remplit son cœur; que la nature et la grâce se disputent à qui en fera le plus beau lieu du monde ». Et bien d'autres passages de ses Lettres, bien d'autres cris du cœur, où l'illustre Dominicain chantait pour ainsi dire les beautés et les douceurs de « son Chalais ».

***

Nous avons plus haut, s'il nous en souvient bien, parlé du torrent de Roize qui arrose? la commune de Voreppe, et du formidable débordement qu'il s'est permis en 1851, et qui faillit emporter le bourg entier. Remontons un peu cette gorge, ce défilé sauvage de Roize; la promenade en vaut la peine au point de vue du site, au point de vue géologique.

Or, l'endroit le plus favorable pour bien saisir la beauté sauvage de la gorge de Roize, est certainement celui où, après l'avoir remontée pendant à peu près une demi-heure, on arrive à de gigantesques escarpements en encorbellement qui bordent le torrent, des deux côtés du cours supérieur, surtout sur la rive gauche. Formés de poudingues agglomérés, d'amas de cailloux agglutinés, cimentés, ils sont un des plus beaux exemples de ces formations géologiques. Ces masses, très rapprochées des rives du torrent,

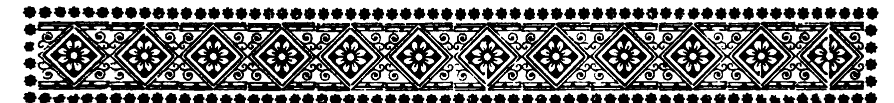
sont à pic; parfois même, elles surplombent au-dessus de la tête des touristes, affectant çà et là la forme d'immenses tours crénelées. Les cailloux de ces agglomérats ne dépassent jamais le volume de la tête. Ils sont de granit, de gneiss talqueux; beaucoup sont d'amphibolite et de diorite; on y tronve aussi des serpentines, des spilites, des jaspes rouges et verts, des pétrosilex, des porphyres Elvan, des calcaires blancs et gris, quelquefois *impressionnés,* des silex, des quartz, etc. Jusqu'ici, on n'a trouvé dans ces poudingues aucun fossile déterminable : mais on rencontre fréquemment des galets et même des morceaux de calcaire néocomien à peine usés qui sont criblés de trous par des coquilles *perforantes;* circonstance qui indique évidemment l'origine *marine* et non lacustre de ces poudingues. Ils sont peu distinctement stratifiés ; et même les divisions par nappes grossières que l'on y remarque n'inclinent pas toutes dans le même sens, et font entre elles des angles assez prononcés. Structure particulière qui tiendrait à montrer que ces bancs de galets ont été déposés dans des eaux fortement agitées, et que le fond de mer où ils s'accumulaient a éprouvé des mouvements de bascule très prononcés pendant la durée même de leur dépôt.

Après ces escarpements dont nous venons de parler, la gorge se rétrécit subitement, pour ne plus laisser qu'un étroit passage, tout obstrué d'éboulements; il s'élargit ensuite un peu, montrant à gauche les restes d'une ancienne exploitation des lignites de Pommiers; exploitation qui a été reprise et donne de bons résultats. Le vallon se termine en amont, par les immenses rochers de la montagne, d'où le torrent se précipite. Là, il faut s'arrêter.

Mais ce que l'on peut surtout visiter à Voreppe, ce sont les immenses carrières de *mollasse.* De même que les poudingues qui les recouvrent, les couches de cette molasse sont de l'époque tertiaire supérieure, comme celles des gorges de la Morge. Elles sont distinctes, présentant souvent dans leurs lits des parties tuberculeuses que l'on prendrait pour des fossiles, si l'on n'en faisait pas un sérieux examen; les couches sont toujours séparées par une espèce de lame argileuse interposée. Le grain des couches exploitées est ordinairement fin, et on y voit beaucoup de paillettes de mica. La *mollasse,* on le sait, est une sorte de pierre friable qui se durcit à l'air, et qui, pour la facilité de sa taille, sa légèreté et son prix peu élevé, est fort employée dans les constructions, surtout à Grenoble. Les galeries percées dans la montagne ont en moyenne 8 mètres de largeur, sur 17 de hauteur; elles se coupent à angles droits. Le nombre en est si considérable qu'il faudrait une grande partie de la journée pour les parcourir. Ces carrières sont très anciennes; et il paraît qu'elles ont servi aux constructions de Grenoble depuis leur découverte. On peut dire que ces carrières sont certainement la plus belle localité pour étudier les rapports qui existent entre les mollasses et les cailloux roulés. Sur quelques points de ces mollasses, on trouve des fossiles d'huîtres d'une belle conservation.

Enfin, au hameau de *Malaussane*, sur la rive droite de la Roize, un peu au-dessus du bourg, et au bas de la montagne de Ratz (versant est), on exploitait des sables purs, blancs ou colorés par de l'oxyde de fer ; ils sont employés pour les verreries et pour la fabrication de briques réfractaires. On y trouvait beaucoup de rognons de silex caverneux, bien différents des silex de la craie. Or, ces silex sont tantôt disposés en lits peu réguliers et peu continus, tantôt épars dans les sables. Il y a quelques années, on trouvait aussi dans une espèce de terre sableuse des masses de carbonate de chaux, en cristaux bacillaires ; et, personnellement, nous nous rappelons en avoir recueillis de magnifiques échantillons que nous avions peine à rapporter. Cette exploitation se continue en remontant la route de Voreppe à St-Laurent.

(A suivre). E. JACQUART.



BIBLIOGRAPHIE

J. Brun-Durand, membre non résidant du Comité des travaux historiques. — *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme.* (Suite).

Pareil ostracisme n'existe pas chez M. Brun-Durand. Il fait au clergé une part convenable, sinon très large. Les autres personnages, quel que soit leur caractère, sont aussi traités avec la plus parfaite loyauté. Quant aux appréciations, il s'abstient d'en formuler, laissant aux lecteurs le soin de porter eux-mêmes un jugement, *ex informatâ conscientiâ*, sur la valeur morale des personnages dont il a fait passer les faits et gestes sous leurs yeux.

Pour la Drôme seule, M. Brun-Durand nous a donné à peu près autant que M. Rochas pour tout le Dauphiné, sinon pour le nombre, du moins pour l'étendue des notices. Les deux ouvrages, formant deux volumes chacun, n'ont qu'une légère différence de pagination : XII-464 et 504 chez M. Rochas, et X-413 et 471 chez M. Brun-Durand, en observant que le format de celui-ci est plus considérable. Quant à la proportion des notices de Drômois, on en jugera par le tableau comparatif suivant, où elles sont comptées et réparties, pour chacun des deux auteurs selon l'ordre alphabétique :

	M. BRUN-DURAND	M. ROCHAS	
Lettre A	70	20	plus 4 apocryphes et Aimon, évêque de Valence, omis par M. Brun-Durand.
— B	112	50	plus sept membres de la famille de Boffin que M. Brun-Durand ne mentionne pas, un apocryphe et deux personnages douteux, simplement nommés.
A Reporter	182	70	

	M. Brun-Durand.	M. Rochas.	
Report..	182	70	
— C	97	29	dont trois non mentionnés par M. Brun-Durand, plus un apocryphe et un douteux.
— D	62	29	plus un douteux (1).
— E	13	3	plus un apocryphe.
— F	47	24	dont deux non mentionnés par M. Brun-Durand.
— G	59	11	dont deux *item*.
— H	13	6	plus Héracle, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Dauphinois d'origine, mais non de la Drôme.
— I	»	1	Ivoy, omis par M. Brun-Durand.
— J	12	7	dont deux pareillement omis.
- L	75	35	dont deux *item*, plus deux apocryphes.
— M	82	29	plus 12 Moreton, dont 4 seulement figurent dans M. Brun-Durand (2).
— N	10	1	deux apocryphes et trois douteux.
— O	12	5.	
— P	66	36	dont 16 Poitiers (desquels M. Brun-Durand mentionne 14) et 2 omis par M. Brun-Durand (les 3 membres de la famille Perrinet ne comptant que pour une notice); plus 3 apocryphes et un douteux.
— Q	5	3.	
— R	44	16	M. Rochas marque deux Romieu; M. Brun-Durand n'en admet qu'un. Par contre, celui-ci renvoie, pour l'art. *Reclus*, à la *Biographie du Dauphiné*, qui n'en dit rien au passage cité (tome II, p. 255).
— S	34	14.	
— T	16	6.	
— U	»	1	C'est l'article de la famille d'Urre, à laquelle M. Rochas consacre une notice d'ensemble. Parmi les 22 membres qu'il nomme, plusieurs ont joué un rôle important et la plupart sont nés dans la Drôme.
— V	37	10	plus un douteux.
— Y	1	»	
Supplément :	17	»	

Total : 888 — 337

(1) Nous observerons que les articles ne se trouvent pas tous sous la même lettre dans la *Biographie du Dauphiné* et dans le *Dictionnaire biographique de la Drôme*. C'est ainsi que M. Brun-Durand met *Escalin des Aimars*, baron de *La Garde*, à l'art. *Escalin*, tandis que M. Rochas le met à l'art. *La Garde* : de même chez le premier, l'art. *du Vivier* est à la lettre D, et dans le second à la lettre V. L'abbé *Vachet* est *Levachet* chez M. Rochas; *Derodon* chez celui-ci est à la lettre R *(de Rodon)* chez celui-là, etc. Il en résulte que, pour la lettre D par exemple, M. Brun-Durand a 29 références à des articles de Rochas, lorsque celui-ci n'a, en réalité, que 25 articles de Drômois sous cette lettre. Nous avons observé, dans cette supputation, l'ordre suivi par M. Brun-Durand; mais nous avons tenu compte, à l'actif de M. Rochas, des notices qui ne sont pas dans son successeur.

(2) Il n'y a qu'une notice d'ensemble sur la famille de Montauban, de laquelle M. Brun-Durand cite quatre personnages. Nous ne la comptons que pour une, d'autant plus que c'est à peine si deux sur quatre des personnages susdits s'y trouvent nommés. Les articles consacrés aux deux Montalivet sont précédés d'une notice sur les Bachasson.

II. CLASSEMENT

Les 888 personnages qui forment la population du *Dictionnaire biographique de la Drôme* peuvent être considérés à un triple point de vue : 1° pour l'époque où ils ont vécu ; 2° pour leur origine ; 3° pour leur profession. Nous allons donc en faire la répartition, selon l'ordre chronologique, selon l'ordre topographique, et selon les différentes catégories de célébrité ou de mérite par lequel ils se sont signalés.

§ 1. **Chronologie.** — Les illustrations grandes ou petites recueillies par M. Brun-Durand sont échelonnées tout le long de l'ère chrétienne, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, en observant que leur nombre va *crescendo* à mesure que l'on descend vers les temps modernes, sauf un arrêt pendant les deux siècles qui ont précédé le nôtre. Les documents devenant plus précis et plus abondants, surtout depuis l'invention de l'imprimerie, projettent un jour beaucoup plus grand sur le théâtre où se joue la grande comédie humaine, et nous en font connaître d'une manière plus distincte les principaux acteurs.

Le plus ancien de nos compatriotes connus est l'historien Trogue-Pompée, qui était Voconce. Il vivait sous Auguste, et appartenait par conséquent aux premières années du premier siècle de notre ère, peut-être était-il antérieur. Lui compris, on ne trouve que 65 personnages jusqu'à la fin du XIIIe siècle, appartenant pour la plupart à l'Eglise, comme évêques ou comme saints, ou aux grandes familles de la contrée : les Clérieu, les Mévouillon, les Montauban, les Poitiers, etc. Le XIVe siècle en compte 22, à peu près tous gens d'Eglise, et le XVe, 32, où nous commençons à trouver, avec des sujets des deux catégories ci-dessus, un certain nombre d'industriels et d'artistes.

Le XVIe siècle est plus abondant à lui seul que les quinze qui précèdent. C'est l'époque des guerres de Religion ; bon nombre des nôtres entrèrent dans le mouvement et se distinguèrent à la tête de l'un ou l'autre des partis. C'est aussi l'époque de la Renaissance des lettres, et quelques autres les cultivèrent avec plus ou moins de succès. Ce siècle apporte un contingent de 136 noms au Temple de Mémoire de la Drôme.

Le XVIIe siècle ne suit pas la progression ascendante ; l'épanouissement de nos grands hommes subit un moment d'arrêt. Il y a cependant presque la balance avec le précédent : 131 au lieu de 136. Cela s'explique, du reste, facilement. Pendant les temps de révolution et de troubles, on trouve toujours un plus grand nombre de gens qui font du bruit, et qui obligent la postérité à s'occuper d'eux. Mais, la tempête s'étant calmée et le flot qu'elle avait soulevé s'étant écoulé, des circonstances toutes différentes amènent sur la scène d'autres personnages moins nombreux et moins bruyants. Les gens de guerre ont fait place aux controversistes et les hommes de lettres ou de loi ont succédé aux prédicants. Ce sont les règnes réparateurs d'Henri IV et de Louis XIII, suivis de celui de Louis XIV, qui a donné son nom au siècle. Des talents divers se font jour pour former la brillante pléiade qui illustra la seconde moitié de ce siècle. Le Dauphiné devait y apporter un honorable contingent et la Drôme y forme convenablement sa part contributive.

Le XVIIIe siècle est encore moins fécond : il ne présente que 106 personnages ayant vécu dans ses limites. 87 autres, qui n'ont pas dépassé le premier quart du siècle suivant, lui appartiennent par le commencement de leur carrière. La plupart de ces derniers ont joué un rôle pendant la Révolution. Mais même avec cet appoint, pris sur le siècle qui vient de s'écouler,

le contingent du XVIIIe siècle ne dépasse que d'un tiers celui du XVIe : ce qui est peu, eu égard aux facilités d'information qu'offrent les innombrables mémoires qui nous font connaître dans leurs moindres détails les annales des trois derniers siècles, et qui ont mis en lumière tous les personnages qu'ils renferment.

Par contre, avec le XIXe siècle, c'est la foule qui arrive à flots pressés. Outre les 87 adjugés au siècle précédent, nous trouvons 128 personnages à cheval entre les deux, morts après 1825, dont 79 ont franchi la première moitié du nôtre ; et 180 autres qui y sont nés et morts : ce qui fait un total de 395 personnages ayant vu ce siècle. C'est presque la moitié de tout le Dictionnaire. Des derniers comptés, 136 sont morts après 1870, et sont par conséquent tout à fait nos comtemporains ; quatre de ceux-là figurent dans Rochas, étant encore vivants alors, savoir : le médecin Adolphe Armand, le chanoine Jouve, l'ancien ministre Camille de Montalivet et F. de Vaugelas. Depuis 1895, c'est-à-dire pour les six dernières années, il n'y a pas moins de 28 personnages, tous très dignes de figurer. Huit sont morts pendant la composition de l'ouvrage, et les suivants, pendant qu'on l'imprimait : Ch. Clair, S. J., (21 mars 1899); R. P. Apollinaire (27 octobre 1899) ; Sœur Saint-Henri (7 nov. 1899) ; l'abbé Didelot (15 janv. 1900 ; l'abbé Nadal (7 févr. 1900); gén. Nugues (29 mai 1900); Gustave Latune (29 octob. 1900); Adolphe Ponet (1er nov. 1900); Anatole Lantelme (18 janv. 1901). Les trois derniers, ainsi que le P. Apollinaire et l'abbé Didelot n'ont pu paraître qu'au supplément.

Ne dirait-on pas que nos derniers grands hommes se pressaient de mourir pour avoir une place dans le Panthéon de la Drôme, qui probablement ne sera pas renouvelé ni rajeuni de longtemps. A la proportion de 28 pour six ans, il n'y aurait pas moins de 464 personnages par siècle à enregistrer : ce serait pour un seul siècle plus de la moitié de la population totale recueillie dans dix-neuf.

Ajoutons pour compléter cette statistique de nos illustrations du XIXe siècle, que les quinze personnages suivants n'auraient pas atteint, à l'heure qu'il est, leur soixantième année : Achard (Marius), 1853-1889; Amodru (François), 1843-1886; Bordas, 1846-1898; Chalamet (Hipp.), 1846-1897; Mgr Colomb (Siméon), 1844-1898; Courtois, 1846-1894; Giraud (Léon, 1852-1893 ; Grand, 1842-1886 ; Jullien (Amédée), 1848-1867 ; Lisbonne, 1842-1874; Peloux (Adrien), 1850-1871 ; Rivière, 1853-1883; Vallentin (Florian), 1851-1883 ; Vossier, 1844-1887 et Voulet, 1866-1899. Ce dernier est celui dont la date de naissance est la plus récente. Il a eu, comme émules de jeunesse, dans ce siècle, outre cinq de ceux qui figurent dans la présente liste, le littérateur Boirayon (1799-1822) et le violoniste Paul Julien (1840-1867).

§ 2. **Topographie.** — Les grands hommes sont l'honneur de leur pays et leur gloire rejaillit sur les lieux qui les ont vus naître et qui les ont donnés à la patrie; c'est de là qu'ils se sont élevés comme des astres lumineux pour briller sur le monde. Ce sol est celui qu'ont foulé leurs pas; cet horizon est le même qui a frappé leurs premiers regards. Les habitants de leur village s'estiment fiers d'être leurs compatriotes, et en lisant dans l'histoire le récit de leurs hauts faits, ils se sentent grandir eux-mêmes en pensant qu'ils sont, eux aussi, les fils de cette terre généreuse qui les a produits. Dans les villes et dans les grands bourgs, on donne leurs noms aux rues et aux places publiques, on leur érige des statues; dans les villages, on montre la maison où ils sont nés, et on entoure de respect ces lieux qui ont été témoins de leur enfance. Leur mémoire semble s'être attachée

à ces murs, à ces champs, à ces coteaux, qui furent les premiers objets de leurs affections; et si leurs descendants subsistent encore, surtout avec le même nom, cette glorieuse parenté leur est une véritable noblesse, reconnue et respectée de tous.

L'auteur du *Dictionnaire* a eu l'excellente pensée de dresser une table des lieux qui ont donné le jour à quelqu'une des célébrités qu'il a enregistrées (1). Cette table est instructive : elle nous permet de nous livrer à une étude comparative sur le plus ou moins de fécondité ou de stérilité des différentes régions de la Drôme, en même temps que sur la qualité de leurs illustrations. Naturellement, ce sont les villes qui en comptent le plus. Voici l'ordre que leur assigne le nombre présenté par chacune d'elles : Valence, 111 ; Romans, 89 ; Montélimar, 60 ; Crest, 58 ; Die, 48 ; Grignan, 20, dont 12 Adhémar ; St-Vallier, 18 ; St-Paul-Trois-Châteaux, 15 ; Nyons, 12 ; Bourg-de-Péage, 11 ; le Buis, 10 ; Chabeuil et Loriol, 10. Pierrelatte, 7 ; Dieulefit et St-Jean-en-Royans, 6 ; Saillans, St-Donat, et Tain. 5. Les autres chefs-lieux de canton figurent pour des chiffres moindres, savoir : Châtillon-en-Diois, 4 ; Marsanne, 3 ; le Grand-Serre, 2 ; la Motte-Chalencon, Remuzat et Bourdeaux, 1. Ce dernier n'a que le berceau d'une famille dont aucun des membres marquants n'est né dans ses murs, les Freycinet. Par contre, il convient de lui assigner Casaubon, qui ne figure dans notre *Dictionnaire biographique* que pour avoir été conçu en ce lieu. Il est allé ensuite voir le jour à Genève.

La Chapelle-en-Vercors, Luc et Séderon n'ont pas fourni un seul nom au Panthéon de la Drôme. Parmi les autres communes qui ne sont pas chefs-lieux de canton, il convient de citer Charpey, avec 9 illustrations ; Allex et Suze-la-Rousse avec 8 ; Clérieux, Etoile et Mévouillon avec 7 ; Livron avec 6 ; Aouste, Montauban et Montchenu avec 5. Le gros Bourg-lès-Valence, qui compte plus de 4.000 âmes, n'est représenté que par quatre noms. Douzère, Montbrun et Vinsobres en ont autant.

Des 379 communes de la Drôme, 153 seulement figurent parmi celles qui ont produit quelque célébrité. Ce sont les deux cinquièmes. Il serait fastidieux d'énumérer ici quelles sont les fertiles et les stériles ; nous observerons seulement que, en dehors des villes, les régions les plus fécondes sont celles qui avoisinent le Rhône, et en particulier les cantons de St-Vallier, de Loriol et de Pierrelatte, où presque toutes les communes présentent quelque illustration. Après cela, on peut citer les environs de Romans et de Crest, puis les cantons de Chabeuil et de Dieulefit, où la moitié des communes sont nommées. Par contre, les régions les plus stériles sont les cantons de Bourdeaux, de Die, de la Motte-Chalençon et de Remuzat, plus la Chapelle-en-Vercors et Luc qui n'ont pas même une illustration au chef-lieu. Séderon est dans le même cas ; mais trois communes de ce canton compensent la stérilité du chef-lieu ; ce sont : Mévouillon, Montauban et Montbrun.

(1) Cette table présente quelques inexactitudes. Plusieurs noms se retrouvent en deux endroits ; d'autres sont omis ; quelques-uns sont attribués à des communes qui ne sont pas les leurs. Il y a enfin des confusions de lieu, comme le château de Vachères, sur Montclar, pris pour la commune de ce nom, dans le canton de Die. Dans la supputation qui suit, nous avons suivi très exactement les données du *Dictionnaire*, en laissant de côté les lieux douteux ou ceux qui ne sont indiqués que par approximation.

Cyprien PERROSSIER,

(A suivre.) *Archiviste diocésain de Valence*



ALEXANDRE MILON

Evêque de Valence

(Suite)

UNE convention fut acceptée de part et d'autre en 1737; elle fut approuvée par des lettres patentes reconnaissant les titres conférés par les professeurs des deux établissements du Vivarais, sous le contrôle de l'Université de Valence, comme participant aux droits et privilèges dont jouissaient dans tout le royaume. les diplômes universitaires. Les professeurs des *séminaires unis* devaient prendre leurs grades à Valence; maîtres et élèves s'engageaient à se conformer aux statuts, règlements de l'Université valentinoise.

L'exemple de l'évêque de Viviers fut bientôt suivi par d'autres prélats. Mgr Charles de Rochebonne, archevêque de Lyon, et Mgr François de Beringhen, évêque du Puy, obtinrent, aux mêmes conditions, de l'Université de Valence, la même faveur pour les élèves de leurs séminaires, ainsi que l'évêque de Clermont en 1739.

Valence était devenu un grand centre académique. Son rayonnement scientifique s'étendait sur des établissements d'instruction nombreux et très estimés.

La reconnaissance du corps universitaire envers le vénéré prélat s'affirma d'une manière solennelle. Voici, en témoignage, un extrait d'une délibération prise, à la date du 25 janvier 1752, par le conseil professoral :

« Le recteur propose qu'il a été question de se procurer le « portrait de Mgr l'Evêque, chancelier de cette Université. Il a aperçu, « dans tous les membres de la Compagnie, le juste et respectueux empres- « sement qu'ils avaient tous, de placer dans cette salle publique le « portrait de leur protecteur et conservateur, et il a senti qu'ils étaient « tous si forts remplis de l'idée des bienfaits que cet illustre prélat ne cesse « de répandre sur eux, qu'ils prirent la sage et prudente résolution de lui

« députer MM. les premiers professeurs des facultés, M. le Recteur en « tête, pour supplier Sa Grandeur que l'on mît ici son portrait... Conclut « que, incessamment, il sera fait par le sieur Treillard, une copie du « portrait de Mgr l'Evêque peint par le célèbre Rigaud... Il paraît conve- « nable d'ajouter à ce portrait une dédicace qui exprimerait les motifs de « l'humble gratitude de la Compagnie par ce mot : *Conservatori*. De « plus qu'on ajoutera dans les embellissements de la cheminée de la « salle royale ce vers d'Horace :

« *Hic ames dici pater atque Princeps* » (1).

De nos jours, on élabore une loi pour priver des maîtres du droit d'enseigner parce qu'ils sont religieux; on veut assujettir toute la jeunesse de France à un enseignement qui a la prétention d'exclure toute idée religieuse.

Nos pères avaient plus de générosité dans l'esprit et dans le cœur. Valence, ville alors comptant tout au plus sept mille âmes, offrait aux amis de l'étude, une Université. Il y avait là des facultés de droit, de médecine, de la théologie et des arts. Au dix-huitième siècle, on y introduisait les sciences naturelles et mathématiques. Professeurs laïcs et prêtres y vivaient en une admirable fraternité; maîtres et élèves étaient heureux d'appartenir à une corporation, sorte de république presque indépendante. L'évêque en était le chancelier, ou mieux le principal bienfaiteur; son zèle faisait si bien estimer au loin l'Université de Valence que de grands établissements d'instruction tenaient à honneur de s'affilier à elle.

Aujourd'hui, tout cela est renversé au nom des droits de l'Etat, c'est-à-dire d'une entité qui n'est ni la patrie, ni la famille, ni la religion, ni le savoir, mais quelque chose de confus, résultat d'élections encore plus confuses : cette entité aveugle, seule, gouvernera les écoles !

Que Dieu nous rende le bon sens de nos pères !

***

Ordonnances synodales du diocèse de Valence, publiées *dans le Synode général, tenu par Monseigneur l'illustrissime et révérendiseine* ALEXANDRE MILON, *évêque et comte de Valence, le 1er septembre 1728.*

Pour connaître la situation et la discipline de l'ancien clergé de France, il faut étudier les vieilles ordonnances synodales de nos diocèses.

Nous avons sous les yeux les ordonnances de Mgr de Cornac, publiées à Valence en 1673. C'est une petite brochure de quelques pages. Mgr de Catellan donna aux prescriptions disciplinaires un plus grand développement.

Les Ordonnances de Mgr Milon forment un volume in-douze, de

(1) Ce portrait, peint par Treillard, d'après Rigaud, est sans doute celui qui orne aujourd'hui le salon de l'hôpital de Valence.

près de quatre cents pages. L'évêque établit de nombreux règlements pour rappeler aux prêtres leur dignité, ainsi que les principales obligations du ministère paroissial, pour veiller à l'entretien des églises, à la conservation de leurs biens, enfin à la regulière administration des sacrements.

L'institution des *Retraites pastorales* semble remonter, dans le diocèse de Valence, à notre Alexandre Milon. Sans doute les pieux *Prêtres du St-Sacrement* furent en cela, comme ils l'avaient été pour l'établissement du Séminaire, de zélés auxiliaires; mais c'est dans les Ordonnances de Mgr Milon que nous en trouvons le premier règlement.

« Faisant donc réflexion sur les grands avantages que l'on retire de la « retraite, nous exhortons tous les curés et vicaires de notre diocèse, et « même tous les autres ecclésiastiques, bénéficiers ou constitués dans les « Ordres sacrés, de prendre, chaque année, au moins huit jours pour se « recueillir et reconnaître leur avancement spirituel, les fautes commises « dans le ministère et profiter de tous les avantages de la retraite.... »

« Nous avons résolu d'établir deux Retraites, dans le cours de chaque « année, dans notre Séminaire, et nous ordonnons à tous nos curés et « vicaires de s'y rendre à leur tour, qui sera au moins de trois ans en trois « ans, selon l'ordre et le temps qui seront ci-après marqués. »

« Chaque retraite triennale durera pendant dix jours consécutifs : la « première commencera le mercredi dans la seconde semaine après l'oc- « tave de Pâques et durera jusqu'au vendredi de la semaine suivante « inclusivement; la seconde commencera le 12 novembre pour durer dix « jours. »

Il y avait dans ce règlement un conseil et un ordre. L'évêque exhorte ses prêtres à se recueillir pendant huit jours pour une retraite annuelle; il ordonne à tous de suivre les exercices d'une retraite triennale. C'est l'établissement régulier de ces retraites pastorales qui est l'œuvre, dans le diocèse de Valence, de Mgr Milon. Avant lui, un séminaire inachevé ne permettait pas de réunir un nombre important de prêtres, dans une maison qui renfermait déjà le personnel d'une congrégation, leurs novices et des étudiants séminaristes.

Les Ordonnances synodales de Mgr Milon partagent le clergé paroissial du diocèse en six groupes; chacun composé de vingt-trois curés ou vicaires, convoqués à une date déterminée et de manière à laisser le moins possible les paroisses privées de secours spirituels.

Les *Conférences théologiques* qui réunissent les prêtres d'un même canton pour des études communes paraissent antérieures à l'épiscopat de Mgr Milon, qui se contente dans ses Ordonnances d'en rappeler « la nécessité, l'ordre qu'on y doit tenir et les peines qu'encourent ceux qui y manquent. »

Les mêmes Ordonnances règlent tous les détails de la tenue des *Synodes annuels* et des *visites épiscopales*. Mgr Jean de Catellan avait partagé son diocèse en quatre archiprêtrés. Mgr Milon confirme cette mesure, si

utile, dit-il, pour la conservation de la discipline ecclésiastique. Il s'étend longuement sur les droits et fonctions des archiprêtres. « Nous ordonnons à tous les curés, vicaires et autres ecclésiastiques de leur district, de les reconnaître comme nos principaux officiers, de les aimer et honorer comme tels. » Valence, Loriol, St-Jean-en-Royans et St-Sylvestre pour le Vivarais, étaient les chefs-lieux des quatre archiprêtrés.

A cette époque, l'école était confiée au ministère paroissial; aussi l'évêque, « conformément aux Déclarations de sa Majesté et aux Ordonnances de nos prédécesseurs » établit des règles pour le choix des maîtres et maîtresses d'école placés sous l'inspection de l'Archiprêtre. Il recommande à tous les curés de travailler incessamment à établir des maîtres et maîtresses dans toutes les paroisses.

A tous ces règlements s'ajoutent des prescriptions d'une importance bien moindre, mais qui nous font connaître certaines coutumes du vieux temps.

« L'usage des perruques avait passé, par une espèce de contagion, des personnes du monde aux ecclésiastiques. » L'évêque blâme cet usage comme « contraire à la modestie cléricale »; il signale la malpropreté parfois dégoûtante des perruques portées à la campagne, et se réserve, sous peine de suspense, les permissions indispensables à toux ceux qui croiraient avoir des motifs pour maintenir sur leur tête un appendice qui devait être singulièrement encombrant.

Il n'est pas facile de combattre les modes généralement reçues. Nous pourrions ici adresser une malice à notre vénéré Mgr Milon. Il défendait à ses prêtres l'usage de la perruque, et ses divers portraits représentent ce prélat avec cet ornement! Peut-être même, au XVIIIe siècle, n'eût-il pas trouvé un peintre qui eût consenti à reproduire une tête non surmontée d'une riche chevelure.

D'autres détails peuvent nous donner des renseignements sur la valeur du numéraire à cette époque.

On sait qu'alors les traitements ecclésiastiques reposaient sur des biens-fonds ordinairement affermés à des *dîmeurs*. Les Ordonnances obligent ceux-ci à payer, par trimestre, la *portion* ou traitement de chaque vicaire, s'élevant annuellement à cent cinquante livres. Elle était de trois cents livres pour les curés. On voit que, même sous l'ancien régime, les traitements ecclésiastiques étaient médiocres. Quelques annés avant la Révolution, cette *portion* dite *congrue*, parce qu'on la disait suffisante pour l'entretien d'un curé, fut élevée de trois cents livres à cinq cents.

Le casuel ecclésiastique était en rapport avec le traitement fixe. En 1728, les fidèles donnaient, en demandant une messe basse, dite de dévotion, six sous six deniers. Pour chaque messe de fondation, l'honoraire du prêtre était de huit sous; pour une grand'messe, seize sous six deniers.

Assurément les prêtres qui jouissaient de ces revenus ne devaient pas être dans une grande aisance; toutefois la valeur du numéraire a tellement

changé que l'on peut affirmer qu'ils étaient encore plus riches que les prêtres recevant, de nos jours, un traitement de neuf cents francs.

Il est vrai qu'un certain nombre de curés étaient, sous l'ancien régime, en même temps *prieurs*, c'est-à-dire à peu près seuls bénéficiers des revenus d'anciens prieurés, ou petits monastères, autrefois habités par plusieurs religieux ; mais ces revenus avaient été si dilapidés que parfois le prieur avait peine à constituer la portion congrue et à fournir aux autres frais du culte.

Signalons encore un détail qui avait son influence dans les habitudes de nos pères et qui nous est manifesté par les Ordonnances de Mgr Milon. Nous trouvons l'indication de plus de vingt fêtes qui devaient être chômées, le jour où elles tombaient ; mais les fêtes des SS. Patrons n'étaient obligatoires que pour la ville ; d'autres, comme la Commémoraison des fidèles trépassés, permettaient le travail ordinaire *après la messe.*



VUE DE L'ÉVÊCHÉ DE VALENCE AU TEMPS DE Mgr MILON

Sur le fond, au nord, silhouette de l'ancien clocher. En avant, façade méridionale de l'évêché et terrasse du jardin s'appuyant sur le vieux rempart.
Au pied de ce rempart, chemin descendant vers le bac du Rhône.
De l'autre côté de cet étroit ravin, tertre sur lequel s'élève aujourd'hui l'esplanade de Championnet.
Au pied, entre deux petites murailles, la fontaine de la Roubine.

Tous ces règlements publiés par Mgr Milon, dès la troisième année de son épiscopat, dans des Ordonnances synodales, attestent son zèle et l'esprit qui l'animait.

Issu d'une famille qui avait vu plusieurs de ses membres à la tête des principales administrations du royaume, Mgr Milon paraît avoir possédé un véritable esprit d'ordre. Nous le verrons payer des sommes considérables pour l'embellissement de sa cathédrale, doter richement sa famille et laisser près d'un million à l'hôpital de Valence. Sans doute, il jouissait de revenus importants, mais ses habitudes de grand seigneur, ses riches

collections de tableaux, ne lui auraient pas permis toutes ses largesses, si une sage économie n'avait pas présidé au maniement de sa fortune personnelle.

Les archives départementales de la Drôme conservent un vrai monument de cet esprit d'ordre et de sage administration. C'est un volumineux *pouillé* ou dénombrement de tous les bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Valence, à l'époque de Mgr Milon. Nous y trouvons l'état, en 1728 et 1729, de toutes les églises, depuis la Cathédrale jusqu'aux plus modestes chapelles perdues dans le Vivarais, entre les rivières du Doubs et de l'Eyrieux.

Chaque feuille donne le tableau d'un bénéfice spécial, le nom du Saint sous le vocable duquel a été érigé le sanctuaire, le personnage (évêque, chapitre ou abbé) qui a le droit de présenter le titulaire, les divers revenus, les charges. Chacun de ces procès-verbaux a été dressé sous la responsabilité de quatre membres de la *Chambre ecclésiastique* diocésaine : de Bovets, archidiacre, de Brossey, Montresse et Chaix. Au bas de la page se trouve toujours la signature : Alexandre, évêque et comte de Valence.

Le revenu de l'évêché est porté à 14.975 livres, sur laquelle somme il faut prélever, pour diverses charges, 1.301 livres, ce qui laisse le revenu net à 13.666.

Le Chapitre de l'église-cathédrale, manse Ste-Apollinaire, se compose de quatre *dignités :* doyen, prévôt, un abbé (de St-Félix), un archidiacre et dix chanoines. L'évêque a la nomination de deux dignités, les deux autres dignités et les dix chanoines sont à la nomination du Chapitre.

Le total des revenus du Chapitre s'élève à 13.032 livres, mais, en prélevant les charges, il ne reste pour l'entretien des dix chanoines, que la somme de 6.674 livres. Parmi les charges figurent les portions congrues des quatre curés desservant toute la ville et l'entretien de plusieurs prêtres *habitués*.

Les dignités possédent un revenu spécial. Citons le plus riche. Le *doyenné*, dont le titulaire se trouvait être alors un sieur Badouleau, jouissait d'un revenu de 2.105 livres, sans aucune charge. Mais disons que dans l'énumération des revenus figure une rente de 1000 livres, laissée par un ancien doyen Badouleau de la Mézangère.

Ce n'était pas un simple amour de statistique qui avait porté notre évêque à entreprendre un tel travail.

L'Abbé MAZET,
Chanoine.

(A suivre).



LE MONDE DAUPHINOIS

A Pékin, inauguration du boulevard Voyron. — M. A. Barnier, éleveur à Méaudre, a remporté trois premiers prix au Concours général agricole de Paris. — M. Besson, curé de Primarette, a été nommé archiprêtre de Meyzieu. — M. Tancrède Bastet vient d'obtenir, au Salon de Tunis, la décoration hors concours attribuée par le jury et la nomination d'officier de l'ordre du Nicham-Iftikhar. — Le recueil de poésie « En plein soleil » a valu à son auteur, M. H. Second, un prix de l'Académie Delphinale. — M. de Mortillet, le célèbre archéologue dauphinois, né à Meylan, qui a étudié d'une manière toute spéciale les monuments et objets préhistoriques, aura bientôt sa statue à Grenoble. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient d'accorder une médaille d'or de mille francs au savant professeur des Facultés catholiques, M. le chanoine Ulysse Chevalier, pour son « Etude critique sur le Saint-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin » et son « Sacramentaire et Martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy. » — M. l'Abbé France, *Directeur de la Croix de l'Isère*, a reçu la décoration pontificale dite : *Pro Ecclesia et Pontifice*.

MARIAGES

A Perey (Manche), M. Paul Perrossier, docteur en médecine, neveu de M. le chanoine Perrossier, collaborateur aux *Annales*, avec Mlle Camille Foucher. — A Paris, le statuaire dauphinois Adolphe Finet avec Mlle Geffrier. — M. R. Dubost, neveu de M. le sénateur Dubost, avec Mlle J. Bonard, fille du président du Conseil d'administration du Métropolitain. — A Uriage, M. Lucien Dru avec Mlle M. Buisson, fille de M. E. Buisson, concessionnaire général de l'établissement thermal d'Uriage. — Mlle de Meffray avec M. de Baulny. — A Vienne, Mlle Marie Duret, fille de M. Philibert Duret, avoué, avec M. Félix Reygner.

NÉCROLOGIE

A Chasselay (Rnône), Mme Hedwige de Prunelle, comtesse de Bouchaud de Bussy.— A Marseille, M. Bergasse. beau-père de M. le comte de Revel du Perron et de M. de Gailhard-Bancel, député. — A Grenoble, M. le chanoine Auvergne, doyen du Chapitre, ancien secrétaire général de l'Evêché; auteur d'importants ouvrages dauphinois, tels que les *Cartulaires des Ecouges et de Saint-Robert*, récompensés par l'Institut; — la *Chronologie des Evêques de Grenoble*, dont les *Annales* ont publié, l'année dernière, une dernière édition, revue et augmentée; enfin une étude historique très complète sur *Morestel*, son pays natal. — A Domène, M. A. Etienne, un des fondateurs des Papeteries des Gorges. — A Paris, M. A. Jay, frère de M. le Maire de Grenoble. — Au Petit Séminaire du Rondeau, M. Verdon, père de M. le Supérieur du Petit Séminaire. — A Beyrouth, le P. Philémon, Jésuite, originaire de Colonzelle (Drôme. — A Rives, M. Th. Carlin, banquier. — A Reims, M. Ch. Narcisse Farre, originaire de Marsanne (Drôme), président de la *Société fraternelle du Gratin*. — A Saint-Martin-le-Vinoux, Mme Julie-Stéphanie Viallet, belle-sœur de M. Charrière, créateur des Forges d'Allevard, et tante de M. Pinat. — A Saint-Vallier, Mme Marie-Sylvie Champollion, des religieuses du couvent de la Nativité, de la famille des Champollion.



LES
" Annales Dauphinoises "

AUTOUR DU CONCORDAT
(1800-1808)

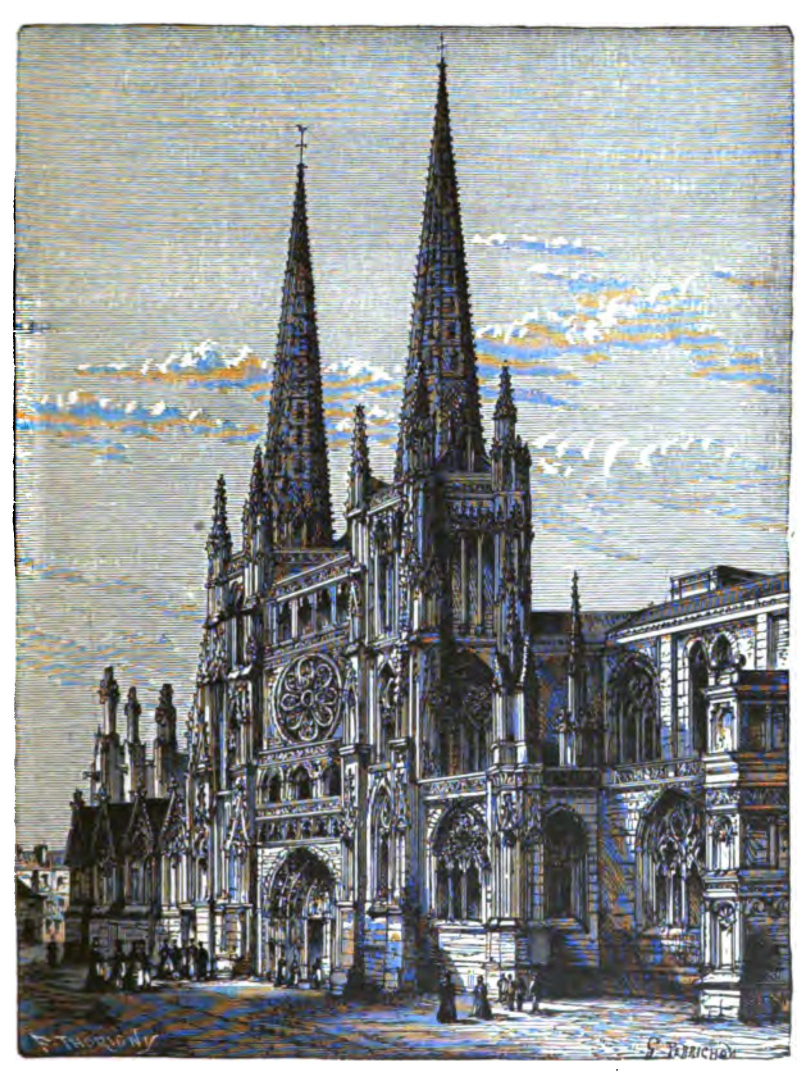
Lettres inédites de Mgr d'AVIAU DU BOIS DE SANSAY
successivement archevêque de Vienne et de Bordeaux
à M. JACQUES ARNAUD
curé de Monteux, puis d'Aouste (Drôme)

(Suite et Fin)

Lettres de l'Archevêque de Bordeaux (1800-1802)

Après avoir prêté serment le 20 juin, dans la chapelle des Tuileries et entre les mains du Premier Consul, Mgr d'Aviau se rendit à Poitiers, dans sa famille, et de là à Bordeaux où il fit son entrée vers le 25 juillet. Son installation solennelle eut lieu le 15 août, en présence de toutes les autorités, dans une cathédrale provisoire, où, du haut de la chaire, Sa Grandeur donna lecture de son mandement de prise de possession. C'était le commentaire, pour ainsi dire obligé, de la parole de l'Apôtre : *Gratia vobis et pax a Deo.* La grâce de Dieu et la paix, que souhaiter de plus utile à tous, après dix ans de révolution politique et religieuse? Fallait-il regretter le passé, se plaindre du présent, désespérer de l'avenir, toucher même légèrement à ces questions irritantes qui avaient si malheureuse-

ment divisé les esprits jusqu'au sein de l'Eglise? Non. Les circonstances commandaient un tout autre langage, celui de la modération et de l'oubli pour amener le plus tôt possible l'apaisement par l'accord du pouvoir civil et religieux, également réclamé du Pape et du Premier Consul : ce fut le langage de Mgr d'Aviau. Il fut compris généralement. Cependant les esprits excessifs ne manquèrent pas de récriminer. Les uns auraient voulu que les schismatiques fussent impitoyablement condamnés, tandis que les autres, les constitutionnels précisément, se plaignaient d'avoir été trop directement attaqués et blessés dans leur honneur. Mgr d'Aviau n'essaya même pas de se justifier. On ne guérit pas si aisément des cœurs aigris par l'injustice, ni des esprits obstinés dans l'erreur. Il s'appliqua plutôt à se tenir au-dessus des querelles engagées entre les groupes extrêmes de son clergé, pour se l'attacher plus sûrement, en pansant les blessures de chacun, en prodiguant à tous les avances de sa bonté. Ce résultat ne pouvait être obtenu qu'à la longue, en ménageant les uns et les autres jusqu'à l'extrême limite des concessions permises. Sans doute, les prêtres insermentés, ceux qui reviennent de l'exil ou des galères, ceux qui, au péril de leur vie, ont continué leur ministère dans le diocèse, méritent tout spécialement la confiance de leur nouvel évêque, et celui-ci voudrait bien n'avoir qu'à les récompenser au lieu de leur demander de nouveaux sacrifices; mais, au nom de l'intérêt général, *pro bono pacis*, il faut qu'il obtienne de leur dévoûment l'abandon de leurs titres, canonicats, cures ou prébendes, et ce qui est plus dur encore, l'oubli même de leur dignité de confesseur de la foi, pour ne point froisser la susceptibilité des constitutionnels et de leurs adhérents. Que de tact il lui faut dans toutes ces négociations! Que de souplesse pour éviter de froisser! Il est vrai qu'il donne un bel exemple en se ralliant à ce régime dont tout semble l'écarter, et son nom et ses antécédents. Il n'a pas hésité à marcher à la suite du Souverain Pontife, parceque, en négociant un traité solennel avec le nouveau gouvernement, celui-ci en a reconnu la légitimité. Dès lors tous ses scrupules sont tombés. Mais il n'en fut pas ainsi dans l'ensemble de son clergé. Il resta difficile de convaincre des esprits ayant sur l'autorité du pape des idées faussées par le gallicanisme et d'apaiser des cœurs irrités par dix ans de calomnies et d'injustices. Quoi? avoir dépensé d'héroïques efforts au service de la vraie foi et accepter aprés de figurer dans le service des paroisses sur le même pied que les prêtres jureurs, schismatiques par ambition ou tout au moins par faiblesse, et dont certains avaient eu une conduite déplorable? Beaucoup et des meilleurs avaient peine à s'y résigner. Mgr d'Aviau s'expliquait parfaitement ces dispositions hésitantes. Il avait été personnellement opposé au système de fusion qui devait, disait-on, faciliter le retour des égarés; mais il avait dû l'accepter, aprés le Saint-Père. comme une dure nécessité imposée par les circonstances. Un mois après son installation, il constatait avec douleur qu'après avoir adhéré au Concordat et s'être soumis à la juridiction de l'évêque, beaucoup d'anciens



CATHÉDRALE DE BORDEAUX

constitutionnels se conduisaient dans leurs paroisses comme par le passé, obstinés dans l'erreur et sans respect pour l'autorité qu'ils avaient reconnue. Embrigadés sous la direction de chefs intraitables, ils se faisaient approuver par les autorités locales et entraînaient dans leur parti tous ceux qui avaient bénificié de la Révolution : fonctionnaires, soldats, acquéreurs de biens nationaux non encore rassurés.

Les mêmes difficultés se voyaient du reste partout. C'est en racontant les siennes que Mgr d'Aviau s'efforce de consoler et d'encourager M. Arnaud, qui souffre de voir le même état dechoses dans le diocèse de Valence et semble porté à outrer les principes dans ses rapports avec l'ancien clergé constitutionnel.

Bordeaux, 23 septembre (1)

Je vous remercie, mon cher Pasteur, de m'avoir donné immédiatement de vos nouvelles et de celles des alentours, quoique je les eusse souhaitées plus favorables pour l'Eglise universelle, et en particulier pour la portion affligée de mon ancien troupeau, et très spécialement pour vous; certains éloges dont vous me parlez ne me flattent ni ne me consolent guères. Il n'est pas probable qu'on vous laisse sans titre (2) et je ne vois pas que vous en deviez refuser tant que l'instituteur (3) se trouvera dans la communion du Saint-Siège. Si on vous repousse ou qu'on vous néglige, soumettez-vous à la divine Providence : je dirais même, bénissez-la. Ces illustres citoyens et leurs adhérents de 2e ordre semblent s'être liés par d'affreux serments; et ils y sont fidèles. Jugez de ma position par ce que vous voyez. Je ne suis pas néanmoins sans espérances. Le changem(en)t survenu dans le Ministère diminuera peut-être l'audace et l'obstination de ces messieurs (4). Les inconvénients à craindre peuvent faire omettre sans crime la réconciliation des églises qui ont servi au culte constit(utionne)l et ne sont pas autrement polluées, puisqu'elles ne le s(on)t point devenues par là aux termes du droit. Des schismatiques réconciliés trop légérem(en)t peuvent être regardés néanmoins comme réconciliés en ce qui regarde la communication. Les sottises qu'ils disent ensuite n'obligent pas à les éviter, jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau frappés de censure. Il est difficile qu'il y ait une notoriété suffisante de nullité première et de non réhabilitation de mariage pour refuser la communion à l'église. Le Pape n'a pas réhabilité tous les mariages; mais un indult où il autorise les évêques à dispenser *in radice matrimonii* facilite beaucoup certaines réhabilita(ti)ons. Alors est censé persévérer le premier consentement... Je suis reconnaissant, comme je le dois, des charitables souvenirs et des anciens coopérateurs et des fidèles diocésains et des fidèles diocésaines. Je me recommande à tous de plus en plus ; mon besoin va croissant. Je n'ai garde assurément de les oublier moi-même... Adieu, mon cher Pasteur, je demeure uni à vos s(aint)s sacrifices et vous prie de compter toujours sur le dévouement de votre affectionné serviteur.

L'arch. de Bordeaux.

(1) Cette lettre est parvenue à M. Arnaud par quelque intermédiaire : elle ne porte pas le timbre de la poste.

(2) Mgr d'Aviau, on le voit, ignorait la nomination de M. Arnaud, à la cure d'Aouste.

(3) Dans le sens vieilli d'*instituer*, établir dans...

(4) L'ex-oratorien Fouché venait de quitter le ministère de la police qu'il ne devait reprendre qu'en 1803. Il était tout dévoué aux constitutionnels.

Quand il reçut cette lettre, M. Arnaud était depuis quelques jours installé à Aouste, son nouveau poste. Il est facile de voir, par les réponses de Mgr d'Aviau, qu'il était de ceux qui, « restés fermes dans le devoir, furent parfois inexorables, ne voyant dans leurs anciens confrères assermentés que des suppôts de Satan, qu'il ne fallait admettre au bienfait de l'absolution qu'au travers des épreuves et des vertus canoniques (1). » Ce fut le tort en effet de beaucoup de braves gens dont se plaignait M. Emery « d'oublier que les situations extraordinaires, uniques dans l'histoire, ne se dénouent pas comme on résout un petit cas de conscience isolé » et que la théologie a prévu... Il ne fallait pas être plus exigeant que le Souverain Pontife, à qui les évènements du reste finirent par donner raison. Malgré leur turbulence et leur ambition, en adhérant au Concordat, en acceptant la juridiction des évêques ayant reçu l'institution canonique du Pape, ils rentraient dans l'unité : c'était l'essentiel. Le schisme avait pris fin. Peu à peu, grâce à l'extrême condescendance du cardinal Caprara, les *déchus* se réhabilitèrent ou furent rendus à la vie laïque. L'église de France reprit cet air de respectabilité qui était chez elle une tradition séculaire (2).

Les dispositions plutôt sévères de M. Arnaud devaient lui faire accepter avec peine, malgré toute sa déférence pour ses supérieurs, l'administration de l'évêque de Valence, Mgr Bécherel, ancien constitutionnel « qui, dévoué protecteur de ses anciens coreligionnaires, sacrifia beaucoup de bons prêtres qui ne partageaient pas son enthousiasme pour Napoléon (3). » Il eut peine à se défaire, dans le ministère paroissial, d'un rigorisme qui s'accommodait peu des larges permissions qui étaient accordées pour régler facilement les nombreuses et complexes questions matrimoniales résultant du schisme et de la persécution. Il trouvait que son évêque outrepassait ses pouvoirs dans certains cas, et pour satisfaire sa conscience, il avait recours aux avis de l'ancien archevêque de Vienne et de son vicaire général, M. Brochier. Celui-ci lui écrivait après un long retard dont il s'excuse :

Les dispenses ne sont accordées dans ce diocèse (Grenoble) que par Mgr l'évêque ou par ses grands vicaires; c'était l'ancienne règle. J'estime que Mgr l'évêque de Valence s'exprime mal en disant à ses prêtres : *Conformez-vous au décret*. Il ne s'agit pas ici d'un décret, mais bien d'un indult. Un décret prescrit ou défend une action; un indult donne la faculté d'accorder une grâce. Mais je pense que Mgr l'évêque a voulu dire aux prêtres de son diocèse : J'ai reçu un indult de Sa Sainteté qui m'autorise à vous déléguer le pouvoir de dispenser *in radice matrimonii* et je vous délègue ce pouvoir, à condition que vous vous conformerez aux dispositions de l'indult. Bref, il faut faire expliquer Mgr l'évêque.

M. le curé d'Aouste avait bien quelque raison de soupçonner au moins des irrégularités de forme dans les procédés administratifs de son évêque.

(1) Abbé Sicard, *Pourquoi le Concordat* dans le « Correspondant », 10 et 25 juin 1900.
(2) Abbé Sicard. *Loc. cit.*
(3) Lettre de M. le chanoine Perrossier, archiviste diocésain.

Et quelle conduite tenir envers les acquéreurs de biens ecclésiastiques ? Le Souverain Pontife a consenti par le Concordat à la spoliation de l'Eglise de France, en déclarant que « ni lui, ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables en leurs mains ou celles de leurs ayant cause. » Mais les douze cent mille détenteurs de ces biens, achetés souvent à vil prix, sont-ils par le fait absous de tout péché ? Rien ne supplée la contrition. Comment s'en assurer chez les pénitents qui, par ces acquisitions iniques, se sont rendus coupables de péché mortel ?

Est-il permis seulement de les interroger à ce sujet ? M. Arnaud avait en trop grand souci le salut des âmes qui lui étaient confiées, pour ne pas chercher le moyen le plus sûr de réparer en elles les effets du péché. Il consulta Mgr d'Aviau et son ancien vicaire général, M. Brochier. Il reçut de celui-ci une longue lettre où la question était discutée à fond, *d'après l'opinion de Mgr d'Aviau lui-même.* M. Brochier le déclare nettement, dans ce document qui fait grand honneur à la sagacité de son jugement. Cette lettre, où se trouve rapportée l'opinion de Mgr d'Aviau sur cette importante question, a naturellement sa place ici.

Monsieur,

Il est bien tems de répondre à votre lettre du deux mai. Je vous prie de ne pas attribuer mon silence à l'indifférence. Je suis toujours pénétré d'estime et de respect pour les anciens coopérateurs de Mgr de Bordeaux. Les maladies et des occupations trop multipliées m'ont empêché de satisfaire mon empressement à vous répondre.

J'ai discutté avec Mgr de Bordeaux, la question que vous proposez, avant son départ pour cette ville. Les administrateurs de Lyon n'y mettoient pas la moindre difficulté. Ils se fondoient sur le Concordat pour la remise des biens ecclésiastiques et sur le haut domaine du Souverain pour dispenser de la restitution à l'égard des biens des émigrés, ajoutant qu'il falloit renoncer à l'exercice du saint ministère ou adopter ces règles de conduite. Je ne fus pas entièrement de cet avis, et puisque la bonne foi n'est pas impossible dans ce cas, la mauvaise foi est aussi possible, et le confesseur ne peut juger qu'en interrogeant ou en sondant les motifs qui ont déterminé les acquéreurs.

Puisque l'invasion des biens dont il s'agit a été un crime dont le coupable doit être contrit, le confesseur ne peut l'exciter à la contrition s'il ne lui fait pas connoître la gravité du péché, et il ne peut la faire connoître sans l'interroger ou sans lui en parler lorsque le pénitent n'en dit mot. Mais comment l'interroger ? Voici la manière dont je m'y prends : « Il est notoire que vous avez des biens nationnaux. Je scai que le Souverain Pontife a déclaré qu'il n'inquietteroit pas les acquéreurs des domaines ecclésiastiques et qu'il les regardoit comme propriétaires incommutables : je scai aussi que l'authorité souveraine a déclaré les dittes acquisitions légitimes soit pour ce qui concerne les biens ecclésiastiques, soit pour les biens des émigrés : ainsi quand je vous parle de l'acquisition que vous avez faite, je n'entends pas vous soumettre à la restitution, mais vous faire apercevoir un péché qui a pu vous échapper et qui vous est réellement

échappé, puisque vous n'en avez pas parlé. Une action peut être criminelle et par son objet, et par le motif qui la détermine, et à raison des circonstances où l'on se trouve et des suites funestes qu'elle a eue. Ne convenez-vous pas que la vente des biens nationnaux a été décrétée et effectuée dans un tems de trouble et d'anarchie par une assemblée qui n'était pas revêtue de l'authorité souveraine, puisque le souverain légitime existait et qu'il n'était pas libre (1). Ne convenez-vous pas, 2° que cette vente et ces aliénations ont eues (sic) les suites les plus funestes et pour l'Eglise et pour les particuliers, puisque le gouvernement actuel fait tous ses efforts pour réparer les maux qui en sont résultés et qu'il en a réparé plusieurs. Ne convenez-vous pas, 3° que parmi les acquéreurs, il en est plusieurs qui ont acquis par des motifs coupables, par haine contre la religion, par un esprit d'envie et de cupidité ? C'est à chaque particulier à s'examiner sur ce point et à sonder ses dispositions. Ne convenez-vous pas 4°, et c'est la conséquence nécessaire des principes exposés ci-dessus, que ces propriétés, devenues légitimes par le concours réfléchi des deux authorités spirituelle et temporelle, ne l'étaient pas dans le principe ? La charité de l'Eglise qui regarde les acquéreurs des biens ecclésiastiques comme propriétaires incommutables et l'authorité souveraine qui, en vertu de son droit et pour un bien de paix, a sanctionné ces acquisitions, n'effacent pas le péché qu'on commis les acquéreurs.... », etc.

Vous jugerez par ce court exposé, Monsieur, de la marche que suivent ici les prêtres les plus éclairés. Il s'agit uniquement de faire connoître au pénitent son péché et de lui en faire sentir toute l'énormité; ainsi il faut plus de développemens encor dans le tribunal de la pénitence. Si vous parvenez à toucher le pénitent, il sentira la nécessité de la pénitence. S'il vous parle ensuite de bonne foi et s'il vous manifeste un repentir amer, vous lui proposerez de l'arranger avec l'ancien possesseur, dont il a acquis le bien, et si c'est un bien ecclésiastique, de contribuer, selon ses moyens, à rétablir les églises et à soulager les pauvres prêtres. Si le pénitent ne vous manifeste pas ces dispositions ferventes, vous lui imposerez pour pénitence, outre les prières et les mortifications, quelque aumône, en lui faisant sentir que l'aumône est un précepte et un précepte rigoureux, et qu'elle doit être proportionnée aux facultés de chacun et faite avec discernement; qu'en conséquence, un acquéreur de biens ecclésiastiques doit disposer de ses aumônes en faveur de l'Eglise, des pauvres prêtres et des pauvres religieuses, et les aumônes des acquéreurs des biens des émigrés doivent être versées dans le sein des anciens possesseurs.

Mgr de Bordeaux parut adopter cet avis. Je ne vois pas d'autre moyen d'inspirer la contrition et de s'assurer de celle du pénitent.

Je scai que dans plusieurs diocéses on suit la décision du légat (2); mais l'authorité du légat n'est autre que celle d'un théologien, et vous pensez bien que cette décision a été vivement sollicitée et que le silence de Sa Sainteté est une preuve, négative à la vérité, qui détruit cette décision. En effet, son prédécesseur immédiat s'était expliqué sur cet objet, ainsi que le clergé de France (3). La décision des évêques de Fribourg et de Constance suppose que les deux puissances parleront. Le silence du pape est

(1) Confisqués en novembre 1789, un mois après l'aliénation en était ordonnée pour 400 millions.

(2) L'avis du cardinal Caprara était exprimé en ces termes : « La tranquillité publique demande des ecclésiastiques et la sagesse leur fait un devoir de ne point agiter, soit publiquement, soit *en particulier*, des questions concernant l'aliénation des biens nationaux. »

(3) Bref au cardinal de la Rochefoucault et aux autres archevêques et évêques de l'Assemblée Nationale de France, au sujet de la Constitution civile du Clergé (10 mars 1791).

donc une preuve qu'il n'adopte pas l'avis de son légat. Lorsqu'il a été question de l'aliénation des biens ecclésiastiques, il a parlé par lui-même. Si donc il ne parle pas dans une circonstance où il serait si important de s'expliquer lui-même et par lui-même, c'est ou parce qu'il se regarde incompétent, ou parce qu'il improuve. S'il est incompétent, il ne doit pas prononcer, et alors l'authorité du légat est nulle. Si Sa Sainteté improuve la décision du légat, il ne peut manifester son improbation que par son silence. Une réclamation positive ne servirait qu'à aigrir un gouvernement qui a proclamé qu'il n'avoit pas besoin de l'authorité du pape pour sanctionner l'aliénation (des) biens ecclésiastiques. Que seroit-ce si ce chef visible de l'Eglise alloit prononcer contre un avis du légat sollicité par le gouvernement pour un besoin de paix.

Enfin, il ne s'agit entre nous que du péché des acquéreurs dont ils doivent avoir la contrition. Chaque confesseur est juge, et comment juger de ce qu'on ne connoît pas? Comment imposer une pénitence salutaire et proportionnée au péché si on ne connoît pas ce péché dans toute son étendue? et pour cela il faut interroger le pénitent, s'il ne s'accuse pas (1).

....

Je vous réitère mes saluts respectueux.

19 juin 1804. Brochier, v. g.

P. S. Il vient de paroitre un décret impérial qui fixe à 500 fr. le traitement des succursaux sur lequel la pension sera précomptée.

Mgr d'Aviau s'était préoccupé au plus tôt de l'organisation d'un grand Séminaire. Le gouvernement, qui lui avait promis un local, ne l'accorda qu'en 1804. En attendant, les premiers élèves de théologie qui s'étaient présentés avaient été réunis dans un local provisoire sous la direction de M. l'abbé Drivet. Il tarde à Sa Grandeur de donner de jeunes et vigoureux auxiliaires à ses prêtres, dont la santé, éprouvée par les souffrances de la persécution, supporte péniblement les soucis et les peines du ministère présent. Beaucoup de postes sont inoccupés, faute de sujets; plusieurs ont été abandonnés par des constitutionnels endurcis, qui sont allés chercher un refuge auprès de l'évêque d'Angoulême, « le sieur Dominique Lacombe, précédemment intrus de la Gironde (2). » Deux lettres adressées au Saint-Père par Mgr d'Aviau, au sujet du clergé et spécialement des évêques naguère schismatiques, expliquent les quelques mots de plaintes que contient, à leur sujet, un billet que M. Arnaud dut recevoir par un intermédiaire, ainsi qu'une lettre du 22 décembre 1803.

Pour Mons. Arnaud.......

J'ai vu le recommandé, mon cher Pasteur. Si je puis lui procurer de l'ouvrage, j'en serai charmé. Pour moi, je suis encore une très misérable pratique.... Je prends part à ce que vous me dites de votre situation.... Saluez pour moi, je vous en prie, les bonnes hôtesses de Saint-Vallier, quand vous aurez relations avec elles.... Je me recommande à vos s(aint)s sacrifices, monsieur le curé, et vous salue de tout mon cœur.... Quant aux promesses faites à S(a) S(ainteté) par certains

(1) On a lu plus haut ce qui manque ici de cette lettre.

(1) Mgr d'Aviau au Saint-Père, lettre du 30 septembre 1804.

ev(êques) ou arch(evêques), il y a déjà de ces messieurs qui n'en tiennent guère (1).

6 Juin. Vale. L'arch. de Bordeaux.

Entre ce billet et la lettre qui suit, M. Arnaud dut recevoir une lettre qui contenait vraisemblablement la réponse de Mgr d'Aviau à des questions concernant les rapports toujours un peu tendus entre le curé d'Aouste et l'évêque de Valence. Cette lettre s'est égarée; peut-être n'est-elle jamais arrivée à destination. La suivante laisse quelque peu soupçonner ce qu'elle contenait.

Bordeaux, 22 décembre 1803.

Quand j'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 9 de ce mois, j'avais répondu, mais depuis deux jours seulement, à la précédente, en m'excusant tant bien que mal, de mes délais; mais j'ai toujours fort à cœur que vous ne les attribuiez pas à de l'oubli ou de l'indifférence. Votre dernière était une sorte de duplicata ; en sorte que cette tardive réponse, qui s'est croisée, satisfera à des questions qui sont à peu près les mêmes. Je vois avec peine que le temps écoulé entre vos deux lettres n'a guère amélioré votre situation. Je crois bien, mon cher Pasteur, que vous vous entendriez plus aisément avec l'ancien qu'avec le nouveau, et de mon côté je dirais volontiers : Revenez-y. Mais il faudrait pour cela une espèce de permission donnée par le nouveau, et que l'ancien eût des places mieux montées. Le gouvernement ne commande pas ; et il y a dans les gouvernés une déplorable indifférence.... Espérons : prions, travaillons et nous mourrons.... Je demeure uni, Monsieur, à vos dispositions et à vos saints sacrifices,..

L'Arch. de Bordeaux.

Le gouvernement, représenté un peu partout par des hommes de la Révolution, au lieu de seconder les évêques dans leurs difficultés, souvent prenait fait et cause pour les insoumis. L'on vit à Bordeaux, le préfet M. Dubois, intervenir dans des questions d'ordre purement théologique pour arracher à l'archevêque des concessions que sa conscience ne pouvait admettre. La fermeté de Mgr d'Aviau n'en fut pas ébranlée tout d'abord. Il exigea tout ce qu'il avait le droit et le devoir d'obtenir de ses collaborateurs, malgré l'autorité civile, dont l'intervention était dans le cas absolument injustifiée. Les vicaires généraux ne sont pas agréés du gouvernement ; il en présente d'autres, mais ne se laisse imposer personne. Quand il a préparé le tableau d'ensemble des postes assignés à chacun de ses prêtres, mille intrigues, à la préfecture, dans les couloirs du Tribunat ou du Corps Législatif, où les constitutionnels ont leurs amis, font échouer les plans qu'il avait arrêtés. Il est un instant découragé : il songe même à donner sa démission. Mais il reprend bientôt, sur de vives instances et des plus autorisées, la réalisation de ses projets, qui finissent par aboutir,

(1) Il s'agit évidemment des évêques Lacombe, d'Angoulême, Reymond, de Dijon, ancien constitutionnel de Grenoble; Le Coz, de Besançon, au sujet desquels Mgr d'Aviau envoya un mémoire au pape. (Lyonnet, *loc. cit.*, t. II, p. 483).

avec le concours inespéré du Premier Consul et de Portalis lui-même. Un nouveau préfet de la Gironde, M. de la Croix, le laisse enfin distribuer les paroisses à son clergé comme il l'entend.

Un tel résultat obtenu par sa ténacité dans le droit était bien fait pour raviver le zèle de l'éminent archevêque. Mais comme son œuvre eût été plus féconde encore, si le gouvernement avait été plus favorable et si les vrais catholiques avaient été moins indifférents ! Depuis longtemps habitués à trembler et à s'effacer, ils continuaient à défendre mollement leurs droits, quand les impies redoublaient de prétentions et d'exigences.

L'année 1804, la réorganisation de son diocèse étant déjà fort avancée, Mgr d'Aviau annonça aux fidèles l'indulgence du Jubilé accordée par le Souverain Pontife, dans une lettre pastorale datée du 24 février. Il voulut lui-même présider les exercices religieux qu'il avait ordonnés, dans les différentes paroisses de sa ville épiscopale. Non content d'assister aux prédications, souvent il y prêcha lui-même. Au printemps, il entreprit sa première tournée pastorale. Après avoir visité les principales paroisses de l'arrondissement de Libourne, il continua par l'arrondissement de Bazas. Le douze septembre, au soir, il faisait son entrée dans cette ville, précédé d'une magnifique procession venue l'attendre à une demi-lieue de l'ancienne cathédrale, devenue, comme Saint-Maurice de Vienne, une simple église paroissiale. Le 17, il écrivait à M. Arnaud :

Montségur, 17 septembre 1804.

C'est en courant, mon cher Pasteur, que je reçois votre lettre du 2. Cette visite pastorale doit me conduire jusqu'au 1er novembre. Ensuite il faudra songer à faire très prochainement, si Dieu n'y met la main, un voyage qui m'effraie déjà... Vos ennuis continuent donc toujours ? Encore pouvez-vous opérer quelque bien et empêcher quelque mal ; ainsi il ne faudrait pas songer à vous démettre. La Providence peut nous fournir de meilleurs temps. Je conviens néanmoins que la pénurie de sujets à employer nous présente une très effrayante perspective. Elle se fait sentir ici cette pénurie autant et plus qu'ailleurs. Nous venons d'ouvrir une espèce de Séminaire; mais ce ne sont que des commençants. La sœur ou mère Danville (1) m'avait fait part de leurs succès. Je ne savais pas que c'était à M. Dédelay (2) qu'on les devait.

Je suis justement sensible, mon cher Pasteur, à ce que vous m'écrivez d'obligeant. Je n'oublie, soyez-en persuadé, ni vous, ni vos ayants cause.

Vale. Oremus pro invicem.

(1) Marie-Catherine d'Anville, ancienne professe de Condrieu, qu'Hercule III, duc de Modène, avait obtenue, en 1787, pour diriger le pensionnat des Visitandines de sa capitale et qui alors reconstituait la Visitation de Romans. (Toupin, *Histoire de la vénérée Mère du Vivier*, p. 47.)

(2) Pierre-Claude-Noël Dédelay d'Agier, né à Romans le 25 décembre 1750, mort le 4 août 1827.
Après avoir servi dans la garde écossaise des gendarmes du roi jusqu'au grade de capitaine, il s'était adonné à l'étude de l'agriculture, de l'économie politique et des finances. Elu représentant de la noblesse aux Etats généraux, il eut une grande part à l'établissement du nouveau mode de contribution.
L'estime dont il jouissait à Romans le protégea pendant la Terreur. Membre du conseil des Anciens, président de cette Assemblée, M. Dédelay passa, après brumaire, au Corps Législatif qu'il présida aussi.
Nommé commandeur de la Légion d'Honneur à la première promotion, membre du Sénat, comte de l'Empire et, après 1814, pair de France, M. Dédelay consacra une bonne part de sa fortune à des travaux d'utilité publique et à des œuvres de bienfaisance.

Le 18 mai 1804, le Sénat, répondant aux vœux du Tribunat et du Corps Législatif, rendit le sénatus-consulte connu sous le nom de constitution de l'an XII ou constitution impériale. « Le gouvernement de la République est confié à un empereur qui prend le titre d'empereur des Français, etc. » Cette association singulière de l'idée de République à l'idée d'empereur n'était qu'un trompe-l'œil. Les autres articles établissaient l'hérédité de la couronne, de mâle en mâle, par ordre de progéniture, dans la famille Bonaparte.

Empereur comme Charlemagne, Napoléon voulut être sacré comme lui par le pape, mais à Paris même, ce qui ne s'était vu qu'une fois en France, en 754, quand le pape Etienne II vint sacrer Pépin le Bref et ses deux fils dans la basilique de Saint-Denis. Chacun dut céder, au Conseil d'Etat comme à la chancellerie pontificale. Les instances du cardinal Fesch, les habiletés diplomatiques du cardinal Caprara finirent par triompher des perplexités de Pie VII. Il se décida « en vue de la gloire de Dieu, du salut des âmes et du progrès de la religion catholique. » (29 octobre 1804.)

Mgr d'Aviau, comme la plupart des évêques de l'Empire, dut se rendre à la cérémonie du couronnement, qui avait été fixée au 2 décembre. C'est ce voyage qui l'effrayait. Le Saint Père le reçut aux Tuileries dans une des premières audiences qu'il accorda, et après l'avoir félicité des résultats de son administration, lui demanda un mémoire sur la situation de l'Eglise de France depuis le Concordat. — Ce rapport, contenu dans deux lettres datées de Paris, fut des plus sévères pour les évêques constitutionnels, et c'est à lui, croit-on, qu'on dut la mesure qui, pour mettre fin à toute équivoque, exigeait des prélats suspects une profession de foi catégorique et en règle.

Le Concordat n'avait fixé aucun chiffre de traitement pour les membres du Clergé. Après de longues négociations sur ce point, on s'était arrêté à une vague formule. Le gouvernement s'engagea à fournir « un traitement convenable aux évêques et aux curés. » Sous le nom de curés *parochorum*, il semblait qu'on devait comprendre tous les prêtres qui avaient la charge d'une paroisse : il n'en était rien. Le nombre des curés fut réduit à 3.000 ; tous les autres prêtres voués au ministère paroissial furent rangés au nombre des desservants, n'ayant d'autres ressources que la pension stipulée par la Constituante et que les communes payèrent fort irrégulièrement. — La misère continua donc pour les humbles curés de campagne, jusqu'au jour où une allocation de 500 francs leur fut accordée par la loi du 11 prairial an XII (31 mai 1804). Ce n'était qu'un morceau de pain, une très mince compensation ; mais, écrivait M. Emery, « quand il faut remercier de ce qu'on existe, doit-on être bien difficile sur la manière d'exister ? »

Les prêtres qui, durant la Révolution, avaient vécu de la charité des fidèles dévoués jusqu'à s'exposer à la mort, souffrirent encore moins de cette détresse que des entraves mises à leur zèle par les nécessités du mo-

ment. M. Arnaud était de ceux-là. Son évêque le trouvait-il trop sévère ? Alors il en appelait à Mgr d'Aviau, et en exposant les difficultés de son ministère, lui demandait une ligne de conduite qu'il estimait plus sûre, sans témérité et sans rigueur. Chaque fois, le vénérable archevêque de Bordeaux, dans sa réponse, lui prêche la déférence envers son évêque, la soumission à son autorité, puisqu'il est en communion avec le Saint-Siège. Les œuvres de zèle sont difficiles partout. Que n'est-il en son pouvoir de mettre fin à la situation qui est faite à cet ancien collaborateur, dont il n'oubliera jamais les précieux services ! Il a parlé de lui, à Paris, avec son évêque, etc.

Bordeaux, 1er avril 1805.

Je vois, mon cher Pasteur, que les choses ne vont pas autour de vous, comme vous le souhaiteriez ; mais où les personnes qui veulent le bien n'ont-elles pas à gémir et à se plaindre ? J'ai effectivement parlé de vous avec votre pontife : il me semble qu'il vous trouve de la sévérité.

Ces messieurs ont écrit au Pape, qui doit ensuite en donner de Rome plus de connaissance (1).

M. l'év. de Chambéry (2) m'avait dit que sa faible complexion ne lui laissait pas la possibilité de visiter son diocèse de creuses vallées et de hautes montagnes.

Celui de Mende (3) avait quelques désagréments particuliers. Cependant je croyais, quand je le laissai à Paris, qu'il ne voulait pas se démettre.

Il me faudrait encore cent cinquante bons ouvriers. Cependant je ne voudrais pas attirer ceux qui sont d'une espèce de nécessité dans leurs diocèses.

Je vous prie, Monsieur, de me recommander à vos vénérables religieux, et aussi aux bonnes hôtesses qui veulent bien se souvenir de moi...... et à M. Chometon (4).

Notre séminaire est déjà nombreux, et la ferveur y est grande. Mais ce ne sont pour la plupart que des commençants.

Je m'unis à vos s(aint)s sacrifices, monsieur, et vous assure de mon attachement sincère.

L'Arch. de Bordeaux.

Mgr d'Aviau, de retour dans son diocèse vers la fin de mars 1805, acheva sa visite pastorale par les arrondissements de Lesparre et de Blaye. Puis, pour répondre au besoin d'instruction qu'il avait si tristement constaté partout, il s'appliqua à donner aux enfants des instituteurs chrétiens,

(1) Allusion probablement à la demande qu'on avait faite au Saint-Père de vouloir bien tracer une ligne de conduite pour les confesseurs envers les acquéreurs de biens ecclésiastiques. Cette question, comme on peut le voir par la lettre de M. Brochier, relatée plus haut, était fort controversée.

(2 Mgr René des Moustiers de Mérinville, nommé le 4 mai 1802, démissionnaire en 1805 et mort à Versailles en 1829.

(3) Mgr Jean-Baptiste Chabot, précédemment évêque de St-Claude — sacré pour ce siège en 1785 — donna sa démission de l'évêché de Mende en 1805, refusa l'archevêché d'Auch en 1807 et mourut à Paris, le 28 avril 1819. Le diocèse de Mende comprenait alors l'Ardèche et la Lozère.

(4) M. Jean-Baptiste Chometon était curé de Chanos-Curson, paroisse voisine de Monteux. Surpris à l'improviste, il avait d'abord prêté le serment prescrit par la constitution civile du clergé. Mais ayant refusé de lire le mandement du citoyen Marbos, évêque constitutionnel de la Drôme, il fut décrété d'accusation et obligé de quitter sa paroisse. Je crois qu'il fut incarcéré. Il revint à Chanos au Concordat. Il y resta jusqu'en août 1810 et se retira à Tournon où il mourut le 3 avril 1812. M. Chometon était né à Mauves (Ardèche), le 30 juillet 1741.

(Note obligeante de M. le Ch. Perrossier).

en appelant les Frères des Ecoles Chrétiennes — dont la congrégation se reformait à Lyon sous la protection du cardinal Fesch — et les différents ordres de religieuses vouées à l'enseignement. Aux fidèles des Paroisses, il fit donner des missions par les Pères de la Foi, et à son clergé une retraite pastorale, qui fut probablement la première donnée en France après la Révolution.

Le catéchisme unique, imposé sur tout le territoire de l'Empire par le décret du 4 avril 1806, suscita d'assez vives discussions. Malgré l'autorité du Cardinal-Légat, qui l'avait pris sous son patronage, beaucoup regrettaient l'intervention du pouvoir civil dans une question de cette nature, et la trop grande place qui était attribuée aux devoirs des sujets envers les souverains et en particulier envers l'Empereur. — Mgr d'Aviau avait fait ses réserves ; l'évêque de Valence, au contraire, écrivait dans le mandement par lequel il ordonnait l'usage de ce catéchisme : « Pénétrée de reconnaissance, la jeunesse apprendra ce que la Religion prescrit envers le souverain magnanime, le grand Napoléon Ier, que Dieu a suscité pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères et pour en être le protecteur. »

« Elle apprendra que nous devons en particulier à notre invincible Empereur l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire (1). »

Voilà le langage que tenaient les évêques acquis au nouveau régime. La soumission aux pouvoirs établis, telle que l'ordonne l'Eglise, ne comporte certes pas une pareille adulation.

M. Arnaud avait dû renouveler ses plaintes et parler encore de ses velléités de retraite.

Bordeaux, 3 avril 1807.

J'apprendrai toujours, Monsieur le curé, de vos nouvelles avec beaucoup d'intérêt.... Il ne faut pas que les désagréments du ministère vous découragent et vous le fassent abandonner. Ce serait à gens de mon âge qu'il conviendrait mieux de battre en retraite ; cependant je conserve de la santé et quelques forces.

Les *usuristes* (2) font en effet trop de progrès. Raison de plus pour tenir aux principes sans tergiverser ni faiblir.

(1) Mgr Bécherel avait publié un mandement, à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, dans lequel il exaltait la gloire et les vertus de Napoléon. Un *Te Deum* dut être chanté dans les différentes églises. Voici à ce sujet ce que nous lisons dans une lettre adressée de Romans à M. Arnaud sous une signature illisible, le 26 décembre 1809 :

« Nous avons perdu dans l'esprit de certaines personnes pour n'avoir pas assisté au *Te Deum* qui se chanta pour la paix et la bataille de Sterlix. L'abbé Bossan fut le seul qui y assista, des prêtres qui ne sont pas attachés a St-Barnard. Il fut fâché d'y avoir assisté seul, et se fâcha de notre discrétion. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne peut ni nous louer, ni nous blâmer, parce que nous ne savions pas qu'on dût le chanter le matin. Tout ceci tend à l'anarchie, et non à ce bel ordre et unité qui régnait autrefois dans l'Eglise. Que nous sommes à plaindre ! Nous sommes dans une terre étrangère, *quomodo cantabimus*, etc. Priés surtout pour moi, qui sent peut-être mieux que bien d'autres notre captivité. — L'auteur de cette lettre paraît être un religieux, peut-être un capucin, qui aurait dissimulé son nom à dessein en l'écrivant d'une manière indéchiffrable. — Communication obligeante de M. le ch. Perrossier.)

(2) La question du prêt à intérêt était vivement discutée à ce moment. On appelait « usuristes » ceux qui en étaient partisans. En 1806, M. Arnaud écrivait à son évêque à ce sujet : « Vous me fîtes l'honneur de me dire au mois d'octobre... .. que vous enverriez à tous les curés du canton la décision que vous aviez reçue de Pie VII sur le prêt, pour être communiquée à tous les prêtres. A mon avis, c'est bien nécessaire, dans ces temps malheureux où l'avarice est sans frein...... Décision qu'on n'oserait attaquer venant du Chef de l'Eglise. » (Arch. de l'évêché de Valence).

Mgr d'Aviau est l'auteur d'un Ecrit sur *le Prêt à intérêt du Commerce, Lyon 1799*.

Benoît XIV me paraît établir qu'en fait de mariages hors la présence du propre prêtre, même dans les pays où a été publié le Concile de Trente, ceux entre Protestants étant valides par la condescendance de l'Eglise. ceux entre une partie catholique et l'autre protestante le sont aussi.

J'ai ici environ soixante-dix séminaristes qui se comportent à merveille; mais très peu sont dans le cas d'être admis bientôt dans les ordres sacrés.

Je me recommande, mon cher Pasteur, à vos saints sacrifices et vous embrasse d'inclination.

Ch. Fr., arch. de Bordeaux.

De l'autre côté des Alpes, de graves événements s'accomplissent à cette époque.

Après un séjour à Paris, qui se prolongea jusqu'au 4 avril 1805, le pape Pie VII était rentré à Rome, convaincu que les difficultés allaient recommencer avec son impérieux allié. Ses appréhensions n'étaient que trop fondées. La même année commençait la série des usurpations de l'empereur sur le territoire pontifical. Au mois de mai 1809, l'abolition de la souveraineté temporelle des papes était proclamée.

C'est au milieu de ces épreuves du Saint-Siège que Mgr d'Aviau écrivait à son ami le curé d'Aouste, dont les scrupules ne faisaient qu'augmenter, avec les empiétements du pouvoir civil et les complaisances de évêque de Valence :

Bordeaux, 20 juin 1808.

Je reçois toujours, mon cher curé, les témoignages de votre souvenir avec une juste et sensible reconnaissance. Vous continuez d'avoir des peines, des contradictions et des ennuis. Où n'en éprouve-t-on pas? J'ai peine à croire que la religion ait plus à souffrir dans vos montagnes que dans nos plaines. Vous voulez bien prendre intérêt à ma santé : elle se soutient et me laisse des forces dont il est rare qu'on jouisse, avancé, comme je le suis, dans une soixante-douzième année.

Il me semble que je vous suivrais à de longues distances, et de jour et de nuit, si j'avais encore la satisfaction de vous constituer mon guide.

N'étant pas éloigné de Lyon, vous aurez pu en apprendre que M. le Cardinal, votre métropolitain, a obtenu de S. E. le ministre des Cultes, des explications sur sa circulaire (1) pour calmer les inquiétudes dont il s'agit. Les choses seront pour le recours au S. Siège sur le pied où elles étaient avant la légation (2), sinon peut-être que les difficultés pour exercer ce recours seront plus considérables.

Si vous étiez dans mon diocèse, je vous dirais, Monsieur le curé, que vos idées de retraite sont des tentations. Mgr de Valence vous dira peut-être la même chose. Demandons au bon Dieu la vertu de persévérance ; et

(1) Un décret du 17 mai 1808 prescrivait à tous les professeurs de théologie d'enseigner les 4 articles de la déclaration de 1682.

(2) Le 30 mars 1808, le cardinal-légat Caprara annonça au gouvernement la cessation de ses pouvoirs Mais le gouvernement n'en informa les évêques par une circulaire que le 17 mai 1808.

dans les tristes conjonctures où nous nous trouvons, cette pérsévérance doit être active (1).

Je m'unis à vos s(aint)s sacrifices et à ceux de nos anciens et bons collaborateurs, en vous assurant qu'on ne saurait (être) plus sincèrement, Monsieur et cher curé, votre très humble et très obéissant serviteur.

† Ch. Fr., Archev. de Bordeaux.

Là se termine cette correspondance telle qu'elle nous est parvenue.

M. Arnaud, malgré des velléités de retraite dont Mgr d'Aviau s'efforçait de le dissuader, resta à son poste d'Aouste et y mourut le 16 mars 1815. L'ordo de 1816, qui mentionne son décès, ajoute à son éloge : « Il a donné, pour bonnes œuvres et pour l'éducation des ecclésiastiques, tout ce qu'il possédait. »

Mais avait-il cessé, pendant les dernières années de sa vie, de confier comme par le passé, à son ancien archevêque ses ennuis, ses doutes et ses projets? C'est possible. Avec le temps et la distance, les impressions s'atténuent, les souvenirs s'effacent, la discrétion commandant à l'inférieur plus de réserve, les relations diminuent et puis cessent : l'expérience l'a appris à chacun de nous. — Il est difficile d'admettre que la main qui a recueilli les lettres précédentes, ait détruit ou laissé égarer n'importe quelle autre lettre de Mgr d'Aviau.

Quant à Mgr de Bordeaux, absorbé par les soucis de son ministère, par les secours qu'il dispensait aux blessés de la guerre d Espagne qui s'entassaient dans sa ville archiépiscopale, par les graves événements qui étaient venus troubler la paix de l'Eglise — excommunication de l'Empereur, — enlèvement du Pape, — sa captivité à Savone, puis à Fontainebleau, — le concile national de 1811, — les atteintes portées au droit ecclésiastique par le concordat de 1813, — avait-il encore un instant à consacrer même à ses amis de la période révolutionnaire, quand les intérêts primordiaux de l'Eglise réclamaient toute l'activité de sa vieillesse? Pouvait-il du reste confier à la poste ses tristesses du moment, ses appréciations sur les événements et les hommes, quand la police impériale ne respectait plus aucune liberté?

Quoi qu'il en soit, jusqu'au terme de sa vie, son épiscopat rend témoignage à la bonté de son cœur et à la force de son caractère. L'éminence

(1) De la lettre déjà citée, adressée de Romans, le 26 décembre 1809, à « M. Arnaud, prêtre, curé d'Aost, à Crest », nous extrayons encore, ces quelques lignes qui font voir quel était l'état des esprits dans le clergé à cette époque :

« Il nous faudrait, comme dans les premiers jours de l'Eglise, des hommes à miracles.............

.« La nouvelle qui s'est répandue ces jours-ci du mariage ns a beaucoup affligé. Je ne scay si elle sera vraye ou fausse, mais ce qu'il y a de certain, c'est que si le St-Père prononce la nullité du premier mariage, comme on le dit déjà, les esprits déja exaspérés contre lui vont prendre de là occasion de crier et de faire beaucoup de mal. Cette nouvelle affligeante peut encore le devenir davantage par les suites. Nous n'avons plus d'autres armes que la prière et la résignation à la volonté de Dieu. Armons-nous de courage et surtout du bouclier de la foy...... Nous sommes venus dans de mauvais temps : tachons d'en profiter. On dit que le St-Pere est à Paris.. .. Prions pour lui. Prions pour nous....... ....

« Je n'ai que le temps de vous souhaiter la force et le courage dont vous devez avoir besoin et d'imiter Mgr de Bordeaux, qui espère et qui combattra plutôt que de quitter les armes, *usque ad finem*. C'est le moyen d'obtenir la palme où nous devons tous aspirer ».

de ses vertus avait si vivement frappé les esprits de ses contemporains, que l'ordre ayant été donné par l'Empereur de l'arrêter, le 11 juillet 1811, avec les évêques de Troyes, de Tournai et de Gand, le lendemain de la dissolution du Concile national, Savary lui-même s'écria : « Sire, il ne faut pas toucher à M. d'Aviau : c'est un saint, nous aurions tout le monde contre nous (1). »

Mgr d'Aviau mourut le 11 juillet 1826, ayant atteint l'âge des patriarches, quatre-vingt dix ans. M. Lambert, vicaire général, qui prononça son oraison funèbre le 11 janvier 1827, ne craignit pas de dire : « Il a porté ce nom de saint archevêque (qui lui avait été donné à Rome pendant son exil) jusqu'à son dernier soupir ; et les miracles qui s'opèrent sur son tombeau et que nous soumettons avec respect au témoignage de l'Eglise, font concevoir la douce espérance de le lui accorder un jour dans nos temples. » Ainsi mourut, avec l'auréole de la sainteté, celui qui fut le dernier archevêque de Vienne, primat des primats des Gaules.

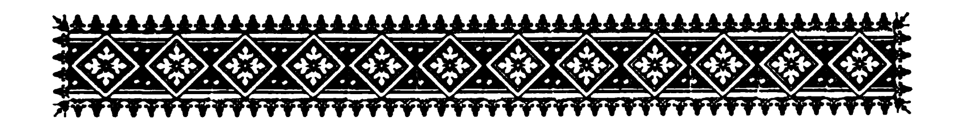
Puissent les lettres de lui que nous venons de livrer à la publicité, en les entourant d'informations que nous aurions voulues plus parfaites, ne rien perdre ici de l'intérêt qui s'attache jusqu'aux moindres œuvres inédites d'un homme supérieur. Mgr d'Aviau, dans sa longue carrière épiscopale, s'est fait un nom vénéré, non seulement dans les diocèses dont il fut le père, mais dans l'Eglise de France tout entière, par son zèle héroïque, par sa simplicité tout évangélique, par sa charité légendaire. Ce qu'il écrivait à son humble correspondant, l'abbé Arnaud, ne peut guère ajouter à ce que l'histoire rapporte à l'éloge de son caractère et de ses vertus ; mais il s'en dégage toujours la douloureuse et réconfortante impression des épreuves vaincues, à travers lesquelles le clergé d'il y a un siècle a reconquis, avec la liberté et la publicité du culte, la stabilité, la considération publique et jusqu'à la possibilité de vivre. A ce titre, c'est un enseignement.

Le clergé de France qui s'est ressaisi quand les rois voulurent le mettre en tutelle, quand Bonaparte tenta de l'assujettir, saura bien encore défendre le trésor de sa liberté, si jamais un gouvernement démocratique, mentant à ses principes, essayait de le lui ravir. S'il lui faut jamais des exemples de désintéressement, de fermeté et d'héroïsme même, il saura où les trouver dans son Histoire.

(1) Comte d'Haussonville, *l'Eglise Romaine et l'Empire*, v. IV, p. 366.

(Fin). L. FAVOT.

L'abondance des matières *nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de la* Monographie de St-Maurice : *St-Théodore, le Doyenné, l'Archevêché, les Tapisseries (notes inédites, etc).*



DESCRIPTION

DES

Localités traversées par le Tramway électrique

DE GRENOBLE A VOREPPE

Environs de Voreppe

Le Chevallon

Le *Chevallon*, ou *Chevalon*, est une section de la commune de Voreppe; il était déjà paroisse avant la Révolution, sous le nom de *St-Vincent*, et relevait de l'archiprêtré de Voreppe. Actuellement, c'est une paroisse de 700 habitants, à une demi-heure de la commune, située au bord de la route qui de Voiron se dirige sur Grenoble, et à l'orée d'une combe rapide, étroite et chaude, qui du couvent de Chalais descend à la plaine, entre les rochers de Saint-Martin, à gauche, et les escarpements de Bellevue et de la Grande-Aiguille, à droite (1095^{m}). Ce village, d'abord bien inaperçu, a pris depuis un certain nombre d'années une grande importance par suite des immenses carrières à ciment que l'on a ouvertes tout près dans les flancs de la montagne de St-Martin; carrières où se croisent une quantité de galeries, pour la visite desquelles il faut avoir une permission, et surtout un guide.

Or, voici ce que, il y a quelque temps, nous écrivions sur ces belles carrières.

Le *ciment du Chevalon* se fait avec un calcaire à peu près semblable à celui de la Porte de France à Grenoble. On le retrouve, du reste, sur quelques points de la vallée longitudinale de St-Laurent, et dans les gorges qui conduisent à la Grande-Chartreuse; ce qui, entre parenthèse, en a dépoétisé quelques parties. C'est un calcaire facile à reconnaître partout où il se présente; il est gris et compact, et souvent avec des filets ou des veines de carbonate de chaux. Une des particularités des plus intéressantes de ces calcaires est de renfermer une substance qui serait du *Bitume pétrole*. Ce bitume découle quelquefois du rocher, et se concrète en formant des stalactites très fragiles. Parfois, on le trouve sous forme de petits amas demi-liquides, de la grosseur d'une amande, même d'une noix, dans l'intérieur des cavités géodiques et des fissures dont la

masse calcaire est pénétrée. Cette substance n'est distribuée uniformément dans tout le rocher; elle ne se trouve que dans certains bancs particuliers, ou plutôt dans certaines portions de calcaire limitées irrégulièrement. Aussi, ces parties sont-elles d'une couleur plus noire que les autres, et leur masse entière paraît-elle très bitumineuse.

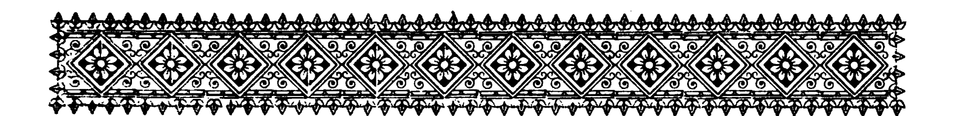
En outre, ce calcaire renferme de petites veines sinueuses d'une matière noire, ayant l'éclat et l'aspect de la poix. Ce ne peut être que du *bitume asphalte*. On supposerait avec raison que la présence de ces substances proviendraient d'émanations bitumineuses souterraines qui auraient probablement suivi les dislocations par lesquelles les fentes et les nombreuses veines spathiques du rocher calcaire ont été produites.

On a remarqué aussi que ces bancs spéciaux de calcaires argilo-bitumineux sont presque toujours situés à la limite du terrain que l'on désigne sous le nom de *jurassique*, et du terrain de la craie inférieure. Les ciments qu'ils donnent sont des ciments naturels. Du reste, il est bon de faire remarquer ici que les montagnes du massif de la Chartreuse sont une mine inépuisable de matériaux pour les constructions.

Dominant la route de Grenoble, et située à l'entrée du village, se dresse l'Eglise dont le chevet s'appuie sur la haute tour carrée du clocher : elle fait honneur à la localité. Trois nefs, avec peintures décoratives, surtout dans le sanctuaire et au-dessus des architraves, entre les retombées de la voûte de la grande nef. Cette église fait plaisir à voir; et nous sommes heureux d'avoir à le constater ici.

Du Chevallon, nous l'avons dit ailleurs, on peut monter au couvent de Chalais. Il est difficile de se tromper, la gorge étant assez étroite; serrée comme elle l'est entre la montagne de St-Martin, à droite, et le pic de la *Grande-Aiguille*, à gauche. Il est bon de redire cependant qu'en certains endroits, les chemins sont passablement rapides; ce qui les rend assez pénibles pour certaines personnes peu habituées aux sentiers des montagnes. Sans compter que la chaleur y est très grande en été. C'est un peu plus court, il est vrai, que par la route en lacets qui part de Voreppe; mais on y manque, nous croyons l'avoir déjà dit, de ces magnifiques perspectives et que l'on rencontre en prenant Voreppe pour point de départ : et puis, croyez-en ma vieille expérience, ce sont des sentiers où fréquemment se promènent et se chauffent au soleil, certaines bêtes qu'on n'aime pas généralement à rencontrer. On comprend assez que nous voulons parler des *vipères;* qu'elles soient noires ou brunes; que leur robe soit de couleur uniforme, ou chamarrée de jolis desseins; elles n'en sont pas moins dangereuses. On doit donc éviter avec soin de faire connaissance avec elles. Mes chers lecteurs me sauront certainement gré de ce conseil.

Les minéralogistes peuvent faire de bonnes trouvailles aux environs des carrières : nous y avons rencontré parfois de beaux échantillons de spath calcaire. E. JACQUART.



DOCUMENTS ET NOTES

Pour servir à l'Histoire de l'Abbaye de St-Antoine-de-Viennois

Les *Annales Dauphinoises*, dans leur numéro du mois d'octobre 1900, exprimaient le vif désir de voir paraître dans un avenir prochain l'histoire de l'Abbaye et de l'Ordre de Saint-Antoine. Nous tenons à offrir ici même et sans plus tarder, au nom des chanoines réguliers de Saint-Antoine, notre humble reconnaissance pour les paroles pleines de bienveillance qui leur étaient adressées à l'occasion de l'ouvrage récemment publié par l'un des religieux de la nouvelle Abbaye (1).

Nous ne venons point dès maintenant contredire M. A. Prudhomme, qui disait, il y a quelques années, que « l'histoire de l'Abbaye de Saint-Antoine-en-Viennois est encore à faire » (2); nous pouvons seulement assurer les lecteurs des *Annales* que dès maintenant l'on s'occupe de préparer les matériaux pour ce grand ouvrage. De sérieux efforts sont faits dans ce sens. Puisse le grand patriarche des moines d'Orient bénir ces efforts, dont le seul but est de glorifier sa mémoire et de faire connaître l'Ordre célèbre qui porta son nom pendant près de sept siècles!

Nous nous proposons, dans une série d'articles, de faire connaître seulement divers documents particulièrement intéressants pour notre Abbaye; ils sont pour la plupart inédits; nous ferons suivre leur texte de notes critiques qui en établiront l'origine et la portée historique. D'autres fois nous fixerons notre attention sur quelque point particulier; nous rapporterons les assertions des auteurs snr le sujet, et en les discutant nous nous efforcerons d'établir la vérité dans la mesure de nos faibles ressources.

I. Importance de la liste des chefs d'une Eglise

Lorsqu'un historien entreprend de raconter le passé d'une Eglise particulière, il commence par établir, aux diverses époques de cette histoire, des points de repère : ils lui seront comme autant de centres autour desquels viendront se grouper successivement et avec ordre les divers événements qui composeront la trame de son récit. Parmi ces points de repère importants, on a toujours placé au premier rang la liste et la chro-

(1) *Le bourg et l'Abbaye de Saint-Antoine pendant les guerres de religion et de la ligue (1562-1597)*, par Dom Hippolyte Dijon. In-8°, Grenoble, Librairie Dauphinoise, 1900.

(2) *Bulletin de l'Académie delphinale*, an. 1891, p. 745.

nologie des chefs de cette Eglise, soit qu'il s'agisse d'un évêché ou d'un monastère : cette liste, solidement établie, devient le fil conducteur de l'histoire.

Dès les premiers siècles, chaque Eglise épiscopale eut un soin jaloux de dresser et de conserver la liste de ses pontifes : elle voyait dans leurs noms glorieux le résumé de toute son histoire. Si cependant un petit nombre seulement de ces listes antiques est parvenu dans son intégrité jusqu'à nous, il faut l'attribuer le plus souvent aux persécutions ou aux invasions répétées des barbares, qui vinrent périodiquement, dans les premiers siècles, disperser ou anéantir les monuments du passé. L'intérêt de premier ordre attaché anciennement à ces diptyques n'a pas diminué avec les siècles, et une Eglise se reconnaît justement redevable à l'historien qui parvient à compléter ou à rectifier en quelque point sa liste précieuse. C'est là le mérite de la *Gallia christiana*, cet ouvrage si universellement apprécié, que nous devons aux savants Bénédictins de France, et qui ne contient pas autre chose que la liste développée des pasteurs qui ont gouverné les principales Eglises de notre pays.

L'Ordre de Saint-Antoine, beaucoup plus récent et apparaissant en plein moyen âge (fin du XI[e] siècle), n'a pas été, de ce côté, aussi favorisé que d'autres Ordres comme lui relativement modernes, et dont l'histoire est dès le principe certaine et suivie. Il n'en est malheureusement pas ainsi pour Saint-Antoine : ses origines sont très peu connues, et ce que l'on en sait par Aymar Falco, — le seul historien qui ait pris soin de le consigner par écrit, — est, d'après son propre témoignage, voilé comme d'épais nuages, qu'il avoue n'avoir pu dissiper. Non seulement le berceau de l'Institut, mais encore les deux premiers de son histoire sont loin de nous apparaître avec toute la clarté désirable. De temps à autre, quelques documents authentiques apparaissent comme des lumières passagères au milieu de cette nuit des premiers temps; mais il y a loin de ces faibles lueurs à la splendeur du plein jour, et il faut arriver jusqu'au premier abbé Aymon de Montagny (fin du XIII[e] siècle) pour voir commencer, sans lacune notable, l'histoire de notre chère Abbaye.

En parlant ainsi nous n'exagérons rien, et nous ne faisons que traduire la pensée d'Aymar Falco, qui demeure, jusqu'à ce jour, le seul vrai historien de son Ordre. Et si nous avons eu la bonne fortune de dépouiller des fonds considérables d'archives antoniennes, à peine avons-nous pu rencontrer quelque addition notable ou quelques corrections à faire à ce qu'il nous a transmis du gouvernement de l'Ordre sous ses grands Maîtres (1095-1297). L'avenir sera-t-il, sur ce point, plus fécond en résultats? nous voulons l'espérer. Nous apportons ici le faible contingent de nos recherches, et nous serons obligé aux lecteurs des *Annales* de vouloir bien nous signaler les faits relatifs à cette histoire qu'ils pourront découvrir.

II. — Les listes diverses des Abbés de Saint-Antoine

Nous devons donc, avant tout, solidement établir la liste des supérieurs généraux de l'Ordre de Saint-Antoine. Les premiers supérieurs de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine s'appelaient Maîtres ou Doms, *magister* ou *dominus;* leurs successeurs, à partir de 1297, portèrent le titre d'Abbés qu'ils avaient reçu du Saint-Siège.

Nous nous proposons de passer en revue et d'étudier les listes de ces généraux dressées à diverses époques; nous ne reproduirons toutefois que le texte de celles qui sont le moins connues.

Il faut placer au premier rang la plus ancienne liste existante de nos abbés. Elle mériterait le titre d'*Obituaire des premiers abbés de Saint-Antoine de Viennois.* Elle se trouve à la Bibliothèque Nationale (1).

Tout incomplète qu'elle est, cette liste est très importante à cause de son ancienneté, étant antérieure à l'Antoniane, dont elle complète ou rectifie plusieurs dates. Nous en donnerons prochainement le texte intégral.

Les listes postérieures peuvent être facilement ramenées à deux principales, celle d'Aymar Falco et celle de Dassy, telles qu'elles résultent du contexte de leurs Histoires de l'Abbaye.

Aymar Falco, religieux de l'Abbaye, a publié, en 1534, son *Antonianæ historiæ compendium* (2), ou l'Antoniane, comme la nommaient vulgairement les Antonins des derniers siècles. Cette histoire, s'arrêtant au XVIe siècle, appelle une suite.

M. l'abbé L.-T. Dassy, qui écrivait en 1844 (3), a généralement suivi Falco pour les siècles antérieurs. Appelé le premier à traiter cette histoire, depuis la suppression de l'Ordre, à une époque où les recherches historiques étaient hérissées de difficultés, il ne put éviter des inexactitudes et combler de nombreuses lacunes. Il s'est aussi laissé entraîner par son goût littéraire à compléter par des suppositions le récit des événements, et les sources qu'il a pu consulter n'étaient pas toutes également sûres.

Ces deux histoires de Falco et de Dassy nous fournissent donc les deux principales listes des abbés de Saint-Antoine connues jusqu'à ce jour.

Mentionnons les listes secondaires.

A Aymar Falco se rattachent deux listes : celle de Claude Allard, que nous donnons aujourd'hui, et celle d'un Antonin de Paris « F. C. », dont nous nous occuperons; Chorier a composé lui aussi (4) son *Histoire chro-*

(1) Ms. nouv. acquisit. latines, 1569.

(2) *Antonianæ historiæ compendium ex uariis iisdemque grauissimis ecclesiasticis scriptoribus, necnon rerum gestarum monumentis collectum, una cum externis rebus quamplurimis scitu memoratuque dignissimis.* Excvdebat Theobaldvs Payen Lvgdvni, ann. M D. XXXIIII, in-4°.

(3) *L'Abbaye de Saint-Antoine en Dauphine, Essai historique et descriptif*... par un prêtre de N.-D.-de-l'Osier, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Dédié à Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble. In-8°. Grenoble, 1844.

(4) *L'Estat politique de la province de Dauphiné,* 2 vol. in-12, Grenoble, 1671; t. II, p. 287-332.

nologique des abbéz généraux de S. Antoine de Viennois. Il donne pour références (1) l'Antoniane et des « Mémoires ms. du P. Claude Alard ».

Il faut rattacher à Dassy les listes données par la *Gallia christiana* (2) et par M. G. Vallier dans l'*Armorial des grands maîtres et des abbés de Saint-Antoine de Viennois* (3). Ces listes secondaires ont l'autorité des ouvrages dont elles ont été extraites, et elles ne fournissent, à dire vrai, aucun élément nouveau de chronologie.

De son côté, Guy Allard (4), neveu du grand prieur Claude Allard, a donné, au XVIIe siècle, dans son « Dictionnaire du Dauphiné », un prétendu « catalogue » des grands maîtres et abbés de Saint-Antoine, qu'il prétend avoir été dressé par son oncle : le lecteur va pouvoir l'apprécier. L'ouvrage de Guy Allard a été publié, en 1864, par M. Gariel.

III. — Les deux listes de Claude Allard et de Guy Allard

Dassy a consacré à Claude Allard deux pages de son histoire (5). Le second ouvrage de cet Antonin, dont il rend compte, est le » Catalogue des généraux de Saint-Antoine. » Après en avoir rapporté ce titre, il ajoute aussitôt : « Je n'ai pu me procurer aucun exemplaire de cet opuscule », qu'il croyait imprimé, selon que Guy Allard l'avait écrit.

Plus heureux que Dassy, nous avons retrouvé la liste manuscrite rédigée par Claude Allard. Elle est en latin. Nous la donnons ici, et le lecteur pourra juger de son peu de conformité avec celle que son neveu prétend en être la copie.

Antonianæ religionis præsules qui generales præfuerunt ab exordio ad hæc tempora, primo sub agnomine domnorum, postremo abbatum.

1. Author et primus totius societatis princeps fuit nobilissimus ac pientissimus *Gasto*, non Viennæ sed Aneronæ in Viennesio, ut fertur, natus, delphinalis provinciæ collumen.	**Maistres de l'hospital de Saint-Antoine.**
2. *Stephanus*, cujus cognomen ignoratur, per canonicam electionem sicut indesinenter observatum est. Nescitur cujas fuerit.	Etienne, mourut l'an 1131 ;

(1) *Ibid.*, t. I, XIV.
(2) T. XVI, par Hauréau.
(3) In-8°, Marseille, 1881.
(4) Guy Allard, naquit à Grenoble en 1646, et mourut en 1716 ; il fut historien et généalogiste du Dauphiné, conseiller du roi, et président en l'élection de Grenoble et duché de Champsaur.
Les ms de Guy Allard ont été donnés, en 1844, à la Bibliothèque de Grenoble, par M. Allard Duplantier, son descendant direct, sur les vives sollicitations de M. Hyacinthe Gariel, alors conservateur adjoint. — Cette liste de Guy Allard se trouve en original dans le ms. U-482, t. II, fol. 225.
(5) *Op. cit.*, p. 368-70.
Claude Allard fut supérieur de la commanderie et du noviciat de St-Antoine de Lyon pendant les années 1621-1630. Il fut ensuite, à deux reprises (1631-34 et 1842-45), grand prieur de l'Abbaye. Tous les écrivains qui ont parlé de lui, le font mourir à Lyon en 1658. Ce qui est certain, c'est qu'il passa à St Antoine cette année 1658, et qu'il y vivait encore le 19 décembre. *Minutes* de Gabr. FOURNET et Ant. PIÉMONT, not. de St-Antoine.

3. *Nantelmus Sofredus* senior, delphinas, e provincia Viennensi et potenti familia.	Nantelme Soffrey, 1150;
4. *Guillelmus Rufus.*	Guillaume Roux, 1179;
5. *Petrus Sofredus,* Nantelmi nepos.	Pierre Soffrey, 1199;
6. *Bruno de Sens.*	Bruno, mort 1204;
7. *Falco.*	Falques, mort 1220;
8. *Stephanus* secundus.	Etienne II, mort 1233;
9. *Falco Mathionis.*	Falques Mathion, 1238;
10. *Guillelmus Sofredus.*	Guillaume Soffrey, 1255;
11. *Poncius Rufus.*	Ponce Roux, 1260;
12. *Jocelinus de Turre.*	Josselin de la Tour, 1261;
	Guillaume de Pernan, 1263;
	Guillaume de Bens, 1268;
13. *Guillelmus Daniel.*	Guillaume Daniel, 1271;
14. *Stephanus* tertius.	Etienne, 1275;
15. *Aymo de Montanea,* ultimus magister seu domnus et primus abbas, ordinem præclare rexit et auxit, etsi aliquantum obæraverit.	*Abbez généraux de l'ordre de Saint-Antoine.* Aymon de Montagny, 1297;
16. *Pontius Aleracius.*	Ponce de la Roque, 1320:
	Guillaume Mitte, 1340;
17. *Petrus Lobetus,* delphinas.	Pierre Lobet, 1363;
18. *Pontius Mitte,* ex nobili familia sancti Chamondi, Lugdunensis; obiit 1374.	Ponce Mitte, 1370;
19. *Bertrandus Mitte,* nepos Pontii ex fratre.	Bertrand Mitte, 1380;
20. *Gerento Gerentonius de Castronovo.*	Gérenton de Châteauneuf, 1400;
21. *Hugo de Castronovo.*	Hugues de Châteauneuf, 1415;
22. *Falco de Montecanuto;* interfuit concilio Constantiensi.	Falque de Montchenu, 1418;
23. *Arthaudus Grandivallensis.*	Artaud de Grandval, 1420;
24. *Joannes Polleyus.*	Jean de Polley, 1430;
	Guy de Brion;
25. *Humbertus ex Brione.*	Humbert de Brion, 1459;
26. *Benedictus ex Monteferrando,* Sabaudus. Amotus, in episcopum Tharentesiensem fuit evectus a Paulo papa II°.	Benoît de Montferrand, 1468;
27. *Joannes Joguetus.*	Jean de Jaquet, 1471;
28. *Antonius de Brione.*	Antoine de Brion, 1486;

29. *Antonius de Rupemora.*	Antoine de Rochemaure, 1490;
30. *Petrus de Area.*	Pierre de Layre, 1495;
31. *Theodorus de Sancto Chamondo.*	Théodore Mitte, 1502;
32. *Antonius de Langiaco.*	Antoine de Langeac, 1528;
33. *Jacobus de Gaudiosa*, qui obiit penultimo die junii 1542.	Jacques de Joyeuse, 1540;
34. *Franciscus* cardinalis *de Turnone;* cum esset archiepiscopus Auxitanensis fuit electus in abbatem, anno 1542; qui propter incompatibilitatem, libere cessit Francisco a Langiaco, postmodum ob eamdem causam electo.	François, cardinal de Tournon. 1545;
35. *Franciscus a Langiaco*, Alvernus, prædicti frater Antonii : Eo mortuo, fuit iterum electus, dum esset archiepiscopus Lugdunensis, præfatus Franciscus cardinalis illustrissimus, in abbatem conservatorem (fuerat enim professus ordinem ab ineunte pueritia), quoad pacificam adeptus fuisset possessionem Ludovicus a Langiaco.	François de Langeac, 1546;
36. *Ludovicus a Langiaco*, frater præfatorum.	Louis de Langeac, 1567;
37. *Antonius Tholozanus*, vir maximæ pietatis, religionis et doctrinæ.	Antoine Tholosain, 1598;
38. *Antonius Brunel de Gramont*, vir præstantis animi, venerandus canicie, virtute clarus, in rebus agendis apprime versatus.	Antoine Brunel de Gramont a réformé l'ordre, mort 1634;
	Jean Rasse, 1635;
	Claude Sup, 1680;
	Antoine Payn, 1682.

Sex recensiores adjeci; cæteros deprompsi ex Antoniana historia.

Die 17 jullii 1626.

F. C. ALLARD.

Arch. du Rhône, fonds de St-Antoine, carton 350, ms.

« Feu Claude Allard, mon oncle, religieux de cet ordre, qui a eu l'honneur d'en posséder toutes les dignités, à la réserve de celle d'abbé, avait dressé le catalogue que je viens de donner jusqu'à Jean Rasse, et l'a fait imprimer sous son nom. »

Dom GERMAIN MAILLET-GUY,
Chan. rég. de l'Imm.-Conc.



NOTICE

SUR LA

CHEMINÉE DE FRANQUIÈRES

construite par Pierre Bucher (1510-1576)
dans sa maison, 6, rue Brocherie, 6, à Grenoble

De 1510 à 1576 vivait à Grenoble, dans sa maison, rue Brocherie, n° 6, Pierre Bucher, qui fut conseiller de la Ville en 1536, substitut du Procureur général en 1539, professeur de droit en 1542, doyen de l'Université en 1546, procureur général en 1553.

Haï des Huguenots qu'il avait poursuivis, il fut obligé de donner sa démission en 1574, et mourut en 1576.

Les historiens dauphinois Chorier et Guy-Allard se sont plu à vanter son mérite comme sculpteur et architecte.

Il avait donné les plans d'une partie du Palais de Justice de Grenoble, qui furent exécutés sous ses yeux.

La façade renaissance actuelle du Palais a été copiée sur celle de Bucher, qui fut démolie.

Il construisit dans sa maison une cheminée monumentale dont il va être question.

Chorier (1) raconte qu'Henri IV passant à Grenoble en 1600, logea dans l'ancienne maison de Pierre Bucher et fut émerveillé de cette cheminée.

« *Sa place*, disait le roi, *serait dans le palais de Fontainebleau.* » Mais les héritiers de Pierre Bucher, jaloux de l'œuvre de leur ancêtre, s'opposèrent à la translation et, pour conserver à leurs descendants ce monument en le faisant oublier, ils le dissimulèrent si bien derrière une cloison qu'on en entendit plus parler jusqu'en 1840, époque à laquelle la maison de Pierre Bucher fut démolie.

(1) Hist. du Dauphiné II, 607.

On trouva intacte cette superbe cheminée, qui fut achetée par le comte de Mac-Carthy, propriétaire de l'hôtel de Franquières, sur la place de la Valette, à Grenoble, et du château du même nom situé à Biviers, dans la vallée du Graisivaudan.

M. de Mac-Carthy la fit placer dans une salle qui mesure une superficie de 18^{m} 40 par 12^{m} et qui est haute de $5^{m}40$. Il comptait en faire une salle de fêtes.

Des événements ultérieurs l'empêchèrent de réaliser ce projet. Le monument de Pierre Bucher resta même exposé aux intempéries des saisons, sans toiture et sans aucune protection, de 1849 à 1879, époque à laquelle M. Félix du Bourg, de Lyon, acheta la terre de Franquières et fit mettre un toit sur la salle où se trouvait la cheminée de Pierre Bucher.

Cette cheminée a une longueur totale de $3^{m}36$, et, entre consoles, 3^{m}. Sa hauteur sous bande est de $1^{m}85$, et là hauteur totale, compris la corniche, $5^{m}40$. La saillie en avant du mur est de $0^{m}76$.

La bretagne en pierre porte les armes des Mac-Carthy.

Le médaillon qui se trouve dans la partie supérieure représente l'empereur Justinien, la hauteur du buste est de 1^{m} 02.

L'empereur a la tête laurée et est légèrement barbu; vu de face, il montre le ciel de l'index de la main droite, et pose la gauche sur une épée dont on ne voit que la garde. Il est vêtu d'un manteau impérial retenu au cou par une fibule sur laquelle est gravé un cœur. Le fonds est semé de flammes; dans la partie circulaire qui circonscrit le buste est une couronne de feuilles de chêne et de glands ; le personnage est entouré d'une bordure de perles et de bâtons brisés alternatifs, reliés les uns aux autres par un cordon évidé. A l'extérieur de la partie circulaire, dans les quatre angles sont sculptés des feuillages; enfin au bord extrême, un nouveau cordon rectangulaire de perles et de bâtons brisés reproduit l'ornementation précédemment décrite.

Au moment de l'acquisition de cette cheminée, M. de Mac-Carthy donna à la ville de Grenoble le bas relief en marbre noir qui occupait la partie supérieure et il en fit faire le moulage en plâtre, qu'il mit à la place occupée par le médaillon primitif. La Ville a fait placer ce bas relief au Musée, dans la salle des gravures. Il a été reproduit plusieurs fois par la phototypie et se trouve dans l'ouvrage de M. Reymond sur le palais de justice de Grenoble.

M. F. du Bourg, a entrepris, en 1897-98, la restauration de cette cheminée qui a, du reste, peu de mal, mais qui fut recouverte d'une couche de peinture noire, couleur choisie probablement à cause du médaillon qui était en marbre noir.

Abbé J.-B. Martin,

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique.

BIBLIOGRAPHIE

J. Brun-Durand, membre non résidant du Comité des travaux historiques. — *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme.* (Suite).

Outre ceux qui nous appartiennent de plein droit par leur naissance, M. Brun-Durand a admis 57 personnages nés hors de la Drôme et qui, à différents titres, peuvent être considérés comme des compatriotes. Il y en a de plusieurs catégories : 1° ceux qui sont originaires du département par leur famille, et qui, dès lors, y avaient droit de bourgeoisie. Ce sont les suivants : d'Albert de Rions fils, Désiré Bancel, Baratier de Saint-Auban, l'abbé Boissonnet, Casaubon, Chevandier, Montalivet père, de Moreton-Chabrillan (Hipp.-César), Niel (Balthasar), de Payan-Dumoulin (Ernest) et Voulet ; — 2° ceux qui ont exercé chez nous des fonctions publiques avec une distinction supérieure ; parmi ceux-là, nous remarquons quatre évêques : S. Apollinaire, S. Barnard, Jean de Montluc et Alexandre Milon ; quatre professeurs à l'Université de Valence : André Basset, Claude Froment, de Marville et Pacius ; deux magistrats de l'ordre administratif : Descorches, préfet de la Drôme et Delacroix, maire de Valence ; un professeur du collège de Valence, Dupuy de Bordes, etc. ; — 3° des artistes ou artisans qui ont exercé leur industrie chez nous, comme Jean Belon, imprimeur, et Louis Olivel, libraire du XVIe siècle ; le peintre Thévenot, etc. ; — 4° des littérateurs ou historiens qui se sont fixés dans la Drôme ou ont écrit sur nos contrées, comme Davity, Flour de Saint-Genys, Giles Leferon, Jean-Claude Martin, Muston, Pontaimery, etc.

L'auteur a aussi donné place, parmi les illustrations de notre département, à tous ceux qui y ont reçu un mandat législatif, lors même qu'ils n'y auraient paru que pour cette circonstance. A cette nouvelle catégorie appartiennent Aillaud-de-Brisis, Maurice Clerc, de Cordoue, du Bouchage Dupuy (Hyacinthe), de Gasparin (Augustin), de Mac-Carthy, Madier de Montjau, Camille Richard et Sapey, plus Bancel et Chevandier, déjà nommés.

Parmi ces étrangers, outre ceux d'origine drômoise, quatorze ne le sont qu'à demi, étant Dauphinois. Ce sont d'abord les Grenoblois * André Basset, Prosper de Chiéze, * Daumont, du Bouchage, (* Flodoard), Dupuy de Bordes, * Philippe du Vivier, * Paul Lacroix de Chevrières, * Martin de Clansayes et Ch. de Montluisant ; puis * S. Apollinaire (Vienne), Maurice Clerc (la Sône), * Colaud de la Salcette (Briançon), * Philis de La Tour-du-Pin-la-Charce (Montmorin) et Sapey (Grand-Lemps) ; plus Boissonnet et Chevandier, déjà nommés, celui-ci natif de Serres et celui-là de Voiron. Le géographe * Davity est aussi un voisin (de Tournon), ayant eu terres et parenté en Dauphiné, notamment à Moras. La plupart de ceux-là,

y compris ce dernier (à l'art. d'*Avity*), ont leur notice dans Rochas (1).

De ceux qui ne sont pas nés dans la Drôme, vingt n'y sont pas morts non plus, et ne nous appartiennent que par le plus gros de leur carrière, qu'ils sont allés finir ailleurs, comme Descorches, Dupuy de Bordes; quelques-uns mêmes que par leur nom ou par la résidence de leur famille, comme Peloux et Voulet.

Il reste encore un certain nombre de personnages, une trentaine environ, dont le lieu de naissance est ignoré. Pour quelques-uns, nous ne le connaissons que d'une manière approximative; ainsi nous savons que Brenier de Belair était originaire du Royans, que Sainte Galle était des environs de Valence (d'un lieu appelé *Bagenum*, aujourd'hui inconnu); que le P. Jacques Marcel était des Baronnies et de la partie de cette contrée qui dépendait du diocèse de Gap, ce qui exclut le canton de Nyons et la partie occidentale de celui du Buis; que l'évêque Lucrétius était du pays Bodonnais ou de la vallée de Sainte-Jalle, etc.

La plupart de nos grands hommes sont allés s'illustrer hors du pays. De ceux qui ont vécu dans le département, le plus grand nombre a passé de la campagne dans la ville, ou d'une ville dans une autre; bien peu sont morts sous le toit paternel. Un tableau topo-nécrologique, c'est-à-dire en sens inverse du précédent, ne sera pas sans intérêt et il sera vite dressé. Seules les villes présentent une liste considérable de défunts; les bourgs et les villages en ont fort peu. On en jugera par le relevé suivant, où le second chiffre marque le nombre de ceux qui sont nés et morts au même lieu; le premier est de ceux qui y sont morts sans y avoir vu le jour:

Valence, 82 (2)-29.
Romans, 45-25.
Crest, 24-13.
Die, 22-15.
Montélimar, 18-13.

Après cela, Grignan et Nyons, figurent chacun pour 9 noms (3); Saint-Paul-Trois-Châteaux pour 8; Saint-Vallier pour 7; Loriol pour 6; Dieulefit et Livron pour 5; Bourg-de-Péage et Saint-Donat pour 4; Alixan, Allex et Saillans pour 3; Aouste, Bourdeaux, le Buis, Chabeuil, Marsanne, Pierrelatte, Pisançon, Réauville, Saint-Gervais, Saint-Marcel-lès-Valence, Saulce, Suze-la-Rousse et Tain, pour deux. Trente-deux autres bourgs ou villages ne sont représentés dans cette funèbre nomenclature que par un nom. C'est donc au total 315 personnages qui sont morts dans

(1) Ce sont ceux qui sont marqués d'un astérisque. Par une bizarrerie que l'on ne saurait attribuer à l'ignorance, M. Rochas, qui consacre des notices à trois membres de la famille Du Bouchage, oncles et cousin de Flodoard, ne dit mot de celui-ci. De même, en insérant un article sur Sapey (Charles), député de l'Isère, il a laissé dans l'oubli son frère aîné (Adrien), député de la Drôme. Ils avaient, ce semble, les mêmes titres à figurer l'un que l'autre.

(2) Il y aurait à ajouter à ce chiffre trois noms qui effacent tous les autres, à des titres divers, mais qui ne font pas partie de la biographie de la Drôme : Lesdiguières, Mandrin et Pie VI.

(3) Non compris, pour Grignan, sa grande illustration, Mme de Sévigné, qui ne nous appartient que par sa mort; mais compris pour Nyons, Auguste Romieu, fils du magistrat de ce nom, qui n'a pas d'article spécial dans le *Dictionnaire*, où il n'est que mentionné à la suite de la notice de son père. Rochas lui consacre une notice à part.

la Drôme, et dont le lieu de décès est connu, sur plus de 800 qui y sont nés. Pour une centaine environ, on ignore où ils ont succombé.

§ 3. — **Professions**.. — Notre *Dictionnaire biographique* s'est proposé de recueillir les sommités de tout genre qui se sont produites dans la Drôme, et il en a réuni une collection fort respectable. Elle comprend ceux de ses enfants qui se sont distingués par une supériorité quelconque : par leur talent, dans les lettres, dans les arts, dans les sciences, dans l'industrie; par leur mérite dans toutes les carrières sociales : le clergé, l'armée, la magistrature, l'enseignement; par leur bienfaisance et leurs vertus publiques ou privées, et aussi, et c'est, grâce à Dieu, le petit nombre par leurs vices et leurs crimes. C'est comme un résumé de la société, où l'on en retrouve toutes les situations et tous les types dans ce qu'ils ont de plus saillant et de plus accentué. C'est comme une mosaïque où l'on remarque une grande variété et de dessins, et de couleurs.

Nous allons essayer d'analyser toutes ces nuances et, de cette foule confuse, mêlée au hasard de l'alphabet, former des groupes homogènes qui nous permettront de voir, d'un coup d'œil d'ensemble, dans quelles proportions les Drômois ont excellé en chacune des branches du mérite ou du génie humain.

Nous noterons d'abord les membres des grandes familles qui émergent surtout par leur situation sociale, et qui appartiennent à l'histoire par le seul fait de leur naissance, comme les princes et les grands, n'eussent-ils été que des rois fainéants. Ceux que mentionne M. Brun-Durand, des Adhémar, des Clérieu, des de Crest, des Mévouillon, des Montauban, des La Tour-du-Pin, des de Vesc et des Poitiers ont eu d'autres titres que leur nom à l'attention de la postérité. Nous en avons dit plus haut le nombre. Comme les rois de France, ils ont, toute proportion gardée, identifié leurs seigneuries à leur personne et leur histoire est celle du pays où ils ont vécu.

Le premier des grands corps de l'Etat était le clergé, qui a toujours marché à la tête du vrai progrès, et qui, au moyen-âge, d'après le mot célèbre d'un protestant de bonne foi, a formé la France comme les abeilles font leur ruche, nous pourrions ajouter : *chacun en droit soi* : les évêques dans leurs diocèses, les abbés dans leurs monastères, les simples religieux et les prêtres faisaient rayonner autour d'eux la bienfaisante influence de la civilisation chrétienne. Une foule d'enfants du Dauphiné se sont rendus recommandables dans la carrière sainte, et la Drôme, pour sa part, lui a fourni un contingent considérable. Voici d'abord ceux des chefs de cette phalange sacrée qui sont nés dans les limites de notre département :

Achidens, évêque de Die (957-968).

Adhémar de Monteil, évêque du Puy (1080-1098).

— (Aimar), évêque de Metz (1328-1361).

— (Amédée), évêque de Grasse (1350-1369).

— (Guillaume), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1482-1516).

Adhémar de Monteil de Grignan (François), archevêque d'Arles 1643-1689).
— (Jacques), évêque d'Uzès (1660-1674).
— (Jean-Baptiste), coadjuteur d'Arles († 1679).
— (Louis-Joseph), évêque de Carcassonne (1681-1722).
Alard (Jean), évêque de Lodi (?) (*Laudicensis*) († vers 1475).
Arnold, archevêque d'Embrun (?) (889-906).
Artaud (Jacques), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1364), puis de Gap (1367-1399).
Bayanne (Alphonse-Hubert de Lattier de), cardinal († 1818).
Beaumont d'Autichamp (François de), évêque de Tulle (1740-1761).
Belland (Jean-Baptiste), évêque d'Euménie *in partibus* († vers 1770).
Bernard de Valence, patriarche d'Antioche (1100-1135).
Bocon de la Merlière (Félicien), évêque d'Apt (1752-† 1789).
Caritat de Condorcet (François), évêque de Gap (1741), d'Auxerre (1755) et de Lisieux (1761-1783).
Castellane (Jean-Antoine de), dernier évêque de Lavaur (1770-† 1801).
Clansayes (Bertrand de), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1251-1288).
Clermont de Chatte (Louis-Annet de), évêque de Laon (1694-1721).
Colomb (Siméon), évêque d'Evreux (1896-1898).
Déodel (Etienne), évêque de Grasse (1569-1588).
Devie (Alexandre-Raymond), évêque de Belley (1823-†1852).
Ducros (Antoine), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1599-1630).
Etoile (Bertrand d'), évêque de Die (1223-1255).
Eusèbe II, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (576-†vers 585).
Fabre des Essarts (Marie-Auguste), évêque de Blois (1844-1850).
Gaume (Antoine), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1586-1598).
Genevès (Etienne), *item* (1450-1473).
Gontard, évêque de Valence (1063-1099?)
Guillaume Ier, évêque de Viviers (1146-1155).
Guillaume de Livron (ou de Valence), archevêque de Vienne (1280-1305).
Guiniman, archevêque d'Embrun (1056-1069).
Hugues, évêque de Die (1073), puis archevêque de Lyon (1083-1106), légat du Saint-Siège.
S. Hugues, évêque de Grenoble (1080-1132).
Jean II, évêque de Sisteron (805-852).
La Baume-Suze (Louis de), évêque de Viviers (1618-1690).
— (Rostaing), évêque d'Orange (1543-1566).
— (Armand-Anne-Tristan), évêque de Tarbes (1675), de
— Saint-Omer (1677), archevêque d'Auch (1684-1703).
La Croix (Jean de), évêque de Grenoble (1607-1619).
Lambert, évêque de Valence (957-1015).
La Tour-du-Pin (Louis-Pyrrhus de), évêque de Toulon (1712-1737).

La Tour-du-Pin (Lucrétius de), évêque de Riez (1751 1772).

Léger, archevêque de Vienne (1030-1070).

Lucrétius, évêque de Die (540-573 ?).

Marbos (François), évêque constitutionnel de la Drôme († 1820).

Mévouillon (Raymond de), évêque de Gap (1282), archevêque d'Embrun (1289-1294).

Montauban (Dragonet de), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1307), puis de Gap (1328-1348).

Montchenu (Jean de), évêque de Viviers (1478-† 1506) (1).

Nicolas, *item* (1177-1206).

Odon, évêque de Valence (1058-1063).

Pichot (Antoine), évêque de Saluces (1583-1597).

Pierre de Mirabel, évêque de Vaison (1009-1056).

Pierrelatte (Bertrand de), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1182-1205).

Plovier (Etienne), évêque de Marseille (1447-1450 ?)

Poitiers (Louis de), évêque de Viviers (1306), de Langres (1319) et de Metz (1325-1328).

— (Othon), évêque de Verdun (1350-1352).

— (Guillaume), évêque de Langres (1346-1374).

— (Henri), évêque de Troyes (1353-1370).

— (Charles de), évêque de Châlons-sur-Marne (1390), puis de Langres (1413-1433).

— (Jean), évêque de Valence (1390), archevêque de Vienne (1448-1451).

— (Louis), évêque de Valence (1447-1468).

Ponce, *item* (1031-1056).

Quint (Jarenton de), évêque de Die (1179-1196 ?)

Raimbaud, évêque de Vaison († 1212).

Sibour (Marie-Dominique-Auguste), évêque de Digne (1839), archev. de Paris (1848-1857).

Valernod (Pierre de), évêque de Nîmes (1594-† 1625).

Veilheu (Romanet de), évêque (administrateur) de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1445-1450).

Vesc (Bertrand de), évêque de Nevers († 1358).

— (Jean), évêque de Vence (1491) et d'Agde (1494-1525).

— (Aymar), évêque de Vence (1495 1507).

Vigne (Angé), évêque d'Oran (1876), de Digne (1880), archevêque d'Avignon (1885-1895)

En tout, 73 Prélats. Nous avons publié autrefois des *Recherches sur les Evêques originaires du diocèse de Valence* (2), que nous avons malheureu-

(1) Il y a un article sur Barthélemy de *Monte-Calvo*, évêque de Béziers (13°-1402) ; mais c'est pour relever l'erreur de Rochas, qui en fait un Montchenu, tandis qu'il était de la famille de Montchal, étrangère en Dauphiné.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique de la Drôme*, tomes XIII, XIV, XV, XVI, XX et XXI.

reusement laissées interrompues à la fin du XIe siècle. L'étude spéciale que nous avons été amené à faire sur ce sujet intéressant nous mettrait en mesure d'augmenter cette liste de quelques noms bien authentiques et en y ajoutant d'autres qui le sont moins, mais qui sont fort plausibles, nous arriverions facilement à la centaine. Les savantes données de M. Brun-Durand nous faciliteraient singulièrement la reprise de ce travail. Peut-être pourrons-nous le compléter un jour.

(*A suivre*). Cypr. PERROSSIER.

LE MONDE DAUPHINOIS

M. Boncourt, préfet du Jura, a été nommé préfet de l'Isère, en remplacement de M. Nano, nommé trésorier-payeur général. — M. Adrien Peloux, ingénieur au Creusot, vient d'être nommé directeur des études pour la « *Société des forces motrices de l'Isère.* » — A Paris, noces d'or de M. et Mme Émile Gaillard, ancien président du Tribunal de Commerce de la Seine, et fils de M. Eugène Gaillard, le maire de Grenoble qui reçut l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie. — M. Henri Venard, ancien élève de l'*Institut Robin* à Vienne, vient de sortir le premier de l'Ecole nationale des Mines de Paris. — Par acte notarié, en date du 1er juillet 1901, une Société en nom collectif a été formée, ayant pour objet la vente des liqueurs et autres produits de la Grande-Chartreuse. Les sociétaires sont : MM. Paul et Julien Brézun, de Voiron ; Victor Nicollet, de Grenoble, et Renard, de Lyon. La Société est formée pour 15 ans. — A été nommé consul des Etats-Unis à Grenoble, M. Masson, en remplacement de M. Grenville.

MARIAGES

A Paris, M. H. Fredet, fils de M. Fredet, fondâteur des papeteries de Brignoud, avec Mlle Hélène Bonnet, fille du général Bonnet, du 1er zouaves. — A Avignon, M. de Lamorte-Félines, rédacteur en chef du *Réveil du Dauphiné*, avec Mlle Henriette de Grille d'Estoublon. — A Paris, Mlle de Meffray, avec M. Jean de Baulny. — A Briançon, Mlle Andréa Constans, fille de M. Constans, avocat près la Cour d'Appel de Tananarive, avec M. Cuttoli, lieutenant au 159e de ligne.

NÉCROLOGIE

A Domène, M. A. Matussière, qui, en 1864, introduisit à Domène la première fabrique de pâte de bois, dont l'invention récente et à ses débuts en Allemagne devait bouleverser complètement l'industrie du papier. — A Paris, Mme Olivier Salvaing de Boissieu. — A Grenoble et inhumé à Saint-Nazaire, M. Morel, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien 1er adjoint au maire de Grenoble. — A Grenoble, M. le chanoine Vagnon, officier d'Académie, ancien aumônier du Lycée, ancien inspecteur d'Académie.

LES

" Annales Dauphinoises "

L'Histoire locale et les Arts

LE LIEUTENANT BONAPARTE A VALENCE

(Tableau de Louis Ageron)




E nos jours, on peut affirmer que l'histoire locale est en honneur dans presque toutes les provinces de France et plus particulièrement en Dauphiné. Toutefois, nous sommes surpris que nos peintres, à l'instar des écrivains, ne demandent pas, eux aussi, aux divers épisodes de l'histoire de notre petite patrie, le sujet de leurs tableaux. Il nous semble cependant qu'il y a là pour eux une source nouvelle d'inspiration.

Après le livre, le tableau.

Grenoble, du reste, n'a-t-il pas donné l'exemple. Alexandre Debelle. — pour ne citer que celui-là, — a peint : *L'Abdication d'Humbert II. l'Assemblée de Vizille de 1788*, *l'Entrée de l'Empereur à Grenoble en 1815* et *La Défense de Grenoble en 1815*. Mais, à notre connaissance, aucun tableau n'a reproduit une scène se rattachant à l'histoire de Valence. Frappé de ce fait, un peintre valentinois, M. Louis Ageron, s'est promis d'exploiter les Annales de sa ville natale.

Présentons d'abord l'artiste aux lecteurs des *Annales Dauphinoises.*

M. Louis Ageron est né en avril 1865. Pensionné du département de la Drôme, il suivit les cours de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon et obtint de nombreuses médailles. Ensuite, après quelques années passées à l'atelier de Gérôme, il vint se fixer à Valence.

Quoique connaissant parfaitement toutes les branches de son art, notre peintre excelle surtout dans le paysage et le portrait.

Notre intention n'est pas d'écrire une biographie de cet artiste; nous renvoyons les curieux à la brochure de M. J. Brun-Durand : « Un peintre Valentinois » (1).

Tous les historiens de Napoléon nous apprennent que Bonaparte, étant lieutenant d'artillerie à Valence, fréquentait assidûment le cabinet de lecture installé dans la fameuse *Maison des Têtes* et exploité par le libraire-imprimeur Marc-Aurel.

Le peintre s'est inspiré de cet épisode.

Il nous représente Bonaparte en costume de lieutenant d'artillerie, sur le seuil de la maison *des Têtes*, sortant du cabinet de lecture, avec quelques volumes sous le bras. De cette façon, outre le portrait de Bonaparte. l'artiste nous a peint la merveilleuse maison, — orgueil de Valence, — qui fait l'admiration de tous les étrangers.

D'ailleurs, le tableau étant reproduit dans cette revue nous pouvons nous dispenser d'une plus longue description.

Chose digne de remarque, Bonaparte dans les enivrements de la gloire se souvint toujours des personnes qu'il avait connues à Valence. Ayant été intimement lié avec Marc-Aurel, il ne l'oublia pas. C'est à lui qu'il s'adressa pour faire imprimer sa fameuse brochure : *Le Souper de Beau-*

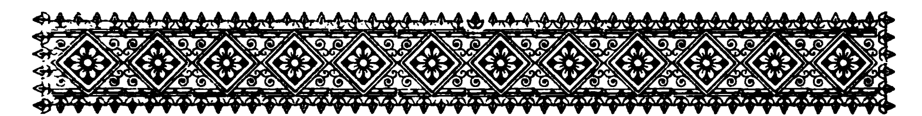
(1) Broch. in-4°. Grenoble. Falque et Perrin, 1900.

caire et plus tard, il le fit nommer imprimeur de l'*Expédition d'Egypte.*

« Il partit de Toulon avec l'armée, dit Rochas (1), le 19 messidor il débarqua avec son matériel, et le 28 thermidor suivant, l'imprimerie était installée au Caire et fonctionnait pour la première fois sur l'antique terre des Pharaons. »

M. Ageron a été heureusement inspiré en nous rappelant le souvenir du lieutenant Bonaparte à Valence. Nous sommes certain qu'il ne s'arrêtera pas dans la voie où il vient de s'engager, car il sait qu'il reste de nombreux et riches filons à exploiter.

Victor COLOMB.



DOCUMENTS ET NOTES

Pour servir à l'Histoire de l'Abbaye de St-Antoine-de-Viennois

(Suite)

IV. — Critique de ces listes (2)

Avant tout, trois observations s'imposent relativement à cette première liste de Claude Allard :

1° Les numéros d'ordre qui l'accompagnent y ont été mis par l'auteur lui-même;

2° Claude Allard a identifié, sous le numéro 13, trois Maîtres du nom de Guillaume, qui sont donnés par Falco, avec ses réserves ordinaires, comme des personnages distincts (voir la liste de Guy Allard);

3° Il a omis, entre les numéros 16 et 17, le nom du troisième abbé, le célèbre Guillaume Mitte, qui se trouve cependant dans l'Antoniane.

Dans le cayer même, écrit de sa main, auquel nous avons emprunté ce « catalogue des généraux de Saint-Antoine », pour nous servir du terme de Dassy, Claude Allard émettait ce vœu, que souscriraient volontiers tous les érudits, qui ont si souvent à regretter l'anonymat dû à la négligence ou à la modestie des auteurs anciens : « Je prie tous ceux qui laisseront des Mémoires, d'estre sogneux de marquer le temps auquel ils les feront, et mettre leur nom affin qu'ils puissent mieux servir. » Ce cayer

(1) *Biographie du Dauphiné*, p. 113.

(2) Le lecteur remarquera peut-être ici que certains détails ne concordent pas parfaitement avec ce que nous avons dit dans le premier article. En voici la raison : nous avons découvert tout récemment que la liste de l'Antonin de Paris F. C., n'est autre que la liste imprimée de Claude Allard, dont son neveu se réclame.

est — indépendamment du « catalogue » — trois fois daté et deux fois signé par lui. S'il y a excès, ce louable excès est certainement sans inconvénient. *Quod abundat, non vitiat.* Claude Allard fut généralement fidèle à observer ce qu'il recommandait si utilement aux autres : néanmoins, nous ne tarderons pas à lui adresser un reproche sur ce même point.

Ce « catalogue » est donc bien de Claude Allard : il est signé et, de plus, il est daté.

Pendant les années suivantes, Claude Allard révisa la liste qu'il avait composée en 1626, ajouta le nom des deux grands Maîtres et celui de Guillaume Mitte qu'il avait précédemment omis, et fit imprimer en 1630 son travail ainsi réformé. Le plus grand nombre des généraux de son Ordre y apparaissent avec la date de leur mort. Mais, dans ces deux listes de Claude Allard, on chercherait vainement l'abbé « Guy de Brion » au milieu du xve siècle, non plus que la chronologie toute fantaisiste assignée par son neveu à la plupart des abbés.

Dassy (*loc. cit.*) fait justement observer que « si Guy Allard, qui prétend en avoir tiré les dates relatives à chacun des abbés de Saint-Antoine, a copié exactement, il est évident que Claude Allard s'est trompé quelquefois sur ce point ». « Guy-Allard, dit-il encore, cite... un *Guy de Brion*, entre *Jean de Polley* et *Humbert de Brion ;* nouvelle erreur. » Nous sommes pleinement de l'avis de Dassy, et nous disons avec lui : « Ni avant, ni après le catalogue de Claude Allard (ou, ce qui est plus probable [certain], la copie fautive dressée par son neveu), les annales, les mémoires et les obituaires, imprimés ou inédits, n'ont suivi ces fausses dates et indiqué ces noms d'abbés. »

Dassy, contre sa coutume, a pris la peine de nous donner une référence précise : « Guy-Allard, *Dict. hist.*, art. *Saint-Antoine* ». Dès lors, nous nous demandons quel texte il avait sous les yeux lorsqu'il écrivait ce qui suit : « Serait-ce aussi dans le catalogue de son oncle que Guy-Allard aurait pris qu'il y a eu, dans l'Institut des Antonins un *Pierre Mitte*, abbé en 1350, archevêque de Bourges et cardinal : or, à cette époque, il n'y a eu ni de *Pierre Mitte* à la tête des Antonins, ni d'archevêque de Bourges qui ait porté ce nom : un autre *Pierre Pons Mitte*, que Guy Allard place en 1415, n'a pas plus été abbé de l'ordre en ce temps-là que *Pierre Mitte* en 1350. » Le manuscrit original de Guy Allard (1), auquel nous nous sommes référé, ne contient, en effet, rien de semblable.

La chronologie de Guy Allard ne mérite pas d'être examinée. Prises dans leur ensemble, ses dates n'indiquent ni le commencement ni la fin du gouvernement des abbés ; ce sont des dates jetées au hasard de la plume.

Mais si Guy Allard est inexcusable pour avoir ainsi travesti la chrono-

(1) *Biblioth. de Grenoble*, ms. U-482, fol. 225.

logie des premiers abbés, — qu'il lui était facile d'emprunter à Aymar Falco, l'historien de l'Ordre, — que dirons-nous de celle qu'il nous offre au XVIIe siècle? Certainement, ce n'est point de son oncle qu'il a appris que Jean Rasse était le premier successeur d'Antoine de Gramont, ou que son gouvernement avait commencé en 1635.

Essayons néanmoins d'excuser Guy Allard, en expliquant l'origine de son erreur, et faisons-la remonter au premier coupable.

Pour comprendre ce que nous allons dire, le lecteur doit savoir que l'abbé Antoine de Gramont étant mort le 16 novembre 1634, François Marchier fut élu deux jours après pour lui succéder. Cette élection anti-canonique, faite par les religieux opposés à la réforme, fut cassée par arrêt du Grand conseil, le 19 août 1636; ensuite de quoi le grand prieur Jean Chastain fut élu par le chapitre assemblé à Paris (13 octobre 1636). Il gouverna pendant neuf années, après lesquelles il remit sa charge entre les mains du pape qui avait demandé sa démission. Jean Rasse lui succéda au mois de novembre 1645.

Dans l'énumération des diverses listes de nos abbés nous avons mentionné celle de Chorier. Cet auteur compte pour 25e abbé Ant. de Gramont, et Jean Rasse pour le 26e. Les deux pages qu'il consacre à la chronologie de ces dix années, sont d'une grande obscurité et renferment plusieurs inexactitudes, grâce à la confusion des noms et à l'incohérence des dates. On y lit en effet que Antoine de Gramont « estant mort le 16 du mois de Novembre de l'an 1434. Jean de Rasse fut élu le 18 de Novembre de l'an 1635 *(sic)*, deux élections précédentes ayant esté déclarées nulles. La première (à laquelle) il fut procédé... quelques *mois* après la mort de Gramont..., et à la seconde, de Jean Chastain, le mois de Novembre de l'an 1635 (*sic*). Chorier affecte de ne pas rapporter le nom de François Marchier, qu'il connaît bien toutefois : ce qui lui fait parler, quelques lignes plus loin, de *François Chastain* qui avant son élection estoit Prieur Claustral... et qui fut reconnu et obey durant neuf ans... » On pourrait critiquer encore d'autres détails, mais passons, nous souvenant seulement que Chorier écrivait son *Estat politique... de Dauphiné* du vivant même de l'abbé Rasse (1671).

Guy Allard, suivant la liste imprimée de son oncle, était arrivé sans encombre jusqu'à l'abbé de Gramont. Pour continuer sa série des abbés il ne trouva rien de mieux que d'emprunter à Chorier le nom de Jean Rasse et la date de 1635; il ne prit pas la peine d'en contrôler l'exactitude, et omit les deux abbés intermédiaires, dont il ne parvenait pas à distinguer les noms dans le texte incohérent de son devancier.

Ce n'est pas tout encore.

Dans son *Armorial* (1), M. G. Vallier fait suivre sa notice du trentième abbé de la note suivante : « Je dois ajouter que Guy Allard, dans son

(1) P. 66, note.

Dictionnaire du Dauphiné, fait arriver cet Abbé (« N. Payn de La Jasse ») (1) à la direction des Antonins en l'année 1635, et qu'il lui donne pour successeur, en 1680, *Claude Sup*, qui ne peut être que Claude de Châtillon. De plus, il lui donne pour prédécesseur l'abbé Brunel de Grammont, sautant par conséquent à pieds joints par dessus les abbés Marchier et Chastaing!... »

M. Vallier termine sa note par cette apostrophe : « Faites donc de l'histoire avec un guide aussi peu exact et aussi sujet à caution!... Avec un pareil guide, il ne faut jamais fermer les yeux. » Comme on peut le voir en jetant un coup d'œil sur sa liste, Guy Allard n'a pas plus commis cette bévue que les deux dernières que Dassy lui avait attribuées, et nous avons démontré que le premier trompeur n'était autre que Chorier.

La liste de Guy Allard n'a qu'un seul mérite, c'est qu'elle est la première — et jusqu'au jour où nous écrivons, *la seule* — à donner le vrai nom (nom et prénom) des abbés Claude Sup et Antoine Payn. Ce mérite ne s'étend pas loin, car Guy Allard était contemporain de ces deux abbés. Mais s'il était leur contemporain, comment a-t-il pu leur assigner des dates aussi fausses : « Claude Sup, 1680 », et « Antoine Payn, 1682 »? Il ne lui était point difficile, vu ses rapports avec l'Abbaye, de savoir que le premier était mort le 5 mars 1678, et que le second lui avait succédé un mois après.

La prudence n'exclut pas la discrétion : et nous ferons observer, à notre tour, que le savant auteur de l'*Armorial*, qui n'avait d'autre guide que Dassy, n'a pas su mieux que lui, ou plutôt n'a pas osé prendre dans l'historien qu'il critiquait à bon droit, la seule bonne chose qu'il possédât, le vrai nom de ces deux abbés. Il appelle le premier « Claude de Castillon ou Châtillon », et le second « N. Payn de La Jasse ».

Dans les volumes des années 1675-78 du notaire de Saint-Antoine, Gabriel Fournet, on rencontre fréquemment le nom et la signature de l'abbé « Claude Sup ». Une seule fois, dans un document de la fin du XVIIe siècle (2), nous avons trouvé la mention de « feu Mre Claude Sup de Châtillon ». C'est sans doute sur un document semblable que Dassy a composé la première phrase qu'il consacre au successeur de Jean Rasse : « Les Antonins appelèrent le Père Claude, supérieur de la colonie de Châtillon (*sic*), à guérir les maux causés par un interrègne de vingt-huit mois (3). » Dassy a été copié fidèlement par M. V. Advielle, dans son *Histoire de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois* (4). Ce dernier

(1) M. G. Vallier voulait parler sans doute de Jean Rasse ; notre citation est cependant bien extraite de sa notice de l'abbé Payn, ou le nom de Jean Rasse n'apparait en aucune façon.

(2) *Arch. du Rhône*, fds de St-Ant. — Cf. Cl. Bovdet, *Vie de M. de Rossillion de Bernex*. p. 69, cart. 407.

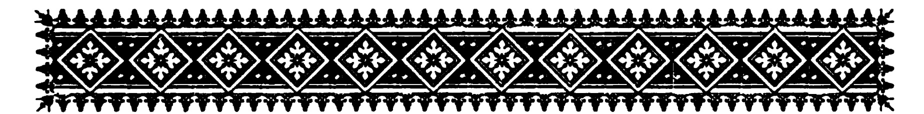
(3) Dassy avait à sa disposition, entre autres documents, l'*Histoire de l'Ordre de Saint-Antoine* (ms. U-917 de la Biblioth. de la ville de Grenoble), qu'il cite à diverses reprises : il aurait pu y lire, à la page 372, « l'élection de Messire Claude Sup, XXVe abbé général », et éviter ainsi la lourde bévue qu'on vient de voir.

(4) P. 64.

auteur cite (1) un mémoire où l'on raconte la mort et la sépulture de cet abbé ; son nom, ridiculement complété, y apparaît sous ces formes : « M. l'Abbé Supérieur » et « Claude, supérieur ».

Le lecteur peut être édifié par ces exemples, et juger des précautions infinies avec lesquelles il faut citer les historiens modernes de l'Abbaye de Saint-Antoine.

Dom GERMAIN MAILLET-GUY,
chan. rég. de l'Imm. Conc.



MONOGRAPHIE

Historique, Artistique et Archéologique

DE

L'ÉGLISE SAINT-MAURICE

ANCIENNE CATHÉDRALE DE VIENNE ET SIÈGE DU PRIMAT DES PRIMATS

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU CLOITRE OU DE ROSSILLON

(Suite)

Dans cette même chapelle, se trouvait le tombeau de Guy de Poisieu, archevêque de Vienne, chancelier du Dauphiné, et neveu d'Antoine de Poisieu, également conseiller de Vienne. Comme conseiller et chancelier du roi dauphin, il avait été chargé de plusieurs ambassades. Il mourut en 1480 (2).

Son frère, Etienne de Poisieu, avait également son tombeau dans cette chapelle (3). Comme architecture, ce monument appartenait à ce style gothique de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe, et se

(1) *Ibid.*, p. 152-3.

(2) Guy de Poisieu rédigea les Statuts provinciaux, imprimés en caractères gothiques mais ne portant ni titre, ni signatures, ni date, ni nom de lieu ou d'imprimeur.

« Il y a tout lieu de croire cependant que ces Statuts sortent de l'imprimerie de Vienne, et que le nom de Poisieudoit être ajouté à la liste des prélats éclairés qui encouragèrent les premiers essais de cette invention naissante. » Inscr. de Vienne. VI, p. 253. — *Manuel du libraire* de Brunet, au mot statuta, 5e volume.

(3) Etienne de Poisieu avait, en dehors de l'archevêque de Vienne, deux autres frères : Charles, prieur claustral de Saint-André-le-Bas, et Guillaume, chamarier de la même abbaye et prieur de Ternay, tous les deux grands-vicaires de leur oncle Guy.

composait d'une arcade à anse de panier, surmontée d'un arc à contre courbure et d'un couronnement carré dont les divisions, dans le genre flamboyant, semblent imiter un treillage appliqué contre un mur. Les bords de cette arcade étaient ornées de contre arcatures en forme de festons, et l'intérieur présentait un renfoncement au fond duquel se trouvait l'épitaphe, et au-dessus, les armoiries d'Etienne de Poisieu, sculptées en relief : *de gueules, à deux chevrons d'argent*, surmontés d'une devise de même.

Ce mausolée qu'on voyait encore en 1843 contre le mur septentrional de la Cathédrale, n'était, au dire de Charvet, que le reste d'un monument beaucoup plus somptueux, renversé par le baron des Adrets (1).

Nous donnons ci-après les épitaphes restituées de Guy et d'Etienne de Poisieu, d'après MM. Allmes et de Terrebasse :

ÉPITAPHE DE GUY DE POISIEU

HIC IACET BEATAE MEMORIAE REVERENDISSIMVS IN CHRISTO PATER ET DOMINVS D. GVIDO DE POYSIACO ARCHIEPISCOPVS COMES ET PRIMAS SANCTAE VIENNENSIS ECCLESIAE CONSILIARIVS QVE CHRISTIANISSIMI FRANCO RVM REGIS DALPHINI DOMINI NOSTRI EIVSQVE IN DELPHINATV CANCELLARIVS QVI SVIS PRAECLARIS FACVNDIA ET PROBITATE MVLTOS AD VTILITATEM DIVAE CORONAE FRANCIAE ET REIPVBLICAE INNVMERABILIBVSQVE BENEFICIIS FOELICITER CONSVMMAVIT LEGATIONES ET DIE XXVII MENSIS OCTOBRIS ANNO DOMINI M CCCC LXXX IN SANCTA VIENNENSI CIVITATE POST MVLTA PIA OPERA VITAM FINIVIT HVMANAM CVIVS ANIMA REQVIESCAT IN PACE.

Ici repose le révérendissime père et seigneur en Jésus-Christ, d'heureuse mémoire, Guy de Poisieu, archevêque, comte et primat de la sainte Eglise de Vienne, conseiller du dauphin, le très chrétien roi des Français, notre maître, et son chancelier dans le Dauphiné. Grâce à son éloquence et à sa probité, il s'acquitta avec succès de plusieurs ambassades et fit de grandes choses pour le compte de la France et pour le bien public. Le 27 octobre de l'an du Seigneur 1480, dans la sainte cité de Vienne, après avoir accompli un grand nombre d'œuvres pies, il termina sa vie humaine. Que son âme repose en paix !

ÉPITAPHE D'ÉTIENNE DE POISIEU

CY GIST NOBLE ET PVISSANT SEIGNEUR MESSIRE ETIENNE DE POYSIEU, SEIGNEUR D'HAVLTERIVE ET DE SEPTÈME CONSEILLER ET CHAMBELLAN DU ROY NOSTRE SIRE CAPPITAINE DE CENT LANCES DES ANCIEENES ORDONNANCES ET DE QUATRE MIL V^c FRANCS ARCHIES, BAILLY, DES MONTAIGNES DE DAVLPHINE, LEQVEL A FONDÉ VNE MESSE A NOTE QVOTIDIANE EN L'ESGLISE ET CHAPPELLE DE SEANS A DIACRE ET SOVBDIACRE ENSEMBLE LES CLERIONS ET LEVR MAISTRE, COMME IL APPART PAR LECTRES AVCTENTIQVES FAICTES ET PASSÉES PAR MESSIEVRS LES DOIEN ET CHAPITRE DE LA DITE ESGLISE, ET

(1) Inscr. de Vienne, p. 283.

LEQVEL SEIGNEUR TRESPASSA LE III[e] IOVR DV MOIS D'OCTOBRE LAN DE GRACE DE L'INCARNATION DE NOTRE SEIGNEUR MIL IIII[c] IIII[xx] DIX NEUF (1499), PRIES POVR L'AME DE LVY.

Les minuties du détail de cette fondation ne sont rien en comparaison de celle des « lettres authentiques » à la teneur desquelles il en est référé. On y explique le nombre de coups, mêlés de pauses, que sonnera la cloche dite *Porte-Joye*, avant la messe quotidienne à note, c'est-à-dire avec chant, — le détail des cérémonies, le vêtement des officiants. D'après ces lettres, Etienne de Poisieu léguait au chapitre de Saint-Maurice, des moulins situés sur la rivière de la Gère, au bout de la rue qui porte encore le nom de rue des *Moulins*. Les chanoines de Saint-Maurice ont possédé ces moulins jusqu'en 1789 (1).

D'après une note extraite des manuscrits de Charvet, on voyait aussi dans cette chapelle, le tombeau de Pierre de Coste, chanoine de Saint-Maurice. Le père Hilarion de Coste, Minime, issu de cette même famille dauphinoise et l'auteur de : *Armes, cris et devises de quelques illustres maisons du Dauphiné, à la suite des éloges des Dauphins de France*, n'oublie pas de mentionner les armoiries de son parent qui étaient gravées sur la pierre qui couvrait son tombeau et qui étaient : *de gueules à trois côtes humaines*. Ces côtes, qui faisaient de ces armes des armes parlantes, n'étant pas très agréables à l'œil, furent dans la suite changées et converties en trois *cotices alaisées*.

Pierre de Coste légua trois maisons situées à Vienne, ses vignes et terres de Seyssuel, Saint-Alban, Marennes, Sérézin, Pont-l'Evêque, Communay, Saint-Clair, Chonas, de la plaine de l'Aiguille, sous la charge d'une messe dite chaque jour à l'autel de Notre-Dame, pour le repos de son âme.

CHAPELLE DE SAINT-THÉODORE OU DE VIRIEU

Cette chapelle, qui est attenante au presbytère de Saint-Maurice, a été restaurée, il y a une trentaine d'années. Elle servait antérieurement, depuis la Révolution, d'écurie et de grenier à foin. Elle appartient au style du XV[e] siècle et se compose d'une seule nef. Une voûte portant les armoiries des Grolée de Viriville : *gironnées d'argent et de sable de huit pièces, à la couronne ouverte en abîme*; et celles de Virieu : *de gueules à trois vires ou annelets d'argent*, repose sur des colonnes-pilastres à socles. Deux grandes baies, dont malheureusement les meneaux ont disparu, s'ouvrent dans le

(1) Voir sur la famille de Poisieu l'*Inventaire des registres de la Chambre des Comptes du Dauphiné* et la *Notice historique sur Hauterive*, par A. Lacroix. Valence, 1854, pet. in-12.

Aymar de Poisieu, dit *Capdorat*, tête dorée, à cause de la couleur de ses cheveux, est le premier de cette famille ayant illustré le nom de Poisieu. Il fut le confident de Louis XI, après avoir déjà servi dans les sanglantes batailles de Charles VII et négocia le mariage de Charlotte de Savoie avec Louis XI. Il était conseiller et maître-d'hôtel du roi, et bailli de Mantes. Il avait trois frères : Jean, qui forma la branche de Poisieu-Passage; Georges, écuyer de Louis XI, et enfin Antoine, archevêque de Vienne, dont nous avons parlé plus haut.

mur septentrional. Le mur en bordure sur la place Saint-Paul est dépourvu de fenêtres ; on voit à leur place, à l'extérieur, les corbeaux qui supportaient la toiture des Petits-Cloîtres.

Le sommet de la chapelle est fermé par un mur à angle droit, percé dans la partie supérieure d'une superbe rosace flamboyante, aujourd'hui aveugle. Une balustrade semblable à celle du parvis de la cathédrale, se voit à la tribune trilobée du fond.

La porte extérieure de cette chapelle est un pur chef-d'œuvre d'élégance et de délicatesse. Malgré ses mutilations, elle apparaît encore avec ses belles lignes flamboyantes et ses palmettes. Dans le tympan, on voyait autrefois les armes accouplées du Chapitre de Saint-Maurice : *d'or au lion rampant de gueules*, et celles de Virieu et de Grolée que nous avons décrites plus haut.

Sur les vantaux, on voit, sculptée en relief, la croix tréflée de Saint-Maurice.

Un couloir, dont les fondations des murs existent encore sous le sol de la place Saint-Paul, allait de cette porte à la porte de la cathédrale et faisait ainsi communiquer le doyenné avec cette dernière église.

La chapelle de Saint-Théodore servait autrefois d'école, et le théologal de Saint-Maurice y enseignait publiquement la théologie et le droit canon. Antoine Poursan, qui au témoignage du Père Cotton à Louis XIV était le plus grand théologien du royaume y avait sa chaire. C'est Pierre de Villars, archevêqué de Vienne, qui la lui avait confiée.

CHAPELLE DU SAINT-SÉPULCRE

Au milieu des cloîtres se voyait la chapelle du Saint-Sépulcre, bâtie par saint Adon, à l'entrée de la Cathédrale, et transportée dans les cloîtres lors de l'agrandissement de l'église au XVe siècle. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit de cette chapelle au commencement de cette étude.

(*A suivre*). Pierre BAFFERT.

(1) Il serait à désirer qu'on fit disparaître les deux étages supérieurs de la très disgracieuse construction qui masque ce beau morceau d'architecture. La perspective du très coquet petit hôtel du XVIIIe siècle, qui sert aujourd'hui de presbytère à la paroisse de Saint-Maurice, aurait tout à y gagner.





ALEXANDRE MILON

Évêque de Valence

(Suite)



ES biens du Clergé étaient exempts de l'impôt foncier. Toutefois, longtemps même avant le dix-huitième siècle, les Assemblées du Clergé de France, convoquées tous les quatre ans à Paris, votaient des *dons*, plus ou moins considérables suivant les circonstances, pour venir en aide à l'Etat. Ces sommes étaient réalisées au moyen d'une perception annuelle qui s'opérait sur chaque bénéfice ecclésiastique par le ministère d'une Chambre ecclésiastique établie en chaque diocèse. De plus, le Roi autorisait ces Chambres à prélever, au moyen d'un impôt sur ces mêmes bénéfices, les fonds nécessaires à certaines créations, comme on l'avait fait à Valence, pour l'établissement d'un séminaire.

Mgr Alexandre Milon établissait donc sur les biens ecclésiastiques de son diocèse comme un cadastre pour régulariser la levée de ces sortes d'impôts (1).

Cet évêque n'était pas uniquement un froid administrateur. Faisons connaître son patriotisme en citant un de ses mandements.

C'était pendant la seconde guerre de Sept-Ans (de 1756 à 1763) laquelle fut si funeste à la France. Une heureuse nouvelle annonçant une victoire remportée par les Bretons, dans l'anse de Saint-Caste (2), — près Saint-Malo, ainsi qu'un autre succès obtenu par nos troupes en Canda, avait interrompu la série de nos malheurs. Aussitôt plusieurs évêques ordonnèrent de chanter un *Te Deum* Cette action de grâces fut d'autant mieux accueillie par le peuple qu'il désirait plus ardemment la fin d'une guerre, cause de tant de désastres.

(1) Un pouillé diocésain s'appuyait sur un vaste plan cadastral des terres appartenant au Clergé. Nous tenons d'un honorable directeur des contributions directes que les travaux qui ont établi le cadastre actuel ont eu souvent pour guide l'ancien plan cadastral des biens du Clergé.

(2) Bligh, général anglais, avait débarqué dans la rade de St-Malo, près de St-Cast, 12.000 hommes. Les paysans bretons coururent aux armes pour barrer le passage aux Anglais ; leur résistance donna au duc d'Aiguillon le temps d'arriver avec des troupes régulières. Les gentilhommes bretons vinrent à son aide. Des bourgeois, des étudiants de Rennes allèrent au feu. L'arrière-garde anglaise coupée, fut écrasée, une partie se noya, une partie se rendit à discrétion. (11 septembre 1758).

Voici en quels termes l'évêque de Valence prescrivait cette prière publique :

« Alexandre Milon, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint Siège Apostolique, Evêque, Comte de Valence, Prince de Soyons; Abbé de St-Benoît sur Loire et de Léoncel, etc... Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Accoutumés à de continuelles victoires, nous gémissions, mes très chers frères, d'en voir le cours interrompu, et de ne plus entendre retentir nos Temples de nos chants d'allégresse. Nous commencions à craindre que le Dieu des armées ne se fût retiré de nous.

Le même courage animoit nos troupes, le même esprit les conduisoit : mais les succès étoient devenus bien différens. Des échecs inattendus déconcertoient nos espérances ; et, dans nos alarmes, nous ne cessions d'être étonnés, qu'une guerre où la gloire du trône n'a pas moins de part que l'intérêt de l'Etat, ne fût pas aussi heureuse, qu'elle nous paroissoit juste.

Vous le sçavez, mes très chers frères, que l'ambition n'avoit point armé les mains pacifiques de notre auguste Monarque, et que, plus touché de régner sur nos cœurs, que d'étendre au loin son empire, il ne songeoit qu'à nous faire recueillir les fruits d'une Paix achetée au prix même de ses conquêtes, lorsqu'elle a été tout à coup troublée par une nation jalouse, que rien ne peut contenir dans les bornes que la nature semble lui avoir prescrites.

Elle en avoit, comme nous, le langage, sans en avoir les sentiments : et c'est au milieu de cette paix, qu'elle méditoit en secret ses injustes desseins; et qu'après s'y être longtems préparée, elle les a fait éclore par des insultes qui ne pouvoient demeurer sans vengeance. Elle n'a pas craint de travailler à sa propre ruine, pourvu qu'elle contribuât à la nôtre. Et avec quels apprêts et quelles dépenses n'a-t-elle pas multiplié des flotes ?

Ses vaisseaux ont couvert toutes les mers ; et où n'ont-ils pas répandu la terreur ? Semblables à ces nuées que les vents poussent de toutes parts, et qui n'annoncent que des tempêtes, on les à vus parcourir toutes nos côtes maritimes; et, abordant où ils étaient le moins attendus, faire sortir de leur sein de nombreux bataillons pour les surprendre et les dévaster.

Quelques légers succès avoient élevé le cœur de ces fiers ennemis, et dans leur orgueil peut-être disoient-ils de nous : voudroient-ils donc nous disputer l'empire de la mer ? *Poursuivons-les sans relâche, et faisons-les tomber sous nos pieds.*

Projet téméraire que vient de faire échouer un guerrier, au nom duque semble s'être attachée la gloire de les humilier et de les vaincre. Sa vigilance, son activité, sa valeur ont trompé leur prévoyance. Nul obstacle n'a pu retarder sa course; et suivi de ses valeureux Bretons, dont la fidélité et l'amour pour le Roi ont si bien secondé le courage et l'ardeur de son armée, il a fondu sur eux *avec la vitesse de l'aigle;* et les attaquant avec autant d'ordre que d'impétuosité, il a abattu sous ses coups ce qui a fait quelque résistance, et renversé dans la mer ce qui cherchait encore à leur échapper.

Ne craignons point, mes frères, de louer un général, qui, comme dit l'Ecriture, *a si bien sçu se couvrir de gloire.* Mais ne regardons pas ce qu'il a fait uniquement comme son ouvrage, il désavoueroit nos éloges. C'est

le *Dieu des armées qui forme les mains au combat*, qui lui a donné la victoire; la justice et la force environnent son trône; et, c'est de ce lieu plein de majesté, que *jetant sur nous des regards propices*, il s'est levé pour prendre notre défense.

Pourrions-nous ne pas le reconnoître dans ces exploits, à jamais mémorables de nos troupes du Canada. Quelle supériorité de forces! Et quelle inégalité de succès! Et dans cette disproportion si glorieuse pour nous, n'avons-nous pas lieu de nous convaincre que le nombre des soldats aide peu à la victoire, si le Seigneur n'en est le soutien?

Que nos actions de grâces soient donc aussi éclatantes que sa protection dont il nous a favorisés. Et pénétrés des sentimens qui remplissoient le conducteur du peuple de Dieu, comme lui ne cessons *de glorifier sa puissance* et de publier hautement qu'il a seul détourné l'orage qui nous menaçoit, dissipé cette cohorte prétorienne, la garde et la sûreté de son roi, et *ouvert l'abîme où elle s'est précipitée.*

Ce n'est, mes frères, que par notre reconnaissance que nous pouvons fixer sur nous ces nouvelles marques de bonté et de protection; et la pureté de nos mœurs peut seule la lui rendre agréable. L'effusion du sang qui rougit la terre, est la peine de nos crimes, et elle n'en est déjà que trop imbibée. Demandons au Dieu de miséricorde et de paix d'arrêter son bras vengeur, et d'accorder enfin au roi ce calme après lequel il soupire, et qu'il regarde comme *le principe de sa joie* et le fondement du honheur de ses peuples.

A ces causes, pour nous conformer aux pieuses intentions de Sa Majesté, ordonnons qu'en actions de grâces des deux victoires remportées, le *Te Deum* sera chanté dans notre Eglise Cathédrale, à l'issue de vêpres, le dimanche d'après la réception de notre présent mandement, et qu'on donnera ensuite la bénédiction du Saint Sacrement, selon l'usage ordinaire, et que la même chose sera observée dans les autres Eglises, Paroisses et Communautés de notre Diocèse, à mesure qu'elles le recevront. Et sera notre dit mandement, imprimé, lu, publié, par tout où besoin sera. Donné à Paris, où nous sommes, dans l'Assemblée Générale extraordinaire du Clergé le quatre du mois d'octobre mil sept cent cinquante huit. »

Signé, † ALEXANDRE,
Evêque comte de Valence.

Nous avons cité le mandement de Mgr Alexandre Milon au sujet d'une victoire gagnée par les Bretons sur les Anglais. Mais ce n'est pas là l'unique preuve du patriotisme qui animait notre évêque. Les Archives départementales de la Drôme possèdent encore des mandements semblables publiés, le 15 juillet 1746, sur la prise, par les Français, de Charleroi, et le 12 août de la même année, sur la prise de la ville de Mons, places fortes du Hainaut, (aujourd'hui appartenant à la Belgique).

On trouve encore dans ces mêmes Archives la harangue adressée au Roi, à Versailles, le 14 septembre 1735, par l'évêque et comte de Valence, au nom de l'Assemblée du Clergé de France. Ce discours eut un grand retentissement. Mme du Châtelet, racontant au duc de Richelieu ce qui se passa dans cette Assemblée, dit : « M. de Valence y a fait la plus belle harangue que j'aie encore entendue. »

Le Conseil de Ville adressa de respectueuses félicitations à Mgr Alexan-

dre Milon qui avait été choisi par tout le Clergé de France pour porter la parole en son nom devant le Roi entouré de sa Cour (1).

Mais pour faire mieux connaître l'écrivain citons quelques extraits du magnifique et pieux mandement, publié, en 1747, par Mgr Alexandre Milon, au sujet des fêtes solennelles qui eurent lieu à Valence, à Montélimart et à Tournon, à l'occasion de la canonisation des SS. Joseph et Fidèle, de l'ordre des Frères Mineurs décédés au commencement du XVII[e] siecle et canonisés par Benoit XIV, en 1745.

***

« Le Souverain Pontife, mes très chers Frères, qui gouverne l'Eglise avec tant de sagesse, vient de mettre au rang des saints qu'elle honore d'un culte public, les Bienheureux Joseph et Fidèle, ces dignes enfants de S. François d'Assise qui, à l'exemple de leur saint Patriarche, sçurent, en se sanctifiant, sanctifier les autres et étendre le règne de Jésus-Christ partout où ils purent étendre leur zèle.

Nés dans ces temps de dissolution et de ténèbres, où l'hérésie accréditée répandait sa contagion jusque dans le Sanctuaire, prenant en main le bouclier du salut, ils se levèrent courageusement pour en arrêter le cours : l'innocence de leurs mœurs répond à la pureté de leur foi; la piété qui avait formé leur cœur, le tourne tout entier vers Dieu. « Observer sa Loi et l'enseigner est l'occupation continuelle de ces nouveaux Esdras. »

A cet âge où on ne soupire qu'après la dissipation et le plaisir, Joseph, recueilli en soi-même, n'a d'attrait que pour la mortification et la retraite. La chair et le sang ne peuvent rien sur son âme généreuse. Malgré les pressantes sollicitations de ses proches, il s'arrache aux espérances du siècle. « La pauvreté de Jésus-Christ est l'unique trésor qu'il ambitionne », et il se hâte de l'embrasser dans un Etat qui en fait son soutien, sa consolation, sa gloire.

Si Fidèle est moins prompt à faire divorce avec le monde, il n'en est pas moins attentif à se préserver de la corruption. Une profession (1) honorable occupe ses premières années; mais elle ne fixe pas son choix; il ne fait qu'y essayer ses talents; et appelé à de plus nobles fonctions, s'il demeure quelque temps en Egypte, c est pour en enlever les dépouilles et les faire servir un jour à la décoration du Temple.

Se sont-ils consacrés l'un et l'autre à la vie religieuse, dès lors ils ne se regardent plus que comme des victimes dévouées à la pénitence. Tout innocens qu'ils sont, ils se traitent en coupables. Jeûnes, veilles, macérations, silence, tout ce que la Règle présente d'austérités et de rigueurs, n'en a point assez pour eux.....

Constantinople devient le théâtre des travaux apostoliques de Joseph. Dans ces sombres cachots où d'infortunés chrétiens gémissent sous le poids de leurs fers, en proie à toutes les misères, et sans cesse exposés ou à souffrir la mort ou à renoncer à leur foi, on le voit sensible à leurs maux, comme un ange consolateur, soutenir la faiblesse des uns, affermir le courage des autres, donner à tous des instructions et des secours.

Aimer son prochain et faire régner Jésus-Christ, est sa passion domi-

(1) M. Brun-Durand (Dictionnaire biographique de la Drôme) cite encore : Discours... en bénissant les drapeaux du régiment du Mayne, le 12 avril 1729; semblable discours en bénissant dans l'église des Jésuites de Tournon, les drapeaux du régiment de Bretagne : éloge funèbre de Marie de Leczenska, etc.

(2) Il commença par être avocat.

nante. Il voudrait lui gagner Amurath lui-même, et arborer l'étendard de la Croix au milieu de l'empire Ottoman. Il en conçoit le dessein ; il en tente l'exécution, et l'arrest de son supplice est le seul fruit de son zèle.

« Mais son heure n'était pas encore venue. » Celui qui fit tomber « les chaînes de Pierre » sait rompre les liens de Joseph. Content de ses désirs, il le dérobe à son sacrifice et le ramène dans sa patrie, pour l'y immoler à de pénibles missions, qui ne doivent finir qu'avec la vie.

Un champ non moins vaste s'offre au zèle et à la charité de Fidèle, Destiné d'abord à évangéliser les pauvres, il fait de cette obscure mission ses plus chères délices. Sa foi en relève le prix à ses yeux. Il ne voit en eux qu'une image plus ressemblante avec l'Homme-Dieu ; et si on s'en remettait à son choix, jamais il ne voudrait s'en séparer.

Mais la voix du Chef de l'Eglise se fait entendre ; elle l'appelle ailleurs, et il obéit. Le démon de l'hérésie déchire le sein de cette tendre Mère ; il lui porte les plus rudes coups dans le pays des Grisons ; et Fidèle est envoyé pour le combattre et le détruire.

« Plein de force et de sagesse », il ne s'arrête pas à pleurer inutilement sur les malheurs de Jérusalem ; il entreprend d'en relever les ruines. Il rassemble le pasteur et le troupeau dispersés. Il attaque l'erreur et la confond. Il défend la Religion et lui redonne son ancien lustre. La vérité qui parle par sa bouche, entraîne, convainc, persuade. L'enfer en frémit et jure sa perte.

L'arrêt de mort lui est écrit sur la muraille. Mais bien loin d'en être troublé comme Balthasar, il en est rempli de consolation et de joie. « Il estime peu la vie, pourvu qu'il consomme son ministère ». Ses perfides meurtriers viennent l'attaquer dans la chaire de vérité et il ne cesse de les exhorter à la pénitence. Il n'en descend que pour aller au pied de l'autel demander le pardon de leur crime. Leur rage ne peut s'assouvir que dans son sang. Comme Etienne, il s'y livre sans se plaindre ; et victime de sa charité, il périt sous une grêle de coups (1).

Tels furent ces deux serviteurs de Dieu que l'Eglise propose à notre vénération.....

Notre siècle, hélas ! ne ressemble que trop au leur. L'hérésie qu'ils combattirent, respire encore au milieu de nous ; et si elle ne fait plus les mêmes ravages, elle conserve toujours les mêmes erreurs. Une guerre opiniâtre tient toute l'Europe en armes, et les espérances de la paix sont comme des lueurs qui s'évanouissent presque aussitôt qu'elles paraissent. Tous les fléaux de Dieu semblent nous visiter tour à tour ; et nous ne savons quelle « en sera la fin ».......

***

Et le pieux évêque exhorte ses diocésains à recourir à l'intercession des deux nouveaux saints. Il « enjoint que pendant les jours de la solennité de la canonisation, les Corps séculiers et réguliers des villes de Valence, Montélimart et Tournon, iront alternativement en procession dans l'église des R. P. Capucins, y chanter solennellement la grand'messe et vêpres, suivant l'ordre accoutumé. » Et il exhorte tous les fidèles à se rendre dignes de gagner l'indulgence accordée par le Souverain Pontife.

***

Quelques lecteurs trouveront peut-être nos citations un peu longues.

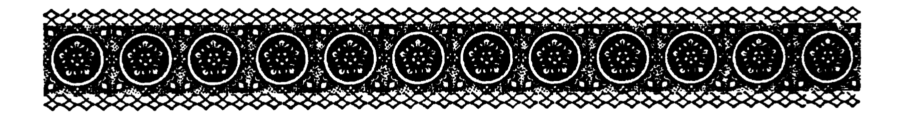
(1) Fidèle de Sigmaringen, se rendant à Grusch, en Suisse, fut massacré par les protestants, en 1622.

Toutefois, de nos jours, on veut connaître les acteurs du passé tels qu'ils étaient, entendre leurs voix; pour les faire revivre, on s'aide de la gravure, à plus forte raison doit-on les étudier dans leurs écrits. Suivant un mot qui a été redit souvent : le style c'est l'homme.

On peut, par ces quelques citations, reconnaître que Mgr Alexandre Milon mérita la réputation littéraire dont il jouit auprès de ses contemporains; mais de plus, qu'il donna à son peuple des enseignements vraiment inspirés par la piété et par le zèle pour le salut des âmes.

(*A suivre.*)

L'abbé MAZET,
Chanoine.



Localités traversées par le Tramway électrique

DE GRENOBLE A VOREPPE

(Suite)

LE FONTANIL, — LA LUTINIÈRE, — MONT-SAINT-MARTIN, — CORNILLON

Si, en sortant du Chevalon, nous continuons à suivre la belle route de Grenoble, nous ne tardons pas à entrer dans la commune de *Fontanil*, dont le village principal borde les deux côtés de la route. Bâti au pied de la montagne et à l'entrée d'une gorge que domine *Mont Saint-Martin*.

Le Fontanil n'est pas très considérable : de 500 à 520 habitants, paraît-il. Son territoire est fertile, et l'on y trouve plusieurs maisons de campagne agréables.

Or, les voyageurs ne doivent pas manquer d'y aller voir deux choses diversement curieuses : nous voulons parler de la *Fontaine dite la Lutinière*, et des carrières où se trouve ce qu'on appelle le *Banc poli*.

Donc, derrière le bâtiment de la Mairie et de la maison d'école coule un petit torrent formé par deux ruisseaux. Or, en remontant le plus large de ces ruisseaux, on arrive en dix minutes à une vaste excavation que l'on parcourt avec un guide et de la lumière; et, après avoir marché, en descendant constamment, sous de sombres voûtes, on parvient à un puits dont la profondeur est inconnue. Ce puits sert de réservoir aux eaux qui filtrent à travers les rochers des montagnes qui le dominent; il se remplit plus ou moins vite, suivant la plus ou moindre quantité d'eau qu'il reçoit des pluies ou de la fonte des neiges. Lorsqu'il est rempli, le trop-

plein des eaux s'échappe avec impétuosité par la galerie que l'on vient de suivre. Et, telle est l'impétuosité de ces eaux qu'elles franchissent en un instant les blocs au-dessus desquels on vient de passer, coulent à pleins bords dans le lit pierreux que l'on a suivi, dégradant les terres voisines, entraînant les pierres sur sa route, gonflant soudainement le ruisseau, et le faisant parfois déborder d'une manière terrible, comme cela arriva lors de l'inondation du mois de juillet 1851, qui faillit détruire le village entier; comme la Roize à la même date, avait failli emporter Voreppe. Puis, comme les eaux s'écoulent plus rapidement par cette galerie, qu'elles n'arrivènt dans le réservoir souterrain, le siphon naturel cesse bientôt d'être amorcé et l'écoulement s'arrête pour ne recommencer souvent qu'après un long intervalle. « Ce sont ces intermittences, dit M. Antonin Macé qui a décrit ce phénomène, intretmitences très irrégulières, très capricieuses, qui font donner à cette fontaine le nom de la *Lutinière.* »

A peu de distance de là, sur le bord même d'un chemin qui conduit à Mont-Saint-Martin, on ne doit pas manquer d'aller visiter la première carrière que l'on trouve à sa gauche. On y verra au-dessous d'un vaste dépôt de terre et de cailloux, qui appartient au *Diluvium*, ou terrain diluvien, et que l'on enlève par l'exploitation des carrières, un long, vaste, épais et magnifique banc qui fournit les plus belles pierres et dont la surface est parfaitement polie. Ce *banc poli*, comme on l'appelle, est incliné dans la direction de la vallée de l'Isère. La plupart des géologues attribuent ces surfaces polies à des moraines de glaciers; mais on pourrait tout aussi bien concevoir ces *miroirs*, ces *bancs polis*, comme produits par un glissement des couches supérieures sur celles qui restent : et l'aspect topographique de cette carrière invite les naturalistes et géologues à adopter cette dernière explication.

Les carrières du Fontanil appartiennent aux calcaires néocomiens inférieurs. Ils sont grisâtres, coquilliers et plus ou moins argileux et gelifs. Souvent, ils présentent à la surface des parties jaunâtres. On comprend que leur exploitation en soit facile, étant donnée leur stratification supérieure. Aussi, est-elle très active à raison de la beauté de leurs produits et de leur proximité de Grenoble.

Il va sans dire que nous ne pouvons quitter le Fontanil sans faire une visite au village de *Mont-Saint-Martin,* et sans monter au rocher de *Cornillon;* deux promenades fort intéressantes. *Mont-Saint-Martin* est au-dessus et au nord-est du Fontanil; on s'y rend par un chemin qui longe plusieurs carrières, et qui, en faisant de nombreux contours, en s'élevant sans cesse, en passant à travers des bois et sur des rochers très accidentés, vous y conduit en cinq quarts d'heure à peu près. C'est une commune dont la population n'est guère que de 113 habitants; agréablement située au milieu de prairies que couronnent des montagnes, et d'où l'on a une belle vue sur l'Isère. C'était autrefois une terre, seigneurie et châtellenie avec toute justice, au mandement de Cornillon; et dans l'inventaire des

archives de la Chambre des comptes, on trouve plusieurs actes du XVIe et du XVIIe siècles, au sujet de cette seigneurie. Au-dessus de Saint-Martin, où cessent les habitations, on ne trouve plus que des sentiers rapides, tantôt humides, tantôt au contraire passant sur des rochers en place, secs, dénudés, arides, sur la limite des marnes et des couches compactes du néocomien inférieur que l'on exploite au Fontanil : ou bien encore on rencontre des amas de roches éboulées, véritable chaos, où il est dangereux de s'aventurer; car on pourrait rouler dans de profondes crevasses d'où l'on ne se retirerait peut-être pas. L'un de ces sentiers que l'on trouve sur la gauche franchit les petites Bannettes, et par un couloir très étroit, une cheminée, aboutit à un chemin sous bois qui mène directement au couvent de Chalais.

Quant au rocher de *Cornillon*, dont le sommet et une partie des flancs sont couverts de ruines, il a été parmi les savants un sujet de nombreuses hypothèses et de vives discussions de la part des *géologues* et des *historiens*. Or, « au point de vue de la géologie, ce rocher de forme prismatique, complètement abrupt en avant et sur les deux côtés, et qui n'est facilement accessible que par derrière, n'appartient nullement au même étage ni à la même formation que les couches marneuses sur lesquelles il se détache. Il est évidemmment formé de calcaire néocomien supérieur ; et la première idée qui se présente, c'est qu'il serait un bloc détaché des escarpements qui le dominent et qui se serait, dans sa chute, enfoncé dans ses couches marneuses. Mais, cette hypothèse est bientôt détruite; d'abord, parce qu'on ne voit dans les rochers qui le dominent aucune trace de la lacune qu'aurait nécessairement laissée un bloc aussi colossal; en second lieu, parce que dans les marnes appartenant à l'étage néocomien inférieur, qui l'entourent, on rencontre abondamment, cet oursin fossile que les géologues désignent sous le nom de *Spatangus retusus*, lequel se trouve dans ces marnes de transition. D'après M. Lory, le rocher de Cornillon serait donc un lambeau de terrain néocomien qui se serait affaissé dans une fracture, entre deux failles locales, et dont les couches auraient été violemment redressées et ployées sur elles-mêmes par suite des pressions résultant de cet enfoncement. »

Maintenant, au point de vue historique, ce rocher aurait joué un rôle important dans les destinées de la province, ou pour le moins, dans celles de Grenoble et de ses environs. Et, ce qui donne beaucoup de valeur à cette hypothèse, ce sont les ruines qui couvrent le sommet et une partie des flancs de ce rocher. Sur le sommet se trouvent en effet des ruines informes provenant à la fois d'un château delphinal et de travaux de défense, élevés tour à tour par les protestants et les catholiques, au temps des guerres de religion du XVIe siècle Au milieu de tous ces débris du moyen âge, on distingue des constructions plus anciennes remontant probablement au temps des Romains. Or, cette circonstance jointe à la découverte d'une citerne, incontestablement d'origine romaine, et aux environs d'une foule

d'objets romains, ont fait supposer, avec assez de vraisemblance, que ce rocher de Cornillon avait peut-être porté la citadelle, l'oppidum de *Ventia*, dont parle l'historien *Dion Cassius*; citadelle (oppidum), près de laquelle aurait eu lieu, en l'an 62 de l'ère chrétienne, la bataille qui mit fin à l'indépendance du pays des Allobroges. Dans ce cas, le nom de *Ventia* se retrouverait dans celui de la *Vence*, torrent qui prend sa source au col de Portes, dans le massif de la Grande-Chartreuse coule dans les gorges de Quaix, et va se jeter ensuite dans l'Isère.

On le voit, c'est une grosse question sur laquelle les savants se sont longtemps disputés. Je pencherais volontiers pour l'opinion que je viens d'exposer, comme étant la plus simple et la plus conforme à certaines traditions du pays; lesquelles, en effet, parlent encore d'une grande bataille qui, autrefois, aurait été livrée dans les environs.

E. JACQUART.



BIBLIOGRAPHIE

J. Brun-Durand, membre non résidant du Comité des travaux historiques. — *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme.* (Suite).

Dans les rangs secondaires de la hiérarchie, nous trouvons 85 ecclésiastiques, dont 6 antérieurs au premier Concordat entre Léon X et François Ier, 31 du XVIe siècle à la fin du XVIIIe, et 48 depuis le Concordat de 1801 jusqu'à nos jours. Dans ce nombre ne sont pas compris 42 religieux, qui se distribuent ainsi : 21 Jésuites (1), 7 Dominicains, 4 Franciscains, 3 Cisterciens, 3 Antonins, 2 religieux de S. Ruf, 1 Bénédictin (2), 1 Doctrinaire, 1 Basilien. A ces religieux prêtres, il convient d'ajouter 5 grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et un Oratorien laïque, plus une trentaine de personnages de piété, dont neuf saints ou bienheureux (3), 7 femmes, 6 protestants convertis et environ autant d'écrivains religieux (en dehors des ecclésiastiques.)

Si, de l'Eglise, nous passons à l'armée, nous trouvons environ 150 hommes de guerre, dont 44 capitaines ayant dirigé ou servi l'un ou l'autre parti pendant les guerres de religion, 26 généraux ayant conquis leurs épaulettes dans les campagnes de la République ou de l'Empire, et

(1) Ce nombre doit être complet du moins pour les écrivains, M. Brun-Durand ayant été renseigné sur les Jésuites de la Drôme, par le P. Sommervogel, l'éminent bibliographe de la Compagnie.

(2) Le célèbre Jourdain Faure, de Vercors, que Rochas fait Dominicain.

(3) Parmi lesquels trois ont déjà été comptés ailleurs : S. Hugues, de Grenoble, parmi les évêques, S. Hugues de Léoncel, et le B. Amédée d'Hauterives, parmi les religieux.

20 autres qui ont vécu depuis la Restauration jusqu'à nos jours. Le surplus se compose de soldats de fortune appartenant à l'ancien régime, ou d'officiers de second ordre qui se sont signalés par leur valeur, sans être parvenus aux premiers rangs. Ajoutons que, parmi cette élite de la Drôme militaire, figurent trois ministres de la guerre : Joseph Servan, Latour-Maubourg et Farre.

La Révolution mit en évidence une foule de personnages qui, en temps ordinaire, seraient restés d'obscurs mais d'honnêtes citoyens dans leur village. Parmi ces hommes nouveaux, que la fermentation des esprits fit éclore : conventionnels et autres produits du suffrage populaire, commissaires du gouvernement, administrateurs de district, partisans, terroristes. etc., la Drôme se présente avec 49 illustrations, parmi lesquelles trois membres des tribunaux de sang : Payan-Dumoulin (Claude), Melleret et Roman-Fonrosa. Dans ce nombre ne sont pas compris les quelques ecclésiastiques qui se mêlèrent au mouvement et se fourvoyèrent dans les partis avancés : Bérenger (Alphonse), Colaud de la Salcette (Bernardin. Garcin (Elzéar), Lagier de Vaugelas (Louis-Joseph et Etienne-André) et Marbos, qui tous jetèrent le froc aux orties ; plus l'abbé Dode, député aux Etats Généraux, qui faillit être victime, comme l'abbé Fédon et le baron d'Arbalestier, des passions populaires soulevées par le fanatisme antireligieux.

Les députés et sénateurs de la Drôme qui, depuis lors, ont fait partie des différentes législatures, sont au nombre de 42. M. Brun-Durand les a tous recueillis, quoique les trois huitièmes d'entre eux (quinze) soient étrangers au département par leur origine (1). A cette catégorie se rattachent les hommes politiques, partisans résolus et militants, qui ont combattu par la plume ou par l'action pour ou contre les différentes formes de gouvernement qui se sont succédé en France, depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Parmi ceux-là, la plupart ont fait opposition à la monarchie ou ont professé des principes révolutionnaires : Napoléon Chancel, Chastel, Procope Ducros, Claudius Gallix, Lisbonne, Noé Roch. etc. Comme défenseurs de la légitimité, nous ne trouvons guère que Fortuné de Vaugelas et l'abbé de Genoude, auxquels il convient d'ajouter les chefs de parti Arnaud de Lestang, Brémond de Saint-Christol père et fils, Duclaux de Bésignan et le conspirateur Jean-Paul Didier.

Si, des régions agitées de la politique, nous entrons dans celles, plus sereines, de la République des lettres, nous y trouvons d'abord deux immortels de l'Académie française : Balthasar Baro et Emile Augier ; puis des écrivains de genre et de mérite différents, parmi lesquels nous remarquons quatre troubadours ou troubadouresses : Bierris de Romans. la comtesse de Dye, Folquet et Guillaume Ogier ; les auteurs dramatiques

(1) Par contre, trois Drômois ont été députés par d'autres départements : Badon, par la Haute-Loire : J.-B. Fleury, par l'Isère, et Léo de Laborde, par Vaucluse.

Delisle de la Drevetière, Lebrun-Tossa, Monier de la Sizeranne, Louis Gallet; le poète latin Sautel; les poètes patois Boissier, B. Chalvet, Roch et Joseph Grivel; les chansonniers Rollet-Bellisle et Bouffier; la charmante et féconde romancière Claire de Chandeneux (Emma Bérenger); les traducteurs Ant. Lemasson et Jacques Vincent; les journalistes et polémistes Régis Arnoux, Chalamet, Grasson, Mouchiroud, Ponet; les polygraphes Pierre Moysson, Breynat, J.-B. Veyrenc, Esprit Dupré-Deloire, Amédée Jullien, Jean-François Monyer, Muston, qui ont mêlé la prose à la poésie; les prédicateurs et orateurs Barthél. de Bressac, Louis Baratier, Ant. Reynaud; les controversistes et apologistes Leferon, Jacques Marcel, Gabriel Martin, Théodore de Manissy, Jean Aymé; nombre d'auteurs ascétiques, à peu près tous ecclésiastiques, et enfin, une trentaine de littérateurs variés, de moyenne ou de petite envergure, prosateurs ou versificateurs, sérieux ou légers, moraux ou licencieux, rêveurs ou philosophes, rimeurs et beaux esprits, parmi lesquels il convient de citer David Rigaud, Gilbert Gondoin, Faucherand de Montgaillard, Claude Odde de Triors, Guillaume Rabot, Ybot, dont les œuvres sont recherchées beaucoup moins pour leur valeur littéraire que pour leur extrême rareté; et à une époque plus rapprochée de nous, Charles Chancel, Paulin Gagne, Melchior des Essarts, Mme Genthon, Fabius Leblanc, etc.

Si, de la section des lettres, nous passons dans celle des sciences, là encore, nous trouverons de nombreux Drômois. Il n'est aucune branche des connaissances humaines qui n'ait été cultivée par eux et où quelqu'un d'entre eux ne se soit rendu illustre. L'histoire, qui est celle qui offre le plus d'affinité avec la littérature, et à laquelle celle-ci a emprunté la plupart de ses inspirations. compte plus de cinquante représentants dans le Panthéon de la Drôme. Parmi ceux-là émergent Emile Giraud, Denys Long, Ulysse Chevalier, de Coston, père et fils, Dochier, de Gallier, Jules Ollivier, Rochas, les PP. Prat et Appollinaire, les abbés Nadal et Vincent. A mentionner aussi le numismate François Leblanc; les archéologues Chalieu, Moreau de Véronne, Flor. Vallentin et Gustave Latune ; les bibliophiles Brenier de Belair et Popon de Maucune, etc.

Dans les sciences exactes se sont distingués les mathématiciens Jean Borrel, Ul. Bouchet, Bret, Alexis Fontaine, de Lubac, Elzéar de Valernod, Tardy de Montravel, auxquels il faut joindre le Grenoblois Dupuy de Bordes, qui enseigna longtemps au collège de Valence.

Dans les sciences d'observation, les médecins Ad. Armand, Chambon, Bonav. Chancel, Ch. Cheynet, Couillard, Daumont, Dubouchet, Louis Dupuis, Laurent Joubert, Lebon, de Lérisse, Lodibert, J.-Fr. Menuret, J.-Fr. Nicolas, Guy de Passis, Alex. Rodet, de Silhol, Paul Terrasson et Terrisse;

Les géologues et naturalistes Faujas de Saint-Fond, Genton du Barsac et Soulier;

Les botanistes Casimir Magnat et Henri Rodet;

Les agronomes Antelme. Buffel-Duvaure, Charvat, Louis et Casimir de Freycinet, et Rigaud de Lisle.

Le chimiste Michel Raymond;

Les géographes Davity et Gabriel Chaix;

Les voyageurs et navigateurs d'Albert de Rions, Henri et Claude de Freycinet, Barbier de Mercurol, Magnard et Robert du Gardier;

Les aéronautes d'Arlandes et de Laurencin.

Dans les sciences morales et politiques, les économistes Accarias, Lafarge et Laffemas; les diplomates Claude Frère, Jean Rabot, Louis de Revol et Etienne de Vesc; les magistrats et administrateurs François de Genas, Ant. Guérin, Fr. de la Colombière, Pierre Plovier, Réalier-Dumas, Claude Rogier et Romieu; les avocats et juriconsultes Claude d'Albon, Gaspard Baro, François Barry, André Basset, Marcellin Bérenger père et fils, Bonjean, Enn. Bonnefoy, de Bovet d'Arier, Brohard, Guill. Charency, Laurent Crozat, Philippe du Vivier, André d'Exéa, Faure des Bleins, Claude Froment, Pierre de Loulle, de Marville, Pacius, Jean-Ant. Patin, J.-B. Planel, Ant. Rambaud, J.-Fr. Reynaud, Claude Rogier, Ad. et Ed. Sautayra, Michel Servan et Jean Vincent.

Dans les sciences sacrées, les théologiens Louis Bancel et Jos. Patin, les canonistes Craisson et Prompsault, les liturgistes Boissonnet et Rojat.

Les beaux-arts, qui, avec la littérature, indiquent le plus haut degré de civilisation chez un peuple, ont été aussi cultivés avec succès par plusieurs de nos compatriotes. Voici ceux qui se sont le plus fait remarquer par la supériorité de leur talent :

Les peintres Barnavon, de Brisiaux, Barth. Chalvet, Félix Clément, Coupon, Dubois-Châtellerault, Jean Faverges, Jean-Pierre et Joseph Franque, Siméon Fort, Loudet, Mondan, Pagnon, Pinson, André Reynaud, Thévenot, Jacques-André Treillard, Jules et Léon Varnier et Victor Veyrenc.

Les miniaturistes et dessinateurs Clavaux, Combe et Alexis Point; le caricaturiste Ladreyt; le graveur Pinson.

L'architecte Epailly; les ingénieurs J.-P. Bernard et Laur. de Montluisant.

Les musiciens Giély, Jouve, Paul Julien, Lantelme, Layolle et Théoph. Planel.

Il convient de citer encore les critiques d'art Louis de Gilliers et Jules Niel, et le collectionneur Ch. de Lionne de Lesseins.

Dans les arts qui se rapportent à l'industrie, on remarque les imprimeurs Jean Belon, Ezéchiel Benoît, Gab. de Gonet et Marc-Aurel; les maîtres de la monnaie Jean Odoard, Simonet et Jean Forest; l'orfèvre Hugonin de Vidames, l'horloger Pierre de Metz.

Nommons encore les papetiers Léorier-Delisle et Lombard-Latune, et

les industriels et inventeurs Duseigneur, Enfantin de Liseaux, Eymieu, Francou, Barth. Guillaume, P.-Th. Morin, Nicolas Treillard.

Mais les hommes les plus dignes de mémoire et qui méritent le mieux de vivre dans le souvenir et dans le cœur de leurs concitoyens, sont ceux qui ont passé en faisant le bien et en laissant après eux des monuments de leur bienfaisance. Parmi ceux-là sont bon nombre d'ecclésiastiques, notamment le vénérable chanoine Nadal, auquel son dévouement valut le prix Monthyon; puis les philanthropes chrétiens Baboin de la Barollière, Laurent de Montchenu, Odde de Bonniot, Perrot de Verdun, Didier Villars, auxquels on peut ajouter le libéral Hugues de la Garde, qui fut bien mal récompensé de ses bonnes intentions.

Pour compléter ce paragraphe des divers classements de nos illustrations par genres et qualités, nous donnerons ici la liste des femmes que M. Brun-Durand a admises à prendre rang au milieu de ses grands hommes. Ces héroïnes sont au nombre de 23, dont voici les noms : Bierris, Alix et Olympe Bovet, Claire de Chandeneux, Margot Delaye, la comtesse de Dye, Anne Ducros, Cornélie Dupuy-Montbrun, Edwige du Vivier, SteGalle, Blanche Gamond, Mme Genthon, Philis de La Tour-du-Pin, Denise Mahé, Randonne de Montauban, Diane de Poitiers, Phélise Regnard, Sœur Saint-Henri, Anastasie Serment, Jeanne Terrasson, Marie Teyssonnier, Marie de Valernod et Ysabeau Vincent.

III. **Supplément**

Un dictionnaire de biographie locale est comparable à un coin du ciel, où l'on aperçoit des étoiles de toute grandeur, et où, à côté de quelques soleils, apparaissent beaucoup de nébuleuses. Les soleils et les étoiles fixes sont visibles à tous les yeux et il est impossible de les omettre dans une description du ciel; mais quant aux nébuleuses, il faut s'armer de télescopes pour les reconnaître, et de plus, leur multitude est si grande qu'il est impossible de les énumérer toutes. De même, quel que soit l'auteur qui voudra établir l'inventaire des célébrités ou des notabilités de sa patrie, il ne pourra moins faire que d'y inscrire les grands hommes dont le nom est connu partout, et même ceux qui n'ont qu'une notoriété de province ou de département; mais, quant à la multitude des petits personnages dont la taille ne dépasse guère celle de la foule, ne pouvant les admettre tous, pour ne pas tomber dans les infiniment petits, ni non plus les rejeter tous, ce qui serait une mesure trop radicale, le biographe en choisit quelques-uns pour faire diversion aux grandes figures et apporter un peu de variété à son sujet. Ce menu fretin est ce que sont dans un repas les hors-d'œuvre; il est destiné à distraire le lecteur et à le reposer d'une attention trop soutenue. L'auteur a plein pouvoir et entière juridiction pour admettre ceux qui lui plaisent et pour déterminer quels sont ceux qui paraissent doués des qualités convenables pour être présentés au public. C'est uniquement son goût personnel qui le guide; parfois aussi

ce sont ses sympathies ou ses antipathies; et comme l'estime et l'affection ne se commandent pas, et que *des goûts et des couleurs on ne discute pas*, tel auteur admettra une catégorie de personnages que tel autre rejettera en bloc, chacun ayant son idéal particulier en fait de talent ou de mérite. C'est tout à fait le *tot capita, tot sensus.* Il résulte encore de là que, dans tout Dictionnaire biographique, on trouve toujours beaucoup de personnages secondaires, qui, dans l'opinion générale, sont moins dignes d'y figurer qu'une foule de délaissés. Tout cela est affaire d'appréciation et bien souvent d'impression. Un démocrate par exemple estimera comme des grands hommes tous les coupe-tête et tous les argousins de la Révolution; un protestant considérera avant tout ses coreligionnaires; un magistrat mettra en place d'honneur les hommes de loi et les gens de barreau, etc.

Observons encore que le choix sera fait aussi à raison du point de vue où l'auteur s'est placé. S'il a principalement en vue la bibliographie, il recueillera tous les *poetas minores*, tous les rimailleurs, tous les gratte-papiers, n'eussent-ils commis qu'une brochure ou même un simple article de journal; s'il fait surtout cas de la valeur militaire, tout soldat ayant accompli quelque action d'éclat sur un champ de bataille quelconque sera jugé digne d'entrer dans le corps de ses illustrations; s'il donne la préférence au mérite moral, il admettra tous les prix de vertu, tous les fondateurs d'œuvres, tous les personnages de piété un peu transcendante. Et ainsi de suite. Il y a des recueils spéciaux pour différentes catégories de célébrités : pour l'armée, pour le clergé, pour la magistrature, pour le théâtre, pour la peinture et les beaux-arts, pour la littérature sacrée et profane, etc. Un recueil général doit se former de l'élite de toutes ces illustrations particulières, et prendre dans chacun de ces recueils spéciaux ce qui paraîtra le plus excellent.

On a reproché à M. Brun-Durand d'avoir mis trop de noms dans son *Dictionnaire*. Si quelques-uns peuvent en être retranchés sans inconvénient, il est certain qu'un plus grand nombre encore seraient susceptibles d'y être insérés et feraient bonne figure à côté des meilleurs du second rang. L'auteur a admis par exemple les hauts sommets de la hiérarchie de deux grands corps d'Etat, l'armée et le clergé; c'est-à-dire tous les généraux et tous les évêques, ceux du moins qu'il a pu trouver; on aurait vu avec plaisir qu'il y eût joint les chefs de la magistrature civile : ce qui nous aurait valu au moins trois notices de plus, celles de MM. Ferlay, préfet de la Drôme, Eymard, préfet de la Corse, et Lapaine, préfet des Pyrénées-Orientales.

On a pu voir, par le tableau comparatif de nos deux biographes dauphinois, que plusieurs Drômois qui se trouvent dans Rochas ont été négligés par M. Brun-Durand. Voici la liste de ces délaissés, non compris les apocryphes, nommés par Rochas au nombre de onze, auxquels il faut en

ajouter trois autres, qu'il a cru lui-même faussement Dauphinois de la Drôme (1).

Aimon, évêque de Valence au xe siècle. Rochas ne le mentionne qu'à raison de son siège; car rien ne nous fait connaître ses origines.

Allemand (Antoine 1er), évêque de Cahors (1466-1475), puis de Clermont (1475-1476), de la branche de Rochechinard.

Allemand (Antoine II), neveu du précédent, aussi évêque de Cahors (1477-1493), mort à St-Nazaire-en-Royans, où son tombeau se voyait autrefois dans le chœur de l'église (2).

Arnaud (Henri), pasteur protestant, né aux environs de Die en 1641, mort dans le Wurtemberg en 1721. La notice que lui consacre Rochas n'occupe pas moins de 2 pp. et demie.

Beaumont d'Autichamp (Charles de), gouverneur du château et de la ville d'Angers, où il est mort en 1692. Auteur de la branche des d'Autichamp qui est restée en Anjou, mais né lui-même en Dauphiné, c'est-à-dire vraisemblablement dans le village dont il portait le nom. Il avait aussi le titre de seigneur de Miribel.

Blégier de Pierregrosse, conservateur du musée d'Avignon, archéologue distingué, né à Dieulefit, le 24 juin 1806, mais élevé à Vaison, d'où sa famille était originaire.

Boffin (Félicien), fils du fondateur du Calvaire de Romans, né vraisemblablement dans cette ville, où résidait son père. Il fut avocat général au Parlement de Grenoble, où il transplanta la famille, de laquelle Rochas mentionne encore six autres membres, tous nés à Grenoble.

Boule (Gabriel), d'abord ministre protestant à Vinsobres (1625-1637), se fit ensuite catholique. Quoique né à Marseille, il appartient à la Drôme, où il a passé toute sa carrière. Il est l'auteur, entre autres ouvrages, de l'*Histoire naturelle ou relation exacte du vent particulier de la ville de Nyons en Dauphiné, dit le vent de S. Césarée d'Arles, et vulgairement le Pontias*. (Orange, Ed. Raban, 1647. In-12 de 159 pp.)

Calignon (Alexandre de), fils aîné du célèbre chancelier de Navarre, était seigneur de Peyrins, titre qu'il tenait du chef de sa mère, Marthe du Vache, fille de Claude, seigneur de ce lieu. Il y résidait habituellement, en dehors de ses services à la cour ou à l'armée, et il y est mort en 1656 (3).

(1) Ce sont : le B. Aymon d'Aoste, général des Chartreux, qui était d'Aoste en Piémont, et non d'Aouste, près de Crest ; le P. de la Rivière, minime du couvent de Valence, auteur de la Vie de Marie Teyssonnier, qui était de Grenoble, et non pas de Romans, et l'évêque de Béziers Barthélemy *de Montecalvo*, qui était un de Montchal, et non pas un Montchenu.

(2) On lit dans l'Histoire des évêques de Cahors, écrite en latin par Jean Crucius : *Secessit tandem in oras patrias, ultimo sedis anno, ibique animam efflasse docet Cadurcensis urbis ms. kalendarium civitatis archivo, in hæc verba :* « L'an 1493 reddet l'esprit à Dieu Moussen Antoni Alamandi, à la ville de Sant-Nazari, el pais de Dauphinat, et l'ay es ensevelit son corps. » (p. 329).

(3) Dans la vie de Soffrey de Calignon, document inédit publié par M. le comte Douglas, Videl, qui en est l'auteur, termine par ces mots l'éloge qu'il fait du fils aîné de son héros : « Il mourut plein d'honneur dans sa maison de Peyrins, environ au mesme âge qu'estoit mort le chancelier son père, laissan une belle et nombreuse famille, dont le fils aisné s'est fait assés connoître en qualité de capitaine au régiment de Dauphiné, digne successeur de ses vertus. » (*Documents historiques inédits pour servir à l'histoire du Dauphiné*, t. 1er, p. 128.)

C'était un mathématicien de talent et un ingénieur militaire des plus distingués.

Chaléon (Just de), célèbre avocat au Parlement de Grenoble au XVIIe siècle, était originaire du Royans.

Chamillard (Alexandre), était de Romans, d'après Guy Allard. Rochas déclare ignorer d'où celui-ci a tiré ce renseignement; mais il n'apporte aucun argument pour infirmer cette origine. Chamillard est l'auteur d'un éloge funèbre du dauphin François, fils aîné de François Ier, mort au château de Tournon en 1535. Lelong en fait mention dans sa *Bibliothèque historique*, sous le n° 25, 502 : *Alexandri Chamillardi oratio de Francisci Delphini laudibus. — Parisiis, Wecheli*. 1537.

Châteaudouble (Anne Françoise de Valbonne, dame de). Cette sainte femme, née et morte à Grenoble (1740 1803), appartient à notre département par le nom qu'elle porte, qui est celui d'un village du canton de Chabeuil dont son mari était seigneur. Elle a dû y séjourner souvent. L'abbé Jean-Claude Martin a écrit sa vie, qui forme une brochure de 15 pp. devenue fort rare.

Clermont de Chatte-Geyssans (Annet de), grand maître de l'ordre de Malte, né en 1587, mort l'année même de son élévation au magistère, en 1660. M. Brun-Durand mentionne cinq membres de cette famille; mais il a omis celui-là, le seul que cite Rochas.

Corbeau de St-Albin (Laurent), était en garnison à Valence au moment où la révolution éclata, et il y joua un rôle important. Il faisait partie de la *Société des amis de la Constitution* de cette ville. On a de lui quelques rapports administratifs adressés à la Convention et datés de Valence. Né à Grenoble, vers 1748, il est mort à Paris en 1813. Rochas vante sa *piété* et sa charité (1).

Crégut (Antoine), pasteur protestant, auteur de plusieurs ouvrages de controverse, était né dans le Valentinois, d'après Chalvet Quoi qu'il en soit, la majeure partie de son ministère se passa dans nos contrées, à Montélimar et à Die, où il fut professeur à la célèbre académie protestante. Il passa ensuite en Hollande, où il mourut vers 1680.

Gaston, fondateur de l'ordre des Antonins au XIe siècle, était de la Valloire. Guy Allard le dit d'Anneyron (2).

Guigues (le Vén.), cinquième général des Chartreux, auteur de la Vie primitive de S. Hugues, était du diocèse de Valence, mais de la partie qui est sur la rive droite du Rhône, en Vivarais. Il appartenait à la famille de S. Romain, dont la résidence et le berceau étaient au château de ce nom.

(1) Voir sur Corbeau de St-Albin les *Mémoires d'un bourgeois de Valence*, t. 1er, pp. 84-89, 100-104

(2) Voir sur ce pieux personnage Aymar Falco, résumé par Dassy, l'*Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné*, pp. 42-59. L'ordre de St-Antoine avait consigné le souvenir de ses origines dans ce distique et vers léonins :

Gastonis voto sociatis fratribus octo
Ordo est hic ceptus ad pietatis opus.

situé sur le territoire de St-Barthélemy-le Plein, non loin de Tournon. Il mourut en odeur de sainteté. le 27 juillet 1137. (1)

Ivoy (François), auteur du curieux volume intitulé : *Les avertissements es trois estatz du monde, selon la signification de ung monstre né l'an mille V cens XII...* imprimé à Valence, par Jean Belon, en 1613 Rochas le dit « né probablement à Valence. »

Jarenton, abbé de St-Bénigne de Dijon (1077-1112), était non pas de Vienne, comme le dit Rochas. après d'autres biographes, mais du diocèse de Vienne, ce que signifie tout aussi bien le titre de *Viennensis*, que lui donnent les documents contemporains. Tout nous porte à croire qu'il était des environs de Romans. Il fut chanoine de Valence avant d'être religieux. De nouveaux et importants renseignements sur ce vénérable personnage ont été publiés par M. l'abbé Chomton, dans son bel ouvrage l'*Eglise de S. Bénigne de Dijon* (Dijon, Jobard, — 1900, 1 vol. in-4°), pp. 137-150. Jarenton est honoré avec le titre de Bienheureux dans l'ordre de Cluny, le 10 février, qui fut le jour de sa mort.

Lagier de Vaugelas (Joseph) et **Lagier de la Çardonnière** (André), frères, nés à Valdrôme, se signalèrent, en 1692, par leur valeur et leur patriotisme en arrêtant l'invasion des Savoyards, qui s'apprêtaient à franchir le col de Cabres. M. Brun-Durand ne fait que les nommer ; M. Rochas leur consacre un article.

Lagier de Vaugelas (Louis-Charles-André), né à Die, le 19 juin 1788, mort le 21 mars 1844, à Rome, où il s était rendu « moins en archéologue qu'en pieux pèlerin, » au dire de Rochas, qui ajoute : « Sa mort fut celle d'un saint. » C'était le frère de Fortuné de Vaugelas, et il fut, comme lui, un littérateur de talent et un poète de grand mérite. Malheureusement ses œuvres sont demeurées inédites. Rochas, qui les a vues, en fait le plus grand éloge.

Montchenu (Marin de), maître d'hôtel de François Ier et l'un de ses plus vaillants capitaines. Le roi voulut, par une faveur bien rare, qu'il fût enseveli à St-Denys.

Montchenu (Claude-Marie-Henri de), commissaire du gouvernement français à Ste-Hélène, né à Montchenu en 1757, mort à Dieppe, le 18 août 1731. Ses rapports officiels ont été publiés récemment par M. G. Firmin-Didot (2). On trouve dans l'introduction de cet ouvrage une longue notice sur lui (pp. 4-36.)

(1) Nous avons cru un instant que le vén. Guigues était né à la Baume-sur-Véore, près de Chabeuil, et nous avions donné une note dans ce sens dans le *Bulletin de la Soc. archéologique de la Drôme* (t. XXI, p. 327). Elle nous valut des observations de la part de M. Dubois, de Thueyts, qui préparait alors une Biographie de l'Ardèche, laquelle malheureusement n'a pas paru. Le regretté auteur nous faisait remarquer que tous les Saint-Romain que l'on voit figurer au XIIe siècle dans le Cartulaire de Léoncel comme habitant la localité susdite y étaient venus attirés par leur parent Odon, évêque de Valence (1157-1188), qui était de la même famille que le vénérable Guigues, peut-être son neveu.

(2) *La captivité de Sainte-Hélène, d'après les rapports inédits du marquis de Montchenu, commissaire du gouvernement du roi Louis XVIII dans l'île, par Georges Firmin-Didot, secrétaire d'ambassade.* — Paris, Firmin-Didot et Cie, 1894. — In-8° de 331 pp.

Moreton de Chabrillan (Charles-Jacques-Aymar), maréchal de camp († 1802), et Jacques-Henri-Sébastien-César, son fils, qui joua un rôle assez louche pendant la Révolution († 1793), ont l'un et l'autre leur article dans Rochas. M. Brun-Durand n'en parle pas.

Motte (Robert), général de l'Empire, né à Fresny (Calvados), s'était marié à Romans, où il prit sa retraite en 1812. Il est mort dans cette ville en 1829. Rochas lui consacre une notice de deux colonnes.

Pérachon (Jean), fit une grande fortune dans la douane de Valence, à l'établissement de laquelle il contribua beaucoup (1626). Rochas mentionne quelques autres membres de cette famille, nés à Lyon ou à Grenoble.

Perrinet (Jean), trésorier de l'extraordinaire des guerres († 1626); Gaspard, président en la chambre des comptes de Grenoble († 1654); Alexandre, maréchal de camp en 1651, et Gaspard, son fils, mort à Genève en 1710, appartenaient à une ancienne famille protestante de Die, anoblie vers le xve siècle. Elle passa ensuite à Laragne (Hautes-Alpes), où ces deux derniers sont nés. M. Rochas leur consacre à tous une notice émue, d'abord comme bons calvinistes, et ensuite comme cousins, Marie-Magdeleine Perrinet, la dernière de la branche de Die, ayant épousé, en 178., Henri-Bernard Rochas, son grand-père.

Pracomtal (Armand de), maréchal de camp, tué à la bataille de Spierbach, en 1703. Rochas lui consacre une colonne. M. Brun-Durand, qui mentionne deux membres de cette famille, ne dit rien de celui-ci.

Romieu (Auguste), directeur des beaux-arts et inspecteur des bibliothèques impériales, fils du diplomate Alexandre Romieu, né à Paris en 1800, mort à Nyons en 1855. Rochas lui consacre un article spécial; M. Brun-Durand ne fait que le nommer à la suite de la notice de son père.

Urre (Germain d'), dit le capitaine Mollans, gouverneur d'Auxonne, capitaine de valeur, mort vers 1650.

Urre (Antoine-Henri d'), pair de France, membre du Conseil général de la Drôme, né à Tain en 1768, mort en Picardie en 1848. — M. Rochas mentionne une vingtaine d'autres membres de cette famille, dont cinq figurent sous d'autres noms dans M. Brun-Durand (d'Aiguebonne, de Chaudebonne, Du Puy-St-Martin (Claude et Louis), et Tartarin.)

A cette trentaine de personnages, qui auraient été bien venus dans le *Dictionnaire biographique de la Drôme*, on pourrait ajouter les suivants, extraits aussi de Rochas, qui n'y seraient peut-être pas des intrus : Jacques de Bouvier, gouverneur de Rebec en Catalogne, qui paraît être de la même famille que André de Bouvier, de Chanos-Curson; — le médecin François Chappuis, qui était du Viennois. Il y avait au Grand-Serre une famille importante de ce nom, qui a produit quelques hommes remarquables; — Blaise Michal, jurisconsulte du xvie siècle, aussi du Viennois. Il y a des Michal dans le nord du département, notamment dans le canton du Grand-Serre. — Ennemond de Revol, fils du secrétaire d'Etat, que

M. Brun-Durand dit être des environs de Romans; nommé à l'évêché de Dol en 1592, ne fut jamais sacré et résigna en faveur de son cousin François, originaire, comme lui, du diocèse de Vienne. D'autres membres de cette famille, nommés par Rochas, paraissent être sortis du château de Terrebasse, sur Anjou, dans le canton de Roussillon.

Ayant principalement en vue dans ce travail une étude comparative entre la nouvelle Biographie de la Drôme et celle du Dauphiné, nous nous bornerons, pour ce paragraphe dont le titre est trop étendu, à ces simples notes extraites de Rochas. L'urgence d'un supplément ne s'impose pas encore; on pourra s'en occuper quand une trentaine de bonnes illustrations auront passé de vie à trépas. Il y a eu déjà, depuis la clôture du *Dictionnaire biographique*, quelques morts marquants, surtout dans le monde ecclésiastique; le célèbre curé de Malissard, le fécond écrivain Emile Régnault, S. J., l'abbé Berthin; le journaliste Maisonneufve. A ceux là, et à ceux que l'infatigable faucheuse ne manquera pas d'y ajouter, on pourra joindre les oubliés ou les négligés, dont plusieurs ont leur place marquée dans un Temple de Mémoire, où ils seraient bien vus dès maintenant.

Faut-il faire ici l'aveu que nous avons réuni de nombreuses notes en vue d'une *Biographie ecclésiastique et religieuse du Dauphiné*, ou tout au moins de la Drôme. Pour le seul diocèse de Valence, nous aurions un millier de noms au moins à insérer. Pourrons-nous jamais réaliser ce projet? S'il ne devait être qu'un beau château en Espagne, et si nous n'avions poursuivi qu'un mirage trompeur, M. Brun-Durand aurait du moins contribué à nous en consoler.

Cyprien PERROSSIER,
Archiviste diocésain de Valence

Chartreuse de Bertaud, 1188, à Rabou, *diocèse de Gap* (Hautes-Alpes), par GAUDEMARIS (Cte V. de). Marseille, Olive, 1901. Gr. in-8° obl. 77 à 81. (Extr. des Chartreuses de Dauphiné et Savoie.)

Les Chartreux de Durbon fondèrent la Chartreuse de Bertaud qui fut peuplée par une colonie venue de St-André-des-Ramières. Pillée en 1317, incendiée en 1376 et en 1446, le monastère ne se releva pas de ses ruines, et les religieuses se retirèrent d'abord à Gap, ensuite à Durbon, enfin à Prémol vers 1610.

Les ruines de la Chartreuse de Bertaud sont très pittoresques. Un sentier à peine muletier y conduit, à travers des passages très dangereux. Ce sentier aboutit à un escalier taillé dans le roc qui communique avec un couloir, d'où l'on dévale dans le petit Buëch au hameau de Bertaud. Puis on remonte à la Ponsterle, l'ancienne correrie, et à la Crotte où était la Chartreuse.

Il ne reste des bâtiments que les murs de l'église, et à côté du cimetière, une petite chapelle.

Parmi les religieuses célèbres de ce monastère, il faut citer Roseline de Villeneuve, morte en 1329, prieure de Roubaud, où son corps est pieusement exposé.

Cette étude intéressante est ornée de splendides photogravures : *Chemin de la Chartreuse; les bancs; les bans et le couloir; le hameau de Bertaud;* la Crotte et le mont Aurouse, l'église effondrée (encore debout en 1887 et qui datait du XIIIe siècle); des dessins et des ornements.

M. le comte de Gaudemaris qui nous a conservé le souvenir de ces ruines qui peut-être, hélas! bientôt disparaîtront elles-mêmes : *etiam periere ruinæ!* mérite la reconnaissance des archéologues et des Dauphinois.

Mme Adolphe Rochas et la biographie du Dauphiné, par M. ALBERT (Aristide). Grenoble, libr. Dauphinoise, 1901, in-4° de 13 p. (Extr. de la *Revue Dauphinoise.*) Mme Rochas collabora dans une large mesure avec son mari à la *Biographie du Dauphiné.* C'est elle qui a écrit une bonne moitié de cet ouvrage et corrigé toutes les épreuves : Mme Rochas est morte à Paris en 1884.

Un problème d'hagiographie Le Bienheureux Ayrald, évêque de Maurienne (première moitié du XIIe siècle), par Mgr BELLET (Charles-Félix). Paris, al. Picard, 1801, in-8° de 52 p. (Extrait des *Annales Dauphinoises.*)

Ce consciencieux travail de critique historique démontre 1° que le B. Ayrald a d'abord été chartreux à Portes et ensuite évêque de Maurienne: 2° qu'il est distinct d'un homonyme qui était chanoine régulier de Saint-Augustin et pendant 30 ans archiprêtre ou grand vicaire de saint Hugues, évêque de Grenoble, avant de devenir également évêque de Maurienne: 3° enfin que très probablement, le B. Ayrald, qui fut chartreux avant d'être évêque de Maurienne, est Ayrald III, qui siégeait de 1158 à 1160.

Le sarcophage de Saint Félix, par M. Marius VILLARD, architecte de la Ville, membre de la Société d'Archéologie de la Drôme, officier de l'Instruction publique. Valence, impr. Jules Céas et fils, 1901. In-8° de 28 pp. et 2 photogr.

Conférences et discours choisis de M. le chanoine Penin, *curé de la Cathédrale de Grenoble,* publiés par les soins de son frère. Notice biographique par M. l'abbé Ciavatty, curé de Saint-Véran. Introduction par Mgr Paillet, vicaire général de Grenoble. Un vol. in-8° de LII-434 pp. Grenoble, impr. Vallier, 1901.

Le chanoine Penin, *curé de la Cathédrale de Grenoble*, par l'abbé C. CIAVATTY; broch. de 52 pp. Grenoble, impr. Vallier, 1901.

Les Jésuites à Grenoble, 1587-1763, par le R. P. J. PRA, de la Compagnie de Jésus. Lyon, imprimerie Pâquet, 1901.

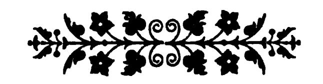
Cet ouvrage très documenté est le fruit de longues recherches soit aux archives départementales de l'Isère, soit dans celles de la famille religieuse de l'auteur. On y voit à Grenoble pendant près de deux siècles les Jésuites successivement missionnaires et instituteurs. Ces religieux élevèrent dans leur collège ou dirigèrent dans les Congrégations qu'ils établirent pour les hommes du monde tout ce que le Dauphiné compta alors de personnages distingués par la naissance, la vertu, le talent, les exploits militaires. Citons parmi ceux dont les noms aujourd'hui encore sont portés avec honneur les Pourroy de Quinsonas, les de Virieu, de Chabons, de Galbert, de Marcieu, de Monteynard, les Duboys, les Copin de Miribel, les de Beylié, les de Ponnat. Mainte famille ou noble ou bourgeoise retrouvera ses ancêtres dans le catalogue des élèves appartenant à la Congrégation érigée au collège Royal-Dauphin, sous le vocable de l'Immaculée-Conception — L'introduction du jansénisme à Grenoble et l'établissement de la dévotion au Sacré-Cœur en cette ville par les PP. de Gallifet et Rolin, l'un disciple du P. de La Colombière, l'autre directeur après ce dernier de la bienheureuse Marguerite-Marie, à Paray, forment la matière de chapitres intéressants, et à raison des faits inédits qu'ils contiennent, absolument neufs.

Les chemins de transhumance en Provence et en Dauphiné, *d'après les journaux de route des conducteurs de troupeaux au* XVIII[e] *siècle*, par M. Joseph FOURNIER, lauréat de l'Institut, secrétaire de la Société de Géographie de Marseille. Paris, impr. nat., in-8° de 28 p. (Extr. du *Bull. de Géogr. hist. et descript.*)

On appelle *transhumance*, l'émigration, en été, des troupeaux dans les montagnes du Dauphiné, de la Savoie et du Piémont, des troupeaux de la Camargue et de la Crau. Ce voyage dure environ 15 jours et le séjour dans les montagnes de juin en novembre. Les très curieux *Journaux de route* publiés par M. Fournier, font connaître toutes les localités traversées, l'état des chemins, etc., au XVIII[e] siècle, — les vexations dont ces conducteurs de troupeaux ont été l'objet de la part des seigneurs, consuls, etc., — les péages qu'ils furent obligés de payer, etc.

Le R. P. Pierre-Julien Eymard. *Documents sur sa vie et ses vertus,* publiés à Rome par le postulateur de la cause, par le R. P. Ed. TENAILLON. Paris, avenue Friedland, 23, in-12, de VI-367 p. et un portrait.

Né à La Mure le 4 février 1811, le père Eymard, dont la famille était originaire du Queyras (Hautes-Alpes), fonda en 1856, à Paris, la Congrégation du T. S. Sacrement et mourut à La Mure, le 1[er] août 1868 en odeur de sainteté.



LE MONDE DAUPHINOIS

Le général Faure-Biguet, commandant du 16e corps à Montpellier, et le général Grasset commandant le 18e corps à Bordeaux, sont nommés Grands Officiers de la Légion d'honneur. — Les généraux Chanson, Trône de Bellegarde, Lallement, sont nommés commandeurs. — M. Paris de Treffond d'Avancourt est nommé chef d'escadron de chasseurs annamites à Hanoï. — La Cie P.-L.-M. va faire placer à la façade de sa nouvelle gare de Lyon à Paris, la statue de Marc Seguin, l'inventeur de la chaudière tubulaire, le constructeur du premier grand pont suspendu en fer qu'il établit en 1824 sur le Rhône, entre Tain et Tournon. Marc Seguin né en 1786 mourut en 1875 seulement; il était neveu des célèbres frères Montgolfier qui comptent parmi les illustrations de la famille de la Sizeranne. — M. Berger, de la Drôme, président de section au Conseil d'Etat et gendre de M. Ferlay, ancien préfet de la Drôme sous l'Empire, est nommé Grand Officier de la Légion d'honneur. — M. Bergès, l'industriel de Lancey, bien connu, condamné au Tribunal de 1re instance à détruire les barrages par lui élevés sur le torrent de Vors, s'est pourvu en appel. La Cour a réformé le premier jugement. Les riverains n'auront que le droit d'user de la quantité d'eau nécessaire à leurs besoins. Trois experts sont nommés pour les constatations.

MARIAGES

A Savigny (Jura), M. François de Vaulchier de Deschaux avec Mlle de Longeville. — Aux Echelles (Savoie), M. le docteur Sourd de St-Pierre-de-Chartreuse, avec Mlle Savoyen, fille de M. Savoyen, sous-directeur du Crédit Lyonnais au Caire.

NÉCROLOGIE

A Allevard, M. P. Ramus, fondateur du Syndicat d'initiative, à Lyon — M. Cl.-Alph. Valson, doyen des sciences à la Faculté catholique de Lyon, ancien professeur à l'Université de Grenoble, auteur en collaboration avec M. Collet, actuellement doyen de la Faculté de Grenoble, à la publication des œuvres d'*Augustin Gauchy*, en 27 vol. in-4°. — A Lettret (Hautes-Alpes), M. Eugène-André Champollion, artiste graveur, élève de Gaucheret et de Hédouin, médaillé en 1879, 1883, et à l'Exposition Universelle de 1889. On remarque parmi ses œuvres les portraits des généraux de Miribel et Février. — A Grenoble, M. Jules Bernard, conseiller honoraire à la Cour d'Appel, originaire de Malissard-de-Chabeuil (Drôme), ancien procureur à Vienne et à Grenoble.



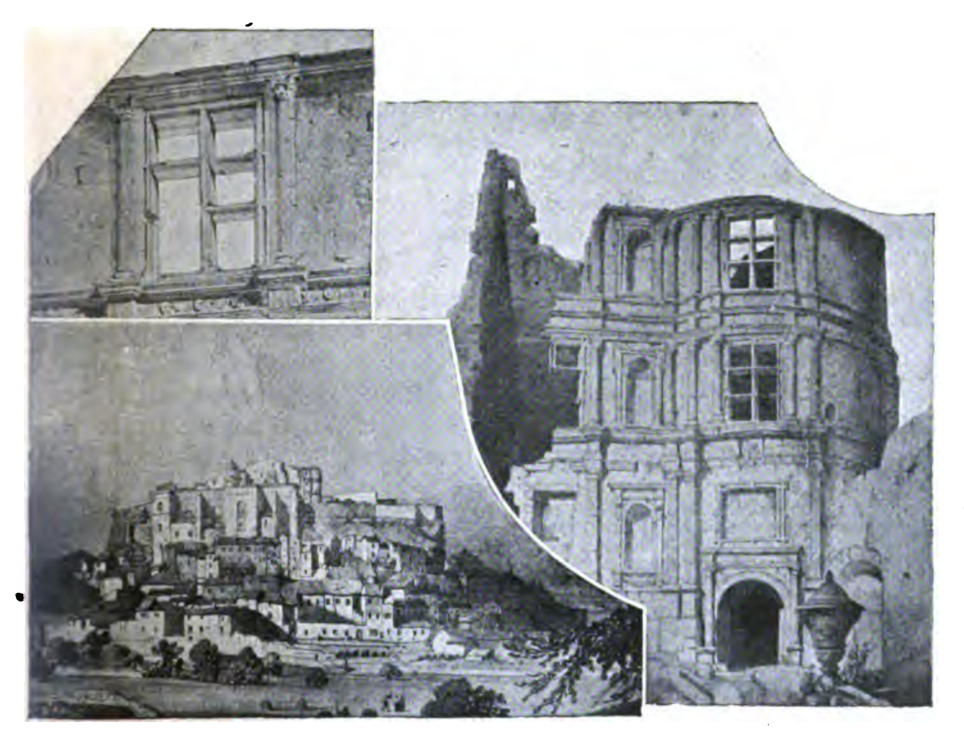
LES

" Annales Dauphinoises "

GRIGNAN

Etendue, Fortification, Population, Histoire

(*Suite*)



Chateau et ville de Grignan

GRIGNAN

Etendue, Fortification, Population, Histoire

Notre précédent article sur Grignan contient à peu près tout ce que nous pouvons dire de cette petite ville pour l'époque antérieure au milieu du XIe siècle (1). Faute de plus amples renseignements pour ces temps reculés, nous ne chercherons pas à en dire davantage. Nous laisserons même de côté certaines hypothèses suggérées par des faits historiques connus et appuyées sur des analogies raisonnables. Elles auraient l'inconvénient de rester au nombre des possibilités ou des simples probabilités, c'est-à-dire de ne reposer sur aucune preuve sérieuse. Du reste, à partir du XIe siècle, l'histoire de Grignan peut être écrite sans trop de peine et avec sûreté, grâce aux nombreux documents que nous avons recueillis dans les archives locales ou ailleurs.

Pour aujourd'hui, contentons-nous d'esquisser l'histoire de la ville elle-même, et de dire, avec autant de précision que nous pourrons le faire, quelles ont été depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours son étendue, ses fortifications et sa population.

En 1032, Rodolphe III, roi d'Arles, mourait en laissant ses Etats aux empereurs d'Allemagne, et les grands du pays, depuis longtemps en quête d'indépendance, profitèrent de l'éloignement de ceux-ci pour s'ériger en souverains dans leurs terres. C'est alors, ou très peu de temps après, que Grignan commença à avoir des maîtres particuliers ou communs à quelques localités voisines, mais ne relevant, en tout cas, guère que de Dieu et de leur épée.

Mais, avec l'indépendance envers le souverain et la rivalité d'intérêts à l'égard des grands du voisinage, c'étaient des discussions et des guerres ne se terminant guère qu'à la pointe de l'épée, et pour recommencer le lendemain. Nos contrées, déjà chrétiennes, n'avaient encore qu'à un trop faible degré l'esprit chrétien, qui est un esprit de charité, par conséquent de justice, de paix et de mansuétude. La loi était sortie de Sion, et la parole du Seigneur, de Jérusalem ; et cependant le Seigneur n'avait encore sur nos populations qu'une partie de cette autorité qui eût été leur meilleure garantie contre la barbarie, la tyrannie et bien d'autres maux. Nos

(1) Cependant, pour être aussi complet et surtout aussi exact que possible, rappelons que, parmi les antiquités trouvées à Grignan, la riche collection de M. Ludovic Vallentin, de Montélimar, président de la Société d'Archéologie de la Drôme, renferme une statuette en bronze de Vénus. Elle est malheureusement mutilée, mais d'une exécution trop artistique pour ne pas avoir appartenu à un personnage important de la contrée. Il est probable que d'autres collections renferment aussi des objets antiques venus de la même localité, mais sans offrir la même certitude d'origine que la statuette de Vénus. (Lacroix, *L'Arrondissement de Montélimar*, IV, 156).

Ajoutons que la colonne apportée à Grignan par les soins de M. Devès, et que nous avons déjà signalée (*Annales Dauphin.*, I, 110), provient du Pègue, la localité la plus riche en monuments antiques qu'il y ait dans le canton de Grignan. Sa longueur totale est de 1 mètre 26 centimètres.

Enfin, applaudissons à l'heureuse idée qu'a eue M. Chapon, maire de Grignan et conseiller général de la Drôme, de réunir cette colonne avec celle du Roset, que nous avons également signalée et décrite. Leurs possesseurs, M. le capitaine Devès et Mlle Annette Vigne, ont été heureux d'en faire cession à la commune, et M. le maire vient de les faire placer à l'Hôtel-de-Ville, dans la grande salle de la justice de paix. Elles y forment le noyau d'un musée qui pourra s'accroître et où les touristes et les antiquaires pourront les visiter.

pères ne faisaient pas encore de toutes leurs épées des socs de charrue, et de toutes leurs lances des houes. Rarement ils se reposaient sous leurs vignes et sous leurs figuiers sans crainte de l'ennemi (1). Aussi, seigneurs et vassaux étaient-ils réduits à chercher dans des châteaux-forts, ou du moins derrière des remparts et des tours, l'abri et la sécurité contre la violence et le pillage.

Voilà manifestement pourquoi l'agglomération de Grignan, qui existait certainement au xe siècle, mais restreinte au quartier de Côtefroide, c'est-à-dire à la partie septentrionale et en pente de la ville actuelle, prit au xie siècle une assez grande extension. Voilà pourquoi au quartier en question, comprenant dix îles ou groupes de maisons (2) séparées par des ruelles étroites et découpées, s'ajoutèrent alors, et en peu d'années, bon nombre de demeures séparées par des rues plus larges, plus régulières et moins découpées. Celles-ci, d'ailleurs, furent d'abord presque uniquement établies, non au nord du quartier antique où était la route de Provence et d'Orange à Crest, mais au sud-ouest de ce même quartier. Ce n'était, en effet, guère que vers le sud-ouest qu'il y avait lieu de s'étendre, pour s'abriter sous le château et lui former une ceinture. La limite du quartier antique avec le nouveau est indiquée par la rue *Montant au château*, la seule par laquelle on accédât facilement et ordinairement au château avant la confection assez récente de l'avenue établie du côté de *Côtechaude*. Jadis on ne craignait guère les rampes raides, mais on ne cherchait pas souvent les contours.

L'extension de la ville dut presque doubler en peu de temps sa population et la porter en un demi-siècle de quelques 600 âmes à près de 1.000. Ce dernier chiffre était certainement atteint lorsque, en 1105, une bulle de Pascal II appelait Grignan du nom de *castrum*, c'est-à-dire de bourg fortifié, de ville protégée par un château, des remparts, des tours, de tout l'attirail d'une défense. Ce n'est pas que cette dénomination suppose toujours une population aussi considérable; mais l'espace occupé par les maisons, et l'importance des églises et établissements religieux *confirmés* par cette bulle aux moines de Tournus, tant en dehors de la ville qu'au dedans (3), prouvent suffisamment notre dire; ils le prouvent quant à l'accroissement de la ville, à ses causes et à sa date fort approximative. Il n'est pas jusqu'à l'étendue du cimetière, laquelle était presque aussi considérable au commencement du xiie siècle que de nos jours, qui ne vienne confirmer notre évaluation.

Des bulles papales de 1119, 1132, 1144, 1179 et 1246, en renouvelant

(1) Isaïe, II, 4. — Michée, IV, 3 et 4.

(2) Plusieurs de ces maisons se distinguent des autres de la ville par leur vétusté et par leurs portes, fenêtres et autres parties, d'un style roman remarquable par sa pureté.

(3) « .. In Diensi, ecclesiam de castro Grainan, S. Vincentii, S. Romani, ecclesiam de Torrites. In Tricastinensi, ecclesiam de Valle-Nymphis, S. Martini, S. Mariæ, S. Petri, S. Romani, capellam S. Michaelis de Gaba (*lire* Garda), ecclesiam de Eleemosyna, S. Mariæ de Grainan. In Aurasicensi.... » (Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXIII, col. 161).

successivement aux religieux de Tournus la confirmation de leurs droits et biens de Grignan, ne font que répéter les termes de la bulle de 1105 (1). Elles ne nous apprennent donc rien de bien nouveau sur les évolutions qui se sont opérées aux XIIe et XIIIe siècles dans les constructions et la population de notre ville de Grignan. Mais l'étude attentive du site, de la direction des rues actuelles, de certains édifices anciens, jointe aux indications de quelques documents des XIIIe et XIVe siècles, nous fixera d'une manière certaine et précise sur cet intéressant sujet. Or, tous ces éléments d'information réunis prouvent avec évidence que la partie nouvelle de la ville comprenait dès le milieu du XIIIe siècle ces neuf îles ou groupes de maisons qu'on voit aujourd'hui au couchant du château. Ils prouvent même que le quartier de *Côtechaude*, encore plus neuf que la partie précédente, qu'il avoisine au midi, avait déjà les six îles ou groupes de demeures qu'il comprend actuellement. Enfin, tant le quartier ci-devant que celui de *Côtechaude*, lequel comprend la pente médiocrement inclinée dans la direction méridionale allant depuis le château jusqu'à la plaine, étaient naturellement sillonnés de rues assez étroites mais presque régulières. Les maisons les plus élevées atteignaient un chemin de ronde établi aux pieds du roc surmonté par le château et que les voitures ont suivi assez souvent pour produire avec leurs roues les profondes rainures qu'on trouve encore dans les points à surface rocheuse. Les plus basses atteignaient les remparts de la ville et les tours saillantes à face demi-circulaire dont ils étaient munis à environ 35 mètres de distance. Quant au côté oriental du monticule rocheux supportant le château, il aurait procuré à ceux qui s'y seraient fixés tous les charmes et agréments du soleil couchant; mais il était d'une pente tellement rapide, il avait un sol si rocheux, que l'installation des maisons y était fort difficile. Ce côté est resté à peu près sans demeures. On y avait cependant pratiqué un chemin aussi difficile qu'utile pour aller de la plaine au portail ouvert dans le rempart, au sud-est de la partie haute de *Côtechaude*. Aussi, de ce côté, les remparts et les tours demi-rondes de la ville avaient-ils été construits presque aux pieds du rempart du château, sauf à aller, aux deux extrémités, rejoindre, au moyen de remparts construits dans la direction de la pente même, les tours et remparts du reste de la ville. Outre le portail ci-dessus, on trouvait à Grignan les suivants au moins : celui de la tour supportant aujourd'hui l'horloge publique, lequel était le principal; celui de *la Font*, vers le nord, et celui de *Côtechaude*, dont un jambage existe encore (2).

(1) Chifflet, *Histoire du monastère et de la ville de Tournus*, preuves, pp. 400, 405, 454 et 40?. — Juénin, *Nouv. histoire de l'abbaye et de la ville de Tournus*, preuv., pp. 145, 147, 174 et 148. — Migne, *Patrol. lat.*, actes de Callixte, II.

(2) Ce dernier portail existait depuis longtemps déjà quand, le 28 décembre 1367, fut fait un acte particulier, mentionnant un jardin situé *au portail de Cotechaude (in portali de Costa calida)* et confrontant avec l'ouche dotal de Ponce de Geoirs et le jardin de Jean Chalvin, ainsi qu'avec le jardin dotal de Jean Borrel... (Etude de Me Misson, not^e à Grignan, reg côté *Dele*, f. 21-3). Le 21 janvier suivant, Bertrand Blanc, de Grignan, acheta de noble Milet d'Audefred, coseigneur de Salles, vendant comme tuteur de Pierre et Guillaumet de Grignan, un jardin situé au territoire de Grignan, *près du portail de*

Voilà l'état de ce qu'on appelait au XIVe siècle la ville *(villa)* de Grignan. Mais à côté et en avant de la ville existait alors un bourg (*burgus*). Nous en avons la preuve certaine dans un acte du 6 septembre 1358 où est relatée une interdiction criée dans le lieu de Grignan, le 24 août précédent. Giraud Adhémar, seigneur de Grignan et d'Aps, y défendait, sous peine de 25 florins bons viennois pour tout cas d'infraction et pour chacun des contrevenants, à toute personne habitant dans le lieu de Grignan (*infra locum Graynhani)* de sortir hors du portail de ce lieu *(extra portale loci predicti)* sans la propre permission de ce seigneur, et à toute personne habitant le bourg *(habitans burgum)* de sortir de ce bourg et d'entrer dans la ville *(exire dictum burgum nec intrare villam)*. Nous reviendrons plus loin sur cet acte et sur cette singulière interdiction. En attendant, constatons que le *bourg* en question était l'agglomération de maisons située à l'ouest et au nord de la place dont la partie méridionale s'appelle aujourd'hui *place Sévigné*, et la partie septentrionale *Jeu de ballon*. Cette agglomération était divisée en trois parties ou groupes, déterminés dans leur sectionnement par deux routes ou chemins partant l'un et l'autre de cette place ou, si l'on veut, du grand portail ouvert sous la tour antique qui supporte aujourd'hui l'horloge publique. Ces routes devaient donner naissance aux *Grand* et *Petit Faubourg*, dans le cours du XVIe siècle. Nous dirons plus loin dans quelles circonstances se produisit cette dernière augmentation.

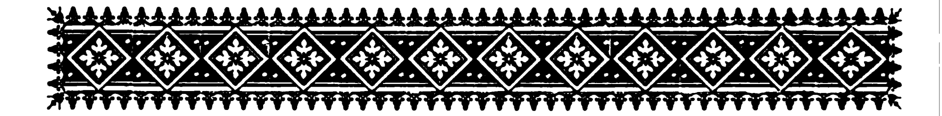
Cette agglomération était donc hors de la ville proprement dite, hors du lieu fortifié. Cette ville, ayant eu à s'étendre hors de ses remparts, on avait construit du côté où l'extension était plus facile, plus utile, plus avantageuse. Pour qui connaît la topographie de Grignan, à tous les points de vue l'endroit était désigné. C'était le bel espace qui s'étendait au couchant et au nord de la ville, et où deux chemins très fréquentés, existant depuis longtemps, promettaient déjà toute facilité de circulation. Un de ces chemins, plus au midi, n'était apparemment pas autre chose que l'ancienne route de Provence et d'Orange à Crest. Il était constamment suivi par les voyageurs étrangers et par les gens du pays. Il conduisait au cimetière, dont la chapelle principale, celle de Saint-Vincent, servit d'église paroissiale à Grignan du milieu du XIIIe siècle au milieu du XVe. Et puis, c'était le long du mur oriental de ce cimetière que passait la route ci-dessus. C'était de la porte de ce cimetière que partait le chemin de Cordi (quartier occidental du territoire de Grignan), d'où l'on allait ensuite à Réauville, Valaurie, Roussas, la Garde, Donzère, Montélimar, etc. (2). De l'angle occidental de la place

Côtechaude (in territorio Graynhani prope portale coste calide), et confrontant avec le chemin public *(cum itinere publico)*, le jardin de Jean Chalvin et l'ouche dotal de Gonce de Geoirs. (Etude cit., reg. cité, f. 24). Enfin, en 1435, « la vila de Greynhan » devait 2 florins à Jean Guillot, maçon, « per l'abatre dous arcz de Costachauda. » (Archives communales de Grignan, BB, 1).

(2) Nous avions déjà écrit ces lignes, quand un acte du 28 février 1368 (n. s.) est venu confirmer absolument notre dire quant au bourg de Grignan et aux route et chemins dont nous avons parlé à son occasion. En effet, cet acte mentionne « Quamdam terram scito in dicto territorio (de Grignan), in loco dicto Garmeynas, prope locum Graynhani, que confrontatur cum fossato retro burgum ecclesias (il s'agit de la chapelle de Saint-Vincent, dans le cimetière, alors église paroissiale de Grignan, et de sa voisine, l'église ou chapelle de Notre-Dame de Beaulieu) et Auraycam, et cum alio itinere per quod itur de Graynhano versus Regalem villam... » (Etude cit., reg. coté, *Dele*, ff. 41-3.)

ménagée devant la tour et le portail ci-dessus partait un autre chemin s'éloignant de plus en plus du premier, à cause de sa divergence dans le sens du Nord-Ouest. Son existence était due au besoin qu'avait la population d'entretenir des rapports avec les habitants du voisinage, avec les prieurés de Tourretes et de Sarçon, avec le monastère d'Aiguebelle, avec Montjoyer et des localités plus éloignées. C'est aussi de ce côté que passaient les habitants de Grignan pour aller bûcherer dans leurs bois, situés vers Montjoyer, Salles et Aleyrac. Mais cette rue, moins importante que l'autre, est toujours restée moins droite, moins pourvue de maisons et moins longue. Aussi la première donnera-t-elle naissance au *Grand-Faubourg*, et la seconde au *Petit-Faubourg*.

(*A suivre*) FILLET.



EMBRUN

VILLE D'EMBRUN

Embrun n'est plus aujourd'hui la vieille cité que nous avons connue avant le passage du chemin de fer antérieurement à 1882. C'était alors la ville du département des Hautes-Alpes qui joignait à la situation la plus pittoresque, les plus intéressants monuments et les souvenirs historiques les plus dignes d'étude. Elle est maintenant bien changée.

La ville occupe le sommet d'un plateau qui se termine brusquement du côté de la Durance par un à-pic vertigineux de cent mètres de hauteur; des prairies et des vergers le séparent du cours sinueux de la rivière. De la promenade plantée d'ormes et de tilleuls, qui couronne le roc, ancien jardin de l'archevêque, la vue est splendide. Elle s'étend jusqu'aux premiers escarpements des montagnes couronnées d'une sombre et puissante végétation forestière, sur un amphithéâtre de prairies et de champs cultivés, parsemés de petits villages. Embrun était naguère circonscrite par des murailles bastionnées, on y entrait par des portes pittoresques; une promenade plantée de vieux arbres en faisait le tour. La municipalité de 1882 a rasé les murailles et les portes, jeté bas les arbres, construit un collège beaucoup trop vaste pour le nombre infime d'élèves qu'il renferme; la ville a perdu son caractère ancien, sa verdure, ses fossés pleins d'eau et ce n'est plus maintenant qu'un grand village poussiéreux; il y a vingt ans, c'était encore une ville forte.

Grâce à Dieu on n'a pu supprimer ni son horizon superbe, ni sa cathédrale, l'un des plus intéressants monuments du Dauphiné. Les prétendus embellissements modernes qu'elle a dû subir n'ont pu assez la défigurer qu'on ne rencontre à tous les coins de rue des maisons du treizième et du quatorziéme siècles, des fontaines décorées de vieux écussons, des fragments de sculpture encastrés dans les murs et des portes aux panneaux finement sculptés. Si l'œil de l'artiste est offusqué par de plates bâtisses modernes, le touriste, l'historien et l'archéologue peuvent encore faire dans Embrun une riche moisson de croquis, d'impressions et d'études.

Embrun *(Ebrodunum)* existait longtemps avant la conquête romaine; elle fut l'une des principales villes de la Confédération des Caturiges. Son nom est emprunté aux radicaux celtiques *avr* ou *ebr*, eau et *dun*, hauteur, hauteur dominant la rivière. Les environs ont fourni en abondance des sépultures de l'époque préhistorique; on en a mis au jour à Châteauroux, aux Orres, aux Crottes, à Savines, à Réallon, qui contenaient des anneaux, des fibules, des bracelets, des pendants d'oreille de bronze, des colliers de terre cuite émaillée; on n'y a trouvé aucun instrument de pierre, ce qui est l'indice d'une colonisation relativement récente de la contrée.

Après la conquête des Gaules par les légions romaines, Embrun devint l'une des principales étapes de la voie Domitia, route si fréquentée qui conduisait d'Italie dans les Gaules par le col du Mont-Genèvre. Elle reçut en l'an 63 le droit de latinité et devint au quatrième siècle capitale des Alpes-Maritimes. Un petit nombre d'inscriptions et de stéles antiques, quelques statuettes ou monnaies de bronze, sont les seuls témoignages matériels qui subsistent de l'occupation d'Embrun par les Romains.

Le christianisme y a été introduit probablement d'assez bonne heure par les marchands italiens qui trafiquaient dans les Alpes, mais son église n'a été définitivement constituée qu'à la fin du quatrième siècle par une mission orientale conduite par saint Marcellin qui fut son premier évêque.

On montre encore au bord de la Durance une colline où la tradition affirme que fut construite la première chapelle chrétienne. Puis l'obscurité se fait; les invasions roulent dans la vallée de la Durance comme des torrents dévastateurs; les royaumes des Burgondes et des Francs, les dynasties des Mérovingiens, des Carolingiens, des Bosonides se succèdent; les Lombards, les Sarrazins, les Hongrois ravagent les Alpes, nos montagnes résonnent pendant deux cents ans du bruit des armes et du fracas de luttes épiques. Quand la lumière se fait de nouveau nous trouvons Embrun, fief impérial, ses archevêques toujours debout et plus puissants qu'autrefois, et la religion chrétienne régnant en souveraine.

Au douzième siècle, les empereurs, pour s'attacher les archevêques, dont l'autorité était prépondérante dans les Alpes, leur font de grandes libéralités et leur accordent des privilèges presque souverains. Au treizième siècle, les Dauphins qui viennent d'acquérir l'Embrunais à la suite du mariage du dauphin André avec Béatrix, petite-fille des comtes de Forcalquier (1232), se reconnaissent vassaux des archevêques d'Embrun qui, à cette époque, frappaient monnaie, étendaient leur juridiction temporelle sur beaucoup de terres seigneuriales et leur juridiction spirituelle sur six évêchés suffragants et sur quatre-vingt-dix paroisses.

Mais les archevêques ne savent pas résister à l'enivrement du pouvoir suprême; ils portent la main sur les libertés des bourgeois d'Embrun qui prétendaient faire remonter leurs privilèges municipaux jusqu'à l'époque romaine. Sous la conduite de deux hommes considérables de la ville, Raymond Thiaud et Pierre Ferrières, les Embrunais se soulèvent, chassent Henri de Suze, leur archevêque, et se proclament citoyens d'une ville impériale et libre. L'archevêque n'usa d'abord que des armes spirituelles et se contenta d'excommunier les rebelles; mais ses foudres n'ayant pas produit tout l'effet qu'il en attendait il erra pendant cinq ans aux alentours de sa ville épiscopale sans pouvoir y rentrer. Décidé enfin à en finir, il eut recours aux armes temporelles, obtint du Dauphin un secours d'hommes armés et finit par s'emparer d'Embrun de vive force et y rétablir son autorité (1253-1257). Mais le mouvement communal avait pris trop d'importance dans la France entière pour qu'on pût n'en tenir aucun compte; l'archevêque fut assez sage pour le comprendre et il octroya à ses vassaux de larges libertés municipales qui paraissent avoir contenté les deux partis.

Du reste le pouvoir royal commençait à se faire sentir et à imposer son autorité à tout le monde. Les Dauphins de race royale ne tardèrent pas à montrer qu'ils prétendaient être les seuls maîtres; non seulement ils refusèrent de prêter aux archevêques l'hommage auquel s'étaient soumis leurs prédécesseurs, mais, à partir du quinzième siècle, ils les reléguèrent au second plan. Depuis cette époque le principat des archevêques d'Embrun ne fut plus qu'un titre purement honorifique.

Les guerres de religion amoindrirent encore leur situation, en ruinant leurs châteaux et en ravageant leurs fiefs.

Embrun avait échappé aux pillages et aux destructions qui marquèrent les premières guerres de religion et fut, à cette époque, la forteresse du catholicisme dans les Alpes. Son archevêque, Guillaume de Saint-Marcel, avait su la munir d'une bonne garnison et la conserver pendant vingt-cinq ans dans la religion catholique et l'obéissance du roi. Malheureusement il embrassa avec ardeur le parti de la ligue et remplaça la garnison royale par une autre toute dévouée aux princes lorrains. Ce fut sa perte. Lesdiguières, de connivence avec quelques Embrunais, bloqua Embrun, battit la garnison quand elle tenta une sortie et prit la ville de vive force, à l'aide du pétard, le 19 novembre 1585. Les soldats huguenots la mirent à sac, rasèrent plusieurs monuments ecclésiastiques intéressants, et pillèrent le trésor du chapitre.

Ce fut alors que commença la décadence d'Embrun. Le célèbre pèlerinage de N.-D. prit fin à cette époque. Il datait du treizième siècle et les princes et les rois aussi bien que les masses populaires avaient apporté aux pieds de Notre-Dame le tribut de leur hommage et les dons les plus magnifiques. Louis XI, tout le monde le sait, avait à la Vierge d'Embrun une dévotion extraordinaire et il la combla de richesses. Le chapitre de la cathédrale était nombreux et opulent; son trésor, si l'on en juge par les inventaires qui nous restent de lui, était splendide. Tout cela disparut après la destruction de l'image miraculeuse peinte sur le tympan de la porte principale, et que les huguenots grattèrent avec soin.

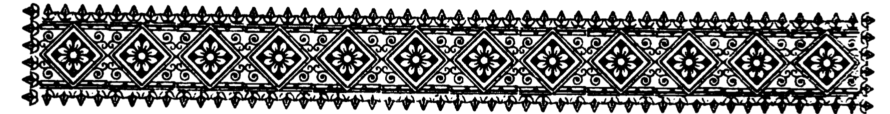
On ne se doute pas des ruines qu'ont causées à la France trente ans de guerres religieuses; la grande révolution de 1793 elle-même a été moins funeste, et c'est par milliers qu'on pourrait dénombrer les monuments détruits, les objets d'art brisés ou fondus à la fin du seizième siècle.

Les fortifications d'Embrun, que nous avons vu supprimer si mal à propos à notre époque, dataient de loin. Au moyen-âge, la ville était déjà défendue par une muraille fortifiée de tours. François Ier fit augmenter ces défenses, le duc de Mayenne les fit reconstruire en 1581, Lesdiguières y ajouta encore en 1586, et enfin Vauban, en 1693, les répara et les consolida par des ouvrages nouveaux. Le célèbre ingénieur militaire considérait, en effet, Embrun comme une place importante, dont le rôle était de barrer la route de la vallée de la Durance. Elle avait fait ses preuves en 1692.

L'armée des Alliés, commandée par le duc de Savoie en personne, était entrée cette année-là dans les Alpes par le col de Vars et menaçait Grenoble et la vallée du Rhône, mais elle trouva Embrun sur son chemin et fut obligée d'en faire le siège. M. de Larray qui y commandait, se défendit dix jours avec un courage et une habilelé remarquables; les citoyens de la ville et le clergé rivalisèrent de zèle pour prolonger la résistance. Pendant les deux derniers jours du siège, les assiégés, ayant épuisé leurs boulets, renvoyaient à l'ennemi les projectiles qu'ils en recevaient, et ils finirent par obtenir la plus honorable capitulation. Profitant du délai que lui donnait la résistance d'Embrun, Catinat put organiser la défense des

vallées du Buëch et du Drac, couvrir Grenoble et les Baronnies et forcer les Alliés à reprendre la route d'Italie au bout de peu de jours. On eût pu se montrer plus reconnaissant envers les vieux bastions d'Embrun qui n'avaient pas été inutiles au salut de la patrie, et les garder, ne fût-ce qu'à titre de souvenir historique.

(*A suivre*) J. ROMAN.



NOTES INÉDITES

SUR

L'ABBÉ PESSONNEAUX

Auteur du septième couplet de la Marseillaise (1)



MAISON OU EST MORT PESSONNEAUX (état actuel)

On a fait grand bruit récemment autour du nom de Pessonneaux, qui a passé jusqu'ici sans contestation pour être l'auteur du septième couplet de la *Marseillaise* : « Nous entrerons dans la carrière... » Une polémique soulevée à l'endroit de la paternité de ce couplet nous a fourni l'occasion de publier quelques notes inédites concernant les dernières années de Pessonneaux à Seyssuel.

Nous faisons précéder cette étude d'un précis biographique très sommaire et de quelques notes sur le Collège de Vienne où Pessonneaux fut professeur.

Né à Lyon, le 31 janvier 1761, Pessonneaux eut une carrière très

(1) L'abondance des matières nous a fait remettre jusqu'à ce jour la publication de cette étude qui était destinée à paraître au moment de la polémique.

accidentée et très mouvementée. Il fut d'abord attaché comme prêtre à l'église Saint-Maurice de Vienne de 1787 à 1788, sous l'épiscopat de Mgr Le Franc de Pompignan; ensuite professeur au Collège (1) de 1788 à 1793. C'est pendant son professorat dans cet établissement qu'il composa le septième couplet de la *Marseillaise*. Voici en quelles circonstances (2) :

On sait que l'hymne national vit le jour à Strasbourg, dans l'hiver de 1792, et qu'il est l'œuvre d'un jeune officier du génie, Rouget de Lisle, originaire de Lons-le-Saulnier. Publié dans le journal les *Affiches de Strasbourg*, sous le titre de *Chant de guerre de l'Armée du Rhin*, il fut bientôt après reproduit, — au dire de Rouget de Lisle, — par un journal constitutionnel et colporté dans le midi de la France par des voyageurs de Strasbourg allant à la foire de Beaucaire. Ce chant devient tellement populaire à Marseille, que cette ville lui donnera plus tard son nom.

Le 23 juin, le journal des *Départements méridionaux* publia le texte du nouveau chant, qui fut bientôt entre toutes les mains (3).

Les relations entre Marseille et Lyon, entre Vienne et Beaucaire surtout expliquent comment la *Marseillaise* fut importée à Vienne; du reste les voituriers de Provence et les bateliers du Rhône n'étaient-ils pas d'excellents propagateurs de mélodies populaires? Aussi, quand les Marseillais, traversant la France pour se rendre à Paris, arrivèrent à Vienne le 14 juillet 1794 et s'y arrêtèrent pour célébrer la fête de la Fédération, le chant de Rouget de Lisle était déjà connu et populaire dans cette dernière ville. Aussi les Marseillais furent-ils reçus triomphalement.

L'enthousiasme n'était pas moindre dans les murs du Collège de Vienne que sur les places publiques. La chaire de rhétorique était alors occupée par l'abbé Pessonneaux, qui se montrait patriote ardent. La veille de la fête se trouvant être un jour de composition en français, M. Pessonneaux donna pour sujet à ses élèves un couplet de la *Marseillaise* approprié aux sentiments de l'enfance. Le maître et les élèves travaillèrent à l'envi, et, le 14 juillet, les jeunes humanistes entonnèrent, sur l'air des Marseillais, ce couplet, depuis si fameux :

Nous entrerons dans la carrière...

. . . .

Applaudis, félicités, ils déclarèrent que ces vers étaient l'œuvre de M. Pessonneaux, leur maître.

(1) Depuis 1766, le Collège de Vienne n'était plus dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Un édit de Louis XV, à la date du 10 juillet 1766, approuvait le nouveau personnel du Collège, composé du P. de Châteauneuf, Jésuite, ancien professeur qui restait en qualité d'aumônier, et de douze professeurs, y compris un principal et un sous-principal ou préfet, pris dans les rangs du clergé séculier. C'est ainsi que l'abbé Pessonneaux, qui appartenait au clergé de Saint-Maurice, fit partie du corps enseignant.

(2) Nous avons cru nécessaire de faire précéder nos notes inédites sur les dernières années de Pessonneaux, de ce qui lui a valu une certaine célébrité. De plus, la récente polémique, qui a éclaté entre M. Anatole France et M. Savigné, au sujet de la paternité du septième couplet de la *Marseillaise*, donne du reste à ces notes préliminaires un regain d'actualité. C. f. E. J. Savigné : *Un couplet de la Marseillaise et l'Abbé Pessonneaux*. Nouvelle édition. Documents inédits, preuves nouvelles, réfutation des critiques.

(3) C. f. J. Tiersot : *Rouget de Lisle, sa vie, son œuvre*.

Voici ce couplet qui fut ajouté à la *Marseillaise*, de la main de l'abbé Pessonneaux ou de celle d'un de ses amis, sur un exemplaire de *Chants guerriers* de l'époque :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus :
Nous y trouverons leur poussière
Et *l'exemple* de leurs vertus.
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre (1).

Le lendemain, au milieu des bravos frénétiques, le départ des Marseillais fut accompagné du chant de la nouvelle strophe de la jeunesse viennoise, laquelle déclara loyalement que le couplet des « Enfants » était l'œuvre du professeur, l'abbé Antoine Pessonneaux.

Les Marseillais firent leur entrée à Paris ; l'hymne de Rouget de Lisle prit leur nom, et le chant populaire commença le tour du monde.

***

Un soir de l'hiver 1792, il y avait à l'Opéra une représentation extraordinaire ; la salle était comble, on voyait dans les loges un grand nombre de membres de la Convention.

Suivant l'usage quotidien, le public réclama la *Marseillaise*, qui présidait aux enrôlements et poussait la jeunesse aux frontières.

Les artistes disaient les paroles du chant fiévreux, et la salle, debout, répétait le refrain. On venait de dire le premier couplet : la salle se taisait, recueillie.

Tout à coup, de fraîches voix d'enfants entonnent la strophe inédite.

Nous entrerons dans la carrière...

(1) Anatole France, dans le numéro des *Annales politiques et littéraires* du 22 juillet 1900, prétend que l'idée de ce couplet de la *Marseillaise* a été empruntée au *Chant des Spartiates* de Lamprias, fils de Plutarque.

Nous empruntons aux *Apophtegmes des Lacédémoniens* de l'abbé Ricard, le passage qui avait inspiré le couplet des *Enfants*.

« Dans les fêtes publiques, les trois classes de citoyens : enfants, vieillards et jeunes hommes, chantaient tour à tour, divisés en trois chœurs. Les vieillards commençaient :

« Nous avons eu tous en partage,
« Dans la jeunesse, le courage.

« Après eux venait celui des hommes faits, qui disaient :

« Nous sommes tous dignes de vous.
« N'en doutez pas : regardez-nous.

« Celui des enfants finissait :

« Nous aurons, vous pouvez le croire,
« Plus de courage et plus de gloire »

Et l'abbé Ricard ajoute en note :

« Ces vers ïambiques sont un fragment d'une espèce de chanson dont Tyrtée paraît être l'auteur. Car Pollux dit que ce poète institua chez les Lacédémoniens la danse à trois chœurs, composée des enfants, des hommes et des vieillards. Ce récit porte naturellement à croire que Tyrtée avait aussi composé les chansons qui accompagnent cette danse. »

« Ces vers fussent-ils traduits de Tyrtée, on estimera que l'imitation l'emporte de beaucoup en force et en l'éclat sur l'original. »

Les applaudissements redoublent, on demande l'auteur. M. de Combe-rousse, un député du Dauphiné à la Convention, annonce que le couplet est l'œuvre de l'abbé Pessonneaux.

A cette même époque, ainsi qu'on peut le voir dans les *Muses sans Culottides*, imprimées à Grenoble, la *Marseillaise* avec le couplet des *Enfants* était très populaire en Dauphiné. Ce journal la publie *in extenso*. Et quand on saura que Pessonneaux était très lié avec Benoît, de Grenoble, un des principaux collaborateurs des *Muses sans Culottides* (1), on comprendra facilement comment ce journal a été un des premiers à publier le couplet des *Enfants*.

***

Pessonneaux, de professeur au collège de Vienne, devient garde des magasins des vivres de Vienne. Son nom figure ensuite dans le récit de la plupart des fêtes de la Révolution (2).

Mais viennent les journées sanglantes de la *Terreur*, Pessonneaux considéré comme suspect, grâce à sa qualité d'ancien prêtre, est cité devant le tribunal révolutionnaire de Lyon

A la question du président : « Qui es-tu ? » l'accusé se redresse et répond fièrement :

— Je suis l'abbé Pessonneaux, auteur du dernier couplet de la *Marseillaise*.

Il y eut une émotion dans la salle. Les soldats s'agitèrent; le geôlier se pencha pour mieux voir. Un trait de lumière éclaira les juges. Un revirement se fit dans leurs sanglants projets... Ils étendirent leur main ouverte sur le drap noir !...

Sans saluer et sans remercier, le prêtre acquitté se retira lentement.

MM. Cholier père, Sicard, Moreau, Couturier, Brossard, Puzin, Girard ont plusieurs fois affirmé avoir entendu le récit de cette scène de la bouche même de Pessonneaux.

Mais les événements se précipitent, les journées sanglantes ont disparu, Pessonneaux s'est retiré à Seyssuel, dans une propriété qui appartenait à M. Penin, conseiller à la Cour de Lyon.

Cette maison qu'il habita jusqu'à sa mort, est située sur le plateau de Seyssuel, qui est traversé par la route de Vienne à Chasse.

Elle est composée de deux corps de bâtiments : une maison bourgeoise à deux étages, relativement élevés, et percée de nombreuses ouvertures, et enfin d'une maison fermière. Un portail en fer s'ouvre sur une allée ombragée par des arbres de diverses essences et conduisant à la maison d'habitation.

Le panorama dont on jouit de ce plateau est vraiment merveilleux. La vue se porte agréablement sur la vallée du Rhône où l'on aperçoit, presque

(1) V. *Un couplet de la Marseillaise*. E.-J. Savigné, p. xxx, en note.
(2) A deux reprises, Pessonneaux avait résigné ses fonctions de prêtre.

à ses pieds, Givors avec ses verreries enfumées, Chasse avec son élégant château historique. Au nord, on découvre le mont Cindre et les tours de Fourvière, — à l'horizon, les premiers contreforts des Cévennes.

Malgré la beauté de ce site, dont la poésie avait sans doute séduit l'abbé Pessonneaux qui ne l'avait plus quitté, la maison qui porte encore aujourd'hui son nom est presque abandonnée; seule la maison fermière est habitée.

A la mort de M. Penin, Pessonneaux devint acquéreur de la propriété de Seyssuel où vint également se retirer Madame Penin, après la mort de son mari.

Pendant les mauvais jours de la Révolution, Pessonneaux favorisa l'exercice de la religion catholique. Les sacrements étaient administrés en cachette par M. d'Hières (1) qui avait fixé sa résidence habituelle à Ternay, pour de là rayonner dans les environs.

Quand l'ordre fut rétabli, Pessonneaux fut nommé conseiller d'arrondissement (2), et commissaire du pouvoir exécutif (1800-1802), à Vilette-Serpaize. Ensuite, de 1815 à 1820, il devint contrôleur de la ville de Givors, de la navigation et de l'administration des contributions indirectes. Enfin à cette dernière date, ayant obtenu une pension de 296 fr., il se retira définitivement dans sa villa de Seyssuel, où il consacra la dernière partie de sa vie à rendre service à ses concitoyens et à prendre leurs intérêts, ainsi qu'en font foi les délibérations du conseil municipal de la commune de Seyssuel-Chasse, rédigées presque toutes par lui.

La commune était divisée alors en deux sections, Seyssuel ou Cuey et Chasse, et un seul prêtre desservait ces deux sections assez éloignées l'une de l'autre. Pessonneaux fit le nécessaire pour obtenir d'abord deux prêtres qui eurent ensuite le titre de curés.

En 1829, à Seyssuel, on agrandit l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Seyssuel, qui, avant la Révolution, portait le nom de N.-D. de Cuey, et on en fit une église paroissiale (3). Pessonneaux prêta à cette œuvre son concours et son dévouement.

A l'occasion de la bénédiction de cette nouvelle église, Pessonneaux fit un long compte rendu, que contiennent les registres de la Fabrique, et d'où nous extrayons les passages suivants, qui donneront une idée des bizarreries qu'affectait le style officiel de cette époque, comme aussi de la tournure d'esprit de Pessonneaux.

« Messieurs, de tous les événements qui peuvent intéresser votre paroisse, il n'en est point de plus satisfaisant, point d'aussi heureux, point d'aussi mémorable pour elle que la bénédiction récente de votre église.

(1) M. Brochet, curé, put également, grâce à la protection de Pessonneaux, administrer les sacrements. Mais dénoncé au tribunal révolutionnaire, sa retraite fut découverte, et il fut déporté à l'Ile de Ré.

(2) A cette époque, il donna sa démission de maire qui était incompatible avec sa nouvelle charge, mais il resta conseiller municipal.

(3) Cette église est aujourd'hui démolie. Elle est remplacée par une gracieuse petite église gothique.

Puisque c'est par cette bénédiction que vos communications avec l'Etre Suprême (car je crois pouvoir m'exprimer ainsi) sont enfin rétablies. »

« Semblables naguère à une horde barbare, cantonnée au milieu d'une nation policée, et par conséquent religieuse, privés de temples, d'autels, de ministres saints, obligés d'aller sur des terres étrangères pour sacrifier au Dieu qui fertilise vos champs, vous étiez l'objet de l'insultante pitié des paroisses voisines, si ce n'est de leur mépris..... (1). »

En 1834, avec le concours de quelques propriétaires, il donna à l'église de Seyssuel, une cloche dont il fut parrain.

Pendant sa verte vieillesse, la conduite de Pessonneaux ne donna jamais prise à la calomnie. On se souvenait de tous les services qu'il avait rendus à la commune et à la religion; on admirait sa correction parfaite, le charme de son commerce, ce je ne sais quoi dans sa personne, qui reflétait toute une autre époque.

Il marchait avec dignité, la tête découverte, son chapeau rond et haut de forme à la main gauche, un jonc à pommeau d'ivoire à la main droite, ou un parapluie sous le bras.

Son costume paraîtrait étrange aujourd'hui. Il se composait d'une longue lévite noire, d'une cravate plissée et d'un col d'une blancheur éclatante, de guêtres noires.

Enfin, parvenu à un âge avancé, il mourut le 10 mars 1835.

Voici, à titre de document, la copie de son acte de décès :

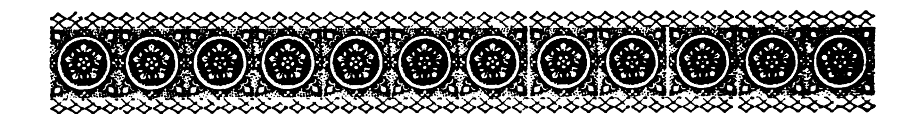
« L'an 1835 et le 10 mars, nous soussignés avons donné la sépulture ecclésiastique à M. Antoine Pessonneaux, propriétaire, prêtre à N.-D. de Seyssuel, décédé d'hier, âgé de 75 ans, muni des sacrements de l'Eglise, après avoir fait profession de foi et s'être conformé à tout ce que prescrit le Rituel Romain pour la réception des derniers sacrements. La cérémonie a été présidée par M. l'archiprêtre du canton qui a adressé une exhortation aux assistants, en leur faisant part des dispositions du défunt. Les prêtres assistants ont signé ».

Michon, archiprêtre de St-André-le-Bas.
Albrant, curé de Chasse.
Knifler, curé de N.-D. de Seyssuel.
Girard, vicaire de St-André-le-Haut.
Mounier, vicaire de St-André-le-Bas.

Pierre BAFFERT.

(1) Nous tenons à remercier à la fin de cette étude, M. Grenier, curé de Seyssuel et M. Garnier, curé de Chasse, qui nous ont fourni des détails inédits sur la vie de Pessonneaux, — ce qui a contribué pour une large part à l'intérêt de cette étude. Nous nous garderons d'oublier M. Duret, qui a bien voulu faire spécialement pour cette étude le cliché de la maison qu'a habitée et où est mort Pessonneaux.
N. de l'Auteur.





Alexandre Milon

Évêque de Valence

(Suite)

Les Pénitents

Dans la nuit qui précéda le 1er octobre 1741, une lueur sinistre, le bruit du tocsin, des clameurs « au feu, » éveillèrent soudain les habitants de Valence. La flamme dominant la basse-ville, se reflétant dans les eaux



Chapelle des Penitents

miroitantes du Rhône, s'élevait entre la Cathédrale et les bâtiments de l'Evêché.

Là, était presque cachée la plus ancienne des églises de Valence. Son origine remontait au temps des premiers apôtres du pays. Connue sous le

vocable de Saint-Etienne, elle a laissé son vieux nom *Saint-Estève* pour désigner, encore aujourd'hui, un quartier adjacent (1).

Les fureurs des hérétiques avaient, au seizième siècle, fait tomber ses voûtes. Au retour de la paix, les catholiques avaient eu hâte, en 1571, de les remplacer par un plafond en bois qui, malheureusement dans cette nuit du 1er octobre, offrit au feu un aliment si facile que, le lendemain, il ne restait plus que des ruines fumantes.

Cette antique chapelle servait, depuis l'an 1618, de lieu de réunions à une pieuse association, alors très populaire à Valence: la *Confrérie de Notre-Dame du Confalon, ou Pénitents-Blancs.*

Presque tous les chefs de famille: boutiquiers, maîtres-ouvriers, artisans, propriétaires-laboureurs, jardiniers, se faisaient honneur de s'enrôler en cette Confrérie, qui comptait même quelques membres de la bourgeoisie.

Tout l'ordre social était formé, alors, d'assises bien distinctes: Noblesse, Clergé, Université, Armée. Les hommes de métier avaient dans la Confrérie du Confalon leur corporation d'autant plus respectable qu'elle était religieuse. A certaines solennités, ainsi que pour les deuils publics, la Confrérie invitait à ses pieuses cérémonies, le Conseil de Ville. Tous les grands personnages habitant la cité, ou de passage à Valence, se faisaient un devoir de répondre aux invitations de Messieurs de la Confrérie.

Toutefois, ne croyons pas que cette institution n'ait été, au dix-huitième siècle, pour ceux qui s'y enrôlaient, qu'un moyen d'obtenir une certaine considération. Beaucoup de ses membres y pratiquaient des vertus vraiment admirables.

En écrivant ces lignes, nous avons sous les yeux le *Registre des délibérations de la Confrérie des Pénitents-Blancs de Valence*, commencée en 1741 (pour remplacer celui qui avait péri dans l'incendie). Nous étonnerions grand nombre de nos contemporains, négociants ou patrons, en leur faisant connaître le zèle professé par leurs grands-pères, pour l'observation des règlements de la Confrérie.

Aux jours assignés, les confrères psalmodiaient leur office et chantaient une grand'messe. Avant d'entrer dans leur chapelle, ils revêtaient une robe blanche désignée sous le nom de *sac*. Dans une séance, le Conseil réprimande vertement un jeune Frère, parce qu'il avait témoigné du mépris pour le sac de la pénitence.

Le but principal de leur institution était d'honorer le Saint Sacrement. Ils accompagnaient, en costume et un cierge à la main, la sainte Eucha-

(1) En 1866, des travaux exécutés pour niveler l'emplacement de cette chapelle, emplacement transformé en terrasse, mirent à découvert de remarquables fragments de mosaïque. Les dessins rappellent la chute originelle : une femme cueillant un fruit à une branche autour de laquelle est enroulé un serpent. On présume qu'il y avait eu là un de ces baptistères que les chrétiens du IVe et Ve siècles élevaient auprès des églises épiscopales.

(Voir *Bulletin d'Archéologie de la Drôme*, tome 1er, page 212.)

ristie, soit dans les processions, soit lorsqu'on portait le saint Viatique aux malades.

Une de leurs dévotions leur attirait tout particulièrement la sympathie du peuple : c'était la visite et les soins donnés aux pauvres prisonniers. Ils avaient des prières spéciales pour les infortunés condamnés à mort. Ils ne se donnaient pas de relâche qu'ils n'eussent obtenu, par leurs prières, leurs exhortations, la conversion de ces malheureux.

Leur fête patronale, fixée au second dimanche de juillet, avait pour objet de glorifier et d'invoquer la *Miséricorde divine*. Ils obtinrent, par l'intermédiaire de Mgr Milon, un office et une messe propres qu'ils célébraient avec grande solennité. Ce jour-là le Chapitre s'unissait aux Pénitents, dans leur chapelle dépendante de la Cathédrale.

Des prêtres dits *habitués* remplissaient d'ordinaire les fonctions sacerdotales dans cette chapelle. La Confrérie leur assurait un modeste traitement (1).

On ne saurait dire quelle grande émotion causa, dans toute la ville, cet incendie du 1er octobre 1741. On crut d'abord à la ruine de la cathédrale, du clocher et de l'évêché. On parvint cependant à préserver ces trois monuments. Seule la chapelle des Pénitents fut anéantie.

Le reg istre de la Confrérie nous montre ces braves Pénitents cherchant dans les ruines de leur chapelle quelques débris, qu'ils nomment *parfilures*, dans l'espoir d'y trouver un peu d'argent pour aider à une reconstruction.

Mgr Milon publia un mandement et, grâce à sa généreuse initiative, ces Pénitents purent relever leur chapelle.

Quelle était l'origine de ces confréries de Pénitents qui se perpétuent encore de nos jours, dans quelques paroisses rurales, et qui étaient si nombreuses autrefois même dans les grandes villes.

Dans un travail récent, publié par un professeur de l'Université de Fribourg (Suisse), le P. Mandonnet, nous trouvons quelques renseignements qui nous éclairent sur cette question.

« Le phénomène le plus caractéristique dans la vie de l'Europe aux XIIe et XIIIe siècles, dit-il, est la *puissance d'affinité*. Nous entendons par là l'aptitude étonnante que les individus de cette époque possèdent à se grouper, à se constituer dans tous les domaines de l'activité humaine sous forme d'associations... »

« Le mouvement de piété populaire qui tend, au moyen âge, à se résoudre en associations, revêt depuis la fin du XIIe siècle un caractère très marqué d'ascétisme qui le porte vers la forme de la pénitence.

« C'est la généralisation de ce mouvement, au XIIIe siècle, qui explique pourquoi un certain nombre d'associations portent le nom de Fraternités ou d'Ordres de la *Pénitence*. »

(1) Ces prêtres habitués étaient également les auxiliaires du curé de la Cathédrale, qui, n'ayant que la *portion congrue* personnelle ne pouvait pas avoir de vicaires.

« On croit universellement que la création des Frères de la Pénitence est due, soit à l'action personnelle de saint François d'Assise, soit à celle de l'Ordre des Frères Mineurs. Rien n'est plus exact que l'origine franciscaine des Frères de la Pénitence. » (Congrès international des catholiques, en 1897.)

Saint François d'Assise se donne d'abord lui-même comme un Pénitent. « Voici, dit-il, au début de son célèbre testament, comment le Seigneur « m'a accordé à moi, Frère François, de commencer à faire pénitence. »

Lorsque le même saint trace à ses premiers compagnons le programme de leurs travaux, il s'exprime ainsi : « Allons par le monde pour dire à tous, plus par l'exemple que par la parole, de faire pénitence de leurs péchés. » Et quand on demandait aux premiers disciples de François : — A quel ordre appartenez-vous? — Eux répondaient simplement : Nous sommes des Pénitents originaires d'Assise.

Quoi qu'il en soit de l'influence des Franciscains sur la création des Confréries des Pénitents, reconnaissons que le siècle de saint François d'Assise vit apparaître de nombreuses fraternités laïques, très populaires et aspirant à pratiquer, avec un véritable héroïsme, les vertus les plus élevées : les *Humiliés*, les *Fraticelli Sachetti* ; en France, les *Pauvres de Lyon* et les disciples de Valdo ou *Vaudois*.

Malheureusement, ces associations formées d'hommes ignorants, donnèrent bien vite naissance à des hérésies dans lesquelles nous retrouvons des erreurs semblables à celles de nos modernes socialistes.

Aussi les Souverains Pontifes s'attachèrent-ils à préserver celles qui pouvaient l'être encore par une direction vraiment chrétienne.

Une de ces sociétés fut formée par quelques citoyens romains, sous le pontificat de Clément IV, vers 1267. Elle prit le nom de *Confalone*, mot italien qui signifie étendard, parce que dans les processions elle marchait sous la bannière de la Sainte Vierge, sa patronne. Grégoire XIII la confirma et l'érigea en archiconfrérie, en 1583, sous le titre de *Confalonis Societas*.

A la même époque, un habitant de Lyon, Maurice de Péyrat, chevalier de Saint-Michel, affilia au Confalon de Rome, une société de Pénitents déjà établie dans sa ville natale. De Lyon, cette confrérie paraît s'être propagée à Grenoble et de là à Valence ainsi que dans tout le Dauphiné.

Notons que le P. Edmond Auger, Jésuite, célèbre missionnaire, qui faillit être pendu, par ordre du terrible baron des Adrets, en 1562, à Valence, fut un ardent propagateur des Confréries des Pénitents. Il a même publié un livre, aujourd'hui peut-être introuvable, ayant pour titre : *Métanoélogie sur le sujet de la Congrégation des Pénitents*, in-4°, imprimé à Paris, en 1584.

Serait-ce à l'influence de cet intrépide apôtre que Lyon et Valence auraient été redevables de ces confréries de Pénitents ?

Nous possédons un document qui nous fait connaître la date certaine de l'établissement de la Confrérie des Pénitents Blancs en cette ville.

C'est une délibération du Chapitre de la Cathédrale de St-Apollinaire, relevée et présentée par les Pénitents pour obtenir l'autorisation de reconstruire leur chapelle après le terrible incendie de 1741.

« Une requête nous a été faite, le sixième jour d'Avril 1618, par le sieur Serret, docteur en droit, juge des appellations ressortissantes à Valence, au nom de plusieurs habitants de ladite ville, suppliant MM. les chanoines d'accorder une place dans l'enclos de leur église pour que la nouvelle confrérie des Pénitents, dont l'érection est approuvée par Mgr l'évêque, (Pierre-André de Léberon) puisse psalmodier son office et faire autres fonctions, à l'instar de la Confrérie de Notre-Dame du Confalon de Rome. »

« MM. les chanoines accordent la chapelle de St-Etienne, joignant leur cathédrale, à la condition toutefois que la grande église-cathédrale sera parachevée et réédifiée et que les offices des confrères ne porteront pas préjudice aux fonctions de la paroisse qu'on a accoutumées faire en ladite chapelle St-Etienne. »

Nous voyons par cet acte que la confrérie des Pénitents Blancs était déjà établie en 1618; qu'à cette époque le relèvement de l'église St-Apollinaire, ruinée en 1562, n'était pas encore achevé et que les fonctions paroissiales s'accomplissaient, presque conjointement avec les offices des Pénitents, dans l'église St-Etienne.

Il en était encore ainsi, au moment de l'incendie de 1741. Mgr Milon avait repris les travaux qui devaient compléter l'embellissement de sa cathédrale, et la vieille chapelle-annexe servait tout à la fois au Chapitre, aux Pénitents et à la paroisse.

Sous cet ancien régime, on ne pouvait pas espérer de secours extraordinaires pour réédifier un antique monument, précieux à tant de titres. Nos généreux Pénitents de Valence entreprirent eux-mêmes, sous la protection et avec le secours de leur évêque, cette réédification.

Les Pénitents étaient généralement pauvres; plusieurs procès-verbaux des séances dans lesquelles ils prennent des engagements pour cette reconstruction, portent jusqu'à cent signatures, à la suite desquelles on lit une note ainsi conçue : les autres Frères ont déclaré ne pas savoir signer. Mais tous s'engagent à prêter le concours de leur travail, chacun selon son métier. Quelques-uns payent à l'avance leurs petites redevances annuelles, d'autres soldent le capital de ces redevances, quarante livres; enfin, plusieurs versent une somme pour obtenir des prières après leur mort.

Rien n'est beau comme le zèle avec lequel tous ces hommes unissent leurs talents, leurs efforts, pour relever la vieille chapelle de leur Confrérie.

L'entreprise des Pénitents de Valence est bientôt connue au loin. Un ouvrier, Michel Dubois, était né à Valence, en 1711. D'abord simple armu-

rier, comme son père, il s'était fait connaître, par son habileté dans son art, de l'infant dom Philippe, troisième fils du roi d'Espagne, gendre de Louis XV enfin duc de Parme. Ce prince, admirant son talent, l'avait chargé d'organiser son atelier des monnaies. Notre Valentinois s'était si bien acquitté de ses fonctions que la République de Venise avait également voulu lui confier son Hôtel des Monnaies. C'est au milieu de ces succès que Michel Dubois apprend la reconstruction de la chapelle des Pénitents de son pays natal. Il envoie aussitôt au recteur de la Confrérie trois cents livres, de plus un voile de prix pour honorer le Saint Sacrement, et en témoignage de sa reconnaissance à sainte Galle, patronne de Valence, à laquelle les Pénitents avaient érigé un autel.

Mais le principal bienfaiteur fut Mgr Alexandre Milon.

A la vue des ruines de l'antique chapelle, l'évêque avait aussitôt publié un mandement, aussi *pieux que touchant*, disent les archives de la Confrérie, pour exciter tous les confrères à concourir au rétablissement de leur lieu de réunions. Puis, il s'était empressé de leur trouver un local provisoire. Il avait obtenu de MM. du Saint Sacrement, directeurs de son séminaire, que les psalmodies et exercices de la Confrérie pussent se continuer dans leur chapelle.

Tout d'abord on avait cherché un nouvel emplacement.

On revint bien vite à l'emplacement de la vieille chapelle. Mais les droits étaient divers : Evêché, Chapitre, avaient juridiction sur cet *enclos* de la Cathédrale dont les origines étaient perdues dans la nuit des temps.

Enfin, le Juge-mage, Gabriel Biousse Duplan, docteur agrégé en l'Université, rend un jugement qui autorise les Pénitents à réédifier cette chapelle, dont l'usage leur avait été précédemment concédé, en réservant à l'évêque de Valence la faculté d'y faire les ordinations et à la paroisse certains droits, conformément à d'anciens règlements.

Commencée en 1744, cette réédification était achevée en 1746, mais le règlement des comptes se prolonge encore pendant plusieurs années.

Quelle fut la part de Mgr Alexandre Milon dans cette œuvre ? Nous voyons dans un article du testament de cet évêque une preuve de l'intérêt qu'il portait à cette Confrérie. Nous en extrayons ces lignes :

« Comme il y a plusieurs tableaux de dévotion, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, répandus dans ma galerie et mes autres appartements, et dont il sera fait un état, j'ordonne qu'ils soient transportés dans la chapelle, autrefois l'église de St-Etienne, aujourd'hui occupée par les confrères Pénitents, laquelle chapelle incendiée et *rebâtie par mes soins, à la diligence des Confrères*, qui à leur charité y ont joint leurs travaux, leurs peines et leurs talents, chacun dans sa profession; cette chapelle jointe à la galerie fait comme partie de notre palais épiscopal, la plus commode pour les ordinations et autres fonctions épiscopales, et les dits tableaux pourront lui servir de décoration, sans que les Confrères puissent les

déplacer, se les approprier, les vendre sous quelque prétexte que ce soit, en les priant de les considérer comme une preuve de notre tendre affection pour les habitants de la ville. »

Mais, dans tout le cours de son long épiscopat, Mgr Milon témoigna à la Confrérie toute sa bienveillance. Il se fait admettre au nombre des Pénitents, et en cette cérémonie de réception, il donne à tous les confrères l'accolade affectueuse. Il faut lire dans les *Mémoires de Michel Forest* toute l'admiration du bourgeois de Valence pour son évêque, grand seigneur de la Cour du Roi, embrassant de simples artisans et invitant à sa table, à cette occasion, le Recteur de la Confrérie, Antoine Moynet.

(*A suivre.*)

L'abbé MAZET,
Chanoine.

MONOGRAPHIE
Historique, Artistique et Archéologique
DE
L'ÉGLISE SAINT-MAURICE
ANCIENNE CATHÉDRALE DE VIENNE ET SIÈGE DU PRIMAT DES PRIMATS

LE DOYENNÉ

Le Doyenné qui sert aujourd'hui de presbytère à la paroisse de Saint-Maurice est un très coquet hôtel du XVIII[e] siècle. Il se compose d'un bâtiment à un seul étage terminé aux deux extrémités par des avant-corps très saillants. Le toit est dissimulé par un entablement avec frise surmonté d'un attique à panneaux.

L'intérieur, qui vient d'être restauré grâce aux libéralités posthumes de M. le chanoine Chenu, ancien professeur et aumônier au collège de Vienne, a été plusieurs fois remanié et ne possède rien de remarquable. Toutefois, on verra avec intérêt le grand salon du premier étage, décoré dans le goût du XVIII[e] siècle et assez bien conservé. Des moulages représentant des scènes mythologiques, ornent les dessus de portes.

Les amateurs des premiers papiers peints trouveront dans cette même pièce un assez curieux spécimen des premières tentures en papier.

La chambre à coucher de M. le curé qui vient d'être restaurée, possède une assez jolie cheminée du XVIII[e] siècle avec un rétable orné d'un moulage dans le goût de l'époque. Cette pièce, qui communiquait avec la suivante, formait un très bel appartement. Le 7 juin 1816, Mme la duchesse de

Berry y logea, et c'est des fenêtres de cet appartement qu'elle se montra plusieurs fois à la foule venue pour l'acclamer.

Avant la Révolution ce petit hôtel était occupé par le doyen du Chapitre de Saint-Maurice (1).

Sous la Restauration il devint la propriété de M. le chevalier Teyssière de Miremont, maire de Vienne (2). Il fut dans la suite acquis par parties pour servir de presbytère à la paroisse de Saint-Maurice (3).

L'Archevêché

Les bâtiments de l'archevêché, dont il ne reste que quelques vestiges, avaient été construits sur les ruines d'un palais des rois de Vienne. Ils occupaient tout l'espace compris entre la place de Miremont, l'église Saint-Maurice, la rue Ponsard, la rue Poète-Martial et la rue Vaucanson. (4)

Conrad le Pacifique en avait fait don à l'église Saint-Maurice. Ce palais formait un grand carré de bâtiments avec une vaste cour. A l'Orient au-devant du palais, dans la partie comprise entre la place de Miremont et la rue Poète-Martial, s'étendait un splendide jardin au milieu duquel s'élevait la chapelle gothique, consacrée à la Sainte Vierge. Les archevêques ayant occupé le siège de Vienne jusqu'en 1450, y étaient peints avec leurs armes et des inscriptions contenant leur éloge. L'autel de cette chapelle a été transporté après la Révolution à Saint-Maurice, et placé dans la chapelle de Sainte-Catherine. Mais comme il tombait en ruine et n'avait aucune valeur artistique, il a été remplacé en 1891 par celui qu'on y voit aujourd'hui.

En 1802, la chapelle de l'évêché fut détruite et ses matériaux furent employés à la construction des arcades latérales de l'Hôtel de Ville. Cette démolition mit à découvert 2 ou 3,000 pièces de bronze du bas-empire et une quantité prodigieuse de ruines romaines.

L'archevêché avait été restauré et agrandi par l'archevêque Jean de Bernin. Ravagé par les protestants, il fut ensuite réparé successivement par Vespasien Gribaldi, les archevêques de la maison de Villars et enfin par le cardinal de la Tour-d'Auvergne.

Pendant la Révolution, toute l'aile nord du palais fut vendue; les

(1) Le chapitre de Saint-Maurice était composé du doyen, de trois autres dignitaires, de vingt chanoines, de douze chevaliers avocats et conseillers de l'église, de quatre archidiacres, de quatre grands chapelains, de six coadjuteurs, du maître du chœur et du curé de Sainte-Croix ; le surplus des ecclésiastiques formait avec ceux-ci, ce qu'on appelait le collège ou le corps de l'église. Le personnel ecclésiastique de Saint-Maurice était au nombre de cent au moment de la Révolution.

(2) M. Teyssière de Miremont avait épousé Mlle de Blumenstein, dont la famille possédait les forges de Pont-Evêque. Du Périgord il était venu à Vienne et s'était occupé de métallurgie. Devenu maire, il fit réparer les vieux aqueducs romains qui dès lors fournirent à la ville une grande quantité d'eau potable. Jusqu'à cette époque, les habitants de la ville n'avaient eu à leur disposition que l'eau des puits creusés au moyen-âge et dont on aperçoit encore les margelles et l'armature en fer forgé dans les cours de quelques vieilles maisons. L'abattoir, les fontaines, les anciennes halles, aujourd'hui le musée-bibliothèque, le quartier du Chemin-Neuf, sont également l'œuvre de M. de Miremont.

(3) Nous parlerons dans un chapitre spécial consacré aux tapisseries, de celles qui décorent une des salles du rez-de-chaussée du presbytère.

(4) Voir aux pages 102 et 218 du premier volume des *Annales Dauphinoises*, les gravures anciennes dans lesquelles on a une vue de l'archevêché au XVII[e] ou au XVIII[e] siècle.

ailes du levant et du midi qui tombaient en ruine, furent rasées en 1823 et en 1824. Pendant ces démolitions, on constata que le mur méridional du palais, en bordure sur la place actuelle de Miremont, était assis sur un massif de débris de sculptures antiques, chapiteaux, entablements, corniches, torses, etc., amoncelés sans ordre.

La rue Clémentine traverse l'emplacement d'une ancienne salle dite des Clémentines, en souvenir du Concile de 1311 présidé par le pape Clément V, et qui tint, dans cette salle, plusieurs de ses assises. Au temps de Chorier, cette salle était déjà presque en ruine.

Les bureaux de l'archevêché étaient dans le corps de bâtiment qui fait l'angle de la rue de l'Archevêché et de la rue Clémentine, à gauche en montant vers la rue Ponsard. Les arcades qu'on aperçoit sous les devantures des magasins, dans cette rue, à gauche surtout, sont de l'époque, ainsi qu'une partie des bâtiments compris entre la rue de l'Archevêché et la rue Poète-Martial. On y trouve encore des chapiteaux, des colonnes, des fragments de sculpture.

Du reste, sur tout l'emplacement de l'archevêché, on peut voir encore des corps de bâtiments, des murs, des escaliers, des galeries intérieures ayant fait partie du palais archiépiscopal. Les deux grands immeubles en façade sur la place de Miremont, sont à peu près les seuls reconstruits presque en entier après les démolitions du palais. Encore le sont-ils avec les matériaux de l'archevêché.

Dans les autres immeubles, les rez-de-chaussée, les sous-sols ont été peu remaniés.

La grande porte de l'archevêché, du côté des cloîtres, se trouvait à l'entrée de la rue du Doyenné. On en voit encore aujourd'hui un des pieds-droits.

L'archevêché occupait une vaste terrasse où l'on accédait par un escalier. Ce n'est qu'après la démolition des cloîtres qu'on a fait disparaître les massifs de maçonnerie qui soutenaient cette terrasse et qu'on a établi ce plan incliné qui va de la rue du Doyenné à la rue de Bourgogne.

Nous ne croyons pas que l'archevêché de Vienne ait une grande valeur au point de vue artistique. Nous ignorons également s'il rachetait par la richesse de son mobilier et sa décoration intérieure la pauvreté de son architecture.

Il en est de même des cloîtres, du reste éclipsés par la beauté de ceux de St-André-le-Bas, qu'on comparait justement aux cloîtres de Saint-Trophyme et de Montmajour à Arles.

TAPISSERIES DE SAINT-MAURICE

Aux grands jours de fête et surtout aux processions de la Fête-Dieu, l'intérieur de l'église Saint-Maurice est tendu de remarquables tapisseries d'Arras, d'Aubusson et de Felletin.

On voit d'abord autour de l'abside cinq grandes tapisseries à basse lisse d'Arras, portant les armes du chapitre de Saint-Maurice et représentant l'histoire du glorieux chef de la Légion Thébaine. Ces tapisseries d'un vert bleuâtre et d'un jaune éteint sont très naïves d'expression. La mise en scène ressemble assez à celle des peintures du XIVe et du XVe siècles. Les règles de la perspective n'y sont point observées. Toutefois, ces scènes sont très harmonieuses et ressemblent par certains côtés à celles qui ornent les médaillons des verrières du XIIe ou du XIIIe siècle.

Ces tapisseries sont probablement du XVIe siècle et ont dû coûter de 200 à 300 livres l'aune, ce qui équivaudrait maintenant, étant donnée la dépréciation de la monnaie, à 350 ou à 400 francs le mètre carré.

Vendues pendant la Révolution, ces cinq tapisseries ont décoré jusqu'en 1847 un château de la Drôme. A cette époque, Mgr Chatrousse, évêque de Valence, et ancien curé de Saint-Maurice, les ayant remarquées dans une de ses tournées pastorales, chez un curé qui les avait achetées, fut frappé du sujet et plus encore des armes du chapitre de Saint-Maurice dont ces tapisseries étaient ornées. Il n'y avait pas de doute pour lui, ces tentures avaient appartenu à son ancienne église de Saint-Maurice. Aussi en fit-il l'acquisition et les envoya-t-il aussitôt à M. Guttin, son successeur, les ayant fait précéder de la lettre suivante provenant des papiers de M. Chenu :

« Les tapisseries sont à l'évêché, je vous les enverrai prochainement. Il y en a six en tout, dont deux ou trois sont en lambeaux. »

« Ils représentent :

1° Baptême de saint Maurice et de sa légion à Jérusalem, par l'évêque Zabda.

2° Confirmation des mêmes à Rome, par le pape saint Marcellin. — Ce tapis est partagé; il n'y en a que la moitié.

3° Présentation des mêmes à l'empereur Maximien.

4° Refus des mêmes d'immoler aux idoles.

5° La légion décimée.

6° Saint Maurice et ses compagnons Exupère et Candide décapités.

« Plus deux morceaux en lambeaux que j'ai fait recueillir, qui serviront à raccommoder les autres. — Un de ces lambeaux représente l'arrivée de Saint Maurice à Octodurum. »

« Vous voyez que j'ai augmenté par des recherches que j'ai fait faire ce qu'avait primitivement le bon curé qui a bien voulu céder son marché. »

« Vous regretterez vivement que cette magnifique collection soit ainsi réduite et détériorée. Ce qui en reste me paraît néanmoins bien précieux pour votre belle église de Saint-Maurice. »

« On me mande de Crest que vous trouverez probablement à Vienne, chez Mlle Caroline Mignardel, un ou deux tapis appartenant à la même collection. »

« C'est de grand cœur que j'offre ces précieuses ruines à mon ancienne église de Saint-Maurice. dont le souvenir se mêle toujours si doucement à l'intérêt et aux vœux de ma foi. Je me réserve cependant à ce sujet une petite communication orale, à la première occasion. »

† P.

3 janvier 1847.

Comme on le voit, une de ces tapisseries manque. Nous ignorons ce qu'elle est devenue.

L'église Saint-Maurice possède également quelques verdures de Felletin, deux tapisseries flamandes historiées, malheureusement en assez mauvais état: enfin quatre tapisseries d'Aubusson qui sont, en dehors des grandes solennités, dans une des salles du rez-de-chaussée du presbytère.

Ces quatre tapisseries représentent l'histoire d'Alexandre le Grand tissée d'après les cartons de Le Brun. Les sujets de ces quatre tapisseries sont la *bataille d'Arbelles*, l'entrée d'Alexandre à Babylone, les reines de Perse aux pieds d'Alexandre, Porus devant Alexandre. Il manque à la collection la bataille d'Issus.

Ces tapisseries portent les souscriptions suivantes : — la première : D'AVBVSSON GOVBERT ; — la seconde : M-R-DE-A IOVRDAIN ; — la troisième et la quatrième : I-GOVBERT D-BVSSON, et datent de la seconde moitié du XVII[e] siècle. On remarquera aisément que le dessin des figures est imparfait. Les cartons de Le Brun ont été reproduits à l'infini et le côté artistique des tapisseries qui les reproduisent a naturellement été en rapport et avec l'habileté du tapissier, et également avec le prix convenu. C'est ce qui explique les différences profondes qui existent entre les tapisseries de Vienne et celles de la ville de Paris qui figurent dans l'inventaire du mobilier de Louis XIV.

(*A suivre*) Pierre BAFFERT.



Localités traversées par le Tramway électrique

DE GRENOBLE A VOREPPE

(Suite)

ST-EGRÈVE — ST-ROBERT

La première commune que nous trouvons après le Fontanil, est celle de St-Égrève, formée de deux sections, *St-Egrève* et *St-Robert :* une station du chemin de fer de Grenoble à Lyon, qui porte ce nom, les dessert toutes les deux.

Or, *St-Égrève* dont nous parlerons tout d'abord, se trouve agréablement situé à quinze minutes à l'est de la route, presque au débouché de la vallée du torrent de Vence dans celle de l'Isère, à la base méridionale du

dernier escarpement de la montagne de Chalves, qu'on appelle *La Roche pleine.*

L'Église de St-Égrève, presque complètement isolée, à peu près à égale distance des deux sections de la commune, a été restaurée sur les plans et sous la direction de M. *Ruban*, architecte de Grenoble. Il est regrettable que, gêné par des exigences locales et par l'insuffisance des fonds, il n'ait pu complètement isoler l'église des bâtiments qui y touchent à l'ouest, l'orienter selon les règles liturgiques, surélever le vieux clocher et y rétablir la flèche qui existait autrefois ; enfin donner à l'intérieur le même caractère roman qu'il a donné au portail. Celui-ci, en effet, avec ses grandes arcades concentriques, ses fenêtres à plein cintre, ses couleurs tranchées, ses colonnes de corallien rose de l'Echaillon avec chapiteaux de corallien blanc, est une des œuvres les plus gracieuses et les mieux réussies que l'on ait exécutées depuis la renaissance du goût et de l'intelligence de l'architecture du moyen-âge ». Ainsi s'exprime M. *Antonin Macé*, qui décerne aussi de grands éloges aux bâtiments de la mairie et des Ecoles, construits par le même architecte. Mais comme « des goûts et des couleurs il est difficile de s'entendre » ; nous lisons dans les pages d'un autre voyageur, l'appréciation suivante sur lesdits bâtiments civils : « A peu de distance, un architecte grenoblois, dont je tairai le nom (très reconnaissant de sa discrétion et de sa charité !), a construit la mairie la plus ridicule, la plus impossible et la moins solide de tout le département de l'Isère. Ce chef-d'œuvre de mauvais goût a pourtant obtenu, on ne sait pourquoi, les éloges de certains écrivains locaux, qui l'ont offert comme un type aux autres communes ». On le voit, le critique s'exprime nettement et sans ambages. Sans doute quelque professionnel évincé ! Ce qui prouve aussi que ce qui plaît à l'un ne plaît pas à l'autre, et réciproquement. Il en est, et il en a été toujours ainsi de par le monde. Quant à nous, nous ne trouvons pas que ces constructions soient si *ridicules* que cela : mais ce qu'on pourrait peut-être leur reprocher, ce serait le voisinage trop rapproché de l'école des garçons et de l'école des filles.

On trouve à St-Égrève, plusieurs élégantes maisons de ferme et de campagne ; et l'une d'elles, la villa de Mme de La Motte (à droite, en allant à Voreppe, une fontaine décorant l'angle que fait sur la route le mur du jardin) rappelle un souvenir historique : cette maison appartenait en effet à *Barnave.* C'est là que le célèbre orateur girondin fut arrêté au mois d'août 1792. On y trouve un ancien château qui a été restauré, et appartient aujourd'hui à la famille *de Marcieu ;* il provenait de l'ancienne famille de *La Porte,* laquelle était du Viennois : un Joseph de la Porte, au rapport de Guy-Allard, était président de la Chambre des Comptes de Grenoble au XVIIe siècle.

Le château de Marcieu est situé au revers et au pied du Casque de Néron.

Le *Casque de Néron !* mais il paraît et on le dit si ardu, si difficile,

si inaccessible, bien qu'il n'ait que 1.305^{m} d'élévation, que nous ne voulons pas nous risquer à en faire l'ascension, et que nous nous contentons d'en regarder d'en bas, la crête étroite et dentelée.

II. St-Robert

Le village de St-Robert est donc une dépendance de la commune de St-Egrève; il est situé sur la grande route qui conduit à Grenoble. Or, c'est à St-Robert que se trouve l'asile départemental, spécialement consacré au service des aliénés. Il occupe l'emplacement et en partie encore les bâtiments d'un ancien prieuré de Bénédictins, fondé vers l'an 1070, selon l'opinion générale, par *Guigues le Vieux*, comte d'Albon; il devint plus tard une dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne. Plusieurs dauphins y furent enterrés. Des constructions primitives, il n'existe plus guère que deux hautes colonnes avec des chapiteaux romans, placés à l'entrée du chœur de la chapelle actuelle; quatre colonnes d'inégale hauteur, les chapiteaux de deux colonnes, et l'arcade d'une crédence dans l'ancienne infirmerie des femmes. Le monastère fut rebâti entièrement au XVIIe et au XVIIIe siècles: disons que les bâtiments élevés à cette époque n'avaient pas grande valeur architecturale.

Mais voici qu'en 1691, Louis XIV, alors en guerre avec le Piémont, fit construire de vastes infirmeries sur les terrains appartenant au prieuré de St-Robert; et quand la paix se conclut en 1698, il abandonna ses constructions, devenues inutiles, aux Bénédictins, qui s'empressèrent de les démolir. On a retrouvé les fondations de ces infirmeries dont l'étendue et le nombre avaient donné lieu à une foule de conjectures.

Sous le premier Empire, le prieuré de St-Robert devint un dépôt de mendicité. En 1817, la Restauration y établit tout à la fois un asile d'aliénés, un dépôt de vagabonds, une maison de correction, un hôpital pour certaines maladies, une maison de refuge, etc. ; il devint en un mot le réceptable de toutes les misères humaines les plus tristes et les plus repoussantes. Enfin, une loi du 30 juin 1838, assura aux aliénés de l'Isère et des Hautes-Alpes, la possession *exclusive* des bâtiments de l'ancien prieuré.

Malheureusement, ces bâtiments étaient insuffisants, impossibles surtout à purifier, tant ils avaient été infectés. Malgré les prodiges opérés, depuis 1844, par le dévouement, le zèle, l'intelligence et la persévérance du directeur-médecin, M. le docteur Louis Evrard, les malades manquaient encore de bien des choses, air pur, lumière, espace; il fallait donc reconstruire. Mais cette reconstruction, décidée en principe, ne reçut toutefois son *commencement d'exécution* qu'en 1851; et ce fut entièrement sur un plan rationnel et nouveau, qui séparait complètement les sexes, laissait une grande distance entre les pavillons destinés aux malades, assurait à tous les aliénés une vue à la fois complètement libre et magnifique, réalisant enfin toutes les améliorations d'ensemble et de détail, réclamées par la science et l'humanité.

Mais, comme nous l'avons laissé deviner, ce beau plan ne fut d'abord pas exécuté par les architeetes, tel qu'il avait été conçu par le médecin. Les pavillons trop rares furent trop petits : il restait à construire des galeries couvertes pour les mettre en communication les uns avec les autres, et permettre aux aliénés de prendre de l'exercice pendant les jours de pluie ; enfin, il aurait fallu démolir d'anciens bâtiments qui, malgré toute la propreté possible, restaient un véritable foyer d'infection.

Néanmoins, le nouvel asile de St-Robert, où les aliénés ont été transférés en décembre 1861, avait réalisé bien des réformes, amené plus de bien-être. Aussi, méritait-il la visite de tous ceux qu'intéresse le terrible problème de la folie. Et, comme le dit si bien l'auteur à qui nous avons emprunté ces détails, « cet asile restait un triomphe de la science et du progrès sur la routine et l'ignorance. » Il faisait le plus grand honneur au médecin dévoué et persévérant, habile et aimé de tous ; qui, en dépit de tous les obstacles, était parvenu à réaliser en partie ses plans aussi judicieux que philanthropiques.

(A suivre).

E. JACQUART.



BIBLIOGRAPHIE

E.-J. Savigné. — « *Un couplet de la Marseillaise et l'abbé Pessonneaux.* » Vienne, Ogeret et Martin, 1900.

Sous ce titre a paru récemment une luxueuse brochure, ornée de superbes vignettes, bandeaux, culs-de-lampe, fac-similés typographiques, eaux-fortes, etc. Le sujet rappelle l'origine du septième couplet de la *Marseillaise* dont il a été parlé plus haut dans l'étude consacrée aux dernières années de Pessonneaux. Déjà M. Savigné avait publié, en 1870, une élégante brochure sur le même sujet, et c'est précisément la lecture — un peu terdive, il faut en convenir, — de cette étude, qui a fourni à M. Anatole France l'occasion d'une équipée critique sans un bagage bien encombrant de documents.

Un premier article sur ce sujet avait paru dans le *Temps*, le 31 juillet 1892. Un second a été publié dans le même journal, le 28 août 1892. Enfin, les *Annales politiques et littéraires* du 22 juillet 1900 contenaient également une étude critique de cette paternité si contestée du septième couplet de la *Marseillaise*. Et c'est pour répondre à l'argumentation de M. Anatole France, que M. Savigné a fait une nouvelle édition de sa plaquette de 1870 qu'il a fait précéder de notes critiques réfutant les prétendues preuves de M. Anatole France.

Voici — très en raccourci, — l'état de la question. M. Savigné attribue le septième couplet de la *Marseillaise* à l'abbé Pessonneaux, professeur au collège de Vienne (1) et en donne les preuves suivantes : 1° l'abbé Pesson-

(1) Voir plus haut dans les *Notes inédites sur Pessonneaux*, les circonstances dans lesquelles fut composé ce couplet.

neaux a toujours déclaré en être l'auteur, ainsi qu'en ont témoigné plusieurs de ses contemporains dont les noms sont publiés dans l'étude ; — 2° un journal dauphinois, les *Sans-Culottides*, imprimé à Grenoble, contenait, peu de temps après le passage du Marseillais à Vienne, le texte de la *Marseillaise* avec le couplet des *Enfants;* — 3° la tradition à Vienne a toujours attribué à Pessonneaux la paternité du fameux couplet; — 4° Cochard, ami et contemporain de Pessonneaux, historien consciencieux, auteur de plusieurs ouvrages historiques et archéologiques sur le Dauphiné, a également déclaré que Pessonneaux se donnait comme l'auteur du couplet en question ; — 5° De Comberousse, député du Dauphiné, en plein opéra, pendant qu'on chantait le couplet des *Enfants*, s'est écrié : « Ce couplet est de l'abbé Pessonneaux, professeur au collège de Vienne. »

Anatole France prétend, au contraire, que l'auteur du couplet des *Enfants* est Louis du Bois.

Louis du Bois, dit-il, a revendiqué publiquement sa part de collaboration à la *Marseillaise*. Il a dit, dans une notice publiée par lui-même, à Lisieux, en 1848 :

— Au mois d'octobre 1792, j'ajoutai un septième couplet, qui fut accueilli dans les journaux : c'est le couplet des *Enfants* dont l'idée est empruntée au chant des Spartiates, rapporté par Plutarque :

Nous entrerons dans la carrière... »

....

« Louis du Bois, de Lisieux, alors n'avait pas vingt ans. La Révolution avait enflammé sa jeunesse studieuse. Il était assidu aux séances du club de Lisieux. Au mois d'octobre 1792, il alla à Paris, apportant son couplet qui, dit-il, « fut bien accueilli par les journaux. » Ce voyage de Louis du Bois en octobre 1792 est attesté par Julien Travers, qui fut l'ami de Louis du Bois : « Au mois d'octobre, il était à Paris », dit Julien Travers, dans une excellente notice dont je dois la communication à son fils, M. Emile Travers, qui porte dignement un nom cher aux lettres normandes. »

« Louis du Bois était un très savant homme, archéologue, agriculteur, poète, philosophe et promenant dans tous les domaines la curiosité de son esprit. C'était aussi un vieux libéral qui, pour avoir tenu des emplois administratifs sous l'Empire, n'en demeura pas moins toute sa vie attaché à la Révolution. Il était un bleu et resta un bleu jusqu'à sa mort. Il était bon humaniste et républicain de Rome et de Sparte. De son propre aveu, il prit dans le chant des Spartiates l'idée du couplet qu'il ajouta à la *Marseillaise* et qui, poétiquement, en est peut-être le plus beau. On assure qu'il savait Plutarque par cœur. C'est peut-être beaucoup dire. Au reste, le petit traité intitulé *Apophtegmes des Lacédémoniens*, dans lequel se trouve le chant des Spartiates, n'est point de Plutarque. On l'attribue à Lamprias, son fils, et à un autre Plutarque qui vécut plus tard et que Tzetzès a mentionné. Il se peut que ce soit la compilation de quelque grammairien obscur. »

Il appert de ce qui précède que Louis du Bois n'a revendiqué sa paternité pour le couplet des *Enfants* qu'en 1848, et que Julien Travers qui a mentionné son voyage à Paris en octobre n'a pas dit l'objet de ce voyage. Plus loin, M. Anatole France donne comme nouvelles preuves irréfutables ! ! en faveur de Louis du Bois, que la ville de Lisieux a fait placer à la mémoire de ce dernier, une plaque commémorative. Mais, M. Savigné répond que Vienne, bien longtemps avant Lisieux, avait sa rue Pessonneaux et possédait dans son musée le portrait du poète.

Comme on peut le voir, les preuves alléguées en faveur de Louis du Bois ne tiennent pas debout en présence de l'argumentation documentée de M. Savigné en faveur de Pessonneaux, et, pour notre part, nous sommes étonné de la controverse soulevée avec d'aussi faibles armes par l'éminent académicien.

REVUES DAUPHINOISES

Annales des Alpes. — A lire dans cette excellente revue publiée sous la direction de M. le chanoine Guillaume, archiviste départemental : *Un martyr de la foi* : **Jean-Antoine Savine d'Embrun**, supérieur des Clercs de Saint-Sulpice, massacré aux Carmes à Paris, en septembre 1793. P. Guillaume; *Comité de surveillance de Bonnet-libre.* (St-Bonnet-en-Champsaur) 1793-1794. Correspondance du Comité P. G. *Reconstruction de l'Hôtel-de-Ville et de l'horloge* de Gap, après l'incendie de 1692. F. N. Nicollet.

Libertés et franchises de Serres en 1285 et 1341, texte et traduction anciennes. *Une loterie à Briançon en 1748, un baptême « à la manière de Genève », à Gap en 1561 ; les réformes du Queyras et de Château-Dauphin en 1701. Mort de Pierre Marion, évêque de Gap, 1675.*

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

Le numéro d'avril contient une remarquable étude de M. le chanoine Jules Chevalier, sur l'abbaye de Laon, **de Saint-Thiers-de-Laon**, des chanoines réguliers de Saint-Augustin, au diocèse de Valence ou de Die.

Après une description fidèle des derniers vestiges de la célèbre abbaye et du site qui l'entoure, l'auteur fait l'historique de ce monastère. Le XIIe siècle, à en juger par l'architecture des ruines, est la date qu'il faut assigner à sa fondation. M. Chevalier groupe ensuite sous les noms des premiers abbés, dont il continuera la liste dans les numéros suivants, tous les renseignements historiques qu'il a recueillis.

Dans la note biographique concernant Artaud, abbé de Saint-Tiers-de-Laon, 1233, il est parlé de **Saint Maxime, évêque de Riez**, au sujet duquel il s'est élevé de nombreuses controverses. Une chapelle datant du XIIe siècle, précisément de l'époque assignée par M. Jules Chevalier, à la confirmation faite à Vienne par Frédéric Barberousse, en 1178, de la donation faite par Charlemagne à Valence, d'une église où se seraient rencontrés fréquemment Saint Maxime, évêque de Riez, et Saint Appollinaire, évêque de Valence, existe sous le vocable de Saint Maxime près de Vienne. Cet acte signé à Vienne établirait à n'en pas douter, l'identité du Saint honoré dans la chapelle de Vienne.

Le R. P. Dom Alex. Grospellier, dans ses *Mélanges d'Hagiographie Dauphinoise*, publie le résultat de ses recherches à la bibliothèque de Sainte-Gall. Le numéro qui nous occupe, contient une étude critique de la *Passio* de **Saint-Julien de Vienne**, martyrisé à Brioude, et envoyée par Saint Adon à Saint-Gall. Il existe de cette vie trois rédactions en dehors de celle de Saint-Adon. La première a été publiée par Fr. de Bosquet en 1633, et de nos jours par M. Krusch, d'après un manuscrit du VIIe siècle. La seconde est due à Saint Grégoire de Tours, et enfin la troisième a été publiée successivement par Tillemont, Ruinart et les Bollandistes.

La *Passio* de la bibliothèque de Saint-Gall, est en un style poétique et recherché, tiré régulièrement par le *cursus* métrique.

M. l'abbé Lagier, dans l'histoire de *la baronne de Bressieux*, décrit

les événements qui se sont passés à Bressieux et dans les localités voisines pendant la Révolution.

M. le chanoine Perrossier publie une requête du *Chapitre de Valence au Parlement de Grenoble au sujet des ravages des protestants dans cette ville en 1567.*

L'*Histoire de la commune de Beauregard* pendant *la Révolution*, par M. Chabert, est également une étude très attachante.

LE MONDE DAUPHINOIS

Depuis 1896, la population du Dauphiné a diminué de 12,000 habitants. Cette diminution porte surtout sur le département des Hautes-Alpes. — M. Gaucherand, publiciste, remplace à la direction de *l'Impartial de l'Isère* M. Breynat, qui passe à la *République de l'Isère.* — Un grand nombre de congrégations religieuses quittent le Dauphiné pour aller à l'étranger. Les Pères Chartreux, devant les témoignages unanimes de sympathie dont ils sont l'objet, demandent l'autorisation légale. — Le Conseil municipal de Grenoble abandonne le projet de *Grenoble-ville-d'eaux.* — MM. Augustin Blanchet, de Renage, et Saint-Olive, de Faverges, sont nommés commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand. — M. Thivolet, curé de la Tronche a été nommé vicaire général honoraire. — M. l'abbé Turc a été nommé chanoine honoraire de Grenoble.

MARIAGES

A Voiron, Mlle Landru, fille de feu M. Landru, banquier, et M. le docteur Léon Tissot, d'Annecy. — M. de la Baume, capitaine au 14e chasseurs, et Mlle Aglico, à Pau.

NÉCROLOGIE

A Noyarey, Mme Chabert, mère de M. le docteur Chabert, notre compatriote, en résidence à Paris. — A Chatte, M. le chanoine Collet. — A Saint-Marcellin, M. Romain Dutruc. — A Nyons, Mme veuve Isaay Schumberger Van den Bock, petite-fille des princes de Nassau-Orange. A Panossas, M. Douare, vice-président honoraire du Tribunal de Bourgoin. — A la Trappe d'Aiguebelle, M. l'abbé Joubert, vicaire général honoraire de Gap. — A Saint-Marcellin, M. le docteur Chalvet, ancien maire. — A Grenoble, Mme Pauline-Thérèse-Magdeleine Imbert, veuve de M. le docteur Aribert Dufresne, ancien directeur de l'Ecole de médecine. — Au château de Cirey-sur-Vézouse, Mme Eug. Chevandier de Valdrôme, femme de l'ancien ministre. — A Saint-Chamond, M. Imbert, un des trois acquéreurs du château de Vizille. — A Pont-en-Royans, M. Guillet, doyen du Conseil général de l'Isère. — A Laragne, M. Isidore Abel, maire. — A Montdauphin, M. Ricard. — A Saint-Cloud, Mme Jacoulet, née Breynat, sœur de M. Fr. Breynat, de la *République de l'Isère.* — A Marseille, M. Meuvielle, ancien rédacteur en chef du *Réveil du Dauphiné.* — A Pont-Evêque, M. Lerme. — A Curnier, M. Clédat de la Vigorie, curé. — Aux Abrets, M. Firmin Rabatel, maire, banquier.

LES

" Annales Dauphinoises "

EMBRUN

LA CATHÉDRALE (*suite*)

Les murs latéraux sont soutenus par de lourds contreforts ; le comble repose sur un bandeau d'arcatures retombant sur des têtes monstrueuses d'hommes et d'animaux ; le chevet se termine par trois absides circulaires ; les fenêtres sont étroites, à plein ceintre et cantonnées de colonnettes.

L'entrée principale s'ouvre au milieu du mur latéral de gauche.

La porte à plein cintre est accompagnée d'une retraite de quatre colonnettes ; sur le tympan est sculptée une représentation du Christ assis entre les quatre animaux des évangélistes et deux anges encenseurs. C'est sur ce tympan, autrefois recouvert d'une maçonnerie, qu'était peinte l'image miraculeuse qui représentait la Vierge assise, tenant son divin Fils et entourée de saint Joseph, d'un ange et des trois rois mages. Elle a été détruite par les protestants, mais on lit encore sur l'archivolte, l'inscription suivante qui précise la place respective de chaque personnage : TRES REGES, MARCHION, BALTASAR, REGINA CELI, IOSEP, ANGELVS DOMINI AIT AD IOSEP



FAÇADE, COTÉ LATÉRAL

Les vantaux de la porte sont du quinzième siècle avec de belles ferrures de cette époque.

Devant ce portail est construit un porche de style italien et d'une rare élégance. Il est supporté par quatre colonnettes surmontées de charmants chapitaux, reposant, celles du fond sur deux personnages assis, celles de devant sur deux lions accroupis. L'une des colonnettes est quadruple et enserre un petit personnage; une autre, également quadruple, est évidée et nouée au milieu du fut. L'appareil se compose d'assises alternativement blanches et noires. On trouve en Italie des monuments de ce genre en bien des endroits, à Gênes, à Vérone, à Ancône, à Modène; beaucoup d'églises lombardes sont construites de même en appareil bicolore; enfin des colonnes évidées et nouées se voient à Vérone, à Parme, à Modène. Il n'est pas douteux que la main d'un architecte lombard n'ait passé par là; la cathédrale d'Embrun offre, du reste, des analogies frappantes de plan, de style et d'ornementation avec San Zeno de Vérone, qui date également du douzième siècle.

INTÉRIEUR DE LA CATHÉDRALE

L'intérieur est à trois nefs et mesure cinquante-deux mètres de longueur sur vingt-deux de largeur et autant de hauteur. Il se compose d'un vaisseau voûté sur croisées d'ogives, et de deux nefs latérales voûtées en berceau à plein cintre. La voûte centrale est en appareil blanc et noir, c'est-à-dire de la même époque que le porche que je viens de décrire, et elle est due certainement à la conception du même architecte italien.

Les nefs sont séparées par des piliers surmontés de chapiteaux assez barbares.

Il y a trois objets intéressants à signaler dans cette église : d'abord le vitrail de la grande rosace qui est superbe et date du commencement du quinzième siècle; il est orné de personnages et d'armoiries qui en précisent la date. Il a été fort habilement restauré il y a peu d'années. Les orgues sont également un monument rare et remarquable; elles ont été données à la Cathédrale, suivant une tradition que leur style ne dément pas, par le roi Louis XI. Le buffet, entouré de panneaux flamboyants et supporté par un encorbellement orné de délicates sculptures et de petits personnages grotesques, est suspendu contre un pilier; la tribune de la

Orgue donné par Louis XI (restauré)

soufflerie, soutenue par quatre poutres sortant de la gueule d'animaux monstrueux, vient ensuite; enfin, faisant pendant au buffet, est une charmante tourelle hexagone en encorbellement, surmontée d'une flèche en bois sculpté; elle était destinée à contenir une horloge et un carillon. L'aspect de cet édicule, qui depuis quelques années a été restauré avec beaucoup de goût, est charmant.

Les stalles sont également à remarquer; elles datent du quinzième siècle, ainsi que le trône épiscopal; elles sont ornées de panneaux d'un beau style.

Une cuve baptismale monolythe entourée d'un rinceau de vigne et probablement plus ancienne que l'église, est un objet curieux par l'archaïsme de son style.

Le maître-autel date du siècle dernier et est orné de marbres précieux, de charmantes sculptures et d'une garniture de chandeliers et de torchères en bronze doré, ciselée avec une extrême finesse, œuvre unique composée et fondue spécialement pour Notre-Dame d'Embrun.


Chapelle de la Vierge (restaurée)

Deux autels en bois sculpté dans la chapelle de Sainte-Marie et un troisième de style italien, du seizième siècle, méritent également d'être mentionnés.

Celui de la Vierge, récemment restauré avec habileté, est tout étincelant de mosaïques. On doit seulement regretter que le peintre auquel on doit le tableau qui en orne le fond et qui n'est pas sans mérite, au lieu de reproduire l'image traditionnelle de Notre-Dame d'Embrun, ait cru devoir la remplacer par une imitation d'Hébert pour le personnage de la Vierge, du Titien pour les personnages accessoires. On lui demandait Notre-Dame d'Embrun et non pas la Vierge de la Tronche ou la Vierge au donataire.

Le touriste ne doit pas oublier d'entrer dans la sacristie et de demander à visiter le trésor; c'est une réunion splendide de soixante-dix chasubles, chapes et dalmatiques s'échelonnant du quinzième au dix-huitième siècle; plusieurs sont d'une extrême beauté, portent des armoiries épiscopales ou sont ornées de personnages finement brodés sur des étoffes superbes. Le

trésor renferme encore des vases sacrés anciens, des reliquaires, des croix épiscopales, des fragments de sculpture, cinq curieux tableaux sur bois des écoles italienne et germanique, plusieurs beaux antiphonaires manuscrits. Tous ces objets pourraient fournir la matière de plusieurs études fort intéressantes.

Au chevet de la Cathédrale est l'ancien palais épiscopal, transformé aujourd'hui en tribunal, en caserne, en gendarmerie; il est encore dominé par la tour Brune, colossale masse quadrangulaire qui était la marque et le symbole de l'autorité féodale des archevêques sur leur bonne ville d'Embrun.

A quelques pas, est la maison du Chapitre, édifice du treizième siècle, d'un style très pur. Avec ses arcatures en pierres de taille, noires et blanches, et ses colonnettes à chapiteaux à crochets, il ferait le plus bel effet s'il n'avait subi quelques mutilations. C'est un spécimen unique en Dauphiné de l'architecture civile du treizième siècle, et il faut souhaiter qu'une restauration, qui serait peu coûteuse, lui rende un jour son élégance et sa beauté.

L'IMPRIMERIE A EMBRUN

En finissant, j'ajouterai quelques mots sur l'imprimerie à Embrun.

On trouve aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, quelques livres ou brochures portant la rubrique : *imprimé à Ambrun*, mais cette rubrique est fausse. Ces ouvrages ont été composés par des protestants ou des jansénistes qui cherchaient à dérouter les recherches. Aucun imprimeur ne s'est établi à Embrun avant 1775; un typographe nommé Moïse et arrivant, je ne sais d'où, vint s'y fixer cette année-là, amené par Mgr de Leyssin, archevêque. Cette imprimerie fut supprimée vers 1800. Il est sorti beaucoup de brochures, d'affiches et même quelques livres des presses de Moïse; tous sont assez rares. Parfois Moïse a mis son nom et un nouveau titre à des volumes imprimés ailleurs; je citerai, entre autres, l'*Office de la glorieuse Vierge Marie*, énorme in-8° de 1,120 pages, imprimé en réalité à Lyon, dont je possède un exemplaire avec la mention : *A Embrun MCCLXXVIII* (sic pour 1778), *chez Pierre-François-Moïse, imprimeur-libraire.*

Les principaux ouvrages imprimés par Moïse sont : l'*Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun*, par Albert, curé de Seyne, en deux volumes in-8o. Le premier a paru en 1783, et le second, quoique portant la même date, n'a été imprimé en réalité qu'en 1786. Tiré à cinq cents exemplaires, cet ouvrage est maintenant assez rare en bon état et complet.

A noter encore deux volumes sur la botanique, par l'abbé Blanc, et de nombreuses productions de l'abbé Rossignol, ex-Jésuite et fécond polygraphe.

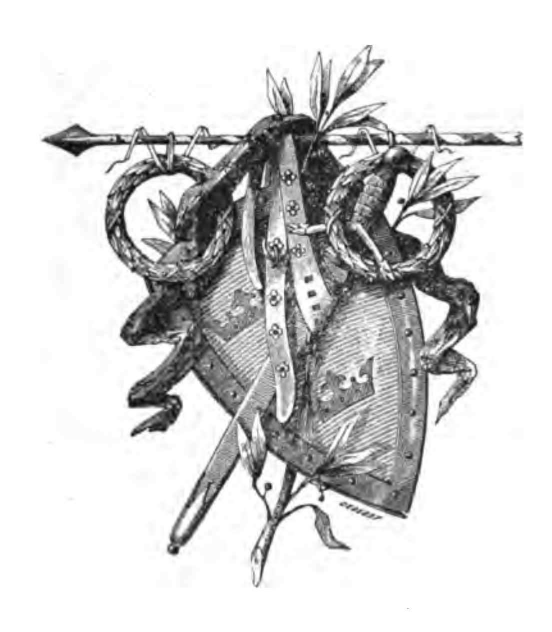
La bibliographie de l'imprimerie Moïse n'est pas faite et pourrait tenter un bibliophile.

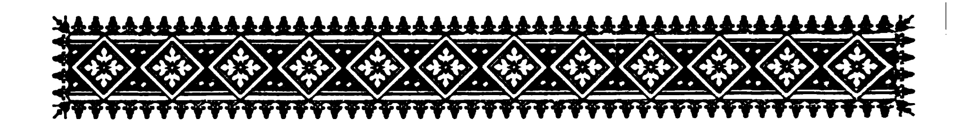
Le premier ouvrage historique composé sur Embrun est l'*Histoire des Alpes Maritimes et Cottiennes* du Jésuite Marcellin Fournier, né à Ceillac (quoiqu'on ait prétendu à tort le faire naître à Tournon). Cet ouvrage, composé au commencement du dix-septième siècle, avant la renaissance des études historiques, sous l'impulsion des Bénédictins, est absolument médiocre. Il était resté manuscrit jusqu'à ces derniers temps où on a eu la malencontreuse idée de l'imprimer; cette exhumation a été funeste à la mémoire du P. Fournier, qui ne s'en relèvera pas, et à l'éditeur, qui a dû vendre son établissement à la suite de cette heureuse opération.

L'*Histoire du diocèse d'Embrun* d'Albert, curé de Seyne, dont j'ai donné plus haut le titre complet, n'est pas sans mérite; elle est surtout intéressante comme statistique. Je cite pour mémoire l'*Essai historique sur Embrun*, par M. l'abbé Sauret (Gap, 1860, in-8°), et les *Recherches sur les pèlerinages des rois de France à Notre-Dame d'Embrun*, par M. le président Fabre (Grenoble, 1860, in-8°). Ce dernier ouvrage, au milieu de beaucoup d'erreurs, renferme de curieuses et intéressantes recherches.

En somme, l'histoire d'Embrun est encore à faire et elle présenterait un haut intérêt au point de vue des institutions du moyen âge, qui se sont conservées dans nos montagnes plus longtemps et plus pures que partout ailleurs.

J. Roman.
Correspondant de l'Institut.





L'AUTOMNE EN DAUPHINÉ

Dédié à mon ami S.

C'était un pâle soir des derniers jours d'automne :
La brume élargissait son voile monotone
Comme pour mieux jeter la tristesse à la fois,
Sur les bosquets déserts, les vallons solitaires
Et dans les cœurs aussi, qui pleurent les parterres
Qui leur souriaient autrefois.

Les oiseaux qui mêlaient leurs voix sur la ramure,
Pour charmer les échos de leur joyeux murmure,
Avaient abandonné les bois silencieux.
Ou bien ce n'était plus que des voix inégales,
Comme les cris stridents des dernières cigales,
Qui venaient déchirer les cieux.

Sous les assauts du vent à l'haleine âpre et dure,
Les arbres avaient vu se faner leur verdure ;
Les roses avaient vu se ternir leurs couleurs ;
Et des sentiers jonchés de corolles flétries
Montaient des voix jetant des plaintes attendries :
C'était comme le glas des fleurs.

Et, pendant que ce glas, cette mélancolie,
Enveloppaient de deuil la nature pâlie,
J'ai voulu, pas à pas, remonter mon chemin. .
Oh ! combien j'ai compté de feuilles desséchées
De roses, à mon cœur brusquement arrachées,
Ou qui tombèrent de ma main.

Puis, la brume épaissit davantage son ombre,
Et je me demandai, si sur ma route sombre,
Dieu ne ferait plus naître aucune floraison ;
Quand soudain, un rayon, en écartant la nue,
Découvrit à mes yeux une fleur inconnue
Qui souriait dans le gazon.

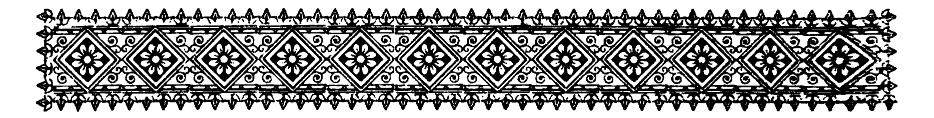
Sa tige s'inclinait, ses couleurs nuancées
Mêlaient leur blanche neige au velours des pensées ;
Mais une ombre légère en voilait la fraîcheur :
Pourtant l'éclat discret de sa beauté timide,
Le parfum qui montait de sa corolle humide
Mirent des frissons dans mon cœur.

Quelle était cette fleur, quel était son message !
Comme on voit luire au ciel un astre de passage
Son reflet venait-il dorer l'ombre du soir?
Ou bien le doigt de Dieu l'avait-il faite éclore
Pour laisser, aux bosquets, que le vent décolore
Le doux symbole de l'espoir.

Je ne sais, cependant je trouvai dans ses charmes
La douceur d'un rayon qui vient sécher nos larmes
La fraîcheur du rameau qui reverdit toujours.
Oui, c'était pour mon cœur, la fleur qui nous console
Quand au seuil de l'hiver l'abandon nous isole
L'ami constant des derniers jours.

P Avril,





NOTICE SUR L'ÉGLISE

DE

SAINT-PIERRE DE MARNANS

La paroisse de Saint-Pierre de Marnans est une des plus petites du canton de Roybon. Elle est enfouie dans une profonde et fraîche vallée, dont les coteaux qui l'enserrent sont couverts de bois touffus ou d'arbres fruitiers. Pour y accéder, deux chemins se présentent à celui qui veut éviter les sentiers raboteux serpentant à travers la forêt des Chambarands. Le premier part de Viriville, suit le modeste torrent de la Peyrouse et offre à chaque pas des sites variés et charmants. Le second, qu'on appelle *Chemin du Paradis* et qui permet de communiquer avec les communes situées à l'est et au sud, n'est pas moins intéressant. Il se déroule, par une pente assez roide, sur le flanc d'un coteau élevé qui sépare Marnans de Saint-Siméon et de Châtenay, au milieu d'un fouillis d'arbres et de haies surplombantes. On y voit quelques maisons perdues dans le feuillage: mais tout cela aura bientôt disparu, car au-dessous de ce chemin, on vient d'en établir un autre plus facile et allant rejoindre la route de Roybon à Saint-Siméon. Par l'un comme par l'autre de ces chemins, on arrive à quelques centaines de pas de l'église sans l'apercevoir, mystérieusement cachée qu'elle est par un voile de verdure

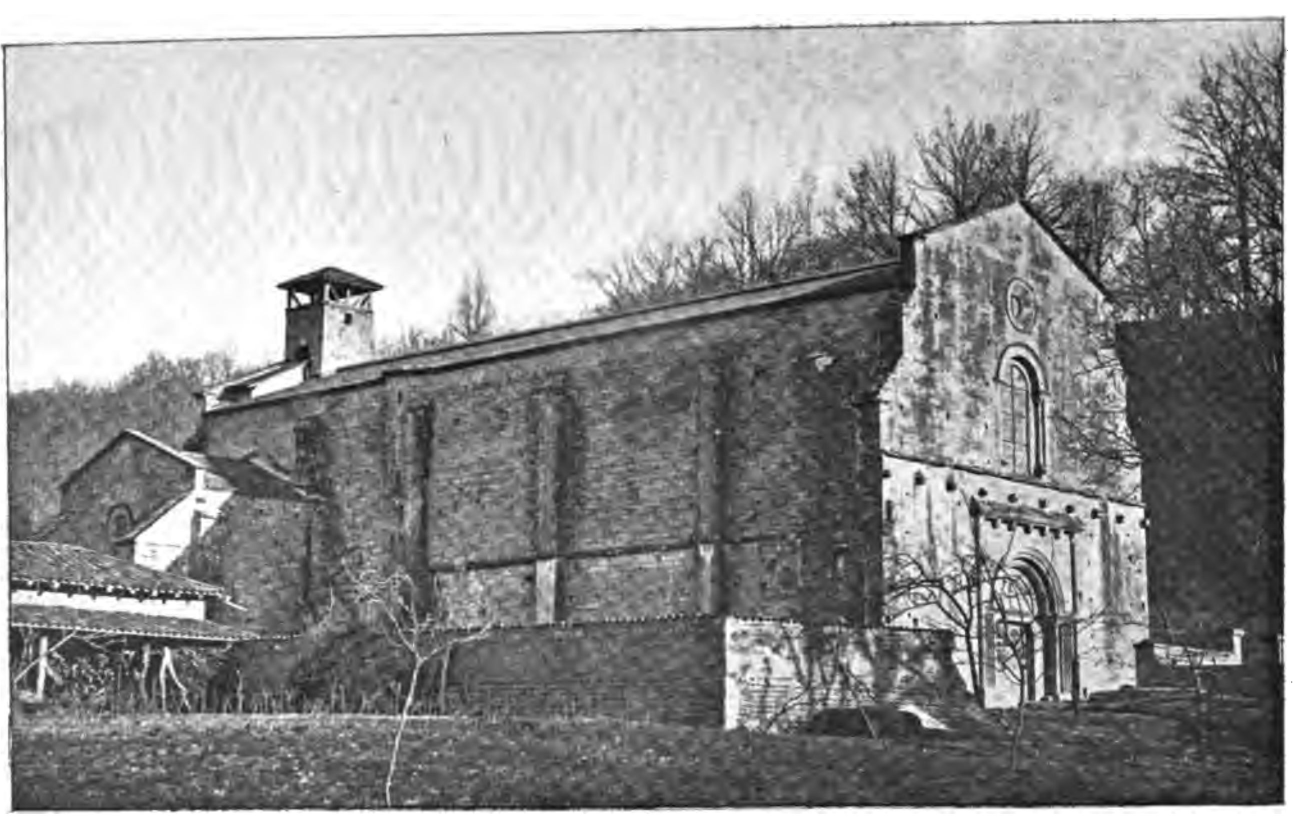
Ce beau monument de la piété de nos pères est assis sur une épaisse pelouse, et porte lui-même, sur ses contreforts, un couronnement de noisetiers et d'autres arbrisseaux, ajoutant au pittoresque de l'édifice ce qu'ils ôtent à sa solidité.

Le coin le plus obscur de notre beau Dauphiné a son histoire, mais celle de Marnans est bien sommaire. Et même, nous n'en saurions rien si, heureusement, elle n'avait été mêlée à celles de l'abbaye de Saint-Antoine et de la baronnie de Bressieux.

Tout d'abord, décrivons l'église, à laquelle attenaient, du côté de l'est, les bâtiments conventuels d'un prieuré aujourd'hui disparu.

L'ÉGLISE. — SON ARCHITECTURE. — SON HISTOIRE

L'église appartient à l'époque d'architecture romane de transition et a dû être construite à la fin du XIe ou dans le XIIe siècle. Son ensemble présente le caractère du roman primitif, mais rendu plus léger et plus agréable par les ornementations du style byzantin. Sa façade, éclairée par une fenêtre à plein cintre et surmontée d'un œil de bœuf, est sobre d'ornements. La



ÉGLISE DE MARNANS (mon. hist.)

tradition locale attribue aux protestants la large lézarde qu'on y aperçoit et qui en parcourt la hauteur. Ces barbares, qui ont amoncelé tant de ruines partout où ils ont passé, auraient tenté de faire sauter l'église en remplissant la nef de fagots et de tonneaux de poudre; mais leur tentative criminelle n'aurait point été couronnée de succès et n'aurait eu pour effet que ce dommage. Les murs, d'ailleurs, sont d'une grande solidité. Bâtis en mollasse, ils ont une épaisseur allant jusqu'à un mètre quatre-vingts centimètres.

Le portail est un des meilleurs spécimens de l'architecture romane en Dauphiné. Il est remarquable par la pureté des lignes et par la sobriété de bon goût des détails. Sur le tympan, on a gravé deux yeux, symbole de la Providence, une croix grecque, l'alpha et l'oméga.

L'intérieur, en forme de croix latine, n'a qu'une nef resserrée, de quarante mètres trente centimètres de longueur sur sept mètres quatre-vingts de largeur. Des chapelles creusées en berceau dans les bras du transept forment trois absides, les deux latérales assez petites. La voûte romane, sans arêtes ni nervures, repose sur des arcs légèrement à ogive, supportés eux-mêmes par des consoles d'une exécution sévère et élégante. Elle a été construite en petits appareils de tuf, avec une telle solidité que, quoique étant restée découverte pendant quarante années, après le passage et les dévastations des protestants, elle n'a point laissé pénétrer l'eau dans la nef. C'est là, certainement, une œuvre admirable d'architecture et de maçonnerie.

Pourquoi a-t-il fallu que le pinceau d'un barbouilleur vînt masquer les peintures du xve siècle, dont on aperçoit encore des vestiges dans les parties où l'humidité a fait tomber le badigeon. Ces restes de fresques se voient notamment sur les murs de droite.

Les voussures des cinq fenêtres de la grande abside et de celle du portail sont supportées par des colonnettes cannelées et rondes alternativement, d'une légèreté et d'une sveltesse extrêmes. Leurs chapiteaux, comme ceux du reste de l'église, en sont formés par des feuilles retombant en volutes, des fleurs et des fruits délicatement fouillés. Et ainsi, le règne végétal seul a fourni ses trésors à l'ornementation de cette église, unique en son genre.

Malheureusement, l'état d'abandon, dans lequel ce monument a été laissé durant de si longues années, y a causé de grandes détériorations que n'ont pu faire disparaître les intelligentes réparations dont il a été l'objet depuis qu'il a été classé parmi les *monuments historiques*.

En plus d'un endroit, on constate sur les murs intérieurs des plaques déshonorantes de lichens. Partout règne une glaciale humidité. Cependant, la réfection du toit et des corniches a enlevé à l'extérieur cette triste apparence de délaissement qu'on y constatait précédemment.

(à suivre) A. LAGIER.



GRIGNAN

Etendue, Fortification, Population, Histoire

(*Suite*)

Au nord de la ville, on retrouvait la route d'Orange à Crest, passant par Salles et Aleyrac, et sur laquelle s'embranchait le chemin de Taulignan. Au midi, partaient du portail de *Côtechaude* les chemins de Grillon et de Colonzelles; mais le peu d'importance et de fréquentation de ces chemins, surtout la proximité du gênant ruisseau de la Chalerne, ont empêché les habitants de construire de ces côtés un nombre sérieux de maisons.

Dans ces conditions, voilà Grignan presque arrivé à son apogée dès le Moyen Age, en plein XIVe siècle. Du reste, nous trouvons encore dans la ville des édifices de ce temps-là, qui donnent une idée avantageuse de l'intelligence et du goût de ceux qui présidèrent à leur construction. Quant à la population d'alors, sans y comprendre les habitants, d'ailleurs très rares, qui pouvaient demeurer en pleine campagne, nous l'évaluons, sans hésiter, à environ 1.500 âmes. Ce chiffre n'a jamais été très sensiblement dépassé aux siècles suivants. Qu'on n'arguë pas, pour soutenir que notre évaluation est exagérée, du nombre de 135 habitants du lieu qui, réunis en 1345, nommèrent 10 autres habitants pour soutenir les intérêts de la communauté entière, dans un différend qu'elle avait avec les religieux de Tournus. Il n'y avait ordinairement, à ces assemblées, qu'une partie assez restreinte des chefs de famille. Aussi, dans le cas ci-dessus, le notaire n'a pas manqué de dire que la délégation donnée le fut au nom de tous les Grignanais présents ou absents (1).

Mais l'état de Grignan eut besoin, pour se maintenir convenable, de vigilance et de générosité de la part de ses habitants. Bien longtemps encore il fallut entretenir les remparts et les tours, sous peine de surprise

(1) Archives commun. de Grignan, AA, 1 f. 122.

et de dévalisation. Nous avons, sur ce sujet, un assez bon nombre de documents. Ils vont nous forunir quelques notions intéressantes.

Au XIVe siècle, les remparts et les tours de Grignan servirent à protéger cette ville contre les attaques des bandes affamées qui infestaient le Dauphiné et la Provence. Aussi, d'après un acte du 19 octobre 1357, on songeait alors à faire des « réparations et fortifications pour la défense de Grignan (1). » Le 6 septembre 1358, il y avait depuis longtemps différend sur ce sujet entre le seigneur et les habitants de Grignan. Le seigneur voulait contraindre les habitants à construire des murs ou remparts nouveaux tout à l'entour de Grignan (*muros sive menia nova et abtare circumquaque locum Graynhani*). Il les y disait tenus. Mais les syndics de Grignan disaient que, au cas même où il serait nécessaire de construire ces remparts en tout ou en partie, et en quelque part qu'ils fussent construits, supposé que les habitants y fussent tenus, le seigneur en devait sa part. Enfin, deux arbitres furent choisis par les parties pour décider sur tout cela. Nous ne savons dans quel sens les arbitres portèrent leur décision ; mais le 6 septembre 1358 même, le seigneur et les habitants s'entendirent sur une autre affaire assez curieuse. Le 24 août précédent, le seigneur avait fait crier dans Grignan l'interdiction à toute personne y habitant, de quelque condition qu'elle fût, noble ou non noble, de sortir du portail de ce lieu sans sa permission, et à toute personne habitant le bourg, de sortir de ce bourg et d'entrer dans la ville, et cela sous peine de 25 florins bons viennois pour chaque contravention et pour chaque contrevenant (2). La majeure partie des hommes et les syndics du lieu avaient appelé de cette onéreuse interdiction, et demandé de pouvoir passer outre. Or, le 6 septembre, le seigneur fit remise de cette interdiction et des amendes infligées à ceux qui l'avaient enfreinte, et les syndics se désistèrent de leur appel (3). Sans rechercher la cause qui avait pu motiver cette interdiction, dont nous avions déjà dit plus haut quelques mots à un autre point de vue, et qui fut levée assez facilement, reprenons ce qui regarde directement les remparts.

Le compromis du 6 septembre 1358 et la sentence que purent porter les arbitres n'achevèrent pas d'accorder les parties ou ne les accordèrent que pour peu de temps. Le 3 août 1362, il y eut un nouveau « compromis passé entre le seigneur de Grignan et la communauté, à raison des réparations des murailles de la ville, receu par Me Pierre Barasti, notaire dudit Grignan (4) »

(1) Arch. cit., *Invent.* de 1693, cote 5 ; id. de 1740, art. 1, n° 3. — Cf. Lacroix, *Invent. des Arch. de la Drôme*, E, 5809.

(2) « Quod nulla persona, cujusqunque conditionis existeret, nobilis, aut innobilis, habitans infra locum. Graynhani, auderet exire extra portale loci predicti sine sui propria licentia, neque nulla persona habitans burgum esset ausa exire dictum burgum nec intrare villam, sub pena xxv florenorum bonorum vian (ensium) pro vice qualibet et persona... » (Etude de M° Misson, reg. coté *Tuam*, f. 19).

(3) Etude cit., reg. *Tuam*, ff. 18 v°-9.

(4) Arch. cit. *Invent.* cit., de 1693, cote 2; de 1740, art. 1, n. 2.

Cette fois, paraît-il, les remparts reçurent de notables améliorations. Un acte du 29 novembre 1372 nous apprend que Ponce de Grignan et Bernard Faure, du lieu, avaient été, par les temps passés, chargés de recevoir et lever des *gabelles* ou *tailles* et des *collectes d'argent* et de *journées* à l'effet des murailles publiques (*meniorum publicorum*) à faire à Grignan. Ils avaient employé à la construction de ces murailles ces *gabelles* ou *tailles* et de grandes quantités *d'argent* et de *journées*. Or, le jour susdit, les syndics reçurent les comptes de Ponce et de Bernard, qu'ils déclarèrent tenir quittes de toutes leurs recettes, vu l'emploi qu'ils en avaient fait pour la construction des remparts (1). Mais un acte du 28 juin 1380 prouve que le seigneur et les habitants n'étaient pas encore pour longtemps d'accord en tout. Il y est rapporté que le seigneur fit déclarer, par son bayle de Grignan, devant le juge ordinaire de ce lieu, que les habitants de Grignan et ceux des autres lieux de la dépendance de ce seigneur étaient tenus de lui donner un homme ou sentinelle par chacun de ces lieux, pour veiller et faire sentinelle nuit et jour dans les lieu et place soit forteresse de Grignan (*in loco et castro seu fortalicio de Graynhano*) et dans les lieux, places soit forteresses de la dépendance du même seigneur (*in locis, castris seu fortaliciis sibi subditis*). Mais les syndics et habitants de Grignan disaient que ni leur communauté, ni les autres de la dépendance du seigneur n'étaient obligées à ce que dessus ; que c'était lui qui devait garder ses places et forteresses et les pourvoir de gardes, sentinelles et observateurs, à ses propres frais et dépens ; et que les habitants et communautés étaient seulement tenus à faire garde autour des murs et propres remparts de leurs lieux. Enfin, le juge décida que les hommes de Grignan et des autres lieux de cette terre devaient, en temps de guerre et d'attaque, et quand les Bretons et Anglais ou d'autres compagnies ou ennemis de toute la patrie exposeraient celle-ci, y vagabonderaient ou la mettraient en danger de quelque autre manière, mettre une sentinelle ou un guetteur dans les places ou forteresses de Grignan et des autres lieux susdits (2). S'il arrive que le seigneur de Grignan ait une sentinelle, les hommes en auront une autre. Sl le seigneur n'en a pas, on en mettra une, à laquelle le seigneur fournira les dépenses et les hommes le salaire (3).

Ce n'était que sage prudence chez le seigneur et les habitants de Grignan de se précautionner ainsi contre les bandes errantes. Encore leurs précautions furent-elles insuffisantes, puisque « Amblar de Sedat, Guilhaume le Norman et aultres leurs complices, traîtreusement et de

(1) Etude cit., reg. *Lava*, f. 11 v° de la première pagination.

(2) « Ordinavit... quod dicti homines... teneantur, tempore guerre et insultus, et quo Britones et Anglici, vel alie societates seu inimici tocius patrie, patriam incidiabunt seu discurrent per patriam, aut alias emergebit periculum tale quod sit verissimile quod tales societates debeant seu possint patriam offendere, quod dicta universitas de Graynhano et alia loca dicte terre et baronie Graynhani... teneantur ponere unum scubiatorem, spectaculum sive guacbam in castro seu fortalicio de Graynhano, et sic in aliis fieri debeat dictis casibus emergentibus, et non aliter vel *alio modo* (Etude cit., reg. *Nostrum*, f. 14). »

(3) Etude cit., reg. *Nostrum*, f. 14.

nuict », au mois d'avril 1395, « prindrent par escalade la forteresse » de Grignan et en emprisonnèrent le seigneur (1). L'événement causa grand effroi aux habitants, qui, par la suite, redoublèrent de vigilance et de soin pour la fortification de leur ville. C'est ainsi que, en 1399, les procureurs du lieu chargèrent un maçon de *faire bien et suffisamment murer vingt cannes de mur dans les remparts de Grignan*; ils lui promirent 8 gros par cannes; de plus, la communauté devait fournir les pierres, le sable et la chaux, et les porter à environ 3 cannes de l'endroit où se ferait le mur. En 1403, après avoir mis à l'enchère une partie du travail qui restait à faire pour la fortification de Grignan, on donna à Gachon 12 cannes de bonne muraille des remparts à bâtir avec chaux et sable, pour 30 florins et 5 gros. Vers le même temps, un autre maçon fit 12 cannes de muraille à l'aile du portail de *la Font* (*in ala portalis fontis*), et pendant encore 15 ans, les habitants s'imposèrent de grands sacrifices pour faire achever leurs remparts. Mais ce fut surtout en 1433 que la crainte d'une attaque émut surtout le seigneur et ses vassaux. Ayant devant lui le conseil du lieu, le seigneur exposa que Grignan était mal fortifié et facile à emporter au premier siège; qu'on était menacé de guerres encore plus grandes que celles qu'on avait vues; que le souquet du vin était insuffisant pour faire les fortifications et améliorations convenables; qu'il fallait de plus recourir au vingtain; que lui-même y contribuerait. Il s'agissait d'imposer un vingtain général sur les récoltes; pour fortifier le lieu avec des petits *barris* et des fossés (*barriotis et fossatis*), à cause des guerres, rixes et dissensions continuelles. Le prieur déclara que, tout exempt qu'il était des charges locales, il payerait sa part de fortifications d'urgente nécessité de la ville de Grignan. Les archives du lieu contiennent l'éloquente et patriotique déclaration du bon prieur à ce sujet.

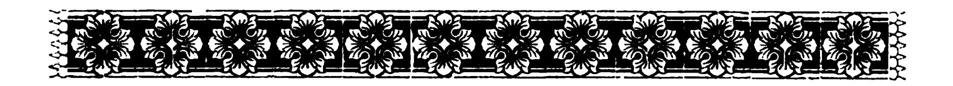
Mentionnons encore pour le même siècle un détail fourni par les comptes consulaires. Celui de 1483 rappelle « la despensa facha tant per far lo grant portal, coma per adobar les muralhes, portal et fraches des muralhes et pour ferramentat dou portals. »

(à suivre)

L. FILLET,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

(1) Archiv. comm. de Grignan, EE, 1 et 2.





Localités traversées par le Tramway électrique

DE GRENOBLE A VOREPPE

SAINT-ROBERT *(Suite)*

Construits en magnifiques pierres de Sassenage et de l'Echaillon, dans un vaste enclos de quatorze hectares, arrosé par des eaux pures et abondantes, et couvert d'une luxuriante végétation, les bâtiments de St-Robert, où peuvent être logés plusieurs centaines d'aliénés des deux sexes, sont divisés en huit pavillons séparés, d'une grandeur variable suivant leur destination. Au devant de chacun d'eux sont un préau couvert et un jardin planté d'arbres et entouré d'un mur d'un mètre de hauteur seulement, pour que l'air et la lumière circulent librement partout, et que de toutes les parties de leur demeure, les infortunés qu'on y soigne puissent jouir de l'incomparable vue qui se déploie autour d'eux, et ne peut pas manquer d'exercer sur leur esprit une heureuse influence. Dortoirs, réfectoires, chauffoirs, salles de travail, infirmerie, tout est admirablement entendu et distribué dans chacun de ces pavillons. Remarquons, en outre, que l'étendue de l'enclos dans lequel est construit l'asile, permet d'employer les aliénés à la culture des terres et aux soins du jardinage, et que de très curieux et heureux résultats sont ainsi obtenus. Conçu sur un plan entièrement nouveau, dans lequel on a heureusement et habilement profité de tout ce qui s'est fait de mieux en France et dans les Etats voisins pour les établissements de ce genre, l'asile de St-Robert a sur eux tous l'avantage d'être assez éloigné d'une grande ville, de jouir d'un air plus pur, et d'être situé au milieu d'un incomparable paysage : ce qui ne laisse pas que d'être un important facteur dans la guérison, ou du moins dans l'amélioration des malades.

Les eaux potables consommées à l'asile St-Robert proviennent d'une source qui se trouve à 6 kil. dans les rochers de la montagne de Chalves. C'est un habitant de St-Égrève, M. Adolphe Muguet qui, aidé des conseils de M. Gentil, alors ingénieur des travaux hydrauliques du département, a fait à ses risques et périls, tous les travaux nécessaires pour alimenter d'une eau excellente les villages de Proveysieux, de St-Égrève et de St-Robert. Il leur a ainsi fourni 2.000 litres à la minute, dont 400 à l'asile des aliénés. Aussi, le Préfet et le conseil général d'alors se sont-ils empressés, dès que la réussite de l'opération a été certaine, de voter 25.000 fr. d'indemnité à M. Adolphe Muguet.

Bien des choses seraient encore à dire sur cet asile : mais nous ne voudrions pas insister davantage, ni entrer dans plus de détails; car si, de la visite de ces asiles de misères on emporte une idée consolante de la chariré de ceux qui se dévouent à y vivre, on ne laisse pas non plus de ressentir de pénibles impressions qui vous attristent et vous poursuivent souvent bien longtemps.

Mais on ne peut vraiment quitter St-Égrève et St-Robert sans s'écarter un peu de la route pour visiter deux communes voisines dont les sites pittoresques doivent attirer les regards. Nous voulons parler de *Quaix* et de *Proveysieux*.

Suivons donc la section de St-Égrève jusqu'à son extrémité, au delà d'un moulin et du pont sur la Vence que l'on ne traverse pas. Or, à deux pas au dessus du pont, on trouve deux chemins : l'un très rapide, à gauche, celui de la *Monta*, que l'on prend pour se rendre à Proveysieux; l'autre, presque horizontal qui, pendant quelque temps, suit le vallon de la Vence sur la rive droite. Celui-ci est le chemin de Quaix ; chemin dont quelques parties sont des plus pittoresques, et d'où l'on jouit de magnifiques perspectives sur les montagnes qui s'étagent devant nous : l'*aiguille de Quaix*, curieuse pyramide isolée élevée de 1,148^{m}, et dont paraît-il, la pointe est inaccessible ; — la *Pinéa* ou la *Gerbe*, autre pyramide inclinée située derrière la première (1779^{m}) : les bois et les pâturages de Sarcenas, petit village de 120 hab. et situé à 1140^{m} d'altitude; la sombre forêt de *Portes*, et les formidables escarpements du pic de *Chamechaude* (2.086^{m}); pendant que sur la droite se dentèle la crête du Casque de Néron. C'est vraiment une promenade à faire.



LE CASQUE DE NÉRON

Or, l'inventaire des archives de la Chambre des Comptes fait mention de plusieurs actes relatifs à la commune de Quaix :

1° Donation (6 juin 1241) faite par Béatrice, comtesse de Vienne et d'Albon, en faveur des religieuses de Prémol et tous les droits et usages que ladite dame avait sur le mas, hommes, etc., situés en la paroisse de Quaix. 2° Vente passée sous faculté de rachat, le dernier août 1521, à Gaspard de Lafond, docteur ès-droit, habitant de Grenoble, de la terre, seigneurie et paroisse de Quaix, au mandement de Cornillon, pour le prix de

1500 livres tournois. 3° Vente sous faculté de rachat perpétuel, passée le 24 août 1638, à dame Madeleine de Plovier, dame du Teil, des paroisses, seigneuries et chatellenies de Quaix et Sarcenas, séparées du mandement de Cornillon, avec toute justice, etc., pour le prix de 2.000 livres : ainsi que d'autres ventes qui concernent Proveysieux, St-Égrève et Sarcenas.

La commune de Quaix, au chef-lieu de laquelle (520^{m} d'altitude) cinq quarts d'heure, une heure et demie au plus après être parti de St-Égrève, appartient au canton Nord de Grenoble, et compte 652 habitants. Il y existe deux principales auberges : l'une, à côté de l'Eglise, l'autre un peu plus haut, à l'entrée du hameau de *Lajar*. Sa position est charmante : dominé au nord par la montagne qui se rattache à la Pinéa et à Charmanson, le bourg de Quaix domine à son tour au midi un verdoyant vallon couvert de prairies, d'arbres fruitiers et de vignes; en face, se dressent de l'autre côté de la Vence, les escarpements du Casque de Néron. Son église, quoique en très grande partie moderne et sans caractère, n'est pas cependant tout à fait dépourvue d'intérêt. La tour carré du clocher appartient au XIe siècle, et conserve, malgré certaines réparations quelque peu maladroites, des baies géminées à plein cintre; et surtout à la surface de l'Ouest et à celle du Nord, de jolies colonnettes cannelées. Le porche, avec voûte en berceau, date de la même époque; mais au delà de ce porche et de cette voûte, la porte d'entrée est surmontée d'un linteau avec arc à accolade et écusson qui y a été ajouté au XVe siècle. A l'intérieur, on voit à gauche, près du chœur, une chapelle à ogives, avec nervures reposant sur des consoles non historiées.

Dans le cimetière, on remarque plusieurs tombeaux sculptés avec art et avec goût; entre autres, celui du général baron *Jean-Antoine Brun*, né dans la commune en 1761, et mort dans son pays natal en 1826, après avoir conquis tous ses grades sur les champs de bataille de la République et de l'Empire: au siège de Toulon, en Egypte, à Eylau, à Friedland, à Sarragosse, à Wagram. Aussi, ces glorieux états de services du général sont-ils inscrits sur les faces de son monument. Le général Brun avait acquis à Quaix un château appelé le château d'Herculais, qui fut après lui, occupé par ses héritiers.

Il y avait aussi à Quaix un autre château appartenant à la famille de *Rostaing* : les deux tours ont été écrêtées; mais les bâtiments existants sont encore habités. Une autre famille, celle de St-Germain, avait aussi à Quaix une grande habitation.

E. JACQUART.

(A suivre).





MONOGRAPHIE

Historique, Artistique et Archéologique

DE

L'ÉGLISE SAINT-MAURICE

ANCIENNE CATHÉDRALE DE VIENNE ET SIÈGE DU PRIMAT DES PRIMATS

(Suite)

L'église Saint-Maurice possédait, il y a quelque trente ans, deux belles tapisseries provenant de l'abbaye de Saint-Pierre et représentent deux épisodes de la vie du prince des apôtres. Ces tapisseries qui étaient en bien mauvais état ont été acquises par M. Paul Blanchet de Rives, qui les a fait restaurer. Elles ornent actuellement le château de Saint-Julien-de-Ratz, propriété de la famille Blanchet.

Comme ces deux tapisseries sont très remarquables, nous nous sommes adressé à l'obligeance bien connue du regretté M. Paul Blanchet, alors que nous commencions notre étude sur Saint-Maurice. L'éminent archéologue.

Tapisseries de Saint-Maurice

« Dans l'inventaire des tapisseries, reliquaires et argenterie du Chapitre de l'église Saint-Pierre, nous répondit M. Blanchet, reproduit d'après Gabriel Patin, notaire royal à Grenoble, par M. Prudhomme, archiviste, dans le Bulletin de l'Académie Delphinale, année 1884, figure la liste des tapisseries montrant les principaux épisodes de la vie de saint Pierre, dont j'ai le « *Quo vadis* » et les « *Tentatives malheureuses de Simon le magicien.* »

« Ces deux panneaux présentent tout à fait les caractères de fabrication de Tournay de la fin du xve siècle. Malheureusement, M. Prudhomme, ou plutôt le notaire royal qui en fit l'inventaire en 1658, ne souffle pas mot de leur origine, et, à ce sujet, je prends la liberté de frapper à votre porte ou à celle de M. Pra. »

« D'après M. de Terrebasse, l'épitaphe d'Antoine de Poisieu, archevêque de Vienne (1451-1472), constate que ce prélat riche et généreux dota son église d' « images en orfèvrerie, et d'une tapisserie ornant le chœur. »

Cette tapisserie doit être fabriquée dans toute sa largeur, puis découpée par sujets. »

« Cette tapisserie a donc été commandée par Antoine de Poisieu dans la deuxième moitié du XV[e] siècle, — c'est un point incontestable ; — du reste elle portait ses armes : *de gueules à deux chevrons d'argent*, surmontés d'une fasce *en devise de même.* »

« D'autre part je trouve, dans un ouvrage sur la tapisserie de Tournai, qu'un certain Regnault de Viesrain ayant fait par testament une donation pour faire peindre dans une chapelle *la vie et passion du benoist saint Pierre*, un peintre Tournaisien bien connu. Robert Campin, fit le patron de ladite vie et passion ; un autre peintre Tournaisien, Henry de Beaumetiel, peignit la vie en drap de taille ; un frère mineur avait « baillé par escript la vie et mémoire de la passion dudit monseigneur saint Pierre, sur laquelle ledit maistre Robert Campin fit son patron. » Ceci se passait en 1438. N'aurait-on pas utilisé plus tard le patron de Campin pour la tapisserie de Vienne commandée par de Poisieu ?... » (1)

En dehors des deux tapisseries qui sont aujourd'hui la propriété de la famille Blanchet, il en existait encore cinq autres, qui formaient avec les deux premières toute la série de la vie de saint Pierre. Nous ignorons ce qu'elles sont devenues.

NUMISMATIQUE ARCHIÉPISCOPALE DE VIENNE

Les archevêques de Vienne occupent la première place, tout naturellement, quand il s'agit des annales monétaires de la féodalité dauphinoise. Ce rang leur est assigné par l'importance et surtout par l'ancienneté de leur monnayage, qui touche de si près à l'aurore de la société féodale, qu'il semble devancer, aux yeux de l'historien, l'époque fixée pour date à l'organisation de cette société.

L'illustration de l'Eglise de Vienne est un fait acquis à l'histoire. Jusqu'à la fin du IV[e] siècle, elle comprenait dans son vaste diocèse les sièges de Genève, Grenoble, Albe ou Viviers, Die, Valence, St-Paul-Trois-Châteaux, Vaison, Orange, Cavaillon, Avignon, Arles et Marseille. A cette époque, Arles devint métropole ; Marseille, St-Paul-Trois-Châteaux, Toulon, Orange, Avignon, Cavaillon, Carpentras et Vaison, furent détachés de l'église de Vienne, dont la juridiction, réduite aux évêchés de Genève, Grenoble, Viviers, Die et Valence, s'accrut au VI[e] siècle de celui de St-Jean-de-Maurienne. Toutefois elle conserve longtemps ses prétentions primatiales qui furent au Moyen Age un sujet d'interminables discussions, et de la part de la politique pontificale, l'objet de décisions tour à tour favorables et contraires.

La numismatique a conservé le souvenir de ces contestations, qui reviennent à chaque pas dans l'histoire ecclésiastique de la province.

(1) Voir dans le Bulletin de l'Académie Delphinale, année 1884, *Le Trésor de Saint-Pierre de Vienne, par M. A. Prudhomme*, p. 126. Deux superbes héliogravures très nettes représentent les tapisseries de M. Blanchet.

Vienne et Lyon, pendant trois cents ans, s'attribuent et prennent à l'envi sur leurs monnaies le titre qui faisait l'objet de leurs prétentions rivales.

Après la mort de Boson, en 887, nous voyons, sous le règne de Louis l'Aveugle, son fils, que les monnaies proviennent d'une fabrication des archevêques, preuve non équivoque de la puissance archiépiscopale. En effet, n'était-ce pas un archevêque de Vienne qui avait présidé l'Assemblée de Mantaille où fut nommé Boson, au détriment de la race carlovingienne. Après Boson, ce fut également la faveur des archevêques qui maintint le jeune Louis sur le trône de Bourgogne. Ceci dit pour expliquer la mention des deux puissances unies sur la monnaie viennoise

La plus ancienne monnaie viennoise date précisément de Louis l'Aveugle. Elle porte d'un côté les sigles VI (VIENNA) ou LV, initiales de Louis l'Aveugle. Ces lettres sont tellement effacées qu'il est difficile de bien les déchiffrer.

Une autre monnaie de la même époque porte en légende

† SC. MAVRIC MOT

SANCTI MAVRICII MONETA, *monnaie de Saint-Maurice.*

Une autre :

† SC MAVR VIENS

SANCTI MAVRICII VIENNENSIS.

Dans le champ du revers qui est anépigraphique, on voit nettement les deux lettres L V, qui sont, à n'en pas douter, les initiales de Louis l'Aveugle. Nous avons donc là une monnaie mixte de l'empereur et de l'archevêque. (1)

Sous le pontificat de saint Théobald ou Thibaud, nous trouvons un précieux monument de ce monnayage, le seul de la suite archiépiscopale qui ne soit pas anonyme.

D'un côté on voit, dans le champ, un R traversé horizontalement d'une barre, et autour † TEBVNDVS ·.·.— Au revers, le champ est occupé par un R entouré de la légende : † SCS MAVRICIS, le sigle de l'avers signifie probablement REX, dont Boson, un siècle auparavant, avait déjà du reste composé le type de ses monnaies.

D'autres monnaies portent les légendes suivantes ; † VRBS VIENNA ; au revers : † S. MAVRICIVS, avec, au centre, d'un côté un monogramme, de l'autre une croix.

D'autres ont le champ orné d'un profil de saint Maurice. Un type porte les deux lettres CH (CHVONRADVS), Conrad le Pacifique.

A cette époque, une falsification de la monnaie archiépiscopale Viennoise se fit à Aiguebelle en Savoie, où se frappait la monnaie épiscopale de Saint-Jean-de-Maurienne.

Voici encore d'autres types : S. M. VRBS VIENNA. Au revers : PRIMA GALLIARVM. — † VRBS. VEINNA. Au revers, dans le champ S. M. ; autour : † CAPVT GALLAA

(1) C. f. *Numismatique féodale du Dauphiné*. par H. Morin. 2 vol. in-f°. P. P. 3 et suiv.

Les épithètes de PRIMA GALLARVM, de CAPVT GALLIA font déjà pressentir la légende MAXIMA GALLIARVM que Vienne va bientôt s'attribuer pour rivaliser avec Lyon, qui s'adjugera définitivement la première de ces trois formules.

Le chrisme impérial de la monnaie viennoise est remplacé par les initiales de S. Maurice, au moment de la *Querelle des Investitures*, indication certaine que les archevêques de Vienne avaient embrassé le parti de la cour de Rome. (1)

Nous arrivons au XII[e] siècle. Les deniers et les oboles n'ont que de rares variantes des types précédents.

Voici quelques types nouveaux :

Profil de Saint Maurice. †. NOBILIS. — Revers : croix cantonnée de quatre besants. †. VIENNA, Dans d'autres pièces on lit : †. S. M. VIEN. — MAXIMA. GALLA. — SA. MAVRIC. — MAXIMA GALLIARVM. — CTVS MAV... — † MAXCIMA GALLIARVM *(sic)*. — ANCTVS... RISIUS *(sic)*. etc.

Comme on vient de le voir, l'histoire monétaire des archevêques de Vienne se réduit à quelques lignes, grâce à la similitude et à la reproduction des mêmes types. On pourrait se demander pourquoi, à l'encontre de la monnaie d'Arles, par exemple, la monnaie archiépiscopale viennoise est impersonnelle. A cela, on peut répondre que le Chapitre de Vienne étant intéressé dans les bénéfices de la fabrication monétaire, avait tout intérêt à ce qu'on ne donnât pas un caractère exclusivement archiépiscopal à une monnaie dont ils s'attribuaient en partie la souveraineté.

La chute de la puissance monétaire des archevêques de Vienne a précédé de longtemps celle de leur indépendance politique. On peut la placer vers l'année 1378. L'Eglise de Vienne avait de la sorte battu monnaie pendant plus de sept cents ans (2).

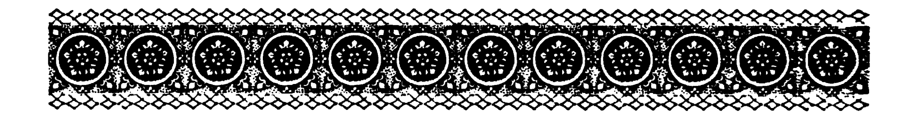
PIERRE BAFFERT

(La fin au prochain numéro).

(1) On trouve de ces monnaies archiépiscopale viennoises dans les Musées de Grenoble, Vienne, Lyon et dans des collections particulières Dauphinoises. Plusieurs de ces pièces sont très rares.

(2) C f. *Mémoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XV, p. 482. — *Revue Numismatique*, année 1847. — *Valbonnais*, p. 185. — *Charvet, Histoire de la Sainte Eglise de Vienne*. — Chorier, *passiim*.





DOCUMENTS ET NOTES

Pour servir à l'Histoire de l'Abbaye de St-Antoine-de-Viennois

(Suite)

V. — Autre liste de Claude Allard.

ONOMATOGRAPHIA præsulum, sive / superiorum generalium, Ordinis S. Antonii./ Ad Illustrem admodum et Reverendissimum Patrem D. D. Antonium de Gramont,/ hodie totius Antonianæ Religionis Generalem Abbatem dignissimum.

Me tandem piguit (Præsul integerrime reverendissimeque Pater) ad te toties vacuis manibus accedere; quamvis (cum vires et industria me deficiant ad aliquid aggrediendum tuo conspectu dignum,) vix modica ista sim exorsus, indignationem veritus pro ea quam reportare cupio beneditione; recordabar enim, quid a me pluries exposceris meæ inscitiæ nimium fidens. Fretus tamen tua benignitate (omnibus me retrahentibus posthabitis) curavi hanc prædecessorum tuorum nomenclaturam, e *Compendio Antonianæ historiæ* et aliis monumentis erutam, typis mandari; ea potissimum ratione motus, quia ingratam tibi fore minime putandum credidi, cum jam a sæculo non fuerit contexta nec typis cusa, ac proinde sex ultimi desiderarentur, inter quos virtutis tuæ jubar mirabiliter refulget, nobilitatum institutione reformatæ nostræ Congregationis. Quapropter illam tibi humiliter et libens affero una cum novis exemplaribus Missarum de Sanctis, quos tuus Ordo Antonianus tanquam tutelares veneratur : additis quæ deesse videbantur. Hoc itaque mei non ingrati erga te animi argumentum, sereno vultu, corde pacato et affectu paterno suscipias velim, et in ævum valeas. F. C.

Lectori

Unum te moneo (lector ingenue) societatis nostræ Superiores generales non fuisse nuncupatos Abbates, ab anno 1095, quo cœpit, ad annum 1297, sed Domnos et Magistros.

I. — Primus fuit author ipse et institutor Ordinis Sancti Antonii **Gasto,** nobilis ac pientissimus Delphinas, patriæ suæ decus eximium. Cum se suaque omnia pauperibus morbido igne tactis pro Deo consecravit in oppido nunc de Sancto Antonio appellato, in quo quiescebant et quiescunt

reliquiæ sacræ præfati sanctissimi Patris Antonii, a quo morbus ille nomen est sortitus *feu de sainct Antoine.*

II. — **Stephanus**, qui Sacerdos fuisse scribitur et asseritur : suffectus post obitum Gastonis, qui (ut vero consentaneum videtur) nunquam functus est sacerdotio. Cujas, vel qui alias fuerit ipse Stephanus, ignoratur. Obiit anno 1131.

III. — **Nantelmus** *Sofredus.* De potenti familia illius temporis, Delphinas. Aliud de illo non est scriptum, nisi quod *senioris* agnomen fuit consecutus.

IV. — **Guillelmus** *Rufus*, vir præstantis prudentiæ et solicitudinis. Sub eo Societas magna sumpsit incrementa. Aliud non refertur.

V. — **Petrus** *Sofredus,* Nantelmi ex fratre nepos. Multa et magna in utilitatem suæ fraternitatis seu Congregationis gessit.

VI. — **Bruno** *de Sens.* Incrementa non mediocria suscepit Societas, sub illius administratione.

VII. — **Falco,** cujus diligentia mirum in modum Congregatio est propagata, et a summis Pontificibus plura quam sui prædecessores obtinuit. De obitu trium istorum dubie loquitur noster historiographus.

VIII. — **Stephanus** secundus. Novem circiter annis huic præfuit Societati; de quo aliud nescitur.

IX. — **Falco** *Mathionis*, fuit electione subrogatus. Ejus studio et solicitudine Congregatio in multis aucta et illustrata fuit. Obiit anno 1254.

X. — **Guillelmus** *Sofredus*. Sub quo constat Congregationem habuisse præceptoriam Constantinopoli (quam Capucini occupasse his annis novissimis ferebantur), etiam per Angliam radices longe lateque jecisse constat. Obiit anno 1266.

XI. — **Pontius** *Rufus*, de quo nil profertur præter epitaphium prolixius ut huc [inseratur].

XII. — **Jocelinus** *de Turre,* de quo aliud nihil præter nomen. Iis temporibus So[cietas] nostra magno in pretio erat apud Germanos.

XIII. — **Guillelmus** *de Parnanco,* nomen suum reliquit, sicut et

XIV. — **Guillelmus** *de Bonis*, licet sub illis quædam notabilia acta fuerint in Societate.

XV. — **Guillelmus** *Daniel*, alias *Rufus*, multa privilegia obtinuit a sancto Ludovico proficiscente in Africam. Obiit 1272.

XVI. — **Stephanus** tertius : quibusdam causis cessit oneri.

XVII. — **Aymo** *de Montagny*. Præ cæteris iste refulsit virtute, opere et sermone. Domini seu Magistri nomen in Abbatialem dignitatem, authoritate Sedis Apostolicæ mutavit, anno 1297, fuitque ultimus Domnus et primus Abbas. Mira est operatus in maximam suæ religionis utilitatem. Obiit 1316.

XVIII. — **Pontius** *Aleracus*, facultatem pro se et suis successoribus obtinuit utendi Pontificalibus ornamentis. Obiit 1328.

XIX. — **Guillelmus** *Mitte*, ex inclyta familia Sancti Chaumund. Lugdunensis, laudabiliter versatus est. Obiit 1342.

XX. — **Petrus** *Lobetus*, vir eximiæ virtutis. Ex illustri apud Delphinates familia. Obiit 1369.

XXI. — **Pontius** *Mitte*, Lugdunensis provinciæ. Religione et prudentia insignis. Obiit 1374. Sub eo fuit prior claustralis Petrus [Joannes] de Vallenavigio, vir magnæ sanctimoniæ.

XXII. — **Bertrandus** *Mitte*, religioni magna cum æstimatione præfuit. Obiit 1389.

XXIII. — **Gerentonius** *de Castronovo*, pietate et devotione insignis; post multa præclare gesta obiit 1405.

XXIV. — **Hugo** *de Castronovo* : clarus authoritate et optima fama. Obiit anno 1417.

XXV. — **Falco** *de Montecanuto*; ex clara et nobili familia apud Delphinates. Ex qua etiam Franciscus de Montecanuto, ejusdem Ordinis religiosus, qui obiit Romæ 1625, Summi Pontificis Urbani octavi consanguineus ex parte matris.

XXVI. — **Arthaudus** *ex Grandivalle*, vir clarus virtute et industria. Obiit 1427.

XXVII. — **Joannes** *de Polleyo*, prudenti administratione laudatur. Excessit e vivis 1438.

XXVIII. — **Humbertus** *de Brione*, sub quo pietatem maxime floruisse in Ordine commendatur. Obiit 1459.

XXIX. — **Benedictus** *de Monteferrando* : ob sævitiam amotus, in episcopum Tharentesiensem fuit evectus.

XXX. — **Joannes** *Joguetus*; negotia Regis Christianissimi Romæ gerebat, cum in Abbatem fuit promotus. Obiit 1482.

XXXI. — **Antonius** *ex Brione*; vir in multis laudatus, sicut præfuit ita et profuit. Obiit 1490.

XXXII. — **Antonius** *de Rupemora*; vir dignitate, facundia, vitæ et morum integritate conspicuus Obiit apud Turones 1493, mense octobri.

XXXIII. — **Petrus** *de Area* : vir eximiæ expectationis. Vita functus est anno 1495.

XXXIV. — **Theodorus** *Mitte*, sive *de Sancto Chaumondo*. Ejus studio Abbatia Sancti Petri Montismajoris unita fuit monasterio Sancti Antonii Viennensis per Sanctam Sedem, sed realem et actualem possessionem non est adeptus, ob negotii summam difficultatem. Obiit Nanceyi, sepultus in ecclesia sui Ordinis veteri apud Mussipontem, anno 1527. Disciplinæ regulari parum invigilabat.

XXXV. — **Antonius** *a Langiaco*; multa passus est pro restauratione Ordinis ac ejusdem defensione a variis incursibus. Suis temporibus Franciscus primus, devotionis causa, sacras sancti Antonii reliquias cum

regni proceribus visitavit in monasterio Sancti Antonii Viennensis, totius Ordinis capite.

XXXVI. — **Jacobus** *de Joyeuse;* qui fuerat Ordinem professus, et præceptor generalis Alverniæ et Parisiensis, ut constat vetusto computorum libro, quem tenui et legi Parisiis. Qua stirpe natus hodie non ignoratur in Galliis, excelsa quippe et augusta nimis, licet ad interitum, nullo hærede superstite, declinet. Obiit penultima junii 1542.

XXXVII. — **Franciscus** cardinalis *de Turnone*, qui ab ineunte ætate *thau* fuerat insignitus, archiepiscopatum Auxitanensem obtinebat, cum fuit in Abbatem electus anno 1542; cessit autem propter incompatibilitatem antequam ad majores ecclesiasticas dignitates proveheretur (quia religiosus Ordinis) præceptoriam S. Antonii Parisiensem obtinebat.

XXXVIII. — **Franciscus** *a Langiaco*. Vir spectatissimus moribus et doctrina. Quo defuncto, in Abbatem reservatarium fuit assumptus prædictus illustrissimus cardinalis de Turnone, quoad fuerit electus anno 1559 ejus successor.

XXXIX. — **Ludovicus** *a Langiaco;* qui satis negligenter res Ordinis curavit, nec boni pastoris partes sustinuit. Trecis sæpe morabatur, ubi captus ab hæreticis, auri vi promissa et ex parte expensa se redemit. A Consiliario de Amoribus, et aliis quibus fidebat delusus, et in agone expoliatus, satis misere obiit Parisiis 1597, et in ecclesia præceptoriæ sepultus, ad cornu dextrum majoris altaris.

XL. — **Antonius** *Tholosanus*. Vir eximiæ pietatis, religionis, humilitatis et doctrinæ, ut ejus pia et docta testantur opera; cujus nomen adhuc est in ore hominum, et dulcis memoria in corde. Fundamentá prima jecit reformationis sui Ordinis, sed anno 1615 morte præventus, valde depressa reliquit.

XLI. — **Antonius** *de Gramont*. Vir summæ tolerantiæ, virtute et canitie venerandus, strenue sui prædecessoris cœpta prosecutus, præter omnium expectationem ad optatum finem deduxit. Reformationemque piam et religiosam introduxit, multo altioris perfectionis quam ante fuerat: in qua primum novitiorum magistrum Parisiis instituit, simul et superiorem reliquit, venerabilem patrem fratrem Petrum de Sanejehan, virum mortificationi additissimum, cujus consilio in spiritualibus frequens utebatur. Qui quidem venerabilis Pater obiit die 6 julii 1625. Deus autem nostri miseratus nobis nostrum hunc charissimum præsulem et antistitem reverendissimum, in hanc diem servavit, quem diu servare dignetur.

PARISIIS, 1630.

Arch. du Rhône, fonds de Saint-Antoine, carton 8.

Grand tableau in-folio imprimé. Le préambule est à longues lignes; la liste elle-même est sur deux colonnes.

L'Inventaire dès titres de la commanderie de Lyon (1705) désigne ainsi cette liste de Claude Allard : « Cathalogue des abbés généraux de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois, depuis Gaston instituteur maistre

premier, qui mourut l'an 1115, jusqu'à Antoine Brunel de Gramont, qui mourut l'an » *(sic)* (1).

La liste inédite que nous avons donnée, de Claude Allard, était datée de Lyon en 1627; celle-ci est également datée : « Parisiis, 1630 »; mais, à la différence de la précédente, l'auteur ne donne ici que les initiales de son nom : « F. C. »

Le préambule déclare nettement que cette liste a été dressée par un Antonin réformé. Or, nous savons par ailleurs (2) que Claude Allard était, en 1630, « supérieur en la commanderie du petit Saint-Antoine de Paris ». Cette liste est donc bien celle que Guy Allard déclarait avoir été imprimée par son oncle « sous son nom ». Quant aux initiales « F. C. », nous les traduisons par « frère Claude ». Les Antonins, il est vrai, avaient la coutume, dans leur signature, de marquer leur nom de famille (3); l'anomalie « F. C. » s'explique néanmoins facilement, si l'on fait attention que Claude Allard dédiait sa liste à l'abbé Ant. de Gramont. Rien de plus naturel, en effet, qu'un religieux, s'adressant à son supérieur, se signe de son *petit nom*. Peut-être aussi, Claude Allard se dissimulait-il ainsi à l'attention du public, tout en se faisant connaître à ses frères en religion.

Nous avons signalé déjà par quelles améliorations cette seconde liste de Claude Allard se distingue de la première. Même ainsi réformée, ou plutôt complétée, elle n'en diffère pas moins absolument ,par sa chronologie, de la liste que Guy Allard nous offrait pour en être la fidèle copie.

On connaît les deux listes de nos abbés par Claude Allard et Guy Allard, et leurs différences.

Voici maintenant, en résumé, notre apprciation sur chacune d'elles :

1° La liste de Guy Allard est sans valeur historique, et ne doit jouir d'aucune autorité;

2° Cet auteur a faussement attribué à son oncle une chronologie fantaisiste des abbés de son Ordre, dont lui-même est le seul auteur;

3° Le « catalogue » dressé par Claude Allard est sans mérite personnel, puisque — comme il a la loyauté de le déclarer — il n'a fait que suivre l'Antoniane. Dès lors, les erreurs que l'on pourrait et que l'on peut y découvrir (jusqu'au numéro 32) ne sont point son fait, mais celui de son devancier.

4° La chronologie des abbés du XVIe siècle était déjà obscure pour les Antonins du siècle suivant : il ne faut donc pas s'étonner de constater des erreurs dans *toutes* les listes aujourd'hui existantes. Nous ne faisons pas exception pour celle de Claude Allard. Les noms seuls de ces abbés sont exactement donnés, ainsi que deux dates, celles de la mort de Jacques de Joyeuse et de Louis de Langeac. Nous réservons donc expressément la critique de leur chronologie.

Dom GERMAIN MAILLET-GUY,

(1) *Arch. du Rhône*, fonds de Saint-Antoine, c. 1, fol. 366. — A noter l'erreur de la date 1115.
(2) Minutes d'Ann. PIÉMONT, vol. x-1630 fol. 17.
(3) Cf. la signature de Cl. Allard, rapportée plus haut.



BIBLIOGRAPHIE

Le Bienheureux Humbert de Romans, cinquième général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, par Marguerite de Waresquiel. — *En vente au profit des Œuvres dominicaines, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris.* (Bourges, typ. Tardy-Bigelet.)

In-12 de III-212 pp. et 4 grav.

Le B. Humbert de Romans est sans contredit l'une des plus belles et de plus pures gloires du Dauphiné. Il fut l'un des hommes les plus éminents de son siècle, et il apparut dans l'Eglise comme une brillante lumière à une époque où elle comptait cependant tant de beaux génies et de grands saints. L'ordre des Dominicains, dont il fut le cinquième grand Maître, le considère comme son législateur et son second fondateur. Il fut l'ami de saint Louis, qui voulut le donner pour parrain à son sixième fils, Robert de Clermont, celui qui devait être la tige de nos derniers rois, et plus tard il le prit pour arbitre dans le différend qui s'était élevé entre le comte de Clermont et les comtes de Poitiers et d'Anjou. Beaucoup d'autres grands personnages de son temps le tinrent aussi en grande estime et lui en donnèrent d'éclatants témoignages. Mais son amour pour l'humilité et la vie intérieure le portèrent à descendre du faîte des grandeurs, qu'il n'avait acceptées qu'à contre-cœur et pour ainsi dire à son corps défendant. Il vint se retirer au couvent de Valence, où il vécut encore quatorze ans dans le recueillement et la prière, de sorte que, par la fin comme par le commencement de sa vie, ce grand serviteur de Dieu et de l'Eglise appartient au Dauphiné et au diocèse actuel de Valence.

Une si belle vie était de nature à tenter une plume pieuse. C'est celle d'une femme qui s'est plu à la retracer, et à reproduire les traits de cette admirable figure de religieux et de saint, comme les âges de foi en produisaient en grand nombre, et comme notre siècle impie n'en veut plus supporter. Madame Marguerite de Waresquiel s'est attachée surtout à étudier son héros dans sa vie intime, et à faire ressortir le caractère et l'esprit de ses institutions, surtout par l'analyse de ses écrits, de ses circulaires synodiques ou capitulaires, et des nombreux opuscules qu'il nous a laissés. Nous devons dire toutefois que la pieuse auteur a suivi pas à pas, pour la composition de son livre, celui beaucoup plus étendu du P. Berthier, dont elle a voulu donner un résumé accessible à toutes les intelligences et à toutes les bourses. Elle lui fait de nombreux emprunts.

Nous relèverons ici les principaux linéaments de cette belle figure, et nous en reproduirons les traits les plus saillants.

Le B. Humbert naquit vers 1193, dans la ville dont il porte le nom dans l'histoire. Sa famille y tenait un bon rang, et elle était plus recom-

mandable encore par ses sentiments religieux que par les dons de la fortune. Son père était en prière dans l'église de saint Barnard, lorsqu'on vint lui annoncer qu'un nouveau fils lui était né; et il éprouva à cette nouvelle, nous dit l'un des premiers historiens du Bienheureux, une consolation et une suavité intérieures telles qu'il n'en avait jamais éprouvé de pareilles à la naissance de ses autres enfants.

Le jeune Humbert grandit dans la piété, et il ne tarda pas à manifester des dispositions pour la vie religieuse. Son intention fut d'abord d'entrer dans l'ordre des Chartreux, qu'il connaissait plus particulièrement, ces religieux ayant pris bien des fois l'hospitalité à la maison paternelle, lorsqu'ils étaient de passage à Romans. Mais, s'étant rendu à Paris en 1215 pour compléter ses études, il se lia d'amitié avec les Dominicains du couvent de Saint-Jacques, qui l'attirèrent à eux. Cependant, ce fut au couvent de Lyon qu'il fit son noviciat, et à peine eut-il reçu l'onction sacerdotale qu'il fut nommé lecteur (c'est-à-dire professeur) en théologie, en 1226. Dix ans après, il devenait prieur de ce même couvent de Lyon, puis provincial de Rome en 1240. Lui-même nous apprend qu'il fit un pèlerinage aux Saints Lieux, mais sans nous dire à quelle époque. Ce fut probablement pendant son séjour dans la Ville éternelle, où il résida pendant treize ans en deux fois. En 1244, il fut appelé à diriger la province de France, avec résidence à Lyon; et enfin, en 1254, il fut élu, à l'unanimité des suffrages, général de l'Ordre, au chapitre tenu à Bude, en Hongrie, pour succéder à Jean le Teutonique, qui veuait de mourir dans cette ville.

Elevé à ce poste éminent, Humbert déploya toute l'activité d'un zèle qui rappelle celui de l'apôtre des Gentils, portant sa sollicitude sur tous les points de sa vaste administration, visitant les maisons de son ordre, même les plus éloignées, comme celles d'Angleterre et de Hongrie, s'appliquant à y faire fleurir la ferveur et la discipline monastique, décrétant d'utiles réformes, donnant à ses religieux les plus sages instructions, soit dans des circulaires adressées à tous les couvents, soit dans des traités ascétiques qui sont demeurés classiques dans l'Ordre. En même temps, il établissait des règles pour la psalmodie et pour la célébration de l'office liturgique; il donnait une sage direction pour la prédication, pour la direction des monastères, pour la tenue des chapitres, etc. Il réglait et organisait toutes choses, ne laissant rien au hasard ou à l'imprévu, se montrant ainsi l'administrateur modèle, plein de vigilance et de sollicitude pour le bien de ses frères et pour la prospérité de l'ordre, dont il avait la charge et la responsabilité devant Dieu. Il était lui-même la règle vivante et le miroir accompli de la vie religieuse, prêchant d'exemple en même temps que de parole, comme autrefois le divin Maître au milieu de ses disciples. Aussi « tous les auteurs s'accordent à reconnaître que l'ordre avait atteint à cette époque le point culminant de sa grandeur au point de vue de la sainteté, de la science et de l'apostolat. » C'est alors qu'y

brilla cette grande lumière de l'Eglise, saint Thomas d'Aquin, dont le B. Humbert guida les premiers pas dans la vie religieuse, et une foule d'autres éminents personnages qui ont illustré l'Ordre par leur science et leurs vertus. Ils n'avaient, pour parvenir aux plus hauts sommets de la perfection, qu'à marcher sur les traces de leur général, qui les conduisait à l'assaut du ciel avec une surveillance et une sûreté de vue dignes des plus grands héros.

Cependant cette prodigieuse activité et cette ardeur de zèle, jointes aux iufirmités de l'âge, qui commençaient à se faire sentir, avaient épuisé ses forces. Ce fut au Chapitre de Londres, tenu en 1263, que le B. Humbert demanda sa démission, allégant « qu'il était septuagénaire, portant depuis trente-cinq ans toutes les charges de l'Ordre ; que ses infirmités l'empêcheraient désormais d'être toujours en marche, d'aller à pied en gardant l'abstinence de la viande, de mendier sa vie dans les lieux où il se trouvait, ce qui est d'autant plus nécessaire à un Supérieur que ceux qui reprennent les autres doivent être eux-mêmes sans reproche. » (1)

Ce fut au couvent de Valence, le plus rapproché du lieu de sa naissance, que le B. Humbert prit sa retraite, étant encore recherché et consulté, dans l'obscurité où il avait voulu s'ensevelir, non seulement par ses frères en religion, mais par les grands du monde. Le pape Urbain IV tenta vainement de l'en arracher pour le faire patriarche de Jérusalem en 1264 ; Grégoire X, son successeur, l'appelle au Concile de Lyon, en 1274, et le charge d'en rédiger le programme (2). Enfin, après quatorze ans d'une retraite qui fut loin, comme on le voit, d'être oisive, ce chef de l'une des plus illustres tribus d'Israël s'endormit dans la paix du Seigneur, le 14 juillet 1277, étant plus qu'octogénaire. Il fut enseveli au pied de l'autel majeur dans l'église du monastère. Sur sa tombe, que l'on voyait encore du temps de Mgr de Catellan, on grava son éloge en vers léonins. Eglise et tombeau ont disparu depuis. Par un heureux hasard, un fragment de la dalle tumulaire qui le recouvrait, a été découvert en 1886, dans une maison de la rue du Pont-du-Gât, où il servait de pavé dans la cour. C'est la moitié du sommet gauche ; on y voit la tête du bienheureux, coupée en deux dans le sens de la longueur ; un ange dirige vers elle un encensoir. L'épitaphe était gravée dans une bordure qui accompagnait le pourtour de la dalle. La partie qui reste contient le second hémistiche du premier vers et le second vers, jusqu'au dactyle de

(1) Souèges, 2[e] *Année dominicaine*, tome II.

(2) A propos de ce Mémoire, M. Giraud s'exprime ainsi dans son *Histoire de l'abbaye de S. Barnard et de la ville de Romans* : « M. Daunou, auquel nous devons la notice sur Humbert de Romans insérée dans l'*Histoire littéraire de la France*, la fait suivre d'une liste et d'une appréciation sommaire de ses nombreux ouvrages, tant imprimés que manuscrits. Je crains que, dans ce jugement, le savant auteur n'ait pas attaché à certains de ces ouvrages toute l'importance qui leur appartient. Le manuscrit entre autres que Mabillon et Dom Martenne nous ont conservé, relatif aux points à traiter dans le Concile général de Lyon en 1274, demandait de plus amples développements, qui en auraient fait ressortir le puissant intérêt. Je regrette que M. Daunou ne les ait pas donnés. » (*Loc. cit.*, *t. II* p. 128.)

la fin. Ce précieux fragment est conservé au Musée du Petit-Séminaire de Valence. On en trouve la reproduction dans notre volume. C'est l'une des quatre gravures hors texte qui lui servent d'illustration. Celle de tête est une vue partielle du portail principal de l'église de Saint Barnard de Romans, dans laquelle fut baptisé le B. Humbert et où il pria dans son enfance.

Puissions-nous voir un jour, et bientôt, ériger dans cette même église un autel en son honneur, où ses compatriotes puissent venir l'invoquer et lui dire, aux accents officiels de la liturgie : *Tu honorificentia populi nostri*.

C. Perrossier.

Dictionnaire Etymologique de la Langue Gasconne, et des différents dialectes de la terre d'Oc,avec la racine de chaque mot, grecque ou celte, accompagnée du mot latin et français, par Alcée Durrieux, avocat à la Cour d'Appel de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur, auteur de *las Belhados de Leitouro* et de l'Edition avec traduction et commentaires, de *las Obros* de Pey de Garros, le Poète de Jeanne de Navarre. *Auch. Imprimerie et lithographie Gaston Foix* (*1899-1901*).

Une étude fortuite des langues méridionales, après un demi-siècle de séjour ininterrompu à Paris, amena M. Alcée Durrieux à la constatation documentée de l'origine celto-grecque du gascon. Son étude lui fit découvrir, dans ce prétendu patois, des éléments grecs nombreux, dont trois mille ans, dit-il, n'ont pu altérer l'évidence.

Cette invasion des mots helléniques, plus de cinq cents ans avant la fondation de Rome, le confirme dans la conviction que les langues aquitaines avaient emprunté aux Grecs peut-être plus *de la moitié de leurs mots*, et qu'il en fallait dire autant, d'ailleurs, de celles d'Espagne, de Portugal et d'Italie. D'où il rêva de mener à bonne fin une étude où il voulait établir que les Celtes, les Ligures, les Ibères et les Illyriens n'abdiquèrent point, comme le dit Renouard, leurs langues nationales et leurs coutumes pour adopter les *institutions et la langue de Rome*, et acquérir ainsi le nom de *peuples latins*; — que, de plus, les institutions de la vieille Aquitaine, encore actuellement bien vivantes, sont celles des aïeux Grecs et Celtes et qu'elles ne doivent *rien à Rome*; enfin que, au point de vue philologique, le *verbe gaulois*, dont la conservation est historiquement établie jusqu'à la fin du xe siècle, se retrouve dès le lendemain, dans les chants de ses premiers poètes et dans les documents contemporains exhumés chaque jour de la poussière des vieilles archives. Le vocabulaire contenu dans le deuxième volume tend à confirmer cette conclusion.

Cette thèse de l'érudit octogénaire a eu et aura des contradicteurs. Elle se heurte à pas mal d'idées reçues au point de vue de la filiation des mots. Toutefois, quelles que soient les divergences d'opinions parmi les philologues, dans la discussion desquelles nous ne voulons point entrer, on ne peut nier qu'il y ait dans cette étude de M. Durrieux, de très curieuses

indications concernant les coutumes, les fêtes et les institutions gascones. Le deuxième volume, tend à confirmer cette conclusion. dont l'origine est, d'après l'auteur, celto-grecque et, de plus, au point de vue philologique, l'exposé raisonné des dérivations des noms de fleuves, rivières, montagnes, institutions, fêtes, peuples, etc., etc.

Voici la conclusion des recherches de l'érudit philologue :

1° L'Aquitaine a été peuplée d'abord par les Celtes, sur lesquels les Grecs ne tardèrent pas à déborder de tous côtés par l'Océan et la Méditerranée, par l'Italie et par l'Espagne ;

2° Voilà pourquoi les grammaires méridionales sont purement celtes et non pas latines; voilà pourquoi les mots de la vieille langue sont d'origine celte et greque.

« J'ai trouvé le temps, termine l'auteur, dans mes heures de loisir, de suivre cette étude sur 3,000 racines environ génératrices de 7 ou 8,000 mots gascons. La brèche se trouvant ainsi largement ouverte, je suis plein d'espoir que notre jeunesse méridionale lettrée continuera ces études si intéressantes, qui, en authentiquant la noblesse de notre race, restituent à la philologie la véritable source de nos dialectes, méconnue par nos devanciers, et les éléments certains de leur orthographe. »

P. Baffert.

L'Eglise Française Illustrée, *Marseille, 8, rue du Jeune Anacharsis.*

Cette revue richement illustrée est consacrée aux sanctuaires et monuments religieux célèbres de la France. Les numéros concernant le *Dauphiné* nous ont émerveillé par le luxe et l'abondance des illustrations, comme aussi par l'érudition du texte.

Dans la description de la nouvelle Cathédrale de Gap, par M. l'abbé F. Guillaume, archiviste départemental, le savant directeur des *Annales des Alpes*, nous trouvons une monographie complète de ce superbe monument, une des plus belles cathédrales modernes.

Cette monographie est accompagnée d'une étude très condensée sur le diocèse de Gap, l'ancienne Cathédrale, le palais épiscopal. etc. Ce texte est accompagné de six belles photogravures.

M. F. Guillaume a également consacré à la Cathédrale d'Embrun, dont les *Annales* s'occupent maintenant, de belles pages pleines d'érudition et ornées de huit photogravures. Guillestre et Orcières ont également été étudiées, leur description et leur historique sont fort intéressants.

Alfred Roland et les Quarante Chanteurs Montagnards, par l'abbé Menvielle, Toulouse, imprimerie et librairie Edouard Privat, rue des Tourneurs, 45. In 8° de xv-393, 15 illustrations, 3 morceaux de musique. — 3 fr. 50.

Alfred Roland est presque une figure Dauphinoise. En effet, le célèbre fondateur des *Quarante Chantenrs Montagnards* passa dans le Dauphiné les dernières années de sa vie et Grenoble possède son tombeau.

C'est là du reste qu'il composa plusieurs de ses morceaux et qu'il collabora au point de vue littéraire et musical *au Dauphiné* que venait de fonder Mme Louise Drevet.

Cette figure originale que quelques-uns d'entre nous ont connue à Grenoble ou à Uriage, a heureusement été mise en lumière par M. l'abbé Menvielle de Toulouse. Tous les Dauphinois sauront gré à l'auteur de ces pages très attachantes, d'avoir fait revivre le souvenir de celui dont la musique a été si populaire dans tout le Dauphiné ! Qui en effet n'a pas entendu chanter la *Tyrolienne du Midi*, la Tyrolienne des Pyrénées, Bagnères ! Bagnères ! L'avalanche de Barèges, La Catalane. Halte-là ! etc., etc. ?

LE MONDE DAUPHINOIS

Le général Voyron, retour de Chine, est rentré en France. — A Valence, inauguration du monument de Louis Gallet, librettiste. A cette occasion, remise des palmes académiques à M. Victor Colomb, collaborateur aux *Annales Dauphinoises*, qui eut le premier l'initiative du monument. — M. le vicomte J. de Lombard de Montchalin a été décoré de l'ordre pontifical *pro Ecclesia et pontifice*. — M. Charbonnier, avocat, a été élu bâtonnier du barreau de Grenoble. — M. Bozonat, étudiant en droit à Grenoble, vient de remporter la première mention au concours général entre toutes les Facultés de Droit de France. — M. Simon, commissaire spécial de la police à la gare P.-L.-M. de Grenoble, qui avait été de service auprès du tsar en France, a reçu la décoration de l'ordre de Sainte-Anne de Russie.

MARIAGES

M. Gustave de Geoffre de Chabrignac et Mlle Jeanne de Pontac. — M. Charles Morel, maire et industriel de Domène, et Mme E. Colombat. veuve Chatelain, de Grenoble. — A Maubeuge (Nord), M. Joseph Helly, fils de M. Helly, receveur de l'enregistrement à Grenoble, et Mlle J. Josien. fille de feu le docteur Josien, ancien médecin des hospices militaires à Grenoble, puis de l'hôpital de Saint-Bruno à Saint-Laurent-du-Pont.

NÉCROLOGIE

Au château de Saint-Marcel d'Ardèche, le marquis de Bernis. — A Grenoble, Mme Gamot, femme de M. A. Gamot, rédacteur en chef du *Réveil du Dauphiné*. — A Rives. Mme veuve Alphonse Kléber. — A Grenoble. M. Ch. Barisien. — A Lausanne, M. le général A. Parent. originaire de Saint-Chef, auteur de plusieurs poésies. — A Grenoble, Mme M.-H.-O. Riondel, née Corréard, épouse de M. Riondel, architecte. — A la Tronche. M. Francisque Perrin, docteur en droit, fils de M. Paul Perrin, fabricant de gants. — A Grenoble, M. le chanoine Bect, ancien curé de Vaulnaveys, 88 ans.



LES

“ Annales Dauphinoises ”

NOTICE SUR L'ÉGLISE

DE

SAINT-PIERRE DE MARNANS

(Suite)

PARTIE HISTORIQUE

Vers 1070, Marnans nous apparait pour la première fois dans l'histoire. A ce moment, une veuve, désignée seulement sous le nom d'Elisabeth, et ses fils : Artaud, Ardentius, Aymon, Guillaume et Bernard, deux autres personnages, Jozaldus et Aynardus, assistés de leurs épouses, Agina et Sanico, firent don de l'église de Saint-Pierre-de-Marnans et de ses dépendances, prémices et décimes, cimetière et offrandes, etc., à l'abbaye de Saint-André de Vienne, dont Gérard était pour lors abbé. Cette église avait d'abord été cédée, à la suite de quelque violence ou fraude, à l'abbaye de Saint-Pierre ; mais par l'intermédiaire de l'archevêque Léger, la première donation fut révoquée et refaite en l'honneur de Saint-André-le-Bas. Léger apposa son sceau sur l'acte dressé à cet effet, et prononça un anathème perpétuel, par l'autorité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, contre quiconque tenterait de violer cette cession ou de la faire révoquer et s'exposerait ainsi à être en outre honteusement éconduit et à payer une amende d'une livre d'or commun. A leur tour, Elisabeth

et ses fils jurèrent sur les Saintes Reliques, en présence de l'archevêque. des moines de Saint-André et d'une foule de personnages importants, de ne porter aucun préjudice ou dommage à tous ceux qui se réfugieraient ou habiteraient dans le territoire circonscrit par des croix plantées en guise de limites (1).

Nous avons vainement cherché quels étaient ces donateurs désignés plus haut par leurs prénoms. Probablement, eux mêmes ou leurs ancêtres avaient fondé cette église et, pour la faire desservir, la cédaient à l'abbaye de Saint-André-le-Bas. Comme aussi, pour amener des habitants à se fixer auprès d'elle, ils lui accordaient des franchises et lui reconnaissaient le droit d'asile.

L'abbaye bénédictine de Saint-André était placée sous la dépendance de l'archevêque de Vienne (2) : c'est ce qui nous explique pourquoi l'église de Marnans était aussi de la juridiction du même prélat. En 1158, on la voit citée comme telle dans la confirmation que le pape Adrien accorda de leurs biens à l'archevêque, Etienne II, et à l'église de Vienne (3).

Sept ans plus tard, Guillaume de Clermont, successeur élu d'Etienne II et abbé de Saint-Barnard de Romans, céda à l'église de Marnans et à ses religieux, les terres possédées par son abbaye aux Loives (4), contre la redevance annuelle d'une livre de cire (3 janvier 1164) (5).

A la fin du XII[e] siècle, le prieuré de Marnans était à l'apogée de sa prospérité. Aussi, est-ce à cette période qu'on attribue la construction de son église monumentale édifiée non plus pour des religieux bénédictins de St-André-le Bas, mais pour des chanoines réguliers de Saint-Augustin, ainsi que nous l'apprendra une charte citée plus loin.

Quand avait eu lieu cette substitution ? c'est ce qu'il ne nous a pas été donné de découvrir. Mais dès ce moment, le couvent avait son existence propre et recevait des novices, à ce que nous apprend un acte du *Cartulaire de Bonnevaux* (6). Nous y voyons, en effet, que, vers 1181, Garin Gilbert y est reçu en cette qualité après avoir fait don d'un bois de châtaigniers à cette abbaye. Le prieuré était en outre devenu indépendant de la juridiction de l'archevêque.

En 1193, son prieur Ar[denchi] assiste avec Giraldus, l'un de ses chanoines, à la sentence d'excommunication fulminée contre les habitants de Rencurel persécutant les Chartreux des Ecouges. Il travaille heureusement de concert avec plusieurs personnages importants de la province à amener les premiers à résipiscence (7).

Le même prieur, Ardenchi, et Arténulphe, sous prieur, étaient, sept

(1) *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, charte 251.
(2) Charvet, *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 175, 226 et 626.
(3) *Cartulaire* déjà cité, *charte 3[e] de l'Appendice*.
(4) Hameau de Roybon, entre cette commune et Montfalcon.
(5) *Cartulaire de St-Barnard*, charte 306.
(6) p. 150.
(7) *Cartulaire des Ecouges* par le chanoine Auvergne, charte 14.

ans plus tard, témoins du traité passé entre Aynarde, veuve d'Aymard II de Bressieux, et Albert II de la Tour, pour le mariage d'Aymard III de Bressieux avec N. de la Tour (1).

Pierre Soffrey, mort, en 1202, cinquième grand-maître de l'ordre de Saint-Antoine, avait été précédemment, au témoignage d'Aymar Falco (2), chanoine régulier du prieuré de Marnans. Sous son gouvernement, les difficultés existantes entre les Antonins et les Bénédictins de Montmajour,



CHATEAU DE BRESSIEUX

qui desservaient le prieuré de Saint-Antoine, étant devenues plus violentes, le prieur de Marnans règle le différend, une première fois, de concert avec Aynard de Chateauneuf et, une seconde fois, seul (3). Grâce à son intervention, la paix fut rétablie pour quelques années.

Les guerres civiles du XIIIe siècle éprouvèrent grandement les religieux de Marnans. Leurs propriétés furent ravagées et les riches fondations, dont

(1) Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, t. II p. 182.
(2) *Antonianae historiae compendium*. p. 57.
(3) Ubi suprà.

ils avaient été dotés, détruites. Leur monastère lui-même avait été dévaste et ils étaient incapables de le relever. Une ruine honteuse et complète les menaçait. En 1263, 2 mars, le prieur, du consentement des religieux, céda aux Cisterciens de Léoncel une partie de la forêt de Charamays et de celle de Feus (Feydel), situées près des paroisses de Lentiol et de Marcolin, contre une rente de vingt sous viennois payables, chaque année, en la fête de Saint-André. Il se réserva encore dans les forêts vendues, le droit de paquerage et de bûcherage en faveur de sa maison et des habitants d'Arfeuille pendant toute l'année, sauf de la fête de Saint-Michel à celle de Noël, temps où se faisait la récolte des glands et des châtaignes. L'acte de cession fut passé à Marcolin. Il y était spécifié que les déprédations quelconques, causées dans ces forêts par les habitants de Lentiol ou autres, ne pourraient empêcher le payement de la rente consentie par l'abbé de Léoncel. En outre, si des difficultés venaient à surgir, à ce sujet, entre les parties contractantes, aucune d'elles ne pourrait citer l'autre en justice tant que celle-ci voudrait s'en rapporter à l'arbitrage de l'archevêque de Vienne ou du seigneur de Montchenu (1).

Cette vente et d'autres amenées par des nécessités pressantes ne pouvaient même plus retarder l'événement fatal tant redouté. Dans cette extrémité, les moines pensèrent à unir leur maison à une congrégation assez riche et puissante pour leur venir en aide ; et ils jetèrent les yeux sur les religieux hospitaliers de Saint-Antoine. L'archevêque de Vienne et son chapitre adressèrent au Souverain Pontife des suppliques où ils imploraient de lui l'approbation de cette union. Ces actes sont assez importants pour que nous en donnions le contenu plutôt qu'une simple analyse.

Aymar Falco, qui les rapporte (2), les fait précéder d'une note où il raconte que le prieuré de Marnans avait précédemment joui d'une grande réputation et avait été peuplé de religieux voués au service du Seigneur et portant un habit blanc. L'archevêque, Guillaume II de Valence, s'adressant au légat lui dit : que, visitant son diocèse, il s'est rendu à Marnans, maison appartenant à l'ordre de Saint-Augustin, gouvernée par un prieur et entièrement indépendante de l'église de Vienne. Il a éprouvé une immense douleur à la trouver accablée de dettes nombreuses et considérables pressée par la rapacité d'usuriers rendant nécessaire la vente de ses biens meubles, presque nuls, et aussi des immeubles. En sorte que le monastère, placé au milieu d'une population perverse, était, à cause de son indigence, privé des offices divins. L'hospitalité ne s'y exerçait plus ; la discipline religieuse y était abandonnée. Le prélat, ne pouvant par lui-même trouver un remède à tant de maux, a demandé à diverses reprises les conseils de son chapitre et d'hommes prudents. Enfin, le prieur et ses frères ont, de son avis et consentement, mis tout leur espoir dans le grand-maître et les

(1) *Cartulaire de Léoncel*, charte CCX.
(2) Ubi Suprà, p. 68, 69 et 70.

religieux hospitaliers de Saint-Antoine de Viennois, qui, quoique portant un habit différent, suivaient cependant eux aussi la règle de Saint Augustin. Ils avaient uni à leur ordre la maison de Marnans avec tous ses droits et tous ses biens, à la condition d'être soutenus et relevés par eux. L'archevêque avait approuvé cet acte et demandait la confirmation du Saint-Siège par sa supplique écrite à Alixan, dans le diocèse de Valence, le lundi avant Noël, 1286.

Le chapitre de Saint-Maurice de Vienne écrivit aussi au légat, demandant la même approbation. Sa lettre, du 21 juin 1287, est beaucoup plus dure que la précédente contre les usuriers et les déprédateurs de Marnans et non moins pleine de commisération pour les malheurs de cette maison (1).

Enfin, l'union fut consommée et Aymon de Montagny, le célèbre grand-maître des Antonins prit en main l'administration du prieuré, dont les religieux durent quitter leur habit blanc pour prendre celui de leurs nouveaux frères. Ce dernier était composé d'une tunique ample, noire et surmontée d'un gros capuchon ; d'un manteau se joignant au cou par une agrafe. Sur la tunique et sur le manteau était, du côté gauche, le Tau symbolique en camelot d'azur (2).

A la suite de cette réunion, constate Aymar Falco (3), le prieuré de Chevrières, celui des Elays, le château des Arsoliers ou de Beaufort, les cellèreries de Miribel et de Chevrières furent jointes aux propriétés des Antonins. Jusqu'à ce moment, ces biens avaient composé le domaine de l'église de Marnans.

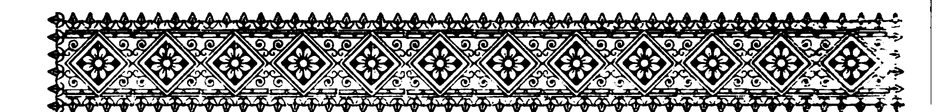
(*A suivre*).

A. Lagier.

(1) Ubi suprà.

(2) *Inventaire des actes les plus importants de l'abbaye de St-Antoine*, n° 15, et *l'Abbaye de St-Antoine en Dauphiné*, p. 115.





LA

Statue de Louis Gallet (1)

A Mesdemoiselles Gallet.

Sous les tons jaunissants du feuillage d'automne
Tout endiamanté de la rosée en pleurs,
Il est là, le front bas, avec les yeux rêveurs;
De son premier rayon le soleil le couronne.

A ce réveil du jour, à l'herbe qui frissonne,
Au murmure de l'eau, comme au parfum des fleurs
Etalant à ses pieds leurs naissantes couleurs,
A des songes sans fin son esprit s'abandonne.

La faunesse exhalant la senteur des forêts,
Du soir jusqu'au matin, de l'aube au crépuscule,
Le berce, en le charmant, des sons qu'elle module.

La cigale viendra témoigner ses regrets
A chaque renouveau, devant son édicule,
Au chantre d'Apollon, au poète d'Hercule.

Emile Borel.

Louis Gallet, poète, romancier et surtout librettiste, naquit à Valence, le 14 février 1835. Il fut successivement professeur à la maîtrise, employé à l'imprimerie Marc-Aurel, directeur du *Courrier de la Drôme*, seul journal valentinois à cette époque, et dans lequel il débuta comme écrivain. Jeune encore, il publia sous le pseudonyme de « Marcelly » un premier volume de vers.

Il partit ensuite pour Paris où il travailla d'abord dans une imprimerie, ensuite fit partie de l'administration de l'Assistance Publique, et devint directeur de l'hôpital Lariboisière.

En 1868, Gallet avec son premier libretto : *La coupe du roi de Thulé*,

(1) Inaugurée à Valence, le 29 septembre 1901.

remporta le prix de 10.000 fr. institué par le ministère des Beaux-Arts. Ambroise Thomas excepté, il n'y a guère de grand compositeur de son temps avec lequel il n'ait collaboré comme librettiste.

A MASSENET, Gallet fournit : *Marie-Madeleine*, — *Eve*, — *le roi de Lahore*, — *Thaïs*, — *Le Cid*, etc.

A GOUNOD : *Cinq-Mars*, etc.

A SAINT-SAENS : *Le Déluge*, — *Etienne Marcel*, — *Proserpine*, — *Ascanio*, — *Déjanire*, — *Frédégonde*, — *La Princesse Janne*, etc.

A PALADHILE : *Patrie*, — *Les Saintes Maries de la Mer*, etc.

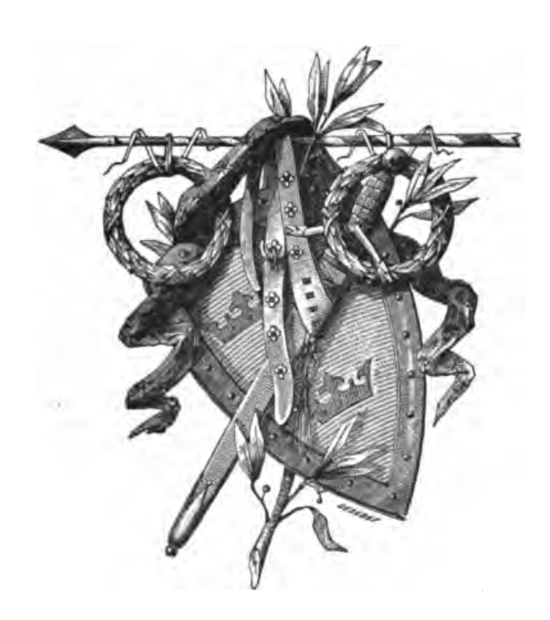
Il fournit également des libretti à BIZET, DIAZ, MAUPEOU, CAHEN, BRUNEAU, DUBOIS, AUDRAN, GUIRAUD, Hillemacher (*Le Drac*).

Gallet mourut à Paris, le 16 octobre 1898, quelques jours après avoir fait jouer dans les arènes de Béziers, *Déjanire*, tragédie d'après Sophocle, musique de Saint-Saëns.

Le nom de Gallet a été donné par la ville de Valence, à la rue du Jardin du Roi, et son buste, par Injalbert, vient d'être érigé sur la promenade du Champ de Mars, grâce à l'initiative de M. Victor Colomb, qui a reçu à cette occasion les palmes académiques.

La poésie qui précède cette courte biographie, a précisément trait à ce buste du célèbre librettiste (1).

(1) C. f. Dictionnaire Biographique et Biblio-Iconographique de la Drôme, par J. Brun-Durand.





*** GRIGNAN ***

Etendue, Fortification, Population, Histoire

(*Suite*)

CONTRUCTION ET RÉPARATIONS DES REMPARTS EN VUE D'UNE INVASION

Des lettres du roi Louis XII, données à Bourges en octobre 1506, créant 3 foires à Grignan, le 9 septembre, le 18 novembre et le 21 janvier, autorisant le marché hebdomadaire du mercredi, font supposer un état de paix favorisant alors le négoce. Mais le XVI[e] siècle ne fut pas moins belliqueux et n'eut pas moins besoin de remparts et fortifications que les précédents. On sait qu'en 1524, à la suite des échecs subis par les Français dans le Milanais, Charles-Quint attaqua la France du côté de la Provence. Ces guerres mirent nos contrées dans l'émoi, et, le 25 mai de l année susdite, le Parlement général de Grignan concluait qu'on visiterait les remparts de la ville, pour reconnaître les endroits percés et les dommages que ces remparts avaient pu subir. On concluait aussi que les particuliers qui auraient fait ces dommages, les répareraient, et que les syndics feraient réparer le reste aux frais de la communauté; que les hommes d'armes seraient logés hors de la ville et que la communauté payerait les vivres qui leur seraient nécessaires. Jean Gaume était chargé des provisions de pain; Vincent Lombard, de celles de viande et autres choses nécessaires; Jean Morel, de celles de fromage et de chandelles. Jean Vieux tiendrait compte du vin, et les syndics pourvoiraient au reste.

Le 6 juin suivant, le Conseil général, de nouveau réuni, concluait qu'on dédommagerait ceux qui avaient des jardins près des remparts, des dommages et raccourcissements causés par les fortifications de la ville. — On décidait l'achat d'une maison à détruire pour la réparation d'un portail.

On arrêtait que tout cela serait payé suivant l'estimation d'hommes probes, et on choisissait les ouvriers qui auraient à faire les fortifications. Le 22 du même mois, on distribuait à 18 hommes des arquebuses que les syndics venaient d'acheter à 30 florins la pièce ; et, le 22 juillet suivant, le Conseil arrêtait qu'on ferait des canonnières dans les remparts de la ville, aux endroits nécessaires, et qu'on chargerait quelqu'un d'apporter, au meilleur prix, les pierres nécessaires. Le 1er août, on concluait que chacun se pourvoirait de vin comme il pourrait; qu'on se pourvoirait des autres choses nécessaires et qu'on les porterait pour *Rent*; qu'on se pourvoirait d'arquebuses à crochet. Enfin on convint, avec Jean Jaubert, qu'on lui donnerait pour un mois trois florins, et qu'il *conduirait* des ouvriers et les ferait venir à l'heure convenable, pour réparer les remparts publics, aux frais de la communauté, de la manière que M. de Valaurie indiquerait.

Sept jours après, les syndics convinrent avec Jacques Deloche et Jean Patat, que ceux-ci construiraient une tour nouvelle, de la hauteur et de la largeur nécessaires, jusqu'aux premières canonnières, « de sex pals, » et le reste « de quatre pals en talussan ». Ces ouvriers devaient aussi faire les canonnières nécessaires, et une porte dans le *barri* pour entrer dans la tour. Le 15 septembre suivant, les travaux étaient commencés et le Conseil en pressait l'achèvement. Le 24 mars 1525, « M. de Vallaurie » et M. le « Bailli », du commandement de « Monseigneur », avec quelques autres personnages de Grignan, firent la visite de la ville, en examinèrent les murailles, les remparts et les tours, et prescrivirent qu'on bouchât les « fenestres » trop basses qui donnaient sur le rempart, qu'on garnît les trous dangereux, qu'on disposât des canonnières, etc. Trois jours après, le Parlement général fut réuni, et là, devant le bailli et juge, en présence de noble chevalier M. de Valaurie, on exposa la nécessité de réparations désignées. Le Parlement conclut qu'on ferait ces réparations et qu'on en donnerait le prix fait au moindre prix possible. Il s'en remit, du reste, aux syndics conseillers pour l'achèvement de l'affaire, et le lendemain les syndics donnèrent à Jacques et Jean-Deloche et à Jean Patat, le prix fait des travaux, pour 50 écus d'or au soleil. Le devis comprenait une tour à construire à l'angle de la maison de noble Ragusse, une autre tour à l'angle de la maison Dromet, et quelques réparations tout près.

Nous ne savons si ces travaux furent conduits à la perfection, mais la bataille de Pavie (26 février 1525), en humiliant la France, contribua à la réconciliation de celle-ci avec l'Angleterre, et amena le traité de Madrid (14 janvier 1526), qui mit, du moins pour un temps, la paix entre la France et l'Empire. Ce traité, en écartant pour nos pères les dangers d'invasion, rendit heureusement inutiles les travaux de défense, et Grignan put songer à des améliorations plus faciles et aussi utiles en temps de paix qu'en temps de guerre.

DIFFÉRENTES AMÉLIORATIONS

Une première amélioration, qui témoigne de l'esprit moralisateur de ceux qui présidaient aux destinées du pays, est une ordonnance faite sur le jeu en 1526. Les cartes, dés, etc., y sont défendus. Défense de jouer les jours de travail, sauf « les vieilles gens et personnes impotentes qui ne se « peuvent trebalher, proveu qu'ils jouent en lieu secret, à celle fin que « personne ne perde de temps à les regarder. » On ne peut jouer à « jeu de « palme, bolle, quilhes et aultres jeux » plus de un demi-sol à la paume, un liard aux boules, palets, arbalète, par partie. Défense de s'injurier, de jurer, de blasphémer, « d'invoquer le diable, ne getter nulle malédiction l'ung « contre l'aultre, et ne dire la vilene parole du lanquor ne aultre maledi- « cion, sur la poyne de la carce et arbitraire et des anciens editz ».

Une autre, non moins importante, fut l'objet d'une délibération du Parlement général, le 29 octobre 1526. On y revint sur le projet, déjà formé en 1520, d'agrandir l'église Saint-Jean, à la fois paroissiale et collégiale. Le seigneur promit 200 florins pour cela, et le prieur autant. D'autres encore promirent leur concours.

Vers le même temps, on construisit la chapelle Saint-Antoine, près du chemin de Taulignan. Les murs furent faits par Jean Deloche et Pierre Portalier, auxquels le seigneur de Grignan paya pour cela 20 écus d'or sol et 10 salmées de méteil, le 12 mars 1530.

C'est à partir de 1529 qu'on s'intéresse sérieusement à l'école. Celle-ci existait depuis plusieurs années, mais elle était dans l'état le plus précaire. On tâche d'avoir de bons maîtres et de leur procurer une situation convenable.

Vers la même époque, les dons aux pauvres se multiplient, et on ne pense pas seulement à ceux de l'endroit, lequel, d'ailleurs, a son hôpital. On secourt aussi les passants. Le 6 mai 1631, le Parlement décide qu'il sera fait aux frais de la communauté, des aumônes pour les pauvres voyageurs qui n'entreront pas.

Le dimanche 8 novembre 1533, c'est d'une affaire heureuse que s'occupe le Conseil général, composé ce jour-là de plus des deux tiers des habitants. On y décide de faire ample provision de vivres pour le « roy « nostre syre avecques toute sa noble compaignie, lequel doibt passer yci « audict Greignan d'ici à mardi prochainement venant ». On pourvoit aussi au foin et à la paille nécessaires pour le train royal.

Le champ des morts méritait également l'attention du Parlement général. Le 23 avril 1535, celui-ci décidait que les murs du cimetière seraient réparés par corvées obligatoires des habitants. Ceux qui ne pouvaient faire la corvée par eux-mêmes, avaient la faculté de louer quelqu'un pour la faire à leur place.

LA COLLÉGIALE DE GRIGNAN

Mais ce qui préoccupait le plus les habitants vers ce temps-là, ce qui touchait surtout, pour le présent et pour l'avenir, à leurs intérêts temporels et spirituels, c'était la collégiale de Grignan. Fondée vers 1513, cette collégiale avait déjà produit dans le pays le bien matériel et les fruits spirituels espérés par Gaucher Adhémar, son fondateur, quand Louis Adhémar, fils de Gaucher, songea à augmenter le personnel de cette salutaire institution. Comme cette augmentation allait rendre encore plus incommode l'existence de la collégiale dans l'église Saint-Jean, déjà insuffisante pour les offices paroissiaux et capitulaires, Louis Adhémar comprit qu'il fallait laisser cette église pour le service paroissial uniquement, et en construire une autre pour la collégiale. De 1535 à 1539, la nouvelle église fut construite et la collégiale fut augmentée dans son personnel et ses revenus. Le pape Paul III leur avait donné, le 28 septembre 1539, le titre et le vocable de Saint-Sauveur. Les habitants eurent à sauvegarder leurs intérêts paroissiaux. Aussi, le 8 janvier 1544, en Parlement général, Jean Clauset, leur syndic, exposa que Louis Adhémar avait transféré « son « église seu colliége depuys huit jours en en say à l'église de Saint- « Salveur et a layssat la paroisse et a dit que regarden comment sera « servida ladite église paroissialle ». On conclut que « era de cous- « tume devant le colliége de las messes et vespres », et « que fault retenir « le service que y est ». Aussi, quand le Parlement général eut pris connaissance, le 17 novembre 1544, des articles du règlement fait pour les offices dans les églises de Saint-Sauveur et de Saint-Jean, firent-ils quelques réserves sur leur acceptation. Mais, en somme, tout le monde se réjouissait de l'installation d'un Chapitre qui allait être un ornement pour la ville et lui procurer toutes sortes d'avantages. Sans parler ici des avantages spirituels, moraux et sociaux, nous ne pouvons manquer de signaler ceux qui rentrent essentiellement dans notre sujet, les avantages temporels, l'augmentation de population, l'accroissement que l'industrie et le commerce devaient retirer de ces nouveaux ménages, généralement riches ou du moins à l'aise.

En effet, tant que le Chapitre fut à l'église Saint-Jean, les chanoines, naturellement logés à proximité, par conséquent au quartier de *Côtefroide*, donnèrent certainement de la valeur à la location des maisons de ce quartier. Mais là, ils étaient en nombre assez restreint, cette première collégiale comprenant seulement un doyen, six chanoines simples, un diacre, un sous-diacre et deux clercs de chœur.

Ce fut donc bien autre chose, quand la grande église de Saint-Sauveur eut été construite à l'endroit où nous avons le bonheur de la voir encore, c'est-à-dire au haut du quartier de *Côtechaude*, contre le flanc du rocher supportant le château. Dès lors, les chanoines eurent à transférer leurs

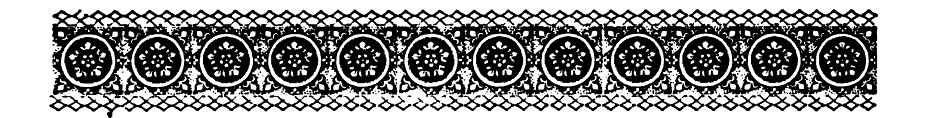
demeures à proximité de Saint-Sauveur, et bientôt la partie haute de Côtechaude fut munie de maisons convenables pour les dignitaires et ecclésiastiques qui les occupaient. Ce fut un renouvellement complet dans cette rue, si rue il y avait, avant la construction de Saint-Sauveur, entre l'espace occupé par cette église et les maisons dont la transformation est encore évidente aujourd'hui. Nous disons *si rue il y avait;* car nous croyons plutôt que la rue actuelle *de Saint-Sauveur* a été ménagée entre l'église et les demeures des chanoines, lors de leur construction, et qu'alors seulement on a commencé à monter au château par ce côté.

Qu'on ne s'étonne pas de trouver là une vingtaine de maisons gardant encore quelques traces de leur ancienne destination; car le Chapitre de Saint-Sauveur comprenait un doyen, un sacristain, un trésorier, un maître de chœur ou capiscol, six chanoines simples, quatre hebdomadiers, un diacre, un sous-diacre, et six enfants de chœur. A tous ces ecclésiastiques, dont le nombre fut même ensuite augmenté, il faut ajouter des membres de leurs familles et les domestiques. Avec cela, on comprend combien le commerce local et le nombre des ouvriers de plusieurs sortes ont dû augmenter. Par suite, les rues du Bourg, d'abord fort courtes, s'allongèrent sensiblement et formèrent des faubourgs. Voilà pourquoi, dans l'ancien quartier du Bourg, qui, jusqu'au milieu du XVIe siècle ne porta pas d'autre nom, on distingue, au contraire, depuis lors, trois quartiers : celui de *la Place*, celui du *Grand-Faubourg*, celui du *Petit-Faubourg*. Ces deux derniers furent ensuite munis de portes à leurs extrémités. De plus, ils furent, le *Grand-Faubourg* du moins, environnés de murs de 4 à 5 mètres de haut, laissant entre eux et les maisons un espace qui fut généralement employé à former des jardins. A l'angle aigu du clos de M. Labaume, qui en était l'extrémité méridionale, ces murs avaient une tour que l'on voit encore.

(A suivre)

L. FILLET,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.





Les Dauphinois au Canada

M. le Curé de Saint-Chef communique aux *Annales Dauphinoises* la lettre suivante, demandant des renseignements sur un de nos compatriotes, fondateur du bourg de *Contrecœur*, au Canada.

Contrecœur, Canada, 26 avril 1901.

MONSIEUR LE CURÉ DE ST-CHEF (Isère), France.

MONSIEUR LE CURÉ,

Tout étranger que je vous paraisse, je vous suis uni ainsi qu'à votre paroisse par les liens les plus intimes. Le fondateur de ma paroisse (puisque je suis né près de l'Eglise dont je suis le curé) vient de St-Chef.

Ce digne homme, dont la mémoire est immortelle au milieu de nous, arrivait au Canada en 1665, avec le régiment de Carignan dont il était le capitaine. Après le licenciement des troupes de ce régiment, il obtint une seigneurie sur le bord du grand fleuve St-Laurent, et il y fonda une des plus belles paroisses du Canada, à laquelle il donna son nom de Contrecœur.

Il s'appelait Antoine Pecaudy, seigneur de Contrecœur. Il se maria en 1667 (septembre). Par cet acte de mariage, il est évident qu'il venait de votre paroisse. Il était veuf d'Anne Dubois, décédée en France.

D'après son acte de mariage (le 2e, célébré à Québec), il serait né vers 1617, à Vigneux, bourg de St-Chef, évêché de Vienne, en Dauphiné.

Je suis à recueillir tous les renseignements possibles sur ce brave capitaine, fondateur de notre paroisse.

Pourriez-vous, Monsieur le Curé, m'aider quelque peu?

D'abord, y a-t-il encore des Pecaudy à St-Chef? Ces personnes sont-elles alliées à Antoine Pecaudy, sieur de Contrecœur? Avez-vous une histoire écrite de votre paroisse qui pourrait me renseigner sur ce sujet? Ou bien connaissez-vous quelque ouvrage capable de me donner quelques renseignements?

Pourriez-vous, monsieur le curé, me fournir l'acte de baptême d'Antoine Pecaudy et son acte de mariage avec Anne Dubois? Il a dû naître vers 1617. Quant à son mariage je n'en sais rien. Il commença à servir dans le régiment de Carignan, vers 1636 paraît-il.

Enfin, je vous serai extrêmement reconnaissant pour tous et les moindres renseignements que vous pourriez me procurer.

Agréez, Monsieur le Curé, etc.

Votre tout dévoué, in Xto,

J. DUCHARME, *prêtre*.

P.-S. Nous avons dans notre paroisse, une rue qui porte le nom de St-Chef.

***

Voici quelques détails sur Antoine Peccaudy et autres Dauphinois établis au Canada.

On trouve dans l'*Armorial de Dauphiné*, par de Rivoire de la Bâtie, à l'article Peccaudy ou Pecody de Contrecœur, les renseignements suivants :

« Antoine Peccaudy de Contrecœur. capitaine au régiment de Carignan, natif de la paroisse de Vignieu, près de St-Chef, est mentionné sur une liste des Dauphinois établis et possessionnés à Québec, au Canada. »

Cette liste avait été communiquée à l'auteur de l'*Armorial*, par M. Pierre Margry, archiviste au ministère de la marine.

En tête, sous la date de 1667, figure Antoine Pecody de Contrecœur, capitaine, marié à Barbe Denis, de Québec.

Puis, sous la date de 1699, François Pollet de la Combe, capitaine réformé au régiment de Carignan-Salières, de Chélieu, évêché de Grenoble, marié avec Marie-Anne Jucherau.

Il serait trop long de rééditer cette liste tout entière : en voici quelques noms :

1720. Daniel Fontemont, de Vatilieu, marié à Jeanne Béziers.

1751. Antoine Sauton, de Charray, au diocèse de Vienne, — Marguerite du Tartre.

1752. François Jacquier, de St-Jean, diocèse de Vienne, — Elisabeth Bourget.

1758. Joseph Agnès, dit la Guerre, de Châbons, — Marguerite Baudin.

1758. Joseph Covran, de Grenoble, capitaine, — Marie Levron de Chipaudy-Acadier.

1759. Georges Borne, dit la Rose, de N.-D. de Grenoble, — Marie La Chambre.

1761. Joseph-Henri Dubois, — Marie-Augustine Elot.

1762. Melchior Poncet, de Jarcieu, — Marie-Joséphine Chaillé.

N. Peccaudy de Contrecœur, fils d'Antoine, épousa N. de Saint-Ours, fille de Pierre de Saint-Ours de l'Eschaillon, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Carignan, conseiller d'honneur d'épée, au conseil souverain du Canada.

Saint-Ours-l'Eschaillon, *d'or à un ours de sable*, était une famille fort

ancienne de Veurey, dont le premier membre connu est Pierre de Saint-Ours, cité dans une révision de feux de l'an 1339.

Les Saint-Ours du Dauphiné se sont éteints au commencement du XIXe siècle avec l'abbé de St-Ours, ancien chanoine de St-Chef, et Mlle de St-Ours, veuve de M. de la Méerie.

Pierre de St-Ours l'Eschaillon, capitaine au régiment de Carignan, chevalier de St Louis, conseiller d'honneur d'épée au conseil souverain de Québec, parent du maréchal d'Estrades, suivit son corps au Canada. Lorsque le régiment fut rappelé en France, le roi désira d'y laisser quatre capitaines, à chacun desquels il accorda sept lieues de terre en longueur, sur une largeur de quatre lieues, lesdites terres titrées, avec 10,000 livres de capital pour y construire des habitations.

Pierre de St-Ours, placé à la tête de ces quatre capitaineries, s'établit à douze lieues de Montréal, où il fonda plusieurs villages. Il épousa : 1° une Dlle de Naloir; 2° Marguerite le Gardeur de Tilly, d'une famille originaire de Normandie, fille d'un conseiller de Québec. Il mourut à l'âge de 94 ans, laissant quatre fils et quatre filles, dont l'une épousa le fils d'Antoine Peccaudy de Contrecœur. (*Armorial de Dauphiné, article St-Ours*).

*
* *

N'oublions point deux évêques de Québec, originaires du Dauphiné, Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières, et Louis-François de Pourroy de Quinsonnas.

Le premier était fils d'un président à mortier aux parlements de Dijon et de Grenoble, Jean de La Croix de Chevrières, comte de Clérieux et de St-Vallier, en faveur duquel la terre d'Ornacieux avait été érigée en marquisat en 1645. Il entra d'abord dans l'ordre de Malte, puis obtint les prieurés de St-Vallier et d'Oyeu et le titre d'aumônier du roi. Il fut nommé évêque de Québec en 1685, et sacré, le 25 janvier 1688, dans l'Eglise de St-Sulpice, à Paris. Il mourut le 26 décembre 1727, dans l'hôpital de Québec qu'il avait fondé.

On a de lui un ouvrage intitulé : Etat présent de l'Église et de la colonie française de la Nouvelle France, contenu dans une lettre écrite par messire Jean de St-Vallier, évêque de Québec, Paris, 1688. Mgr de St-Vallier, né à Grenoble le 14 novembre 1653, était petit-fils de Mgr de La Croix de Chevrières, qui devint évêque de Grenoble après la mort de son épouse. (Voir *Semaine Religieuse*, 1869, n° 13.)

(*Biographie du Dauphiné*).

Il avait pour vicaire général, Joseph de la Colombière, né à St-Symphorien-d'Ozon, en 1651, septième fils de Bertrand Colombier, et frère du vénérable Claude de la Colombière, l'apôtre du Sacré-Cœur.

Joseph de la Colombière mourut à Québec, le 23 juillet 1723.

Le second Dauphinois promu au siège de Québec, fut Louis-François

de Pourroy, né le 14 juin 1711, de Claude-Joseph de Pourroy, seigneur de Lauberivière, Quinsonnas, Guillemières, etc., président en la Chambre des comptes, et de Marie-Anne de St-Germain-Mérieu.

Il était chanoine-sacristain de St-Barnard, à Romans, lorsqu'il fut nommé évêque de Québec. Sa mort survint en 1740, pendant qu'il soignait les pestiférés.

Les cartes du *Dominion* du Canada portent les bourgs et paroisses de Contrecœur, de Saint-Ours, de Saint-Vallier, de St-Bruno, de St-Hugues, etc., noms donnés par nos compatriotes à leurs fondations dans la Nouvelle France.

A tous ces noms, il faut joindre celui du Père Biard, jésuite, né à Grenoble en 1565. Il professa pendant neuf années la théologie dans la maison de son ordre à Lyon. Destiné aux missions étrangères, il partit en 1608 pour aller annoncer l'Evangile dans le Canada.

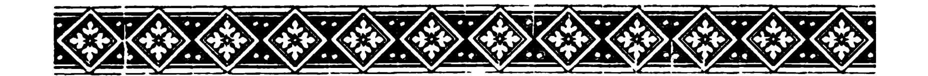
Les sauvages l'acueillirent fort bien; mais en 1613, une expédition anglaise le renvoya en France, après l'avoir fort maltraité en haine du catholicisme. Le Père Biard mourut à Avignon, le 19 novembre 1622. On a de lui une *Relation de la Nouvelle France, et du voyage que les jésuites y ont fait, Lyon, 1616.* (C. Feller et Rochas).

Pendant le XIXe siècle, le Canada a encore été redevable au Dauphiné de nombreux missionnaires appartenant à la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Qu'il suffise de nommer les R.R. P.P. Garin, de la Côte-St-André; Laverlochère, de St-Georges-d'Espéranche; Tabaret, de La Baudière, mort à Ottawa, en 1886; Gaudet, Bernard, Bouvier, Hugonnard, originaires du diocèse de Grenoble.

Les chanoines réguliers de l'Immaculée Conception de St-Antoine de Viennois ont, eux aussi, un établissement au Canada Les Missionnaires de la Salette, implantés en Amérique dans le mois de septembre 1892, en plus de leurs résidences aux Etats-Unis, dirigent la Mission catholique de N.-D. de l'Alma, dans la province de l'Assiniboia (Ouest Canadien).

E. V.





LES GOULETS

ASPECT GÉNÉRAL

Quantité d'écrivains, après avoir visité les Goulets, ont publié sur ces gorges célèbres des descriptions généralement exactes. Naguère encore, un des publicistes les plus intéressants et les plus aimables, M. Etienne Mellier, donnait, dans la *Revue Dauphinoise* et dans une splendide brochure sur le *Vercors*, une description des Goulets, où l'intérêt va constamment de pair avec l'exactitude. Seul l'espoir de publier avec un véritable profit des renseignements inédits ou très peu connus sur ces mêmes gorges et sur la route qui les traverse, nous a engagé à traiter de nouveau ce sujet.

Commençons par quelques notions très sommaires sur le Vercors, qui rendront plus facile, plus claire, plus complète même, cette nouvelle étude sur les Goulets.

Le Vercors est une montagne de la Drôme, limitant au nord et au nord-est Rencurel, Méaudre et le Villard-de-Lans, localités montagneuses de l'Isère. Il forme un bassin irrégulier de 30 kilomètres de long sur 7 à 8 de large, enserré de toutes parts par des escarpements couverts de végétations forestières, où les sapins et les hêtres dominent sensiblement.

Ce bassin, très verdoyant, sauf en ses sommets, lesquels sont souvent couronnés de roches vertigineusement à pic, forme une véritable et luxuriante vallée. Celle-ci est parallèle à la direction du plissement principal qui forma le massif Vercorcien, et dont l'axe fait avec le méridien un angle de 8 degrés, ouvert dans la région nord-ouest. Il se décompose lui-même en une série de vallées étroites et sensiblement creusées dans une même direction.

Il est difficile d'assigner une date au soulèvement ou à la dépression qui forma ce bassin élevé. Cependant, les observations de MM. Scipion Gras, Lory, Kilian, et d'autres géologues distingués, sur la nature des terrains et des roches qui forment le sol, et sur les fossiles que celui-ci récèle, nous donnent une date relative. D'après elles, il faut rapporter la fin de l'immense convulsion qui éleva le Vercors au-dessus des plaines voisines vers la fin de la période secondaire, et à l'époque crétacée primitive, ou plutôt à la transition de celle-ci à la seconde époque crétacée. L'étage supérieur du néocomien, l'Urgonien, forme son ossature princi-

pale, assez épaisse, mais partout crevassée, percée de gouffres innombrables, creusée de grottes et de cavernes souvent insondables. Ainsi, notre montagne sortit de l'immense révolution géologique qui fit émerger du sein des eaux plusieurs parties du continent européen, et donna la chaîne secondaire des Alpes Dauphinoises, dont le Vercors est une ramification.

On ne saurait, du reste, en parlant du Vercors dans le sens orologique, oublier complètement les montagnes qui l'avoisinent ou plutôt le limitent au couchant et sont vulgairement connues sous le nom de Montagnes du Matin. En parler ne sera pas faire une digression, mais bien, comme on le verra, fournir une base fort utile à notre sujet par les observations que nous aurons à faire.

Donc, plus d'un lecteur a déjà remarqué cette imposante chaîne des Montagnes du Matin, qui est pour notre région le dernier contrefort des grandes Alpes et d'où sort chaque matin le soleil aux bienfaisants rayons. Ces montagnes, comme celle du Vercors, projettent vers le ciel, à une hauteur de 1.300 mètres et plus, des rampes raides, des crêtes déchiquetées et des sommets souvent peu accessibles. Elles sont, encore comme le Vercors, remarquables par leurs multiples détails, à chaque instant variés par les érosions et les dislocations. Celles-ci ont amené les vallonnements, les promontoires bossus, les plus ou moins profondes crevasses, qui accidentent les versants et en accentuent le relief. Quelques-unes de ces crevasses, semblables à de simples déchirures, se remarquent à Barbières, à Rochefort-Samson, à Beauregard, à Cognin, etc., etc. D'autres, de proportions plus vastes, constituent les cirques de Peyrus et de Bouvantes.

Ces crevasses, dit M. Mellier, « servent d'étroits et curieux passages aux eaux des plateaux, qui, pour échapper plus vite à leurs prisons rocheuses, se créèrent, par un incessant travail, et avec le temps, de pittoresques émergences sur la lisière même des plaines qu'elles viennent animer, embellir et féconder.

« D'autres brèches plus importantes, portes de véritables vallées, ajoutent encore au grandiose de cette chaîne et la limitent. Au nord, l'entaille creusée par l'Isère, au midi, celle où coule la Drôme torrentueuse. Dans le milieu du massif, à quelques centaines de mètres à peine l'une de l'autre, s'ouvrent les trouées, si remarquables et si caractérisées, gardées par Pont-en-Royans et Sainte-Eulalie, patiemment approfondies, depuis des siècles, par les eaux de la Bourne et de la Vernaison (1). »

Dans cette énumération des vallées de notre région, nous aurions tort d'oublier celle de Laval Saint-Mémoire, qui n'est pas un simple cirque, mais une grande et belle vallée de dislocation, s'ouvrant dans la montagne du Matin comprise entre le Vercors et la plaine d'Alixan et de Valence. Sa

(1) *Le Vercors*, p. 5.

trouée, bien remarquable aussi, est gardée par Saint-Laurent et Saint-Jean-en-Royans, et patiemment approfondie, depuis des siècles, par les eaux du Cholet, qui va plus bas se jeter dans la Lionne, laquelle, encore un peu plus bas, se jette elle-même dans la Bourne. Laval-Saint-Mémoire a de 7 à 8 kilomètres de longueur, et le Cholet a un cours particulier à ciel ouvert en mesurant de 13 à 14 kilomètres.

Mais, de toutes ces vallées, celle d'Echevis, qui offrait un passage particulièrement facile pour accéder directement au Vercors, va seule maintenant fixer notre attention. Elle est seule, à proprement parler, dans le cadre de la présente étude. Celle-ci comprend les Petits et les Grands-Goulets (1), parties extrêmes d'Echevis, et la route qui les relie, seules choses dont nous ayons à donner la description et l'histoire.

Ici, par histoire, nous entendons l'histoire naturelle, la géologie du moins, et l'histoire proprement dite, l'état des Goulets aux siècles passés, le récit des travaux se rattachant au percement des tunnels dans leurs flancs et à la confection de la route d'Echevis, qui les traverse.

HISTOIRE NATURELLE DES GOULETS

Mais d'abord, comment écrire d'une manière satisfaisante l'histoire naturelle des Goulets ? Comment dire à quelle époque et par quelles causes successives ou simultanées fut ouvert cet immense abîme qui forma Echevis (2) ? C'est là chose difficile pour nous. Comment apprendre au lecteur pourquoi cet abîme, aujourd'hui vallée gracieuse dans ses parties basses, mais rude, sévère, horrible même, dans ses parties hautes, se termine vers le couchant, du côté de Sainte-Eulalie et de Pont-en-Royans, par un col résultant du rapprochement des extrémités occidentales de la vallée ? Cela n'est pas en notre pouvoir. Expliquer comment et pourquoi la vallée,

(1) Nous écrivons *Grands-Goulets*, et non *Grand Goulet*, pour suivre les formes les plus anciennes et le plus souvent usitées. Une raison semblable, quoique moins bien justifiée, nous fait écrire *Petits-Goulets* et non *Petit-Goulet*.

(2) Echevis, aujourd'hui paroisse et commune du canton de Saint-Jean-en-Royans. Son nom s'écrivait *d'Eschavis* en 1236 et vers 1375, *d'Echavis* en 1345, *d'Eychavis* en 1406 et en 1420, *d'Eychavinis* en 1415, *de Eschafinis* en 1419, *de Eschaffino* en 1449, *de Eschaffinis* en 1451, *Echavisium* en 1496, *de Eschafinis* en 1516, *d'Eschevis* en français de 1551, *Eschevins* en français de 1570. *Eschaffins* en français de 1613, *Eschevis* en français de 1626, *Eschevins* en 1658, *Echevins* en 1687. *Eschevis* et *Eehevis* en 1644 et plus tard.

D'après M. de Coston, ce mot aurait été formé du mot latin *cavus*, comme *cavain*, *cavin*, *chave*, cave, lieu creux, tranchée, en vieux français; et du mot *vis*, qui, emprunté à un radical sanscrit, *visa*, eau, rivière, désignerait la Vernaison qui coule au fond de la vallée d'Echevis.

Toutefois, le savant philologue, après avoir donné cette étymologie comme vraisemblable, en indique une autre qui est partiellement différente, et que le lecteur est libre de préférer. « M. Mannier, dit-il, cite comme analogue » à Echevis « le nom de *Squavia*, aujourd'hui Eeoivres (Pas-de-Calais), et M. Péan, le manoir des Echevées (Indre); il traduit *Echevis*, pour *Uchevis*, par *haut torrent*, Hauterive. L'*u* d'*uch* (haut) a été changé en *e*, comme dans *juniperus*, *genièvre*, *succurrere*, *secourir*, etc. » Il appuie cette étymologie en rappelant que *vis* signifie *cours d'eau*, et en faisant observer que la *Vis* traverse le département du Gard, que la Vernaison, rivière d'*Echevis*, descend des montagnes du Vercors, et qu'*Echevanne* ou *Echavanne* veut dire *haut mont*. (Etymologies des noms de lieu de la Drôme, pp. 81, 178 et 254.)

après un certain rétrécissement progressif en allant vers son extrémité orientale, finit par consister dans une gorge excessivement étroite dont les flancs se touchent presque, puis diminuent de hauteur jusqu'à disparaître à la Baraque, est heureusement chose bien plus facile : évidemment, les forces dislocatrices ont été moindres de ce côté-là, ou n'ont pas eu lieu de s'y exercer autant. C'est là peu dire; un savant nous en dirait certainement plus et beaucoup plus; personne ne nous en dirait tout; la nature. sous toutes ses faces, a une fin, et cependant qui peut se flatter de la bien connaître sous une seule? Ce que nous pouvons ajouter sans crainte d'erreur, c'est que la fente par laquelle la vallée d'Echevis se termine au levant et atteint le fond du Vercors, a été ménagée par la Providence pour l'écoulement des eaux de ce pays, qui sans cela ne serait aujourd'hui qu'un immense lac.

Le Vercors est arrosé par la rivière de *Vernaison* et ses affluents. Cette rivière sort d'un banc de rocher au pied des montagnes de *Burre* et de *Gerlan*, au-dessus et au midi du village de Rousset, à l'extrémité méridionale de la principale vallée du Vercors. Elle suit le fond de celle-ci sur un parcours de 18 kilomètres, en passant près et au couchant du même village de Rousset et du hameau de la Breytière, puis, plus bas, près et au levant du village de Saint-Agnan. Sur cette commune, près du hameau des *Chaberts*, avant d'atteindre la Breytière, elle se grossit du torrent de la *Luire*, sorti d'une caverne profonde et tristement célèbre dans le pays par les ravages qu'y causent en temps de pluie et de fonte des neiges, ses eaux alors aussi abondantes qu'impétueuses.

Continuant sa course du midi et au nord, la *Vernaison* va passer sur le territoire de la Chapelle, puis sépare cette commune de celle de Saint-Martin. Mais bientôt elle se dévie de la vallée principale suivie jusque-là, se dirige vers la vallée voisine au couchant. grâce à la flexion, ou plutôt à la découpure du flanc qui les unit; puis elle reçoit sur sa rive droite. au milieu de belles et vertes prairies formées de grasses alluvions, la petite rivière de l'*Adoin*. C'est le quartier appelé le *Vivier*.

Cette dernière rivière ne naît qu'à environ deux kilomètres de là. Elle sourd subitement dans la vallée principale sur le territoire de Saint-Martin, au pied des montagnes du levant. à la base d'une dépression en forme de demi-entonnoir, que subit là le flanc plus rocheux que boisé de la montagne. De sa source, l'*Adoin* descend à Tourtres à travers mille petites cascades. Plus bas, il trouve sur sa droite et reçoit le ruisseau du Buech. Ce ruisseau, formé des sources de la vallée, sur le plan incliné de Saint-Julien vers Saint-Martin, passe à quelques pas et au levant du village de cette dernière commune. Après avoir reçu le *Buech*, l'*Adoin* profite d'une découpure semblable à celle dont nous avons parlé huit ou neuf lignes plus haut, pour passer de la vallée principale à la vallée voisine au couchant, et s'y jeter dans la Vernaison, mais après avoir reçu sur sa rive droite les *Petit* et *Grand-Gourferrand*. Ces derniers sont deux sources

considérables, sortant par deux orifices voisins, du pied d'un rocher, toujours sur la rive droite de l'Adoin et à 15 pas de cette rivière. L'existence de cette double source, ou plutôt de cette source unique sortant par un double orifice, fut, dit-on, devinée par un célèbre hydroscope, l'abbé Paramelle, lors d'une inspection que fit celui-ci du vaste plateau qui s'étend au midi du village de La Chapelle, dans la direction de Vassieux. Au surplus, de la poussière de scie, jetée dans un *scialet* de Vassieux, est, ajoute-t-on, venue sortir à *Gourferrand*, et confirmer le dire de l'abbé Paramelle.

C'est donc en aval de *Gourferrand* que l'*Adoin* se jette dans la *Vernaison*, laquelle, après un parcours de 600 mètres, franchit la digue dite *de Cornet*, établie entre deux roches nues, très rapprochées et de 40 pieds d'élévation. Ce sont là des effets aussi curieux qu'évidents du soulèvement partiel qui, au midi et au nord, a formé les crêtes séparant la première vallée du Vercors d'avec la deuxième. La digue franchie, la Vernaison traverse, sur un parcours de 400 mètres, des prairies splendides, arrosées par les eaux prises à la digue et par les sources de la deuxième vallée, dont elles forment le bas-fond; puis la rivière entre dans les défilés étroits et sinueux des *Grands-Goulets*, traverse Echevis, d'où elle débouche dans la plaine du Royans, à travers la gorge des *Petits-Goulets*, pour se joindre bientôt à la Bourne, sous les murs mêmes de Pont-en-Royans (1).

La gorge des *Grands-Goulets* suivie par la Vernaison est si resserrée, qu'on révoquait presque en doute autrefois l'identité de la *Vernaison* du Vercors avec celle d'Echevis et du Royans. Témoin ce passage de Chorier : « La rivière d'Escheviz qui vient... des mesmes montagnes (du Vercors), « entre dans celle de Bourne, non guères loin du lieu ou » celle-ci « se « jette dans l'Isère. A la cime du rocher d'où elle sort, qui est extrême- « ment haut, est une ouverture de trois pas de diamètre; elle est comme « un bassin toujours rempli d'une eau qui ne tarit point, et cette Fontaine « est d'autant plus digne d'admiration qu'elle laisse moins de doute que « ce Rocher ne soit un Thrésor d'une eau que la nature y a mise en « réserve pour n'estre jamais épuisée. L'Escheviz n'en est que le déchar- « geoir, encore qu'il en soit éloigné de plus d'une lieue. Deux bœufz « attachez à leur joug, estant tombez dans cette ouverture furent trouvez « quelque temps aprez en cette Rivière, et c'est ce qui depuis a passé pour « une preuve convaincante de cette communication (2). »

F.

(1) Delacroix, op. cit., pp. 211 et 450.
(2) Chorier, *Hist. gén. du Dauphiné*, t. I, p. 29.





MONOGRAPHIE

Historique, Artistique et Archéologique

DE

L'ÉGLISE SAINT-MAURICE

ANCIENNE CATHÉDRALE DE VIENNE ET SIÈGE DU PRIMAT DES PRIMATS

(Suite et fin)

MÉREAUX DE SAINT-MAURICE

Les méreaux (*merollus*) étaient des jetons de présence auxquels étaient attribuée une valeur de convention,et qu'un clerc était chargé de donner à ses collègues, dès leur entrée au chœur. C'était le moyen de constater la présence des chanoines et des clercs à leur place dans le chœur, et pour reconnaître ceux d'entre eux auxquels les distributions en argent ou en nature devaient être faites, et ceux au contraire qui, par leur inexactitude, avaient mérité de subir une retenue. A un jour convenu, le trésorier échangeait, contre de la monnaie courante, la monnaie fictive que lui présentait chaque chanoine.

A partir du moment où les Eglises perdirent le droit de frapper monnaie, l'usage des *méreaux* ou jetons se généralisa.

Les méreaux sont en cuivre, en étain et en plomb. On y voit habituellement l'effigie du patron de l'église et les armoiries du Chapitre, quelquefois même, quelque scène empruntée à l'Evangile.

La série des méreaux capitulaires du Dauphiné est nombreuse et intéressante, la plupart sont fort rares (1).

« Les méreaux du Chapitre de Saint Maurice, dit M. Roman (2), sont fort nombreux et généralement d'une dimension et d'une beauté tout à fait exceptionnelles ; ce fait s'explique par la richesse et la puissance de ce corps illustre, dont les rois *recherchèrent autrefois l'alliance.* »

(1) C. f. Méreaux et jetons ecclésiastiques du Dauphiné, par M. Joseph Roman. Bull. de l'Acad. Delph. 3e série. Tome XVI. 1880.

(2) Op. cit.

C'est vers l'an 1378 qu'on place la fin du monnayage archiépiscopal de Vienne et le commencement de l'usage des méraux (1).

Les méreaux destinés aux chanoines étaient de deux catégories (2) ; les uns, appelés vulgairement *chanoines à cheval*, parce qu'ils portaient d'un côté saint Maurice à cheval, valaient une livre. Il en existe un certain nombre de types. Plusieurs portent sur la croupe du cheval les armoiries du Chapitre : *d'or au lion rampant de gueules*, ou la croix trêflée de l'église, avec le nom du saint, en entier ou en abrégé. Le revers est habituellement ornée d'une *croix pattée*, fleuronnée ou trêflée, avec la légende : LIBRA ou les abréviations L. et LI, CANONICORVM, avec ou sans le mot VIENNE.

Les mereaux de la seconde catégorie désignés ordinairement sous le nom de *chanoines à pieds* parce qu'ils portaient au recto un saint Maurice debout, valaient une demi-livre. Le revers a le même genre d'ornements que ceux de la première catégorie.

Les méreaux destinés aux prêtres attachés à l'église, en dehors des chanoines et appelés les collégiés, représentaient toujours d'un côté le buste de saint Maurice. Les plus anciens datent du XV[e] siècle, et les plus récents de 1597. Identiques comme type, la livre et la demi-livre des prêtres diffèrent seulement par leur module ; la livre se nommait vulgairement une *tête*, la demi-livre un *chapelain*. Au verso se lit habituellement le légendes suivantes : L.LI. OU LIBRA PRESBITERORVM. VIENNE OU CLERICORVM VIENNE. Vienne est parfois écrit VIENE et VVIENNE.

On trouve de très beaux spécimens de ces méreaux au musée de Lyon, au Cabinet de France, aux musées de Grenoble et de Vienne, et surtout dans la belle collection de M. J. Roman.

(1) Morin. *Numismatique féodale du Dauphiné*.
(2) Nous suivons la classification de M. J. Roman.





BIBLIOGRAPHIE

Notice sur l'Église métropolitaine et primatiale de St-Maurice de Vienne, département de l'Isère. (Imprimée par ordre de M. le Maire), mai 1825, pl. in-4°. Vienne, Timon.

Esquisse monographique de St-Maurice de Vienne, par Joseph Bard. A Vienne, chez MM. Timon, éditeurs, et Girard, libraire. 1850, broch. in-16.

Recherches sur les précieuses reliques vénérées dans la sainte Église de Vienne, par le curé de St-Maurice, in-8, Vienne. — T.-J. Savigné, imp.-édit.

Souvenir des fêtes religieuses de Vienne, le 2 et le 3 octobre 1877. Vienne. — E.-J. Savigné, imprim.-édit 1877, broch. in-8.

Actes capitulaires de l'Église St-Maurice de Vienne, publiés d'après les registres originaux, par Ulysse Chevalier. — Romans, imprimerie Sibilat André, 1892, broch. in-8.

Description analytique du Cartulaire du chapitre de St-Maurice de Vienne, suivie d'un appendice, etc., par Ulysse Chevalier. Valence. Imprimerie de Jules Céas et fils, in-8. 1891.

Cathédrale de St-Maurice de Vienne, par J. Mayoud. Vienne, Savigné, imprim.-édit., 1886, petit in-8.

Chronique religieuse de la ville de Vienne, par M. Mermet, aîné. (Ouvr. posth. publié par Mlles Mermet.) Vienne, imprimerie-lithographie Roure, vol. in-12.

Supplément à l'histoire de l'Eglise de Vienne, par C. Charvet. Corrections et additions. Vienne, Savigné, imprim.-édit. 1868. In-4.

Inscriptions antiques et du moyen-âge de Vienne en Dauphiné, par A. Almer et Alfred de Terrebasse. 6 vol., in-8.

Chroniques Dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution, par Champolion-Figeac. 2 vol., in-8.

Revue de Vienne, 3 vol., in-18. (1837-8-9).

Revue du Dauphiné et du Vivarais, 5 vol., in-8.

Histoire de l'antiquité et sainteté de la cité de Vienne, par Lelièvre.

Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne, par Chorier.

Histoire de la Sainte Église de Vienne, Charvet.

— — — Maupertuys.

— — — Collombet.

Histoire de la ville de Vienne, MERMET.
Dictionnaire d'archéologie,-*Bourrassé*, Ed. MIGNE.
Abécédaire d'archéologie religieuse, DE CAUMONT.
Dictionnaire de l'ameublement et de la Décoration, HAVARD. 4 vol., in-4.
La tapisserie, par Jules GUIFFRAY. Mame.

MANUSCRITS

Bibliothèque de Vienne

N° 87. A. *Recueil factice concernant surtout les églises de Lyon et de Vienne*, formé par le marquis d'AUBAIS. (Sera publié par M. Ulysse CHEVALIER).

45 feuillets sur parchemin, datant des IXe XIIIe *et* XIVe *siècles.*

Fondation du Mausolée et lettre de M. A. Stoltz. N°s 136 et 28. — b.

N° 132. c. *Dénombrement des chapelles de St-Maurice.* Anno Dni 1753. (Etat de leurs revenus).

N° 131. d. *Revenus de l'Église St-Maurice de Vienne.*

N° 118. — *Procès.* E.

Archives de la Préfecture à Grenoble

N° 168. *Inventaire des titres de l'Archevêché de Vienne*, en date de 1774.

N°s 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, inventaires et répertoires concernant l'archevêché, le Chapitre, les collégiés, l'église et les chapelles de St-Maurice.

Série G. *Archevêché de Vienne.* (classé.)

— Chapitre, Officialités : 1° primatiale, 2° métropolitaine, 3° archiépiscopale de Vienne.

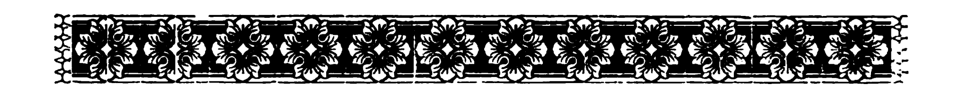
Bibliothèque de Grenoble

Chapitre de St-Maurice. — Inventaire des meubles et reliquaires du chapitre de St-Maurice, en 1563. N° 1429. fol. 97.

Pierre BAFFERT

FIN





Localités traversées par le Tramway électrique

DE GRENOBLE A VOREPPE

PROVEYSIEUX *(Suite)*

Nous avons, dans le dernier numéro des *Annales Dauphinoises*, parlé de la commune de *Quaix* : aujourd'hui nous nous proposons de faire connaître celle de *Proveyzieux*.

Or, pour se rendre de Saint-Egrève à *Proveyzieux*, il faut prendre à gauche, en sortant du village, un chemin connu sous le nom de la *Monta*. Assez dur pour commencer (c'est sans doute de là qu'il tire son nom), il devient peu à peu moins rapide et moins mauvais ; et l'on a toujours, du reste, la ressource de marcher parallèlement sur des sentiers tracés tantôt à gauche, tantôt à droite. Enfin, trois quarts d'heure, une heure tout au plus après avoir quitté Saint-Egrève, on arrive par un chemin mieux entretenu et ombragé, en traversant divers petits hameaux, à la hauteur du village de Proveyzieux, que le chemin laisse à quelques minutes sur la droite.

Proveyzieux est une commune de 477 habitants, dont le village principal est situé à 500 mètres d'altitude, et dont les hameaux s'étendent à une grande profondeur dans la montagne. Son nom, formé de deux mots latins, *pro videre* voir devant soi, voir de loin, vient sans doute, dit un auteur, du vaste horizon, qui, de cette hauteur, s'offre aux regards ! C'est possible, et nous ne voulons nullement contester cette étymologie. Le village de Proveysieux, aux maisons disséminées sur un petit plateau fertile, est un des principaux buts d'excursions des artistes grenoblois, grâce aux sites ravissants qui l'entourent. On voyait sur la façade de l'auberge des *Grands Gouziers*, deux médaillons (chiens et chamois), peints par *Eugène Faure* ; et à l'intérieur, un grand dessin de *Firmin Gauthier*. Y sont-ils toujours ?

L'église de Proveysieux est moderne, et sans caractère spécial ; mais elle possède un clocher qui doit appartenir au XIIe siècle, si l'on en juge par les arcatures à ogives naissantes que l'on remarque au second étage. « Quelques colonnettes en retrait, dit Antonin Macé, avec chapiteaux romans et variés, que l'on voit au troisième étage, semblent en même temps annoncer l'époque de transition entre le plein-cintre et l'ogive. »

La commune de Proveysieux, comme celle de Quaix, se trouve citée dans plusieurs actes importants très anciens. C'est ainsi que le 10 juillet

1593, une vente fut passée à perpétuité à messire Macé de Bazemont, président aux Comptes, de la terre et seigneurie de Saint-Egrève, plus de la terre et seigneurie de Proveysieux pour le prix de 1124 écus 50 sols. — Que le 24 janvier 1640, vente sous faculté de rachat perpétuel, fut passée à Louis de Bazemont, des terres, seigneuries et châtellenies de Saint-Egrève et Proveysieux, avec toute justice, etc., au prix de 2,627 livres 5 sols.

Si maintenant, on a le désir et surtout le temps de pousser plus loin son excursion, qui empêche de continuer à monter le chemin qui va devant vous ? Allons, en route ! On monte d'abord lentement, et pour cause; puis on redescend au bout de quelque temps pour arriver au pont du *Guâ*, beau pont de pierre qui, au pied du hameau de ce nom, franchit (635 mèt. d'altitude), le torrent de Tenaison, affluent de la Vence. Or, en se retournant, on aperçoit encore par dessus, le *Casque de Néron* qui, vu de ce côté, change complètement de forme et d'aspect; les vallées de l'Isère et du Drac. A gauche, se profilent les rochers nus, chauves, dentelés et pittoresques des *Chalves* (1,776 m.) : lesquels, on le sait, sont percés de nombreuses grottes ou Balmes. Enfin, après avoir monté encore quelque temps, traversé le hameau de la Savoyardière (fondé sans doute par une famille de Savoyards, une heure environ depuis Proveysieux, on arrive au hameau de *Pomaray*, où cessent les cultures et les habitations. A partir de ce hameau jusqu'à la Grande-Chartreuse, c'est le *désert*. Laissons-le franchir aux touristes qui aiment et peuvent faire ces longues marches ; et, sans nous presser, redescendons tranquillement nous reposer à Proveysieux. De là, à St-Egrève, ce n'est plus qu'une promenade : la journée aura été bien employée.

E. Jacquart.



BIBLIOGRAPHIE

Pie VI et le général de Merck. — Une causerie littéraire de M. Edmond Biré dans l'*Univers*, mentionne avec éloges le résumé impartial d'une polémique récente, au sujet d'un livre sur le Souverain Pontife exilé à Valence, où il mourut.

Cette étude de M. Victor Colomb, parue dans les *Annales Dauphinoises*, et tirée ensuite à part, a également valu à l'auteur des lignes flatteuses, dans le *Bulletin de la Société Départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, et dans d'autres revues et Bulletins de sociétés savantes.

L'enseignement secondaire à Grenoble avant la création du collège des Dominicains (1340-1606), par A. Prudhomme, *archiviste de l'Isère*. — in-8, de 48 p. Grenoble, imprimerie Allier, frères. — L'his-

toire de l'enseignement secondaire à Grenoble, du Moyen-Age à la Révolution, comprend trois grandes périodes correspondant à trois régimes scolaires différents.

La première est celle de l'école épiscopale ou canoniale, fondée à l'ombre de l'évêché et du chapitre Notre-Dame, en exécution des canons et des conciles qui réservaient dans chaque église cathédrale, une prébende pour un chanoine, chargé, sous le nom d'écolâtre ou capiscol, d'enseigner aux jeunes élèves et à quelques écoliers laïques, les éléments de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique. Nous ne possédons aucun document sur le fonctionnement et l'histoire de cette école.

La seconde période est celle de la Grande Ecole communale, qui fait l'objet de la présente étude de M. Prudhomme. Elle commence au XIVe siècle et finit au commencement du XVIIe siècle.

La troisième est celle du collège : elle se subdivise en quatre sections correspondant aux quatre directions auxquelles ce collège fut successivement soumis : Dominicains, Jésuites, prêtres séculiers, Joséphistes.

La Grande Ecole remonte à 1340, l'année de la création des grandes institutions administratives et judiciaires. Elle était installée dans la maison de la confrérie de St-Laurent, située probablement dans la rue du même nom. A cette première date, l'école portait le nom d'*École de Grammaire*. En 1447, le personnel se composait de deux maîtres, un recteur et un bachelier pour les garçons, et une maîtresse pour les filles. Ces régents sont laïques, et se trouvent soumis à la direction des consuls, et c'est la ville qui leur fournit les locaux nécessaires et les paie. Toutefois, l'évêque et le chapitre Notre-Dame y exercent une certaine surveillance sur les maîtres et les livres classiques.

Ce personnel enseignant était très mobile. Son recrutement était fort laborieux. On allait en quête de *régents* jusqu'à Paris et même à l'étranger. Toutefois, les consuls furent parfois servis par les circonstances, et Grenoble étant sur le chemin de l'Italie, le but de pèlerinage obligé de tous les humanistes de ce temps, ils arrêtèrent au passage plusieurs de ces derniers. C'est ainsi que le grammairien-poète Hubert Sussanneau, ami de Rabelais et d'Etienne Dolet, se fixa à Grenoble. Il était, au dire de Théodore de Bèze, un fort mauvais sujet.

Sussanneau, avant de se fixer à Grenoble, en 1538, où sans doute il avait été attiré par son ami Rabelais qui y avait passé quelque temps, l'année précédente, avait travaillé avec Sébastien Gryphe dont l'imprimerie éditait en ce moment les œuvres de Cicéron, d'Horace et de Saint Cyprien.

Sussanneau a une histoire très curieuse, pas toujours édifiante, par exemple!... Enfin on le marie, mais de quelle façon? Les préliminaires tiennent du roman dans tout ce qu'il y a de plus invraisemblable. Quoi qu'il en soit, il est révoqué de ses fonctions de recteur, parce qu'il est « homme de maulvays exemple..., blasphémateur de Dieu..., la pluspart du temps yvre..., monstrant mauvais exemple aux escolliers... ». Pontius, successeur de Sussanneau, ne valait pas davantage. Il fut destitué en 1558, parce qu'il « recevait dans l'école des femmes de mauvaise vie..., était bateur de pavait la nuyt, guyère bon crestien, ymo suspect. »

L'auteur parle ensuite des précautions dont, par la suite, les consuls s'étaient entourés pour avoir des régents irréprochables au point de vue de la conduite comme au point de vue de l'enseignement.

Une fois admis, le nouveau recteur ou le nouveau régent, était présenté au doyen du Chapitre de Notre-Dame. On lui faisait un traitement qui allait de cent à deux cents livres par an, pris sur le trésor de la ville. De plus il recevait une part de la rétribution des élèves, qui était de un sou tournois par élève et par mois, — du produit des amendes infligées aux élèves, — des offrandes faites par les élèves, — et enfin il bénéficiait surtout du revenu important qui provenait du prix de la pension des élèves que chaque régent pouvait avoir à son domicile, en vertu d'un droit qui n'appartenait qu'au corps enseignant communal.

M. Prudhomme donne ensuite des détails forts intéressants sur le règlement de l'école. On ne devait y parler que le *latin*, même en récréation. Du reste les livres classiques étaient écrits en cette langue. Le grec ne figure pas dans le programme On *composait* le mercredi et le vendredi et tous les trois mois, en présence des maîtres et des familles des élèves, avaient lieu des *séances littéraires solennelles*. Le samedi. on conduisait tous les élèves dans l'église des Frères-Mineurs où une messe spéciale leur était dite.

Le chapitre des *récréations* est fort curieux. La fête du « *Coq* » et de la « *Poule* », celles du Carnaval mettaient tout Grenoble en mouvement. Il y avait des vacances à Noël, à Pâques et aux vendanges. L'année scolaire commençait les premiers jours de novembre.

Les *punitions* infligées, étaient d'abord des amendes. Si les coupables ne pouvaient pas les payer, on les condamnait à recevoir le fouet, « *verberentur super culo ad discretionem magistri* ».

L'auteur énumère ensuite les ressources dont disposait l'école: les largesses de François de Saint-Marcel-d'Avançon, évêque de Grenoble, du premier président Jean Trochon, en faveur de cette même école.

Vers l'année 1600, la Grande Ecole étant tombée un peu dans le discrédit, la plupart des familles de Grenoble envoyaient leurs enfants aux collèges de Vienne et de Tournon dirigés par les Jésuites. Aussi les consuls songèrent-ils à appeler à Grenoble une congrégation religieuse enseignante.

L'évêque de Saint-Marcel-d'Avançon ayant joint à ses legs la clause que les Jésuites seraient exclus du personnel enseignant, ces derniers, qui s'étaient offerts, ne furent pas acceptés, et ce sont les Dominicains qui ouvrirent le premier collège, place Grenette.

« Mais, guetté dès sa naissance par les Jésuites, le collège des Dominicains devra, moins d'un demi-siècle plus tard, s'effacer devant la toute-puissante compagnie, qui, de 1651 à 1763 présidera avec grand succès, il est impossible de le méconnaître, à la direction des études secondaires à Grenoble. »

Cette prospérité cessa avec l'expulsion des Jésuites et la décadence du collège amena sa chûte après les Joséphistes qui tentèrent en vain de le relever. Du reste c'était trop tard, la Révolution était là.

Comme on le voit par ce court exposé, l'étude de M. Prudhomme vient apporter un élément important à l'histoire de l'enseignement secondaire à Grenoble. Chronologiquement parlant, elle a sa place avant l'important ouvrage du R. P. Pra sur les **Jésuites** *à Grenoble*, dont nous avons eu occasion de parler ici.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures

à 1790 (Hautes-Alpes), publié par l'abbé P. Guillaume, archiviste. — Rendre compte d'un inventaire d'archives, qui n'est lui-même qu'une sorte de compte rendu de titres et de documents de toute sorte, semble singulier au premier abord; seulement il y a inventaires et inventaires. L'ouvrage en question forme déjà cinq gros volumes in-4° ; et cela, alors qu'il était depuis longtemps admis, dans le monde de l'érudition, que le département des Hautes-Alpes n'a presque pas d'Archives.

Aucune des villes de ce département. un des moins populeux de France, n'ayant été le siège de grandes compagnies judiciaires comme le Parlement de Grenoble ou la Chambre des Comptes du Dauphiné, ses Archives ne peuvent, en effet, comprendre de ces fonds considérables, qui sont d'inépuisables sources de renseignements précieux pour les historiens ; mais en faisant rentrer peu à peu ce qui était disséminé d'ici ou de là et l'ajoutant à ce qu'avaient déjà recueilli ses prédécesseurs, M. Guillaume n'en est pas moins arrivé à former un dépôt sérieusement important. Mieux que cela, un dépôt dans lequel on trouve des renseignements d'un grand intérêt. non seulement pour l'histoire du département et de la région. mais encore pour tout ce qui touche à leur vie agricole, industrielle et commerciale; et cet ensemble de pièces et de documents de toute date et de toute origine, patiemment recueillis un peu partout, l'érudit et consciencieux archiviste l'a inventorié de telle sorte qu'on peut, à la rigueur, *se dispenser de consulter les titres eux-mêmes*, tant il a mis de clarté et de précision dans l'analyse de tout ce qui offre quelque intérêt.

C'est donc bien faire, ce me semble, que de signaler à l'attention des chercheurs dauphinois un inventaire qui doit leur rendre d'autant plus de services qu'il peut leur épargner bien des recherches et même des déplacements. Non compris qu'ils rencontreront là des indications qu'ils chercheraient vainement ailleurs. Car, pour ne citer que cet exemple, qui se serait avisé d'aller chercher les papiers de l'ancien consistoire protestant de Die dans les archives hospitalières de Gap, où ils sont, parce que cet hôpital hérita des biens de ce consistoire, après la révocation de l'édit de Nantes? Et, d'un autre côté, n'est-il pas heureux que l'on sache que les titres de l'abbaye de Boscodon et les papiers des anciens consistoires de Briançon, Corps, Vars et Embrun font partie des archives de l'hôpital de cette dernière ville? Mais comme je ne puis naturellement résumer ici, si succinctement que ce soit, les cinq volumes de M. Guillaume, indiquons au moins, en quelques mots, les grandes lignes de son savant et considérable travail.

Le premier volume est consacré aux *archives civiles*, j'entends aux archives judiciaires, qui comprennent les pièces provenant des bailliages de Gap, Briançon et Embrun et des papiers de certaines justices seigneuriales; puis aux archives administratives comprenant, avec des pièces de l'Intendance, tout ce qui vient de l'élection et du bureau des finances de Gap. — Rappelons en passant que ce qu'on appelait autrefois *élection* était une sorte de tribunal administratif, ayant donné l'idée de nos conseils de préfecture. — Ce ne sont donc pas des documents de premier ordre qui y sont analysés; mais, ainsi que l'observe fort judicieusement M. Guillaume, l'ensemble n'en peut pas moins « donner une idée du Haut-Dauphiné avant « 1790. L'administration, la justice, la religion, la condition des person- « nes et de la propriété, l'agriculture, le régime des eaux, l'exploitation « des bois, le commerce, l'industrie, les arts, les mœurs, les usages y « étant rappelés par des actes contemporains dont la déposition éclaire « souvent d'une lumière inattendue l'histoire locale et même générale »

L'analyse des *titres de l'archevêché* et du *chapitre métropolitain d'Embrun*, des titres dont un certain nombre est du XIIIe siècle, remplit ou à peu près le *tome second*, et les deux suivants sont entièrement occupés par celles des archives de l'ancien diocèse de Gap, qui sont des plus complètes. Enfin le cinquième est pour les archives hospitalières, qui nous fournissent une telle source de renseignements les plus variés, qu'on ferait des volumes rien qu'avec ce qu'on y prendra, au courant de la lecture, d'intéressant et d'instructif. Car, indépendamment de ce que les papiers des consistoires du Haut-Dauphiné, grâce auxquels Charronnet a pu écrire son livre sur les guerres de religion... dans les Hautes-Alpes, comprennent des documents que cet écrivain n'a pas connus et qui permettent de compléter et de rectifier son livre, il est un peu question de tout dans cette partie de l'inventaire de M. Paul Guillaume. en commençant bien entendu par ce qui se rapporte à l'exercice de la charité dans les Hautes-Alpes pendant les quatre ou cinq derniers siècles. Ainsi du mouvement des armées et du passage des troupes dans la contrée, du service des approvisionnements et des hôpitaux « militaires; du prix des animaux, des denrées et « des marchandises de toutes sortes; de la situation faite au pays par la « crainte des épidémies et des maladies contagieuses; du régime des pro- « priétés rurales, des conditions de l'existence des populations, des usages « et des coutumes locales, des intempéries et des variations des saisons, « du régime des institutions communales, religieuses. monastiques et charitables, etc..., etc..., » l'infatigable archiviste étant allé, dans son désir de ne rien omettre d'intéressant, jusqu'à décrire minutieusement un lectionnaire et un missel manuscrits du XII ou XIIIe siècle, qui font partie des archives de l'hôpital d'Embrun, puis à mettre au bas des pages de son inventaire quantité de notes d'autant plus dignes d'attention qu'elles expliquent le texte en le complétant. Relevons en passant celle qui nous apprend que l'ingénieur *Alphand* (1), directeur des travaux de la ville de Paris, à qui l'on vient d'élever une statue, était le petit-fils du dernier vi-bailli de Briançon, et, dans un ordre d'idées bien différent, rappelons qu'il est plusieurs fois question, dans les archives hospitalières de cette dernière ville, du séjour qu'y fit, en 1799, *le pape Pie VI, prisonnier du Directoire*, etc.

Que de faits intéressants et de curieux détails à relever! Nous sommes persuadé que tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre province, mis ainsi sur une voie qui ne peut que leur être profitable. ne manqueront pas de consulter un inventaire qui est un monument élevé au département des Hautes-Alpes par son savant et infatigable archiviste.

J. B. D.

(1) *Les Annales Dauphinoises* ont publié sa biographie, dans le premier volume.

LE MONDE DAUPHINOIS

On vient d'inaugurer dans la cathédrale de Valence, une plaque à la mémoire de M. Didelot, ancien curé de la cathédrale, archéologue et publiciste distingué. — M. Albert, curé de Seyssins, est nommé curé de St-Pierre-d'Allevard. — MM. Boël, Pajot, Bonnet, Micoud ont été nommés chapelains du sanctuaire de N.-D de la Salette. — Saint-Geoire va s'appeler dorénavant Saint-Geoire-en-Valdaine. — M. A. Blachies a été nommé supérieur du Petit Séminaire d'Embrun. —

Le corps du père Didon va être transféré au collège d'Arcueil. — L'usine Bonnier, à Vienne, a été cruellement éprouvée par une chute de rochers qui a causé des dommages évalués à 100.000 fr. — A la Grande-Chartreuse. le R. P. Dom Clovis a été nommé procureur en remplacement du R. P. dom Valéry, sécularisé comme directeur de la distillerie de Fourvoirie. — M Bonnardel a été nommé curé de Fures.

M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, et publiciste distingué, vient d'être élu membre correspondant de l'Académie des Sciences de Munich.

NÉCROLOGIE

A Montélimar, M. Alfred Messié, avocat, ancien maire. — Mme Marg. Hyacinthe-Clémentine de la Marre, comtesse Armand de Chabannes, mère de M. l'abbé de Chabannes, en résidence à Grenoble. — A Estrablin, M. Bruyère, maire. — A Tullins, M. P.-A-Th. Coche, docteur en Droit. rédacteur au contentieux du P.-L.-M. — A l'Agnélas, près de Voiron, Mme Adèle Dode de la Brunerie, épouse de M. A. de Rochas Aiglun, lieutenant-colonel territorial du génie, administrateur de l'Ecole polytechnique. — A Hyères, et inhumé à Cabrières (Gard), le vicomte Humbert de Cabrières, ancien officier, frère de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier. Il avait épousé Mlle de Vallier du château de Cuirieu, dans l'Isère, ancienne résidence du marquis de Vivier, grand-père maternel de Mme de Cabrières. Le défunt passait une grande partie de l'année dans l'Isère. — M. Balme, curé de Fures. — M. Nemese Roux, curé de Meymans, doyen des prêtres du diocèse de Valence. né en 1810. — M. A. Mottin Sinvaley, ancien curé d'Eygalayes. — A Grenoble, M. Auguste Vigan, notaire honoraire, ancien président de la chambre des notaires et administrateur des Hospices de Grenoble. — A Montélimar, M. Emile-Alphonse Vérilhac, de la maison Alibaud, Vérilhac et Cie, de Lyon. — A St-Marcellin, M. Adolphe Jean, ✠, ancien capitaine de gendarmerie, juge de paix à St-Marcellin. — A Valence, M. Ch.-A. Parent, 55 ans, ✠, chef d'escadron d'artillerie en retraite, qui fut longtemps en garnison à Grenoble. — A Grenoble, M. V.-D. Filhiot, inspecteur des postes et télégraphes de l'Isère. — A Bourgoin, Mme Vve Pillion, 88 ans, mère du président de la Chambre des Avoués. — A St-Marcellin, M. Maurice Pain, ancien conseiller général, ancien maire de Chevrières.

MARIAGES

A Alger, Mlle Germaine de Bellegarde, fille du général de Bellegarde (d'Embrun), commandant la cavalerie en Algérie, avec M. Jean de Chalain, lieutenant au 106e de ligne, fils du général commandant l'artillerie du 19e corps en Algérie. — A Grenoble, Mlle Marie Brulot, fille de M. le colonel directeur du génie, Brulot, avec M. Driot, procureur de la République à Mâcon. — A Paris, M. Adrien Peloux. ingénieur à Valence, et Mlle Alix Piquet. — A Valence, M. Ch. Ducurtil. avoué, et Mlle Grille Malens. — M. Maurice de Galbert, lieutenant au 38e régiment d'infanterie. à Lyon. dans les premiers jours de décembre. épousera Mlle Yvonne du Bois de Beauchesne. — A Gap, Mlle M.-J.-E. Margot-Duclos, avec M. Eug.-M. Pierre, avocat à Marseille. — A Montélimar, M. M.-N.-Cl. de Brye, docteur en médecine, à Chapuzac, avec Mlle M.-N. Lamotte. — A Plaissans (Hérault), le baron Arthur de Leusse, et Mlle Odette Augé de St-Victor. — A Valence, Mlle S.-E. Huguenel, avec M. A.-F.-Ch. Duffaut, docteur en médecine, à Alboussières.

LES

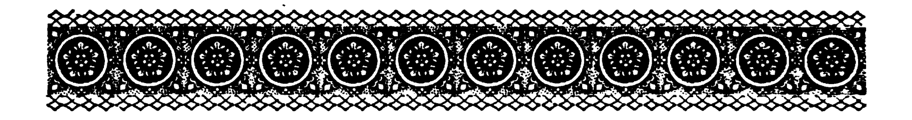
“ Annales Dauphinoises ”

❁ ❁ SŒUR SAINT-HENRI ❁ ❁

Religieuse de l'Hôpital de Romans

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR





SŒUR SAINT-HENRI

Religieuse de l'Hôpital de Romans

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

L'état religieux est ce qu'il y a de plus noble au monde : c'est la splendeur de l'Evangile dans toute sa perfection. Les monastères sont le vestibule du ciel, où se maintiennent à l'état habituel, comme dans un foyer incandescent, l'héroïsme des vertus et l'ardeur de la charité.

Ce sont des pépinières de saints, d'où rayonne au dehors un parfum céleste d'édification et de bienfaisance. Par les vertus qui s'y pratiquent, ces Maisons bénies sont comme un paratonnerre élevé sur une société coupable. Le grand Constantin estimait que les monastères étaient les plus sûrs remparts de son Empire et la plus puissante protection des villes où ils s'élevaient.

On n'entend plus les choses ainsi maintenant; mais malheur aux nations qui se privent d'une pareille sauvegarde ; plus rien ne les défend contre les traits de la justice divine. Elles pourraient bien en faire quelque jour la triste expérience et payer cher leurs attentats contre les droits les plus sacrés.

Cependant, ces hommes et ces femmes que l'on proscrit et que l'on traque comme des malfaiteurs, n'ont jamais fait que se dévouer et se dépenser au service de leurs semblables. C'est là leur vocation, et plusieurs s'y sont montrés fidèles jusqu'à l'héroïsme, jusqu'à forcer l'admiration même de leurs ennemis. Le monde, tout frivole qu'il est, et malgré ses injustes préventions, est bien obligé de reconnaître un mérite qui dépasse de beaucoup la moyenne de ce qui se passe de plus louable et de plus parfait chez lui; et, parfois, ce mérite est si éclatant, que les pouvoirs publics s'en émeuvent et ne peuvent moins faire que de l'honorer par des distinctions officielles.

A cette légion de saintes âmes, dont la vie est une immolation constante et un sacrifice perpétuel au service du prochain, la Drôme s'honore d'avoir ajouté un nom dont elle demeurera perpétuellement fière : c'est celui de Sœur Saint-Henri, religieuse de la Congrégation du Saint-Sacrement, attachée à l'hôpital de Romans, où elle a passé plus de quarante ans dans la salle des soldats, sans parler d'une vingtaine d'autres années antérieures passées au chevet des malades, à Die ou ailleurs. Une telle vie est bien vite racontée; elle s'est écoulée tout entière dans l'accomplissement d'un programme constamment uniforme, où chaque jour ressemblait

à celui de la veille, et dont la monotonie n'était tempérée que par la succession des sujets qui étaient l'objet de son dévouement, ou par la variété des maux et afflictions qu'elle avait pris à tâche de soulager.

Nous essayerons cependant de retracer, en une petite esquisse, cette vie si admirablement remplie et d'en relever les principaux traits. Les quelques incidents qu'elle présente sortent de l'ornière commune et sont de nature à faire entrer dans l'histoire celle qui en fut le héros.

Sœur Saint-Henri, dans le monde Olympe Chaix, était née à La Garde-Adhémar, non loin de Pierrelate, le 27 avril 1814, d'une famille de bons propriétaires, où les traditions d'honneur et de foi étaient héréditaires.

Entrée, à l'âge de dix-huit ans, au noviciat de la Communauté de Saint-Just, à Romans, elle y prit l'habit en 1834 et fit profession le 8 novembre 1835. Le besoin de se dévouer, qui était chez elle à l'état d'instinct et qui faisait partie, pour ainsi dire, de son tempérament, n'attendit pas, pour se manifester, qu'elle y fût engagée d'office par les vœux de religion : le choléra ayant éclaté à Valence pendant l'été de 1835, elle demanda à être envoyée à l'hôpital de cette ville, qui était le foyer principal du fléau. Dans ce poste périlleux, on la vit se multiplier auprès des malades, et rivalisant, pour les soigner, d'activité et d'intelligence avec les infirmières les plus expérimentées.

L'épidémie ayant cessé, comme elle avait fait ses preuves et donné sa mesure, elle fut envoyée, quoique non encore professe, à l'hôpital de Die, en septembre de la même année. Cette première étape devait occuper un tiers de sa carrière.

Ce fut le 4 août 1857 qu'elle fut nommée à l'hôpital de Romans, avec la charge spéciale des salles militaires, poste d'honneur et de dévoûment qu'elle ne devait plus quitter. Là, elle devait passer encore plus de quarante ans à prodiguer ses soins à des malades qui lui étaient d'autant plus chers que leur vie était plus précieuse, et que leur jeunesse les rendait plus intéressants, étant l'espoir de la patrie aussi bien que de leurs familles.

Ce que fut la bonne Sœur pour ses chers soldats, ceux-là seuls peuvent le dire qui l'ont vue à l'œuvre ou qui ont été l'objet de ses maternelles attentions. Elle les aimait comme ses véritables enfants, s'appliquant, par tous les moyens possibles, à adoucir leur situation, à les soulager dans leurs maladies, à les distraire dans leur convalescence, s'associant à leurs joies et à leurs peines intimes, s'intéressant à leurs parents, à leurs frères, et à tout ce qui pouvait leur être le plus à cœur; s'efforçant, en un mot, de remplacer auprès d'eux une mère absente. Lorsque la convalescence était suffisamment avancée, elle les faisait promener dans le clos ou aux abords de l'hôpital, en leur racontant des histoires.

Non moins attentive à leur bien spirituel qu'à leur soulagement corporel, elle leur suggérait de saintes pensées et de salutaires réflexions,

elle leur rappelait leurs devoirs religieux, les engageait à prier le bon Dieu et la Sainte Vierge, les munissait d'objets de piété, et veillait à ce qu'ils assistassent à la messe le dimanche; lorsqu'elle les voyait en danger, elle les disposait elle-même à la réception des derniers sacrements.

Aussi tous ces bons petits soldats l'aimaient comme une mère et la vénéraient comme une sainte. Ils n'avaient point de secrets pour elle, et ils lui faisaient part de leurs joies comme de leurs peines et de leurs déplaisirs. Si quelqu'un d'eux s'était mis dans un mauvais cas, ou se trouvait dans un embarras quelconque, elle s'industriait de manière à l'en tirer. Bien des fois aussi, elle obtint des congés de convalescence pour ceux qui lui en témoignaient le désir.

A l'occasion des noces d'or de sa profession religieuse, une touchante manifestation eut lieu en l'honneur de Sœur Saint-Henri, le 27 décembre 1885. Ce fut comme une fête de famille, à laquelle prirent part tous les pensionnaires de l'hospice, et principalement les militaires. Quoique d'un caractère tout intime, beaucoup de personnes de la ville tinrent à s'y associer, et en particulier les habitants du quartier de la Presle, où est situé l'hôpital.

Quoique ne sortant jamais, Sœur Saint-Henri était connue de toute la ville, et son nom y était très populaire. Le vœu unanime de la population était de voir un si admirable dévoûment récompensé comme il le méritait. C'était aussi celui de la Commission administrative de l'hospice, qui en était le témoin journalier.

Cependant, la bonne Sœur, affaiblie par l'âge et épuisée par les fatigues journalières qu'elle s'imposait, tomba malade. Ne voulant pas que le fâcheux état de sa santé fût cause que ses supérieures la retirassent de l'établissement, la Commission administrative, dans sa séance du 2 mars 1886, prit une délibération solidement motivée pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur un mérite absolumeut exceptionnel.

« Un membre de la Commission administrative fait observer que Madame Sœur Saint-Henri, dont il est fait une mention toute spéciale dans le rapport de M. l'Inspecteur général Pellat, est malade depuis plus d'un mois ; que son grand âge fait craindre qu'elle ne puisse reprendre un service actif, qu'il serait urgent de pourvoir à son remplacement, tout en la conservant à titre de reposante.

« La Commission administrative s'associe à l'hommage justement mérité rendu par M. l'Inspecteur général Pellat à Mme Olympe Chaix, en religion Sœur Saint-Henri, et, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite. Elle profite de l'occasion pour reconnaître hautement le zèle constant et le dévoûment sans bornes avec lesquels elle s'est consacrée, depuis plus d'un demi-siècle, au soulagement des malheureux.

« Placée en 1835, pendant quelques mois, comme novice, à l'hospice de Valence, elle eut à soigner les cholériques, et par ses soins intelligents, elle contribua à en sauver un grand nombre. Envoyée à l'hôpital de Die,

elle s'y distingua, pendant vingt ans, par sa charité envers les malades et par la manière dont elle dirigea une nombreuse classe d'enfants. En témoignage de ses éclatants services, la Société pour l'instruction élémentaire lui décerna une médaille de bronze, le 15 juin 1851.

« Depuis le 2 août 1856, elle exerce son ministère de charité et de dévouement dans l'hospice de Romans, où sa bonté, son désintéressement et son aptitude à soigner les malades lui ont acquis l'estime, l'affection, l'admiration non seulement de ceux qui l'entourent, mais encore de toute la population de la ville.

« La Commission administrative se fait un devoir d'adresser à cette digne Sœur, au nom de tous les affligés qu'elle a secourus, — et ils sont nombreux, — ses sincères remercîments, et, à l'unanimité, elle émet le vœu pour que Madame Olympe Chaix, en religion Sœur Saint-Henri, soit proposée pour la décoration de l'ordre de la Légion d'honneur. Elle décide que copie de la présente délibération sera adressée à M. le Préfet, avec prière de vouloir bien faire les démarches pour que le vœu émis par la Commission administrative soit pris en considération. »

Cette requête, aussi honorable pour ses auteurs que pour celle qui en était l'objet, fut favorablement accueillie en haut lieu, et il fut répondu qu'il y serait fait droit sans trop tarder. Il y avait deux ans que cette promesse avait été faite lorsque le Président de la République vint à Romans, le 22 juillet 1888, à l'occasion du Centenaire des Etats du Dauphiné, tenus dans cette ville la veille de la Révolution. Tout le monde s'attendait à ce que le Chef de l'Etat, se souvenant de la promesse de ses ministres, profiterait de cette occasion pour attacher lui-même sur la poitrine de la bonne Sœur la croix d'honneur qu'elle avait si bien méritée, et que tout le monde réclamait pour elle. L'*Impartial de Romans*, dans son numéro du 28 juin 1888, qui précéda de trois semaines la visite du Président, publia deux articles sur la Sœur Saint-Henri, l'un en patois et l'autre en français, destinés tous les deux à manifester l'opinion des Romanais et le vœu unanime de la population, pour que M. Carnot n'en ignorât, ou au moins pour rappeler aux autorités de la ville ce que l'on attendait de lui en cette circonstance.

Cyprien Perrossier,
Archiviste diocésain de Valence.





❋ ❋ ❋ Le Vin de Vienne ❋ ❋ ❋

A L'ÉPOQUE ROMAINE

Épitaphe d'un Marchand de Vin Viennois

Vienne, vers la fin du Ier siècle, était aussi connue par les vins de son territoire que par sa richesse et par sa puissance; elle dut à leur qualité supérieure presque autant de célébrité qu'à la magnificence de ses monuments et au goût de ses habitants pour les lettres et pour les arts.

Le poète Martial qui, dans une de ses petites pièces de vers, qualifie Vienne de belle, et se glorifie d'y être lu « par les petits et les grands. depuis l'enfant et la modeste jeune fille, jusqu'au vieillard à la mine renfrognée, qui tous font leurs délices de ses épigrammes », la nomme, dans le distique suivant, *Vitifera Vienna*, c'est-à-dire Vienne renommée par ses vignes :

HŒC.,DE VITIFERA VENISSE PICATA VIENNA
NE DUBITES : MISIT ROMULUS IPSE MIHI.

« Ce vin poissé provient des célèbres vignes à Vienne, n'en doutez pas : c'est Romulus lui-même qui me l'a envoyé. »

Ce singulier bouquet, emprunté à la poix, qui ne serait certainement pas du goût des buveurs d'aujourd'hui, plaisait beaucoup aux buveurs de ce temps-là. Le fait est constant. Nous lisons dans Plutarque (1) : « On apporte de la Gaule viennoise un vin empoissé que les Romains estiment beaucoup, et dont ils font un grand cas. »

Pline croyait ce bouquet naturel. « On a découvert depuis quelques années, dit-il, une espèce de vigne qui illustre le territoire de Vienne, et dont le vin laisse échapper de lui-même l'odeur de poix. » (2)

Chorier, dans son Histoire du Dauphiné (3), est de l'avis de Pline : « De tous les genres de vins connus dans le Dauphiné, le plus renommé

(1) *Des propos de table*, 5, 3.
(2) *Hist. nat.*, XIV, 3.
(3) 2 éd., II, 44.

est celuy dont Pline, Martial et Plutarque ont parlé si avantageusement. Les Grecs en avaient qu'ils appelaient vins de rose, et celuy-cy est appelé aujourd'huy vin de violette. Il est moins éloigné de l'odeur et du goust de la résine un peu brûlée que de la violette, et c'est pourquoi les Romains lui imposèrent ce nom. » Chorier malheureusement, comme cela lui arrive souvent, n'a pas daigné nous indiquer la voie secrète qui l'a conduit à une si merveilleuse découverte, et l'on est obligé de le croire sur parole. Toutefois, nous devons faire remarquer ici, que si l'expression *picatum* a la signification d'odeur de violette, que lui donne Chorier, les vins de la Côte-Rôtie ont précisément ce goût d'une manière très prononcée, et la contrefaçon que l'on fait assez facilement de ce vin est produite par l'addition d'extrait de violette à un vin généreux. Mais nous ne croyons pas que, dans le texte de Martial, il s'agisse d'odeur de violette, et nous sommes persuadé que c'est une étrange illusion, quoique bien innocente, que celle des personnes qui, sur la foi de Chorier ou de tout autre, considèrent comme le vrai *Picatum* des Romains tout vin de la région viennoise qui exhale naturellement un agréable parfum de violette.

LE VIN POISSÉ

Le vin *poissé*, comme nous allons le voir, était un vin aromatisé et Columelle (1) nous édifie sur cette prétendue saveur naturelle acceptée par la crédulité de Pline. Le *picatum* sentait la poix parce qu'on en mettait pendant l'ébullition du moût. Il fallait « deux onces et demie de vieille poix, réduite en poudre, pour une quantité de 55 setiers de vin. »

Ce goût de poix a bien pu également résulter de l'usage où l'on était aussi généralement d'enduire de poix tous les vases vinaires. Les anciens croyaient que les essences résineuses, en dehors de l'odeur et de la saveur dont nous venons de parler, donnaient la force aux vins légers, et adoucissaient ceux qui étaient trop violents. Que de plus, elles procuraient sur le champ au vin nouveau les qualités de vin vieux, — qu'elles le rendaient diurétique et susceptible de se conserver plus longtemps. (2)

Ils supposaient aussi diverses propriétés médicales aux vins poissés ou résineux. Au dire de Pline, ils échauffaient, excitaient la digestion, étaient purgatifs, produisaient d'heureux effets sur l'estomac et sur le ventre, guérissaient la toux, les catarrhes, la dysenterie, etc.

Quant au second usage de la poix, nous présumons que les anciens ne se servant, pour contenir leurs vins, que de vases en terre cuite, non vernis, avaient principalement en vue, en les enduisant de poix, d'empêcher la filtration La poix non seulement bouchait tous les pores de ces vases, mais encore y formait-elle une couche imperméable qui remplaçait le vernis.

Le goût des anciens, quant à l'usage des vins, différait beaucoup de

(1) *Col. de re rusti.* : De pice quâ utuntur Allobroges ad condituram vini picati.
(2) Cato. M. Varro, de re rust. ; — Col. ibid., Plin., Plutarq. — Pallad., etc.

celui des modernes. Nous n'aimons que les vins naturels et francs, sans mélange. Les anciens faisaient au contraire leurs délices de ceux que l'on préparait avec de la myrrhe, la poix, la résine, l'origan. Ils recherchaient ceux où l'on faisait infuser des fleurs, des fruits, des aromates; ceux que l'on soumettait à l'action de la fumée, de la chaux, etc. Les monuments littéraires font foi qu'ils n'en buvaient aucun qu'il n'eût subi quelqu'une de ces altérations.

Pline cependant reconnaît que les vins naturels valent mieux poûr la santé.

ESTIME DES ROMAINS POUR LE VIN DE VIENNE

Les falsifications

Nous ne croyons pas que personne soit tenté d'attribuer à la substance résineuse, qui masquait le parfum naturel du vin de Vienne, les qualités qui le faisaient estimer. Celles-ci étaient dues certainement à la nature du sol et du plant.

Pline prétend que la variété de vigne qui produisait ce vin aimait les terrains froids, et portait un raisin noir que l'action de la gelée faisait mûrir. On avait cherché à en doter d'autres contrées. Pline nomme le territoire des Helviens (Le Vivarais), celui des Arverniens (l'Auvergne), et celui des Sequanes (La Franche-Comté), où elle avait été récemment introduite. Mais comme il arrive le plus souvent aux plants renommés. elle avait perdu par la transplantation ses plus nobles vertus. On avait observé que, dans ce cas, la bonté du produit était remplacée par la quantité.

Un fait vient confirmer la grande estime que les Romains avaient pour le vin de Vienne, vers la fin du 1er siècle : c'est le haut prix auquel il se soutenait. Nous n'en chercherons point la cause, comme Pline (1), dans l'esprit national des Allobroges qui en faisaient le commerce, nous trouvons plus rationnel de considérer le haut prix des anciens vins de Vienne comme une preuve qu'ils étaient fort recherchés, et que la quantité qui s'en récoltait était loin de suffire à toutes les demandes.

GÉOGRAPHIE DES ANCIENS VIGNOBLES VIENNOIS

Il n'est pas facile aujourd'hui de déterminer la situation des anciens vignobles viennois, car aucun auteur de l'antiquité, ni aucun monument, ne les désignent d'une manière particulière. Pline, quand il en parle, se sert de l'expression de territoire de Vienne, *Ager Viennensis*; et Plutarque de celle de Gaule viennoise, qui y correspond.

L'étendue de l'ancien territoire viennois comprenait tout le pays des Allobroges, limité par le Rhône, l'Isère et les premiers contreforts des

(1) Ibid., 4 et 6.

Alpes ; de plus, une partie de la rive droite du Rhône, au nord et au couchant de ce pays. Au point de vue politique, c'était la *Civitas Viennensis*, cité de Vienne; et le sol portait le nom d'*Ager Viennensis*, territoire viennois.

Entre ces limites se trouvent deux vignobles justement renommés depuis longtemps, et dignes tous les deux d'avoir produit ce *picatum* célébré par les écrivains Romains et les Grecs. Nous voulons parler de l'Ermitage et de la Côte-Rôtie.

Quant au caractère que Pline prête à la vigne qu'il nomme Viennoise ou Allobrogique, et qui consiste à aimer les terrains froids, et à donner un raisin que la gelée fait mûrir, il nous est difficile d'y voir autre chose qu'un renseignement inexact admis sans examen par son auteur. Quant à l'odeur propre au *picatum*, on ne la trouve plus dans aucun vin moderne. Toutefois certains vins de Savoie ont naturellement un goût très amer, serait-ce le goût du *picatum*. Nous ne pouvons à ce sujet que faire des conjectures.

(*A suivre*). Pierre BAFFERT.





NOTICE SUR L'ÉGLISE

DE

SAINT-PIERRE DE MARNANS

(Suite)

La maison de Marnans, après l'acte que nous venons de raconter, vit des jours prospères et paisibles. Son histoire se confond avec celle des Antonins jusqu'au xv[e] siècle, où l'un des plus illustres abbés de cet ordre, Jean Joguet, demandait à être enseveli dans son église. Il avait été ambassadeur de Louis XI près de la Cour pontificale; mais surtout, il s'était distingué par sa piété, son ardeur pour le maintien de la ferveur et de la discipline religieuse parmi ses frères et sa charité à l'égard de tous. Il ne reste plus de traces de son tombeau sur lequel on avait gravé ces mots : *Ci-gît le bon abbé*, titre que le peuple reconnaissant avait donné à l'éminent religieux, même de son vivant (1). Il mourut le 15 août 1482 (2).

Le précepteur ou supérieur de Marnans assista, le 17 octobre 1403, à l'acte passé, à Viriville, à l'occasion du mariage d'Aymard de Clermont avec Louise, fille de Jeoffrey, dernier descendant mâle de la noble famille des Bressieux. Il y est cité sous le nom de frère Joachim de Lupé et avec un autre personnage portant le même nom, Arthaud de Lupé, parmi les parents et cautions du futur époux. *(Archives de la Drôme*, E. 462.)

Plusieurs personnages nobles de la contrée avaient tenu à honneur d'avoir eux aussi leur sépulture dans la même église. Bon nombre d'inscriptions gravées sur une dalle funéraire servant maintenant de support à la cuve baptismale, sur les parements intérieurs et extérieurs surtout des murs, les montants des portes en font foi. Elles doivent appartenir aux

(1) *L'abbaye de Saint-An.-en-D.*
(2) Aymard Falco, fol. 98.

principaux bienfaiteurs de l'église. En voici quelques-unes, dont la première se trouve sur le tympan d'une porte latérale à droite :

V. ID. AVG. OB. B. V. MIRIBE (1)
ARCHIDIACON. ET. RECEPT.

Le 5 des ides d'août mourut B. U. de Miribel, archidiacre et trésorier.

VI. CAL. AVG. OB. GVIGO
GVELISII.

Le 6 des calendes d'août mourut Guigny de Guélisien.

IIII NONAS. MAII. OB. BARNAR.
D. ROSTANNI. MILES. P. Q.
CONVE. PLENE. CEPIT. REFICI.

Le 4 des nones de mai, décéda Bernard de Rostaing, chevalier, par les soins duquel ce monastère a commencé à être entièrement rétabli.

IIII. KL. MAII. O. AMBLA.
DE. CHAVFSENC : IIII. N.
IANVARII. O. VILLELM.
DE. CHAVFSENC.
QVARTO. IDVS.....

Le 4 des calendes de mai, mourut Amblard de Chaufsenc. Le 4 des nones de janvier, mourut Guillaume de Chaufsenc. Le 4 des ides...

On voit encore plusieurs inscriptions où se lisent les noms des Rostaing et des Gouteffrey, ces derniers appartenant à une famille noble de Saint-Siméon-de-Bressieux, de deux Ferlais et d'un *Polyandri*. D'une foule d'autres, il ne reste que quelques traces (2).

Au 20 mai 1443, noble Pierre de Revel, par son testament, lègue au curé de Saint-Pierre trois sétiers froment : un blé, un seigle et un avoine, pour la célébration d'une messe, chaque semaine, au jour de son décès, et pour que le droit de sépulture soit accordé à lui et à ses héritiers dans l'église du même lieu. Si par le fait du curé ou des habitants, cette seconde condition n'était pas remplie, il veut que sa donation aille aux religieux de Marnans (3).

Noble Aymard, seigneur de Bressieux, avait fondé, à Marnans, une messe quotidienne pour le repos de son âme et des siens. Il avait donné à cet effet une rente de huit sétiers froment à prendre sur le moulin du bourg de Viriville (16 octobre 1360). Par suite d'une transaction consentie par le comte de Viriville, le 3 août 1621, il n'y eut plus qu'une messe par semaine et célébrée le mercredi. La dotation elle-même fut alors réduite à sept sétiers deux quartaux de seigle à prendre sur le moulin Brun, dit Myret, sis « en la combe de Viriville (4) ».

(1) Ne serait-ce point là Bernard de Miribel qui était, en 1184 et plus tard, archidiacre et trésorier de l'église de Vienne (Charvet. *Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, p 355 ?)

(2) Nous devons la copie de ces inscriptions à M. le chanoine Perrossier, archiviste diocésain de Valence, qui a bien voulu nous en communiquer le décalque.

(3) *Archives* du château de Goutteffrey : *Extrait de divers actes reçus par MM. Boigoud et Neislat, notaires.*

(4) *Inventaire* déjà cité, n° 12 des *Fondations*.

Le 14 novembre 1481, frère Jehan de la Pierre, commandeur de Marnans, alberge à Jehan Granjean (Granjohan), habitant du même lieu, un pré marais (pratum molle) et un bois sis dans les Chambarands, près de Roybon, et deux sétérées de terre contre une rente annuelle de treize florins, payable à chaque fête de Saint-Jullien, et quinze florins pour droits d'intraje (1).

La tradition a gardé le souvenir des ravages perpétrés à Marnans, par des protestants, sous les ordres du baron des Adrets. Elle leur impute la destruction des bâtiments du prieuré situés à l'est de l'église et adossés contre elle, la profanation des nombreux tombeaux qu'elle-même renfermait et la lézarde immense qui, malgré un rejointoiement habilement exécuté, apparaît toujours sur sa façade et aurait été produite par l'explosion de barils de poudre entassés dans sa nef. Ces faits durent se passer en 1567 ou 1568; car *Un état des églises du baillage de Saint-Marcellin*, dressé le 30 novembre de cette dernière année, par le vibailli de Garagnol, sur l'ordre du gouverneur de la province, porte que les offices religieux interrompus un moment, se faisaient de nouveau à Bressieux, à Saint-Siméon, à Saint-Pierre, à Châtenay et à Marnans, « encore que les esglises eussent esté rompues et abattues avecque les maisons et habitations des prebtres (2). »

M. Vital-Berthin (3) attribue lui aussi au farouche baron des Adrets tous ces méfaits. D'après ses assertions, ce serait le capitaine lui-même qui aurait ordonné la démolition du prieuré et de l'église, fait fusiller le prieur en qui il aurait, après coup, reconnu un fils que lui avait donné Georgine du Plandebai. Des Adrets, à la suite de ce dramatique événement et pressé par les dernières paroles de son fils mourant, aurait retiré ses ordres de destruction pour l'église et entamé aussitôt avec le duc de Nemours les négociations préparatoires à son retour au parti catholique. Mais tout ou du moins presque tout dans ce récit nous paraît tenir du roman. Et d'ailleurs aucune preuve n'est fournie à l'appui.

Le fait suivant, malgré son peu d'importance, nous indique la paix relative dont Marnans, après les épreuves racontées plus haut, put jouir même au plus fort des guerres de religion. Le 18 février 1576, frère Philippe Gueyffier, religieux de cette maison où il était chargé du soin de la sacristie, transporta de Benoît Grojean, de Châtenay, à Germain Clerc, laboureur de Marnans, une rente « de neuf couppes noyaulx bons, beaux recepvables, mesure vendante de Bressieux, payables annuellement et perpétuellement à une chacune feste sainct André, apostre ». Le prix d'achat de cette rente avait été de douze florins (4).

Le frère Philippe Gueyffier, dont nous venons de parler, agissant

(1) *Archives* de la fabrique de Saint-Marcellin.

(2) *Bulletin d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1855, p. 207.

(3) *Revue de Vienne*, t. III, février 1840.

(4) *Protocoles* de Estienne Boliaton, notaire à Châtenay, fol. 53.

comme un trop grand nombre de religieux de Saint-Antoine, chez qui le relâchement dans la discipline monastique s'était malheureusement introduit, ne vivait point dans son couvent, mais bien à Bressieux, au sein de sa famille. Nous l'y voyons, de 1575 à 1596 (1), figurer en qualité de contractant ou de témoin dans plusieurs actes passés à cette époque. Il mourut, laissant plusieurs fonds acquis et sommes d'argent prêtées par lui depuis son entrée en religion. Ces biens revenaient légitimement à son ordre représenté par l'abbé Louis de Langeac; mais les parents naturels du défunt, et, parmi eux, un capitaine Juge, surtout, les réclamèrent. Une transaction termina les difficultés, le 23 décembre 1596. L'abbé de Saint-Antoine, par le ministère de ses procureurs, Antoine de Grammont, commandeur général de Vienne, et Antoine Gallet, commandeur d'Aubenas, vendit au capitaine Juge tous les biens contestés au prix de cent soixante écus sols (2).

Un autre religieux de Saint-Antoine, Jehan Vallet, natif de Marnans, apostasia, en 1562, devant les tortures dont le menaçaient les soldats du baron des Adrets, qui l'avaient arrêté, lors de l'envahissement et du pillage perpétrés par eux dans l'abbaye. Ce malheureux, prêtre et profès de l'ordre, alla même jusqu'à remplir les fonctions de diacre dans les cérémonies huguenotes à Saint-Marcellin. Quelques mois plus tard et aussitôt que la paix fut revenue, il rentra au monastère où le pénitencier de l'ordre, frère Antoine de Riverolles, le reçut à l'absolution. Il ne se contenta pas de ce premier pardon. Le 23 janvier 1573, il se présenta, à Grenoble, devant l'archevêque d'Embrun, Guillaume de Saint-Marcel-d'Avançon, chargé spécialement par le Saint-Siège de recevoir les abjurations dans la paroisse, et en obtint une réhabilitation complète (3).

Cependant, les protestants avaient fait quelques prosélytes à Marnans et parmi eux, toujours d'après l'*Etat* dressé par le vibailli et déjà cité, quelques-uns s'étaient réfugiés à Genève ou engagés dans l'armée des réformés. Leurs biens, pour ce fait, furent mis sous séquestre. Aujourd'hui, il n'en reste plus. Un des derniers, Jean Clerc, fils de Hugues, âgé de vingt-deux ans, le 25 juin 1681, réclama l'assistance de Me Antoine Bérard, notaire et châtelain de Bressieux, et lui « remonstra que, tout présentement, il vient de faire profession, entre les mains de messire Pierre Bérut, curé du dict Marnans, dans l'église du dict lieu, en sa présence, de la religion cathollique, appostollique et romaine, en renonçant à l'hérésie de Calvin qu'il a malheureusement professée pour le passé jusques à présent qu'il a cogneu son abus, en telle sorte que, sans estre aulcunement séduit ni subourné,

(1) *Archives de l'Isère* et de Gouteffrey.

(2) Dossier non classé encore et intitulé : *Baillage de Saint-Marcellin* ; — *Pour Gabrielle Juge contre Moyse Mandrin*, aux *Archives de l'Isère*.

(3) *Registres contenant quelques actes d'abjuration du protestantisme*, petit in-folio ms. aux arch. de la Chambre des notaires de Grenoble, publié par Ed. Maignien dans le *Bulletin de l'Acad. Delphinale* (4e sér., t. IV, 1890), p. 511 à 590.

il y a renoncé et renonce à perpétuité, protestant entre mes mains, comme il a faict entre celles du dict sieur Bérut, dans la dicte esglize, au devant du tres Sainct-Sacrement de l'autel, comme en estant bien et deubment instruit. Pour l'effaict de quoy, il m'a requis acte pour luy servir ce que de raison, en priant Monseigneur l'Archevesque de Vienne de le volloir homologuer et agréer... (1) »

La confrérie du Saint-Esprit était canoniquement établie dans l'église de Marnans, et son prieur, Claude Grosjean, avait loué, le 9 février 1580, quelques fonds qui en dépendaient (2).

La paroisse de Marnans avait été de temps immémorial comprise dans la seigneurie et la communauté de Bressieux, conjointement avec les paroisses de Saint-Siméon, Saint-Pierre, Bressieux et Châtenay. Comme ses voisines, que nous venons de nommer, elle était administrée, sous la direction du châtelain, ou représentant du seigneur, par des consuls. Mais ces derniers officiers n'étaient, à cause de sa faible population, pris dans son sein que tous les neuf ans une fois.

En 1668, comme elle s'estimait par trop négligée par les administrateurs, vu son éloignement du chef-lieu du mandement, elle tint assemblée à l'effet de demander à avoir un consul particulier. Elle fit valoir, le 5 février, les raisons suivantes à l'appui de sa requête : « Engagée dans les bois, quy faict que les consuls du dict Bressieux, quy en ceste qualité font l'exaction des tailles, suivant la coustume observée au dict lieu, perdent beaucoup de temps pour venir exiger icelles en la susdite paroisse; et se rencontrant que, suivant l'ordre estably, de neuf en neuf années un de leurs habitants est nommé pour ung des consuls du dit Bressieux. Lequel se treuve obligé de la recette bien loing de cheu luy et pour ce moyen ne se peut retirer qu'en dangier de sa vie, puisqu'il faut traverser beaucoup de bois pour se retirer à Marnans. » Une assemblée générale de tout le mandement et le seigneur lui-même trouvèrent cette réclamation juste et y firent droit (3). Les habitants cependant continuèrent à être obligés de se rendre aux assemblées générales de la communauté; son consul ne fut chargé que de la levée des tailles et de veiller, sous la direction du châtelain de Bressieux, au bon ordre public dans l'étendue de sa paroisse.

Le seigneur de Bressieux, Gaspard-Joachim de la Beaume-de-Suze, mourut en 1682. Sa veuve, Marthe d'Albon, voulut, au commencement de 1687, faire apposer la litre du défunt sur toutes les églises de la baronnie, suivant les usages du temps et le droit qu'en avaient les seigneurs. Elle manda dans ce but un sieur Dusserre, peintre de Lyon. Cette litre n'était autre chose qu'une bande de peinture noire et surchargée des armes du seigneur. On la mettait tout autour des églises et chapelles publiques de

(1) *Protocoles* de M· A. Bérard, fol. 88, étude de M· Chevalier, à Saint-Pierre-de-Bressieux.

(2) *Archives* du château de Gouteffrey, *Vérification des actes reçus par M· Menuet.*

(3) Archives de Bressieux, *Rôles d'assemblée.*

ses terres. Les religieux de Saint-Antoine, desservant la paroisse de Marnans, s'opposèrent à l'exécution de cette mesure, pour leur église, sous le prétexte qu'ils en étaient exemptés par les privilèges accordés à leur ordre. De là, des plaintes que Dusserre adressa à la communauté en réclamant son aide : aide qui ne lui fut point refusée. Les religieux n'eurent pas gain de cause et la litre fut peinte sur leur église, paroissiale en même temps que conventuelle (1).

Dans les autres paroisses de la baronnie de Bressieux, les indigents recevaient en aumône la vingt-quatrième partie des dîmes ecclésiastiques, laquelle leur était distribuée par le curé et le procureur des pauvres de chaque localité. Ceux de Marnans avaient droit, d'après des arrangements très anciens survenus entre eux et les religieux de Saint-Antoine, à un secours de deux coupes seigle par tête d'habitant : ce qui y tenait lieu de la vingt-quatrième partie (2).

Dès le commencement du siècle dernier, le nombre des religieux de Saint-Antoine était en grande diminution par suite des plus en plus rares postulants se présentant au noviciat. Ce nombre diminuant toujours, les moines qui étaient à Marnans durent, vers le milieu du même siècle, rentrer à la Maison-mère. Et le soin de la paroisse fut alors confié à un prêtre séculier, dont l'abbé de Saint-Antoine avait la nomination et payait le traitement ou portion congrue. C'est pourquoi nous trouvons, en 1769, messire Bichon, curé de Marnans, demandant avec tous les autres curés de l'archiprêtré de Bressieux une plus équitable répartition des décimes imposés sur les revenus ecclésiastiques et nommant un délégué à cet effet (3).

L'année 1775 vit la destruction de l'ordre de Saint-Antoine, destruction qui fut le résultat de la guerre impie entreprise et conduite avec ardeur par les Jansénistes et les philosophes du dernier siècle contre les associations religieuses. Déjà le gouvernement avait intimé aux Antonins la défense de recevoir des novices et les avait soumis à la conventualité. C'était là un arrêt de mort. L'abbé et ses frères le comprirent et demandèrent leur incorporation à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Par cet acte même, l'abbaye et ses dépendances, le prieuré de Marnans, passèrent aux chevaliers de Malte, puis, en 1787, aux chanoinesses du même nom. Mais la Révolution était sur le point d'éclater et devait amener à Marnans des changements plus considérables que les précédents.

D'après un recensement de 1789, la population de cette paroisse était

(1) Nous ne croyons pas que la litre visible encore dans l'église de Marnans soit celle des Beaume-de-Suze ; car les armoiries, très distinctes sur les murs de la façade et de la chapelle de la Vierge et qui la surchargent, ne sont point les leurs. Elles nous paraissent être de fantaisie : fait qui peut-être provient du peintre. On peut les lire ainsi : Champ central d'argent entouré de trois cercles, premier de gueule, deuxième d'or (régulièrement, il devrait être d'argent) et troisième de gueules: fleuronnées de cinq pointes or ; ornées d'une couronne de marquis partant du cercle central et brochant sur les deux autres.

(2) Mairie de Saint-Siméon, *Réponse au questionnaire de la Commission intermédiaire*, 1789.

(3) *Archives* de M. Gueyffier, de Bressieux.

de deux cent quarante-trois habitants, dont quarante-cinq chefs de famille. En 1795, son territoire fut provisoirement érigé en commune, érection approuvée plus tard par la constitution de l'an VIII.

Son curé, Jean-Pierre Pouderoud, vieillard déjà avancé en âge, prêta serment à la constitution civile du clergé, au commencement de 1791. Grâce à cette faiblesse et aux autres serments de liberté et égalité, de haine à la royauté, il put traverser tranquillement le temps de la terreur et autres mauvais jours de la Révolution, tout en restant à Marnans. Mais il avait cessé ses fonctions ecclésiastiques et quitté le presbytère. L'église elle-même avait été fermée et les sacrements, pendant plusieurs années, ne purent être administrés qu'en secret par des prêtres fidèles que les persécuteurs traquaient comme des bêtes fauves.

M. Pouderoud se rétracta au moment du Concordat et se fit réhabiliter par Mgr Claude Simon, évêque de Grenoble, ce qui lui permit d'être renommé curé de son ancienne paroisse (1).

D'abord simple chapelle vicariale à la suite du Concordat, Marnans s'est enfin vu accorder le titre de succursale. Sa situation morale et matérielle s'est améliorée par la construction d'école, de chemins et surtout d'une route qui la fait communiquer avec Roybon, son chef-lieu actuel de canton, et Viriville.

Il nous reste à former des vœux pour que des réparations intelligentes continuent à être faites à l'église de cette paroisse et conservent ce beau monument trop peu connu du touriste, mais bien propre à exciter l'admiration des connaisseurs.

FIN

A. Lagier.

(1) *Archives* de l'évêché de Grenoble.





GRIGNAN

Etendue, Fortifications, Population, Histoire

(*Suite*)

CONTRUCTION ET RÉPARATIONS DES REMPARTS EN VUE D'UNE INVASION

Ces progrès de la localité n'avaient cependant pas été sans quelques alertes, ou plutôt la sécurité était rarement complète. Aussi, dès le 20 mai 1527, le parlement délibérait sur la reconstruction d'un *barri*. En juin 1536, des rouleurs infestaient la campagne et exposaient la sûreté publique. On chargea les syndics de garder les portes pendant un mois ; on leur donna 10 florins de rétribution ; on les autorisa à mettre des gens pour garder la ville, à faire venir des gens d'armes aux frais de celle-ci. Chaque jour, avant d'en fermer les portes, on devait sonner « uno modo de la grosse campane. » Le 2 juillet suivant, l'assemblée communale délibéra sur la demande de vivres faite par François Ier, qui était en Dauphiné, prêt à repousser Charles-Quint attaquant la Provence. Le 28 du même mois, on décidait que les syndics feraient les réparations et canonnières « aulx barris necessaires coma estat devisat per Monsieur de Vallaurie », que les syndics choisiraient un ouvrier et conviendraient du prix; qu'ils achèteraient de l'artillerie et feraient provision de poudre. La charge d'ouvrier fut donnée à noble Léonard Augier, qui eut 6 *pièces* le jour.

Mais les guerres suscitées dans nos contrées par le protestantisme allaient dépasser en ravages tout ce qu'on avait subi depuis les invasions des Barbares. Les horreurs commises dans le voisinage de Grignan étaient, hélas ! bien suffisantes pour inspirer au conseil étroit de cette ville la décision qu'il prit, en 1562, « de fermer les deux portails de *Coste chaude* et de *la Font*, et quant au *Grand Portail*, y mectre deux hommes du *Ranc* et un aultre homme aux espens de la ville », ce qui fut exécuté, comme les consuls le rapportèrent dans un conseil général tenu le 25 avril 1562. La per-

sistance du danger inspirait encore au conseil général, le 1er mai suivant, la décision qu'il prit de faire rigoureusement observer la police prescrite précédemment, et de « garder de nuict et mestre dixiniesmes. »

Ces précautions si légitimes n'empêchaient pas noble Jean Marquis et d'autres habitants, composant « l'église refformée de Grignan », de se réunir « hors la ville » et de demander, le 1er mai suivant. la permission de tenir leur assemblée « dans l'esglise Sainct Jehan. » Cette « esglise refformée » avait un ministre résidant à Grignan en octobre 1563. On était dans la crainte en 1565, comme le suppose une proclamation de la cour de Grignan de cette année-là, invitant les propriétaires de maisons contiguës aux murailles à en faire fermer les fenêtres dans 8 jours, sous peine de 10 livres d'amende et de poursuites; mais le « priffaict baillé », le 1er janvier 1567, « par la communaulté de Grignan, à Jacques Nogaret, relogier du lieu de Valz en Vivarez, à présent demeurant en la ville de Montheli-mar », d'un « reloge », à mettre « sur la tour du grand portail », prouve que Grignan jouissait alors de quelque paix.

Cette paix ne fut pas de durée. L'église Saint-Jean qui, réduite en temple protestant avant le 7 mai 1566, l'était encore le 14 mars 1568, fut renversée avant le 25 avril suivant. Les protestants abattirent aussi en 1568 le devant de la grande porte de l'église Saint-Sauveur. Saint-Jean, qu'on eut longtemps l'intention de relever, est resté à terre, et les offices paroissiaux, faits provisoirement à Saint-Sauveur, s'y font aujourd'hui bien définitivement.

Après le désastre, la garde fut active. Le 8 août de la même année 1568, le conseil général décidait que tout chef de maison serait gardé, et qu'on commetttrait 4 « gardes, à gaiges à la mode accoustumée », à élire par le conseil étroit. On leur donnerait 1 florin de jour et 2 florins de nuit.

Constatons cependant que Grignan fut encore moins éprouvé, dans ces tristes temps, que beaucoup de localités du même genre. Il dut cela aux soins et au bon esprit des habitants; il le dut encore plus aux soins et à l'activité de son seigneur. Les qualités de M. de Grignan étaient très appréciées. On le voit par des lettres du roi Henri III données à Paris en décembre 1577, octroyant 2 nouvelles foires, « le dernier férier de la Pentecoste et le 6e jour d'aoust », *en considération des services du sieur de Grignan.* Il est vrai qu'on indique un second motif de la concession; c'était la cessation des foires anciennes, causée par les troubles civils. En retour, le même roi, par lettres données à Paris en mai 1578, supprimait la foire du 9 septembre; mais les deux motifs sont également confirmés par une requête des habitants adressée au seigneur de Grignan pour que les marchands venus en leur lieu les jours de marché ne pussent « estre contrains, molestés, prins, arrestés, ni leurs marchandises et bestes, en quelque fasson que ce » fût. Ajoutons que cette requête fut suivie d'une ordonnance conforme du 8 mars 1580.

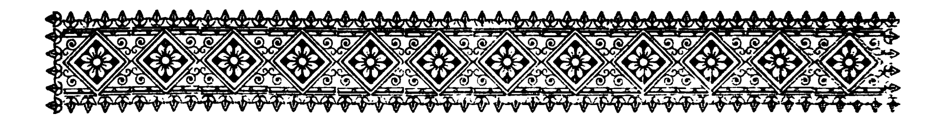
Grignan fut, parmi les villes de la région, une des premières à retrouver

le calme. Elle en jouissait même avant le règne pacificateur de Henri IV· Aussi ses consuls trouvèrent-ils le moyen d'élever hors et au nord de la ville, un hôpital plus grand que l'ancien, situé dans l'intérieur, et de l'inaugurer le 1er novembre 1588. Ce n'est pas qu'on fût désormais à l'abri de toute attaque. On sentait encore la nécessité des remparts et des portes. Celles-ci étaient même utiles pour tenir à distance les passants qui auraient pu apporter la contagion. Aussi délibérait-on, le 20 août 1566, sur la demande adressée par Torgon, pour vacations faites « sur la construction, des murailles du faubourg et de la ville en hospital », et, les 18 mars et 20 juillet 1597, sur le loyer des maison et boutique fournies au chirurgien pour tous gages, et sur la garde des portes de *la Font* et de *Notre-Dame,* à cause de la contagion. Aussi continuait-on, à entretenir les remparts, comme on le voit par les dates de 1614 et de 1788, qui accompagnent les noms des consuls du temps gravés sur des pierres de la partie occidentale de ces remparts, partie sur laquelle, d'ailleurs, plusieurs maisons sont appuyées. Mais rien plus n'obligeait sérieusement les habitants à tenir leur demeure dans la ville, dans le Bourg ou dans les faubourgs, et c'est surtout à partir de la fin du XVIe siècle que furent construites les maisons de la campagne. C'est également depuis cette époque qu'on a construit au midi et au nord du *Bourg*, au levant de l'hôpital et ailleurs, à droite et à gauche du chemin faisant le tour des remparts, et même en dehors des portes des deux faubourgs. Voici, du reste, une description de Grignan, aussi intéressante que courte, rédigée vers la fin du XVIIe siécle : « Grignan, sous le titre de comté, « appartient à M. François-Adhémar du Monteil, chevalier des ordres du « Roi et son lieutenant général commandant en Provence... Ledit seigneur « a la directe universelle. Le Roy n'y a aucun chasteau ni domaine. Le lieu « est fermé la plus grande partie de murailles fort antiennes et l'autre « partie par deux petits fauxbourgs, lesquels et jardinage qu'il y a se « trouvent fermés par des murailles basties de terre que chaque proprié- « en droit soy entretient, pour avoir été construites par leurs devantiers... « Toute la juridiction, greffe et scel appartient à M. le comte. Les habi- « tants ont la faculté de faire dépaistre dans un bois, dans lequel il n'y a « que buis, garrigue et quelque genèvre, dont le seigneur se sert aussi « pour le chauffage du four. Il n'y a point d'autres pâturages communaux. « Le seigneur y a un deffend et une garenne. La communauté possède de « toute antienneté le lieu où l'on tient la boucherie, la halle qu'est à la « place publique, et un petit membre qui servoit de corps de garde, à pré- « sent découvert. »

(A suivre)

L. FILLET,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.





ALEXANDRE MILON

Evêque de Valence

(Suite)

Origines du mouvement irréligieux

Nous avons vu dans un numéro précédent, une confrérie de Pénitents réunir, à Valence, durant tout ce dix-huitième siècle, un grand nombre d'hommes de toutes les conditions (1) : ils se font gloire de leur titre de Pénitent, ils sont empressés pour réédifier leur chapelle, psalmodier l'office du Saint-Sacrement, solenniser leur grande fête de la *Miséricorde divine* pour laquelle ils ont obtenu de Rome un office et une messe *propres* qu'ils chantent, chaque année, le second dimanche de juillet; à Noël, leurs suffrages désignent les dignitaires de la Confrérie, ainsi que les infirmiers chargés, dans chaque quartier, de prendre soin des confrères malades, surtout des pauvres; leur charité s'exerce tout spécialement envers les prisonniers pour le soulagement desquels ils font des quêtes, enfin leur zèle s'efforce de préparer à une mort chrétienne les malheureux condamnés.

Nous suivons les actes de cette Confrérie jusqu'à l'heure de la Révolution. Il y a même encore, au milieu de la tempête, quelques réunions. La Cathédrale se ferme, le peuple ne permet pas de fermer sa chapelle des Pénitents.

Au dix-neuvième siècle, ce zèle religieux, qu'est-il devenu? Sous la Restauration, quelques vieux confrères, unis aux chanoines, reprennent leur ancienne psalmodie; puis, en 1830, tout disparaît.

Appartenir à une pieuse congrégation était un titre d'honneur; aujourd'hui, renier la foi de ses pères est une condition essentielle pour parvenir au pouvoir!

On a accusé l'ancien clergé et surtout les évêques du dix-huitième siècle, d'avoir laissé déchoir, dans le peuple, l'esprit de foi, l'amour de la religion, et d'avoir ainsi amené le triomphe de l'impiété révolutionnaire

(1) Les procès-verbaux d'élections annuelles sont accompagnés d'une centaine de signatures, à la suite desquelles on ajoute la mention : « D'autres confrères n'ont pas signé ne sachant pas écrire ou étant incapables de le faire. » Aux grandes solennités, on compte jusqu'à cent cinquante Pénitents occupant les stalles. La population de la ville, y compris le Bourg, paraît avoir été alors de sept à huit mille âmes.

qui a tout renversé et dont les effets sont encore, de nos jours, si désastreux.

Il faut rechercher les responsabilités, étudier les causes d'un changement aussi profond.

A Valence, dans le cours de ce dix-huitième siècle, nous ne rencontrons que des évêques vraiment dignes de ce titre.

Jean de Catellan, ancien précepteur des enfants de France, occupe le siège épiscopal de 1705 à 1725. Ses mandements, le « Propre du diocèse » qu'il publia, surtout son livre « Antiquités de l'Eglise de Valence », nous le font connaître comme un homme de grande piété et de profond savoir. En mourant, il laissa tous ses biens aux pauvres (1).

Quoique plus répandu dans le monde, son successeur, Alexandre Milon, mit généreusement, au service du saint ministère, son crédit, sa fortune et ses talents, ainsi que le manifestera cette étude. Il ne se borna pas à fonder des écoles, à orner sa cathédrale; sous son épiscopat, Valence fut évangélisé par les plus célèbres missionnaires. Au 15 mai 1736, le P. Bridaine ouvrait une mission due au zèle généreux de l'abbé de Veynes, prévôt du Chapitre (2).

Mgr Milon, comme son prédécesseur, choisit également les pauvres à titre d'héritiers universels.

François de Grave succède à Mgr Milon (1772 à 1787). Il fonde, à Valence, la *Maison de charité*, confiée aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul, pour le soulagement à domicile des pauvres de la ville.

Remarquons encore pour disculper nos évêques que leur autorité était loin d'être indépendante et sans entraves.

Ils avaient bien le droit incontesté de mettre en tête de leurs mandements : « Evêque et Comte de Valence »; Mgr Milon pouvait, dans son testament, affirmer « qu'il est seigneur de la ville, sans partage » (3). Tous ces titres rappelaient une autorité temporelle dix fois séculaire, jadis proclamée dans des actes souverains; mais depuis longtemps disparue sous ce travail de nivellement administratif, si fortement entrepris par Richelieu et que les Bourbons avaient fini par faire triompher en tout leur royaume.

Mgr Milon était trop intelligent; il avait trop vécu à la Cour, pour ne pas comprendre qu'il lui était inutile de lutter contre les changements opérés. Toutefois, ces changements lui créaient une de ces situations fausses qui réduisent à l'impuissance, même les plus habiles.

En titre, il était souverain de la cité, devant le peuple, il portait la

(1) Ses papiers, l'inventaire fait à l'occasion de cet héritage, se trouvent dans les archives de l'hôpital de Valence.

(2) Voir la première page des Annales de Michel Forest.

(3) « Il désire aussi que le grand tableau du Roi, avec sa bordure dorée, soit placé dans la salle de l'Hôtel de Ville de Valence pour y présider à ses délibérations, auxquelles nous avons droit d'assister comme *Comte et seul Seigneur de la ville sans partage*, mais avec la soumission la plus profonde à Sa Majesté. » (Voir aux Archives de l'hôpital de Valence le dépôt du testament Milon.)

responsabilité du pouvoir; en fait, partout son autorité temporelle était réduite à néant.

A l'Hôtel de Ville, il avait le droit de nommer le *Maire*, pourvu que son choix fût agréable au roi. Il aurait pu prendre part aux délibérations « des notables élus par MM. les Députés des différents Ordres de la ville »; mais là, il trouvait le « lieutenant général civil en la sénéchaussée », armé de tout le pouvoir royal pour imposer les volontés du Gouvernement.

Ses prédécesseurs avaient réclamé le droit, immémorial pour les évêques, de présider au moins les assemblées de charité au bureau des pauvres. De longs mémoires avaient été publiés, rappelant la part des évêques dans les créations hospitalières; mais il fallait tout unifier et, par conséquent, tout soumettre à MM. les Intendants de la province, délégués de MM. les Secrétaires du roi, formant le ministère sous l'ancienne monarchie.

Longtemps, les peuples s'étaient habitués à voir réunies, sous la même autorité, la *Main de justice* et la *Crosse*. Il leur semblait que la sentence du juge serait plus indépendante, plus sacrée, si elle était prononcée dans le vestibule du temple, par ceux dont les lèvres sont les oracles de la justice éternelle (1). Mais le cardinal de Richelieu, voulant anéantir toutes les traces du système féodal, avait établi partout des tribunaux relevant uniquement de l'autorité royale. Dès 1638, une nouvelle Cour de justice. composée d'un nombre considérable de magistrats, était installée à Valence, sous le nom de ***Présidial et Sénéchaussée***. Son ressort comprenait les baillages de Saint-Marcellin, du Buis, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Crest, de Die, de Romans et de Valence. On avait même englobé, sous cette nouvelle juridiction, le Vivarais; mais, en 1650, devant les réclamations de la province du Languedoc, il fallut donner au Présidial de Nîmes toute la région située sur la rive droite du Rhône. Il paraît même que la justice rapportait gros à ces nouveaux magistrats, car ils obtinrent, à titre d'indemnité, 40.000 livres comme compensation de la perte que faisait subir au Présidial de Valence cette cession des procès du Vivarais au tribunal de Nîmes.

Les Valentinois accueillirent avec joie cette institution d'un Présidial (2). Avec ses trente magistrats, ses très nombreux avocats, procureurs, archers, c'était un Parlement au petit pied. Déjà Valence possédait l'unique université du Dauphiné, on espérait bien ravir aussi à Grenoble la suprême juridiction de justice en la province.

Toutefois, la judicature épiscopale était trop ancienne, trop légitime,

(1) Il en est encore ainsi dans tout l'Orient. Même encore aujourd'hui, sous la domination de la France, les ulémas rendent la justice à la porte des mosquées.

(2) Il fut installé d'abord, Côte des Chapeliers, puis sur la petite place appelée, aujourd'hui, de l'*Ancien Tribunal*. Voir Bulletin de la « Société d'archéologie de la Drôme », année 1876. Ancienne organisation de Valence. E. Fayard.

pour être supprimée. On la laissa subsister. De là, une singulière complication.

Depuis l'édit de 1638, jusqu'à la Révolution, on vit, à Valence (et il en était à peu près de même dans toutes les villes épiscopales), deux tribunaux, placés en concurrence l'un de l'autre, aux deux côtés de la Cathédrale. Au midi, dans les dépendances de l'Evêché, le Juge-Mage continue à rendre la justice, au nom de l'évêque; au nord, le Présidial prononce des sentences, au nom du Roi. On peut en appeler : du premier au Parlement de Toulouse, du second au Parlement de Grenoble.

L'antagonisme entre le laïcisme et le clergé était créé.

On comprend facilement les motifs de conflit.

Les empiètements du nouveau Tribunal étaient incessants. Chaque jour, il fallait, en toutes les causes, faire triompher « le triple principe des *cas royaux, de la prévention et de la compétence ratione loci.* »

Mais ces empiètements ne demeuraient pas enfermés dans les limites d'un Palais de justice. Le sénéchal, représentant le roi, entendait régner sur toute la cité. Une déclaration royale, du 12 mai 1766, enlève à l'évêque comte de Valence, le vieux droit de recevoir le serment des officiers municipaux. Le 3 juillet de la même année, un arrêt de règlement porte « que le lieutenant général en la sénéchaussée de Valence, et, en cas d'empêchement, le premier officier du Présidial, présiderait les assemblées des notables, recevrait le serment des officiers municipaux et reconnaîtrait des causes y relatives ».

Ici le lecteur moderne nous arrêtera. Quel besoin avaient ces prélats d'une autorité temporelle?

Nous avons à relater des faits et non à les discuter. Nous ne méconnaissons pas les avantages qui résultent de la distinction des pouvoirs et de l'unité de jurisprudence dans un État.

Qu'il nous soit permis, toutefois, de faire remarquer : qu'abdiquer une autorité ancienne et légitime est toujours une action dangereuse, souvent une injustice. Cette autorité temporelle, nul ne la contestait.

A une époque où les cités n'avaient plus de chefs, les peuples s'étaient placés entièrement sous la tutelle de leurs évêques. Ils trouvaient dans le savoir et les vertus du pasteur une garantie pour la sauvegarde de leurs intérêts personnels; et la religion trouvait dans le prestige de l'autorité souveraine une dignité qui facilitait son œuvre moralisatrice. Ce prestige, attaché à leur siège épiscopal, les évêques du dix-huitième siècle tenaient à le transmettre à leurs successeurs. C'était un patrimoine qu'ils avaient reçu et qui appartenait à leur église beaucoup plus qu'à eux-mêmes. Autour d'eux, il y avait une Cour, des magistrats (ordinairement laïques); l'évêque les avait nommés à la suite d'un concours, c'était un devoir pour l'évêque de leur maintenir leurs prérogatives. Enfin, le peuple lui-même avait le droit de conserver sa confiance à ce tribunal placé sous la direction de l'Eglise et l'influence de ses lois canoniques. Peut-être même

pourrait-on trouver que cette concurrence judiciaire offrait des avantages aux justiciables!

Dès le premier établissement du Présidial à Valence, l'évêque Jacques de Liberon avait vivement protesté, réclamant l'exécution d'un traité solennel de 1456. Jean de Catellan et Alexandre Milon gardent le silence.

Toutefois, sur la fin de sa vie, accablé par l'âge et les infirmités, fatigué de voir l'ingérence du pouvoir civil désorganiser les institutions religieuses (surtout cette antique abbaye de Saint-Ruf qui « avait été le plus bel ornement de sa ville épiscopale »), Mgr Alexandre Milon se retira à Saint-Benoît-sur-Loire, où il passa ses quatorze dernières années. Quel fut le motif de cet exil volontaire? Nous croyons que les empiètements contre ses droits n'y furent pas étrangers.

Voici, du reste, ce qu'il en dit lui-même dans son testament :

« J'ai bien des reproches à me faire sur les devoirs redoutables de mon « ministère et surtout sur une si longue absence de mon diocèse. J'espère « que Dieu qui connaît le fond des cœurs la pardonnera aux circonstances « amères que j'emporte avec moi dans le tombeau, circonstances où je me « suis trouvé sur la fin de mon épiscopat pour mon Siège et pour mon « Eglise, que j'ai toujours regardée comme le centre de mes devoirs et à « laquelle je laisse les monuments de mon amour pour elle.

« Elle ne peut du moins me refuser la justice que j'ai toujours aimé et « respecté la paix; j'ai la consolation de la lui laisser tant sur la doctrine « de la Foi que sur les questions querelleuses et les deux puissances qui, « entre les mains des hommes, veulent toujours monter et ne peuvent se « resserrer dans les bornes que lui a prescrites Celui de qui elles éma- « nent. »

Evidemment les « circonstances amères que le prélat devait emporter au tombeau » provenaient des empiètements du pouvoir civil, non seulement contre ses droits seigneuriaux, mais aussi contre les droits de l'évêque protecteur-né des institutions religieuses.

L'Abbé MAZET,
Chanoine.

(*A suivre*)





Localités traversées par le Tramway électrique

DE GRENOBLE A VOREPPE

DE SAINT-ROBERT A GRENOBLE

Au sortir de St-Robert, on traverse le torrent de *Vence*, bien souvent à sec pendant l'été, et l'on se rapproche tout à la fois, à droite de l'Isère, et à gauche du *Casque de Néron :* on quitte cette combe magnifique au fond de laquelle s'élèvent l'*Aiguille* de Quaix, la Pinéa et Chamechaude ; et l'on passe à l'extrémité méridionale du Casque de Néron, si différent ici de l'aspect qu'il présente à Quaix, et qui, dès lors, offre aux regards une effrayante masse de rochers nus et dentelés. Nous arrivons au hameau de la *Buisserate* que surplombe à pic un énorme rocher, qui semble toujours prêt à s'écrouler et à écraser les maisons qui s'alignent sur la route à ses pieds.

La *Buisserate*, dépendance de St-Martin-le-Vinoux, dont nous parlerons un peu plus loin, est un lieu fréquenté pendant la saison des vendanges par les Grenoblois qui y vont manger des gâteaux et boire du vin blanc nouveau.

L'Ermitage ou la Balme du Néron

C'est dans ces rochers du Casque de Néron, qu'un peu plus loin, s'ouvre en retrait et à mi-côte, la curieuse grotte de l'*Ermitage*, ainsi nommée d'un ancien bâtiment, adossé contre la roche, et dont la situation pittoresque attire les regards.

Le nom d'Ermitage est aussi donné au vignoble qui entoure la grotte et aux bâtiments qui l'avoisinent. Cette dénomination est due à une modeste communauté qu'y fondèrent. il y a deux siècles et demi, avant de s'établir à Grenoble, dans les bâtiments occupés aujourd'hui par la manutention militaire, près de l'hôpital actuel, les religieux de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin. On comprend que par une sorte d'habitude on ait fini par nommer ainsi le lieu solitaire et retiré de ces religieux Ermites.

Antérieurement, l'Ermitage se nommait La Balme, du vieux mot balme (1) qui signifie cavité, grotte, excavation de rocher. Telle est l'ori-

(1) Beaucoup d'autres localités dauphinoises portent le nom de *Balme*. Ainsi, dans les environs de Grenoble, nous avons : la Balme de Sassenage, la Balme de Pariset, la Balme de Claix, de la Buisse, etc. Et les fameuses grottes de la Balme, une des sept merveilles du Dauphiné.

gine de la dénommation primitive : la Balme, changée plus tard, en celle d'Ermitage, la seule aujourd'hui communément adoptée ; on dit : l'Ermitage de la Buisserate l'Ermitage de Saint-Martin-le-Vinoux.

Historique. — Dès le XIe siècle, tout le coteau qui domine le riant village de la Buisserate, formait le principal fief d'une famille appelée, du nom de cette grotte, la Balme ou de la Balme, en latin *de Balma*. Ce fief relevait de l'Eglise de Grenoble ; il en est fait mention dans des actes où sont rappelés les noms des membres de cette famille, ainsi qu'une chapelle, dite aussi de la Balme, — la *capella de Balma* du cartulaire de saint Hugues, — construite à côté de la grotte.

Jarenton de la Balme fut, au temps de saint Hugues, un personnage important. Il percevait des *lods* et des rentes à Quaix et dans le mandement de la Balme, comme en fait foi un acte datant du commencement de l'épiscopat de saint Hugues, 1080. Il jouissait de plus, de la moitié des droits de la véhérie de la Vence et avait des fonds dans la paroisse de Saint-Martin-le-Vinoux, sans compter les censes et les revenus que lui devaient de nombreux tenanciers dans diverses paroisses. (1)

Mallenus de la Balme, frère de Jarenton, prenait également des pensions et des censes dans la paroisse de Quaix. L'un et l'autre laissèrent des fils qui vivaient dans la seconde moitié du XIIe siècle. De la même famille était probablement Pierre de la Balme, propriétaire de fonds dans les paroisses de Quaix et de Proveyzieux. On peut regarder ce dernier comme un frère de Jarenton.

Une maladière destinée, à l'origine, aux lépreux, avait été construite au-dessous de la grotte. Il en est parlé dans une charte des libertés concédées aux habitants de Grenoble, par Soffrey, évêque de cette ville et le dauphin Guigues VII, en 1244. En 1645, elle fut réunie à l'hôpital de Grenoble.

En 1244, Grenoble comprenait dans son territoire, en dehors de sa banlieue actuelle, l'Ile-Verte et les Granges, Saint-Martin-le-Vinoux, à partir du pont de la Roche, aujourd'hui la Porte de France, jusqu'au rocher de Néron. Le nom de pertuis ou trou de Neyron se trouve dans toutes les anciennes chartes. *Froramen Rupis Neyronis*, (1291, Valbonnais, tom. 1er, p. 136.)

Le bac actuel de l'Esplanade était, à cette dernière époque, près du pont métallique. La grande route passait alors par la montée de Chalemont ; elle gravissait le coteau en longeant l'emplacement où depuis a été construit le couvent de Sainte-Marie ; elle arrivait à Rabot, et, de ce point, elle suivait l'autre versant du coteau, dans la direction de Saint-Martin-le-Vinoux.

Au XIIIe siècle, Châteauneuf, seigneur de Bouquéron, devint proprié-

(1) C. F. Le cartulaire de saint Hugues et surtout : L'Ermitage ou la Balme, commune de Saint-Martin-le-Vinoux.

taire de la Balme. Liboud de Châteauneuf la revendit à Guillaume, évêque de Grenoble.

Cette vente fut le commencement de graves difficultés suscitées de la part du chapitre de l'église collégiale de Saint-André, co-seigneur de la Balme, qui reprochait à l'évêque de s'être injustement emparé du trou ou pertuis de Neyron. Enfin, on finit par s'entendre, et le 12 des calendes de février (21 janvier) 1291, un traité qui donnait la propriété du pertuis de Neyron de plein droit à l'évêque de Grenoble, mit fin à ces débats.

En 1263, le dauphin Humbert Ier qui était essentiellement le protecteur de la collégiale de Saint-André, puisqu'un dauphin, Guigues André, avait donné à cette église, entre autres droits et revenus, sa co-seigneurie de Saint-Martin, se plaignit également de ce qu'à son insu l'évêque avait acquis le fief du Neyron. Après de courts pourparlers, le dauphin consentit à ce que le domaine entier de la Balme appartînt à l'évêque de Grenoble et à ses successeurs. De plus, il s'engagea à défendre cette propriété contre toutes les prétentions éventuelles de Liboud de Châteauneuf et du Chapitre de Saint-André. (1)

Les évêques de Grenoble, pendant quelque temps, firent de la Balme une de leurs résidences. Mais ils préférèrent bientôt leur château de la Plaine; et dès lors la Balme fut délaissée et tomba complètement en ruines.

En 1592, les commissaires députés à l'aliénation du bien du clergé, vendirent toute la propriété et ce qui restait des anciens bâtiments à Urbain Fleard, habitant de Grenoble. Le produit de la vente devait être affecté de par un édit du roi, aux frais de la guerre.

La Balme échut ensuite à Michelle de Vachon, héritière d'Urbain Fleard, et à Jean du Faure, co-seigneur de Saint-Martin-le-Vinoux, héritier lui-même de Michelle de Vachon.

Jean du Faure abandonna la Balme à un religieux, Jacques Magnin, attiré par la position du site, et qui, après y avoir fait élever un petit bâtiment et vécu en ermite quelques années, partit pour la Terre-Sainte, et mit à sa place, pendant son absence, Madelein Mansuel, qui, lui-même, abandonna peu après, en 1621, ce lieu de retraite qu'il restitua à Jean du Faure.

Par un acte de 1621, les Ermites de Saint-Augustin, de Villard-Benoît, (2) appelés également Augustins déchaussés réformés, achetèrent de Jean-Benoît du Faure, héritier de Jean du Faure, tout le domaine de la Balme, au prix de 250 livres. Quatre religieux s'installèrent dans les bâtiments qu'on venait de construire et qu'on agrandit.

(1) Arch. de l'Isère : *liber copiarum factum civitatis Gratianopolis tangentium*, fol. CLXIII.

(2) Le monastère de Villard-Benoît fondé à son retour du Concile de Trente, par Guillaume de Saint-Marcel-d'Avançon, archevêque d'Embrun et administrateur de l'évêché de Grenoble, fut la première communauté des Ermites de Saint-Augustin établie en France ; elle a été formée d'abord par trois religieux de cet ordre venus de Rome. (J.-J.-A. Pilot.)

Pierre Scarron, évêque de Grenoble, confirma ces religieux dans leurs droits, à condition qu'ils le recevraient toutes les fois qu'il voudrait faire une retraite à la Balme; que, pendant sa vie, ils seraient tenus de célébrer à son intention, dans leur chapelle, deux messes chaque semaine, et, après son décès, une messe de mort pour lui aussi chaque semaine; qu'ils devraient dire également quatre messes par an, aux principales fêtes, pour les évêques ses successeurs, et qu'ils placeraient ses armes sur la porte d'entrée de l'Ermitage et sur celle de la chapelle, de manière à le considérer comme le fondateur de leur communauté.

Les Augustins firent de la Balme (1) un monastère qu'ils habitèrent dix ans. Ils vinrent ensuite se fixer à Grenoble, dans une maison tenue en location et ensuite dans le local que leur accorda, Charles de Crecqui, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, et qui subsiste encore, au service de la Manutention militaire.

Dès cette dernière époque, la Balme devint une simple annexe, une modeste ferme de la communauté de Grenoble. Un demi-siècle après, il ne restait à la Balme qu'un Père et deux Frères. Cet état de choses dura jusqu'à la suppression des ordres monastiques, en 1790.

Les bâtiments. — Leur état actuel

Le domaine de la Balme ou de l'Ermitage des Augustins consistait en un bâtiment appelé le couvent de l'Ermitage, avec cellier, cour, plaçage, hermes ou broussailles, jardin et deux vignes au mas de la Balme et un bois taillis au lieu dit le Mollard; le tout en quatre articles d'immeubles d'une contenance de vingt-deux sétérées environ (huit hectares quatre-vingt-dix ares).

Le bâtiment, d'une superficie de cent quarante-deux mètres et divisé en deux étages, comprenait : au rez-de-chaussée, un tinérien, un pressoir et deux caves. Cinq pièces et la chapelle formaient le premier étage ; à l'étage supérieur étaient neuf petites cellules et une grande pièce.

Mis en vente dès le 19 janvier 1791, le domaine de l'Ermitage fut acquis, pour le prix de 20,000 livres, par Antoine Bourne, avocat à Grenoble, qui déclara élire en son lieu et place Virginie Blanc, marchande de modes. Cette dernière subrogea à son bénéfice Louis Michallet. bourgeois de cette ville.

Les mêmes immeubles passèrent ensuite et successivement à MM. Faure-Gorgy, ancien officier de marine; Magnan, ancien vérificateur de l'Enregistrement; Pierre Guttin, qui, en 1877, fit restaurer les bâtiments, et enfin à M. Fleure qui en est aujourd'hui encore le propriétaire.

Aujourd'hui, l'Ermitage est encore un but de promenade dans la belle saison ; la vue dont on y jouit est vraiment merveilleuse. Ces bâtiments

(1) Note de M. Em. Pilot qui a publié dans le *Dauphiné*, année 1868, numéro 41, un article sur ce même sujet.

collés au rocher comme un nid d'aigle, ont un aspect très curieux. On y aperçoit, à droite, l'ancienne chapelle que désignent aux regards une porte et une niche cintrées.

Il y a quelques années, on avait installé dans le bâtiment voisin de celui de la chapelle une buvette. Aujourd'hui, tout l'immeuble est inhabité; pour le visiter et pouvoir accéder jusqu'à la grotte, il faut en demander la clef au propriétaire qui habite le château de la Balme au hameau de la Buisserate.

Cette ancienne léproserie dont les malheureux pouvaient seuls mendier dans Grenoble, à l'exclusion de ceux de Montbonnot et de Gières, d'après une ordonnance datée de 1522, mérite une visite. En dehors de la poésie charmante de la vue et du paysage qui l'entoure, l'évocation du passé de huit siècles berce le voyageur d'une poésie pleine de mélancolie.

De plus, le botaniste y trouvera le fameux capillaire de Montpellier dont les parois humides de la grotte sont tapissées. (1)

SAINT-MARTIN-LE-VINOUX — QUARTIER DE L'ESPLANADE

Tout près, se trouvent les riches vignobles de *Saint-Martin-le-Vinoux*, joli village situé au-dessus de la grand'route (1,500 h.) et dont le clocher s'aperçoit de toute la plaine et produit un charmant effet. Plus haut encore (607 m. d'altitude), et au pied du Casque de Néron, le hameau de *Narbonne* présente ses gracieuses maisons de campagne, groupées ensemble sur un étroit plateau, d'où l'on a une vue magnifique sur le cours du Drac et de l'Isère; une vue « des plus belles de France. » C'est dans ce village qu'avait sa résidence d'été et que venait passer ses vacances l'éminent jurisconsulte, *Duport La Villette*, dont les savantes consultations ont eu un grand succès, à la suite des variations de la législation, occasionnées par la Révolution de 1789. C'est non loin aussi, à la hauteur du fort *Rabot* et à peu de distance des fortifications de Grenoble, que se voyait une maisonnette antique, percée de fenêtres étroites, et ayant presque l'aspect d'une chaumière. « Au milieu du xv[e] siècle, c'était la demeure de l'illustre *Guy Pape*, conseiller au Parlement de Grenoble, né près de Lyon vers 1402, mort vers 1476, dont les œuvres ont été pendant trois siècles le guide des jurisconsultes. Il fut employé par Louis XI dans des négociations importantes : le plus estimé de ses ouvrages est intitulé : « Décisions de Grenoble » ; *Decisiones gratianopolitanæ*. C'est de sa petite maison que, porté sur la plus modeste monture, Guy Pape suivait le chemin passant au-dessous du rocher, venait descendre à Chalemont, et après avoir traversé le pont, allait s'arrêter à la porte du Parlement.

Nous sommes là sur les flancs du mont Rachais (1,058 m.) qui domine Grenoble, et à l'extrémité duquel s'étagent les forts de Rabot et de la Bastille, et les redoutables bastions qui les unissent en escaladant la

(1) V. Villars, *Hist. des plantes du Dauphiné*. 1789, t. III, p. 854.

montagne. Mais n'entrons pas à Grenoble et redescendons simplement par les petits chemins et sentiers; cela nous permettra de revoir, sous un autre aspect, les sites et les paysages que nous avons rencontrés en montant. La commune de Saint-Martin-le-Vinoux est traversée à sa partie inférieure par le chemin de fer de Grenoble à Lyon, lequel un peu plus loin traverse l'Isère sur un magnifique pont en tôle de 125 mètres de longueur. Ce pont en biais se compose de quatre travées supportées aux deux extrémités par des culées en maçonnerie, et au milieu de la rivière par trois piles élégantes, dont la construction sur une rivière aussi rapide et aussi gracieuse que l'Isère, a présenté de grandes difficultés.

Pour terminer maintenant ce qui concerne Saint-Martin-le-Vinoux, disons que l'évêque et le Chapitre de Saint-André de Grenoble étaient seigneurs temporels de Saint-Martin-le-Vinoux; comme le constate une charte de 1306, laquelle était dans un des cartulaires de l'évêché de Grenoble. Les Dauphins en avaient autrefois une portion; mais Guigues André, dauphin, la donna à ce Chapitre, par des lettres du premier de décembre 1231 : « tous les biens, prés, bois, censes, rentes, fiefs, justice et autres droits appartenant au dit André, Dauphin, dans l'étendue de la paroisse de Saint-Martin-le-Vinoux; » paroisse faisant partie de l'archiprêtré de Viennois.

Saint-Martin-le-Vinoux, qui, autrefois, faisait deux feux (payant 48 sols), était sous le vocable de Saint Martin; son église, actuellement, est sous celui de l'Annonciation de la Vierge. Un vieil almanach de 1788 note que dans cette paroisse se trouvait une chapelle de Notre-Dame, renommée par la fervente dévotion qui la faisait fréquenter de toutes parts.

Saint-Martin-le-Vinoux fait actuellement partie du canton nord de Grenoble.

L'ESPLANADE

Le quartier de l'Esplanade fait partie aujourd'hui de la ville de Grenoble depuis 1881, époque à laquelle les remparts ont été reculés à l'extrémité de l'Esplanade.

L'Esplanade, qui était autrefois un simple mail, a été créée par Lesdiguières en 1556. Bien qu'appartenant à la commune de St-Martin-le-Vinoux, c'est la ville de Grenoble qui l'a entretenue depuis cette époque,

L'Esplanade a 346 mètres de longueur sur 97 de large Elle sert de champ d'exercice aux militaires et devient, pendant la belle saison, le rendez-vous des joueurs de boules.

En juin 1816, vingt-un des complices de Paul Didier, qui avait conspiré contre la Restauration, furent fusillés à l'Esplanade. Paul Didier fut lui-même exécuté, place Grenette.

E. Facquart.

LE MONDE DAUPHINOIS

Mgr Henry, évêque de Grenoble, a consacré samedi 23 novembre, dans l'église de Blidah, sa ville natale, le nouveau maître-autel, dans lequel ont été scellées des reliques de saint Prosper; on a fait remarquer à ce propos qu'il n'y avait pas eu, depuis dix siècles, d'enfant de l'Afrique parvenu en Europe à la dignité d'évêque.

L'Académie Française vient de décerner un prix de vertu de 500 francs à Mlle Rosalie Darlay, de Saint-Romans, et à M. Claude Champonnier, de Saint-Sorlin-de-Vienne. — On signale le passage à Valence de l'interprète général de l'armée boër, M. J. Conqui qui, fait prisonnier par les Anglais et interné à Sainte-Hélène, parvint à s'échapper, il y a quelques jours, sous un déguisement, dans la soute à charbon d'un navire espagnol se rendant à Barcelone. — Le ministère vient d'attribuer au Musée de Valence deux tableaux : *L'heure de l'Angelus*, par Perret, et *Douloureuse Station*, par Béronneau. — La Municipalité de Crémieu. instruite par le récent procès de Verna des dangers que peuvent courir les Archives, a fait déposer aux Archives du département les titres anciens qu'elle possédait encore. — La Ville de Grenoble est saisie d'un projet d'organisation pour 1902 d'une exposition régionale, industrielle, commerciale, agricole, horticole et artistique. — M. de Lestelley, propriétaire du rez-de-chaussée de la maison place Grenette, 4, a offert au Musée la plaque datant du commencement de l'ère chrétienne et portant une inscription latine qui était encastrée dans le mur de cet immeuble, ancien Hôtel de Ville de Grenoble. Cette inscription est la plus belle de celles découvertes à Grenoble et contient l'expression de la reconnaissance d'un affranchi à son bienfaiteur, flamine de Mars à Cularo (Grenoble). — Le Touring-Club de France a décerné au Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné la médaille d'or qu'il offre chaque année, à titre honorifique, aux personnes qui ont rendu les plus grands services au tourisme; remise en a été faite au président, M. de Montal, le 8 décembre, à la Sorbonne, par le ministre des travaux publics. — Sur la proposition de la Ville de Grenoble, le Ministre de l'Instruction publique a nommé présidents d'honneur de la Commission Bibliothèque et du Musée le peintre Ernest Hébert et le colonel Léon de Beylié; MM. P. Lachmann et X. Roux ont été nommés membres de la Commission.

MARIAGES

Le comte Bertrand de Monts de Savasse, fils de feu le comte Louis de Monts de Savasse. et de la comtesse née de Monteynard, avec Mlle Thérèse Laperrine d'Hautpoul, fille de M. A. Laperrine d'Hautpoul, et de madame, née La Croix de Chevrières de Pisançon.

A La Flèche, M. Maurice de Galbert, lieutenant au 38e régiment d'infanterie, avec Mlle Yvonne du Bois de Beauchesne. La bénédiction pontificale a été accordée aux jeunes époux, sur la demande de Mgr Henry. Les témoins étaient : M. le vicomte de Galbert et M. René de Prandières,

oncle de l'époux, et le comte de Bellaigue et M. de la Chesnaie, oncles de l'épouse.

A Châteaudouble (Drôme), le baron Renaud de Fauconnet avec Mlle Paule du Bourg, dont la mère était la petite-fille de la marquise de Retz, née Las Cases, et proche parente de M. du Bourg, propriétaire du château de Franquières, à Biviers, près Grenoble. — A Lyon, Mlle M'Roë, avec M. Emmanuel Gourd.

NÉCROLOGIE

A Lyon, M. Armand Caillat, né aux Abrets, décédé à Lyon. Célèbre orfèvre religieux connu dans le monde entier, auteur des riches ostensoirs de la Salette, de Lourdes, de Saint-Martin-d'Ainay, de Sainte-Anne-d'Auray, de Notre-Dame du Laus, de la châsse de Saint-Anthelme de Belley, de différentes couronnes de vierges enrichies de pierres précieuses, et d'une multitude d'œuvres d'art religieux répandues dans le monde entier. Il excellait dans l'emploi des émaux, des nielles, des ivoires. Au lieu de réduire l'ornementation des vases sacrés à quelques motifs rabattus, toujours les mêmes, il puisa abondamment dans la *Vie des Saints*, source intarrissable, de merveilleuses histoires, des symboles particuliers, qui se déroulent sur les reliquaires, les ostensoirs, les calices, etc.

M. Armand Caillat était officier de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier de l'ordre du Christ, chevalier de l'ordre de Saint-Charles, ancien président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, ancien président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des beaux-arts de Lyon, officier de l'Instruction publique. M. de Voguë lui a consacré un article dans la *Revue des Deux-Mondes*.

M. Berruyer, né et inhumé à Roybon, décédé à Grenoble. Célèbre architecte, élève de Viollet-le-Duc, concourut pour l'érection de la basilique de Montmartre avec un projet de style gothique et fut classé second.

Devenu architecte du diocèse de Grenoble, il fut un passionné pour son art. Son œuvre s'épanouit sur tous les points du diocèse qui lui est redevable de ses plus belles églises : Saint-Laurent-du-Pont, Bourgoin, Voiron, Saint-Bruno de Grenoble, la Salette, Roybon, et d'un grand nombre d'autres églises plus modestes, mais ayant toutes un cachet artistique très marqué. On lui doit également le pensionnat de l'Aigle et d'autres monuments civils remarquables. Il avait également concouru pour la reconstruction du Palais de Justice de Grenoble. C'est à partir du moment où M. Berruyer fut architecte diocésain qu'on en finit enfin avec ces constructions vulgaires que la Restauration et le règne de Louis Philippe virent s'élever un peu partout.

A Grenoble, M. Grimaud, conseiller honoraire à la Cour d'appel. — Au Grand-Lemps, la Mère Marie-Augustine, supérieure des religieuses du pensionnat-externat. — A La Tronche, M. D. Breghot du Lut. — A Grenoble, Mme Parra-d'Andert, née de Sallmard. — A Grenoble, Mlle Jeanne Neyret. — A Paris, la générale Sainte-Beuve, née du Beux. — A Avignon, la comtesse de Raousset-Boulbou, née d'Indy. — Au château de Bouvesse, la comtesse de Vallier, née de Leusse. — A Agde, le marquis de Pina de Saint-Didier. — A Nyons, le docteur Paul-Pierre Laurens, sénateur de la Drôme et maire de Nyons. — A Arzay, M. Bouchardon.

LES

" Annales Dauphinoises "

SŒUR SAINT-HENRI

Religieuse de l'Hôpital de Romans

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

(Suite)

« Depuis huit jours, lisons-nous dans le second de ces articles, signé Nivollet, j'entends répéter autour de moi, par des hommes de tous les partis et de toutes les opinions, que la promesse faite par le Gouvernement de décorer la Sœur Saint-Henri va enfin être exécutée. On nous dit même que certains républicains avancés, oubliant cette fois leurs revendications violentes, ne sont pas les moins ardents à réclamer cet acte de justice.....

« M. le Président s'estimait naguère heureux de donner à trois religieuses des hôpitaux cette croix, symbole de l'honneur, dont d'autres ont fait, en ces derniers temps, un si indigne usage... Parmi les religieuses dont la carrière doit fixer l'attention du Président de la République, nous n'en connaissons pas de plus digne et de plus universellement entourée de respect et de sympathie que la Sœur Saint-Henri, de Romans. Le général Boulanger l'avait bien compris, quand il regrettait, lors de sa venue à Romans (1), d'avoir été avisé si tard des titres incontestables de la Sœur, et qu'il promettait d'y pourvoir *à bref délai*. Mais les ministres changent, et leurs promesses, même lorsqu'elles sont sincères, se ressentent, hélas ! trop des fluctuations de la politique.

« Les deux ans écoulés depuis la promesse du général Boulanger ont ajouté au mérite de Sœur Saint-Henri. Malgré ses 74 ans, elle déploie au service des malades un zèle, une activité, une bonne humeur que n'oublient plus ceux qu'elle a entourés de ses soins. Il appartient au premier magistrat de l'Etat de répondre aux désirs et aux vœux de toute une population, en attachant sur le costume de la religieuse le ruban de la Légion d'honneur. »

M. Carnot étant donc venu à Romans, fut reçu par les différentes

(1) Le 27 juin 1886.

autorités et complimenté, entre autres, par M. le Curé de Saint-Barnard.

Lorsque, dans l'après-midi, il alla visiter l'hôpital, Sœur Saint-Henri lui fut présentée, et on lui rappela les cinquante années de service de la vaillante religieuse. M. le Président la félicita et exprima le vœu que les malades fussent encore longtemps l'objet de ses soins; et ce fut tout. Il ne fut pas question de décoration. Grande fut la déception de tout le monde. Les pensionnaires de l'hospice, par manière de protestation, se mirent à crier : *Vive Sœur Saint-Henri !* M. Carnot avait préféré donner la croix qu'il avait destinée pour Romans à l'un des principaux industriels de la ville, M. Gailly.

Cependant le temps s'écoulait, et les espérances qu'avaient fait concevoir certaines paroles données commençaient à s'évanouir. La commission administrative de l'hospice revint à la charge, et, dans sa séance du 10 juin 1895, elle renouvela sa demande en faveur de Sœur Saint-Henri, en rappelant ses états de service et les titres qu'elle avait déjà fait valoir en 1886, augmentés de neuf années de nouveaux travaux et d'un dévouement que les infirmités de l'âge n'avaient point ralenti. Elle avait été admise alors à continuer sa résidence dans l'hôpital, en qualité de Sœur reposante. « Malgré cela, dit le rapport, elle n'a jamais voulu profiter de ce bien-être, et, malgré son grand âge et le manque de forces, elle a continué, comme par le passé, n'abandonnant jamais ses malades et les secourant, tant de ses bonnes paroles que de ses bons soins. Différents rapports de Messieurs les Médecins Inspecteurs certifient la véracité de ce que nous avançons, et nous pouvons ajouter, comme nos prédécesseurs le faisaient en 1886, que ce serait une véritable joie, non seulement pour l'administration hospitalière, mais encore pour toute la population romanaise, de voir briller sur la poitrine de cette digne Sœur le ruban de la Légion d'honneur.

« La commission administrative de l'Hôpital-Hospice de Romans, au nom de tous les malheureux secourus par Madame Olympe Chaix, en religion Sœur Saint-Henri, adresse tous ses éloges à cette noble Sœur, émet de nouveau le vœu qu'elle soit proposée pour la décoration de l'ordre de la Légion d'honneur, et décide que copie de cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, avec prière de vouloir bien, le plus tôt possible, faire les démarches pour que ce vœu soit bientôt réalisé. »

Cette insistance si digne d'éloges de la commission administrative fut enfin couronnée de succès, et sa requête, appuyée par l'autorité militaire, eut un effet presque immédiat. Un mois après, le *Journal officiel* enregistrait, dans son n° du 30 juillet (p. 4412), le document suivant :

« Ministère de la guerre. Légion d'honneur. — Par décret en date du 26 juillet 1895, le Président de la République, sur la proposition du Ministre de la guerre; vu la déclaration du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur en date du 25 du même mois, portant que la nomination *(sic)* du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règle-

ments en vigueur, a nommé au grade de Chevalier dans la Légion d'honneur :

« Madame Olympe Chaix, en religion Sœur Saint-Henri, attachée aux salles militaires de l'hospice mixte de Romans : 60 ans de services, dont 20 dans les salles militaires » (1).

Aussitôt affluèrent à l'adresse de la bonne Sœur une avalanche de télégrammes, de cartes et de lettres de félicitations, sans parler des visites, qui furent presque ininterrompues dans les premiers jours. Le maire de Romans, l'honorable M. Lacoste, fut le premier à envoyer ses compliments à la nouvelle légionnaire. Sa carte, qui précéda sa visite, portait ces mots : « Lacoste, maire de Romans, vous adresse ses plus chaleureuses félicitations. *Enfin nous la tenons !* »

Le général Zédé, commandant la division militaire de Grenoble, qui avait contribué efficacement, par ses actives démarches, au résultat désiré, envoya à la nouvelle légionnaire le télégramme suivant :

« *Grenoble, le 1er août 1895.*

« Ma Sœur,

« Vous voilà décorée, et vous le méritez si bien par votre dévouement et vos vertus, que chacun se réjouira de l'honneur qui vous est fait.

« Veuillez agréer, ma Sœur, avec mes plus cordiales félicitations, l'expression de mon profond respect.

« Général Zédé. »

Parmi cette multitude d'adresses, nous mentionnerons encore celles qui nous ont paru plus importantes ou plus significatives. Voici d'abord des militaires :

« Le Général Pédoya, commandant la brigade régionale, Lyon, (ancien colonel du 75e à Romans), apprend aujourd'hui seulement, dans les Alpes, où il se trouve en manœuvres, la distinction dont vous venez d'être l'objet. Jamais récompense n'a été mieux méritée ; jamais décoration ne sera plus

(1) Voici le texte de l'ampliation du décret officiel qui fut adressé à Sœur Saint-Henri : « Le Président de la République Française nomme Madame Chaix (Marie-Adélaïde-Olympe), en religion Sœur Saint-Henri, attachée aux salles militaires de l'hospice mixte de Romans, née le 27 avril 1814, à la Garde-Adhémar, département de la Drôme, chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, par décret du vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze, pour prendre rang du même jour et jouir de tous les droits, honneurs et prérogatives attachés à cette qualité.

Fait à Paris, le 29 octobre 1895.

Félix Faure.

Par le Président de la République.

Vu, vérifié, scellé et enregistré, n° 51.503.

Le secrétaire général de l'Ordre,

Général Rousseau.

Le Grand chancelier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur,

Général Février.

dignement portée. J'en suis bien heureux, et permettez-moi de vous adresser mes plus respectueuses et bien vives félicitations.

« Général Pédoya. »

L. Leblanc, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine au 35e territorial d'infanterie, Mitry-Mory (Seine-et-Marne). — « Bien chaleureuses félicitations à Sœur Saint-Henri de la part d'un ancien militaire malade, qui lui doit la vie. Octobre 1862. »

Le commandant Magnard « envoie à la bonne Sœur Saint-Henri ses compliments les plus sincères pour la distinction si méritée qu'elle vient d'obtenir. Il est heureux de voir enfin briller sur sa poitrine la croix des braves. Comme compatriote et comme ancien officier du 75e, il lui demande la permission de l'embrasser bien affectueusement. Madame Magnard se joint à lui de tout son cœur. — Riom, 8 août 1895. »

« *Saint-Lô, le 2 août 1895.*

« Madame,

« Le capitaine en retraite Turquin, Joseph, employé à la comptabilité du 80e régiment territorial d'infanterie, né à Romans, le 13 juillet 1838, ancien élève de l'hospice de Romans, où il a été baptisé, a l'honneur de venir très respectueusement vous offrir ses modestes, mais bien vives félicitations, à l'occasion de votre nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Il vous prie d'agréer en même temps l'hommage de son profond respect, ainsi que ses vœux les plus ardents pour votre santé, et que le ciel vous conserve longtemps à l'affection et à l'admiration de vos concitoyens, et particulièrement à celles des enfants de l'hospice de Romans.

« Turquin. »

Le clergé ne fut pas en retard. M. l'abbé Lucien Chosson, alors aumônier du Clos Saint-Victor, dirigé à Valence par les Sœurs du St-Sacrement, actuellement vicaire général, envoyait de Paris, où il se trouvait à ce moment, « à sa bonne Mère Saint-Henri ses plus chaleureuses félicitations. Il a tressailli de tout son cœur en apprenant la bonne nouvelle.... » — Paris, 31 juillet 1895. »

M. l'abbé Bouloumoy, alors chanoine titulaire de Valence et vicaire général honoraire, actuellement curé de la cathédrale, déclare qu'il « ne veut pas être des derniers à offrir ses respectueuses et très sympathiques félicitations à l'excellente Sœur Saint-Henri. — De tout cœur, il *porte les armes* au nouveau chevalier, applaudissant à la distinction si méritée que lui ont value ses longs et loyaux services. Et ce, sans préjudice pour la décoration autrement flatteuse que lui tient en réserve le Roi des rois.

« *Ad multos annos!* C'est-à-dire : Vivez au moins cent ans, vénérée et digne légionnaire! »

Vient ensuite un innombrable défilé d'obligés, d'amis et d'admirateurs,

qui s'empressent d'adresser leurs félicitations à la bonne Sœur, et de lui exprimer la joie que leur cause la distinction mille fois méritée dont elle est l'objet. Parmi ces lettres et ces noms, nous relèverons les suivants :

Un ancien député, — simple carte :

« Camille Sabatier, Inspecteur général des services administratifs, Ancien Député. Auxerre. »

Un Romanais résidant à Paris, écrit ces quelques lignes :

JUVEN ET Cie
23, *Faubourg Saint-Denis*
PARIS

« *Paris, le 30 juillet 1895*.

« Madame Sœur Saint-Henri, chevalier de la Légion d'honneur.

« Veuillez, Madame, agréer les plus sincères félicitations que nous vous adressons, ma famille et mes amis.

« Portez-la bien, comme vous l'avez bien méritée, et que Dieu vous donne encore de nombreux jours pour le soulagement de nos malheureux et le bonheur de vos nombreux admirateurs. Dans une quinzaine de jours, nous vous présenterons de vive voix nos compliments.

« Agréez, Madame, mes respectueuses et sincères félicitations.

« Maurice JUVEN. »

M. Maurice Juven fils, « administrateur du Bureau de Bienfaisance et de la Caisse d'épargne du 10e arrondissement, 53, boulevard de Strasbourg », envoie de son côté ses félicitations.

D'autres compatriotes :

« Hippolyte Jourdan, employé aux chemins de fer de l'Est, gare de Pantin (près Paris). — Un Romanais. Souvenir, félicitations. »

Paul Chardon, aide-commissaire de la marine, en congé à Peyrins, — « avec mes plus sincères félicitations pour votre décoration si bien gagnée et qui vient dignement couronner une carrière toute de dévouement et d'admirable sacrifice. Profond respect. 9 août 1895. »

Des homonymes, fiers de porter son nom, quoique non parents, ou de parenté douteuse :

M. et Mme E. Chaix (libraire, 45, quai des Grands-Augustins, Paris), « sont heureux et fiers de porter le nom patronymique de la noble Sœur Saint-Henri, chevalière de la Légion d'honneur et soldat de Dieu. »

« *Marseille, 28 août 1895*.

« Respectée Sœur,

« Permettez-moi de joindre mes respectueuses félicitations à toutes celles que vous avez reçues.

« Je porte le même nom que vous. Ma famille est originaire de la Drôme : Valence, Crest, Aouste. Nous sommes vraisemblablement parents à un degré quelconque.

« En tout cas, nous sommes frères en N.-S., et peut-être en S. François, et ceci excusera à vos yeux la liberté que je prends de vous adresser les félicitations d'un inconnu.

« Veuillez agréer, Madame et respectée Sœur, le profond respect de votre très humble serviteur.

« E. CHAIX-BRYAN, consul de Bolivie (à Marseille). »

Voici maintenant des témoignages plus explicites.

Un officier de distinction, reconnaissant des soins reçus de Sœur Saint-Henri, lorsqu'il était en garnison à Romans, lui écrit :

« *Ce 4 août 1895.*

« Ma Sœur,

« Peut-être avez-vous oublié un jeune engagé volontaire soigné par vous en 1864, et qui ne vous a jamais oublié depuis. Cet engagé volontaire qui est aujourd'hui un homme de 49 ans, père de famille, ne pouvait supposer que vous fussiez toujours à Romans, après tant d'événements et tant d'années écoulées ! C'est votre nomination si méritée au grade de chevalier dans notre Légion d'honneur qui lui a appris votre existence en même temps que votre adresse, et s'il vient si tard vous donner signe de vie, ne lui en voulez pas, il n'y a pas de sa faute !

« Que ne sommes-nous, ma Sœur, plus rapprochés l'un de l'autre, j'aurais tant de plaisir à vous présenter ma petite famille. Officier au moment de la guerre de 1870, j'ai fait partie de l'armée du Rhin et, protégé par la Providence, j'ai passé sans une égratignure par les sanglants combats de Borny, Gravelotte, St-Privat et autres, jusqu'à la capitulation de la ville et mon internement en Saxe. Marié depuis 1872, j'ai trois enfants, dont l'aîné, admissible à St-Cyr en 1894, s'est engagé dans l'artillerie et est brigadier actuellement. Mon fils cadet prépare Polytechnique, et ma fillette a 13 ans bientôt. (Je les recommande à vos prières).

« Démissionnaire en 1888, je me repose, trouvant encore à utiliser mes loisirs. Je serais bien heureux si vous pouviez, au milieu de vos constantes sollicitudes, trouver un petit moment pour me répondre.

« Heureux sont les engagés volontaires, vos malades d'aujourd'hui, bien soignés comme je l'étais moi-même autrefois. Je leur envie la chance d'avoir été les premiers à vous féliciter de cette croix, qui va si bien à une poitrine de religieuse.

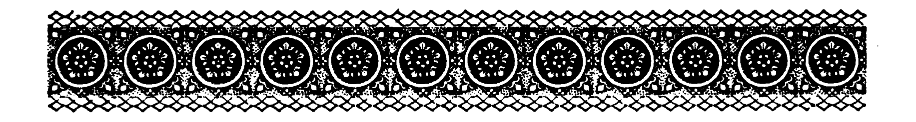
« Au revoir, ma Sœur. Croyez à mon profond respect, ainsi qu'à ma vive et sincère gratitude.

« Cte DE COLIGNY,

« Ancien officier supérieur d'Inf^ie^, chev. de la Légion d'honneur. »

(A suivre)

Cyprien PERROSSIER.
Archiviste diocésain de Valence.



❋ ❋ ❋ VISITE ❋ ❋ ❋

A LA

Basilique de Saint-Antoine de Viennois

(ISÈRE)

Itinéraire de Saint-Marcellin et de la Côte-St-André à St-Antoine

La ligne de tramways destinée à relier Saint-Marcellin à la Côte Saint-André, en passant par Saint-Antoine, fonctionne déjà entre la Côte et Roybon. Lorsque, enfin, ses trains circuleront jusqu'à Saint-Marcellin, ils donneront à nos contrées, d'un accès si pénible jusqu'à ce jour, des voies de communication faciles autant qu'agréables. Ces dernières favoriseront surtout la visite de Saint-Antoine, tant aimé des pèlerins et admiré des touristes.

Que le voyageur vienne du côté du nord ou du midi, il sera plus d'une fois enchanté par les sites qu'il traversera, les points de vue ravissants qui, tout à coup, se présenteront à ses regards, surtout sur le territoire si accidenté de Saint-Antoine. En même temps, il sera intéressé par les souvenirs historiques que rappelle plus d'une localité. Nous en énumérerons brièvement les principaux.

D'un côté, c'est Saint-Marcellin, la ville aimée de nos anciens princes, qui la comblèrent de faveurs et en firent d'abord le siège du conseil delphinal; Chatte, au territoire fertile et patrie de Saint Amédée, évêque de Lausanne, après avoir été abbé d'Hautecombe (1110-1159). De l'autre, en quittant la Côte Saint-André, si chaudement située au pied de ses coteaux ensoleillés et couverts de riches vignobles, et après avoir jeté un dernier regard sur son vieux château, où se fiança Louis XI avec Charlotte, fille du comte de Savoie, et son petit séminaire, on aperçoit les ruines majestueuses encore du château de Bressieux. C'est là que régnèrent, peut-on dire, pendant quatre siècles, jusqu'en 1404, les fiers seigneurs de ce nom, alliés aux familles princières de la province et figurant parmi les quatre grands barons du Dauphiné. Leur histoire se rattache à celle de ce pays entier et y compte plus d'une page curieuse; leurs possessions s'étendaient sur toute la contrée et dans le midi de

la France. Ils eurent pour successeurs immédiats les Grolée, appartenant, eux aussi à une famille non moins illustre, et, comme leurs prédécesseurs, ajoutant à leurs autres titres celui de barons de Saint-Antoine. Viriville était au nombre de leurs terres (1).

C'est de là qu'on peut le plus facilement aller visiter la magnifique église romane de Marnans (2), bâtie dans un frais vallon, vers la fin du XIe siècle, pour des moines augustins que leur indigence, causée par les pillages de voisins barbares et rapaces, obligea à s'unir, en 1286, à l'ordre hospitalier de Saint-Antoine.

Après avoir longé le camp de Chambarand servant aux exercices de tir pour l'artillerie du 14e corps d'armée, traversé de longues étendues de bois taillis, laissé, à droite, la tour des Loives, dont le dernier étage contient des fresques remarquables, on arrive à Roybon. Ce bourg, chef-lieu de canton, fondé par le Dauphin, en 1294, était anciennement entouré de fortifications dont on aperçoit encore des restes considérables. Il possédait aussi des verreries et des fabriques assez importantes de drap, lesquelles ont disparu.

On aimera à s'arrêter à la Trappe de Chambarand, fondée depuis une quarantaine d'années et située dans une solitude aux vastes horizons. Le travail assidu et intelligent des religieux sait arracher à un sol ingrat et broussailleux de riches récoltes. La bière et le fromage fabriqués au monastère sont de qualité supérieure.

Enfin, au sortir d'une longue tranchée, nous voici à la Ville-d Or, petit village de la commune de Dionay, où se trouve l'un des plus beaux tumulus du Dauphiné et qui est encore inexploré. A partir de ce point et jusqu'au sortir du territoire de Saint-Antoine, du côté de Chatte, la voie ferrée devient de plus en plus intéressante. On ne sort d'une tranchée profonde que pour s'engager dans un tunnel, sur une chaussée, ou franchir un ravin au moyen d'un pont élevé. Tout en cheminant avec une rapidité vertigineuse, on jouira de magnifiques échappées de vue sur les coteaux voisins et, au delà, sur les montagnes du Vercors et du Royans. Au pied de la descente, on laissera, à gauche, le cimetière placé sur un monticule taillé à pic de trois côtés et couronné anciennement par le château-fort des seigneurs du lieu, les barons de Châteauneuf-de-l'Albenc, et on s'arrêtera brusquement devant la basilique antonienne dominant, du haut du *Gros-Mur*, le bourg entier. Le voyageur la contemplera longtemps avant même de songer à prendre le chemin qui y conduit.

(1) Voir l'HISTOIRE DE LA BARONNIE DE BRESSIEUX. Il s'y trouve aussi beaucoup de détails sur Viriville et les localités voisines.

(2) Voir la monographie intitulée : L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE DE MARNANS.



Bourg de Saint-Antoine

Saint-Antoine, son passé, sa description

Primitivement, le bourg, qui se pare orgueilleusement du nom de *ville*, ne se trouvait point situé là où nous le voyons, de nos jours; mais bien, pour la plus grande partie du moins, à l'ouest, sur la colline portant encore le nom de Saint-Didier, et que regarde la façade de la basilique. Après la construction du monastère, les habitants transportèrent petit à petit leurs maisons à ses pieds, sur les derniers contreforts du monticule où il s'élève, ainsi que l'église. Le pays quitta alors l'appellation de la Motte-au-Bois, ou de la Motte-Saint-Didier, pour prendre celle de Saint-Antoine. Le château lui-même cessa de défendre le pays, peu après 1292, époque où les religieux Antonins, ayant acquis, la seigneurie du lieu, fixèrent leur résidence près de l'église et firent construire autour du bourg, au sud et à l'ouest, de fortes murailles percées de plusieurs portes et dont on retrouve des vestiges importants. Les bâtiments de l'abbaye formaient, à l'est et au nord, une véritable citadelle renfermant l'église. Des rues étroites, bordées de maisons parfois assez élevées, pressées les unes contre les autres et éclairées souvent par des croisées à meneaux, ou garnies d'énormes barreaux de fer, donnent au bourg une apparence moyen-âge très curieuse et qu'on ne voudrait pas voir disparaître. Deux maisons surtout, à l'entrée de la Grand'Rue, excitent l'attention par leur cachet bien caractérisé du XVIe siècle.

Si, pour nous rendre à la basilique, nous prenons la Grand'Rue, à gauche de la gare et au pied du cimetière, nous longerons, à droite, l'agglomération de maisons appelée encore le Faubourg, et, de l'autre, la masse imposante du Gros-Mur, rempart bâti en forte maçonnerie et à grand appareil descendant à une profondeur de plus de vingt mètres. Il fut construit, de 1405 à 1411, avec les offrandes de toutes les maisons de l'Ordre des Antonins. Jetons un regard d'admiration sur ses robustes contreforts et ses non moins puissantes assises avant d'arriver aux restes encore considérables de la porte du Martel ou de Lyon, ayant conservé des traces de machicoulis à encorbellement.

A la cime de la montée, se trouve le Grand Escalier, ou degrés monumentaux, réparé en 1711, et conduisant devant le portail de l'église. Il est couronné par une porte du XVIIe siècle et faisant face à une autre, de la même époque, donnant accès, au nord, aux jardins et bâtiments de l'Abbatiale.

L'Abbaye

Un second chemin, un peu plus long, fait suivre au visiteur la rue de l'Hôpital et va aboutir près de la place de la Crotte, où se dresse la porte principale de l'Abbaye 1657-58), remarquable spécimen de l'architure du XVIIe siècle et dont les pavillons servent maintenant de mairie. Au delà, sont les bâtiments de l'ancienne procure, des étrangers, de la



Entrée de l'Abbaye de Saint-Antoine

pharmacie et de l'infirmerie, remplacés par les écoles communales de garçons et l'hospice longeant, à droite la grande et belle place de l'Abbaye devenue propriété publique, seulement en 1854, par l'acquisition qu'en fit la commune, à cette époque.

Derrière ces bâtiments et les coupant à angle droit, se trouvent ceux de l'ancien réfectoire et l'aile se dirigeant vers l'église et comprenant les logements des profès, le noviciat, les salles capitulaires et les appartements de l'Abbé, au bout, à l'ouest. Le cloître était à l'intérieur de la cour formée par ces diverses constructions (XVIIe et XVIIIe siècles) et le chevet de l'église. On voit encore des traces de ses arceaux sur la façade occidentale du grand réfectoire et les murs de la professoriale et de l'hospice.

Avant d'entrer dans l'église et afin d'en rendre la visite plus intéressante, faisons un peu d'histoire, en nous souvenant que le nom de Saint Antoine rappelle un grand saint, un ordre religieux illustre et la plus belle église du Dauphiné. Nous dirons un mot des deux premiers; puis, nous présenterons la description de la troisième.

Courte vie de Saint Antoine, ermite

Saint Antoine le Grand, naquit, vers l'an 251, dans la haute Egypte, près de la ville d'Héraclée. Ses parents, qu'il perdit à l'âge de dix-huit ans, lui laissèrent une fortune considérable et surtout une éducation solidement chrétienne et la science de la vertu. Après leur mort, il confie sa sœur à des vierges pieuses, vend ses biens, en donne le prix aux pauvres et court dans la solitude travailler à sa propre perfection. Ses progrès y furent rapides et lui amenèrent de nombreux imitateurs et disciples. Jaloux de ses éminentes vertus, le démon le tenta longuement et avec grande violence; mais sans succès. Le saint déjouait les artifices de l'esprit malin et mettait celui-ci en fuite par la prière et la mortification.

Rappelons seulement les vingt années que Saint Antoine passa enfermé dans les ruines d'un vieux château, les soins donnés ensuite par lui à la formation des religieux venus se mettre sous sa conduite, les conseils réclamés de son expérience par les grands et les puissants, les encouragements qu'il alla prodiguer aux martyrs, sa visite à Saint Paul, premier ermite, et, enfin, sa mort, à l'âge de cent cinq ans.

Transfert de ses restes en Dauphiné

Après avoir, à ce moment suprême, donné ses derniers conseils à ses disciples, il leur ordonna de confier simplement son corps à la terre, sans jamais révéler le lieu de sa sépulture. Mais Notre-Seigneur, témoin des luttes de Saint Antoine contre le démon, lui avait dit : « *Je rendrai ton nom illustre par toute la terre* » ; et voici que, sous l'empereur Justinien Ier, vers 532, ses restes sont découverts par une révélation mystérieuse et transpor-



Façade de l'Église Saint-Antoine

tés à Alexandrie. Ils y demeurèrent, pendant cent septante-deux ans, entourés des plus grands honneurs. Sous Justinien II et vers 604, au moment où les Sarrasins devenaient maîtres de l'Egypte, ils furent transférés à Constantinople. C'est là que Jocelyn, seigneur de Châteauneuf-de-l'Albenc, accomplissant le vœu de son père, Guillaume le Cornu, alla les chercher et les obtint de l'empereur Diogène, ou bien d'Alexis Commène, pour prix des services qu'il lui avait rendus en l'assistant contre les Sarrasins menaçant sa capitale.

Jocelyn déposa le précieux trésor dans l'église de la Motte-Saint-Didier et commença, en 1080, à jeter les fondements de la basilique destinée à abriter les ossements sacrés. Son successeur et parent, Guigues Didier. hérita de ses biens et continua son œuvre. A cet effet et sur l'invitation du pape Urbain VIII, passant en Dauphiné pour aller au Concile de Clermont, il céda par acte solennel, le terrain nécessaire à cette pieuse entreprise. Une colonie de Bénédictins de Montmajour fut appelée à y fonder un prieuré, à garder le saint dépôt et présider à la construction de l'église. Le pape autorisa par une bulle les quêtes en faveur de l'Œuvre pour laquelle les Dauphins, les princes et les peuples du monde presque entier contribuèrent avec empressement.

Les Hospitaliers

Au même moment, le *Feu sacré* ou *Feu de Saint-Antoine* exerçait de nouveau ses ravages en France; et, de toutes parts, ceux qui en étaient atteints accouraient chercher leur guérison auprès des restes de Saint Antoine. La multitude de ces malheureux était grande et un noble gentilhomme dauphinois, Gaston, originaire d'Anneyron (Drôme), croit-on, et son fils, Girin, se mirent à leur service. Sept autres gentilshommes des plaines de la Valloire joignirent leur dévouement à celui des deux premiers. Ensemble, ils fondèrent l'ordre célèbre des *Frères de l'Aumône* ou des *Religieux Antonins*. Leur nombre s'accrut rapidement. Ils eurent bientôt des maisons dans l'Europe entière et en Asie. Partout, ils recueillaient dans leurs hôpitaux et soignaient les malheureux atteints du terrible fléau.

Les Bénédictins continuaient, pendant ce temps, la construction de la basilique que le pape Calixte II, ancien archevêque de Vienne, vint dédier lui-même en en consacrant les premières constructions (1119). Il reconnut aussi le corps de Saint Antoine, qu'il trouva entier, et le plaça dans une châsse en bois de cyprès, don du prieur de la Chartreuse des Ecouges, Guigues, qui l'avait fabriquée lui-même.

Dès le milieu du XII[e] siècle, des difficultés surgirent entre les Bénédictins du prieuré et les Frères de l'Aumône. Elles se terminèrent par l'expulsion violente des Bénédictins (1292) et l'érection du prieuré en abbaye en faveur des religieux Antonins par le pape Boniface VIII (10 juin 1297).



Grand Escalier

Sans cesser de soigner avec le même dévouement les malheureux atteints du feu sacré, les Antonins poursuivirent la construction de la grande église. Leur ordre exista jusqu'en 1775, où, sous les coups que lui porta le ministre Léoménie de Brienne, il dut s'unir aux chevaliers de Malte. Ces derniers ne résidèrent que peu ou point à Saint-Antoine et cédèrent l'abbaye à des chanoinesses de leur ordre. La Révolution dispersa celles-ci, s'empara des biens du monastère et des bâtiments, pour vendre les premiers, en 1793, à divers particuliers ; les seconds, en 1797, à Joseph-Fleury Jubié, député au Corps législatif, qui les cèdera lui-même plus tard à divers particuliers.

Histoire et description de la basilique.

Nous entendons fréquemment affirmer, à l'encontre de la tradition et des monuments historiques de l'Abbaye, que l'église actuelle n'est point celle commencée, en 1080, par Jocelyn, et dédiée, en 1119, par le pape Calixte II, ainsi que l'indiquent deux inscriptions placées à l'entrée du sanctuaire, et une troisième dans un médaillon au-dessus de la grande porte d'entrée (1). Nous répondrons à cette assertion en renvoyant les contradicteurs aux données de l'histoire (2) et en faisant connaître les indications venues de plusieurs architectes éminents et ayant étudié notre monument, mais sans pour cela blâmer les opinions opposées à celle que nous émettons.

Pour établir encore cette dernière, nous avons négligé les analogies, qui, la plupart du temps, induisent en erreur, et nous nous appuyons sur les documents que nous avons trouvés, en ne nous contentant pas de regarder les parties élevées de l'édifice, dont les premières assises doivent aussi être étudiées (3).

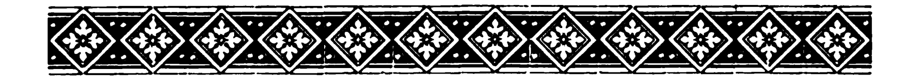
(A suivre) A. LAGIER.

(1) Les deux inscriptions à l'entrée du chœur sont les suivantes : JOCELINUS BARO DE[LPHI]NAS FUNDAVIT ANNO 1080. — CALIXTUS II PONTIFEX ROMANUS DICAVIT DIE 20 A MARTII, ANNO 1119. Elles ont été peintes vers 1850, et remplacent d'autres inscriptions en caractères gothiques semblables, nous ont raconté deux vieillards certifiant les avoir vues, dans leur enfance, à ceux apparaissant maintenant, sous un badigeon qui s'effrite, sur le revers du grand portail, au fond du collatéral nord. Il serait facile, en enlevant la couche de peinture recouvrant le mur, de vérifier le fait ; et, s'il était vrai, il apporterait un fort appui à notre opinion.

La troisième inscription ne s'aperçoit que lorsque, dans une soirée ensoleillée, les portes de l'église sont ouvertes. Elle fut peinte en capitales dorées au moment de l'érection de la tribune, en 1639, comme les rinceaux qui l'accompagnent : « HANC BASILICAM CALIXTUS II PONT. MAX. CONSECRAVIT ANNO DNI MCXIX, XIII KAL. APRILIS. »

(2) Voir surtout Aymar Falco dans son *Antonianæ historiæ Campendium*, auteur qui a eu à sa disposition les archives encore intactes de l'Abbaye.

(3) Il est d'ailleurs bon de se tenir en garde contre les tendances de la critique moderne, devant laquelle ne peuvent trouver grâce les auteurs anciens, même ceux dont la véracité n'avait jamais encore été mise en doute. Les documents qui ont servi à établir leurs récits et dont ils ont conservé le précieux souvenir ont-ils disparu, même en partie, sous les efforts du temps et des révolutions, aussitôt, la plupart des prétendus savants de nos jours émettent des doutes sur ces récits dont ils discutent âprement chaque mot. Heureux encore, quand ils ne les traitent pas de fables inventées à plaisir, sauf à être forcés eux-mêmes de s'en tenir, un peu plus loin, aux faits qu'ils ont d'abord regardés comme erronés ! C'est ce que nous avons constaté plus d'une fois en ce qui regarde l'histoire de Saint-Antoine.



Alfred BERRUYER

(1819-1901)

SA VIE. — SON ŒUVRE



Alfred BERRUYER

NOTES PRÉLIMINAIRES

La France, qui a été toujours féconde en grands architectes, n'a fait malheureusement que suivre pendant trois siècles les errements de la Renaissance Italienne, qu'elle prenait pour de l'architecture classique renouvelée, et cette longue méprise a duré jusqu'au jour où la Grèce, devenue libre, s'est ouverte aux explorations de ses libérateurs.

Par une rencontre merveilleuse, au moment où s'opérait cette renaissance de l'art grec, il se formait en France toute une école de travailleurs,

ardents à étudier l'architecture gothique, si longtemps réputée barbare. Pendant que les temples d'Egine, de Phigalie et d'Olympie, le Théséion, la Victoire Aptère, les Propylées, le Parthénon, étaient découverts, ou se révélaient dans toute leur beauté enfin comprise, une jeune génération se levait animée des sentiments qu'avaient inspirés la chevalerie et le christianisme.

Victor-Hugo avait porté l'antienne, en évoquant tout un monde de poésie autour de Notre-Dame de Paris. Des archéologues passionnés marchaient à la découverte de ces cathédrales, qui depuis trois siècles n'avaient pas fixé un seul regard.

Chose singulière, ce n'est pas sous la Restauration, mais sous la Monarchie de Juillet, si peu dévote, que commença cette *Renaissance de l'architecture religieuse*. Il y eut un retour subit et passionné, dirai-je, aux modèles que nous a légués le moyen âge, et que Montalembert et Prosper Mérimée célébraient en un langage magnifique, en même temps qu'ils les défendaient contre le vandalisme.

La fondation de la *Société d'archéologie* par A. de Caumont, du *Comité des Arts et Monuments* par le ministre Salvandy, les lois votées pour protéger nos anciens monuments, attestent le revirement qui s'est opéré dans les esprits.

Lenoir restaure *l'Hôtel de Cluny* en 1835, et en fait un musée; Baltard restaure à Paris, *Saint-Germain-des-Prés*, *Saint-Séverin*, *Saint-Eustache*; Lassus restaure *Saint-Germain-l'Auxerrois* en 1836 et la *Sainte-Chapelle*, dont les travaux dureront de 1840 à 1856, *Notre-Dame de Paris* (1845-1847), *la cathédrale de Chartres* (1843).

Viollet-le-Duc, qui a dirigé ou partagé les travaux de *Lassus* à la *Sainte-Chapelle*, à *Notre-Dame*, à *Saint-Germain-l'Auxerrois*, a un peu plus tard restauré les églises de *Vezelay*, d'*Amiens*, de *Châlon*, le château de *Pierrefonds*, etc. Ballu restaure la *Tour Saint-Jacques* ; Abadie qui plus tard obtiendra au concours la construction de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, restaure les cathédrales de *Bordeaux*, *Périgueux*, *Angoulême*.

Cette époque, on le voit, ne créa pas un art nouveau, elle fut surtout en architecture, un âge de critique et de savoir, bien plus que d'imagination. Ce travail de critique, cette étude consciencieuse du moyen âge, eurent partout des adhérents. Des points les plus reculés de la province on affluait vers Paris, comme autrefois à Florence, à la première Renaissance. C'est ainsi que M. Berruyer, dont nous allons étudier l'œuvre, participa à ce mouvement en venant étudier l'architecture à Paris, au moment même de toutes ces gigantesques et consciencieuses restaurations. Sous des maîtres aussi remarquables que ceux dont nous venons de citer les noms, avec, sous les yeux, des modèles et des études de tout premier ordre. M. Berruyer ne pouvait pas ne pas s'imprégner des nouvelles idées archi-

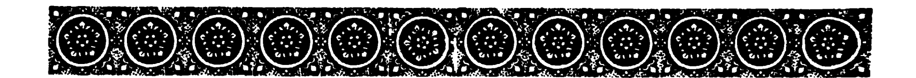
tecturales, s'en passionner et transporter dans le Dauphiné le résultat de ses observations et de ses études.

Aussi le verrons nous, dans le cours de cette étude, clore à jamais la série des constructions vulgaires qui s'étaient élevées du commencement au milieu du XIXe siècle. Une ère nouvelle allait se lever avec lui, à cette dernière époque, pour l'architecture religieuse, dans le département de l'Isère surtout. Sans hésitation aucune, M. Berruyer, s'attachera dès le principe à reproduire, avec un égal succès, l'architecture romane et l'architecture gothique des belles époques. Ne s'essayera-t-il même pas à la basilique antique?

Comme on le voit, l'œuvre de M. Berruyer est considérable, elle mérite une étude spéciale et approfondie. En effet, les églises de Bourgoin, Voiron, St-Laurent-du-Pont, La Salette, Roybon, St-Bruno, etc., etc., sans compter le nombre considérable d'autres monuments qu'il a construits, des restaurations qu'il a faites, ne constituent-elles pas une série de joyaux d'architecture religieuse. Et le diocèse de Grenoble, grâce à lui et à l'élan qu'il a imprimé, n'est-il pas au point de vue de la monumentalité chrétienne moderne, classé en tête des diocèses de France. Il est vrai que les royales largesses des RR. PP. Chartreux contribueront pour une immense part à favoriser ces constructions dont plusieurs furent très coûteuses, comme nous le verrons plus loin. Aussi, devons-nous par justice et reconnaissance associer au nom de M. Berruyer, celui des RR. PP. Chartreux, dans la grande œuvre de la renaissance de l'art religieux dans le Dauphiné.

(*A suivre*). Pierre BAFFERT.





LES GOULETS

LES PREMIERS HABITANTS DU VERCORS

Ces termes fort obscurs montrent combien Chorier était pauvrement renseigné sur l'origine de la Vernaison. Il ne l'était guère mieux sur l'origine d'une autre rivière qui arrose l'extrémité nord du Vercors, la Bourne. Celle-ci, sortie de la commune de Lans (Isère), traverse une vallée étroite, sépare Saint-Julien-en-Vercors de Rencurel, passe au hameau de la Balme, traverse la gorge supérieure de la vallée de Choranches et cette vallée même, puis descend au Pont, où elle reçoit la Vernaison et devient flottable. Deux kilomètres plus bas est le barrage construit depuis quelques années pour dériver l'eau du canal chargé d'arroser la plaine de Valence. Notre historien dauphinois est donc à corriger quand il fait naître la Bourne dans les rochers de Choranches. Le passage suivant, où il commet cette erreur, est du reste parfaitement exact en tout ce qu'il y dit des truites de cette même rivière. « La Bourne produit des Truites plus « abondamment que nulle autre Rivière de cette Province (du Dauphiné). « Outre qu'elles sont d'un goust excellent, elles sont remarquables par « leur couleur, estans tout à fait noires, et cette couleur ne semblant pas « bien naturelle à ce genre de poissons. Elles tombent de la source en « nombre infiny, car elle sort d'un Rocher eslevé, en sa vallée de « Choranches, qui dépend du territoire de Vercors, et de loin elle semble « une cascade artificielle, tant la Nature y a travaillé avec art (1). »

Ajoutons, comme indication de la vivacité et de la limpidité habituelle des eaux du Vercors, que la Vernaison, l'Adoin et le Buech, aussi bien que la Bourne, produisent des truites aussi remarquables par leur quantité que par leur qualité (2).

Dans ces conditions géologiques et hydrologiques des Goulets et de leur région, les Goulets fournissent-ils depuis longtemps aux voyageurs un moyen de les traverser! Depuis quand ceux-ci ont-ils usé de ce moyen?

Avant de répondre à cette double question, il n'est pas inutile de répondre à cette autre, dont la connexité est absolument évidente : depuis quand et par qui le Vercors a-t-il été habité et fréquenté?

(1) Ibdem ; — Fillet, *Essai histor. sur le Vercors*, pp. 13-7

(2) Delacroix, op. cit., p. 251 ; — Macé, *Descript. du Dauphiné*, pp. 180-1 ; — *Bull. de la Soc. archéol. de la Drome*, t. II, p. 238.

Nous laissons à M. Etienne Mellier le soin de faire cette réponse préalable : « Les origines des habitants du Vercors, dit-il, sont lointaines et par conséquent obscures. Des traces certaines d'un habitat préhistorique furent retrouvées, il y a quelques années, dans une grotte située sur les bords de la Vernaison, et détruite par le percement du tunnel de Beaubache, sur la route conduisant de la Baraque à Saint-Martin-en-Vercors.

« Plus tard, les Voconces, qui faisaient partie des Celto-Ligures, peuple formé des Celtes occupant déjà la Gaule, et des Ligures, venus d'Espagne vers 1400 avant J.-C., formèrent dans notre région une confédération, véritable république comptant dix-neuf districts, dont celui des Vertacomicoriens. Pline l'Ancien attribue à ces derniers la fondation de la ville de Novare, en Italie, vers le vi^e siècle avant J.-C.

« Rendus maîtres incontestés de la *Province* par l'importante victoire des consuls Fabius et Emilianus, sur les Avernes commandés par Bituit, en 123 avant J.-C., à Confonlens, près du confluent du Rhône et de l'Isère, les Romains, jusqu'au ve siècle, occupèrent le Vercors, surtout dans sa partie inférieure.

« Après cette occupation et l'espèce d'anarchie qui suivit l'invasion des hordes barbares, le Vercors appartint pendant quelque temps aux dauphins de Viennois...

« Après les dauphins, les évêques de Die possédèrent le Vercors, et leur domination seigneuriale s'y éteignit à la Révolution (1). »

Pour compléter un peu ce récit sommaire sur l'habitation du Vercors et en préciser certains points, nous donnerons ici quelques renseignements déjà publiés dans des opuscules sur le Vercors.

Le sol de ce pays ne paraît recéler ni médaille des Césars ni autre monument romain. Peut-être faut-il en expliquer l'absence par ce fait présumé que les Romains tinrent moins à habiter le Vercors qu'à être les maîtres de ses pauvres et rares habitants. Mais ce pays a été le théâtre de sépultures gallo-romaines. On a trouvé des tombeaux ou sarcophages à auge en pierre sur le territoire de la Chapelle-en-Vercors et sur celui de Saint-Julien. On en a trouvé, et en grand nombre, dans le vieux cimetière de cette dernière paroisse, autour de l'église. Il faut supposer que les tombeaux trouvés en des lieux isolés du territoire étaient païens et remontaient au moins au viiie siècle de notre ère; mais les autres, trouvés au cimetière de Saint-Julien, étaient certainement chrétiens.

Dès la fin du xie siècle, le Vercors était complètement chrétien et organisé en paroisses; il appartenait au diocèse de Die. Il était possédé et desservi en grande partie par les chanoines réguliers de Sainte-Croix de Quint.

(1) *Le Vercors*, pp. 2 et 3.

Depuis lors, le pays a progressé, et on connaît son histoire civile, féodale et religieuse (1).

Quant aux droits du dauphin de Viennois sur le Vercors, ils étaient définitivement dévolus à l'évêque de Die par un traité du 16 octobre 1253, dont nous n'avons qu'un trop court résumé (2), et qui paraît avoir toujours été respecté.

Maintenant, répondons à la question posée plus haut, sur l'ancienneté du passage des voyageurs par les Petits et les Grands Goulets.

L'ANCIENNETÉ DU PASSAGE DES GOULETS

La gorge des Petits-Goulets, que la Vernaison traverse pour aller bientôt se joindre à la Bourne entre Ste-Eulalie et Pont-en-Royans, sous les murs même de cette petite ville, pouvait-être suivie assez facilement et à peu près sans danger par les voyageurs à pied ou à cheval.

Aussi, dès le XII[e] siècle et même plus tôt, outre les chemins de Saint-Laurent-en-Royans au Vercors par l'Alp, celui de Pont-en-Royans au même Vercors par Châtelus et l'Allier, et celui du même Pont-en-Royans à Echevis par Châtelus, il y avait un chemin de Sainte-Eulalie et de Pont-en-Royans à Echevis par les Petits-Goulets. Il y en avait même plusieurs. En effet, l'eau de la Vernaison, à la traversée des Petits-Goulets, n'était pas tellement encaissée qu'on ne pût en remonter le cours. Des vieillards du pays nous ont appris que pendant la première moitié du XIX[e] siècle, il y avait à cet endroit, le long de la rivière, un sentier qui la traversait plusieurs fois et que l'on pouvait suivre quand les eaux étaient basses, mais non quand les eaux étaient grosses. Après cela, un peu plus haut, et sur la rive gauche de la Vernaison, on trouvait un chemin bien suivi, passant près de l'église d'Echevis et se dirigeant vers les Grands-Goulets. D'autre part, nous tenons d'un de nos grands-oncles habitant Sainte-Eulalie, qu'il y avait autrefois de vieilles masures sur les rochers en forme de crête surmontant les Petits-Goulets et dominant Sainte-Eulalie au nord-est. Cet endroit était encore connu naguère par plusieurs personnes de cette commune, sous le nom de *château de Gerfort*. On nous a assuré qu'autrefois, un des principaux chemins de Sainte-Eulalie allait des prés des Jarjattes près de la Bourne, et passait près de la maison Pallier, pour aboutir, à travers les bois, à l'emplacement de ces ruines, aujourd'hui complètement disparues. On l'appelait le *chemin de Jerfort*. C'est sans doute le même qu'un « chemin public allant de *Gilfort* au gas du Mas, » confrontant une terre sise « en las Chaux de Besançon, territoire de Sainte-Eulalie, et dont Alphonse de Sassenage, chevalier, marquis de Pont-en-Royans, baron de Sassenage, seigneur de Montelier, etc.,

(1) Fillet, *Essai histor. sur le Vercors*, pp. 36 et 37 ; *Histoire relig. du canton de la Chapelle-en-Vercors*, pp. 2-5.

(2) Columbi, *De rebus gestis episcop. Val. et Diens*, pp. 126-7, — Chorier, *hist. génér. du Dauphiné*, II, p. 143.

fit reconnaissance au prieur de Pont-en-Royans, le 24 octobre 1657 (1). *Gerfort* ou *Gilfort* et le chemin qui y passait n'étaient apparemment pas autre chose que la crête et le mauvais chemin du *Penat*, qu'on appelle encore aujourd'hui de ce dernier nom. En tout cas, le chemin du *Penat* conduisait, lui aussi, à celui qui, passant près de l'église d'Echevis, se dirigeait vers l'extrémité orientale de la vallée, c'est-à-dire vers la gorge des Grands-Goulets.

La direction de ce chemin, conservé jusqu'à présent pour la descente des bois, fait déjà supposer ou du moins soupçonner qu'on passait jadis près de l'eau de Vernaison pour aller d'Echevis au Vercors. En effet, si la rivière était beaucoup trop encaissée pour qu'on pût la suivre de niveau, on la suivait du moins à peu de distance. Quand le chemin ci-dessus était arrivé au point où les rochers se resserrent, jusqu'à ne laisser absolument que le passage de la rivière, sur le territoire d'Echevis, alors à son extrémité, il franchissait l'eau au moyen d'un pont. De là, il gravissait le rocher de la rive droite dans la direction nord-ouest, sur une longueur de 200 toises. Il tournait ensuite subitement vers le levant, et, après un parcours de 60 toises, suivait de nouveau et pendant 70, la direction nord-ouest. Puis, après 88 toises faites sur le rocher dans la direction nord-est, il arrivait, par une sorte de pelouse, entre deux rochers, et sur une longueur de 300 toises, à la terre sur la paroisse de Saint-Martin-en-Vercors. De là, tandis qu'un sentier conduisait vers la partie septentrionale du Vercors, le chemin descendait vers le sud-est pour repasser bientôt la Vernaison sur un autre pont, et se diriger vers la Jarjatte et de là vers la Chapelle-en-Vercors.

Cet état de choses existait en 1318, comme le prouvent de la manière la plus certaine plusieurs des actes que nous allons mettre à profit.

Et d'abord, une reconnaissance faite, le 13 avril 1318, à l'évêque de Die, par noble Albert de Rousset, nous donne les limites du fief reconnu. Or, au couchant de celui-ci, la limite passait au point où le torrent de Bournillon se jette dans la Bourne, et remontait le long de ce torrent jusqu'à la crête du rocher. Elle suivait cette crête jusqu'à la Chalmette, d'où elle allait au *rang* de la Font, puis au pas Berrout. De là, elle suivait la crête du rocher jusqu'à la Gardette de Cornouse (2), et, toujours en suivant la crête du rocher, allait finir entre les *deux ponts des Goulets*, et de ce milieu monter aux Rochas (3) au-dessus de ces *ponts*, puis, en suivant la crête du rocher, venir à la fècle et au clos des Novoy (4) et à la crête du rocher des *Arnols* (5), selon la pente de l'eau... (6).

(1) Archives de la Drôme, fonds des Antonins de Pont-en-Royans.
(2) *Cournouse*, rocher à l'extrémité occidentale de la commune de St-Julien-en-Vercors.
(3) Les Rochas, hameau et quartier au nord-ouest de la commune de la Chapelle-en-Vercors.
(4) Variante *Nonoy*.
(5) Variante *des Arvola*. Il s'agit sans doute ici de la *Roche des Arnauds*, quartier de l'extrémité occidentale du territoire de la Chapelle-en-Vercors. On trouve aussi près de là, le quartier dit aujourd'hui des *Revoulas*.
(6)... *Et vadit ferire* (lire *finire*; du reste, la copie du XVIIe ou XVIIIe siècle, en français, porte *va finir*) *inter duo pontes Goletorum* (variante *Guoletorum*), et a dicto *medio ascendit ad rochassum supra illos pontes, et protendit per sedam ruis veniendo ad seclam* (var. *sedam*) *et ad clotum de Nonoy et ad sedam Rupis de Arvola* var. *de Arnols*), *aqua pendente*... (Archives de la Drôme, fonds du Vercors, vidimus du 3 septembre 1508, div. copies des XVIIe et XVIIIe siècles, dont une en traduct. française.)

Ces ponts et ce chemin existaient encore bien plus tard. car le souvenir « de troupes qui autrefois, » apparemment au xvie siècle, « passaient sur le pont » inférieur et « suivaient le chemin » que nous venons de décrire, était mentionné vers 1775, dans un document que nous utiliserons bientôt plus largement.

Depuis lors, les archives locales mentionnent assez souvent les Grands-Goulets. Elles mentionnent même le chemin servant à les traverser et dont nous avons déjà parlé. Ainsi un acte du 3 octobre 1605 nous fournit une délimitation « du mandement de Vercors et des paroisses de St-Laurent, Châtelus et Echevis, au mandement du Pont-en-Royans », et nous y trouvons les mêmes limites que dans la reconnaissance du 13 avril 1318, quoiqu'elles y soient indiquées en sens inverse. En effet, il mentionne la limite « tendant droit » du « serre du Maupas » à « la roche des Arnoux, et dudit lieu en la Croizette et à la roche d'Echevis et dudit Vercors ainsy que l'eau pend de chasques costé suivant le sommet et croupe de la même roche, auquel lieu le mandement dudit Vercors et ladite paroisse de Saint-Laurent finit. Et pour le regard de la paroisse d'Echevis et dudit mandement de Vercors, commance au serre de la Croizette, et, suivant le sommet de la Roche appellé *des Goulets* et de l'Allier, ainsi que l'eau pend du costé de laditte paroisse d'Echevis jusques à la limite de Châtelus où finit ladite paroisse d'Echevis et Vercors; et, pour le regard de la limitte de la paroisse de Châtelus et dudit Vercors, commance à la roche de Cournouze, au droit du rocher appelé l'Eguille au-dessus des Balmes... (1) ».

Un parcellaire de Saint-Martin-en-Vercors, rédigé vers la fin du xvie siècle, contient, parmi les additions y faites dans la première moitié du siècle suivant, la mention d'une terre confrontant « la roche du Goullet, du vant (2). »

Un « parcellaire d'Echevis », rédigé en 1640, par « Jacques de la Lionnière », mentionne jusqu'à cinq fois le « chemin du Grand Goullet », à l'occasion de terres d'Echevis qui étaient limitrophes de ce chemin, et une fois seulement le « chemin des Grands-Goullets », qui était absolument le même.

Pour être plus explicite, notons, dans ce parcellaire, la blâche d'Etienne Pourroy sise en « la combe de Chastenier » et confrontant les « hermes de Pierre Vilard, du levant, le rif des Molles, du couchant, le chemin du Pont au Grand-Goullet, du vant, la roche de l'Allier, de bize... (3). » Cette manière d'écrire le nom de notre célèbre gorge en 1640, ne diffère guère de celle qu'employait, quelques années plus tard, le traducteur de la reconnaissance de 1318, lequel écrivait *des Gollets* (4).

(A suivre) L. Fillet.

(1) Arch. de la Drôme, fonds de l'évêché de Die, cop. notar. du xviiie s.
(2) Arch. de la mairie de St-Martin-en-V., parcell. de 1590 environ.
(3) Arch. de la mairie d'Echevis, parcellaire de 1640.
(4) Arch. de la Drôme, fonds, vidimus et cop. cit.



* * * Le Vin de Vienne * * *

A L'ÉPOQUE ROMAINE

Épitaphe d'un Marchand de Vin Viennois

UNE FABRIQUE DE VINS VIENNOIS A ROME

Farnahi, le commentateur de Martial, suppose, d'après le sens épigrammatique du *misit Romulus ipse mihi*, qu'on fabriquait à Rome du vin de Vienne. Le marchand Romulus, dont le nom est significatif, était un habitant de Rome. Il livrait à ses clients du *picatum* viennois qui n'avait jamais, peut-être, vu de plus lointains rivages que les quais du Tibre. Le *picatum* était très recherché; mais n'avait pas qui voulait la bonne fortune d'en boire de véritable.

La contrefaçon valait la peine; aucun vin n'était aussi cher. On citait des prix incroyables. Il s'en était vendu jusqu'à mille sesterces la mesure appelée *testa* : « On suppose », observe le narrateur, « que c'était à des personnes du pays, qui n'étaient allées à un prix si élevé que par prédilection pour les produits du sol natal. » (Pline, 14-4.)

ORIGINE DE LA CULTURE DE LA VIGNE DANS L'AGER VIENNENSIS

La renommée de ces vins de Vienne atteste également qu'il s'en faisait un commerce très considérable dans tout *l'Ager Viennensis*. L'exemple de la culture de la vigne avait été donné à nos ancêtres par leurs vainqueurs. Car les Romains, devenus par la conquête, possesseurs de terres considérables dans la province Narbonnaise, ne manquèrent pas de planter la vigne partout où le sol leur parut favorable à sa culture.

Aussi, même avant le premier siècle de notre ère, la vigne s'était-elle fort répandue dans cette province, dont Vienne et son territoire faisaient partie; et la récolte des vins fournissait non seulement aux besoins des habitants, mais encore à une exportation lucrative. (1)

(1) Strabon, lib. IV.

Antérieurement, alors que nos coteaux aujourd'hui si riants, si richement ornés de vignes, étaient couverts de forêts, on voyait, au dire de tous les historiens (1), des bandes de Gaulois, d'Allobroges principalement, gravir les sentiers escarpés des Alpes, et se précipiter sur l'Italie, attirés surtout par l'appât du vin, alors étranger à leur pays.

Quelque exagérés que l'on suppose des récits empreints de haines nationales, cette passion, qui est celle de tous les peuples non civilisés, et hélas! d'un certain nombre même, de peuples civilisés, ne saurait être niée. Elle explique du reste, comment nos coteaux se découronnèrent rapidement de forêts pour se couvrir de riches vignobles, dès avant le premier siècle de notre ère. Ceci nous amène, tout naturellement, à parler des marchands de vins en gros.

EPITAPHE D'UN DÉCURION MARCHAND DE VIN EN GROS A VIENNE

On voit au musée lapidaire de Vienne, installé dans l'ancienne basilique de Saint-Pierre, monument historique, un cippe avec base et couronnement, mais malheureusement très dégradé, surtout à sa partie inférieure. Ce cippe servait de base, au dire de Chorier, à un lion monté par un jeune homme, probablement David ? et se trouvait vers la porte septentrionale de l'église Saint-Pierre. Un de ces lions est aujourd'hui dans le jardin de ville, près de la rocaille. En 1823, le cippe dont il est ici question, fut transporté dans le temple d'Auguste et de Livie, où se trouvaient le musée et la bibliothèque, et enfin de là à Saint-Pierre.

Ce cippe est fort intéressant au point de vue épigraphique. Il a été, du reste, remarqué et décrit par un très grand nombre d'auteurs anciens (2) et modernes. Il contient l'épitaphe de Maximius Paternus, décurion et marchand de vins en gros à Vienne. La description et l'étude de ce petit monument ont leur place toute trouvée après ce que nous venons de publier sur les vins de la région Viennoise à l'époque romaine.

L'ÉPITAPHE

D. M.
C. MAXIMIO C. FI *l*
VOLT. PATERNO DECV
RIONINEGOTIATORI
VINARIO VIENNA*e*
MAXIMIA
*secv*N*d*ILLA PAT*ri*
*piiss*IMO ET
c. maximius. l
.. ..
*p*AT*rono*
*san*CTISS*imo p*

(1) Tit.-Liv. v 33. — Cic. pro font. V.
(2) M. S. Rostaing. — Gruter. — Chorier. — Revue de Vienne, I. 194. — Inscr. de Vienne, II 167.

TRADUCTION

« Aux dieux mânes; à Caius Maximius Paternus, fils de Caïus (Maximius); de la tribu de Voltinia, décurion, négociant en vins à Vienne, Maximia Sécundilla à son père bien-aimé, et C. Maximius.... affranchi de Caius, à son patron vénéré, ont élevé ce tombeau. »

De toutes les inscriptions romaines que renferment les *Recherches* de Chorier *sur les antiquités de la ville de Vienne*, il n'en est presque aucune qui n'y soit rapportée d'une manière fautive. C'est ce que l'on peut vérifier sur celles des monuments même qui se sont conservés jusqu'à nos jours. Nous avons, du reste, pu également le constater pendant la publication de la monographie de Saint-Maurice. Cette remarque sur l'inexactitude des inscriptions rapportées par Chorier a son importance; elle est destinée à prémunir contre de véritables contresens, auxquels se sont exposés ceux qui s'en sont tenus au texte de cet écrivain peu scrupuleux.

Ainsi, pour l'inscription qui nous occupe, Chorier qui cependant devait passer chaque jour peut-être devant le monument qui la portait, ne s'est pas donné la peine de la copier sur le cippe lui-même; il s'est contenté de la prendre dans Gruter. Aussi a-t-il commis deux notables erreurs qui dénaturent le sens de l'épitaphe.

Ainsi, à la deuxième ligne de l'inscription, telle que nous la donnons plus haut, d'après la pierre elle-même, au lieu des mots : C. FIL. VOLT. PATERNO, *fils de Caius, de la tribu Voltinia, surnommé Paternus*, Chorier a lu ; CAE. COLLIBERTO, *co-affranchi de César ;* et au lieu de DECVRIONI décurion, qui occupe la fin de la troisième et le commencement de la quatrième ligne, il a lu : D. T C N... PONI. Jugeant ensuite que cette dernière fraction de mot devait être en rapport avec la qualité de NEGOCIATORI VINARIO qui suit, il suppose qu'elle appartient au mot : CAVPONI, *cabaretier*.

Sans nous arrêter aux autres fautes que l'on peut remarquer, l'on voit combien Chorier, en les commettant, a changé la condition du personnage auquel a été élevé ce monument funéraire, puisque d'un homme qui n'a jamais été esclave, il a fait un vil affranchi qui était incapable de fonctions municipales et exerçait l'humble profession de cabaretier.

On sait que quoique réputé une occupation indigne des personnes de condition ingénue et particulièrement abandonné aux affranchis, le commerce cessait d'être avilissant lorsque, ayant pour objet les produits de l'agriculture, il était exercé en grand et procurait de gros profits (1). Tel était le genre de commerce auquel se livrait Maximius Paternus, et, sans doute, d'une manière d'autant plus lucrative que les crus de Vienne, comme nous l'avons vu plus haut, jouissaient d'une grande célébrité. Le trafic « du vin poissé », si recherché à Rome, avait donc sans doute procuré à notre NEGOCIATOR VINARIVS ces gros bénéfices, qui avaient le

(1) Cic. De offic., I. 42.

privilège d'élever le commerce au rang des occupations permises à l'aristocratie.

D'après les *Inscriptions de Vienne* (1), notre marchand de vins inscrit dans la tribu de Voltinia, doit avoir vécu antérieurement à Caracalla, et également à Domitien qui avait prescrit l'arrachement des vignes, dans toute l'étendue de l'empire. — ordonnance qui avait été malheureusement exécutée en Gaule où la vigne ne fut replantée, dans la suite, que sous Probus.

En 1857, on a trouvé à Toulouse une médaille, où, semble-t-il, il est fait allusion à cette permission de cultiver la vigne. Elle présente, à l'avers la tête radiée de Probus tournée à droite, et au revers, une grappe de raisin, accompagnée des trois mots suivants :

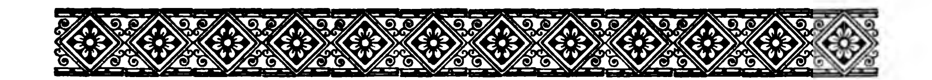
FOR. HIL. SAL.
(FOR tuna, HIL aritas, SAL us) (2)

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le sujet qui nous occupe : la culture de la vigne, le foulage des raisins, les récipients (urnes, outres), les cabaretiers, les droits perçus, etc , etc., mais cela nous entraînerait trop loin. Du reste, ces questions ne sont pas inséparables de l'étude que nous terminons ici, et nous trouverons sans doute bientôt l'occasion de les traiter.

P. BAFFERT.

(1) II. 169.
(2) Revue des Sociétés savantes. 1859, p. 429.





BIBLIOGRAPHIE

La Savoie avant le Christianisme

par l'abbé BURLET, licencié ès-lettres.

In-8° de 400 pp.

Cet ouvrage comprend l'histoire documentée aussi complète que possible des Allobroges et des peuples alpins de la Tarentaise et de la Maurienne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'établissement du christianisme. L'auteur indique toujours avec une précision minutieuse les passages des historiens et les textes des inscriptions sur lesquels reposent ses assertions ; il discute ces documents d'après les travaux les plus récents, en suivant l'interprétation des savants les plus autorisés pour l'histoire comme pour les sciences annexes de l'histoire.

Nous donnons à titre documentaire la table de cet important ouvrage qui par plusieurs côtés touche, comme on le verra dans la table, au Dauphiné.

LA SAVOIE PRÉHISTORIQUE. — **Première occupation de la Savoie.** — **Les Troglodytes** : vestiges de leur industrie; conjectures sur leur état religieux. — **Les Lacustres :** leurs habitations; leur industrie : poteries, instruments de bronze; leur religion : héliolâtrie, culte des pierres, conception non anthropomorphiste de la divinité.

LA SAVOIE GAULOISE. — Ch. I. — **Les peuples de la Savoie Gauloise.** — I. Passage problématique des Ligures; occupation gauloise au ve siècle; les Allobroges, les Médulles, les Graïaocèles et les Ceutrons. — II. Civilisation de ces peuples : les peuples alpins, guerriers et chasseurs; les Allobroges : agriculture, industrie, armes, monnaies, vêtements, habitation et langue.

Ch. II. — **Annales de la Savoie.** — I. Expéditions militaires en Italie. — II. Passage d'Annibal en Savoie. — III. — Guerre des Allobroges contre les Romains.

Ch. III. — **La religion des peuples de la Savoie.** — I. Religion populaire naturaliste : culte du soleil, de la lune ; survivance de ces croyances dans les fêtes et les superstitions. — II. Croyance à l'immortalité ; culte des morts. — III. Mythologie : les triades divines; les dieux honorés en Savoie. — IV. Organisation religieuse : druides, sacrifices humains, rites magiques et superstitieux.

Ch. IV. — **Etat moral des peuples de la Savoie.** — Les classes: la famille ; esprit militaire et patriotique, qualités intellectuelles.

La Savoie Gallo-Romaine. — Ch. I — **La Savoie sous la République romaine.** — I. Depuis la conquête jusqu'à César; de 121 à 58 avant J.-C. — Oppression militaire, confiscation du sol; incursion des Cimbres: exactions des gouverneurs, le procès de Fontéius; ambassade allobroge envoyée au Sénat, son intervention dans la conjuration de Catilina: dernière révolte des Allobroges, leur soumission définitive. — II. De César à Auguste : 58 à 27 avant J.-C. — Politique plus conciliante des Romains: le droit latin est accordé aux Allobroges. Incursion des Helvètes sur la frontière allobroge, résistance victorieuse de César. Participation des Allobroges à la campagne dirigée contre Arioviste. Essais infructueux des Romains pour conquérir les Alpes pœnines. Soulèvement des Gaulois sous l'impulsion de Vercingétorix : abstention des Allobroges. Révolte de César contre le Sénat ; rôle des Allobroges pendant la guerre civile. Fondation de Lyon par des habitants de Vienne. La Savoie sous les triumvirs.

Ch II. — **La Savoie sous l'Empire. — Organisation administrative de la Savoie.** — Les Ceutrons. Leur soumission ; délimitation officielle des frontières ceutrones et allobroges ; organisation de leur pays en province impériale procuratorienne ; détails épigraphiques sur les procurateurs. Principales villes ceutrones. — Les Graïocèles : conjectures sur leur sort politique. Les Médulles : leur soumission ; incorporation de leur pays dans la préfecture des Alpes cottiennes ; principales vicissitudes de cette préfecture. — II. **Organisation politique et administrative de l'Allobrogie.** — Administration générale : proconsuls, légats, questeurs et autres fonctionnaires romains. Administration fiscale : impôts directs ; impôts des douanes, des successions et des affranchissements; les corvées et les voies romaines en Savoie : principales stations signalées par les itinéraires anciens, difficultés que soulève leur identification. Administration allobroge. Organisation du Sénat de Vienne : attribution et élection de ses membres ; principales magistratures provinciales. Administration des *pagi*. Organisation des conseils municipaux. Honneurs et charges des fonctionnaires allobroges.

Ch. III. — **La religion en Savoie sous la domination romaine.** — I. Etat religieux des Romains. Divinités romaines honorées en Savoie, d'après les inscriptions. Vestiges des cultes orientaux, en particulier de la Déesse Mère et de Mithra. — II. **Culte des Empereurs.** — Organisation du sacerdoce provincial : attributions et privilèges des flamines. Flamines de l'Allobrogie, d'après les inscriptions. Culte populaire d'Auguste : les sévirs augustaux de l'Allobrogie. — III. **Le culte des morts.** — Transformation des anciennes croyances sur la mort. Organisation des collèges funéraires. Principaux monuments et collèges funéraires de la Savoie.

Ch. IV. — **Etat social, industriel, intellectuel et moral de la**

Savoie Gallo-romaine. — I. — Aristocratie romaine : vétérans, propriétaires et commerçants fixés en Allobrogie. Aristocratie allobroge : nombreux fonctionnaires civils. Valerius Asiaticus et Julius Vestinus. Allobroges qui se sont distingués dans la carrière militaire. Le peuple allobroge. — II. Agriculture, culture de la vigne, commerce du vin allobroge. Tissage et commerce des étoffes. Fabrication des poteries. Industrie du bois. Extraction des métaux. Exploitation des carrières de pierre et de marbre. — III. Culture intellectuelle des Allobroges : rapide transformation du langage, goût des lettres et des arts. Etat moral : influence de la corruption romaine; dignité relative des mœurs allobroges. Transformations successives du droit familial : l'enfant, la femme, l'esclave.

DOCUMENTS comprenant, outre 72 textes historiques, 70 inscriptions avec la traduction et la bibliographie de chacune d'elles.

BIBLIOGRAPHIE indiquant avec précision les ouvrages, brochures et articles de revues se rapportant directement à l'histoire de la Savoie avant le christianisme.



LE MONDE DAUPHINOIS

M. Jules de Beylié, président du Tribunal de commerce de Grenoble, ancien président de l'Académie Delphinale, a été décoré chevalier de la Légion d'honneur. — M. Victor Guy, de Vienne, a été nommé lieutenant de vaisseau.

Mariages

A Grenoble, M. Gabriel Barret et Mlle Marguerite Lizambert; la bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr Bellet. — A Belfon (Aude), M. Garnier de Pélissière et Mlle Andrée Buisson. — A Grenoble, Mlle Anne-Marie Dumolard et M. le docteur René Porte. — A Rubelles (Seine-et-Marne), M. Paul Godel, de Grenoble, administrateur colonial à Madagascar, et Mlle Lucie Wagner, fille de M. Raoul Wagner, ministre plénipotentiaire.

Nécrologie

A Grenoble, Mme Eymard-Duvernay. A Jérusalem, le R. P. Paul Meunier, des Abrets, un des religieux dominicains qui se sont le plus occupés des fouilles pratiquées sur l'emplacement du martyre de Saint Etienne où l'impératrice Eudoxie avait fait bâtir une basilique, dont on

a découvert l'aire, des mosaïques, des bases de colonnes, et où enfin, s'élève aujourd'hui une nouvelle basilique. — A Grenoble, M. Auguste Borel, ancien fabricant de gants, ancien président du Tribunal de commerce, chevalier de la Légion d'honneur. — A Grenoble, M. Louis-Joseph-Jules Senequier-Crozet, ancien industriel, qui collabora avec M. Matussière, qui, le premier, introduisit en France la pâte de bois pour la fabrication du papier. — A Grenoble, M. Alex. Guttin, — M. J.-M. de Rolland, architecte. — A Grenoble, M. Reynier, commandant d'infanterie de marine en retraite, qui possédait un véritable musée de meubles et autres objets exotiques. A Paris, la baronne Cerise, née Aubert, mère du baron Cerise, gendre de M. Félix Faure, ancien magistrat, aujourd'hui religieux Chartreux. — A La Côte-St-André, Mme Mounier, veuve de M. A. Bert. ancien magistrat et député — A Visan (Vaucluse), Mlle d'Autane, dont la mère était alliée aux familles dauphinoises de Montravel et de Serres de Monteil. Elle était tante du docteur Madier de Champvermeil. — A Nantes, Mme Dodo, mère de M. Henri Dodo, directeur de la papeterie des Gorges à Domène. — A Romans, M. le chanoine Marcon, aumônier de l'hôpital depuis 30 ans. — A Coublevie, le R. P. Thomas Rivière, vicaire général du Tiers Ordre de Saint Dominique. — A la Tour-du Pin, Mme Charvet, née Marie-Louise-Alexandrine Mollard, veuve de M. J.-B. Charvet, ancien colonel d'infanterie de marine, général de brigade à l'armée de la Loire, en 1870, commandeur de la Légion d'honneur. Mme Charvet est la mère de M. J. Charvet, avocat, rédacteur à la *Croix de l'Isère*.















